

Léon Dion (1923-1997)

Politologue, département des sciences politiques, Université Laval

(1972)

# SOCIÉTÉ ET POLITIQUE : LA VIE DES GROUPES

Tome premier

## FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière  
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec

[Page web personnelle](#). Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,  
Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Léon Dion,

**SOCIÉTÉ ET POLITIQUE : LA VIE DES GROUPES.  
TOME PREMIER. FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ LI-  
BÉRALE.**

Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1972, 444 pp. Collection : droit,  
science politique, no 3.

[Autorisation formelle accordée, le 30 mars 2005, par Mme Denise Dion,  
épouse de feu M. Léon Dion, propriétaire des droits d'auteur des œuvres de M.  
Léon Dion, de diffuser la totalité des œuvres de M. Léon Dion, politologue.]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word  
2008 pour Macintosh.

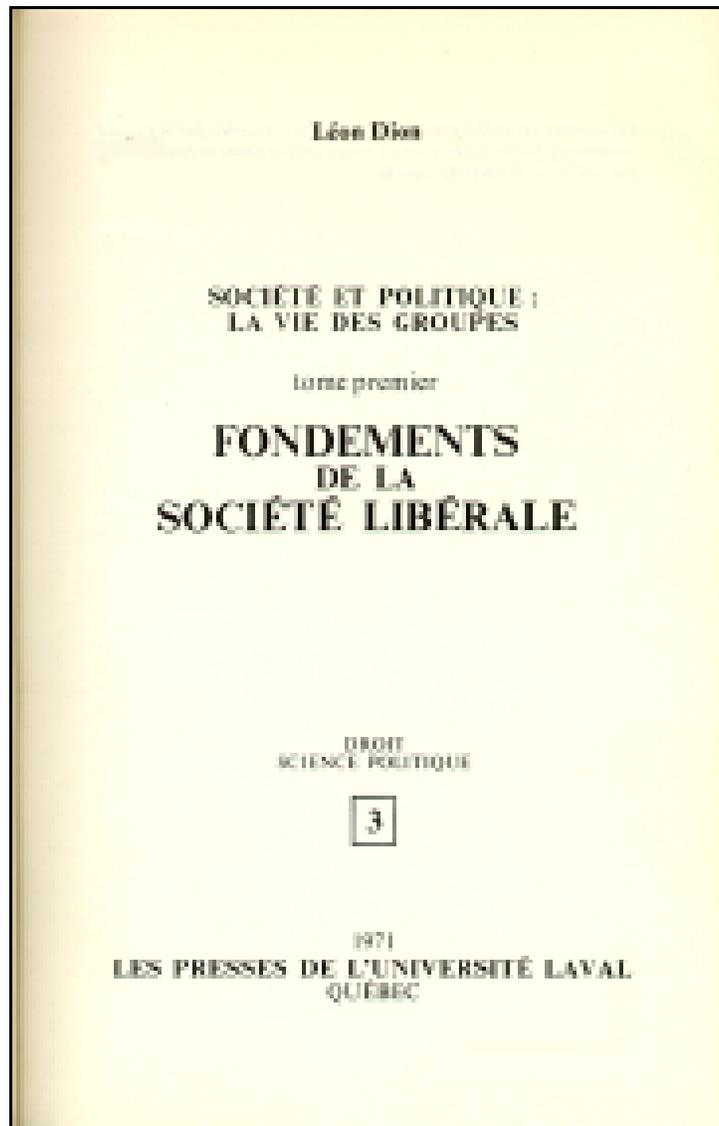
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, provin-  
ce de Québec.



Léon Dion (1972)

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier. Fondements de la société libérale.



Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1972, 444 pp. Collection : droit, science politique, no 3.

# Table des matières

[Liste des schémas](#) (tome I)

[Liste des tableaux](#) (tome I)

[Index des noms](#)

[Index des sujets](#)

[Introduction générale](#) : L'individu et le groupe

Tome premier

## FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE

[État de la question](#)

### PREMIÈRE PARTIE

*Vers une méthode d'analyse de la vie des groupes*

#### CHAPITRE I. Théorie politique fondée sur les groupes : ambitions et avatars

- I. [Importance des groupes dans la définition du politique](#)
- II. [Critique de la théorie politique fondée sur les groupes](#)
- III. [Aspects positifs de la théorie politique fondée sur les groupes](#)
  1. [Au-delà du juridisme](#)
  2. [Reconnaissance du pluralisme](#)
  3. [Les groupes considérés comme des systèmes d'action](#)
  4. [Reconnaissance de l'importance de la notion de conflit](#)
  5. [Reconnaissance de l'importance de la notion d'équilibre](#)
  6. [Le social et le politique comme pôles d'attraction des groupes](#)
- IV. [Aspects négatifs de la théorie politique fondée sur les groupes](#)
  1. [Pauvreté de la méthode et des concepts](#)
  2. [Méconnaissance de la spécificité du politique](#)
  3. [Surestimation des groupes comme principes d'explication de la réalité politique](#)
- V. [Nécessité d'une greffe de l'analyse des groupes d'intérêt sur une théorie autonome](#)

## **CHAPITRE II. Notions essentielles**

- I. [Notion de groupe](#)
  - 1. [Définition du groupe](#)
  - 2. [Groupage, Série, Mouvement social et public](#)
  - 3. [Catégories de groupes](#)
  
- II. [Notion d'intérêt](#)
  - 1. [Acceptions du terme chez les théoriciens politiques des groupes](#)
  - 2. [Notions connexes](#)
    - a) Attitude
    - b) Comportement
    - c) Opinion
    - d) Idéologie
  - 3. [Définition de l'intérêt](#)
  - 4. [Intérêt public](#)
  
- III. [Notion de groupe d'intérêt](#)

## **CHAPITRE III. Une méthode d'analyse**

- I. [Dynamique sociale et dynamique politique](#)
- II. [Un schéma d'analyse](#)
- III. [Éléments du schéma](#)
- IV. [Mécanismes d'interactions systémiques](#)
- V. [Mécanismes d'interactions et vie des groupes](#)
- VI. [Évolution des sociétés](#)
- VII. [Agents sociaux et agents politiques](#)
- VIII. [Problème des comparaisons](#)

## DEUXIÈME PARTIE Morphologie des groupes d'intérêt

### CHAPITRE I. Le phénomène associationniste

- I. [Nouveauté et ampleur du phénomène](#)
- II. [Classification empirique des associations](#)
- III. [Causes de leur prolifération](#)

### CHAPITRE : II. Groupes d'intérêt et système social

- I. [Culture et socialisation politiques](#)
  1. [Notion de culture politique](#)
  2. [Conditions de la socialisation politique](#)
  3. [Objets de la socialisation politique](#)
  4. [Sujets de la socialisation politique](#)
  5. [Socialisation et changement politiques](#)
  6. [Socialisation politique et crise de la jeunesse](#)
  7. [Socialisation politique et groupes](#)
  
- II. [Associations volontaires](#)
  1. [Notion d'association volontaire](#)
  2. [Appartenance aux associations volontaires](#)
  3. [Organisation des associations volontaires](#)
  4. [Fonctions des associations volontaires](#)
    - a) Agents de distribution du pouvoir social
    - b) Agents d'intégration sociale
    - c) Agents de mobilité sociale
    - d) Points d'ancrage des groupes d'intérêt
  5. [Associations volontaires, Partis et Élections](#)
  6. [Associations volontaires et les relations entre les deux principales communautés culturelles au Canada](#)
  7. [Le phénomène oligarchique](#)
  
- III. [Groupes et groupes d'intérêt](#)
  1. [Groupes d'intérêt et composantes du système social](#)
    - a) Culture
    - b) Community

- c) Stratification sociale
- 2. [Différences entre groupes sociaux et groupes d'intérêt](#)
  - a) Officialisation
  - b) Réification
  - c) Intégration possible
  - d) Structure d'autorité
- 3. [Articulation des intérêts](#)
  - a) Importance relative de la participation
  - b) Portée des objectifs tangentiels
  - c) Limites de la rationalité
  - d) Recours aux stimulants
  - e) Support des organisations de base
  - f) Recherche d'un consensus

Précarité du consensus et forces de cohésion  
Prétention d'unanimité

### **CHAPITRE III. Groupes d'intérêt et système politique**

- I. [Conditions d'acceptation des groupes d'intérêt par le système politique](#)
  - 1. [Légitimité](#)
    - a) Aux États-Unis
    - b) En Europe occidentale
  - 2. [Apolitisme](#)
  - 3. [Représentation](#)
    - a) Notion
    - b) Théories de la représentation
    - c) Représentation par les Assemblées législatives
    - d) Représentation par les groupes

Fonction de représentation des groupes d'intérêt  
Capacité de représentation des groupes d'intérêt
- II. [Importance du système politique pour les groupes d'intérêt](#)
  - 1. [Système politique et statut des groupes](#)

2. [Importance de la culture politique pour les groupes](#)
3. [Structures politiques et structures des groupes d'intérêt](#)
  - a) Accroissement des fonctions gouvernementales et organisation des groupes d'intérêt
  - b) Centralisation et décentralisation politiques et groupes d'intérêt
  - c) Fédéralisme politique et fédéralisme des groupes d'intérêt
  - d) Séparation des pouvoirs et groupes d'intérêt
  - e) Coïncidences et convergences

### [Bilan et interrogations](#)

[CONCLUSION DU TOME PREMIER](#). L'évolution des sociétés et le devenir de l'homme

### [Bibliographie classifiée des ouvrages cités](#)

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## Liste des schémas

(tome 1)

[Retour à la table des matières](#)

- Schéma 1. Les sept paliers d'une société selon le critère de l'intériorisation progressive.
- Schéma 2. Conversion des paliers en deux systèmes interreliés : le système social et le système politique.
- Schéma 3. Unité cybernétique.
- Schéma 4. Conversion cybernétique des interrelations du système social et du système politique.
- Schéma 5. Dynamique des interactions du système social et du système politique. (Schéma applicable à une société libérale).
- Schéma 6. Échelle de mesure des sociétés selon leur position dans le continuum traditionnel-moderne.
- Schéma 7. Échelle de mesure des sociétés selon le changement de leur position dans le temps dans le continuum traditionnel-moderne.
- Schéma 8. Échelle de mesure d'un système social et d'un système politique selon leur évolution respective dans le continuum progressisme-conservatisme.
- Schéma 9. Éléments de comparaisons entre sociétés différentes.
- Schéma 10. Éléments de comparaisons entre sociétés différentes, eu égard aux structures et aux fonctions.
- Schéma 11. La socialisation politique comme processus.

Schéma 12. Articulation des groupes d'intérêt au système social (par le palier de la culture).

Schéma 13. Perception par les dirigeants des désirs des simples membres.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## Liste des tableaux

(tome 1)

[Retour à la table des matières](#)

- Tableau 1. Appartenance aux associations volontaires par pays.
- Tableau 2. Proportion des répondants appartenant à une ou plusieurs organisations, par pays.
- Tableau 3. Répondants appartenant à une ou plusieurs associations (Bermington, Vermont).
- Tableau 4. Répondants appartenant à une ou plusieurs associations (États-Unis).
- Tableau 5. Répondants qui disent avoir déjà occupé un poste de direction (officier) dans une de leurs associations, par pays.
- Tableau 6. Pourcentage de répondants appartenant à une association selon la nation et l'instruction.
- Tableau 7. Proportions de membres et de dirigeants dans les associations selon les catégories sociales (Squirebridge).
- Tableau 8. Proportions de ceux qui estiment que le citoyen devrait être actif dans les activités communautaires selon les strates sociales et pour cinq pays.
- Tableau 9. Répondants qui estiment que leurs associations s'intéressent aux questions politiques, selon les pays.
- Tableau 10. Intérêt pour les questions ou activités politiques chez les membres et chez les non-membres d'associations (États-Unis).
- Tableau 11. Intérêt pour les questions ou les activités politiques chez les membres et les non-membres d'associations (Denver, Colorado).

Tableau 12. Appartenance aux associations volontaires selon les catégories d'associations et selon la langue maternelle (Canada).

Tableau 13. Jugements des députés sur les groupes d'intérêt selon l'opinion qu'ils s'en font.

Tableau 14. Voudriez-vous entendre plus ou moins de discours à la radio ou pas du tout ?

La société traditionnelle et la société moderne (traits généraux)

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## INDEX DES NOMS

[Retour à la table des matières](#)

- |                         |                     |                         |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| ABRAMS, Philip          | BARBER, James David | BLOCH-LAÎNÉ, Fran-      |
| ABERNATHY, Glenn        | BAUER, Raymond A.   | çois                    |
| AGGER, Robert E.        | BAUMAN, Zygmunt     | BLONDEL, Jean           |
| AKE, Claude             | BAY, Christian      | BLUHM, William T.       |
| ALGER, Horatio          | BEAUVOIR, Simone    | BOCK, Edwin A.          |
| ALLARDT, Erik           | DE                  | BOOTH, Alan             |
| ALLCOCK, J.B.           | BEER, Samuel H.     | BORGESE, G. A.          |
| ALLPORT, Gordon W.      | BELL, Daniel        | BOTTOMORE, Thomas       |
| ALMOND, Gabriel A.      | BELLEVILLE, P.      | BOURRICAUD, Fran-       |
|                         | BENDIX, Reinhard    | çois                    |
| ALTHUSSER, Louis        | BENTHAM, Jeremy     | BRAMSON, Leon           |
| American Institute of   | BENTLEY, Arthur F.  | BRANDEIS, Louis D.      |
| Public Opinion          | BERELSON, Bernard   | BRAUNTHAL, Gerard       |
| (A.I.P.O.)              | BERGERON, Gérard    | BRIBANTI, Bernard E.    |
| APTER, David E.         | BERNS, Walter       | BRIM, Orville G.        |
| Aristote                | BERNSTEIN, Marven   | BROMLEY, David          |
| ARON, Raymond           | H.                  | BROWN, Bernard E.       |
| Association internatio- | BERRINGTON, H.B.    | BRYCE, James            |
| nale de science poli-   | BETTLEHEIM, Charles | BUCHANAN, James M.      |
| tique                   | BIDDLE, W.          | BUCHANAN, William       |
|                         | BILLOW-GRAND,       | Buchez, Philippe Joseph |
| BABCHUK, Nicholas       | Franroise           | BUCK, Philip W.         |
| BACHMANN, Gerald        | BIRCH, Anthony      | BURKE, Edmund           |
| G.                      | BLAISDELL, Donald   | BURNS, James McGre-     |
| BAILEY, Stephen         | C.                  | gor                     |
| Kemp                    | BLISHEN, B.         | BUSHEE, A.              |
| BANFIELD, Edward C.     |                     | BUTLER, D.              |

- CAIN, Leonard D.  
 CAMPBELL, Alan K.  
 CAMPBELL, Angus  
 CAMPHELL, Peter  
 Canadian Almanac and  
 Directory  
 CANAVAN, Francis  
 CANNON, McKay  
 CANNON, Mark W.  
 CANTRIL., Hadley  
 CARNEGIE, Andrew  
 CARPER, Edith  
 CARR, Robert K.  
 CARTRIGHT, D.  
 CASSIRER, Ernst  
 CASTLES, Francis G.  
 CHAPPELL, D.  
 CHAPMAN, John W.  
 CHARLOT, J.  
 CHARLOT, M.  
 CLARK, Peter B.  
 CLAUSEN, John A.  
 CLEVELAND, Alfred  
 S.  
 CLEVELAND, Harlan  
 CLUB JEAN MOULIN  
 CNUUDE, Charles F.  
 COLE, C. D. H.  
 COLEMAN, James S.  
 Comité de la révision de  
 la carte électorale de  
 la Province de Qué-  
 bec  
 Comité Watson  
 Commission d'enquête  
 sur le bilinguisme et  
 le biculturalisme  
 (Groupe de recher-  
 che sociale)  
 COMMONS, John R.  
 COMTE, Auguste  
 CONNOLLY, William  
 E.  
 CONVERSE, Philip E.
- COSER, Lewis A.  
 CRANE, Wilder W., Jr.  
 CRICK, Bernard  
 CROLY, Robert  
 CROPSEY, Joseph  
 CROTTY, William J.  
 CROZIER, Michel  
 CZUDNOWSKI, Moshe  
 M.
- DABIN, Jean  
 DAHL, Robert A.  
 DAHRENDORF, Ralf  
 DANDT, H.  
 DAVENPORT, Russell  
 W.  
 DEBATISSE, Michel  
 DENNIS, Jack  
 DESCHEN, Donald  
 DE SÈVE, Micheline  
 DEUTSCH, Karl W.  
 DEXTER, Lewis A.  
 DION, Léon  
 DITTES, A.  
 DIXON, Robert G., Jr.  
 DjILAS, Milovan  
 DjORDJEVIC, Jovan  
 DOGAN, Mattei  
 DOWLING, R. E.  
 DOWNS, Anthony  
 DRAGO, Roland  
 DREYER, Edward C.  
 DUGUIT, Léon  
 DUMAZEDIER, Joffre  
 DUMONT, Fernand  
 DURKHEIM, Emile  
 DUVERGER, Maurice  
 DYKE, Vernon VAN
- EASTON, David  
 282 ECKSTEIN, Harry  
 EDELMAN, Murray  
 EDINGER, Lewis J.  
 EDWARDS, John  
 EHRlich, Stanislaw
- EHRMANN, Henry W.  
 EISENSTADT, S.N.  
 ELDERVELD, Samuel  
 J.  
 ELKIN, Frederick  
 ELLUL, Jacques  
 ENGELMANN, F.C.  
 306 EPSTEIN, Leon D.  
 ERIKSON, Erik H.  
 186 ERNST, Morris L.  
 ESTRANGIN, Louis  
 ETZIONI, Amitai  
 EULAU, Heinz
- FARRELLY, David G.  
 FARRIS, Charles D.  
 FAUVET, Jacques  
 Favis, Robert E. L.  
 Federalist (The)  
 FELLMAN, David  
 FERGUSON, Le Roy C.  
 FEUERBACH, Ludwig  
 FINER, S. E.  
 FINKLE, Jason L.,  
 FIGGIS, John N.  
 FLATHMAN, Richard  
 E.  
 Fortune Magazine  
 FOURIER, Charles  
 FRANKEL, S. F.  
 FREE, Lloyd A.  
 FRÈRE., Suzanne  
 FREUND, Julien  
 FRIEDRICH, Carl J.  
 FROMAN, Lewis A., Jr.
- GABLE, Richard W.  
 GALBRAITH, John  
 Kenneth  
 GALLAGHER, O. R.  
 GALLOWAY, George  
 B.  
 GARCEAU, Oliver  
 GAUDET, Hazel

- Gaule, Charles de  
 GÉLINAS, André  
 GEORGE III  
 GERMAIN, Gino  
 GERMINO, Dante L.  
 GERTH, H. H.  
 GIERKE, Otto VON  
 GILB, C.L  
 GILBERT, Charles E.  
 GLASS, D.V.  
 GLENN, Norval D.  
 Goethe  
 Goguel., François  
 GOLDHAMER, Herbert  
 GOLDMANN, L.  
 GOLDSCHMIDT, Maurice L.  
 Goldwater, Barry  
 GOLEMBIEWSKI, Robert T.  
 GOODE, William J.  
 GORDON, C. Wayne  
 GRAND'MAISON, Jacques  
 GRAZIA, Alfred DE  
 GREER, B.  
 GREER, Scott  
 GREENSTEIN, Fred  
 GRIGG, Charles M.  
 GRIMES, Michael  
 GROSS, Bertrand M.  
 GROSSER, Alfred  
 GURVITCH, Georges  
 GUSFIELD, Joseph R.  
 GUTTSMAN, W.L.
- HAGAN, Charles B.  
 HAGEDORN, Robert  
 HALE, Myron G.  
 HALLETT, George H., Jr.  
 HALLOWELL., John H.  
 HAMON, Léo  
 HARDIN, Charles M.
- HARRINGTON, James  
 HATT, P.K.  
 HAURIOU, Maurice  
 HAUSKNECHT, Murray  
 Haut Commissariat à la Jeunesse  
 HAWLEY, Amos H.  
 HAYWARD, J.E.S.  
 HECKSCHER, Gunnar  
 HEILBRONNER, André  
 HERMENS, F.A.  
 HERRING, E.P.  
 HERRING, Pendleton  
 HESS, Robert D.  
 HINDERAKER, Ivan  
 HIRSCII-WEBER, Wolfgang  
 Hitler, Adolph  
 HOBBS, Thomas  
 HOBSON, William A.  
 HODGE, Robert W.  
 HOFFMAN, David  
 HOLDEN, David E.W.  
 HOLMES, Oliver W.  
 HOMANS, George C.  
 HOROWITZ, Gad  
 HUGHES, Delos D.  
 Humphrey, John H.  
 HUNT, Margaret A.  
 HYMAN, Herbert
- IONESCU, Ghita  
 INKELES, Alex
- JACOB, Philip E.  
 JACQUES, Roger  
 JAIDE, W.  
 JANNE, H.  
 JANOWITZ, Morris  
 JAVITS, Jacob  
 JENNINGS, M. Kent  
 JEWELL, Malcolm E.  
 Johnson, Lyndon B.
- JOUVENEL, Bertrand DE  
 JUDKINS, C.J.
- KAIIN, Hans  
 KAMMERER, C.D.F.  
 KAPLAN, A.  
 KARIEL, Henry S.  
 KATZ, Elihu  
 KELLEY, H.  
 KELLEY, Stanley  
 KEMPER, Theodore D.  
 KENDALL, P.L.  
 KENDALL, Willmore  
 Kennedy, John F.  
 KEY, V.O., Jr.  
 Kim, Younc C.  
 KIRK, Jerome  
 KLEEMEIER, Robert  
 KLUCKHOHN, Clyde  
 KORNBERG, Allan  
 KORNHAUSER, William  
 KRIESBERG, Martin  
 KROEBER, A.L.
- LABOVITZ, Sanford  
 LALIBERTÉ, Jean  
 LANCELOT, Alain  
 LANE, Robert E.  
 LANG, Gladys E.  
 LANG, Kurt  
 LANGE, H.  
 LANGER, Suzanne K.  
 LANGTON, Kenneth P.  
 LANPHIER, E. Michael  
 LAPASSADE, Georges  
 LAPALOMBARA, Joseph  
 LAPIERRE, Jean-William  
 LASKI, Harold  
 LASKIN, Richard  
 LASSWELL, Harold  
 LATHAM, Earl

- LAVAU, Georges E.  
 LAZARSELD, Paul F.  
 LEFEBVRE, Henri  
 LÈIF, J.  
 Lemieux, Vincent  
 Lénine, Vladimir Ilyich  
 LERNER, Max  
 LÉVI-STRAUSS, Claude  
 LEVY, Leonard W.  
 LEWIN, Kurt  
 LEWIS, Sinclair  
 LEWY, Guenther  
 LHomme, Jean  
 LINDQUIST, John H.  
 LIPPITT, Gordon L.  
 LIPPITT, Ronald  
 LIPSET, Martin  
 Seymour  
 LIPSON, Leslie  
 LITTLE, Alan  
 LOCKE, John  
 LOEWENBERG, Gerhard  
 Loomis, Charles  
 Lowi, Theodore J.  
 LUNT, Paul S.  
 LUTTBEG, Norman R.  
 LYND, Helen M.  
 LYND, Robert S.
- MACCOBY, Eleanor E.  
 MACIVER, R.M.  
 MACRAE, Duncan, Jr.  
 MACRIDIS, Roy C.  
 MADISON, James  
 MAHOOD, H.R.  
 MANSFIELD, Harvey  
 C., Jr.  
 MARCH, James G.  
 MARCUSE, Herbert  
 MARVICK, Dwaine  
 MARX, Fritz Morstein  
 Marx, Karl
- MATHIOT, André  
 MATTHEWS, Donald  
 R.  
 MAUSS, Marcel  
 MAYHEW, David R.  
 MAYO, Henry B.  
 MÉDART, Jean-  
 François  
 MEHL, Lucien  
 MEISEL, John  
 MEISTER, Albert  
 MERRIAM, Charles E.  
 MERRITT, Richard L.  
 MERTON, R.K.  
 MEYERSON, Martin  
 MEYNAUD, Jean  
 MILBRATH, Lester W.,  
 MILL, John Stuart  
 MILLER, D.R.  
 MILLER, Warren E.  
 MILLS, C. Wright  
 MITCHELL, William C.
- MONSEN, R. Joseph,  
 Jr.  
 Montesquieu  
 MORIN, Edgar  
 MORRIS, Raymond  
 MORRIS, Ruth  
 MOWRY, George E.  
 MYERS, Gustave  
 MYRDAL, Gunnar  
 MCCLINTOCK, Charles  
 G.  
 MCCONNELL, Grant  
 MCCRONE, Donald J.  
 McKEAN, Dayton David  
 MCKENZIE, Robert  
 MCKENZIE, R. T.,  
 MACKENZIE, W. J.M.  
 McKEON, Richard  
 McLEOD, Jack M.
- Nagel (secrétaire au  
 Commerce)  
 Napoléon  
*National Associations of  
 the United States*  
 (catalogue)  
*National Opinion Re-  
 search Center*  
 (N.O.R.C.)  
 NIEMI, Richard G.  
 NISBET, Robert A.  
 NOIZET, Georges  
 NORRIS, George E.
- ODEGARD, Peter H.  
 OLSON, Mancur  
 ORLEANS, Peter  
 OSGOOD, Charles E.
- PAGE, C. H.  
 PALAMOUNTAIN,  
 Joseph C.  
 PALISI, Bartolomeo J.  
 PARSONS, Talcott  
 PELTASON, Jack W.  
 PENNOCK, J. Roland  
 PERRY, Charner  
 PESONEN, Perti  
 PHILIPPART, A.  
 PIERCE, Roy  
 PINARD, Maurice  
 PINEO, P.C.  
 PINNEY, Edward L.  
 PITKIN, Hannah F.  
 Platon  
 PORTER, John  
 POTTER, Allen  
 POWELL, G. Bingham,  
 Jr.  
 POWELL, Norman John  
 PRATHER, J.E.  
 Preparatory Commission  
 on Autonomous  
 Groups and Mental  
 Health

- PRESTHUS, Robert  
 PREWITT, Kenneth  
 PROTHRO, James W.  
 Proudhon, Pierre-Joseph  
 PYE, Lucian W.
- RAE, Douglas  
 RANNEY, Austin  
 READER, G.G.  
 REISS, A.J.  
 RÉMOND, René  
 RICE, Stuart A.  
 RIGGS, Fred W.  
 RIVERO, Jean  
 ROBERTS, B.C.  
 ROBERTSON, D.B.  
 ROCHE, John P.  
 Rockefeller, John Davidson  
 ROIG, Charles  
 ROKKAN, Stein  
 Roosevelt, Theodore  
 ROSE, Arnold M.  
 ROSE, Richard  
 ROSENBAUM, Walter A.  
 Ross, Edward A.  
 Rossi, Peter H.  
 ROTHMAN, Stanley  
 ROUSSEAU, Jean-Jacques  
 RUSSELL, Bruce C.  
 RUSSETT, Bruce M.
- SAINT-SIMON, Claude-Henri, comte de  
 SALISBURY, Robert H.
- Sartre, Jean-Paul  
 SARTORI, Giovanni  
 SAUVY, Alfred  
 SCHATTSCHNEIDER, E.E.  
 Schenck (Ic cas)
- SCHEUCH, Erwin K.  
 SCHILPP, Paul Arthur  
 SCHLESINGER, Joseph A.  
 SCHUBERT, Glendon  
 SCHUMPETER, Joseph  
 SCHRIFTGIESER, Karl  
 SCHWARTZ, Mildred A.  
 SCOBLE, Harry M.  
 SCOTT, Andrew M.  
 SCOTT, Greer  
 SCOTT, John Carver  
 SELLIER, François  
 SELZNICK, Philip  
 SHEATSLEY, Paul  
 SHINDELER, Fred  
 SIEGEL, Paul M.  
 Sieyès (l'abbé)  
 SILLS, David L.  
 SIMON, Herbert A.  
 SMITH, David G.  
 SMITH, Joel  
 SNIDER, J. G.  
 SOLA POOL, Ithiel DE Sorel, Georges  
 SOROKIN, Pitirim  
 SPENCER, Herbert  
 Spinoza  
 SPIRO, Herbert J.  
 SPITZ, David  
 Staline  
 STEIN, Maurice R.  
 STEINTRAGER, James  
 STOKES, Donald E.  
 STRAUSS, Leo  
*Susi*, George G.  
 SWANSON, G.E.
- TANNENBAUM, Arnold S.  
 TANNENBAUM, Percy H.  
 TAWNEY, R. H.  
 THÉRY, Henri
- TEXIER, Jean C.  
 THOMAS, Norman  
 THORBURN, Hugh G.  
 Tito (le président)  
 TOCQUEVILLE, Alexis DE  
 TOMASEK, Robert D.  
 TÖNNIES, Ferdinand  
 TORNEY, Judith V.  
 TOURAINÉ, Alain  
 TREIMAN, Donald J.  
 TROW, Martin  
 TRUMAN, David  
 TULLOCK, Gordon  
 TURNER, Henri A.  
 TURNER, Julius  
 TUSSMAN, Joseph
- UDY, Stanley H., Jr.  
 ULAM, Adam B.
- VALLIÈRES, Pierre  
 VAN DYKE (voir DYKE)  
 VEDEL, Georges  
 VERBA, Sidney  
 VIET, Jean
- WAHLKE, John C.  
 WALKER, Harvey  
 WALKER, Kenneth N.  
 WALTER, E.V.  
 WALTON, John
- WARD, Norman  
 WARD, Robert E.  
 WARNER, W. Lloyd  
 WARRINER, C. K.  
 WEBB, Beatrice  
 WEBB, Sidney  
 WEBER, Ives  
 WEBER, Max  
 WEBSTER, Richard A.  
 WEINBERG, Jan  
 WEINER, Myron

WEYL, Walter E.	WILSON, James K.	
WHEELER, Stanton	WILSON, P.R.	YOUNG, Roland
WHITE, Elliot S.	WILTSE, Charles M.	
WHITE, Ralph K.	WOHLGEMUTH, Ernest	ZANDER, A.
WHITE, Leonard D.	World <i>Book</i> Encyclopedia	ZELLER, Belle
WILENSKN, Harold I.	dia	ZEIGLER, Harmon
WILLCOCKS, Arthur J.	WOODCOCK, George	ZIMMER, Basil G.
WILLIAMS, Robin M., Jr.	WRIGHT, Charles R.	ZISK, Betty H.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## INDEX DES SUJETS

[Retour à la table des matières](#)

Absolutisme	American Institute of Public Opinion (A.I.P.O.)
Abstentionnisme	American Medical Association (A.M.A.)
Action (politique)	Amiens (charte d')
Adaptation	Analyse systémique
Adhésion	Anarchie
types d'	Ancien Régime
Administration	Animation
Adolescence	Ami-Saloon League
et socialisation	Apathie
et « rébellion »,	- des jeunes
AFL-CIO	Apolitisme
Agents politiques	Appartenance
et groupes d'intérêt	aux associations volontaires
Agents sociaux	- multiple
Agitation	- obligatoire
Agrarianisme	Archaïsme
Allégeance partisane	Assemblée législative
Aménagement	et représentation
American Bar Association	effacement graduel
American Farm Bureau Federation	

Association	British Medical Association
définition	(B.M.A.)
prolifération	Bund (communion)
liberté d'	Bundestag
et député	Bundesverband der Deutschen In-
Association volontaire	dustrie
définition	Bundesvereinigung der Deutschen
appartenance	Arbeit-geberverbaende
organisation,	Bureaucratie
fonctions	
origine	Cabinet
représentativité	Capital
typologies	Capitalisme
et leadership	Centralisation
et oligarchie	Centre national des jeunes agri-
et culture politique	culteurs
et partis et élections	Chambre de Commerce
et groupe d'intérêt	Chamber of Commerce of the United
en U.R.S.S.	States
Association des manufacturiers ca-	Changement
nadiens	- politique
Association internationale de Scien-	- social
ce politique	Chauvinisme
Associationnisme	Civilisation
Atomisme	définition
Attitude	- industrielle
définition	- future
Autocratie	Classe sociale
Autonomie	et socialisation et culture politi-
Autonomisme	ques
Autorisation	et parti politique
Autorité	et groupe d'intérêt
- centrale	et instruction
et groupes	et député
	Clientela
Barreau	Cohésion
Behaviorisme	Collectif
Bien	Collectivisme
- divisible, indivisible	Collectivité
- commun	Collège des médecins
Biculturalisme (Canada)	Communication
Bilinguisme (Canada)	- à deux paliers (two-step-flow of
Bill of Rights	-)
Bourgeoisie	et association volontaire
British Legion	media

gouvernants-gouvernés	Consentement
Communisme	Conservatisme
Community	Conspiration
Comparaison	Constitution
- intersociétale	Constitutionnalisme
Comportement	Consultation
définition	conseils
politique : selon l'âge ; selon le	politique (consultative)
sexe ; selon le statut	Contestation
socio-économique, 193 ; selon le	effets
quotient intellectuel	nécessité
Compromis	et représentation
Concentration-déconcentration	et jeunesse
Concept opératoire	Continuum
Concertation	intérêt-valeur
Concurrence	opinion et intérêts publics
Confédération générale du travail	traditionnel-moderne
(C.G.T.)	conservatisme-progressisme
Confédération des syndicats natio-	Contrainte
naux (Canada) (C.S.N.)	Contrat et association volontaire
Confederazione Generale dell'Indus-	Contrôle
tria Italiana	- des dirigeants
Confederazione Generale Italiana del	- des groupes d'intérêt
Lavoro	Conversion (voir : Mécanismes d'in-
Conflit	teractions)
importance	Cooptation
formes	Copie conforme (descriptiveness),
expression et socialisation	Corporation
solution	naissance
d'intérêt	grandes corporations
de loyauté	et fascisme
de classe	Corporation des enseignants du Qué-
école du « - social »	bec (C.E.Q.),
Conformisme	Corporation des instituteurs catholi-
Conscience	ques (Québec),
- du « nous »	Corporatisme
- de groupe	Corps intermédiaire
de communauté (Gemeinschaft	définition
für sich) et communauté de -	Couple
(Gemeinschaft an sich)	Coup d'État
et culture	Crédit social
Conseil économique et social (Fran-	Cristallisation sociale et politique
ce)	Culture
Conseil national du patronat français	définition
Consensus	et sous-culture

et association volontaire	des États
- politique	Dynamique
définition	des groupes
et groupes	sociale et politique
Curatelle (Trusteeship)	Dysfonctions
Curateur (Trustee)	École et socialisation
Cybernétique	Écologie
Décentralisation	Économie
Décision politique	Éducation
accès à	ministère de l' -(Québec]
« Dé-étatisation »	Effecteur
Déférence	Égalité
Définition	Église
nécessité	Élection
« opératoire »	et association volontaire
Délégation	et représentation
Demande (politique)	Élite
agrégation et articulation	Élitisme
Démocratie	Émetteur
- représentative	Empirisme
- libérale	Encadrement
- déléguée	Enculturation
- directe	Enfance et socialisation
de participation	Enjeu
dans les associations volontaires	Enthousiasme
grass-roots democracy	Entropie
Démographie	Environnement
Député	nature
et groupes d'intérêt	du système politique
et représentation	et prolifération des associations
et classe sociale	et socialisation
et électeurs	et groupes
Destinée manifeste	Équilibre
Développement	importance
- politique	des intérêts
Devenir	niveaux
Dialectique	Erreur individuelle et écologique
- des groupes	droit à
- autorité et liberté	Esprit de corps
sociale et - politique	État
Dictature	l' : selon Bentley
Division (du travail et des tâches)	conception pluraliste
Domination-subordination	et Welfare State
Droit	Évangile de la richesse

Évolutionnisme	comme « baromètre »
Exécutif	Gratification
croissance	Grève
concentration	Groupage
Famille	Groupes
et socialisation	définition
Farm Bureau	catégories
Fascisme	prolifération
et groupes	de pression
Fédéralisme	sociaux et d'intérêt (différences)
politique et des groupes d'intérêt,	et individu
Fédération	et socialisation
Federation of British industries	(voir : Théorie politique)
(F.B.I.).	Groupe d'intérêt
Femme et politique	définitions
Ferveur idéologique	développement
Féodalisme	structures et organisation
Fonction	origine
Force	statut
Gemeinschaft	légitimité
an sich (communauté de conscience)	représentativité
fi r sich (conscience de communauté)	indépendance
General Combination Act	image
General Motors	influence
Généralions (écart des)	comme mécanisme d'interactions
Gesellschaft	systémiques
Gerrymandering	action
Gestion	vocation politique
cogestion et auto-gestion	attitudes envers
Golden era (la « période dorée »)	et partis politiques
Gouvernement	et fonctionnaires
accroissement des pouvoirs	et administration
décentralisation	et parlementaires
renversement	et classe sociale
direct, 309	et culture politique
social	et centralisation politique
privé et public	et valeurs
comme arbitre	et socialisation
comme processus d'adaptation	et représentation
comme organisation d'intérêts articulés	Groupisme
	Groupuscule
	Hippies
	Idéologie (voir aussi : Valeur)

définition	représentation
et association volontaire	prolifération
et parti politique	et parti
et union ouvrière	et idéologie
- dominante	International Typographical Union
Immobilisme	Interstate Commerce Commission
Industrialisation	interventionnisme
et socialisation	
Influence	Jacquerie
Information	Jeunesse
media	et politique
et association volontaire	et engagement politique
et groupe	et radicalisme
Informatique	et rébellion
Innovationnisme	et allégeance partisane
Input	et contestation
- dysfonctionnel	Jeunes Commerce
- politique	Jeux (théorie des)
- et entropie	Judiciaire
- social	
Institution	Labor Management Relations Act
et culture politique	(1947)
Instruction	Laenders
et stratification sociale	Laisser-faire
Intendance (stewardship)	Leadership
Intégration	et association volontaire
- culturelle	Le Chapelier (loi)
- possible	Législation
- sociale	(Législateur)
- politique	Légitimité
Interaction	- des partis
- systémique	Libéralisme
mécanisme	Liberté
Intérêt	des groupes
définition	- d'association et d'assemblée
notion	Ligue hanséatique
types	Lobby (lobbying)
- public particulier et - public gé-	définition
néral	Loi
- public, général ou commun	origine
affirmation	Loisir,
articulation	Loyauté
défense et promotion	
agrégation et articulation	Majorité
convergence	règle de -,

Mandarinat (establishment)	Nationalisation
Mandataire (delegate)	National-socialisme
Manipulation	Négociation
Marché	- collective
économie de -,	<i>New Deal</i>
Marxisme	Nihilisme
Masse	Nouveau parti démocratique (Canada).
société de -,	
politique de -,	
mouvement de -,	
Mccarthyisme	Obligation (sens de l')
Minorité	objet (notion)
Mobilisation	<i>Officers' Pensions Society</i>
- des individus	officialisation
- des électeurs	Oligarchie
- imparfaite des effectifs, loi de	et association volontaire
la -.	Opérationnalité
mobilité (sociale)	- des concepts
et association volontaire	Opinion
- (géographique)	définition
Modernité	orientation et contrôle
Monisme des fins	production
Monocamérisme	cristallisation
Mother of Parliaments	- publique
Mouvement social	définition
Mythe	production
	- utile
	Ordre (social)
National Agricultural Workers	Organisation
Union	définition
National Association for the Advancement of Coloured People (N.A.A.C.P.)	et groupes
<i>National Association of Manufacturers (N.A.M.)</i>	- intermédiaire
<i>National Association of Teachers (N. A. T.)</i>	mère (peak-organisation)
<i>National Council of Economic Development (N. C. E. D.)</i>	Output
<i>National Council of Farmers Cooperatives</i>	- politique
<i>National Education Association,</i>	- social
<i>National Farmers Union (N. F. U.)</i>	
<i>National Grange</i>	Parenté (parents)
<i>National Opinion Research Center (N.O.R.C.)</i>	association de -,
	<i>Parentela</i>
	Parlementarisme et fascisme
	Parti
	et groupe d'intérêt
	et association volontaire
	et classe sociale
	et ethnie (Canada)

- et pouvoir
- et fascisme
- et député
- et représentation
- et culture politique
- comme mécanisme d'interactions
- comme agent de socialisation
- types
- image
- ligne de -,
- quasi-parti et para-parti
- Participation
  - et groupe
  - et association volontaire
  - et ethnie (Canada)
  - et stratification sociale
  - et représentation
  - et jeunesse
- Patron et ouvrier
- « Patronage »
- Personnalisation
- Peuple
- Physiocrates
- Planification
- et Welfare State
- Pluralisme
  - doctrinal
  - pratique
  - des fins
- Poids et contre-poids (checks and balance)
- Polarisation
  - facteur de -,
  - et décision
- Police
- Politique
  - définition
  - spécificité
  - développement
  - attitudes vis-à-vis
  - et sexe
  - et conflit,
  - le -,
  - publique (définition)
  - de parti et de pression
- Politisations et union ouvrière
- Politologie
- Pollution
- Polyarchie
- Populisme
- Poujadisme
- Pouvoir
  - social
  - de l'État
  - distribution
  - monopole
  - division (séparation)
  - légitimité
- Praxis
- Pression
  - définition
  - et gouvernement
  - groupe de -,
- Prestation
- Prestige
- Prise en charge
- Production
  - rapports de -,
- Profession
  - et stratification sociale
- Progressisme
- Prolétariat
- Propagande
  - des groupes
- Propriété
- Protectionnisme
- Public
  - définition
- Publicité
  - électorale
- Radicalisme et jeunesse
- Récepteur
- Rébellion
- Reich (troisième) et groupes d'intérêt
- Réification
- Rendre-compte
- Répartition des tâches
- Représentation
  - notion

théories	<i>et groupe</i>
modes	<i>et enfance, jeunesse et adolescence</i>
et groupe d'intérêt	<i>et stabilité,</i>
et parti (voir : Parti)	et association volontaire
et administration	et pouvoir
et Assemblée législative	Socialisme
et contestation	et représentation
et participation	société socialiste
Répression	Société
Républicanisme	- politique (définition)
Résidence (lieu de)	typologie
Responsable (politico)	paliers,
Responsabilité ministérielle	évolution,
Ressource	comparaisons
mobilisation	- traditionnelle
répartition	- moderne
monopole	- postmoderne ou postindustrielle
- sociale	- libérale
et association volontaire	Sociologie
Rétroaction (Feedback)	Sondage
Revenu et stratification sociale	Sous-groupement
- national brut	Soutien politique
Révolte	agrégation et articulation
Révolution	mobilisation
Ritualisme	Souveraineté
Sciences humaines (progrès des)	Spécialisation (des fonctions)
Science politique	Stabilité
statut scientifique	- du système politique
Scrutin (régime)	- du système social et du système
Sécurité sociale	politique
Sédition	et socialisation
Ségrégation	et droit d'association
Sélecteur (définition)	Standard Oil
Séparatisme (Québec)	State Department
Série, sérialisation, sérialité	Statu quo
Sexe et politique	et philosophie de
Slogan	l'unidimensionnel
Socialisation	Stimulation individuelle
définition	Stratification sociale
agents de	trois strates
- politique : définition. conditions	et association volontaire
<i>objets</i>	et agents sociaux et politiques
<i>sujets</i>	et mécanisme d'interactions
<i>et changement politique</i>	Stress

- et socialisation
- Structure
  - prolifération
  - réforme
    - politique et - des groupes d'intérêt
- Suffrage (universel)
- Symbole
- Syndicat (voir aussi : Union ouvrière)
- Système (définition)
- Système politique
  - accès
  - degré de présence (visibility)
  - huit paliers
  - et groupe d'intérêt
  - et culture politique
- Système social
  - paliers du -,
  - et groupe d'intérêt
- Systémique (analyse, approche ou théorie)
  - avantages
  - lacunes
  - et cybernétique
  - et socialisation politique
- Taft-Hartley Act (1947)
- Technicisme
- Technocratie
- Techno-démagogie
- Technologie
- Télévision et socialisation
- Terrorisme
- Théorie politique
  - fondée sur les groupes (group theory of Politics),
  - présentation
  - critiques
  - aspects positifs
  - aspects négatifs
  - et notion de conflit
  - et notion d'équilibre
  - générale
- générale fondée sur les groupes d'intérêt et les partis
- systémique (voir : Systémique)
- Trade Union Congress (T.U.C.)
- Transducteur (définition)
- Trivialité (loi de)
- Tyran
- Unanimité
- Unesco
- Unidimensionnel (philosophie de l'-),
- Union canadienne des étudiants
- Union générale des étudiants du Québec (U.G.E.Q.)
- Union ouvrière, syndicale (voir aussi Syndicat)
  - comme association volontaire
  - et participation
  - et patrons
  - et idéologie
  - et partis
- Unitarisme
- Université
- Urbanisation
- et socialisation
- Utilitarisme
- Valeur (voir aussi : Idéologie)
  - agrégation et articulation
  - défense et promotion
  - convergence
  - manipulation
  - et groupe d'intérêt
  - et grande association, et représentation. fonctionnelle
  - but (goal-value)
- Vietnam
- Violence
- Volontarisme
- Volonté générale (ou populaire, ou collective)
- Vote

Weimar (République de) et groupe  
d'intérêt

Welfare State

Weltanschauungen (visions du monde)

Wertrational

Whip

Woodland Owners' Association

*Cet ouvrage est publié grâce à une subvention accordée par le Conseil canadien de Recherche en sciences sociales et provenant de fonds fournis par le Conseil des arts du Canada.*

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### L'individu et le groupe

[Retour à la table des matières](#)

Les groupes ont une vie qui leur est propre. Cette vie meut le grand corps des sociétés. Par des millions de fibres, souvent ténues, parfois robustes, elle bat à un rythme tantôt lent, tantôt rapide, selon les pulsions qui l'animent. Reconstituer les multiples étapes de cette vie, observer quels signes la révèlent, quels caractères la définissent, quels milieux l'alimentent, sous quelles formes elle se reproduit, quels liens se nouent en elle, oblige cependant à d'innombrables cheminements depuis les rêves surgis des profondeurs des consciences jusqu'aux réalisations des civilisations.

C'est de propos délibéré que l'idée de civilisation se trouve évoquée dès la première mention de la notion de groupe. Cette évocation fait ressortir, en même temps que la densité humaine et relationnelle des groupes, la multiplicité infinie des formes qu'ils revêtent au cours des âges et à travers l'espace. Il est vrai que le terme « civilisation » n'éveille chez plusieurs que l'impression d'une réalité très vague et de faible tonalité. Il recèle pourtant une fermeté et une densité de sens telles qu'il peut, tout au contraire, être retenu comme le concept qui exprime le mieux la totalité et la plénitude des ensembles humains les plus globaux.

Par civilisation on peut entendre un processus d'humanisation de la nature et de l'homme lui-même, engendré et soutenu par une multiplicité de facteurs : écologiques, démographiques, technologiques, économiques, sociaux, culturels et politiques, par lequel une collectivité d'hommes devient apte à vivre dans un certain état de société, cet état de société étant considéré sous ses aspects fondamen-

taux et généraux mais aussi sous les formes diverses qu'il revêt dans l'espace et le temps, de sorte qu'il englobe généralement des sociétés particulières, comportant chacune des modes d'organisation et des communautés de conscience propres, tout en partageant les unes et les autres les mêmes valeurs humanistes, par suite de leur origine commune et de leur destin solidaire. Une civilisation, c'est un mode particulier de façonner la nature à l'image d'un projet d'homme et de créer l'homme conformément aux possibilités révélées de la nature. C'est une certaine forme de pensée et d'action appliquée simultanément sur la matière et sur l'esprit et inspirée du dessein à la fois premier et ultime d'engendrer des sociétés et de les faire durer. Mais une civilisation, c'est aussi un certain plan d'ordonnance des collectivités partielles au sein de ces sociétés, collectivités grandes, moyennes ou petites, distribuées les unes par rapport aux autres selon les multiples conditions de l'existence sociale des individus. Par la médiation des sociétés particulières, c'est le génie créateur des civilisations qui insuffle son âme à ces collectivités partielles ou groupes depuis leur origine jusqu'à l'accomplissement de leur destin. C'est finalement du devenir des civilisations que dépendent les traits et la vocation des groupes.

Il s'en faut cependant que la vie des groupes résume ou enferme la totalité d'une société. Il existe nombre de phénomènes sociaux qui ont une importance tout aussi considérable et qu'on rejoint mal par la notion de groupe. Néanmoins, le cadre ordinairement choisi pour l'étude de cette dernière est trop étroit. Nous essaierons de le montrer dans le présent ouvrage, la vie des groupes manifeste la vitalité d'une société tout entière : elle en est à la fois l'un des agents et l'un des lieux privilégiés. C'est donc du contexte le plus global possible qu'il faut partir pour suivre cette vie dans toutes ses manifestations comme dans toutes ses ramifications.

En outre, cette référence initiale à l'idée de civilisation est utile puisqu'elle rappelle fort à propos que l'homme est le but ultime de tout projet de société. Et ce qui vaut pour les normes, structures, organisations et institutions s'applique, à plus forte raison, aux théories qui en font l'examen. Or, dans quel autre ordre d'idées semblable avertissement s'impose-t-il davantage que lorsqu'il s'agit de la notion de groupe ? S'il est en effet une réalité qui importe à l'homme, c'est bien les groupes qui enserrant son existence de tous les jours et l'influencent de mille manières. Inversement, que devient un groupe sans les individus qui le composent, sans

leurs consciences, leurs interactions et leurs volontés ? Et pourtant, comme il est aisé d'oublier que ces derniers poursuivent des fins propres qui débordent infiniment les raisons d'être de tout groupement ! Combien risque-t-on de perdre de vue que les groupes ne sauraient viser qu'à des buts partiels et qu'ils ne représentent que des instruments au service de l'homme ! Instruments utiles et indispensables mais toujours insuffisants car la réalisation de l'homme ne s'accomplit que dans la totalité de la société et de l'histoire.

Les relations qui se nouent entre l'individu et le groupe sont d'une importance capitale et nous jugeons opportun de les expliciter.

L'individu et le groupe constituent en effet deux pôles de l'analyse scientifique en même temps que le point d'origine de deux orientations idéologiques. La pensée occidentale, depuis les anciens Grecs, a constamment oscillé entre deux positions extrêmes : seul l'individu compte ou, au contraire, tout repose sur le groupe. Là, le groupe est considéré comme destructeur de l'individu, de sa créativité et de son autonomie ; ici, on affirme que l'individu ne se réalise pleinement que dans le groupe, moteur de toute praxis historique

S'il est vrai que le christianisme, tout comme d'ailleurs certains modes de vie reçus des barbares germaniques, insuffla un courant personnaliste dans la pensée européenne, il n'en reste pas moins que, jusqu'au crépuscule du dix-huitième siècle, l'Europe continentale demeura sous l'emprise d'une doctrine éminemment groupiste, celle des ordres ou des États, formulée sous sa forme définitive au douzième siècle et qui légitimait à la fois le féodalisme et le corporatisme. Sous certains aspects significatifs, en effet, cette doctrine conserva ses droits sous l'absolutisme politique, pourtant adversaire des particularismes féodaux et des privilèges des corporations mais qui, faute d'avoir pu se donner une organisation sociale propre, dut consentir à gouverner en utilisant largement ces anciennes institutions. Ce n'est que dans la première moitié du dix-neuvième siècle que de forts courants de pensée individualiste issus de la philosophie allemande et tout particulièrement des jeunes hégéliens, dont certains vont jusqu'à l'anarchie et le nihilisme, commencent à influencer ceux qui, déjà marqués par le libéralisme des philosophes des lumières, des physiocrates et des économistes classiques, s'attaquent au renouvellement depuis longtemps contrarié des structures.

Le triomphe du libéralisme individualiste marque l'avènement d'une nouvelle dynamique de la société, aboutissement majeur de la « grande transformation » produite par le développement de l'économie de marché. Le mot « peuple » cesse d'être une notion abstraite et désigne dorénavant l'ensemble des citoyens d'un pays. En même temps se précise la distinction, amorcée à la Renaissance, entre société et État, la société étant maintenant considérée comme créatrice et porteuse des valeurs et des possibilités de la dynamique libérale tandis que l'État n'en pouvait être que la contrepartie passive car, laissé à son propre mouvement, il deviendrait fatalement l'agent d'une restauration corporatiste et absolutiste. La victoire chèrement acquise du libéralisme individualiste fut de courte durée : les faits en nièrent les prémisses. D'une part, les harmonies sociales promises ne se produisirent pas ; au contraire, de graves conflits surgirent sans qu'on disposât des instruments susceptibles de les résorber. D'autre part, la proclamation tout abstraite de l'égalité des individus dans la liberté légitimait en pratique l'emprise du fort sur le faible, l'exploitation du pauvre par le riche et facilitait la consolidation des nouveaux groupes qu'engendrait le jeu des forces économiques du capitalisme industriel. La bourgeoisie, déjà maîtresse des leviers de commande sociaux, s'empara de l'État à son profit et conféra à ce dernier les pouvoirs requis pour consolider son emprise sur l'économie et briser les efforts d'émancipation du prolétariat.

Cette spectaculaire conquête de l'État par la bourgeoisie consacrait la dépendance du politique à l'égard du social mais en même temps incitait la masse des défavorisés à exprimer leurs revendications en termes politiques. Le Welfare State, s'il ne constitue pas un principe radicalement neuf d'organisation par rapport au libéralisme individualiste, réduit cependant la distance entre le social et le politique, apaise les conflits qui les opposaient et amorce, par l'étendue de son champ d'action et le caractère de ses modes d'opération, la mise en oeuvre d'une nouvelle dynamique de la société axée, cette fois, sur l'interdépendance du social et du politique. Selon la vision propre du Welfare State, le peuple n'est plus seulement une collectivité d'individus qui, en tant que citoyens libres et égaux, sont capables de prendre des décisions parfaitement rationnelles ; il est aussi une société constituée de groupes fondamentalement inégaux parmi lesquels il faut tenter, par des moyens politiques, d'instituer une certaine égalité. Le sort des sociétés libérales dépend pour l'instant de la capacité des instruments du Welfare State de résoudre la contradiction inhérente à cette double conception du peuple comme collection

d'individus égaux et comme constellation de groupes inégaux. Il est probable, cependant, que le Welfare State lui-même n'est qu'une étape de transition dans les rapports du social et du politique. Un autre régime socio-politique pointe depuis peu à l'horizon, régime qu'on désigne parfois sous le nom de concertation, au sein duquel le social et le politique paraissent devoir se compénétrer de façon intense dans leur fonctionnement tout en s'engageant dans des voies inédites d'interrelations.

Au moment même de la mise en place des rouages de la société libérale, survient la naissance de la sociologie comme discipline scientifique. Issue des mêmes courants qui avaient produit le libéralisme individualiste, héritière au surplus des luttes idéologiques et politiques qui avaient opposé les libéraux et les partisans de l'Ancien Régime, la sociologie s'édifie dans une large mesure à l'occasion d'un interminable débat entre ceux qui proclament que le groupe constitue l'outil d'analyse de base des sociétés et ceux qui, au contraire, fondent l'étude des sociétés avant tout sur les individus. D'une part, Auguste Comte, et à sa suite le sociologisme français ; d'autre part, Herbert Spencer et l'évolutionnisme anglo-américain. Pour les premiers, les groupes représentent plus que la somme des individus qui les composent puisque leur existence même tout comme leurs caractères spécifiques dépendraient des modes d'intégration des individus ; pour les seconds, les groupes ne sont rien de plus que la somme des individus et ne sauraient, par conséquent, avoir aucune forme d'existence véritable en dehors de ces derniers.

Le développement de la science politique marque un long retard sur la sociologie puisque ce n'est guère qu'au cours des trois dernières décennies qu'elle a pris son essor. Mais les mêmes divergences qui opposent les sociologues à propos des statuts respectifs des groupes et des individus comme réalités et comme concepts divisent aussi les politologues. C'est ainsi que les penseurs de tradition hégélienne ou d'allégeance marxiste mettent l'accent sur les groupes comme moteurs de la vie politique tandis que ceux qui acceptent les prémisses de la démocratie libérale ne voient que l'individu, haussé bien sûr au rang de citoyen, c'est-à-dire de membre égal et libre de la société politique en même temps que créateur, par l'acte en apparence le plus individuel qui soit, le vote, de la légitimité politique.

La plupart de ceux qui abordent cette question le font en s'interrogeant sur le degré respectif d'excellence ontologique de l'individu et du groupe. Les réponses

varient de façon radicale selon qu'elles s'inspirent d'une idéologie libérale, corporatiste ou socialiste. Ainsi, c'est le propre des libéraux d'affirmer la primauté absolue des individus tandis que les communistes mettent l'accent sur le groupe. Il est évident que les conséquences d'une telle option de principe sur les projets d'aménagement concret des sociétés sont considérables. Pour les libéraux, il s'agit d'imaginer un ordre social qui permette la suprématie des fins individuelles sur les objectifs des groupes. Pour les communistes, il s'agit, au contraire, de concevoir des cadres sociaux et politiques propres à assurer la conformité des fins individuelles aux fins collectives jugées supérieures parce que créatrices de praxis historique. Selon qu'on accepte les prémisses libérales ou communistes, on conçoit donc fort différemment les rapports concrets des individus et des groupes. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on se fonde sur des postulats téléologiques qui permettent mal de rejoindre les préoccupations analytiques du chercheur.

Avec le remarquable essor de la politologie, consécutif à l'adoption des méthodes sociologiques pour l'étude des phénomènes politiques, la question de la portée respective des groupes et des individus comme concepts d'analyse s'est posée sous un nouveau jour. Deux écoles polarisent les débats. D'un côté, les pluralistes qui affirment la suprématie du groupe et qui estiment qu'une théorie scientifique sera nécessairement une théorie des groupes. Cette école de science politique se réclame d'une respectable tradition philosophique à laquelle le nom de Harold Laski est souvent associé, elle a comme principaux maîtres Arthur F. Bentley et David Truman. De l'autre côté, se rangent ceux qu'on peut appeler les néo-rationalistes qui considèrent l'acte politique comme strictement rationnel selon le modèle de l'acte économique au sein du marché ou qui encore partent d'une application de la théorie des jeux selon laquelle les choix politiques résultent d'un calcul rationnel des avantages et des inconvénients eu égard à l'importance de la mise. James M. Buchanan <sup>1</sup> et Mancur Olson <sup>2</sup> représentent fort bien cette tendance néo-rationaliste qui replace l'individu au centre des préoccupations analytiques.

---

<sup>1</sup> James M. BUCHANAN et Gordon TULLOCK, *The Calculus of Consent : Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1962.

<sup>2</sup> Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965.

Si la position des néo-rationalistes concernant le statut de l'individu est précise, celle des pluralistes, par contre, est souvent ambiguë et varie considérablement selon les auteurs. Dans l'ardeur de la lutte qui les oppose aux partisans du libéralisme individualiste, ces derniers ont parfois exprimé des vues qu'en d'autres temps ils jugeaient eux-mêmes excessives. C'est ainsi que certaines affirmations d'Arthur F. Bentley laissent croire qu'il estimait que les individus n'ont pas d'existence véritable en dehors des groupes. Il n'est pas difficile, cependant, de trouver dans son oeuvre comme dans celle de tout autre pluraliste des jugements beaucoup plus nuancés ou qui admettent sans ambages la primauté ontologique de l'individu sur le groupe. Ainsi, Earl Latham : « Poser le groupe comme fondement de la société et, du coup, comme fondement des communautés politiques ou autres, ne conduit pas à perdre l'individu de vue. Bien au contraire : l'individu, c'est le centre de la circonférence que représente le groupe, et sans le centre, la circonférence ne pourrait pas se former <sup>3</sup>.

Dans le cours de l'exposé, nous toucherons à plusieurs reprises à cette question du statut de l'individu au sein du groupe mais, notre centre d'intérêt ayant été déplacé, nous ne le ferons plus que de façon tangentielle. Cependant, situer comme nous l'entendons l'étude de la vie des groupes dans son contexte social suppose une conception du caractère et de l'évolution des sociétés libérales contemporaines <sup>4</sup>. Il est bien préférable que cette conception soit explicite.

Sociologues et politologues ne sont pas tous d'accord sur l'avenir des rapports entre individus et groupes au sein de la société « postindustrielle » ou « postmoderne » au seuil de laquelle se tiennent les peuples industriellement les plus avan-

---

<sup>3</sup> Earl LATHAM, « The Group Basis of Politics : Notes for a Theory », *The American Political Science Review*, vol. 46, n° 3, 1952, 376-396. Dans H. R. MAHOOD, *Pressure Groups in American Politics*, Charles Scribner's Sons, New York, 1967, 21-52. (À moins d'indications contraires, les traductions de citations sont de l'auteur du présent ouvrage.)

<sup>4</sup> Nous verrons par la suite que peu d'individus participent suffisamment aux groupes pour avoir une part réelle aux décisions. À titre d'indication, citons les résultats d'un sondage mené par Robert Presthus auprès de 52 associations représentatives dans les deux villes américaines de Riverview et d'Edgewood : 40 pour cent des membres déclarent avoir pris part d'une façon ou d'une autre à des décisions majeures ; mais 90 pour cent d'entre eux n'ont été actifs qu'à l'occasion d'une seule décision (Robert PRESTHUS, *Men at the Top. A Study in Community Power*, New York, Oxford University Press, 1964, 409).

chés. Persuadés que, sous l'impulsion de l'électronique et de l'automatisation, un nouvel âge est en train d'émerger qui sera aussi différent de l'âge industriel que celui-ci l'était de l'âge artisanal, plusieurs se montrent fort pessimistes sur le sort qui sera réservé aux individus et aux groupes restreints dans les organisations colossales que nécessitera selon toute apparence la mise en place d'une énorme « technostructure ». Il importe d'explicitier notre position à cet égard puisqu'elle détermine dans une large mesure le choix de nos outils d'analyse. Pour clarifier nos idées, il est utile de faire mention des arguments de deux écoles de pensée aujourd'hui influentes : les théoriciens de la politique de masses et les philosophes de l'« unidimensionnel ».

Les théoriciens de la politique de masses estiment que l'évolution en cours accentuera inmanquablement l'irruption des masses dans les sociétés occidentales. Non seulement celles-ci ont-elles perdu leurs élites d'encadrement qui ont succombé sous les coups des récentes vagues égalisatrices, notamment dans le domaine de l'instruction, mais encore elles ont vu s'évanouir les groupes primaires et s'affaiblir dangereusement les groupes secondaires. L'individu, de plus en plus seul au sein de grandes collectivités surorganisées, cherche en vain la sécurité d'idéologies médiatrices et le refuge de structures de relais et devient vulnérable à l'influence des meneurs de foule <sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Il n'existe pas de données précises concernant les proportions de ceux qui préfèrent agir en groupe ou seuls pour exercer une influence politique. Dans *Civic Culture - Political Attitudes and Democracy in Five Nations* (Princeton, Princeton University Press, 1963, 191 et 203), Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA montrent que les pourcentages varient considérablement selon les pays et selon qu'il s'agit du niveau local ou national de gouvernement :

Pays	En groupe Niveau		Seuls Niveau		Inactifs Niveau	
	local	national	local	national	local	national
États-Unis	59	32	18	42	23	21
Royaume-Uni	36	22	41	40	22	32
Allemagne	21	19	41	18	38	56
Italie	9	10	43	18	49	50
Mexique	28	20	24	18	47	50

Telle est précisément l'essence d'une société de masses : une société où n'existent plus de groupes médiateurs entre l'individu et le collectif, ni entre les élites et les non-élites. Dès lors, les masses deviennent très vulnérables à l'action des élites (propagande, manipulation, mobilisation) mais, réciproquement, fait majeur passé pourtant souvent sous silence, les élites aussi deviennent très vulnérables à l'action des masses (mouvements anarchiques, rébellions, poujadisme). Le national-socialisme hitlérien constituerait une première version d'une telle société de masses. Le national-socialisme fut un phénomène tout à la fois élitiste et de masses. Son succès serait attribuable au fait que, comme mouvement social, il favorisait les regroupements de plusieurs catégories de la population sous la direction de chefs sortis des rangs, tout en cherchant à s'attacher celle-ci par l'appât d'un projet collectif présenté comme une réponse à des aspirations et des besoins profonds. D'autres versions, plus barbares encore parce qu'appuyées sur une technologie infiniment plus développée, seront sans doute formulées tôt ou tard et l'individu, toujours plus impuissant et plus angoissé, perdu comme il l'est au sein de la masse anonyme, sera sans cesse plus exposé à succomber aux sollicitations pressantes des « terribles simplificateurs » qui lui promettent, en retour d'une soumission inconditionnée à leurs volontés, de lui procurer les « groupes » et les « structures » d'encadrement si lamentablement absents de l'organisation socio-politique libérale parvenue au stade ultime de son développement. William Kornhauser <sup>6</sup> a fait une remarquable analyse de cette vision du monde que d'autres considèrent cependant trop partielle, car elle ignorerait une composante majeure de la dynamique des sociétés contemporaines.

---

<sup>6</sup> William KORNHAUSER, *The Politics of Mass Society*, the Free Press, Glencoe, Illinois, 1959. Voir aussi Leon BRAMSON, *The Political Context of Sociology*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1961 ; Daniel BELL, « The Theory of Mass Society », *Commentary*, July, 1956 ; Scott GREER et Peter ORLEANS, « The Mass Society and the Political Structure », *The American Sociological Review*, vol. 27, n° 5, 1962, 634-646 ; Joseph R. GUSFIELD, « Mass Society and Extremist Politics », *American Sociological Review*, vol. 27, n° 1, 1962, 19-30 ; E. V. WALTER, « Mass Society : the Late Stages of an Idea », *Social Research*, vol. 31, n° 4, 1964, 391-411 ; Gino GERMANI, « Mass Society, Social Class, and the Emergence of Fascism », *Studies in Comparative International Development*, vol. 3, n° 10, 1967-1968 ; Maurice PINARD, « A Reformulation of the Mass Society Model », *The American Journal of Sociology*, vol. 73, 1968, 682-690.

Ces auteurs accordent en effet beaucoup d'importance au phénomène de communication à double palier (*two-step flow of communication*) que Elihu Katz et Paul Lazarsfeld <sup>7</sup> furent les premiers à discerner. À l'occasion d'études électorales, ils ont en effet découvert l'existence de petits groupes et d'isolats qui assurent le contact entre les individus et les réseaux et mécanismes sociaux globaux. D'autres études récentes, portant notamment sur la fonction et la circulation des opinions, démontrent l'existence, dans les réseaux de communication, de nombreux relais (amis, compagnons de travail, voisins, parents) servant de tamis aux efforts d'influence de ceux qui agissent par le truchement des *telemédia* de communication procurant ainsi aux individus le réconfort d'une chaleur humaine toute proche. Il faudra revenir sur cette question capitale. Soulignons pour l'instant que la démythification du spectre de la société de masses fait paraître sous un jour nouveau les rapports des groupes et des individus. Loin d'être nécessairement irréductibles comme le veut une longue tradition occidentale, ces deux termes remplissent parfois des fonctions complémentaires et peuvent dès lors être parfaitement compatibles l'un avec l'autre. Il s'impose d'accorder les concepts dont nous nous servons pour en faire l'analyse avec la vie qui les caractérise. Entre l'atomisme intégral et le collectivisme absolu, il doit y avoir place pour une position moyenne - un pluralisme rénové sans doute - qui affirme l'interdépendance nécessaire des individus et des groupes comme agents créateurs de la société.

Ces derniers temps, des philosophes qui souvent détestent voir leurs noms accolés les uns aux autres mais qui ont en commun une orientation néo-marxiste et des sympathies freudiennes plus ou moins marquées - Herbert Marcuse, Edgar Morin, Louis Althusser, Henri Lefebvre et autres - ont formulé sur les sociétés libérales contemporaines un diagnostic tellement sévère que, s'il est sans faille et ne comporte pas de possibilité de rechange, on doit conclure que la civilisation occidentale est atteinte d'un mal incurable. Selon la vision tragique de cette philosophie, les sociétés libérales contemporaines assument spontanément et presque joyeusement les formes d'un totalitarisme intégral au profit du petit nombre de ceux qui monopolisent les ressources de l'argent et du savoir et qui utilisent l'État, l'entreprise, l'université, les media de communication comme instruments de ré-

---

<sup>7</sup> Elihu KATZ, et Paul LAZARSELD, *Personal Influence. The Part played by People in the Flow of Mass Communications*, The Free Press, Glencoe, Illinois, 1955.

pression. Cette forme de totalitarisme, qu'on peut désigner par un terme devenu populaire emprunté à Marcuse : l'« unidimensionnel », comporterait plusieurs incarnations. Au niveau du travail, l'aliénation par l'appropriation privée des biens de production n'a pas seulement survécu ; elle s'étend maintenant au travailleur intellectuel et, fait aggravant, elle englobe les loisirs et la consommation tout autant que la production. À cette forme élémentaire d'aliénation se greffent toute une série de structures « répressives » : « répression » par les symboles et les concepts, par la technocratie et la politique.

Les groupes eux-mêmes n'échapperaient pas à la contamination de l'unidimensionnel. En effet, les structures de la société libérale contemporaine font émerger des groupes d'une ampleur et d'une puissance jusqu'ici inégalées, dominés par des technocrates au service des bénéficiaires d'un régime capitaliste et impérialiste plus puissant que jamais. L'individu n'a pas les moyens de se faire entendre au sein de ces groupes qui agissent pourtant en son nom. Il faut libérer l'individu non seulement des oligarchies régnantes mais des groupes répressifs eux-mêmes. Cet objectif ne saurait cependant être atteint par de simples réformes de modes de participation fondés sur la représentation et la délégation. Il s'agit plutôt de briser les « grands » groupes et les « grandes » associations de façon à constituer des unités de fonctionnement de dimensions réduites selon des normes inspirées de la démocratie directe. Cette révolte contre les grands groupes et les grandes associations, en allant bien au-delà de l'opposition aux oligarchies et en centrant le débat sur le phénomène même de l'autorité, mène logiquement à la recherche de cadres de vie propres à restituer la chaleur protectrice primitive des petits groupements où tous, égaux et frères, vivent selon des modes communautaires conformément au principe de l'autogestion ou tout au moins de la cogestion.

Si les anticipations des théoriciens de la politique de masses paraissent trop pessimistes, les impulsions suicidales qui imprègnent les critiques des philosophes de l'unidimensionnel semblent excessives et irréalistes. Nous favorisons un pluralisme pratique axé sur la multiplicité des formes et des organisations sociales aussi bien que sur la diversité des aspirations individuelles et collectives, et d'où pourrait émaner un humanisme conforme aux conditions et aux possibilités du monde contemporain. L'expérience montre que de nombreux groupes, grands et petits, font le pont entre l'individu et le collectif, le social et le politique. Quel est leur statut ontologique, quels sont leurs caractères, quelles fonctions leur sont

dévolues et comment ils les exercent - cela constitue finalement des questions pratiques à l'étude desquelles la philosophie et la sociologie peuvent et doivent contribuer, à condition toutefois de ne pas tout laisser dépendre d'une problématique préfabriquée.

La notion de pluralisme elle-même, en tant qu'elle représente une mise en forme philosophique plus ou moins rigoureuse du behaviorisme, est l'objet d'un vif débat dont Robert A. Dahl est le centre. Certains tenants du pluralisme ont tendance à soutenir que les alignements et les luttes de groupes rendent compte de la totalité du processus politique : les mieux organisés et les plus forts l'emportent et les autres, qu'ils soient ou non la majorité, ne parviennent pas à avoir gain de cause. Les groupes se font souvent équilibre et les décisions ne se prennent qu'à la suite de savants maquignonnages. Les alignements de groupes se font et se défont conformément au rythme des enjeux, de sorte que ceux qui aujourd'hui l'emportent risquent d'être vaincus demain. On se trouve ainsi en présence de majorités successives et multiples, c'est-à-dire de polyarchies<sup>8</sup>. On reproche à ces vues d'ériger en doctrine des tendances que les faits contrediraient d'ailleurs souvent, de méconnaître les contraintes qu'imposent aux agents sociaux les structures politiques, d'ignorer la force incommensurable d'un petit nombre d'agents dans les situations clés, de minimiser l'importance des majorités et des minorités officielles, partisans ou parlementaires, et ainsi de suite<sup>9</sup>.

Nous ne croyons pas utile de prendre parti dans ce débat. En optant pour un pluralisme pratique, c'est-à-dire pour une méthode d'analyse qui met en relief la morphologie et l'action des groupes d'intérêt, nous n'estimons pas nécessaire d'adopter une position théorique ou doctrinale à ce propos.

Nous l'avons déjà indiqué : pour nous, le groupe constitue un concept moyen. Pas plus qu'il n'exprime la totalité de la réalité sociale, il n'épuise la substance de

---

<sup>8</sup> Robert A. DAHL, *A Preface to Democratic Theory*, The University of Chicago Press, Chicago, 1956 ; du même auteur : *Who Governs ?* Yale University Press, 1961, et *Pluralist Democracy in the United States. Conflict and Consent*, Rand McNally, Chicago, 1966.

<sup>9</sup> William E. CONNOLLY, *Political Science and Ideology*, Atherton Press, New York, 1967 ; du même auteur : *The Crisis of Pluralism*, Atherton Press, New York, 1969 ; Henry S. KARIEL, *The Decline of American Pluralism*, Stanford University Press, Stanford, 1961.

l'individualité humaine qui le déborde infiniment dans son être et dans sa finalité. Nous ne perdrons pas de vue cette double transcendance de la société et de l'individu sur le groupe. Il n'en reste pas moins que, au niveau de son existence propre, le groupe rejoint et recoupe une portion considérable de la société et de l'individualité. Ce sont précisément les rapports entre individus et société qui se nouent à ce niveau moyen que le pluralisme pratique permet de reconstituer.

Par ailleurs, le pluralisme pratique permet aussi de s'engager dans l'analyse des groupes d'intérêt sans a priori prendre parti à l'égard des idéologies dominantes comme le font les écoles de pensée que nous venons d'examiner. Il devient possible, par exemple, de situer l'analyse dans le contexte des sociétés libérales sans pour autant faire siennes les prémisses de la doctrine libérale. Au contraire, en optant pour un pluralisme pratique, on surmonte la critique que les philosophes de l'unidimensionnel adressent fort justement aux concepts « opératoires » : ils sont définis en fonction de la réalité entière à la lumière de critères parfaitement étrangers à toute idéologie ou orientation doctrinale. Ainsi, les diverses formes du libéralisme, du socialisme ou du corporatisme deviennent objets d'analyse au même titre que tous les autres concepts pertinents de la vie des groupes. De la sorte, sans qu'aucune des laborieuses étapes de l'analyse ne soit escamotée, échappe-t-on au danger de partialité ou de dépendance à l'égard du statu quo contre lequel les philosophes de l'unidimensionnel mettent si justement en garde.

Enfin, au niveau moyen d'analyse propre au pluralisme pratique, il devient possible de dégager les caractères des rapports concrets qui se créent entre individus et groupes. On se rend compte que les premiers et les seconds renvoient à deux plans d'existence et de finalité. Dans la réalité, ces deux plans tantôt sont distincts et tantôt se recouvrent jusqu'à se confondre. Il n'est pas possible non plus, à ce niveau moyen, de décider a priori qui domine, du groupe ou de l'individu. Il arrive que l'individu cède devant le groupe, lorsque, par exemple, on lui demande de sacrifier sa vie pour la patrie, ou, au contraire, que le groupe s'efface devant l'individu, comme lorsqu'il s'agit du droit de ce dernier de ne pas être contraint d'agir contre la dictée de sa conscience morale. Considéré sous cet angle, le statut de l'individu par rapport au groupe devient une question historique à contenu largement idéologique. Il est possible d'en extraire des principes directeurs pour l'analyse sociopolitique. Mais il faut limiter l'examen à des époques et à

des régimes donnés, par exemple aux sociétés libérales contemporaines. Dès lors, on peut dégager certaines tendances générales.

De nombreux indices amènent à postuler que, concrètement, les sociétés libérales n'accordent pas à l'individu l'autonomie ni même l'excellence que revendiquaient les théoriciens du dix-neuvième siècle. De fait, s'il est un principe qui a servi de fondement à l'aménagement de l'organisation sociale et politique contemporaine, c'est bien plutôt celui de la subordination pratique de l'individu au groupe. Bien que soit hautement affirmé le caractère d'instrument qui serait propre au groupe, il n'en reste pas moins qu'un individu ne peut actualiser toutes ses possibilités, dans ces sociétés, en dehors de l'appartenance à des groupes. Même dans les sociétés les plus libérales, on admet sans difficulté que ces derniers constituent des moyens indispensables pour une action individuelle socialement et politiquement efficace. De même conçoit-on sans déplaisir apparent que les valeurs qu'affectionnent les individus ne peuvent être définitivement acquises que par l'intermédiaire des groupes. Ainsi, si on admet que poser des actes libres est du ressort des individus, on ne soutient pas moins que la défense des libertés individuelles n'est possible que par l'action des groupes. Et si on accepte que la rationalité est une caractéristique de l'individu, on estime en même temps que la participation à des groupes accroît l'aptitude à faire des choix rationnels. Plus encore : on affirme que ce sont les groupes qui dans les situations concrètes déterminent dans une large mesure la nature de l'obligation morale individuelle, structurent les points de vue individuels, procurent les moyens d'action aux individus et légitiment l'action elle-même des individus.

La subordination fonctionnelle de l'individu au groupe dans les sociétés libérales contemporaines est mise en évidence par l'analyse du processus de décision. Selon les statuts officiels de la plupart des organismes, ce sont des individus (ministres, chefs d'entreprises, dirigeants syndicalistes) qui prennent les décisions. Mais l'étude des décisions montre que celles-ci, même lorsqu'elles sont intimement liées à une personne, résultent d'un processus complexe qui, à chaque étape, s'insère dans l'action de groupes (commissions d'études et de recherches, conseils consultatifs) et dépend en réalité de conditions socio-économiques et autres dont on peut statistiquement mesurer l'importance au point de prévoir les résultats électoraux. D'autres comportements se prêtent à des mesures similaires. Par exemple, une fois donnés le sexe, l'âge, l'habitat, l'ethnicité, la profession, la religion, le

niveau d'instruction et le revenu d'un individu, on a de bonnes chances de connaître son allégeance partisane. Dans de nombreuses conduites individuelles, l'éveil de l'intérêt de même que l'incitation à agir sont dus à l'influence plus ou moins immédiate de groupes <sup>10</sup>.

Que les individus conservent par ailleurs une autonomie plus ou moins entière à l'endroit des groupes ressort d'excellente manière du phénomène d'appartenance multiple. Ce phénomène résulte de la grande variété des modes d'être et des rôles des individus. Ceux-ci sont, en effet, en même temps ou successivement des citoyens, des membres d'une confession religieuse, des consommateurs, des employés... Aucun des groupes auxquels ces modes d'être ou rôles correspondent n'englobe la totalité des valeurs et des intérêts d'un individu. Chaque groupe a un certain droit à la loyauté de ses membres ; mais ce droit est limité par des revendications équivalentes de la part d'autres groupes. Les objectifs de ces groupes peuvent être complémentaires et harmonieux ou au contraire incompatibles et conflictuels. Dans ce dernier cas, l'individu se trouve aux prises avec un conflit de loyauté. Ainsi, il peut faire partie d'une confession religieuse qui favorise un parti politique hostile à la catégorie socio-économique à laquelle il appartient. L'individu est alors soumis à des pressions contradictoires susceptibles de paralyser sa volonté d'action et même de modifier son équilibre affectif. Les groupes s'efforcent de mettre en oeuvre des techniques propres à réduire ces tensions, soit en passant sous silence les points de division et en amplifiant les points de convergence, ou encore en diminuant leur contrôle sur les conduites de même que les sanctions en cas de déloyauté. Sans doute ne supprime-t-on pas, par ces moyens, les sources de

---

<sup>10</sup> On vient de soulever le délicat problème des propriétés individuelles et des propriétés collectives de l'action sociale. Après avoir longtemps ignoré l'influence des facteurs collectifs dans des actes en apparence strictement individuels, comme le vote, les auteurs récents en ont peut-être exagéré l'importance. Il est probable qu'une distinction entre micro-conduite et macro-conduite s'impose afin d'expliquer certains comportements apparemment contradictoires. C'est ainsi, par exemple, qu'Alain LANCELOT dans son excellent ouvrage, *l'Abstentionnisme électoral en France* (Armand Colin, Paris, 1968), a montré que, en dépit de la stabilité des chiffres globaux de l'abstentionnisme électoral en France, il existe une grande mobilité de l'abstention au niveau des individus : les abstentionnistes chroniques sont moins nombreux que les abstentionnistes intermittents. On verra par la suite la portée de telles oppositions entre macro-analyses et micro-analyses dans l'utilisation des données comparatives.

conflit de loyauté lesquelles, si elles sont nombreuses et graves, peuvent mettre en danger la stabilité d'une société <sup>11</sup>. Pareille condition est ressentie, avec raison, comme pénible par les individus. Mais elle ne proclame pas moins, au-delà de tous les conditionnements, leur liberté essentielle par rapport à tous les groupes pris dans leur ensemble aussi bien qu'à chacun d'eux considéré isolément.

Dans les sociétés hautement industrialisées tout au moins, il semble impossible de ramener à des formules simples et définies une fois pour toutes le caractère des rapports entre groupes et individus. Ces rapports varient de façon appréciable selon les circonstances de temps et de lieu. Il semble, cependant, qu'à titre approximatif et provisoire on soit justifié d'énoncer les jugements suivants : la participation à des groupes fournit un substrat pour l'action sociale et individuelle de même qu'elle constitue une condition indispensable à la pleine réalisation de l'individu comme personne ; de tels groupes font sentir leur influence sur les décisions collectives et constituent par là des véhicules d'influence pour les individus ; même des actes en apparence les plus individuels peuvent être soumis à l'action directe ou indirecte des groupes ; comme le démontre notamment le phénomène du conflit de loyauté, l'appartenance à des groupes laisse intactes l'autonomie personnelle et la liberté essentielle des individus.

Bien que la question des rapports entre groupes et individus ne soit plus par la suite au centre de nos exposés, nous serons conduit à mettre ces jugements à l'épreuve et à les rectifier s'il y a lieu. Mais les promesses que laisse entrevoir le pluralisme pratique appliqué à l'étude de la vie des groupes ne sauraient cependant être remplies si on ne dégage pas de cette position les éléments d'un modèle d'analyse le plus englobant et le plus rigoureux possible. Nous expliciterons dans la première partie les éléments d'un modèle d'analyse des interactions du social et du politique en régime libéral. Cet effort dégagera de façon particulièrement claire la part précise des groupes dans ces interactions. De la sorte seront mises en lumière les limites et l'importance des groupes en tant qu'outils d'analyse et seront révélées les multiples formes de la vie des groupes selon qu'ils se présentent comme unités collectives réelles, associations volontaires ou groupes d'intérêt. Enfin, seront identifiés la présence, les rôles et les relations des individus au sein

---

<sup>11</sup> Voir, à ce propos, Sidney VERBA, « Organizational Membership and Democratic Consensus », *Journal of Politics*, vol. 27, 1965, 468 et 471.

des groupes. Ainsi peut-on espérer échapper à l'écueil très réel de « réification » qui guette l'analyste des groupes.

Dans une deuxième partie, nous examinerons comment les groupes, plus précisément les groupes d'intérêt - cette forme spécifique de groupe que nous allons placer au centre de nos préoccupations - s'articulent au système social et au système politique. Seront examinés les raisons d'être des groupes d'intérêt dans les sociétés libérales, les fondements et les processus de la socialisation politique de même que les caractères des associations volontaires.

Une troisième partie examinera les groupes d'intérêt comme mécanisme d'interactions du système social et du système politique de même que les rapports entre les groupes d'intérêt et d'autres mécanismes d'interactions, tels les partis, les conseils consultatifs et les *media* de communication.

Enfin, une quatrième partie sera consacrée à l'action des groupes d'intérêt. Seront successivement considérés l'organisation des groupes en vue de l'action politique, les techniques employées, la participation des membres et, finalement, l'effet de cette action sur la survivance et l'évolution des sociétés.

En entreprenant cette étude sur la vie des groupes, il n'est pas possible de taire certaines appréhensions, tant les difficultés de la tâche sont grandes.

Bien que restreinte aux régimes libéraux contemporains, l'analyse conduira au-delà de ces régimes dans le temps et dans l'espace. Il ne suffit pas, en effet, de connaître les faits comme ils sont, il faut aussi apprendre comment ils sont devenus tels. Par ailleurs, les régimes libéraux entretiennent des relations étroites avec d'autres régimes auxquels il peut être utile de se référer pour établir des contrastes ou fonder des jugements. Choisir une problématique dynamique, c'est en effet en même temps s'imposer une préoccupation évolutive et comparatiste.

Notre champ d'investigation s'étend à toutes les sociétés libérales contemporaines. La cueillette des données pertinentes a imposé la lecture d'un grand nombre de monographies de toute nature. En même temps, il fallait choisir les outils théoriques les plus aptes à éclairer la vie des groupes. Après tant d'autres, nous avons constaté combien insignifiantes sont les connaissances des faits et peu au point les théories. Il a fallu en pratique limiter les illustrations à quelques pays favorisés : les États-Unis surtout et, à un degré bien moindre, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la République fédérale allemande et la Suède. Pour le Canada,

nous faisons état de certaines enquêtes que nous avons menées et d'autres travaux pertinents. Leur utilisation pose l'épineux problème des comparaisons que nous avons tenté de résoudre en tenant compte des importants développements récents dans ce domaine. Par ailleurs, aucune « théorie » existante ne répondait parfaitement à nos préoccupations. L'approche systémique paraissait se plier le mieux à nos besoins. Mais il a fallu lui faire subir de sérieuses modifications.

Faute de données assez nombreuses et d'études suffisamment poussées du système international sous l'angle de nos préoccupations, il a fallu renoncer à l'étude de l'action des groupes auprès des Nations-Unies et autres organismes internationaux.

Autre limitation : la présente étude de la vie des groupes se situe à un plan analytique. Mention est faite des valeurs engagées dans l'action des groupes mais ces valeurs ne sont pas envisagées sous l'angle normatif. Nous traitons toutefois des importantes questions d'ordre philosophique découlant de la vie des groupes : questions relatives à la représentation, au consensus, à la légitimité et à la participation.

Enfin, malgré l'ampleur du champ que nous avons l'ambition de couvrir, le but n'est pas de déboucher, par le biais des groupes, sur une sociologie générale ni de proposer une sociologie des groupes. L'abondante littérature sociologique sur les groupes montre combien difficile, sinon impossible, serait pareille entreprise à l'heure actuelle. Ce que nous allons tenter de faire est autre : il s'agit essentiellement de montrer dans quelle mesure et comment les groupes d'intérêt constituent un mécanisme d'interactions du système social et du système politique. Toutes les questions posées à propos des sociétés et des groupes eux-mêmes seront toutes orientées finalement vers l'élucidation de cette interrogation centrale. Nous nous intéressons surtout à la survivance et à l'évolution des sociétés et nous nous demandons comment les groupes contribuent à cette survivance et à cette évolution. C'est d'ailleurs pourquoi nous entendons relater la vie des groupes. Le social et le politique représentent deux pôles d'attraction pour les groupes. Dans nos sociétés, ceux-ci mènent une double vie ; ils sont soumis à un double conditionnement. Cette condition obligée des groupes n'a pas encore reçu une attention sérieuse. Nous espérons, par notre façon de voir, résoudre des points obscurs et clarifier des aspects confus tant à propos des groupes eux-mêmes qu'en ce qui concerne leur action. Enfin, c'est surtout la dimension politique de cette action qui nous préoc-

cupe ici. Nous suivrons la trace des groupes à travers toute la société mais nous examinerons de façon particulièrement attentive comment ils constituent des véhicules qu'empruntent les aspirations et les besoins sociaux pour accéder à l'existence politique.

## TOME PREMIER

# FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE

[Retour à la table des matières](#)

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## ÉTAT DE LA QUESTION

[Retour à la table des matières](#)

L'intelligence de la vie des groupes suppose qu'aient été au préalable identifiés les formes diverses et les caractères des groupes. Malgré les nombreuses études dont les groupes ont fait l'objet, nous disposons de bien peu de connaissances éprouvées sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour fonder nos analyses. Nous n'avons pas le choix : en abordant la vie des groupes, nous devons forger nos propres outils de travail, formuler nos propres définitions, déterminer nos propres angles d'approche. Nous ferons toutefois état des principales idées reçues et des éléments théoriques sur lesquels les spécialistes s'appuient le plus fréquemment. Les développements que nous avons cru devoir consacrer à ces questions pourront sembler arides. Mais il ne nous a pas paru possible de nous en dispenser : Nous estimons que les clarifications que nous apportons dans la première partie sont indispensables à la pleine compréhension de l'ensemble du sujet.

Il est également important d'identifier les principales articulations des groupes avec le système social et le système politique. Nous verrons que les groupes d'intérêt, qui sont au centre de nos préoccupations, se situent dans le prolongement des associations volontaires qui elles-mêmes se greffent sur les groupes sociaux, en tant qu'unités collectives réelles. Nous examinerons également les agents de ces mutations. Par ailleurs, nous établirons les conditions d'acceptation des groupes d'intérêt par le système politique de même que l'importance de ce dernier pour les groupes d'intérêt.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## Première partie

# Vers une méthode d'analyse de la vie des groupes

[Retour à la table des matières](#)

Les ramifications de la vie des groupes se prolongent jusqu'aux extrémités du corps social. Loin de se livrer d'emblée dans toute sa plénitude, cette vie exige d'être reconstituée fibre par fibre, manifestation après manifestation. Un long et patient cheminement est requis pour en suivre la trace et en établir le parcours.

Mais, à l'évocation du terme « groupe », ce sont d'abord des questions qui viennent spontanément à l'esprit. Ces questions, il importe de les préciser, de les classer et de leur apporter une réponse. La méthode qui satisfera le mieux à ces exigences sera jugée la meilleure. Si celles qui ont actuellement cours paraissent à l'examen inadéquates, force sera d'en formuler une qui offre de plus solides garanties.

La méthode choisie devra répondre de façon convenable à des questions pourtant élémentaires mais qui n'ont pas toujours reçu l'attention voulue : qu'est-ce qu'un groupe ? Qu'est-ce qu'un groupe d'intérêt ? Quelles relations existent entre eux ? Comment un groupe se convertit-il en groupe d'intérêt ? Quelle est l'influence de l'organisation sur les caractères et les processus internes des groupes d'intérêt ? Comment les groupes d'intérêt sont-ils reliés entre eux ? Quels sont les intérêts significatifs du point de vue politique ? Quels sont les facteurs des motivations qui sollicitent ou découragent la participation individuelle ?

Cette méthode devra en outre satisfaire notre préoccupation majeure : comment se fait l'articulation socio-politique des groupes ? Pour répondre à cette interrogation, elle devra identifier les fonctions des groupes d'intérêts dans les processus socio-politiques ; reconstituer les rapports entre les groupes d'intérêt et les autres mécanismes qui remplissent des fonctions similaires, notamment les partis politiques ; découvrir les facteurs d'accès des groupes d'intérêt auprès des agents politiques ainsi que les raisons des variations dans l'ampleur et l'intensité de leur pression ; évaluer, enfin, le degré d'influence des groupes d'intérêt dans les processus de décision.

En même temps, la méthode adoptée devra permettre une vision la plus large possible des processus socio-politiques. À cette fin, elle rattachera les fonctions socio-politiques des groupes d'intérêt aux autres articulations analytiques majeures telles que la culture politique, la participation, le leadership et les conditions institutionnelles. Elle sera particulièrement attentive aux conséquences, sur le fonctionnement des groupes d'intérêt, d'un changement dans les structures sociales et les structures politiques, tout comme elle s'attachera à établir le rôle des groupes d'intérêt dans le changement socio-politique.

Une méthode visant à fournir une explication complète de la vie des groupes d'intérêt devra enfin retracer la présence de cette vie à travers toute la société, quel que soit le lieu où elle se manifeste, pourvu qu'elle ait une signification politique. En conséquence, tout en reconnaissant au politique l'autonomie et la spécificité qui le caractérisent, elle replacera la mécanique politique entière dans le contexte plus ample de la société globale qui la fonde et, en dernière analyse, l'explique.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Première partie : Vers une méthode d'analyse de la vie des groupes

## Chapitre I

---

### Théorie politique fondée sur les groupes : ambitions et avatars

[Retour à la table des matières](#)

Les politologues généralement groupés sous l'étiquette *group theory of politics* diffèrent souvent les uns des autres sous des aspects majeurs. Ils partagent cependant une foi commune dans la valeur centrale du concept de groupe comme facteur d'explication du politique. Cette école de pensée a été l'objet de plusieurs critiques au cours des années récentes - critiques trop souvent dictées par un manque d'objectivité regrettable et une ignorance apparente des prémisses et des objectifs véritables des théoriciens politiques des groupes. On déplore surtout l'absence de toute étude approfondie de cette école de pensée, qui, pourtant, est non seulement importante en elle-même mais encore, directement ou indirectement, est à l'origine d'un si grand nombre de monographies sur les comportements politiques les plus divers.

## I. IMPORTANCE DES GROUPES DANS LA DÉFINITION DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

L'importance des groupes (classes, factions, associations) pour l'aménagement et la conduite des sociétés est reconnue depuis que l'homme s'est mis à s'interroger sur le monde qui l'entoure. Platon, déjà, fait dépendre les régimes politiques des modes de répartition des individus en groupes et il attribue une grande influence aux dirigeants de groupes : invisibles à la multitude qui ne les connaît pas, ils seraient pourtant les véritables moteurs des sociétés. Dans *The Commonwealth of Oceana*, James Harrington fait aussi découler les gouvernements des alignements des intérêts de groupes dans une société. Et on connaît le célèbre passage dans lequel James Madison, tout en dénonçant les factions qu'ils suscitent, affirme que les intérêts, particulièrement ceux qui dérivent de la propriété, constituent le fondement de l'organisation sociale : « Un intérêt foncier, un intérêt industriel et de nombreux autres intérêts de moindre importance, émergent obligatoirement parmi les peuples civilisés, les divisent en classes différentes, animées par des sentiments et des points de vue différents. La régulation de ces intérêts variés et contradictoires constitue la principale tâche du gouvernement moderne <sup>12</sup>. »

On sait aussi l'importance que Karl Marx accorde aux classes sociales et à la lutte des classes dans l'histoire. Une école allemande et autrichienne de sociologie - l'école dite du « conflit social » - s'est constituée autour de l'idée que les groupes et les conflits de groupes constituent les nerfs des civilisations.

Plusieurs ne se sont pas contentés de reconnaître l'importance des groupes au sein des sociétés. Ils ont de plus tenté de hausser la notion de groupe à la dignité de concept d'analyse et même d'en faire le centre d'une théorie politique. Ces efforts se justifient par la proposition selon laquelle, dans la mesure où les groupes constituent des unités de fonctionnement, ils doivent posséder une structure inter-

---

<sup>12</sup> James MADISON, *The Federalist*, n°10. Modern Library, New York, 1941, 56.

ne, résultant notamment du phénomène de l'autorité qui entraîne une certaine différenciation des rôles : rôles de commandement et rôles de subordination. Si tout groupe organisé donne inévitablement naissance à des relations de pouvoir, il s'en suit que la société politique qui incarne, aux yeux de plusieurs, « le Pouvoir » par excellence, peut être définie comme un groupe. C'est bien ainsi que l'entend Émile Durkheim :

Ce qui est vrai c'est qu'il n'y a pas de société politique qui ne contienne dans son sein une pluralité de familles différentes ou de groupes professionnels différents ou des uns et des autres à la fois [...]. Plus généralement, quand une société est formée par une réunion de groupes secondaires, de natures différentes, sans être elle-même un groupe secondaire par rapport à une société plus vaste, elle constitue une entité sociale d'une espèce distincte ; c'est la société politique que nous définissons : une société formée par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de groupes sociaux secondaires, soumis à une même autorité, qui ne ressortit elle-même à aucune autre autorité supérieure régulièrement constituée <sup>13</sup>.

Bertrand de Jouvenel va dans le même sens quand il écrit : « Personnellement nous considérons que tout ensemble humain organisé pour une coopération régulière est un corps politique, et que l'objet de la Science Politique est l'étude de la cohésion de ce corps, comment créée, comment maintenue et perfectionnée. Elle embrasse aussi la considération de l'influence morale exercée sur l'individu par l'appartenance au corps <sup>14</sup>. »

Jean Dabin mentionne les traits suivants de la société politique : (1°) une pluralité d'hommes... fixés à demeure sur une portion de la terre, qui est pour eux leur patrie ; (2°) entre ces individus, un certain groupement, de caractère obligatoire et durable, embrassant la population dans son ensemble et s'affirmant, par rapport à toutes les autres relations sociales de l'ordre temporel, comme supérieur ; (3°) au sein de ce groupement, une division hiérarchique : les uns gouvernent et administrent, disposant de la contrainte pour faire prévaloir leurs décisions ; les autres

<sup>13</sup> Émile DURKHEIM, *Leçons de sociologie. Physique des moeurs et du droit*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, 52-67. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>14</sup> Bertrand DE JOUVENEL, *De la souveraineté*, Éditions Gérard, Paris, 1954, 13, note 1.

sont gouvernés et administrés ; (4°) de gouvernants à gouvernés, un échange de prestations, les gouvernés apportant les contributions nécessaires à la bonne marche du groupe, les gouvernants opérant la distribution entre les gouvernés des avantages de la vie de groupe <sup>15</sup>.

Ainsi considérée, la société politique se définit comme l'ensemble des personnes fixées à demeure sur un même territoire, constituant un groupe durable et obligatoire, associées dans la poursuite de buts généraux communs, ayant institutionnalisé leurs rapports et s'étant donné des chefs responsables qui détiennent le monopole légal de la force, de sorte que leurs actions et décisions revêtent un caractère d'impérativité à l'égard de tous. Toute caractérisation complète de la société politique comporte probablement la notion de groupe. À cette dernière il faut cependant adjoindre d'autres notions comme celles de fixité spatiale (pour distinguer la société politique des associations contractuelles), *d'appartenance obligatoire* (pour bien marquer la nécessité faite à tout homme d'être membre d'une telle société), de buts généraux communs (pour permettre la différenciation d'avec les groupements particuliers), *d'institutionnalisation des rapports* (pour indiquer le caractère hautement officiel des règles qui la fondent), de *monopole légal de la force* (pour signaler le pouvoir de contraindre qui lui est conféré pour en faire le principal garant de l'ordre public), de décisions impératives *s'étendant à tous* (pour signifier le caractère universel et obligatoire de l'autorité qui émane de ce groupe).

---

<sup>15</sup> Jean DABIN, *l'État ou le politique. Essai de définition*, Dalloz, Paris, 1957, 16, 19-20.

## II. CRITIQUE DE LA THÉORIE POLITIQUE FONDÉE SUR LES GROUPES

[Retour à la table des matières](#)

Étrangers à ces considérations philosophiques, des politologues, américains pour la plupart, s'efforcent, par le recours méthodique à la notion de groupe, de procurer à la science politique un statut proprement scientifique. L'entreprise débute avec Arthur F. Bentley dont le livre, *The Process of Government*, paru en 1908, ne devient influent qu'à compter de 1930 environ ; elle se continue avec Peter Odegard, Pendleton Herring, David Truman, Earl Latham et nombre d'autres <sup>16</sup>.

Il est de bon ton de décrier ces efforts. Certes, à s'en tenir aux trop nombreuses déclarations fracassantes des chefs de file de cette tendance, il n'est guère difficile de trouver dans leurs écrits excès, exagérations et même erreurs graves. Mais trop souvent on refuse de les entendre avant de les mettre en accusation et de les juger. S'ils prêtent souvent le flanc, il arrive aussi qu'on leur impute des intentions et des objectifs qu'ils n'ont pas entretenus ou encore qu'on leur reproche - comme dans le cas de Bentley qui écrivait au début du siècle - d'ignorer des faits ou des concepts qui ne sont connus que depuis peu et souvent grâce à l'application des méthodes de travail qu'ils préconisaient eux-mêmes il y a plusieurs années.

C'est souvent avec ironie qu'on parle de la Group *Theory of Politics*, c'est-à-dire d'une théorie politique élaborée à partir de la notion de groupe. On devrait plutôt se demander si ces auteurs ont vraiment eu l'intention d'élaborer une théorie

---

<sup>16</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, The University of Chicago Press, Chicago, 1908 ; Peter H. ODEGARD, *Pressure Politics. The Story of the Anti-Saloon League*, Columbia University Press, New York, 1928 ; Pendleton HERRING, *The Politics of Democracy*, Rinehart, New York, 1940 ; Earl LATHAM, « The Group Basis of Politics : Notes for a Theory », *The American Political Science Review*, vol. 46, N° 3, 1952, 376-396 ; David TRUMAN, *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*, Alfred A. Knopf, New York, 1955 (Au moment de mettre la dernière main à notre ouvrage, on annonce la publication très prochaine d'une édition revue et augmentée de David Truman).

au sens strict du terme. En exergue à son ouvrage, *The Process of Government*, Bentley n'a-t-il pas écrit : « Ce livre est une tentative de façonner un instrument », ce qui indique la modestie relative de ses ambitions : il visait non à l'élaboration d'une théorie mais à la fabrication d'un outil d'analyse. Un membre de l'école de Bentley, Harmon Zeigler, a présenté son propre livre sur les *Interest Groups in American Society* dans les termes suivants : « Il ne s'agit pas, à partir de la notion de groupe, de tendre vers une théorie politique générale... mais bien plutôt de viser à une théorie du rôle des groupes organisés en politique <sup>17</sup>. »

À la suite d'une revue critique de la littérature, Joseph Lapalombara, lui-même un spécialiste des groupes d'intérêt en Italie, émet sur le sujet un jugement nuancé :

Il est nécessaire d'examiner selon la méthode comparative des propositions de portée moyenne relatives aux groupes d'intérêt afin de s'assurer si l'accent mis sur ces derniers est de quelque utilité dans l'élaboration d'une théorie politique générale... Si, au contraire, nous concevons les groupes d'intérêt comme un outil d'analyse... propre à décrire certains aspects - mais non pas tous les aspects - du processus politique, cette méthode a son utilité... et cela non seulement aux États-Unis <sup>18</sup>.

Si les protagonistes de l'étude de la politique par les groupes s'en étaient toujours tenus à ces positions moyennes, les critiques seraient certainement moins acerbes. Mais ils tiennent souvent des propos qui révèlent chez eux des ambitions plus téméraires. Leur approche particulière que, dans leurs moments de sobriété, ils se contentent de décrire comme un simple « instrument » d'analyse est, dans leurs instants d'enthousiasme, considérée par eux comme une théorie politique en bonne et due forme. Des citations tirées de Bentley lui-même et d'un de ses disciples, Earl Latham, illustrent bien l'ampleur de cette ambition :

Si nous prenons, écrit Bentley, tous les hommes d'une société, soit tous les citoyens des États-Unis, et que nous les considérons comme une sphère, nous pouvons faire passer un nombre illimité de lignes planes par le

---

<sup>17</sup> Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*, Prentice-Hall, Englewoods Cliffs, 1964, III-IV

<sup>18</sup> Joseph LAPALOMBARA, « The Utility and Limitations of Interest Group Theory in Non-American Field Situations », *Journal of Politics*, vol. 22, N° 1, 1960, 30-31.

centre de la sphère, chacune d'elles représentant un principe donné de classification, disons la race, les intérêts économiques divers, la religion ou la langue... [La question importante concernant la politique consiste dans] l'analyse de ces groupes. [Car] quand les groupes sont étudiés de façon adéquate, tout est étudié. Et quand je dis tout, j'entends bien tout. La description complète des groupes, c'est la science complète de l'étude des phénomènes sociaux... Il n'y aura plus de place pour des « causes » animistes, pas plus dans ce domaine que dans les autres <sup>19</sup>.

Ce passage montre que Bentley, par l'étude des groupes, envisageait de poser les bases d'une science politique autonome. Il révèle ses véritables préoccupations. Il cherche à développer un ensemble de concepts qui se suffisent à eux-mêmes et qui, par conséquent, dispensent de faire appel à des explications d'ordre « métaphysique ». En d'autres termes, Bentley, comme d'autres à son époque, ne fait que continuer en Amérique le combat d'Auguste Comte. Un ouvrage peu connu de Bentley, *Relativity in Man and Society*, permet de mieux comprendre les véritables intentions de cet auteur. On y trouve des passages admirables pour l'époque dont voici un exemple : « Le terme « État » connote un ensemble complexe d'actes, c'est-à-dire une combinaison d'intérêts intimement reliés les uns aux autres, qui forment un tout et constituent un processus suffisamment homogène pour leur assurer la stabilité. L'État est fondamental non pas en tant qu'être mystique mais seulement par rapport à cette stabilité, cette durée, cette permanence relative <sup>20</sup>. »

Des continuateurs récents, oublieux des vrais objectifs du maître, prennent à la lettre ses déclarations et revendiquent pour l'étude du politique par la voie des groupes un statut théorique plein et entier. Ainsi Earl Latham, pour qui toute loi, tout acte administratif, toute décision politique est le produit des rapports de groupes. Dans son optique, le gouvernement n'agit que comme arbitre des conflits de groupes :

L'Assemblée législative arbitre la lutte des groupes, ratifie la victoire des coalitions victorieuses, enregistre sous la forme de lois les termes des

---

<sup>19</sup> Arthur F. BENTLEY, *Op. cit.*, 208-209.

<sup>20</sup> *ID.*, *Relativity in Man and Society*. Pour une étude de cet aspect dans l'oeuvre de Bentley, voir : Myron G. HALE, « The Cosmology of Arthur F. Bentley », *The American Political Science Review*, vol. 54, n° 4, December 1960, 960.

capitulations, compromis et conquêtes. Toute loi tend à sanctionner un compromis parce que le processus même d'accommodation des conflits consiste dans la délibération et le consensus. Le vote à l'Assemblée sur chaque question tend donc à refléter la distribution de la force ou du pouvoir parmi les groupes rivaux à ce moment-là. Ce qu'on peut appeler « politique publique » consiste en réalité dans l'équilibre atteint à chaque moment dans la lutte des groupes ou encore l'équilibre que les facteurs en présence s'efforcent de rompre en leur faveur... Quant aux services administratifs, leur raison d'être est la mise en oeuvre des termes des traités que les lois ratifient. Ils sont comme des armées d'occupation laissées sur les lieux pour faire la patrouille conformément aux règles imposées par la coalition victorieuse... Le judiciaire... représente un des moyens de l'administration des règles sur lesquelles il y a entente. Et c'est la responsabilité particulière du juge de fonder en un tout homogène et cohérent les nombreux éléments épars émanant des statuts, décrets administratifs et des cas des clients privés <sup>21</sup>...

Earl Latham assimile à ce point les processus politiques et les conduites de groupes que finalement, pour lui, il ne subsiste plus de différences qualitatives entre groupes « privés » et groupes « officiels ». N'écrit-il pas, en effet :

La lutte des groupes, alors, se déroule aussi bien au sein des groupes officiels que des groupes non officiels. Plus encore : il n'existe pas de séparation entre ces deux catégories de groupes. Ils sont un. Les groupes officiels ne sont que les habitants d'un monde pluraliste qui est une agrégation, une collection, un assemblage, une foule, une multitude mouvante d'ensembles humains,... une série d'organismes sociaux se rejoignant, s'interpénétrant, se recoupant,... un seul et même univers de groupes qui se fusionnent, se défont, se fédèrent et qui, dans le flux des changements perpétuels, forment des constellations et des coalitions de pouvoir <sup>22</sup>.

Bref, une théorie politique à visée intégrale fondée sur les groupes doit s'étendre aussi bien aux groupes privés qu'aux groupes officiels :

Les groupes organisés, dans ces conditions, sont des structures de pouvoir ; la structure des gouvernements privés diffère de celle des gouvernements publics surtout en ce que les gouvernements publics sont considé-

<sup>21</sup> *Earl LATHAM*, op. cit.

<sup>22</sup> *Ibid.*, 50.

rés comme des groupes officiels... Par l'usage, le terme « gouvernement » s'est trouvé presque exclusivement associé aux dispositifs officiels aux mains des présidents, rois... et autres récipiendaires des charges publiques. Mais qui n'a pas entendu parler de « politique de bureau », de « politique de faculté », de « politique des unions ouvrières » et ainsi de suite ? Ces expressions représentent plus qu'une métaphore. Elles expriment le jugement commun selon lequel le phénomène du pouvoir se manifeste dans les groupes non officiels aussi bien que dans les services officiels du gouvernement public <sup>23</sup>.

De telles citations et nombre d'autres déclarations analogues, même si elles outrepassent les véritables intentions de ceux qui centrent le processus politique sur les groupes, rendent ces auteurs vulnérables à la critique. Ainsi, Myron G. Hale entend résumer la pensée de Bentley en écrivant que, pour celui-ci, l'« État n'est rien d'autre que la forme supérieure de l'organisation des intérêts ». Et il continue son interprétation de Bentley :

Tous les phénomènes sociaux représentent des pressions sur le gouvernement et celui-ci n'est rien de plus qu'une organisation d'intérêts articulés dans un même système. De fait, l'essence de sa théorie fonctionnelle de l'État, c'est que tous les intérêts - actuels ou potentiels - sont une partie du processus gouvernemental puisque chaque intérêt y est représenté en proportion de la pression qu'il exerce <sup>24</sup>.

Une des plus dures critiques jusqu'ici adressées à ceux qui mettent les groupes au centre du processus politique est celle de Stanley Rothman à l'endroit de David Truman. Après avoir admis que les groupes ont une place légitime dans une théorie politique systématique, Rothman reproche à Truman de restreindre le politique à l'étude des groupes. Ce faisant, Truman ne peut aboutir, selon Rothman, qu'à une pseudo-théorie du processus politique. Telle est aussi l'opinion de Roy C. Macridis :

D'abord... l'étude des groupes d'intérêt et des modalités de leur action n'est pas un substitut pour la théorie. Ensuite... l'étude des groupes, la des-

<sup>23</sup> Earl LATHAM, op. cit., 32-33.

<sup>24</sup> Myron G. Hale, op. cit., 960. Pour une interprétation identique, voir W. J. M. MACKENZIE, « Pressure Groups. The Conceptual Framework ». *Political Studies*, 3, 1955, 247-287.

cription de leur organisation interne, l'examen de leur « accès » aux centres de décision du système politique et de la manière dont ils « influencent » les décisions, ne peuvent aboutir à une théorie. Ce qui plus est, il est douteux que même une simple « taxonomie » des groupes - une taxonomie susceptible d'être utile pour les études comparatives - puisse en résulter à moins de s'en tenir à des évidences comme les suivantes : certains groupes sont « forts », d'autres « faibles », d'aucuns ont « beaucoup de membres » et d'autres « peu de membres ». Si les protagonistes de la théorie des groupes ignorent ces limites et essaient de porter l'analyse à un niveau théorique, alors les difficultés surgissent <sup>25</sup>.

### III. ASPECTS POSITIFS DE LA THÉORIE POLITIQUE FONDÉE SUR LES GROUPES

[Retour à la table des matières](#)

Le principal inconvénient des propos critiques que nous venons de citer consiste dans leur trop grande généralité. La théorie politique fondée sur les groupes comporte de toute évidence de graves déficiences mais, sur des points précis, elle contient des apports définitifs à la connaissance du processus politique. Il est utile de s'arrêter sur les éléments particulièrement pertinents de cette théorie afin d'en faire ressortir tout autant les aspects positifs que les lacunes. Ainsi, tout en évitant celles-ci, nous pourrions incorporer ceux-là à nos propres analyses.

---

<sup>25</sup> Roy C. MACRIDIS, « Interest Groups in Comparative Analysis ». *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, Feb. 1961, 25-45 ; Stanley ROTHMAN, « Systematic Theory : Observations on the Group Approach », *The American Political Science Review*, vol. 54, March 1960, 15-33 ; David TRUMAN, « A Rejoinder », *ibid.*, 494-495. Dans sa réplique à Rothman, David Truman se dit d'accord avec celui-ci mais il ajoute que « l'objet de ses préoccupations est largement le produit de son imagination » ; Jean BLONDEL, *An Introduction to Comparative Government*, Praeger, New York, 1969, 59-99.

## *1. Au-delà du juridisme*

[Retour à la table des matières](#)

Il faut porter au crédit de Bentley et de ses continuateurs d'avoir largement contribué à libérer la science politique du juridisme et du philosophisme qui l'ont si longtemps dominée. Bentley écrit à une époque où l'on croyait avoir tout dit du politique quand on avait défini les fondements juridiques de l'État, décrit la division officielle des pouvoirs ou encore traité des « traditions nationales » comme constituant autant d'émanations de normes de conduite d'une solidité inébranlable. À ces orientations il substitue le réalisme. Le groupe, les conflits de groupes, les efforts de ces derniers de dominer le gouvernement, le lobbying remplacent la « constitution », la « présidence », la « représentation » et la « tradition libérale » comme thèmes d'étude. En même temps, il met l'accent sur les données quantitatives et ouvre ainsi de nouvelles voies à l'analyse scientifique. Contre le formalisme, il propose la patiente recherche des « matériaux du processus de gouvernement <sup>26</sup> ».

## *2. Reconnaissance du pluralisme*

Arthur F. Bentley a le grand mérite d'avoir énoncé quelques-uns des grands thèmes du pluralisme, bien avant qu'ils ne fussent formulés par les penseurs européens associés à cette orientation de pensée. On lui doit aussi, de même qu'à ses

---

<sup>26</sup> Myron G. HALE, op. cit., 955 ; William T. BLUHM *Theories of the Political System*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1965, 341-350 ; Robert T. GOLEMBIEWSKI, « The Group Basis of Politics : Notes on Analysis and Development », *The American Political Science Review*, vol. 54, December 1960, 38-51, reproduit dans H. R. MAHOOD, *Pressure Groups in American Politics*, Charles Scribner's Sons, New York, 1967, 55-58 ; Wolfgang HIRSCH-WEBER, *Politik als Interessenkonflikt*, Stuttgart, Friedrich Enke Verlag, 1969. Les critiques de Bentley et de ses disciples s'adressent surtout à la science politique américaine. Mais elles auraient pu s'adresser avec autant d'à-propos, sinon davantage, à la science politique européenne, notamment française, qui fut si longtemps prisonnière de l'historicisme et du juridisme.

continueurs, d'avoir tenté de procurer au pluralisme de solides assises scientifiques. Le pluralisme représente, après le marxisme, la première révolte systématique contre le romantisme de Rousseau et contre le libéralisme individualiste. Bien que fort différentes l'une de l'autre, ces deux dernières traditions rejettent, l'une et l'autre, plus ou moins complètement de l'explication philosophique les groupements secondaires, la première au nom du postulat de la souveraineté absolue et inaliénable du peuple et la seconde au nom de l'empirisme et du pragmatisme.

Ressuscitant et prolongeant les vues d'Otto von Gierke sur le rôle politique des corporations allemandes du Moyen Âge, John N. Figgis affirme les droits corporatifs de l'Église et C. D. H. Cole, Harold Laski, Léon Duguit et autres revendiquent la légitimité d'une représentation politique directe pour les grandes organisations sociales et économiques. Au nom du « réalisme », les pluralistes se prononcent pour le fractionnement de la souveraineté de façon à ce qu'elle soit distribuée parmi une foule d'associations représentatives des intérêts majeurs de la société. L'État, privé de sa « couverture métaphysique », n'est plus que le reflet plus ou moins fidèle de la société. Les Assemblées législatives issues d'un mode géographique de représentation des citoyens sont abolies ou encore partagent leurs prérogatives avec une seconde Chambre sociale et économique, représentative des grands secteurs de la société. Pour les pluralistes, l'État, loin d'absorber toutes les loyautés des citoyens, se les dispute avec des associations de moindre importance (Églises, syndicats, entreprises, professions, etc.) qui se tiennent beaucoup plus près des individus et expriment de façon immédiate leurs intérêts. Il leur paraît tout à fait dans l'ordre que les individus se pensent d'abord comme membres de telles associations avant de se penser comme citoyens de l'État. En même temps, il leur semble normal que, pour une bonne part, l'État lui-même soit constitué de ces mêmes associations dont le caractère politique est indiscutable <sup>27</sup>.

Les reproches qu'on adresse au pluralisme d'élever un phénomène particulier - l'importance politique de quelques groupes - au rang de principe général, de présenter comme une théorie positive ce qui est une position normative concernant la fonction des groupes dans le processus politique et de passer sous silence la question du statut des individus au sein des groupes valent aussi, il va sans dire, pour

---

<sup>27</sup> Sur ce sujet, voir Henry S. KARIEL, *Op. cit.*, 139-178.

les théoriciens politiques des groupes <sup>28</sup>. Mais, en même temps, ces derniers partagent avec les pluralistes l'honneur d'avoir contribué à libérer la politique de la gangue de mysticisme qui l'enveloppait et d'avoir formulé des hypothèses nouvelles se prêtant à des vérifications empiriques.

### *3. Les groupes considérés comme des systèmes d'action*

[Retour à la table des matières](#)

Il faut aussi porter au crédit des théoriciens politiques des groupes d'avoir défini la science politique en termes d'action ou de processus. Si la notion d'intérêt prend chez eux une importance centrale, c'est précisément parce qu'elle leur paraît apte à cerner et à traduire cette activité ou ce processus. C'est ainsi que Bentley attribue à l'intérêt « une portée coextensive à tous les groupes, quels qu'ils soient, impliqués dans le processus social <sup>29</sup>... ».

Ainsi donc, chez Bentley, l'outil d'analyse essentiel, c'est l'intérêt et non le groupe. Le groupe n'est en réalité rien d'autre que le cadre d'action de l'intérêt ou plutôt la manifestation sociologique de l'intérêt qui, lui-même, représente la forme que revêt l'action sociale :

Il n'y a pas de groupe sans intérêt. Intérêt et groupe s'équivalent... Ils ne constituent pas des réalités distinctes. Il n'existe rien d'autre qu'un nombre donné d'individus qu'une certaine activité lie les uns aux autres... Le groupe est action et l'action ne nous est connue que par sa valeur en termes d'autres actions... L'intérêt n'est que cette évaluation de l'action... l'action évaluée en elle-même <sup>30</sup>.

Ainsi donc les groupes constituent des systèmes d'action : d'où l'importance que prennent aux yeux des théoriciens les processus intergroupes et intra-groupes. Pour eux, un système social doit être en dernière analyse examiné en termes de modèles d'action déduits de l'observation. L'étude des processus de groupe doit

---

<sup>28</sup> Oliver GARCEAU, « Interest Group Theory in Political Research », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 319, September 1958, 106.

<sup>29</sup> Arthur BENTLEY, *The Process of Government*, 212.

<sup>30</sup> *Ibid.*, 211, 2 13.

conduire à la connaissance de la société sous tous ses aspects, notamment sous ses aspects politiques.

Ces prétentions ont été jugées, avec raison, excessives. Mais, en déplorant les exagérations, on a souvent perdu de vue un aspect majeur de cette orientation : Bentley et ses continuateurs, en concevant les groupes comme des mécanismes d'action, ont défini le politique comme un processus centré sur la défense et la promotion des intérêts plutôt que comme un ensemble d'institutions et de structures et, de la sorte, ils ont largement contribué à l'implantation de l'analyse fonctionnelle dans les études politiques <sup>31</sup>.

On reproche cependant avec raison aux théoriciens politiques des groupes d'ignorer ou même de nier, en mettant l'accent sur les intérêts parcellaires des groupes, l'existence d'intérêts communs à la société comme telle, abstraction faite des classes, factions et groupements particuliers qui la composent. Comme l'a bien montré Mancur Olson à propos de Bentley, et la même remarque vaut pour ses continuateurs, « ... en excluant l'idée d'un intérêt de la société dans son ensemble, Bentley fut alors en mesure de dire que le résultat des pressions de groupe était le seul et unique facteur déterminant la politique des gouvernements <sup>32</sup> ».

Le fait que les intérêts des membres d'un groupe, particulièrement d'un grand groupe, ne coïncident jamais parfaitement et qu'ils divergent parfois sensiblement du point de vue de la signification et de l'importance qu'ils revêtent aux yeux de chaque individu, infirme l'identification étroite entre groupe et intérêt que fait Bentley. L'absence de coïncidence entre les intérêts des membres d'un groupe diminue la cohésion du groupe et entrave son action politique. À la limite, le groupe ne peut plus être considéré comme un système d'action effectif.

---

<sup>31</sup> Gabriel ALMOND, « A Research Note : Comparative Study of Interest Groups and the Political Process », *The American Political Science Review*, vol. 52, n° 3, March 1958, 270-271.

<sup>32</sup> Mancur OLSON.,, *The Logic of Collective Action*, Harvard University Press, Cambridge, 1965, 126-127.

#### ***4. Reconnaissance de l'importance de la notion de conflit***

[Retour à la table des matières](#)

Par ailleurs, il faut savoir gré aux théoriciens politiques des groupes d'avoir reconnu l'importance du conflit et de la recherche de solutions aux conflits dans le processus politique.

Depuis toujours, des penseurs ont cru que le conflit tirait son origine de déficiences dans l'organisation des sociétés et qu'il tenait de l'essence même du phénomène politique. Le conflit revêt plusieurs formes historiques depuis les querelles entre familles, clans et tribus jusqu'aux jacqueries, guerres, révolutions, émeutes, grèves et contestations contemporaines. Étant donné les modes d'organisation plus ou moins répressifs que les sociétés se sont historiquement donnés, et plus particulièrement la persistance du couple domination-subordination dans le gouvernement des hommes, le conflit doit même être considéré comme une preuve de santé. Dans les termes de Roger Jacques :

La contestation permet de maintenir la nécessaire distance psychologique entre le pouvoir et le citoyen. Il n'y a pas de démocratie, il n'y a pas de préservation de la liberté de chacun sans une dialectique toujours à reprendre entre l'autorité et la liberté... La personne doit pouvoir se ménager des pôles de résistance à l'inévitable contrainte de la société et des groupes sociaux <sup>33</sup>.

Le sociologue François Sellier va jusqu'à parler de la « fonction conflictuelle » ou de la « participation conflictuelle » comme étant caractéristique de la société industrielle avancée <sup>34</sup>. Bentley et ses continuateurs ont placé le conflit au centre de leurs préoccupations analytiques. Ils ont non seulement situé les racines des conflits dans les intérêts de groupes mais encore défini la politique elle-même

---

<sup>33</sup> Roger JACQUES, « La démocratie », *Citoyen 60*, n° 4, juin 1963 ; voir aussi Wolfgang HIRSCH-WEBER, *Politik als Interessenkonflikt*, Stuttgart, Friedrich Enke Verlag, 1969.

<sup>34</sup> François SELLIER, *Stratégie de la lutte sociale*, Éditions Ouvrières, Paris, 1961.

comme un terrain de bataille entre groupes concurrents qui se disputent les fruits du labeur collectif.

Pour eux, le processus politique tout entier dépend de la façon dont les individus, dans une société donnée, sont divisés en groupes (factions, clans et particulièrement classes sociales). Ils sont, sur ce point, rejoints par un sociologue comme Alain Touraine. Selon celui-ci, on ne doit pas considérer le conflit simplement « comme un système de normes institutionnalisées, mais comme un système d'action historique, qui ne peut être défini indépendamment des intérêts de classe <sup>35</sup> ». Toutefois, comme selon eux le jeu de la politique consiste pour chaque groupe à chercher à retirer pour soi le plus d'avantages possibles, les conditions et les modalités d'institutionnalisation du conflit deviennent vitales pour la survie des sociétés. Ils considèrent qu'il est préférable de faire naître des institutions propres à canaliser les conflits plutôt que de chercher à exclure ceux-ci, soit en créant un climat fallacieux de consensus, soit encore en imposant l'unanimité par la contrainte extérieure. C'est ainsi qu'ils reconnaissent d'emblée la légitimité des partis qui dégagent les majorités et les minorités et procurent un moyen souple d'expression officielle d'une opposition « loyale » au sein des Assemblées législatives.

Mais, reconnaissant les partis comme forme légitime d'expression des conflits, ils estiment que, dans nos sociétés pluralistes complexes, cette forme est insuffisante et que, de fait, nombre de conflits d'intérêt s'expriment par une autre voie : celle des « pressions » exercées directement par les groupes sur les agents politiques. Un tel mode d'expression des conflits, outre qu'il serait parfaitement démocratique, en offrant une autre voie possible d'expression et de socialisation des conflits et en facilitant les accords pacifiques entre les intérêts rivaux, diminuerait considérablement le risque de recours à la violence.

Politique de parti et politique de pression constitueraient donc deux méthodes d'action démocratique différentes et complémentaires. Selon les buts envisagés et le niveau de décision le plus favorable, les citoyens recourent à une méthode plutôt qu'à l'autre. Les théoriciens politiques des groupes estiment cependant que la

---

<sup>35</sup> Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 164.

politique de pression est souvent préférable à celle de parti et ils sont enclins à négliger totalement cette dernière dans leurs analyses <sup>36</sup>.

Pour ces théoriciens, l'importance du conflit dans le processus politique est si considérable qu'une interprétation de la politique strictement en termes conflictuels leur paraît suffire à expliquer la part la plus significative de la réalité sociale, sinon toute la réalité. C'est là une exagération manifeste mais une exagération dont les théoriciens politiques des groupes sont loin d'être les seuls à se rendre coupables. Leur position est même moins répréhensible que celle d'autres tendances. En effet, dans la mesure où ils ne prétendent pas, par l'étude des groupes, aboutir à une théorie politique générale, ils ne prêtent pas au conflit, comme le font certaines autres écoles, une portée universelle. Ils accordent même une grande attention aux « alliances » de groupes dans les processus de pression politique et, notamment, dans la solution des conflits. David Truman, pour sa part, reconnaît que la coopération, tout comme le conflit, constitue un moteur du processus sociopolitique puisqu'il définit les intérêts comme étant les attitudes partagées (*shared attitudes*) par les membres d'un groupe. Toutefois, ce sont ces mêmes attitudes partagées qui sont à la base des antagonismes inter-groupes et les alliances inter-groupes ne constituent en définitive que des moyens tactiques propres à amplifier, plutôt qu'à atténuer, le caractère conflictuel de la politique.

Les théoriciens des groupes estiment généralement que l'appartenance des individus à plusieurs groupes réduit les conflits intergroupes : en étant soumis à la propagande de deux ou plusieurs groupes qui ont apparemment tous leur confiance du fait qu'ils y adhèrent, les individus deviendraient plus tolérants ; l'appartenance multiple des individus ferait obstacle à la polarisation des conflits et, de la sorte, en réduirait l'intensité ; l'appartenance multiple, enfin, en faisant voir le conflit sous de multiples facettes plutôt que sous un seul angle, permettrait une meilleure connaissance des sources du conflit. Des recherches récentes tendent toutefois à infirmer ces jugements. S'il est vrai qu'être soumis à la propagande de plusieurs groupes tend à accroître la tolérance chez les membres, celle-ci rend cependant confuse la perception de la nature du conflit, ce qui ne contribue guère à la réduction de son intensité ; les membres, pour l'ensemble, ne se rendent pas

---

<sup>36</sup> Sur toute cette question, voir E. E. SCHATTSCHEIDER, *The Semi-Sovereign People*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1960, 62-77.

compte qu'ils sont soumis à des sollicitations rivales de la part des groupes ; enfin, les individus ignorent les éléments de propagande susceptibles de créer chez eux un état de tension et, fréquemment, ne se laissent influencer que par les groupes dont les vues leur sont plus familières <sup>37</sup>.

Dans la mesure où ils définissent la politique en termes de rapports entre groupes inégaux, les théoriciens des groupes s'empêchent de voir l'autre pôle de l'action politique, soit la coopération ou le consensus harmonieux. Un auteur, qui par ailleurs adopte lui-même la méthode d'analyse des théoriciens politiques des groupes, écrit fort justement à ce propos :

La théorie politique des groupes, par suite de son insistance excessive sur le conflit, est incapable de tenir compte des problèmes d'intégration sociale. En mettant l'accent sur le conflit actuel ou latent, la théorie néglige les valeurs, les coutumes et les agents de socialisation qui cimentent la société et en font une unité viable de fonctionnement <sup>38</sup>.

### ***5. Reconnaissance de l'importance de la notion d'équilibre***

[Retour à la table des matières](#)

Un autre aspect majeur de la théorie politique fondée sur les groupes consiste dans la position centrale qu'elle accorde à la notion d'équilibre. Ici encore, elle s'inscrit dans une respectable tradition intellectuelle qui se réclame d'Aristote, Harrington, Locke, Montesquieu, Spencer et Galbraith. En même temps, sur ce

---

<sup>37</sup> Voir Martin KRIESBURG, « Cross-Pressures and Attitudes : A Study of the Influence of Conflicting Propaganda on Opinions Regarding American-Soviet Relations », *Public Opinion Quarterly*, 1949, dans Betty H. ZISK, *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*, Wadsworth, Belmont, California, 1969, 122-132 ; et Sidney VERBIA, « Organizational Membership and Democratic Consensus », *Journal of Politics*, vol. 27, August 1965, dans Betty H. ZISK, op. cit., 388-413. Verba, qui se fonde sur les cas des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie et du Mexique, montre cependant que l'effet de l'appartenance multiple varie quelque peu selon les pays.

<sup>38</sup> Harmon ZEIGLER, op. cit., III-IV.

point comme sur tant d'autres, cette théorie trahit sa dépendance à l'égard d'une image fort populaire du système politique américain qui reposerait sur un équilibre de « poids et contre-poids » institutionnels.

Pour Bentley, le fonctionnement entier des mécanismes sociaux tend vers une adaptation (*adjustment*) parfaite des diverses parties au sein du tout. Le cours des événements fait constamment surgir des enjeux qui viennent rompre le rapport « normal » des forces en présence. L'adaptation résulte alors d'accords entre les parties en cause sur les moyens de parvenir à une solution. Celle-ci se trouve acquise du moment qu'on s'entend sur les termes d'un traité, d'une loi ou d'un règlement. Dans chaque cas, l'adaptation se traduit par une réduction sensible, sinon par l'élimination, des frictions qu'engendrent les malaises sociaux. Dans cette perspective, l'apaisement des conflits est précisément le but vers lequel tendent les systèmes politiques : c'est le terme final de la politique. L'adaptation, voilà l'expression qui définit l'essence du politique : « Le gouvernement, c'est le processus d'adaptation d'un ensemble de groupes d'intérêt au sein d'un système particulier identifiable <sup>39</sup>. »

Processus toujours inachevé, l'adaptation mesure le degré de stabilité du système politique. L'analyse de l'adaptation suggère deux questions pertinentes à propos du fonctionnement concret du système politique : celle de la nature de l'équilibre (*balance*) des intérêts au sein du système et celle du poids relatif des groupes qui constituent le système.

David Truman, tout comme Arthur F. Bentley, conçoit l'équilibre (*equilibrium*) à la fois comme un outil d'analyse et comme le but du fonctionnement du système politique. L'équilibre, selon lui, c'est l'état qui est atteint quand les mécanismes d'interactions sont hautement stables. Le degré d'équilibre s'apprécie à trois niveaux différents : au niveau de l'individu, selon le degré d'harmonie parmi les structures de sa personnalité et dans les rapports qu'il entretient avec son entourage ; au niveau du groupe, selon le degré de continuité et d'homogénéité des relations intra-groupes ; au niveau de la société, enfin, selon le degré de permanence de l'agencement des structures d'où sourdent les groupes. En outre, pour Truman, la stabilité d'une société ne s'apprécie pas seulement par rapport aux groupes actuels ; il faut aussi tenir compte des groupes « potentiels », c'est-à-dire

---

<sup>39</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, 260.

de ces groupes fondés sur des intérêts qui ne deviennent signifiants pour les individus qu'à l'occasion

d'enjeux précis. Selon Truman : « C'est l'appartenance à des groupes potentiels, basés sur des intérêts largement partagés et acceptés, qui sert de mécanisme d'équilibre dans un système politique vivant comme celui des États-Unis <sup>40</sup>. »

Pour les théoriciens politiques des groupes, par conséquent, les systèmes politiques sont ainsi aménagés que les efforts de domination politique d'un groupe sont neutralisés par des efforts semblables de la part d'autres groupes : il s'ensuit un état d'équilibre qui assure la stabilité des sociétés. Telle est, en effet, la conclusion de Bentley : « Le mode normal d'adaptation au sein d'une société peut s'imaginer comme consistant dans un ajustement des forces en présence... Il s'agit d'un processus par lequel tout intérêt qui tend à excéder les autres intérêts est neutralisé avant d'avoir pu entraîner, par ses excès, des réactions violentes <sup>41</sup>. »

Cette idée selon laquelle la recherche d'un équilibre entre forces opposées traduit la logique interne du fonctionnement du système politique et définit l'objectif fondamental vers lequel tend ce dernier a fait, ces derniers temps, l'objet de réserves justifiées. Toutefois, s'il est excessif d'affirmer que l'équilibre constitue l'effet majeur de l'action du système politique, il n'en est pas moins l'une des préoccupations principales des agents du système. Ces derniers, visent tout autant, sinon davantage, à assurer la stabilité des rapports inter-groupes et la persistance des composantes du système qu'à favoriser les changements dans les relations entre les groupes et le remplacement des rouages institutionnels. Les théoriciens politiques des groupes, certes, conçoivent la politique d'une façon trop unilatérale. Mais on doit leur savoir gré d'avoir fait ressortir l'importance du phénomène de l'équilibre pour l'analyse des systèmes politiques.

---

<sup>40</sup> David TRUMAN, op. cit., 27-31, 58-60, 514.

<sup>41</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, 458. À ce sujet, voir Myron G. HALE, op. cit., 960-961.

## ***6. Le social et le politique comme pôles d'attraction des groupes***

[Retour à la table des matières](#)

Un dernier aspect de la contribution des théoriciens politiques des groupes concerne les modalités d'intégration des groupes dans la société. Fondant leurs analyses sur le double phénomène de l'enracinement profond des groupes dans le système social et de la ferme articulation fonctionnelle de ces derniers au système politique, ils se trouvent à poser l'importante question des rapports des groupes avec le milieu social et le milieu politique. Ainsi, Earl Latham affirme que « pour persister et s'épanouir, tout groupe, grand ou petit, doit établir des rapports satisfaisants avec son environnement ». Et il énonce trois façons d'y parvenir pour le groupe : le contrôle de l'environnement par la contrainte ; la neutralisation par la propagande d'un environnement hostile ; et l'amplification, encore par la propagande, des éléments déjà favorables de l'environnement <sup>42</sup>.

Latham paraît cependant ignorer ici le double caractère de cet environnement que Bentley, pour sa part, a entrevu. Ce dernier distingue en effet entre groupes sous-jacents (*underlying groups*) et groupes politiques et il accorde une grande importance aux premiers :

Il pourrait sembler à première vue que l'étude du processus politique suppose celle des groupes sous-jacents. Les groupes politiques, en effet, sont constitués d'autres groupes ou, mieux, se fondent sur d'autres groupes. Les groupes politiques constituent des groupes très différenciés, reflets ou prolongements d'autres groupes qui peuvent facilement - et cela, selon moi, la plupart du temps à juste titre - être considérés comme plus fondamentaux pour la société. C'est à la périphérie de la société que s'amorce le processus politique.

Bentley s'empêcha toutefois de tirer profit d'une intuition susceptible de réorienter radicalement l'analyse politique. Il mit en effet un point final à son interrogation en choisissant finalement la loi du moindre effort : « Je suis néanmoins

---

<sup>42</sup> Earl LATHAM, op. cit., dans H. R. MAHOOD, op. cit., 35-36.

convaincu que les groupes politiques, parce qu'ils sont hautement différenciés, peuvent être légitimement étudiés avant les autres groupes <sup>43</sup>. »

David Truman, comme Bentley, tout en mentionnant que les groupes d'intérêt ne sont pas une simple émanation du système social et qu'ils subissent en même temps l'influence du système politique, n'a jamais approfondi la voie, pourtant prometteuse, d'analyse qu'il esquissait.

Pour que la distinction entre deux niveaux d'être des groupes - comme unités collectives réelles et comme groupe d'intérêt - leur apparaisse clairement, il faudrait que les théoriciens politiques des groupes différencient de façon beaucoup plus rigoureuse qu'ils ne le font le système social du système politique. On souscrit volontiers sur ce point à la critique, par ailleurs souvent excessive, de Stanley Rothman de cette théorie. Il note fort justement que la faiblesse majeure de la théorie ne tient pas tant dans ses propositions générales que dans son cadre conceptuel même :

L'analyse des conduites politiques par la voie des groupes procure peu d'informations concernant le style de la politique de groupes dans une société. Ainsi, elle ne peut nous dire pourquoi et comment des individus auront ou ont des conduites politiques. La vraisemblance apparente de l'analyse par les groupes découle d'une interprétation partielle de la politique américaine qui permet aux théoriciens des groupes d'ignorer les prémisses réelles à partir desquelles ils mènent leurs travaux. Nous n'avons aucune garantie que l'étude de la politique soit possible par la voie des groupes. Les groupes ne constituent qu'une variété, entre autres, d'action politique... L'étude des groupes suppose la prise en considération des modèles normatifs d'action politique qui caractérisent un système social donné... De tels modèles dépendent des conceptions changeantes de la réalité sociale... L'évolution de la structure socio-économique... influe sur ces modèles si on considère une société sous l'angle historique... En outre, dans la mesure où les modèles politiques institutionnels s'internalisent, ils peu-

---

<sup>43</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, 209-211. À ce sujet, voir Robert T. GOLEMBIEWSKI, op. cit., 38-51, dans H. R. MAHOOD, op. cit., 67-69.

vent, eux aussi, influencer la structure et l'orientation future de l'action" <sup>44</sup>.

Se trouve ici confusément suggérée l'idée selon laquelle les groupes dépendent de deux types différents de structures, les structures sociales et les structures politiques, et que, de ce fait, ils constituent un rouage à la fois d'action sociale et d'action politique. D'où leur aptitude à fournir une explication tout au moins partielle de la politique.

Nous incorporerons ce jugement, en l'approfondissant, aux prémisses mêmes de notre analyse de la vie des groupes.

## IV. ASPECTS NÉGATIFS DE LA THÉORIE POLITIQUE FONDÉE SUR LES GROUPES

[Retour à la table des matières](#)

Sous de nombreux aspects, par conséquent, la théorie politique fondée sur les groupes apporte une contribution majeure à la connaissance de la politique. Toutefois, outre le fait que, même sous ces aspects, de nombreux correctifs sont requis pour procurer à cette contribution sa pleine valeur, cette théorie est entachée de graves défauts qui la rendent inutilisable comme instrument d'analyse politique.

### *1. Pauvreté de la méthode et des concepts*

La lacune la plus apparente concerne la pauvreté de la méthode et des concepts opératoires. Bentley lui-même fit un effort de méthode considérable et, compte tenu de l'époque où il écrivit, on ne peut lui reprocher d'avoir omis de formuler des concepts opératoires. Ce sont ses continuateurs qui se rendent vulnérables en prenant pour des faits acquis des vues que Bentley considérait plutôt comme des hypothèses et en omettant de définir leurs concepts clé comme ceux

---

<sup>44</sup> Stanley ROTHMAN, *op. cit.*, 32.

de groupe, groupe potentiel, groupe de référence, groupe entrecroisé (*interlocked*) et ainsi de suite. Plus grave encore, ils considèrent virtuellement comme synonymes des termes comme groupe, association volontaire et groupe d'intérêt. En réalité, dans la mesure où ils font véritablement oeuvre de théoriciens, c'est à une théorie non des groupes comme unités collectives réelles, mais des groupes d'intérêt, qu'ils aboutissent. Mais, même à ce niveau plus restreint, la valeur théorique de leur schéma analytique est faible.

Soixante ans après l'ouvrage majeur de Bentley, on doit conclure avec Joseph Lapalombara :

Sauf à un niveau d'abstraction qui la rend inutile et même dangereuse pour la recherche empirique, il n'existe pas de théorie générale des groupes... Bentley n'a jamais été au-delà de préoccupations philosophiques et épistémologiques fort légitimes d'ailleurs et... plusieurs de ses disciples ou bien ont simplifié sa « théorie » ou bien ont créé beaucoup de confusion en s'efforçant d'élaborer et de rendre opératoires les vues de Bentley <sup>45</sup>.

Ou encore, selon les propos quelque peu excessifs de R. E. Dowling concernant la filiation présumée de Truman par rapport à Bentley :

Bentley annonça un programme et le développement qu'en fit Truman n'a été qu'apparent et aurait pu, en fait, être entrepris sans référence aucune à Bentley... La contribution de Bentley à la science politique fut de caractère psychologique plutôt que logique. Les références à l'oeuvre de Bentley par les théoriciens contemporains des groupes ressemblent à celles d'un physicien soviétique au matérialisme dialectique... La dette de Truman à l'endroit de Bentley ne dépasse guère la réalisation du fait que les groupes d'intérêt sont très importants pour la vie politique et qu'on doit leur accorder beaucoup d'attention <sup>46</sup>.

S'en prenant pour sa part directement à Truman, Stanley Rothman affirme qu'il n'existe aucun lien nécessaire entre les prémisses théoriques énoncées dans *The Governmental Process* et les descriptions empiriques des sections suivantes

<sup>45</sup> Joseph LAPALOMBARA, *op. cit.*, 30-31, 36.

<sup>46</sup> R. E. DOWLING, « Pressure Group Theory : Its Methodological Range », *The American Political Science Review* ; vol. 54, n° 4, December 1960, 944, 951.

où Truman s'inspirerait plutôt d'une théorie des « quasi-groupes » que d'une théorie des groupes. En effet, selon Rothman :

Si les relations entre les membres déterminent les buts du groupe, alors ces buts ne peuvent être que fortuits et, par conséquent, ne se prêtent pas à une analyse scientifique. C'est ainsi que Truman dans ses analyses empiriques reconnaît implicitement que les groupes sont constitués d'individus agissant conformément à des fins qui leur sont propres... et il recourt à une série d'explications extra-groupes pour rendre compte tant des attitudes individuelles que des configurations d'attitudes de groupes au sein de la société <sup>47</sup>.

Si la théorie politique fondée sur les groupes est déficiente au plan de la méthode, si elle ne comporte pas de concepts opératoires et n'est pas explicative du réel, alors comment pourrait-elle être un guide valable pour la recherche ? Bentley lui-même n'a-t-il pas affirmé à ce propos : « La méthode d'analyse par les groupes ne vaut que dans la mesure où elle peut servir à des études spéciales... S'il existe dans *The Process of Government* des matériaux qui ne peuvent pas être traités par la méthode que je propose, alors je m'expose à de sérieuses critiques <sup>48</sup>. »

Les critiques sont unanimes sur ce point : il existe entre la théorie politique fondée sur les groupes et les méthodes employées dans les travaux empiriques un écart considérable qui tient, non à la nature des données, mais aux déficiences des prémisses théoriques elles-mêmes. Nous faisons nôtre ce jugement sévère. Mais en même temps nous devons reconnaître que, de façon paradoxale, une foule de travaux empiriques se réclament directement de la théorie politique fondée sur les groupes. Malgré les déficiences incontestables au plan de la méthode et des concepts de la théorie politique fondée sur les groupes, les groupes eux-mêmes, d'une façon ou d'une autre, ont été et demeurent le thème de nombreuses monographies : études sur l'adoption de projets de loi, les motivations des législateurs, les processus de décision, les réseaux d'influence au niveau local ou national, les nombreux enjeux socio-politiques que le rythme des événements fait émerger -

<sup>47</sup> Stanley ROTHMAN, op. cit., 25-26.

<sup>48</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, 330. Voir, sur ce point, Robert T. GOLEMBIEWSKI, op. cit.

tous ces champs de recherches et d'autres encore font des groupes leur objet principal d'étude ou tout au moins leur consacrent une part importante.

On constate cependant que ces nombreux travaux empiriques ne s'inspirent pas de préoccupations théoriques clairement énoncées ni ne débouchent sur de telles préoccupations. Cette absence de jonction entre faits et théorie, même dans les études menées explicitement par référence à la théorie politique fondée sur les groupes, confirme le peu de valeur de cette dernière au plan de la méthode et des concepts. Ceux qui entendent développer la science politique en suivant cette orientation font fausse route : ils ne peuvent qu'aboutir interminablement à la même impasse <sup>49</sup>.

## *2. Méconnaissance de la spécificité du politique*

[Retour à la table des matières](#)

Une autre source de faiblesse de la théorie politique fondée sur les groupes découle du fait que, par suite de son pluralisme intégral, elle ignore la spécificité du politique et sous-estime le rôle des gouvernements. Selon les protagonistes de cette théorie, les gouvernements ne sont que de simples baromètres qui enregistrent les pressions exercées sur eux de l'extérieur. Les gouvernements, dans la mesure où ils agissent de leur propre initiative, ne font qu'exercer à leur tour une pression dont la force, plus ou moins considérable, est exactement de la même nature que celle de tous les groupes. Nulle part n'attribue-t-on au système politique la fonction d'émettre des normes ou des décisions impératives pour toute la société ; nulle part ne concède-t-on aux actes politiques une plénitude qui leur permet d'imprégner tout le social jusqu'à ses moindres ramifications. En d'autres termes, la théorie fondée sur les groupes ne voit dans le système politique que des groupes particuliers dont le statut propre ne diffère aucunement de celui de tous les autres groupes. Cette façon de voir infirme sous plusieurs angles la validité de la théorie.

En ramenant le processus politique à un simple phénomène de pressions et de contre-pressions, la théorie exclut tout élément de rationalité dans les discussions

---

<sup>49</sup> Sur ce point, voir Roy C. MACRIDIS, op. cit., 32-35.

et les décisions politiques. Elle prend ici le contre-pied d'une longue tradition de rationalisme qui ne voit dans la politique qu'une suite ininterrompue d'actes logiques accomplis par des citoyens sans passion. Comme il arrive souvent dans pareils cas, la réaction dépasse la juste mesure. Reconnaître l'importance de la force, de l'intimidation, des pressions multiples dans la politique ne doit pas conduire à nier la référence à des critères rationnels aptes à constituer, ne serait-ce que de façon partielle, un guide pour l'action.

Restreindre la politique à un flot de pressions indistinctes conduit en outre à fausser la nature réelle du phénomène de l'influence et, notamment, à considérer les agents politiques comme des acteurs passifs alors qu'en réalité il leur arrive souvent de prendre l'initiative dans les enjeux politiques et même de conserver la maîtrise des opérations jusqu'au moment de la décision.

Autre faiblesse : l'assimilation de la politique à des activités de pression conduit à l'oubli de l'importance du système politique pour la détermination des caractères et des modalités d'action des groupes d'intérêt eux-mêmes. Or, la structure des groupes d'intérêt dépend, dans une large mesure, de la structure du gouvernement : cette dépendance tient surtout au fait que, pour exercer une action politique, les groupes doivent se frayer un accès auprès des centres de décision politiques. Michel Crozier a mis en lumière jusqu'à quel point une activité comme les négociations collectives était influencée par les caractères des structures sociales et des structures politiques. Selon Crozier, les relations entre patrons et ouvriers peuvent prendre au moins quatre formes différentes selon leur degré de politisation : il peut exister entre patrons et ouvriers une séparation complète et dans ce cas l'employeur tient compte des revendications mais garde toutes les prérogatives d'un souverain absolu ; les négociations peuvent être institutionnalisées et dans ce cas certaines décisions peuvent être discutées ; une procédure paritaire peut exister et alors il y a discussion conjointe à tous les moments de la décision et à tous les échelons de la hiérarchie ; enfin, comme dans le cas français, les négociations peuvent être centralisées, l'intervention constante de l'État et des règles impersonnelles de plus en plus détaillées peuvent avoir été élaborées pour régler les différends entre employeurs et employés. Selon qu'un pays se conforme à l'un ou l'autre modèle, tout le schéma de l'action politique ouvrière sera différent. L'Europe occidentale suit le second modèle, les États-Unis, le troisième et la France, le quatrième. Dans ce dernier cas, écrit Crozier :

... au lieu de négocier directement avec les employeurs, la classe ouvrière française fait porter une bonne part de sa pression sur l'État qui impose, par la suite, aux employeurs les réformes qu'elle demande et qui prennent alors la forme des règles impersonnelles impératives, au lieu de compromis négociés directement entre les parties intéressées <sup>50</sup>.

Cette condition explique que, à la différence des États-Unis où l'État n'intervient dans les négociations collectives qu'en dernier ressort et surtout comme arbitre, en France, toujours selon Crozier, il est « le principal centre de décision pour tous les problèmes qui affectent la classe ouvrière, même si ceux-ci sont d'importance réduite et de portée locale ». On comprend aussi pourquoi la classe ouvrière est plus politisée en France qu'aux États-Unis. Bref, cet exemple montre l'importance des structures politiques pour comprendre l'organisation et les modes d'action des groupes d'intérêt. On reviendra longuement sur cette question que les théoriciens des groupes escamotent ou même passent complètement sous silence.

### *3. Surestimation des groupes comme principes d'explication de la réalité politique*

[Retour à la table des matières](#)

Mais la théorie politique fondée sur les groupes comporte une dernière faiblesse plus grave encore que les précédentes : il s'agit de la prétention plus ou moins avouée de faire des groupes d'intérêt un principe d'explication intégrale de la réalité politique. Certes, de tels groupes constituent un important rouage de la mécanique socio-politique. Mais, s'ils projettent ainsi une certaine lumière sur toute la société, il n'en reste pas moins que leur effet ne saurait être que partiel et que, en dernière analyse, c'est la société elle-même qui les fonde et les justifie.

Les groupes d'intérêt éludent le global. Leur action n'est qu'un aspect de la lutte à propos des valeurs. Ils mobilisent les préjugés, les craintes et les espoirs associés à des objectifs limités. Or, par suite de l'exigence de l'organisation requise pour leur rayonnement, les intérêts véhiculés par les groupes sont souvent ceux des classes supérieures, bien que celles-ci préfèrent fréquemment l'action clandestine.

---

<sup>50</sup> Michel CROZIER, *le Phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, Paris, 1963, 316-317, 333-334.

tine aux luttes de pression qui les obligent à se manifester publiquement. La pression politique ouverte est plutôt le fait des groupes dont l'influence tient à leur nombre et qui, cherchant ou à corriger une situation socio-économique qui leur est défavorable ou à protéger un droit ou un privilège menacé, portent le combat sur le plan politique : tels les syndicats ouvriers, les agriculteurs ou les vétérans.

Les groupes d'intérêt renvoient à des valeurs sociales qu'ils incarnent dans la mesure où ils sont des pouvoirs sociaux. Ils encadrent une sous-culture plutôt qu'ils ne sont le lieu d'une culture globale : ainsi, ils se réclament du communisme, du socialisme, du catholicisme ou du droit des minorités. Toutefois, l'aptitude réelle de tels pouvoirs restreints à défendre ou promouvoir des sous-cultures dépend dans une large mesure du degré de conformité des valeurs au nom desquelles ils agissent avec l'idéologie dominante que sanctionnent le pouvoir économique et le pouvoir politique. Dans tous les pays, les groupes d'intérêt sont en règle générale d'autant plus puissants qu'ils acceptent les règles de jeu jugées légitimes par les pouvoirs de fait et le cadre de référence culturel dominant : le capitalisme aux États-Unis, le socialisme en Suède, le républicanisme en France, etc. Bien entendu, la subordination des groupes d'intérêt, porteurs de sous-cultures, par rapport aux idéologies dominantes dépend du degré d'intégration culturelle des sociétés : ainsi, cette intégration paraît plus prononcée en Suède et aux États-Unis qu'en France. Dans ce dernier pays, des sous-cultures majeures tiennent presque lieu d'idéologies dominantes pour leurs membres, d'où la force sociale et politique énorme de certains groupes tels les communistes et les catholiques. Inversement, aux États-Unis, les sous-cultures n'ont vraiment droit de cité que dans la mesure où elles adhèrent aux préceptes du capitalisme qui imprègnent la plupart des valeurs et des réalités sociales jugées légitimes ou « fonctionnelles ».

À des degrés divers, mais significatifs dans tous les cas, dans les sociétés libérales d'Occident, les groupes d'intérêt, pour exercer une influence politique profonde et durable, doivent faire ouvertement profession de foi à l'égard des valeurs qu'incarnent deux idéologies majeures : le capitalisme et la démocratie.

L'emprise des normes et des formules capitalistes, variable dans les sociétés libérales, est partout considérable sinon toujours décisive. D'où l'influence toute particulière des groupes qui se réclament des normes et qui propagent les formules capitalistes, qu'il s'agisse de la *National Association of Manufacturers*, du *Bundesverband der Deutschen Industrie*, de la *Confederazione Generale dell'In-*

*dustria Italiana*, de la *Federation of British Industries* ou du Conseil national du patronat français, les valeurs que propagent de telles associations débordent largement les cadres de ces dernières pour s'imposer d'une manière ou d'une autre à l'ensemble des groupes sociaux, même aux groupes qui sont ouvertement opposés aux intérêts de ces associations. Cette condition tient à ce que les principaux centres de décision - économiques, sociaux et politiques - professent largement les préceptes du capitalisme et sont par conséquent prédisposés en faveur des groupes qui affirment ces préceptes dans leur action. Ainsi, aux États-Unis, les unions ouvrières, tout en réclamant la protection de l'État contre les groupes patronaux, adhèrent officiellement à l'évangile capitaliste. La situation est moins nette en France où la soumission de l'État envers le capitalisme est forcément plus mitigée par suite d'un héritage historique, d'un contexte électoral et d'une longue tradition de politique sociale et économique bien différents de ceux des États-Unis. Et cependant, même dans ce pays, les syndicats les plus réfractaires au capitalisme, notamment la C. g. t., doivent, dans les négociations collectives et à d'autres occasions aussi, se plier à certaines règles de jeu capitalistes tant, dans leur action, les rouages politiques inclinent vers des positions conformes aux normes capitalistes, plus familières et plus respectables.

Par ailleurs, les groupes d'intérêt acceptent généralement les valeurs et les modes d'action démocratiques qui imprègnent plus ou moins en profondeur les conduites sociales et politiques dans la plupart des régimes libéraux. Une telle affirmation paraît étrange devant les nombreuses et souvent violentes dénonciations des groupes d'intérêt comme étant d'essence antidémocratique. La part de vérité dans ces dénonciations résulte de ce que l'adhésion des groupes d'intérêt à la démocratie est mitigée et toujours conditionnelle. Les théoriciens politiques des groupes, surtout aux États-Unis, exagèrent grandement la portée des groupes d'intérêt pour la démocratie. Se réclamant de Tocqueville, qui voyait avec raison dans la vigueur et le nombre des associations volontaires une condition essentielle de la qualité de la démocratie dans une société, ils érigent les groupes d'intérêt, au même titre que les partis sinon plus encore que ces derniers, en promoteurs et en défenseurs des valeurs démocratiques. Cette position est excessive.

L'observation montre que les groupes d'intérêt ne constituent pas un rouage essentiel de la démocratie libérale, bien qu'ils adoptent généralement les normes et les règles d'action démocratiques dans une société où ces dernières sont tenues

pour indispensables. En d'autres termes, ici encore, les groupes d'intérêt, loin d'avoir une influence décisive sur les valeurs globales, se trouvent plutôt dépendants de ces dernières et, par conséquent, des mécanismes sociaux et politiques créateurs et protecteurs des valeurs globales. La contribution des groupes d'intérêt à la démocratie dépend du statut que leur procurent les institutions dominantes de même que de l'usage que celles-ci sont disposées à en faire. Selon que les sociétés relèvent davantage du type laisser-faire, libéral ou autoritaire, les groupes d'intérêt présentent une image différente : ici, ils laissent libre cours à leurs tendances anarchiques et égoïstes ; là, ils sont ordonnés et agissent au nom du bien commun, et, là encore, ils servent de cadres obligés à des structures d'ensemble. Dans une société authentiquement démocratique, il ne fait pas de doute que les groupes d'intérêt peuvent être considérés comme une technique de la démocratie. Les analystes, du moins, paraissent d'accord sur ce point. Nous pourrions multiplier les citations. Il suffit, à ce stade de nos exposés, de rapporter le jugement de Michel Debatisse à propos du Centre national des jeunes agriculteurs :

De plus en plus, les organisations syndicales constituent une véritable école de démocratie : élection à partir de l'entreprise ou de la commune, prise de responsabilités pour chaque échelon, communication d'informations de la base au sommet, du sommet à la base, formation des membres par séminaires, stages, sessions... Nous serions tentés de dire qu'il faut envisager une participation des groupes en tant que centres de confrontations, de dialogues, de réalisations, jouant un rôle spécifique dans la société, autre que celui des citoyens pris dans leur individualité et s'exprimant par le suffrage universel <sup>51</sup>.

---

<sup>51</sup> Michel DEBATISSE, *La Démocratie à refaire*, Éditions Ouvrières, Paris, 1963, 220-221.

## V. NÉCESSITÉ D'UNE GREFFE DE L'ANALYSE DES GROUPES D'INTÉRÊT SUR UNE THÉORIE AUTONOME

[Retour à la table des matières](#)

Une considération d'ensemble ressort de l'analyse de la théorie politique fondée sur les groupes. Cette théorie est trop dépendante d'une image de la société américaine pour qu'on puisse en étendre les prémisses, les raisonnements et les conclusions à l'ensemble des sociétés libérales. L'accent mis sur le pluralisme, l'équilibre des actions et des réactions, la soumission au capitalisme - tout cela correspond à certaines réalités américaines mais risque de détonner ailleurs. S'il est douteux qu'il soit jamais possible d'élaborer, à partir des groupes d'intérêt, un modèle d'analyse d'application universelle, du moins il faut s'assurer de sa validité pour toutes les sociétés libérales d'Occident au sein desquelles ils remplissent des fonctions importantes.

La théorie politique fondée sur les groupes se révèle, à l'examen, inapte à expliquer convenablement les fonctions des groupes d'intérêt dans le processus politique. On ne peut même pas lui concéder le statut de théorie partielle. Il serait inutile de tenter de la réviser : l'entreprise, aussi bien menée fût-elle, se révélerait un échec puisque ce sont les prémisses mêmes de la théorie qui sont erronées. Par contre, il apparaît que les groupes d'intérêt, à l'instar des partis politiques, constituent un important rouage de la mécanique socio-économique et qu'il est essentiel d'en tenir compte.

Nous allons reprendre la question du statut scientifique de l'analyse politique par les groupes d'intérêt en partant de bases tout à fait différentes de celles des théoriciens politiques des groupes. Au lieu de chercher à élaborer une théorie à partir de la notion de groupe (ou plutôt de groupe d'intérêt), nous allons nous demander si la notion de groupe d'intérêt peut valablement constituer une pièce majeure d'une théorie politique plus générale. Il va s'agir de trouver une méthode pour l'analyse d'un rouage important du processus socio-politique. Mais, privilégier ainsi les groupes d'intérêt ne doit pas conduire à oublier que d'autres voies

également prometteuses peuvent être choisies - et le sont effectivement - par d'autres analystes : les notions de pouvoir, stratégie, contrôle, leadership, influence, processus de décision et organisation constituent à nos yeux des points de départ également valables <sup>52</sup>. La voie choisie dépend finalement des préoccupations personnelles de l'analyste. Mais, quelle qu'elle soit, cette voie ne découvre qu'une partie de la réalité politique. L'explication du fait politique total doit venir d'ailleurs.

Dans la mesure où le groupe d'intérêt représente un outil d'analyse valable, il ne peut donc constituer qu'un élément plus ou moins essentiel d'une théorie politique dont les assises seraient beaucoup plus vastes. C'est dans cet esprit que nous allons greffer notre étude sur la théorie systémique qui nous paraît, parmi toutes les théories possibles, celle qui met le mieux en relief le rôle des groupes d'intérêt. De sérieuses révisions de la théorie systémique elle-même s'imposent cependant pour la mettre en mesure d'incorporer l'action des groupes dans toute sa complexité et sa vitalité surabondante.

Ainsi, croyons-nous, les questions posées par les théoriciens politiques des groupes apparaîtront sous un jour nouveau et les questions que ceux-ci ont ignorées seront spontanément soulevées sinon toujours résolues.

---

<sup>52</sup> Pour une vue similaire, voir Roy C. MACRIDIS, *op. cit.*, 39-43.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Première partie : Vers une méthode d'analyse de la vie des groupes

## Chapitre II

---

### Notions essentielles

[Retour à la table des matières](#)

La grande faiblesse de la théorie politique fondée sur les groupes réside dans son manque de rigueur dans l'emploi des termes. Faisant preuve d'une désinvolture qui allait devenir contagieuse, Arthur F. Bentley était convaincu de l'inutilité des efforts visant à élaborer des définitions rigoureuses : selon lui, celles-ci étaient impossibles dans les sciences humaines. En nourrissant de telles ambitions, on ne faisait qu'entraver les deux seules démarches intellectuelles valables dans ces disciplines, soit la patiente description des faits ou encore la formation de grandes généralisations autour d'un ou de quelques thèmes. C'est dans cette veine qu'il déclarait : « Si je pouvais définir de façon adéquate la notion de groupe, il n'y aurait plus aucune raison pour moi d'écrire *The Process of Government* <sup>53</sup>. »

---

<sup>53</sup> Arthur F. BENTLEY, cité par Robert T. GOLEMBIEWSKI, « The Group Basis of Politics : Notes on Analysis and Development », *The American Political Science Review*, 54, December 1960, 38-51, dans H. R. MAHOOD, *Pressure Groups in American Politics*, Charles Scribner's Sons, New York, 1967, 63.

Les disciples de Bentley partagent généralement ce point de vue concernant les définitions. C'est ainsi que David Truman cite, en l'approuvant, cette remarque attribuée à Bentley : « Celui qui veut échafauder des définitions peut le faire dans sa vieillesse, quand son univers est devenu desséché et inerte. »

Une proportion considérable de sociologues rejettent cependant ce point de vue. Le manque de rigueur dans l'emploi des termes, estime-t-on de plus en plus, a eu de fâcheuses conséquences sur le développement des sciences humaines. C'est ainsi qu'un grand nombre de données empiriques, colligées au cours de longues et coûteuses recherches, ne peuvent être utilisées parce qu'on ignore à quelles réalités elles correspondent ou encore dans quelles conditions elles se vérifient. Par ailleurs, nombre de généralisations émanant d'auteurs qui n'avaient pas toujours le génie d'un Auguste Comte ont été rapidement remises aux oubliettes parce qu'elles s'effondraient à l'épreuve des faits. On se rend de plus en plus compte qu'après tant d'années d'efforts parallèles - d'un côté les enquêtes empiriques, de l'autre les théories plus ou moins axiomatiques - la sociologie, comme discipline scientifique, a fait peu de progrès. Le même jugement vaut à plus forte raison pour la politologie où le fossé entre les deux orientations a été encore plus prononcé. Une réaction contre cette double tendance est déjà bien amorcée. Mais tel est l'état actuel, plutôt déprimant, de la discipline : il existe bien peu d'éléments théoriques éprouvés pour guider la démarche empirique et bien peu de données empiriques propres à étayer de façon significative la démarche théorique. Chaque entreprise intellectuelle nouvelle donne l'impression, heureusement assez souvent excessive, d'être partie du point zéro de l'aventure scientifique.

Les tentatives aujourd'hui de plus en plus sérieuses d'échapper à l'impasse de l'empirisme sans courir le risque d'un égarement dans les méandres des généralisations intuitives empruntent la technique des définitions dites « opératoires ». De telles définitions procurent un contexte sémantique aux données utilisées sans pour autant contraindre à l'adoption d'un schéma théorique. Un concept est dit opératoire quand sa signification se confond avec les opérations sur la réalité d'où il tire son contenu. L'accomplissement des opérations qui « réalisent » le concept constitue en même temps l'élaboration et la validation du cadre de référence théorique lui-même. Dans cette optique, le réel signifiant se confond avec le donné du concept. Herbert Marcuse, Henri Lefebvre et autres philosophes de l'« unidimensionnel » dénoncent avec raison la tendance à la « réification »

qu'implique ce genre de démarche. Les idéaux, les buts, les besoins de l'homme lui-même risquent d'être convertis en simples « données » du concept. L'individu tend à être perçu comme une unité dans une distribution statistique, un numéro dans une série. L'homme devient une machine à comportements, tous quantifiables, tous mesurables. Semblables réifications, tout comme d'ailleurs le parti pris conservatiste qu'elles impliquent, ne sont certes pas obligées.

Il importe de ne pas confondre le concept opératoire qui ne peut être rien de plus qu'un outil de travail avec la réalité qu'il est censé aider à comprendre. Celle-ci débordera toujours infiniment les possibilités du meilleur instrument d'analyse. Soulignons d'ailleurs que le recours à des concepts opératoires s'impose dans toute démarche empirique aussi bien que théorique. Ces concepts définissent les réalités auxquelles renvoient chiffres, données ou mesures. Il nous semble qu'en les définissant soigneusement on diminue plutôt qu'on accroît le risque d'une utilisation abusive.

Le progrès des sciences humaines, notamment au plan théorique, exige cependant davantage qu'un effort de précision dans l'emploi des concepts immédiats de travail. Des gains appréciables, croyons-nous, peuvent résulter d'efforts sérieux en vue d'élaborer des définitions plus générales des principaux termes employés dans une étude. Par là on évite le risque de myopie intellectuelle inhérent à l'opérationnalisation conceptuelle et on situe d'emblée ses propres analyses dans une problématique d'ensemble. C'est uniquement le désir de faciliter la recherche sur les groupes d'intérêt et aucunement par besoin de logomachie que nous allons tenter de dégager le sens des principaux termes de notre étude : groupe, intérêt et groupe d'intérêt. Plusieurs définitions, toutes différentes, de ces termes ont déjà été proposées sans qu'aucune ne puisse s'imposer à l'ensemble des sociologues et des politologues. C'est là une indication éloquente de l'état peu développé de ces disciplines : un concept de base comme celui de groupe n'a même pas encore de sens précis. La présente étude n'a certes pas la prétention de répondre à toutes les interrogations concernant ces termes ni de faire l'unanimité autour de définitions. Cet effort découle simplement de la logique même de notre propre recherche et c'est uniquement dans le but d'éclairer celle-ci que nous nous y engageons.

De telles définitions générales seront autre chose que de vagues formules dépourvues d'utilité si, en les énonçant, on a le souci de veiller à ce qu'elles puissent éventuellement être opérationnalisées en conformité avec les exigences d'un modè-

le rigoureux d'analyse. On s'étonnera de ce que nous ne fassions pas précéder ces définitions de la présentation de ce dernier, ce qui nous permettrait de procéder en une seule opération à l'élaboration de concepts opératoires. Mais prétendre tirer de semblables définitions, sur lesquelles tant d'auteurs de disciplines diverses se sont déjà penchés, d'un simple modèle d'analyse, si complet et si valide soit-il, serait pure vanité de notre part. Nous reprendrons d'abord et mettrons en forme, en fonction de nos objectifs propres, les idées déjà bien rodées à propos de ces concepts clé - quitte à apporter nous-même les précisions qui semblent requises - et ensuite, seulement, allons-nous les transposer conformément aux besoins de l'analyse.

D'aucuns, parmi les politologues surtout, nous reprocheront le syncrétisme de notre démarche. Il aurait certes été préférable d'interroger la seule politologie pour trouver les réponses que nous cherchons. Encore faudrait-il que cette discipline fournisse les lumières requises. Malheureusement tel est loin d'être le cas. On conviendra sans peine que la politologie ne s'est guère souciée jusqu'aujourd'hui de préciser, selon son angle propre, les notions auxquelles le spécialiste des groupes d'intérêt recourt couramment. Plutôt que de forger de toutes pièces une illusoire théorie politique qui contiendrait les précisions requises, il apparaît plus sage de tirer profit des acquis de disciplines plus anciennes, quitte à faire par la suite le filtrage de ces derniers selon la perspective propre à la politologie.

## 1. NOTION DE GROUPE

[Retour à la table des matières](#)

La précarité du statut scientifique de la sociologie et de la politologie apparaît crûment quand on constate qu'un terme aussi central et aussi souvent employé que celui de groupe n'a pas d'acception scientifique universellement reconnue. Et pourtant, le concept de groupe représente, conjointement avec ceux de relation et d'organisation, une composante majeure de l'analyse scientifique. Il constitue même, en un sens, le concept central puisqu'il est à la fois le cadre ordinaire des relations interpersonnelles et le fondement habituel de ces modèles de conduites que sont les organisations. L'importance pratique du groupe réside dans le fait qu'il enserme la vie quotidienne de l'individu. Dans les termes de Georges Lapassade : « L'expérience de la vie sociale se situe toujours dans les groupes : la famil-

le, la classe, les amis. Dans le travail ce sont toujours des groupes qui sont l'horizon immédiat de l'expérience : c'est l'équipe dans l'entreprise, le groupe syndical <sup>54</sup>. »

## *1. Définition du groupe*

[Retour à la table des matières](#)

Les tentatives de définition des groupes sont trop nombreuses pour qu'il soit profitable de les reproduire ici. Le groupe est ordinairement défini par les relations qu'il rend possibles ou encore par l'organisation qui le concrétise et le sanctionne. Dans la mesure où David Truman définit le groupe, c'est en fonction d'une telle perspective relationnelle qu'il le fait. Pour lui, en effet : « Un groupe est une pluralité d'individus qui entrent en interactions avec une certaine fréquence <sup>55</sup>. »

Sur la foi de sociologues et de psychologues, Truman conclut que les expériences et les affiliations de la vie collective constituent à la fois le moyen principal par lequel l'individu connaît et interprète le monde autour de lui et la source majeure de l'acquisition par les individus de caractéristiques communes. Il s'en suivrait des uniformités d'attitudes et de conduites qui révéleraient précisément la commune appartenance de ces individus aux mêmes groupes.

Malheureusement, cette définition des groupes à partir des interactions semble assez saugrenue puisque Truman, dans la suite de son exposé, identifie pratiquement le groupe à l'organisation ou plutôt à l'association, terme qu'il omet cependant de définir.

La même incongruité transparaît dans les écrits de la plupart des théoriciens politiques des groupes : leurs prémisses s'inspirent d'un psychologisme plus ou

---

<sup>54</sup> Georges LAPASSADE, *Groupes, Organisations et Institutions*, Gauthier-Villars, Paris, 1967, 5.

<sup>55</sup> David TRUMAN, Op. cit., 24. La plupart des théoriciens politiques des groupes conçoivent le groupe de manière similaire à Truman, ainsi, Joseph MONSEN et Mark W. CANNON : « Les groupes... sont essentiellement composés d'individus liés ensemble à des degrés divers ou par des intérêts, buts, attitudes et convictions communs ou par des interactions. » Dans *Makers of Public Policy, American Power Groups and their Ideologies*, McGraw-Hill, New York, 1965, 6.

moins avoué alors que leurs analyses dépendent d'un sociologisme d'autant plus déroutant qu'il demeure généralement implicite.

La qualité de toute définition du terme de groupe doit s'apprécier d'après son aptitude à remplir les conditions suivantes : une caractérisation du groupe, des références aux relations interpersonnelles, aux valeurs communes de même qu'à l'organisation. La définition suivante, adaptée de Georges Gurvitch, remplit ces conditions : *le groupe est une unité collective réelle, mais partielle, directement observable, au sein de laquelle les membres sont liés par des rapports relativement fréquents et stables de façon à produire chez eux, tout au moins virtuellement, une communauté de valeurs ou d'intérêts manifestés par des attitudes et des conduites similaires à l'égard de certains objets et qui les incitent souvent à se donner une organisation* <sup>56</sup>.

Cette définition mérite d'être explicitée.

- a) Le groupe est une unité collective, un ensemble cohérent d'éléments (dans notre cas, des individus). Il représente plus qu'une simple multiplicité ; il constitue un conglomérat d'éléments relevant d'un même principe d'agencement interne d'où résulte une entité qui caractérise les éléments sous certains rapports précis.
- b) L'unité collective dont il s'agit est *réelle*, c'est-à-dire qu'elle constitue un donné direct, continu et actif de la société elle-même et non pas une création de laboratoire ou encore un produit de la raison. On songe au groupe familial, au groupe ethnique, à la classe sociale par contraste avec des individus réunis en vue d'une expérimentation clinique ou simplement liés par contrat.

---

<sup>56</sup> Georges GURVITCH donne, des groupes, cette définition : « Le groupe est une unité collective réelle, mais partielle, directement observable et fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant une oeuvre commune à accomplir, unité d'attitudes, d'oeuvres et de conduites qui constitue un cadre social structurable, tendant vers une cohésion relative des manifestations de sociabilité. » Dans *Traité de sociologie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1958, tome premier, 187.

- c) Mais cette unité est *partielle* : elle n'engage pas toute la personnalité des individus ni ne s'étend à la totalité de la réalité sociale. Le groupe se distingue ainsi de la société globale qui, elle, enserme totalement l'individu. On appartient à plusieurs groupes mais on ne fait partie que d'une seule société globale (nation, peuple, humanité).
- d) Elle est en outre *directement observable* puisqu'on la retrouve immédiatement dans les structures sociales et non pas par suite de laborieuses expériences de laboratoire ou dans les séries statistiques.
- e) *Les membres sont liés par des rapports relativement fréquents et stables* : des interactions qui se produisent à différentes reprises, manifestant de la régularité dans le temps et conservant les mêmes caractéristiques, constituent des signes de l'existence de groupes. Dès lors, les badauds qu'attire un accident ne constituent pas un groupe (mais une foule) ; les personnes qui lisent le même journal ou qui assistent au même spectacle ne forment pas non plus un groupe (mais un public).
- f) Ces interactions entre individus sont d'une nature telle qu'elles produisent entre eux *une communauté de valeurs ou d'intérêts*, c'est-à-dire qu'il en résulte une conscience du « nous » ou de similitudes propres à susciter le sentiment d'une commune appartenance en même temps que le sens de la distance psychologique et physique qui sépare les membres du groupe de ceux de l'extérieur. Cette conscience de communauté se fonde sur l'adhésion commune à de mêmes valeurs et intérêts ancrés dans des besoins et des aspirations similaires émanant de la stratification sociale, de l'ethnicité, de la nationalité, et ainsi de suite.
- g) Cette communauté doit être *tout au moins potentielle* en ce sens que la conscience qui la manifeste est plus ou moins développée. Le premier sociologue à s'interroger de façon systématique sur le phénomène de la communauté, Ferdinand Tönnies, a distingué entre communauté de conscience (*Gemeinschaft an sich*) et conscience de communauté (*Gemeinschaft für sich*<sup>57</sup>). S'il n'est pas requis que les liens de commune apparte-

---

<sup>57</sup> Ferdinand TÖNNIES, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, 1887. Traduction anglaise de Charles Loomis., *Fundamental Concepts of Sociology*, American

nance entre les membres soient toujours intensément vécus par eux, il s'impose toutefois qu'ils puissent être ressentis à l'occasion d'un concours toujours possible de circonstances favorables. En d'autres termes, contrairement à David Truman qui distingue entre groupe actuel et groupe potentiel, pour nous, un groupe est toujours actuel, même là où la conscience communautaire n'est que latente ou possible.

- h) Cette communauté est en outre *manifestée par des attitudes et des conduites similaires à l'égard de certains objets*. En d'autres termes, l'appartenance à un groupe se révèle au double fait, pour des individus, de montrer les mêmes dispositions physiques ou psychiques à l'égard de certains objets dans des circonstances précises et d'agir de façon semblable face à des stimuli identiques. Suivant la remarque de Kurt Lewin, « les groupes sont réels s'ils ont des effets réels ». Les objets sur lesquels portent les dispositions individuelles sont de plusieurs espèces : il peut s'agir de buts, moyens, situations, conditions ou obstacles. De même, ils sont de plusieurs catégories : sociaux, économiques, politiques ou culturels.
- i) Semblable conscience de communauté, enfin, *incite souvent les membres à se donner une organisation, c'est-à-dire à faire dépendre leurs conduites de règles, de statuts et de rôles explicites ou implicites*. Les groupes ne sont pas tous organisés mais l'organisation est une condition essentielle de leur stabilité et de leur croissance.

Nous définissons l'organisation comme l'ensemble des activités sanctionnées par des règles explicites ou implicites que se donnent deux personnes ou plus pour la poursuite en commun des mêmes fins dans un environnement donné et par des moyens définis d'avance. L'organisation renvoie aussi aux institutions qui résultent de l'ordonnance de ces activités. L'organisation, c'est d'abord une activité interne par laquelle une collectivité aménage ses conditions de vie, répartit les tâches entre les membres, fixe les formes de l'autorité, et ainsi de suite. C'est aussi « le groupe lui-même comme activité structurée <sup>58</sup> ».

---

Books Co., New York, 1940 ; traduction française de J. Lèif, Communauté et société, Presses Universitaires de France, 1944.

<sup>58</sup> Georges LAPASSADE, op. cit., 162.

L'organisation est fonction de l'accroissement du nombre de membres, de la spécialisation des tâches au sein du groupe et des exigences de l'action. En se donnant une organisation, le groupe se dote d'une texture plus rigide, il s'aménage en vue de la poursuite de fins déterminées, il se laisse infléchir par les exigences de l'action. En d'autres termes, cette transformation s'accompagne d'une mutation insensible de structure et, à partir d'un certain point, le groupe cesse d'être simplement une unité collective réelle pour devenir une entité artificielle, produit d'une raison besogneuse sans cesse tournée vers la poursuite d'objets socio-politiques. Finalement, le groupe se mue en association et celle-ci devient groupe d'intérêt. Entre l'association ou le groupe d'intérêt, d'une part, et le groupe comme unité collective réelle, d'autre part, il existe certes des rapports dont il s'agit précisément de fixer la nature. Mais les deux niveaux d'être du groupe ne se confondent pas : ainsi un syndicat n'est pas la classe ouvrière. On a bien tort de les assimiler pratiquement l'un à l'autre comme le font les théoriciens politiques des groupes.

Les modes d'intégration des individus aux organisations varient grandement. Alain Touraine en identifie quatre principaux : encadrement personnel, stimulation individuelle, création d'un esprit de corps, ferveur idéologique <sup>59</sup>. Un autre problème concerne la participation de l'individu à la vie de l'organisation. Selon Crozier, celle-ci peut être caractérisée par l'apathie, le retrait, le ritualisme, la rébellion, la loyauté ou l'enthousiasme <sup>60</sup>.

On distingue les formes suivantes d'autorité : laisser-faire, quand les dirigeants s'en remettent entièrement à la bonne volonté des membres pour la réalisation des objectifs de groupe ; libérale, quand ils visent à produire chez les membres les motivations les incitant à accepter librement les contraintes de groupe requises par les exigences de l'action ; autoritaire, quand ils dictent directement et de façon irrévocable la manière dont les membres doivent se comporter pour la réalisation des objectifs de groupe ; autocratique, enfin, lorsqu'ils exercent un contrôle illimi-

---

<sup>59</sup> Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 193.

<sup>60</sup> Michel CROZIER, *Le Phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, Paris, 1963, 272.

té et absolu sur la façon dont les membres doivent agir pour réaliser les objectifs de groupe <sup>61</sup>.

Dans la société concertée où nous semblons entrer, les modalités de l'exercice de l'autorité sont appelées à une transformation radicale. L'autorité imposée le cède à l'autorité consentie et à la coopération par la mise en place de nouvelles formes de participation inspirées de la cogestion ou de l'autogestion. On parle de crise d'autorité. Cette crise découle fondamentalement des conditions de la société industrielle au sein de laquelle les relations interpersonnelles sont rendues particulièrement difficiles par suite du caractère technique du commandement et de la professionnalisation croissante des tâches <sup>62</sup>.

Les organisations, dès qu'elles atteignent une certaine taille, se donnent des statuts qui déterminent les relations entre les membres et notamment la répartition des tâches entre eux. La division du travail, à son tour, risque de détruire l'unité du groupe requise par les exigences de l'action. D'où la mise en place d'une structure d'autorité qui fixe les compétences et les responsabilités de chacun et qui détermine les modalités de distribution des biens et des services parmi les membres. Les formes de commandement changent selon les organisations. Dans l'ordre social actuel et même - hormis dans le monde utopique de l'anarchie - dans tout ordre social prévisible, le phénomène de la domination et de la subordination paraît incrusté dans la nature des choses. Mais c'est là un fait qui tient aux exigences de l'organisation sociale et non pas à la nature intrinsèque de l'homme.

## ***2. Groupage, Série, Mouvement social et public***

[Retour à la table des matières](#)

Il faut distinguer le groupe d'autres phénomènes avec lesquels on le confond souvent à tort.

a) C'est ainsi qu'on désigne sous le nom de groupe les rassemblements et classements logiques d'individus en fonction de certaines caractéristiques (âge, sexe,

---

<sup>61</sup> Au sujet des types de leadership, voir notre article : « The Concept of Political Leadership », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 1, 1968, 14.

<sup>62</sup> ALAIN TOURAINE, *op. cit.*, 169.

profession, instruction, revenu, etc.). Ces découpages statistiques sont essentiels à l'analyse socio-politique. Mais les collectivités ainsi évoquées n'ont une existence réelle que dans l'esprit de celui qui en fait le dénombrement. Aussi est-ce d'une façon non rigoureuse qu'on parle dans ces cas de « groupes » d'âge, de « groupes » de revenus, et ainsi de suite. Il s'agit en réalité de groupages ou de catégories.

b) De même faut-il distinguer le groupe de diverses formes d'agrégats, c'est-à-dire d'individus mis en état de proximité physique (voyageurs dans un train, clients dans un magasin, etc.) et qui constituent une masse, une foule ou une série. Jean-Paul Sartre emploie les termes de série et de sérialité pour définir le processus de réification résultant de l'assignation d'une position ou d'un rang aux individus au sein d'une collectivité. La série constitue de la sorte une forme de « collectif », c'est-à-dire un ensemble humain, un rassemblement. Mais, par opposition au groupe qui, comme totalité inachevée et en constante évolution, reçoit son unité de l'intérieur, la série, entité inerte, se voit décerner la sienne de l'extérieur : ainsi, dans la file d'attente, la sériation est déterminée par l'attribution d'un numéro d'ordre. De fait, bien qu'ils se distinguent l'un de l'autre comme l'unité se différencie de la fraction, groupe et série entretiennent cependant entre eux, ainsi que l'a bien vu Georges Lapassade, de nombreux rapports :

Le contraire de la série, c'est le groupe... ; alors que la série était dispersion des hommes, massification, le groupe est au contraire totalisation, sinon totalité. La vie du groupe est faite... d'une tension permanente entre ces deux pôles extrêmes : la sérialisation et la totalisation. Cette tension est le moteur de la dialectique du groupe dont les différents moments sont autant d'épisodes de la lutte contre un retour, toujours possible, de la sérialité. Le « corps social » est toujours plus ou moins un corps morcelé... [Le groupe] se constitue par et dans la fusion de la dispersion qui précède le groupe, il maintient son existence par une lutte permanente contre un retour, toujours possible, de cette dispersion... Le groupe est encore passage dialectique de la quantité à la qualité. Dans une série, l'expression : le dixième désigne un numéro d'ordre... Mais dans le groupe, le dixième c'est à la fois tout le monde et personne puisque chacun est nécessaire pour que nous soyons un groupe de dix participants... [Mais] la dialectique des groupes est... le mouvement d'une perpétuelle totalisation en cours jamais achevée... Le groupe, en effet, se définit non comme un être, mais comme

un acte. Ce dernier est l'acte du groupe sur soi : le groupe se travaille sans cesse ; une praxis commune, tournée vers l'extérieur, n'est praxis d'un groupe que si ceux qui l'effectuent ensemble établissent entre eux des relations qui constituent un groupe <sup>63</sup>.

c) On confond souvent en pratique groupe et mouvement social. Les groupes ne sont pas des mouvements sociaux bien qu'ils leur servent de support et que, pour accomplir leur action historique, ils épousent fréquemment la forme d'un mouvement social. Selon Alain Touraine, la conversion des groupes en mouvements sociaux se fait conformément à trois principes différents : d'identité, d'opposition et de totalité. On constate des actions historiques d'une ampleur plus considérable si au moins deux de ces principes se conjuguent dans la conversion des groupes en mouvements sociaux. Au contraire, cette action est de bien moindre envergure si un seul principe préside à la conversion. Ainsi, le principe d'identité conduit le groupe à n'être qu'un groupe de pression ; le principe d'opposition, une force de contestation ; et le principe de totalité, un mouvement d'idées sociales <sup>64</sup>. La vie des groupes d'intérêt représente en définitive une tentative incessante de jonction de ces trois principes afin, précisément, d'accroître le poids de leur action. Si plusieurs groupes d'intérêt échouent en pratique dans leurs efforts, tout au moins tentent-ils, par la propagande, de projeter d'eux-mêmes une image qui fusionne de la façon la plus harmonieuse possible l'identité, l'opposition et la totalité.

d) La notion de « public » est particulièrement complexe et, de ce fait, ambiguë. On l'oppose généralement à « privé » et on la confond trop souvent avec « collectivité ». L'assimilation de la notion de « public » avec celle de « collectivité » est abusive puisque plusieurs « collectivités » sont de caractère privé. Julien Freund <sup>65</sup> identifie comme marques essentielles du « public » les traits suivants : l'affirmation d'une unité, le mode impersonnel des relations, le besoin fréquent de représentation et l'homogénéité procurée par des règlements ou la loi. Cette caractérisation, bien qu'intéressante et instructive, a cependant comme conséquence

<sup>63</sup> Georges LAPASSADE, *op. cit.*, 162.

<sup>64</sup> Alain TOURAINE, *op. cit.*, 160-162.

<sup>65</sup> Julien FREUND, *l'Essence du politique*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 316-331.

l'assimilation virtuelle du public et du groupe. Or il s'agit là de deux réalités différentes bien qu'intimement reliées entre elles.

Nous entendons par « public » les personnes qui ont des caractéristiques psychologiques ou sociologiques semblables et qui, de ce fait, sont susceptibles d'être sollicitées de façon similaire et souvent à leur insu par les mêmes objets. Un public psychologique renvoie à ceux qui, par rapport à un objet donné, ont le même état d'esprit (les catholiques, les socialistes, etc.). Un public sociologique renvoie à ceux qui se réfèrent aux mêmes valeurs et expriment les mêmes intérêts du fait qu'ils occupent la même position dans la société (les personnes de même profession, revenu, instruction, sexe, etc.). Dans la réalité, les publics psychologiques et les publics sociologiques convergent les uns vers les autres.

Relève donc du « public » ce qui concerne toutes les personnes ayant le même état d'esprit ou appartenant à une même catégorie sociale. Un public, c'est l'univers des individus qui, ayant des caractéristiques communes (attitudes, valeurs ou intérêts), sont susceptibles d'être sollicités par les mêmes objets sociaux : ainsi peut-on parler du public d'un journal, d'un artiste, d'une série d'émissions télédiffusées, et ainsi de suite. Des publics peuvent se former à propos de tous les aspects de la réalité sociale et, alors que l'observation commune permet de les identifier de façon grossière, les sondages procurent une connaissance scientifique de leur identité et de leurs caractères.

Les publics sont plus ou moins nombreux. Spontanés ou non, ils sont non structurés et non organisés et ceux qui en font partie ne sont pas généralement en état de contiguïté physique. Les publics sont la plupart du temps de caractère épisodique mais, en même temps, ils peuvent avoir une grande durée.

Par contraste avec les groupes, les publics sont non structurés (ils ne comportent pas d'intégration ni de hiérarchisation stable des individus) ; épisodiques (ils sont suscités par les événements ou les enjeux) ; non participatoires, enfin, l'absence de structures, d'organisation, de proximité physique et de permanence rendant impossible la participation des individus et réduisant au minimum leur vie interne.

### *3. Catégories de groupes*

[Retour à la table des matières](#)

De toute évidence, les groupes se répartissent en diverses catégories. Mais il n'existe aucun consensus sur la façon de les classer. Georges Gurvitch <sup>66</sup> distingue quinze principes différents de classement, des groupes. On relève cependant nombre de répétitions et de chevauchements d'une catégorie à l'autre et, assez curieusement, des catégories importantes sont omises. On peut identifier et ranger les principales catégories de groupe en les classant selon les cinq principes différents suivants : dimension, degré d'unité, degré d'organisation, caractère de l'adhésion, nature de l'intégration.

a) En fonction de leur dimension, on distingue les petits et les grands groupes auxquels on peut adjoindre une catégorie moyenne, les groupes restreints, Les petits groupes sont des unités collectives réelles composées d'un très petit nombre de personnes, généralement en état de proximité physique et qui exercent immédiatement sur leurs membres une influence virtuellement considérable. À l'inverse, les grands groupes comprennent beaucoup de membres dont la proximité est plutôt affective que physique et qui doivent fréquemment séduire ou contraindre leurs membres pour exercer sur eux une influence tangible.

Il existe deux catégories distinctes de petits groupes : « naturels » ou « primaires », c'est-à-dire dérivés des structures sociales, et « artificiels », c'est-à-dire créés pour des fins de recherches cliniques ou sociométriques. Seuls les premiers constituent des groupes au sens strict, bien que les chercheurs réussissent à procurer aux seconds, pour fins d'étude, plusieurs des traits propres aux groupes. En fractionnant les structures sociales, on atteint finalement des noyaux élémentaires indécomposables : la famille, le couple, le cercle d'amis, de voisins, les compagnons d'atelier. De tels noyaux constituent des groupes primaires. L'intimité et le caractère personnel des rapports caractérisent de tels petits groupes.

Les grands groupes correspondent à de vastes structures sociales (classes, nations, groupes ethniques). On les appelle souvent groupes « secondaires » pour

---

<sup>66</sup> Georges GURVITCH, op. cit., tome premier, 190-191.

bien marquer le caractère dérivé, impersonnel, peu intime et peu spontané des rapports qu'ils permettent entre les membres. Ils englobent souvent des sous-groupes restreints, primaires ou non. Les groupes d'intérêt, auxquels nous allons accorder une attention soutenue par la suite, correspondent aux groupes secondaires ou, plus précisément, existent dans le prolongement des groupes secondaires (ainsi un syndicat par rapport à la classe ouvrière).

Dans la réalité, il n'existe pas de séparation absolue entre les deux catégories de groupes. On doit plutôt parler de continuum. Le passage d'une catégorie à l'autre se fait insensiblement et dépend surtout de la taille du groupe et de la nature de son rapport avec les structures sociales. Par ailleurs, l'assimilation des groupes primaires aux petits groupes et des groupes secondaires aux grands groupes porte à confusion sur le plan théorique. Il s'agit probablement de deux catégories différentes de groupes, l'une se définissant en fonction des structures sociales et l'autre de la taille. Et les principes de classification des deux catégories ne correspondent pas nécessairement : un groupe primaire peut comprendre un nombre assez élevé de membres et un groupe secondaire relativement peu de membres. Pour les fins de l'analyse, on peut cependant assimiler les petits groupes aux groupes primaires et les grands groupes aux groupes secondaires, quitte à bien marquer les nuances là où elles se produisent dans la réalité.

Les petits groupes ont fait l'objet de nombreuses études et ils se prêtent à un traitement beaucoup plus rigoureux que les grands groupes. La dynamique des groupes (artificiels aussi bien que réels) constitue un des domaines les plus poussés de la psychologie sociale. De nombreuses lois de comportement ont été formulées sur les structures, buts, activités, modalités d'appartenance et règles de procédure au sein des petits groupes <sup>67</sup>.

---

<sup>67</sup> Parmi les premiers et les plus importants travaux sur la méthode de la dynamique des groupes mentionnons ceux de Ralph K. WHITE. et Ronald LIPPITT, « Leader Behavior and Member Reaction in Three « Social Climates » », dans D. CARTRIGHT et A. ZANDER, eds., *Group Dynamics*, Tavistock, London 1954, et Kurt LEWIN, dont les principales contributions ont été rassemblées en français dans *Psychologie dynamique*, Presses Universitaires de France, 1959. On doit aux psycho-sociologues américains une énorme quantité de recherches dont les conclusions telles que rapportées dans *The Journal of Social and Abnormal Psychology*, par exemple, rappellent les expériences des biologistes sur les rats. Dans *Tendances et déboires de la sociolo-*

Animés d'un sens louable mais excessif de la rigueur scientifique, certains vont jusqu'à suggérer qu'on restreigne l'usage du terme de « groupe » aux micro-unités collectives cernables par les techniques de la psychologie et de la psychosociologie. Ainsi George C. Homans propose une définition du groupe qui, de toute évidence, ne s'applique qu'aux petits groupes :

Nous entendons par groupe des personnes qui communiquent souvent entre elles dans un laps de temps déterminé et qui sont suffisamment peu nombreuses pour permettre à chacune de communiquer avec toutes les autres, non pas de façon indirecte, par l'intermédiaire d'autres personnes, mais directement (*face-to-face*)... Les sociologues appellent cette réalité un groupe primaire <sup>68</sup>.

Assimiler ainsi le groupe aux seuls petits groupes qui permettent le recours à des mesures sociométriques et à des tests cliniques, c'est, à notre avis, restreindre indûment le champ de réel qu'occupe le groupe. La question se pose plutôt de déterminer dans quelle mesure les méthodes utilisées et les résultats obtenus dans l'étude des petits groupes valent aussi pour les grands groupes. Peut-on, comme certains l'estiment, considérer comme valables pour les grands groupes - en les adaptant aux conditions propres à ceux-ci - les conclusions auxquelles on est parvenu dans l'étude des petits groupes ? Il importe de distinguer à ce propos les propositions qui touchent les thèmes de l'étude des groupes de celles qui portent sur la vie même des groupes.

En ce qui concerne les thèmes de l'étude des groupes, on gagnerait beaucoup à examiner dans quelle mesure ceux que soulèvent les petits groupes valent aussi pour les grands groupes. C'est ainsi que, pour Homans, le petit groupe se ramène à cinq composantes qui se trouvent constamment en interaction les unes avec les autres : le nombre, les tendances affectives des membres, les règles de conduites, les relations d'autorité et l'environnement du groupe. Pour lui, la vie d'un groupe

---

*gie américaine* (\*), Pitirim SOROKIN traite avec humour du « monde merveilleux des petits groupes » dans lequel s'enferment tant de chercheurs américains. Ce n'est pas sans raison que Georges GURVITCH s'est élevé contre les incontestables excès de cette orientation (dans son *Traité de sociologie*, tome premier, 186).

\* [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>68</sup> George C. HOMANS, *The Human Group*, Harcourt, Brace, New York, 1950.

dépend des rapports qui s'instituent entre les cinq composantes <sup>69</sup>. Ce sont là, sans aucun doute, des suggestions susceptibles d'éclairer l'étude des grands groupes, bien qu'il faille pousser l'examen beaucoup plus loin pour pouvoir en tirer des indications vraiment utiles.

Quant aux conclusions qui portent sur la vie même des petits groupes - conclusions souvent obtenues en laboratoire - il semble qu'on ne saurait les étendre aux grands groupes qu'avec la plus grande prudence. C'est du moins la position adoptée par François Bourricaud dans son excellente thèse sur le phénomène de l'autorité au sein des groupes <sup>70</sup>. Des phénomènes comme ceux d'autorité, leadership, majorité, réseaux d'amitié, etc., ne s'étudient certes pas de la même manière selon qu'il s'agit de petits ou de grands groupes. Ils n'obéissent pas non plus aux mêmes conditions. Ainsi, dans un petit groupe homogène, tout au moins pour les questions qui concernent directement les membres, la majorité tend à avoir raison ; tel n'est pas le cas dans les grands groupes : la majorité peut aussi bien avoir tort que raison. Cette seule constatation a des implications d'une grande portée en ce qui concerne, par exemple, la signification du vote en régime démocratique.

Les petits et les grands groupes paraissent donc constituer deux segments différents d'un même univers. On doit les distinguer sans pour autant ériger une cloison étanche entre eux. Dans la présente étude, nous nous intéressons surtout aux grands groupes mais nous devons également nous préoccuper des petits groupes qui, nous le verrons, jouent un rôle considérable, trop souvent méconnu, dans le processus politique. Aussi est-il opportun d'identifier immédiatement les principaux points de contraste ou de complémentarité qui existent entre ces deux caté-

---

<sup>69</sup> Ibid., 441 et suivantes. Selon Albert MEISTER, les petits groupes se prêtent tout particulièrement à la clarification des questions suivantes : recrutement ; besoins des membres dont la satisfaction est recherchée ; fonctions remplies ; relations entre l'activité et la taille du groupe ; rapports entre les groupes. Dans « Participation organisée et participation spontanée », *l'Année sociologique*, 1961, 117.

<sup>70</sup> François BOURRICAUD, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Plon, Paris, 1961, et, du même auteur, « Microsociologie et théorie politique », *Arguments*, 6e année, 25-26. Voir aussi Sidney VERBA, *Small Group and Political Behavior : A Study of Leadership*, Princeton University Press, 1961.

gories, quant au nombre, à la cohésion, aux objectifs, aux sanctions, à l'action et à l'influence.

Nous faisons nôtres les contrastes suivants énoncés par un comité d'étude américain :

1. Dans les petits groupes, les membres se perçoivent comme des personnes alors que dans les grands groupes ils voient surtout les rôles remplis par chacun, souvent concrétisés, d'ailleurs, dans des signes apparents (port d'un uniforme, d'un insigne, etc.) ;
2. Dans les petits groupes, les activités se rapportent à des objectifs axés directement sur la satisfaction des besoins de tous les membres tandis que, dans les grands groupes, les activités peuvent ne pas être directement reliées à la satisfaction des besoins de tous les membres, mais seulement d'une fraction d'entre eux ;
3. Les premiers incluent la libre expression des émotions et des sentiments individuels comme un des objectifs poursuivis tandis que, chez les seconds, sentiments et émotions contrarient les objectifs définis surtout en fonction de critères rationnels et d'efficacité ;
4. La coopération à l'œuvre commune au sein des petits groupes est postulée implicitement et on s'en remet à la spontanéité pour la coordination des activités alors que, dans les grands groupes, la collaboration est consciente et organisée en fonction des objectifs à atteindre et les membres doivent se soumettre à un apprentissage pour remplir adéquatement des rôles souvent fort spécialisés ;
5. La participation aux petits groupes ne restreint pas de façon sensible la liberté des individus, ceux-ci prenant généralement part à la fixation des règles de conduites qui les conditionnent - ces règles elles-mêmes étant généralement souples, tandis que, dans les grands groupes, les modes de participation tendent à être déterminés sans le concours des individus ou du moins s'imposent à eux une fois institués (c'est précisément ce sentiment de contrainte qui pousse les membres à se doter, en plus des modes de par-

ticipation officiels, de modes de participation spontanés par le truchement desquels s'affirme leur liberté) ;

6. Ce n'est qu'avec le temps que des règles, des coutumes et des rituels s'instituent dans les petits groupes tandis que, dans les grands groupes, ils sont fixés au départ et tendent à être codifiés et à acquérir valeur d'obligation ;
7. Les relations au sein des petits groupes ne sont apparentes que pour les membres tandis que, dans les grands groupes, dont les fonctions au sein de la société globale sont prédéterminées, elles sont manifestes et publiques ;
8. Dans les premiers, l'autorité est personnelle et, souvent, se répartit parmi les membres selon leur statut, son exercice tenant beaucoup du caractère des Personnes, tandis que, dans les seconds, l'autorité revêtant un caractère officiel ou institutionnel, doit être légitimée et son champ d'application précisé, en plus de s'exercer par voie de délégation et de devenir souvent le privilège d'une oligarchie ;
9. Si des regroupements se font au sein des petits groupes, c'est par suite du phénomène naturel des attractions et des répulsions personnelles parmi les membres alors qu'ils constituent parmi les grands groupes des moyens d'atteindre les buts fixés à l'avance ou imposés par les impératifs de l'action (les conditions de la production, etc. <sup>71</sup>).

D'autre part, les points de complémentarité fondamentaux entre les deux catégories de groupes découlent des conditions de l'intégration des individus aux grands groupes. La rationalisation de la vie moderne et la concurrence pour l'appropriation des biens et des services ont entraîné la prolifération d'associations souvent gigantesques et unifonctionnelles. Il s'en est suivi une bureaucratisation qui a détruit la spontanéité des rapports interindividuels et une spécialisation des fonctions qui a suscité la formation d'unités fortement structurées et régies par des règles contraignantes. Ces développements ont entraîné la formation de sous-groupes spontanés qui recréent les conditions propres à satisfaire les besoins indi-

---

<sup>71</sup> THE PREPARATORY COMMISSION ON AUTONOMOUS GROUPS AND MENTAL HEALTH, « Leadership and Authority in the Local Community », Special issue, vol. 7, n° 4, et vol. 8, n° 1, 1952, 57 pages. Cité dans Albert Meister, op. cit., 137-138. Voir aussi Harmon ZEIGLER, *The Politics of Small Business, Public Affairs*, Washington, D.C., 1961. 11.

viduels de camaraderie et d'amitié que ne satisfont pas les relations impersonnelles soumises à la contrainte officielle et à la routine standardisée. En d'autres termes, le caractère officiel et unifonctionnel des grands groupes provoque la création de sous-groupes spontanés et plurifonctionnels.

À titre provisoire tout au moins, on peut ramener, avec Albert Meister, ces fonctions des sous-groupements aux suivantes :

1. Ils permettent la communication de certaines informations qui n'apparaissent pas dans les documents officiels des grandes organisations mais qui sont de première importance pour l'intégration des individus au grand groupe. Meister note à ce propos :

[Le sous-groupement est] un mécanisme social de base pour modérer l'opinion publique, pour maîtriser les rumeurs locales, pour engendrer la pression sociale, pour transmettre les nouvelles et développer le leadership... Dans les communautés de travail on a remarqué [de telles tendances à des regroupements spontanés] à propos de l'information. [Tout comme pour la participation] alors que des réunions spéciales sont organisées périodiquement par les responsables, une bonne partie de l'information des membres leur parvient d'autres sources, et surtout de conversations libres entre les membres. L'information se fait facilement à l'intérieur de ces petits groupes où l'individu est à l'aise,... où il n'a pas à écouter les conférences, etc. <sup>72</sup>.

2. Ils procurent la stabilité affective, compensent les restrictions et les frustrations subies dans les grandes organisations en procurant plus de liberté et de chaleur humaine et en moulant certains comportements autrement revêches, requis pour la bonne marche de l'organisation. D'après George C. Homans, ils tendent à diminuer les résistances des individus aux objectifs et aux directives de l'organisation, à produire un surplus de bonne volonté, un accroissement dans les qualités dont le grand groupe a besoin

---

<sup>72</sup> Albert MEISTER, op. cit., 139-140. L'importance des sous-groupements dans les grandes organisations a été mise en relief dans les travaux de MARCH, SIMON, CROZIER et autres théoriciens des organisations. Nous reviendrons sur cette question.

pour survivre. Ce surplus peut être utilisé non seulement pour maintenir et accroître l'intégration des membres au groupe mais aussi pour permettre une meilleure adaptation du groupe lui-même à son environnement.

3. Ils concourent au maintien de la cohésion et de l'autorité au sein du groupe organisé. Ils exercent une action régulatrice et permettent au groupe organisé de mieux tenir compte des besoins des membres. Ils contribuent à assurer la cohésion du grand groupe, compensant ainsi la perte de consensus entre les membres par suite de l'augmentation de la taille et de la complexité du groupe. Par ailleurs, les sous-groupements exercent une influence parfois considérable dans les décisions prises au sein des grands groupes. Ils constituent notamment d'importants guides dans les cas où les individus sont soumis à des pressions contradictoires <sup>73</sup>.
4. Inversement, les sous-groupements peuvent devenir des foyers de résistance passive ou d'opposition active. À ces fins, ils peuvent s'allier avec d'autres sous-groupements et se donner une organisation, un syndicat par exemple. Ou, au contraire, ils peuvent se replier sur eux-mêmes, se retirer du groupe organisé ou se dissoudre. Selon la conclusion de Meister : « Ainsi, tour à tour, l'attitude de ces petits groupes peut s'exercer au bénéfice de la cohésion du groupe formel et dans le sens d'un assouplissement de l'autorité ou, au contraire, leur attitude peut raidir cette autorité et diminuer la cohésion du groupe <sup>74</sup>. »

On pressent par les considérations générales qui précèdent toute la portée de cette distinction entre petit groupe (ou groupe primaire) et grand groupe (ou groupe secondaire) pour l'analyse socio-politique. Si, en effet, les petits groupes servent fréquemment de relais entre individus et grands groupes, ces derniers à leur

---

<sup>73</sup> Le rôle actif des petits groupes dans la détermination des choix dans un contexte de pressions contradictoires a d'abord été mis en lumière dans les études électorales. Voir, à ce sujet, Paul F. LAZARFELD, Bernard BERELSON, Hazel GAUDET, *The People's Choice*, 2nd ed., Columbia University Press, New York, 1948, et Elihu KATZ, Paul F. LAZARFELD, *Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communications*, The Free Press, Glencoe, Illinois, 1955.

<sup>74</sup> Albert MEISTER, op. cit., 140.

tour font le pont entre individus et petits groupes, d'une part, et la société globale, d'autre part, ou, plus précisément, entre le social et le politique. Cette fonction médiatrice des grands groupes incite plusieurs à les considérer comme des « corps intermédiaires ». Ainsi Henri Théry :

Qu'est-ce en effet qu'un « corps intermédiaire », sinon un corps social, c'est-à-dire une collectivité, qui assume une fonction médiatrice entre des personnes ou des groupes et des ensembles sociaux de plus grande envergure ? Un corps intermédiaire, c'est en quelque sorte un palier qui permet aux personnes, comme à la société, d'établir le passage entre des niveaux et des types différents de vie personnelle et de vie collective, c'est une sorte de point d'étape par où passe le double mouvement de personnalisation et de socialisation <sup>75</sup>.

b) En fonction du *degré d'unité des groupes*, on distingue entre groupements unitaires et groupements fédéralistes auxquels certains ajoutent, par souci de précision, les groupements confédéralistes. Les groupements unitaires se caractérisent par l'unité des structures d'autorité et des modes d'appartenance tandis que les groupements fédéralistes comportent, à des degrés divers, une division des structures d'autorité et des modes d'appartenance entre plusieurs centres, dont l'un agit comme unité principale ou « fédérale » et les autres comme unités mineures ou « fédérées ». L'unitarisme et le fédéralisme caractérisent au premier chef des formes de gouvernement mais ils s'appliquent aussi aux grands groupes <sup>76</sup>. Un certain fédéralisme est souvent requis pour l'existence des groupes d'intérêt ou pour l'accomplissement de leurs tâches. Ces derniers tendent davantage à se donner une structure fédérative dans les régimes fédératifs ; il y recourent aussi même dans les régimes unitaires.

En ce qui concerne les groupes, la gamme des modalités de fédération est beaucoup plus étendue que dans le cas des systèmes politiques. Le fédéralisme

---

<sup>75</sup> Henri THÉRY, *les Groupes sociaux : forces vives ?* Éditions du Centurion, Paris, 1964, 202-203.

<sup>76</sup> On pourra s'étonner de ce que nous étendions aux groupes fédératifs les remarques qui suivent qu'on verrait mieux appliquées aux régimes politiques fédératifs. Nous estimons cependant que les questions pertinentes à ces derniers s'appliquent aussi, d'une certaine manière, aux premiers.

peut, ou bien constituer un mode d'organisation interne propre à un groupe, ou bien encore représenter une technique d'alliance entre groupes fondamentalement distincts. Le fédéralisme revêt plusieurs formes qui vont de l'amalgamation ou de la fusion virtuellement complète en un seul groupe à de simples ententes temporaires, provoquées par la conjoncture, entre groupes fondamentalement distincts. Parmi les formes possibles de fédéralisme on peut retenir : l'établissement de communications secrètes ou ouvertes entre dirigeants de groupes différents ; la création de comités de coordination inter-groupes ; la formation d'un secrétariat commun, chaque groupe conservant tous ses droits sur ses propres membres et directeurs, sur ses finances et sur ses programmes d'action ; l'enclenchement des directorats (*inierlocking directorates*) qui permet aux dirigeants d'un groupe de participer à la direction d'autres groupes ; la formation d'une organisation commune par des groupes qui demeurent en principe, et souvent de fait, indépendants (exemples : la N.A.M., la *F.B.I.*, l'Association des manufacturiers canadiens et le Conseil national du patronat français qui groupent les industriels américains, britanniques, canadiens ou français) ; la délégation de prérogatives à un exécutif central, accompagnée de clauses de réserve garantissant aux groupes-membres l'exercice de compétences définies ; la création d'un seul centre d'action pour tous les membres, la différenciation de sous-unités étant maintenue pour certaines fins déterminées.

Les raisons d'être du fédéralisme au sein des groupes comme d'ailleurs des systèmes politiques sont multiples. Deux motifs paraissent essentiels : d'une part, le désir de constituer une même unité collective en dépit de différences (régionales, sectorielles, idéologiques) jugées fondamentales et permanentes qui font obstacle à la création d'un centre unique d'action et de décision ; d'autre part, le besoin d'une coordination des efforts en dépit du fait que l'unité complète d'action et de décision est ou impossible ou indésirable. Il s'agit, dans les deux cas, d'assurer le degré d'unité et de coordination requis dans l'intérêt commun tout en maintenant la différenciation des structures exigée par le désir d'autonomie des diverses parties.

Nombreux également sont les objectifs poursuivis dans l'établissement d'une structure fédérative : faciliter l'expression sociale d'une idéologie ou d'un intérêt tout en réduisant l'exigence d'homogénéité et d'unanimité entre les parties ; assurer la poursuite en commun d'objectifs similaires tout en laissant aux sections lo-

cales ou sectorielles l'autonomie indispensable pour leur permettre l'exercice de fonctions spécifiques ; rendre possible la direction nécessaire à l'accomplissement des tâches communes tout en maintenant à la base la différenciation des sphères d'autorité exigée pour l'exécution de tâches spéciales ; procurer au groupe les moyens de soutenir la concurrence avec d'autres groupes tout en sauvegardant les traits originaux des parties selon le désir des membres.

Si les groupes fédératifs sont aux prises, au plan de la direction, de l'organisation et de l'action avec des problèmes similaires à ceux qui se posent aux groupes unitaires, ils doivent surmonter nombre de difficultés qui leur sont propres et qui tiennent à la sauvegarde d'un degré optimum d'unité et à une répartition assez précise des tâches entre les parties. Les groupes fédératifs se détruiraient eux-mêmes tôt ou tard s'il n'existait chez les parties la conscience d'un besoin d'unité. Ce besoin doit être ressenti avec une force capable de compenser le coût de l'éternelle recherche d'une formule d'accommodation à des problèmes essentiellement insolubles. Il peut venir de l'intérieur (faiblesse économique ou numérique des diverses parties, dispersion des membres, certaines similitudes compensatrices, etc.) ou de l'extérieur (désir de conserver son indépendance par rapport à un autre groupe puissant, à un groupe adversaire commun ou autres motifs). Mais, pour être efficace, ce besoin, tout comme la source des différences, se doit d'être permanent.

Phénomène de différences jugées permanentes et fondamentales et besoin ressenti d'une vie commune ; plus ou moins grand risque de démantèlement et effort de trouver et de maintenir un *modus vivendi* : tels sont les deux pôles d'un groupe fédératif. D'où l'importance toute primordiale pour ces groupes d'une répartition et d'une coordination harmonieuses des efforts.

Dans l'ère de l'automatisation qui s'ouvre sur la promesse incertaine d'une société concertée, le légalisme tel qu'on le concevait naguère est dépassé. L'exigence du développement requiert que les rapports entre membres d'un groupe fédératif se fondent sur des convenances d'ordre fonctionnel plutôt que juridique. Cette condition va compliquer énormément la vie des groupes fédératifs au sein desquels les compétences se trouvent forcément partagées entre plusieurs sections ou sous-groupes. Dans de tels groupes, l'esprit légaliste, toujours vivace, se nourrit de la nécessité de déterminer les compétences des diverses parties et de maintenir chaque partie dans les limites de ses attributions. Bien naturellement, ce sont les

parties les plus menacées qui insistent sur la « division des pouvoirs » qui leur offre des garanties jugées les meilleures.

Une telle insistance sur la division des compétences dans un groupe fédératif a une signification plus que symbolique. Elle s'oppose directement de la double volonté de perpétuer certaines différences parmi la population et de constituer en même temps un seul groupe. Aucune démonstration de l'« inutilité » ou de l'« impossibilité » d'une division des prérogatives ne fera taire, surtout chez les membres minoritaires, la demande de garanties légales.

Il faut donc imaginer un *modus vivendi* qui, tout en satisfaisant à cette exigence légitime, permette en même temps l'existence d'une autorité centrale. Au besoin de légalisme doit s'ajouter la recherche d'une coordination des activités du groupe qui permette à ce dernier d'être une unité de fonctionnement vis-à-vis des autres groupes, aussi bien qu'à l'égard du système social et du système politique.

Il peut arriver que la revendication autonomiste de la part d'une des parties composantes soit telle qu'on se trouve en présence, dans les faits sinon en droit, de centres de décision soumis à la logique de groupes différents. Dans de tels cas, le cadre de la participation et le réseau de communication tendront constamment à se dédoubler, créant ainsi des obstacles nouveaux à l'intéressement des membres et à la circulation des informations.

Une solution au moins partielle à ce risque constant d'éclatement consiste dans la création de mécanismes de coordination entre les segments et l'autorité centrale du groupe. De tels mécanismes doivent exister dans tous les secteurs d'activité et s'étendre aussi bien au domaine économique qu'au domaine de la culture. En outre, la compétence de tels mécanismes doit être réelle et étendue. Elle doit porter sur le choix des priorités, l'élaboration des normes, la préparation des programmes, la prise des décisions et la mise en oeuvre des techniques de contrôle.

En même temps, il faut viser à créer dans ces groupes un réseau de communication assez souple pour permettre l'existence de circuits régionaux et sectoriels mais assez continu pour assurer la circulation de toutes les informations à travers le réseau entier. Le fédéralisme, s'il rend plus difficile une participation intégrale, soude plus intimement l'information aux structures de participation. En outre, l'aménagement de mécanismes de coordination à l'intérieur du groupe fédératif

doit être conçu de façon à favoriser la circulation des informations entre les membres.

c) En fonction du *degré de leur organisation*, Gurvitch distingue quatre types de groupements : les groupements inorganisés et non structurés (les publics), les groupements inorganisés structurés (certains petits groupes), les groupements partiellement organisés et, enfin, les groupements pleinement organisés. Ce sont ces deux derniers types qui vont retenir notre attention puisque nous sommes déjà interrogé sur les deux premiers.

Les niveaux d'organisation des groupes vont du groupe en fusion jusqu'au groupe bureaucraté en passant par la foi jurée, l'association et l'institution <sup>77</sup>.

Dans les *groupes en fusion*, l'organisation est à son minimum puisque le sens du nous est immédiat et que l'intensité du sentiment d'appartenance s'apparente à la communion <sup>78</sup> (*Bund*). L'exemple-type d'un tel groupe est le couple d'amants. L'état de fusion caractérise beaucoup de groupes en formation, comme les groupes réformistes.

Quand la ferveur ne suffit plus à garantir la cohésion du groupe, les membres recourent au serment. La *foi jurée* assure la persistance du groupe. Les sociétés secrètes et fraternelles, les groupes révolutionnaires, une fois révolue la phase de ferveur initiale, et les Églises sont de bons exemples de ce deuxième degré d'organisation. Des règles de conduite internes et une structure de commandement commencent à faire leur apparition.

L'association marque un degré plus poussé d'organisation. On peut définir l'association comme l'acte par lequel deux personnes ou plus s'entendent pour mettre en commun certaines ressources et poursuivre ensemble des fins qui leur sont propres par des moyens désignés à l'avance. Une association prend naissance quand des individus, ayant conscience du fait qu'ils poursuivent des fins concor-

---

<sup>77</sup> Cette classification, sauf la catégorie d'association qui est absente de sa nomenclature, est empruntée à Georges LAPASSADE (op. cit., 158-169) qui la reprend lui-même de Georges GURVITCH.

<sup>78</sup> Voir le commentaire judicieux de Henri LEFEBVRE sur Jean-Paul Sartre à ce sujet dans *Position contre les technocrates*, Éditions Gonthier, Paris, 1967, 182-183.

dantes, s'entendent pour s'unir et agir de concert afin de protéger ou de promouvoir cet objectif. L'association renvoie aussi à la réalité juridique et sociologique créée par cet acte.

L'essence de l'association, c'est le contrat qui lie les personnes. Elle n'appartient plus à l'univers des communautés (*Gemeinschaften*) comme les deux types antérieurs mais à celui des sociétés (*Gesellschaften*). Un point fondamental souvent passé sous silence : l'association peut avoir un groupe comme substrat social mais cette condition n'est pas nécessaire. Il suffit que des personnes aient des fins convergentes, qu'elles estiment que la poursuite de ces dernières sera facilitée par le partage des efforts et la mise en commun des ressources et qu'elles s'entendent sur un contrat qui sanctionne leur accord. Par ailleurs, l'association, une fois créée, peut ou non donner naissance à un groupe (c'est-à-dire à une unité collective réelle). Plusieurs auteurs ignorent les différences entre groupe et association. Cette ignorance les conduit à de graves errements. David Truman, pour sa part, s'il établit cette distinction dans la partie théorique de son livre <sup>79</sup>, la néglige cependant dans ses analyses subséquentes qui portent presque exclusivement sur les associations qu'il identifie sans discernement à des groupes.

Les groupes, il s'en faut, ne constituent pas tous une association. Dans certains cas, l'idée de fins similaires à défendre ou à promouvoir n'émerge pas ou, si elle émerge, certaines fins se prêtent mal à un projet d'association : tels les objectifs communs des consommateurs, des immigrants, des travailleurs agricoles, des mal portants et autres groupes semblables dont la taille est imposante et les besoins urgents mais qui, pour diverses raisons, ne réussissent pas à s'organiser.

L'association est nécessaire à tout groupe qui se veut actif et intégrateur des conduites individuelles. C'est ainsi qu'elle constitue l'une des caractéristiques fondamentales des groupes d'intérêt.

L'association influence la vie d'un groupe de plusieurs manières. Ainsi elle crée et légitime l'autorité et détermine la nature des rapports de domination et de subordination. Même si l'autorité n'est pas indispensable pour la bonne régulation des rapports entre associés, surtout si ces derniers sont peu nombreux, elle est cependant requise par les exigences de l'action.

---

<sup>79</sup> David TRUMAN, op. cit., 43.

Les rapports entre groupe et association sont toutefois fort complexes. Certains groupes, par exemple les classes sociales, sont trop vastes ou trop complexes pour être adéquatement représentés par une seule association ; inversement, une même association, par exemple le Conseil national du patronat français ou la Confédération des syndicats nationaux du Canada, comprend plusieurs groupes. Une fois créée, une association peut cesser de correspondre exactement au groupe qui lui a donné naissance : ainsi un syndicat n'est pas identique à la classe ouvrière. Se trouvent ainsi posées des questions d'importance majeure que les théoriciens politiques des groupes ont virtuellement ignorées. Pour nous, la distinction entre groupe, association et groupe d'intérêt représente l'une des charnières principales de nos analyses.

*L'institution* désigne les associations dont l'extériorité par rapport aux individus, la permanence, le caractère public, l'importance pour la société et l'expression juridique sont particulièrement accentués. Auguste Comte, Herbert Spencer et les évolutionnistes, Émile Durkheim et le sociologisme français, le juriste Maurice Hauriou et ses disciples placèrent ce terme plus ou moins au centre de leurs analyses.

Malgré tous les efforts, l'institution demeure un concept peu opératoire. Les politologues, en particulier, l'emploient sans discernement et sans rigueur. Des sociologues, surtout américains, assimilent virtuellement institution et structure sociale. Il n'y a sans doute pas lieu, comme le propose Georges Gurvitch <sup>80</sup>, d'exclure ce terme du vocabulaire scientifique. Il faut déplorer toutefois que son utilisation dans des contextes très différents diminue considérablement sa valeur comme outil d'analyse.

L'avènement d'une *bureaucratie* constitue le degré ultime de l'organisation. On distingue deux formes d'intégration pour les individus aux organisations : personnelle et bureaucratique. Dès qu'une organisation atteint une certaine taille, les rapports du premier type se transforment graduellement en rapports du deuxième type. Michel Crozier, entre autres, a étudié ce processus d'évolution. Parmi les caractéristiques de ce changement, il souligne la prolifération des règles impersonnelles (admission et promotion au mérite, établissement du principe de l'an-

---

<sup>80</sup> Georges GURVITCH, *la Vocation actuelle de la sociologie*, 3e éd., Presses Universitaires de France, 1963, tome premier, 81-82, 427-430.

cienneté, etc.), la centralisation des décisions, l'accentuation de l'isolement des individus et, concomitamment, de la pression hiérarchique sur eux, le développement de pouvoirs parallèles, c'est-à-dire la création de relations informelles et d'un leadership naturel à côté et au-delà de l'autorité et des rapports officiels <sup>81</sup>. Le groupe est devenu très nombreux et ses rouages plus complexes. Les membres n'ont plus le temps ni le goût, ni même la capacité, de s'occuper directement et en commun de la vie interne du groupe et de ses relations avec le milieu. Aussi commencent-ils à choisir dans leurs rangs certaines personnes qui agiront en leur nom. Par la suite, ils feront appel à des spécialistes, souvent de l'extérieur, qu'ils rémunéreront pour veiller à des questions spéciales ou administratives. Progressivement, une bureaucratie se constitue. Sous la supervision plus ou moins directe des membres du groupe, elle est habilitée à agir au nom de celui-ci. Dans le processus de bureaucratisation, il faut distinguer deux phénomènes différents : le phénomène oligarchique, c'est-à-dire la concentration du pouvoir réel aux mains de quelques membres qui agissent au nom de tous ; le phénomène technocratique, c'est-à-dire la concentration du pouvoir réel aux mains de spécialistes et administrateurs qui souvent ne sont pas membres du groupe et qui sont rémunérés.

La rigidité et la routine sont des conséquences non voulues mais quasi nécessaires de la bureaucratisation. Les efforts des dirigeants et des simples membres en vue d'introduire de la souplesse et de la spontanéité dans les rouages de l'organisation sont constamment contrariés par les processus internes de l'organisation elle-même. D'où la portée pratique des regroupements informels, qui, même s'ils apparaissent dysfonctionnels aux yeux des dirigeants et des observateurs de l'extérieur, sont souvent tolérés, sinon encouragés, précisément parce qu'ils assouplissent le fonctionnement de l'organisation tout en ayant, dans certaines conditions, un effet bénéfique sur les membres et sur la vie de l'organisation tout entière.

La bureaucratisation des organisations tend en effet à engendrer chez les membres un état d'esprit conformiste. Mais on se méprend souvent sur la signification de ce conformisme. En effet, rigidité et routine engendrent tôt ou tard un état de crise. La crise résulte habituellement de l'irruption de groupements informels au sein de l'organisation bureaucratique. Or la crise, malgré les malaises qu'elle engendre chez les dirigeants et la majorité des membres, est essentielle à la

---

<sup>81</sup> Michel CROZIER, *op. cit.*, 193.

vie des organisations bureaucratiques parce qu'elle est un facteur de changement. Selon Crozier, en effet, « un système bureaucratique d'organisation n'est pas seulement un système qui ne se corrige pas en fonction de ses erreurs, mais c'est aussi un système trop rigide pour s'adapter sans crise aux transformations que l'évolution accélérée des sociétés industrielles rend de plus en plus fréquemment impératives <sup>82</sup> ». Et Crozier pose la question de savoir comment résoudre de façon rationnelle le problème du changement au sein de l'organisation bureaucratique.

Il est possible que les groupes d'intérêt représentent un moyen susceptible de corriger ces tendances non désirées de la bureaucratization au sein des organisations, particulièrement si on se situe dans l'optique de la consultation concertée entre les grandes administrations publiques et privées et les groupes sociaux.

**d)** En fonction du caractère *de l'adhésion*, Georges Gurvitch distingue les groupements de fait, volontaires et imposés.

Les groupements de fait sont des groupements « naturels » auxquels on se trouve à participer du seul fait de la naissance, de l'habitat, etc., donc sans avoir à donner son accord explicite. Ainsi un enfant fait partie d'un groupe familial sans avoir choisi ni ses parents, ni ses frères et soeurs. Un groupe de fait est aussi celui auquel l'appartenance est automatique, c'est-à-dire auquel on adhère sans avoir nécessairement à se soumettre à une autorité, telle l'appartenance à un groupe ethnique.

Les groupes volontaires sont ceux auxquels on adhère ou dont on démissionne, en principe tout au moins, de son plein gré. La liberté d'« adhésion » et de « démission » accordée aux individus est relative et varie beaucoup d'un groupe à l'autre : conditions d'admission, obligation d'appartenance pour la pratique de certaines professions ou l'exercice de certains droits, règles internes, codes d'éthique, sanctions appliquées en cas de démission, autant de restrictions au caractère « volontaire » des groupes. C'est d'ailleurs à bon droit que, dans le langage courant, on appelle plutôt de tels groupements les « associations » volontaires : les clauses de l'accord contractuel portant sur les conditions de la liberté des membres sont souvent parmi les plus importantes.

---

<sup>82</sup> Ibid., 261.

Les groupes imposés sont ceux auxquels le devoir d'appartenance existe pour les individus ou qui comportent des obligations strictes auxquelles on ne peut déroger sans s'exposer à des sanctions fort graves. Citons les corporations du Moyen Âge et la société politique moderne.

e) En fonction de la *nature de l'intégration au groupe*, on distingue les groupements auxquels on participe de façon actuelle, ceux auxquels on adhère de façon latente ou possible, et ceux auxquels on s'associe par référence. Ces trois catégories sont généralement désignées, à tort selon nous, par les termes de groupes actuels, potentiels et de référence. En effet, ni la qualité ni le mode de l'identification subjective à un groupe ne modifient la nature intrinsèque de celui-ci, bien qu'ils puissent en affecter la vitalité et l'influence. En outre, un même groupe peut être perçu actuel par certains individus, possible par d'autres et, enfin, de référence par d'autres encore.

L'intégration actuelle consiste dans la reconnaissance par les membres de leur appartenance réelle, à un moment donné, à un groupe. Le caractère de cette reconnaissance peut être stable, surtout quand il s'agit de petits groupes ou, au contraire, intermittent dans le cas de grands groupes.

L'intégration potentielle ou possible est le propre d'individus qui partagent certaines attitudes, idéologies ou intérêts mais sans qu'aucune organisation n'incarne ces derniers de façon permanente, convenable ou exclusive. C'est la recherche d'une protection d'idéologies ou d'intérêts jugés importants par des individus contre les menaces résultant du flux des événements ou du cours des enjeux socio-politiques qui éveille la conscience, en d'autres temps assoupie, de l'appartenance à un groupe. Ce phénomène est d'une importance singulière dans le cas des grands groupes faiblement organisés, comme les associations de consommateurs, d'ouvriers agricoles ou de cols-blancs. Elles sont relativement peu nombreuses les associations qui réussissent à rejoindre en permanence leurs membres sous des aspects significatifs. En outre, rares sont celles dont la seule fonction est l'exercice d'une pression politique. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris du peu d'attention que ceux que préoccupent surtout les enjeux politiques manifestent en temps ordinaire envers leur association. En réalité, ce sont les fonctions non politiques (économiques ou culturelles) qu'elles remplissent qui souvent empêchent les gran-

des associations de sombrer virtuellement dans le néant. Selon Mancur Olson, en effet, parmi les associations, seulement celles qui ont la possibilité de contraindre les membres à rester dans le rang, ou encore qui disposent de ressources exclusives dont elles peuvent restreindre l'usage aux seuls membres actifs, réussissent à éveiller en permanence la conscience de l'appartenance chez leurs membres <sup>83</sup>. On peut dans ces cas considérer ces derniers comme plus ou moins captifs du groupe. Dans la plupart des cas, toutefois, les groupes ne peuvent exercer une contrainte suffisante ou encore ne disposent pas de ressources propres en quantité et qualité suffisantes pour maintenir en permanence les membres dans l'état requis de mobilisation. Ce n'est qu'à la faveur de certaines circonstances ou par le recours à une propagande habile que cette contrainte peut s'exercer ou que ces ressources peuvent capter l'attention des membres.

Les théoriciens politiques des groupes accordent une très grande importance aux « groupes potentiels ». À vrai dire, David Truman fait dépendre de cette notion son analyse des groupes d'intérêt. Une telle position découle naturellement de sa conception du groupe comme « une ou plusieurs attitudes partagées en commun » par plusieurs individus. Or c'est le propre des attitudes d'être partagées par les membres sans que la présence immédiate et constante du groupe soit requise. Un groupe potentiel, pour Truman, est essentiellement une collectivité d'individus qui partagent certaines attitudes sans être encore en interaction, mais qui formeront un groupe actuel si d'autres groupes déjà organisés agissent de façon préjudiciable à leur intérêt commun. Mais comment peut-on identifier de telles attitudes ou intérêts ?

Le phénomène de l'intégration possible suscite de nombreuses questions auxquelles il est malaisé de répondre. Mancur Olson s'interroge précisément sur la façon dont les individus peuvent être incités à se soumettre aux injonctions des « groupes potentiels », au point même d'aller contre leurs intérêts personnels, quand ils savent que la peine que leur coûterait leur participation ne sera en aucu-

---

<sup>83</sup> Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965, 132-135 ; voir aussi David G. SMITH, « Pragmatism and the Group Theory of Politics », *The American Political Science Review*, vol. 58, 1964, dans Betty H. ZISK, *American Political Interest Groups: Readings in Theory and Research*, Wadsworth, Belmont, California, 1969, 38-56.

ne manière décisive pour la réalisation des objectifs du groupe et que, au surplus, malgré leur non-participation, ils jouiront tout aussi bien des avantages résultant de la réalisation éventuelle par le groupe de ses objectifs. En d'autres termes, selon Olson, seuls les groupes qui peuvent appliquer des sanctions effectives ou dont les ressources ne sont pas collectives mais peuvent être distribuées en plus ou moins grande quantité parmi les individus sont susceptibles de rendre actuelle une intégration qui n'est que potentielle. Olson pose ici un problème majeur pour la vie des groupes. Il sous-estime cependant, à notre avis, l'importance du sens de l'obligation morale comme principe de motivation individuelle de la participation aux groupes. Comme les groupes d'intérêt constituent généralement de tels « groupes potentiels », les conclusions d'Olson prennent pour nous une importance considérable. Nous reviendrons par la suite sur les points qu'il soulève. La critique la plus sévère qu'on peut formuler à l'endroit de sa position concerne son oubli complet de la fonction de médiation intersystémique remplie par les groupes d'intérêt. Pour leurs propres membres, les groupes d'intérêt apportent la promesse d'un soutien politique aux intérêts qui leur tiennent à cœur et, pour les agents politiques, la garantie de l'acquiescement des agents sociaux à leurs décisions et actions. Cette fonction suffit à justifier l'existence des groupes d'intérêt auprès des agents des deux systèmes <sup>84</sup>.

L'intégration par référence au groupe consiste dans l'identification, permanente ou intermittente, pour les besoins de la pensée et de l'action, aux valeurs et aux normes d'un groupe dont on peut ou non être membre. Les individus qui s'intègrent de la sorte ont tendance à penser et à agir comme s'ils étaient soumis au contrôle immédiat et direct du groupe. Ils cherchent dans ce dernier des indices, des normes, des éléments de comparaison propres à guider leurs conduites, à préciser leurs sentiments ou à orienter leurs jugements. L'intégration par référence peut se produire quand l'appartenance physique au groupe est impossible et que l'individu a néanmoins besoin d'une identification psychologique pour son équilibre personnel. Dans ces cas, l'identification peut s'étendre au groupe entier ou simplement à l'un de ses aspects. Souvent l'identification se porte sur les objets

---

<sup>84</sup> Pour une conception similaire, voir Robert H. SALISBURY, « An Exchange Theory of Interest Groups », *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1969, 1-32. Salisbury conçoit les groupes d'intérêt comme étant le siège d'un vaste marché et les dirigeants des groupes comme des échangistes.

(signes, symboles, étendards, gestes consacrés, rites, formules, etc.) qui représentent le groupe plutôt que sur le groupe lui-même. L'influence du groupe auquel on s'associe par référence dépend de la perception qu'on a de la valeur intrinsèque du groupe et de l'affinité de ses propres idéologies et intérêts avec ceux de ce dernier. Le nombre et l'importance des groupes auxquels un individu se réfère constituent un bon indice du degré de sa participation sociale et politique <sup>85</sup>.

## II. NOTION D'INTÉRÊT

La notion d'intérêt est particulièrement complexe et son explicitation requiert plusieurs opérations différentes : partant des acceptions du terme chez les théoriciens politiques des groupes, nous serons amené à élucider des notions connexes comme celles d'attitude, de comportement, d'opinion et d'idéologie, à la suite de quoi il sera possible d'expliciter notre propre conception de l'intérêt et de l'intérêt public.

### *1. Acceptions du terme chez les théoriciens politiques des groupes*

[Retour à la table des matières](#)

La notion d'intérêt occupe généralement une position importante dans les analyses des sociologues et des psychologues. Les théoriciens politiques des groupes, pour leur part, placent cette notion au centre de leurs exposés. Elle représente pour eux un concept clé qui relie le groupe et l'activité. Ainsi lit-on chez Arthur F.

---

<sup>85</sup> V.O. KEY Jr., *Public Opinion and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1961, 63-64. L'auteur signale qu'il y a risque de confusion entre « groupe de référence » et groupe primaire, ce dernier constituant le centre par excellence d'où l'individu tire ses normes de conduite. Il écrit en outre que, dans les conduites politiques tout au moins, il vaudrait mieux parler de « symboles de référence » que de « groupes de référence ». Pas ailleurs, les groupes de référence influencent le processus de socialisation. Voir Théodore D. KEMPER, « Reference Groups, Socialization and Achievement », *American Sociological Review*, vol. 33, n° 1, February 1968, 31-46.

Bentley : « Il n'y a pas de groupe sans un intérêt. L'intérêt... est l'équivalent du groupe... Le groupe et l'intérêt ne sont pas séparés... Le groupe est activité... Il n'y a rien de plus qu'un certain nombre d'individus liés ensemble par une certaine activité,... l'intérêt n'est que le jugement porté sur l'activité,... l'activité jugée elle-même <sup>86</sup>. » Et chez Jack W. Peltason : « Un intérêt consiste dans tout genre d'activité de la part d'individus - dont certains peuvent être des agents publics - qui se trouvent en conflit du fait qu'ils se livrent à des actions qui se contrarient les unes les autres <sup>87</sup>. » Et chez Charles B. Hagan : « L'activité est intérêt. L'intérêt, c'est la façon sténographique de dire qu'il y a une masse d'activités oeuvrant dans une direction donnée... L'attribution d'une signification à un intérêt consiste à identifier l'activité et à considérer cette dernière comme un intérêt que l'activité sous-entend <sup>88</sup>. »

Ces définitions ont le défaut de ne pas caractériser suffisamment la notion d'intérêt, ce qui, de toute évidence, tout en facilitant son assimilation à des termes comme ceux d'activité ou même de groupe, ne contribue guère à lui procurer un sens précis. Il importe donc, au départ, de considérer ce que la sociologie et la psychologie enseignent à ce sujet. Encore moins, peut-être, que pour la notion de groupe, ces disciplines n'ont pas jusqu'à ce jour élucidé le terme d'intérêt de façon satisfaisante. Cependant, il est utile de reprendre les interrogations de ces disciplines et de tirer profit des clarifications partielles qu'elles apportent.

Pour la sociologie, l'intérêt renvoie aux structures et à la stratification sociales. Les intérêts sourdent des besoins et des aspirations d'individus et de groupes en situation <sup>89</sup>. Pour la psychologie, les intérêts constituent un facteur dans la forma-

<sup>86</sup> Arthur F. BENTLEY, *The Process of Government*, 211 et 213, dans Bernard E. BROWN, John C. WAHLKE, *The American Political System : Notes and Readings*, The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967, 199.

<sup>87</sup> Jack W. PELTASON, *Federal Courts in the Political Process*, Garden City, 1955, 2, dans BROWN and WAHLKE, op. cit., 199.

<sup>88</sup> Charles B. HAGAN, « The Group in a Political Science », dans Roland YOUNG, ed., *Approaches to the Study of Politics*, Northwestern University Press, 1958, 45.

<sup>89</sup> La notion de besoin (latent ou manifeste, naturel ou factice) est l'une des plus fondamentales en sociologie. Elle est le point de départ de toute sociologie ou philosophie critique. Sous l'influence de Ludwig FEUERBACH, Karl MARX considéra le besoin comme un phénomène historique et en fit le moteur de l'action humaine et de la praxis. Mais la notion de besoin comme telle a été

tion des attitudes et dans, la production des opinions et des conduites. On élucidera donc plus facilement la notion d'intérêt si, auparavant, on présente brièvement les notions que sociologues et psychologues y rattachent d'une façon ou d'une autre comme celles *d'altitude, de comportement, d'opinion et d'idéologie* <sup>90</sup>.

## 2. *Notions connexes*

[Retour à la table des matières](#)

*L'altitude.* - Par attitude, on peut entendre une disposition d'esprit cognitive, affective ou normative, stable, reliée aux caractéristiques physiques et psychiques de l'individu, organisée par l'expérience, manifestée par des convictions (croyances, préjugés, stéréotypes, sentiments) à l'endroit de certains objets quand ceux-ci se présentent dans des conditions données et, finalement, associée d'une façon plus ou moins directe à des comportements. La façon dont se présentent les attitudes (en termes de leur cohérence, de leur intensité, etc.) diffère selon la capacité prêtée à l'objet de l'attitude de favoriser ou de contrarier ce vers quoi l'on tend et selon le rang qu'occupe cet objet dans l'échelle subjective des valeurs. Du point de vue sociologique, il importe d'insister sur l'expérience comme agent de formation et de structuration des attitudes. L'expérience, en effet, renvoie aux structures sociales et à la façon dont ces dernières contraignent les individus dans leur vie quotidienne. Tout le phénomène de la socialisation repose sur ce processus. En effet, les attitudes dépendent dans une grande mesure de la façon dont des institutions comme la famille, l'école, les Églises, divers groupements tels que les partis et les associations volontaires tendent à « former » l'homme. Outre l'action de ces organisations, il faut aussi tenir compte du rythme des événements et de la conjoncture

---

peu approfondie par les sociologues, sans doute parce qu'elle renvoie à la psychologie sinon à l'ontologie. Sur le sujet, voir Christian BAY, « Needs, Wants and Political Legitimacy », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 3, Sept. 1968, 241-26 1.

<sup>90</sup> Les définitions qui suivent de ces notions antécédentes ou connexes à celle d'intérêt mériteraient d'être longuement explicitées mais l'effort requis nous éloignerait de nos préoccupations immédiates. Nous les produisons ici parce qu'elles nous facilitent l'élucidation de la notion d'intérêt.

re, ces stimulateurs grâce auxquels se précisent la conscience des besoins et les aspirations individuelles et collectives.

*Le comportement.* - Un comportement ou une conduite, c'est un acte généralement percevable par l'observation directe et immédiate, indicateur d'une attitude mais non nécessairement déterminé par celle-ci. La même attitude peut, bien entendu, être la source de plusieurs comportements différents. Par ailleurs, il faut éviter d'attribuer automatiquement tel comportement à une attitude déterminée. Seule une enquête peut démontrer la pertinence d'une telle attribution. Les collectivités comme les individus sont capables de comportements ainsi d'ailleurs que d'attitudes.

*L'opinion.* - L'opinion est une expression verbale plus ou moins authentique et définitive d'une attitude en même temps qu'une indication d'un comportement possible. L'opinion représente la forme première et élémentaire sous laquelle se présentent les aspirations et les besoins dans les sociétés modernes au sein desquelles l'unité et le consensus caractéristiques des sociétés traditionnelles n'existent plus. L'opinion revêt deux formes différentes : privée, quand elle est le fait d'un individu exprimant un point de vue sur un objet sans que référence soit faite à une collectivité ; publique, quand l'individu perçoit le caractère collectif de l'objet à propos duquel il émet un point de vue ou encore quand, en formulant un point de vue, il se perçoit lui-même comme membre d'une collectivité. Les opinions publiques désignent des vues temporaires et changeantes à propos de certains objets résultant des efforts d'individus constitués en « publics » pour interpréter des situations essentiellement mouvantes d'après des schèmes de référence collectifs et en fonction d'un contexte social qui procure les règles du jeu, les réseaux de communication, les affiliations de groupes, le leadership et les contrôles sociaux requis.

Les opinions publiques sont d'ordinaire le fait d'une pluralité de personnes ; il s'agit d'une impression généralement accompagnée, chez ceux qui la partagent, de la conscience que ce sentiment leur est commun. De ce fait, l'opinion peut être unanime, majoritaire, minoritaire, prépondérante ou dominante. L'opinion publique traduit l'effet de conformisme résultant du fonctionnement des mécanismes sociaux ; mais elle manifeste, en même temps, la liberté des individus par rapport aux mécanismes sociaux ainsi que les contradictions qui existent au sein de ces derniers.

L'objet de l'opinion est une situation ou un fait se rapportant d'une façon permanente ou non à la société globale ou à un groupe. Les opinions peuvent aussi émerger des enjeux issus du combat social ou du flux des événements. Un enjeu est un objet social qui, par suite d'un concours de circonstances, émerge des débats publics et devient matière à considération par les centres de décision et qui, de ce fait, met en cause des idéologies et des intérêts qu'individus et groupes jugent importants pour eux-mêmes ou pour le bien général, ce qui les conduit fréquemment à se départager en factions opposées conformément à leurs positions respectives.

*L'idéologie.* - Certaines opinions sont étroitement rattachées à des structures sociales fondamentales, telles que les classes, et se trouvent par là à acquérir une valeur d'explication et de légitimation centrale pour ces collectivités, d'où leur importance comme guides pour l'action. Par leur rapport intime et constant avec de telles structures sociales fondamentales, ces opinions acquièrent une stabilité, une précision et une objectivité exceptionnelles qui les différencient des opinions ordinaires et les apparentent plutôt aux valeurs. De telles structures de pensée font en outre référence à la société globale ou à l'une de ses composantes, d'où leur rattachement partiel aux visions du monde (*Weltanschauungen*) qui s'inspirent de principes de civilisation fondamentaux. On est en présence d'idéologies. Les idéologies constituent un ensemble plus ou moins cohérent de représentations faites sous l'influence d'une situation de groupe, par référence à la société globale ou à l'une de ses composantes, en vue de procurer les éléments intellectuels et affectifs d'identification au groupe, d'expliquer la situation de groupe et de légitimer les projets d'action envisagés. De fait, c'est souvent par le truchement des idéologies que les attitudes s'infiltrèrent dans les opinions. Idéologies et situations seraient ainsi les deux sources de la production des opinions. On peut même faire l'hypothèse que les opinions publiques traduisent un ajustement harmonieux ou conflictuel entre, d'une part, les idéologies et, d'autre part, les situations <sup>91</sup>.

---

<sup>91</sup> Cette hypothèse a été posée dans notre essai : « Opinions publiques et systèmes idéologiques », *Écrits du Canada français*, Montréal, vol. 12, 12-171. Pour les questions pertinentes à la notion d'idéologie, voir en particulier David E. APTER, editor, *Ideology and Discontent*, The Free Press of Glencoe. New York, 1964.

### 3. Définition de l'intérêt

[Retour à la table des matières](#)

Un intérêt est une disposition relativement stable à réagir en fonction d'un objet immédiat, perçu comme adapté ou non à ses besoins et à ses aspirations et se présentant sous la forme d'impressions durables et de conduites cohérentes. L'intérêt est une disposition plus précise et plus concrète qu'une attitude en même temps que plus objective et plus stable qu'une opinion. En outre, l'intérêt se présente souvent sous le travesti d'une idéologie d'où il tire respectabilité et légitimité. Explicitons cette définition.

a) Un intérêt est une *disposition*, c'est-à-dire un état d'esprit ou une orientation cognitive ou affective, reliée à des motifs, désirs ou intentions.

b) Une disposition à *réagir en fonction d'un objet immédiat*, c'est-à-dire à adopter une position généralement identifiable sous la forme d'un comportement observable et imputable à une réalité extérieure. L'affirmation d'un intérêt est possible grâce à l'existence de mécanismes d'action aménagés à cette fin par la société (élections, pétitions, grèves, etc.) ou mis en oeuvre par des groupements contestataires qui ont recours à des moyens dysfonctionnels (rébellions, terrorisme, révolutions). Si l'affirmation d'un intérêt implique nécessairement une conduite, celle-ci, à son tour, renvoie à des données objectives se rapportant à la propriété, au revenu, à la profession, à la vie, à l'honneur, à un idéal, bref à un bien auquel on accorde un prix et qu'on veut acquérir ou qui paraît menacé. Ce bien doit être perçu comme un objet immédiat de sollicitude de façon à ce que la volonté d'action soit actuelle et explicite. La façon dont les enjeux socio-politiques et les événements affectent cet objet détermine l'émergence et le caractère des intérêts à un moment donné. Ce qu'on peut savoir des intérêts se fonde sur des inférences tirées du rapport des conduites avec cet objet à propos d'un enjeu ou d'un événement.

c) Cet objet est *perçu comme conforme ou non conforme à ses aspirations et à ses besoins propres*, ce qui implique la recherche d'un avantage personnel ou tout au moins le refus de subir un préjudice. L'intérêt, c'est le sentiment actif de ce qui

est bon ou mauvais pour soi, de ce qui convient ou ne convient pas. Un intérêt peut être plus ou moins en éveil, selon les circonstances. Mais il est toujours manifeste, au moins jusqu'à un certain point. Il n'existe pas d'intérêts latents dans le sens où il y a des besoins latents, c'est-à-dire qui existent sans être ressentis comme tels. Un intérêt peut cependant être plus ou moins bien perçu, il peut être « bien compris » ou « mal compris » ; il peut être ressenti comme vital ou simplement d'importance secondaire, et ainsi de suite.

*d) Cet objet se présente en outre sous la forme d'impressions durables et de conduites cohérentes.* L'intérêt exige une situation objectivement définie et douée d'une certaine permanence. Il doit correspondre à des structures mentales stables. C'est pourquoi les comportements qui le manifestent sont cohérents, c'est-à-dire possèdent une certaine logique et une certaine continuité. Des comportements isolés ou encore qui n'ont pas entre eux de suite logique ne peuvent être considérés comme révélateurs de la présence d'un intérêt.

La notion d'intérêt, outre sa définition même qui demeure encore trop vague, pose plusieurs questions non résolues. On sait que les intérêts constituent un des moteurs les plus puissants des relations sociales : ils rassemblent et divisent les hommes selon les situations individuelles et collectives que créent les structures sociales. Mais on ne connaît pas les mécanismes par lesquels les individus sont conduits à percevoir ce qu'ils appellent leurs intérêts ; on n'a pas non plus précisé les rapports entre la simple affirmation d'un intérêt et les conduites effectives. En d'autres termes, comment évaluer l'intensité d'un intérêt de même que la manière dont s'effectue le calcul des avantages et des coûts associés à la poursuite d'un intérêt ? Dans quelle mesure l'affirmation d'un intérêt dit personnel est-il le fait d'un souci a posteriori d'auto-justification plutôt qu'un véritable guide pour l'action ? Enfin, la perception même de son intérêt par un individu est-elle toujours claire et précise ? Ne sont-ils pas nombreux les cas où un individu se trouve sollicité par des versions multiples et même contradictoires de « son intérêt » ? Bref, dans la mesure où on veut scruter le phénomène de l'intérêt au-delà de la pure tautologie selon laquelle les fins que poursuivent les hommes sont déterminées par des considérations d'ordre personnel, on trouve vraiment peu de jalons solides.

En outre, même lorsqu'il se concrétise dans des actes manifestes, l'intérêt, au-delà des avantages immédiats poursuivis, renvoie à des valeurs personnelles ou collectives, c'est-à-dire à des objets qui sont appréciés et recherchés non pas seulement parce qu'ils sont jugés avantageux mais aussi parce qu'ils sont considérés comme des idéaux pour soi, ou pour des groupes, indépendamment du profit immédiat qu'on peut en retirer. Les valeurs, en effet, comme les intérêts, sont rattachées aux structures sociales. Mais le sont-elles de la même manière ? Renvoient-elles fondamentalement à un même ordre de réalité ? Dans le marxisme, intérêts et valeurs sont pratiquement considérés comme des notions interchangeables : ce que la classe dominante appelle « idéal » ou « valeur » masque en réalité ses intérêts propres. Dans la sociologie récente, toutefois, en particulier chez Georges Gurvitch et Talcott Parsons, le concept de valeur devient un outil fondamental d'analyse. Parsons écrit : « Les valeurs institutionnalisées constituent une partie de la structure actuelle de la société et définissent ce qui, pour les membres, représente le type général de la société <sup>92</sup>. » Il ajoute que celui qui vise à ces valeurs ne se situe pas de la même manière vis-à-vis du système social que celui qui poursuit ses intérêts. Pour cet auteur, en effet, la personne qui vise à des valeurs tend vers la réalisation d'un but conforme à un standard d'excellence. Sa première préoccupation est la production de valeurs. Celui qui poursuit des intérêts se préoccupe surtout de ce que le processus de réalisation des buts soit à l'avantage de certaines personnes - et cela à l'exclusion d'autres personnes, si nécessaire. Celui qui vise à des valeurs va de personne à personne, de groupe à groupe, toujours occupé qu'il est de la réalisation des mêmes valeurs. Celui qui poursuit des intérêts va de valeur à valeur, son souci étant d'en faire profiter toujours le même groupe.

Prolongeant la position de Parsons, Vernon Van Dyke écrit que les valeurs renvoient surtout aux aspects normatifs et les intérêts aux aspects instrumentaux

---

<sup>92</sup> Talcott PARSONS, « Organized Medicine », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 346, March 1963, 22-33. La notion d'intérêt public est trop complexe pour être traitée ici de façon exhaustive. À ce propos, voir, entre autres, Martin MEYERSON, Edward C. BANFIELD, *Politics, Planning and Political Interest*, The Free Press of Glencoe, 1955 ; Richard E. FLATHMAN, *The Public Interest*, John Wiley, New York, 1966 ; Glendon SCHUBERT, *The Public Interest*, The Free Press of Glencoe, 1960 ; Carl J. FRIEDRICH, editor, *The Public Interest*, *Nomos 5*, Atherton Press, New York, 1967.

des sociétés<sup>93</sup>. Mais il ajoute qu'il s'agit là d'une distinction assez imprécise. Dans les sociétés pluralistes modernes, le morcellement des structures sociales en collectivités différentes, souvent opposées, s'accompagne nécessairement de discontinuités et de conflits parmi les valeurs. Ce qui est perçu par l'un comme une « valeur », c'est-à-dire comme une fin de la société, sera défini par un autre comme un « intérêt », c'est-à-dire un objet de gain personnel immédiat. De la sorte, on peut considérer les intérêts et les valeurs comme un continuum. À un point extrême du continuum, nous sommes en présence d'intérêts « purs », d'objets immédiatement envisagés par les individus en fonction de leur conformité avec leurs besoins et leurs aspirations ; à l'autre point extrême du continuum, nous avons des valeurs « pures », c'est-à-dire des biens considérés comme exprimant le but idéal vers lequel tend la société. Entre ces deux extrêmes, on peut imaginer des points moyens où valeurs et intérêts sont plus ou moins confondus. Ainsi, ce que les philosophes politiques appellent intérêt « public », « général » ou « commun » ou ce que les sociologues appellent intérêt « indépendant » (*independent interest*) tient certainement plus de la valeur-but (*goal value*) que de l'intérêt comme objet immédiat. D'une part, en effet, l'objet d'un tel « intérêt » n'apparaît guère immédiat et, d'autre part, le lien entre cet objet et les besoins et les aspirations des individus n'est pas toujours évident. Il n'existe malheureusement pas encore de méthode par laquelle on pourrait établir concrètement une telle hiérarchisation des intérêts et des valeurs. On retient cependant que l'intérêt, pour l'ensemble, se rapporte à ce qui est avantageux pour un individu ou un groupe en situation tandis que la valeur renvoie à un objet orienté vers la société et jugé bon en soi selon des normes d'excellence humanistes objectivement définies.

Selon notre façon de voir, les valeurs se rattachent au palier de la culture dont elles constituent le noyau le plus solide. De la sorte, elles représentent un des éléments du substrat d'une civilisation et, nous le verrons, d'un système social. Elles sont donc au cœur, sinon à l'origine, des structures sociales. De son côté, l'intérêt en tant qu'expression objective et stable des opinions, qui elles-mêmes représentent des valeurs cristallisées, doit plutôt être considéré comme une émanation des

---

<sup>93</sup> Vernon VAN DYKE, « Values and Interests », *The American Political Science Review*, vol. 56, 1962, 567-576, dans Bernard E. BROWN, John C. WAHLKE, op. cit., 193-201.

structures sociales ou encore comme un produit du système social lui-même dont il représente un *output*.

Selon notre approche toujours, c'est avec l'idéologie que l'intérêt présente le plus d'affinités. En effet, l'une et l'autre sont des productions ou des *outputs* du système social. Mais les différences entre les deux ordres de phénomènes sont importantes. Tandis que l'idéologie est toujours formulée sous l'influence d'une situation de groupe, l'intérêt indique une disposition à l'égard d'un objet de nature souvent purement individuelle. En outre, et c'est là la différence fondamentale, tandis qu'en formulant un intérêt on se borne à faire référence à soi (ou à son groupe) - à ce qui est jugé bon pour soi (ou pour son groupe) - lorsqu'on énonce une idéologie, référence est toujours faite à la société globale. Ces différenciations, évidemment, sont purement analytiques et la réalité est loin de se présenter sous des formes aussi tranchées. Les idéologies, on le sait, masquent fréquemment les intérêts les plus sordides et ceux-ci se présentent souvent sous le couvert d'une idéologie. C'est en considérant la matière des outputs sociaux que similitudes et dissemblances apparaîtront avec plus de netteté.

#### ***4. Intérêt public***

[Retour à la table des matières](#)

Une autre distinction s'impose : celle de l'intérêt personnel ou privé et de l'intérêt collectif ou public <sup>94</sup>. Par intérêt public, il faut entendre une disposition relativement stable, parmi des individus constituant un public, à réagir en fonction d'un objet collectif plus ou moins immédiat et commun, perçu par eux comme conforme à leurs besoins et à leurs aspirations propres et se manifestant sous la forme d'impressions similaires durables et de conduites cohérentes. Cette définition de l'intérêt public soulève certains points importants.

Et tout d'abord, quels rapports existent entre intérêt public et opinion publique ? Le premier diffère de la seconde en ce qu'il connote une réalité plus objecti-

---

<sup>94</sup> Parmi les ouvrages publiés récemment sur le sujet, mentionnons ceux déjà cités de Glendon SCHUBERT, de Carl J. FRIEDRICH, editor, de Martin MEYERSON et Edward C. BANFIELD, de David G. SMITH et de Richard E. FLATHMAN.

ve et plus stable. L'intérêt public est moins assujéti à de brusques changements que l'opinion publique parce qu'il dépend d'une façon plus directe des structures sociales et que, de ce fait, il est davantage lié à un objet social que ce n'est le cas pour l'opinion publique. Celle-ci, par contre, davantage soumise au flux des événements, est par conséquent plus sensible aux jeux de la propagande. Par ailleurs, l'opinion publique constitue souvent, en pratique, la matière de l'intérêt public dans la mesure même où le contenu de celui-ci correspond moins bien à un objet social précis. Dans pareille situation, la promotion d'un intérêt requiert la mise en oeuvre des mêmes techniques que dans le cas de l'émergence des opinions. Le fait que souvent ce sont les mêmes publics qui expriment intérêts et opinions favorise de telles convergences. Ici encore on peut considérer opinions et intérêts publics comme constituant un continuum : à une extrémité se rangent des opinions floues et, à l'autre, des intérêts forts ; vers le centre du continuum se trouvent des opinions intenses et des intérêts faibles, les deux ordres de réalité se superposant plus ou moins. Seule l'analyse permet en fin de compte de distinguer entre eux.

Tout comme dans le cas de la distinction entre opinion privée et opinion publique, le principe de différenciation entre intérêt privé et intérêt public n'est pas le nombre d'individus qui l'expriment mais le sentiment que l'objet visé est ou personnel ou, au contraire, commun à plusieurs, à une collectivité, à un public. Sans doute, il est rare qu'un seul homme puisse exprimer, à l'encontre de tous, l'intérêt public comme le disait Rousseau à propos de la volonté générale ; mais il arrive que cela soit le fait d'un nombre restreint d'individus. Cette condition, il va sans dire, se présente souvent quand il s'agit d'un intérêt public particulier, c'est-à-dire propre à un groupe ; mais il peut aussi se produire même dans le cas d'un intérêt public général, c'est-à-dire s'étendant à toute la société.

L'intérêt public requiert en outre une prise de position à l'égard d'un *objet plus ou moins immédiat*. Précisément parce que l'intérêt public fait référence à une collectivité, la relation entre l'objet tend forcément à être plus lointaine et plus abstraite que dans le cas d'un intérêt qui se définit immédiatement par rapport à un individu. Si, cependant, l'extériorité devient telle qu'il n'est plus possible de relier de façon certaine un objet avec une collectivité, on doit alors conclure qu'on n'est pas en présence d'un intérêt public.

En outre, dans le cas de l'intérêt public le caractère commun de l'objet peut se présenter de deux façons différentes. L'objet peut être commun, ou bien en ce sens

que tous les membres de la collectivité impliquée y ont automatiquement accès, qu'ils posent ou non des actes particuliers à cet égard, ou bien encore en ce sens qu'ils ne peuvent y avoir accès que s'ils y tendent en posant des actes personnels précis. Dans le premier cas, on parle de biens « indivisibles » et, dans le second cas, de biens « divisibles ». Les biens et ressources qui constituent l'objet de l'intérêt peuvent en outre être exclusifs à la collectivité, c'est-à-dire qu'ils lui appartiennent en propre à l'exclusion de toute autre collectivité, ou, au contraire, non exclusifs, c'est-à-dire qu'ils échappent en partie à cette collectivité quant à leur usage tout en pouvant être juridiquement sa propriété. Dans son ouvrage, *The Logic of Collective Action*, Mancur Olson a insisté sur l'importance pour une organisation de disposer de ressources divisibles et exclusives, surtout en ce qui concerne les chances d'activation des membres. De nombreuses associations ne sont que « potentielles » - c'est-à-dire n'obtiennent le support actif de leurs membres que de façon intermittente - précisément en raison du fait qu'elles échouent à produire des biens et des services divisibles et exclusifs. Les efforts de propagande auxquels elles se livrent visent souvent à créer l'impression qu'elles disposent de tels biens et services.

Quant à l'intérêt public lui-même, il y a deux façons bien différentes de le concevoir. On peut parler d'intérêt public dans le sens d'une disposition propre à un public partiel et orientée vers les besoins et les aspirations de ce dernier en tant que tel ou encore dans le sens d'une disposition propre à un public qui peut être, lui aussi, partiel ou, au contraire, qui englobe virtuellement l'ensemble de la société, tout en étant, dans un cas comme dans l'autre, orienté vers la collectivité entière. Dans le premier sens, l'intérêt public s'apparente à ce que les philosophes appellent le bien particulier ou la volonté particulière tandis que, dans le second sens, il se rapproche de la notion philosophique de bien commun ou de volonté générale.

On pourrait opter pour la terminologie suivante qui se conforme à l'usage philosophique traditionnel : l'intérêt personnel, c'est-à-dire les dispositions orientées vers des aspirations et des besoins individuels, conçus en fonction d'un objet strictement personnel ; l'intérêt privé ou particulier, soit les dispositions orientées vers les aspirations et les besoins d'une collectivité partielle, conçus en fonction d'un objet commun mais restreints à une fraction de la société ; l'intérêt public ou général enfin, lorsqu'il s'agit de dispositions orientées vers les aspirations et les be-

soins de la collectivité entière et conçus par référence à des objets coextensifs à la société globale. Mais cette différenciation tripartite est-elle opératoire ?

Trois critères permettraient la distinction entre intérêt privé ou particulier et intérêt public ou général dans le sens qu'on vient d'indiquer : dans un cas, on serait en présence de porte-parole d'une collectivité partielle (groupe, classe, etc.) ; dans l'autre cas, de représentants d'une collectivité globale, c'est-à-dire, dans les sociétés modernes, des organisations politiques qui encadrent les peuples ou encore l'humanité. Ensuite, l'objet de référence : là, un objet commun mais restreint à une fraction de la société (une profession, une entreprise, un syndicat) ; ici, un objet commun mais coextensif à la société globale (le peuple, la nation, l'humanité). Enfin, la forme de l'adhésion : dans le premier cas, le caractère partiel de la collectivité et la nature fractionnaire de l'objet impliquent l'existence d'autres intérêts de même portée et donc la division du corps social en fractions ; dans le second cas, le caractère total de la collectivité et l'extension de l'objet à l'ensemble des citoyens supposent l'unanimité de tous ou tout au moins l'existence d'un consensus assez général.

Nous accepterions sans hésitation cette différenciation si, dans le concret, les catégories d'intérêts se présentaient d'une manière aussi tranchée. Malheureusement, tel n'est pas le cas. La confusion des intérêts (privés ou publics) est si grande qu'il faut renoncer à ces distinctions dans la pratique. Dans les sociétés industriellement avancées surtout, où fourmillent de grandes organisations « privées » dont la vocation et la responsabilité sont incontestablement « publiques », il devient très difficile de discerner ce qui est intérêt « privé » ou « particulier » et ce qui est intérêt « public » ou « général ». On doit recourir à des expressions aussi vagues que celle de l'« égoïsme » des intérêts privés ou encore celle de « véritable » intérêt général <sup>95</sup>.

Tout intérêt est public au sens sociologique dans la mesure où, en s'affirmant, il emprunte des *media* collectifs et s'adresse, au-delà des individus immédiatement concernés, à l'ensemble de la collectivité visée ou à une fraction de cette dernière. Semblable action est susceptible à son tour de provoquer l'intervention active

---

<sup>95</sup> Voir, à ce propos, l'échange de vues entre plusieurs spécialistes au cours d'un colloque international tel que rapporté dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 232-245.

d'autres groupes, alliés ou rivaux. Il en résulte des alliances ou des conflits susceptibles de revêtir un caractère politique, soit que seul le système politique - qui agit comme un centre d'autorité pour les décisions qui s'imposent à toute la société - puisse trancher les litiges ou soit encore que de tels rapports empruntent des mécanismes d'interactions socio-politiques, notamment les partis et les groupes d'intérêt. De plus, tout intérêt est public si l'agent qui l'exprime entend parler au nom de toute la société. Dans la formule « Ce qui est bon pour *General Motors* est bon pour les États-Unis », il ne faut pas seulement voir une fraude, encore que cette prétention soit outrée et qu'elle tende à prêter à cette entreprise une vocation d'intérêt « général » qu'elle ne saurait revendiquer, eu égard à son statut d'organisation privée. La formule démontre d'abord l'importance éminente d'une expression comme « intérêt public » puisqu'une entreprise de la taille de *General Motors* juge utile de se l'appliquer. Elle traduit ensuite le fait que, dans les sociétés libérales très industrialisées, il existe nombre d'organisations géantes qui, par suite de leurs dimensions et de leurs tâches, ont des responsabilités à l'égard de toute la collectivité tout en ayant un statut juridique privé. D'où l'expression « entreprises d'utilité publique » pour les caractériser. Elle traduit enfin l'effet de la sollicitude que les agents du système politique montrent à l'endroit des groupes qui ont pour tâche la promotion d'intérêts particuliers : par suite de la surveillance qu'exercent ces agents, les groupes sont obligés de tenir compte de l'ensemble de la société ou tout au moins de présenter leurs demandes sous une forme la plus « désintéressée » possible.

Par suite de semblables difficultés d'ordre sémantique et pratique, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu, en politologie, de faire une distinction radicale entre intérêt privé ou particulier et intérêt public ou général. Dans le présent ouvrage, nous allons employer l'expression « intérêt public » dans le sens sociologique défini plus haut. Mais nous serons conduit à différencier entre intérêt public *particulier* et intérêt public *général*<sup>96</sup>. Envisagé dans cette optique, l'intérêt public est dit particulier quand il renvoie à une collectivité partielle, l'objet visé n'étant ni restreint à une personne individuelle, ni étendu à la société globale ; l'intérêt public est dit général lorsqu'il renvoie à l'ensemble de la collectivité et que l'objet visé s'étend à toute la société. Notons que le nombre de personnes qui manifestent

---

<sup>96</sup> David EASTON, par exemple, adopte implicitement cette distinction. Voir *A Systems Analysis of Political Life*, John Wiley, New York, 1965, 311-312.

une disposition par rapport à l'objet visé par l'intérêt n'entre pas en ligne de compte, bien que dans un cas comme dans l'autre le cadre de référence constitue normalement un public.

Il faut être conscient du fait que la distinction entre intérêt public particulier et intérêt public général rejoint sous certains aspects, tout en s'en différenciant sous d'autres aspects, les notions philosophiques d'intérêt privé ou particulier et d'intérêt public ou général. Peut-être par là un pont est-il posé entre la science politique et la philosophie. C'est ainsi que l'entend Harmon Zeigler pour qui la poursuite de l'intérêt public (sous-entendu « public général ») peut être dans certains cas une incitation à l'action aussi pressante que la recherche d'un intérêt privé (sous-entendu « public particulier »). Prolongeant la distinction de Mancur Olson entre biens divisibles et biens indivisibles, Zeigler entend procurer un nouveau fondement à la doctrine de l'obligation politique. En effet, même là où les gratifications qu'un groupe procure à ses membres sont surtout des biens indivisibles ou intangibles, il ne s'ensuit pas nécessairement que les membres négligeront de se mettre au service de l'organisation. Ils peuvent y être incités par d'autres considérations que l'appât de gains personnels ou même que le souci des avantages qui échoient au groupe particulier dont ils sont membres. Ils peuvent être guidés plutôt par le sens du devoir découlant de leur attachement à l'ensemble de la collectivité :

Dans plusieurs cas, l'input (le sens de l'obligation) ne paraît pas relié à des avantages tangibles et alors nous parlons d'un sens de l'obligation morale qui est apparemment dissocié de l'attente de gratifications. Des sondages montrent que parmi certaines couches de la population on retrouve un tel sens de l'obligation qui s'exprime souvent sous la forme d'une identification à la communauté... Mais l'identification elle-même est une sorte de gratification. Les théoriciens normatifs ne devraient donc pas conclure que les behavioristes ignorent les valeurs. En effet, l'une de leurs préoccupations est l'examen des sources réelles de l'obligation politique de même que la recherche des conditions susceptibles de susciter un sens de l'obligation apte à procurer le consensus requis pour la stabilité du système politique <sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> Harmon ZEIGLER, « Group Theory and Political Obligation », *The Southwestern Science Quarterly*, Vol. 45, n° 2, Sept. 1964, 156-167.

### III. NOTION DE GROUPE D'INTÉRÊT

[Retour à la table des matières](#)

L'intérêt, cette « disposition relativement stable à réagir en fonction d'un objet... », ne peut s'exprimer que par le truchement de mécanismes particuliers. La parole, l'écrit, le geste qui manifestent l'intérêt doivent être communiqués et véhiculés de façon convenable. Dans les sociétés industrielles libérales tout au moins, le moyen d'action le plus fréquemment utilisé quand il s'agit d'intérêts publics - particuliers surtout mais aussi à l'occasion généraux - est cette forme particulière de groupe qu'on appelle association.

Pour qu'un intérêt soit suffisamment articulé pour devenir un objet perçu par plusieurs personnes comme un bien qui leur est commun, il faut qu'il soit organisé. Il lui faut le support d'une association qui agisse comme son porte-parole. Ainsi donc, la conscience d'un intérêt parmi une collectivité devient une des raisons d'être de l'association, bien qu'il soit aussi vrai de dire que l'association, du simple fait qu'elle existe, stimule à son tour chez ses membres la conscience d'un intérêt commun.

Plusieurs questions se trouvent ainsi posées : comment les intérêts réussissent-ils à s'organiser ? Comment les associations parviennent-elles à articuler-les intérêts ? Comment procèdent-elles pour exprimer et faire valoir les intérêts ? C'est ainsi qu'on en arrive à la notion d'association d'intérêt ou, selon l'usage courant, de groupe d'intérêt - notion capitale à notre sujet mais encore moins précise, s'il est possible, que les précédentes.

Dans la littérature, même scientifique, la notion de groupe d'intérêt est souvent considérée comme plus ou moins synonyme de « mouvement populaire », d'« association privée », d'« organisation politique privée », de « groupe d'intérêt politique », de « groupe de pression » et même de « lobby ». Il n'y a pas lieu de s'étonner dès lors du caractère peu rigoureux des définitions généralement proposées du groupe d'intérêt ou de tout autre terme jugé équivalent. Citons quelques-unes de ces définitions :

L'ensemble des dispositions institutionnelles qui, dans toute société, assurent l'agrégation, l'articulation et la transmission des demandes de groupes, quand ces demandes sont adressées aux gouvernements <sup>98</sup>.

Ils ne sont rien de plus que les innombrables mouvements, associations, syndicats ou sociétés qui, défendant les intérêts communs à leurs membres, s'efforcent, par tous les moyens en leur pouvoir, directs ou détournés, d'orienter aussi l'opinion publique. Ils ne sont rien de moins que les forces sociales, économiques, spirituelles de la nation, organisées et agissantes <sup>99</sup>.

Par lobby, je vais entendre la somme des organisations dans la mesure où, à un moment donné, elles s'efforcent d'influencer dans le sens qui leur convient la politique des corps publics mais, à la différence des partis, sans viser à prendre elles-mêmes le contrôle du gouvernement du pays <sup>100</sup>.

Un groupe d'intérêt est un assemblage d'individus en interactions qui manifestent des désirs conscients concernant l'allocation autoritaire des valeurs <sup>101</sup>.

On pourrait allonger indéfiniment cette liste mais le profit qui en résulterait serait faible. De telles définitions ne sont pas sans mérite mais elles ont le défaut d'être redondantes, de viser à englober trop d'éléments et d'être trop descriptives. Bref, elles passent sous silence la spécificité de la notion et, à l'exception d'une seule, elles ne différencient pas cette notion d'avec d'autres notions similaires, notamment les partis. Sauf la dernière définition citée - celle de Joseph Lapalombara - elles ne sont nullement opératoires.

De tous les auteurs, c'est encore David Truman qui a le mieux cerné la notion de groupe d'intérêt. Pour lui, en effet, le groupe d'intérêt représente une variété

---

<sup>98</sup> R. T. McKENZIE, « Parties, Pressure Groups and the British Political Process », *The Political Quarterly*, vol. 29, n° 1, 1958, 5-16.

<sup>99</sup> André MATHIOT, cité par Alfred SAUVY, « Lobbys et groupes de pression », dans *Politique et technique*, Centre de sciences politiques de l'Institut d'études juridiques de Nice, Presses Universitaires de France, Paris, 1958, 312.

<sup>100</sup> S. E. FINER, *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*, Pall Mall Press, London, 1966, 3.

<sup>101</sup> Joseph LAPALOMBARA, *Interest Groups in Italian Politics*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964, 18.

particulière de groupe. Or, comme il définit le groupe par les attitudes que les membres partagent en commun, le groupe d'intérêt se distingue des autres groupes par le caractère particulier des attitudes partagées par les membres :

La notion de groupe d'intérêt renvoie à tout groupe qui, sur la base d'une ou plusieurs attitudes partagées par les membres, exprime certaines exigences à l'endroit d'autres groupes sociaux pour l'établissement, le maintien ou la promotion des formes de conduites qui sont impliquées dans les attitudes partagées... Un groupe d'intérêt est un groupe constitué de membres qui partagent les mêmes attitudes et expriment certaines exigences à l'égard d'autres groupes sociaux <sup>102</sup>.

Cette définition est attrayante parce qu'elle met l'accent sur les « attitudes partagées » plutôt que sur des intérêts matériels comme la propriété ou le revenu <sup>103</sup>. Elle conduit tout naturellement à l'idée d'une action possible aussi bien qu'actuelle de la part des groupes. En effet, et Truman l'a bien vu, de telles attitudes ne s'actualisent pas toujours, loin de là, au sein des groupes. D'où sa conception des groupes « potentiels » (que, pour notre part, nous concevons plutôt comme une intégration possible à un groupe) :

Nous connaissons ces [attitudes] seulement par la conduite et les interactions habituelles des hommes. Si elles existent de cette façon, elles constituent des intérêts. Nous pouvons rendre compte de leur action... par la reconnaissance du fait que de tels intérêts constituent des groupes « potentiels », c'est-à-dire qui sont en train de devenir actifs. Peu importe si nous ne pouvons pas découvrir le siège social ou le secrétaire administratif d'un tel groupe. L'organisation dans ce sens abstrait... ne représente qu'un stade ou un degré d'interaction <sup>104</sup>.

---

<sup>102</sup> David TRUMAN, op. cit., 33.

<sup>103</sup> V.O. KEY Jr. approuve Truman d'avoir caractérisé les intérêts comme des « attitudes partagées » plutôt que comme des « préoccupations matérielles » et fait sienne sa définition du groupe d'intérêt. Malheureusement, comme pour Truman d'ailleurs, cette définition n'est d'aucune utilité dans la suite de son livre, *Politics, Parties, and Pressure Groups*, Thomas Y. Crowell, New York, 5th ed., 1964, 104.

<sup>104</sup> David TRUMAN, pp. cit., 512.

La définition de Truman centre à juste titre l'attention sur le processus essentiel du groupe, c'est-à-dire les interactions entre les membres. Elle permet en outre de placer dans leur champ d'action respectif les divers groupes conformément à la nature particulière des intérêts qui les instituent.

Toutefois cette définition comporte des lacunes qui diminuent considérablement sa valeur. Elle ignore le rapport essentiel, que nous avons relevé, entre l'intérêt et deux autres notions : l'opinion et le comportement. Elle est tautologique en ce sens qu'elle définit le groupe d'intérêt par référence aux « attitudes partagées » et que Truman définit les intérêts précisément comme des « attitudes partagées ». Plus grave encore : il est impossible de distinguer entre groupe d'intérêt et groupe puisque Truman identifie pratiquement la notion de groupe à celle d'intérêt. Conscients de cette déficience, les théoriciens politiques des groupes ont suggéré de désigner groupes d'intérêt « politiques » tous les groupes qui cherchent à défendre ou à promouvoir leurs objectifs par des moyens politiques ou qui se fraient un accès auprès des agents du système politique. Mais cette précision elle-même apparaît saugrenue étant donné que, dans notre optique tout au moins, les groupes d'intérêt existent précisément pour faire la médiation du social et du politique.

Dans le prolongement de nos considérations antérieures, nous proposons la définition suivante du groupe d'intérêt : un groupe d'intérêt est une association plus ou moins volontaire d'individus constituant un public, ayant des dispositions semblables relativement stables, en vue de promouvoir ou de défendre de façon permanente, temporaire intermittente, un ou des objets collectifs, immédiats et communs, perçus par eux comme conformes à leurs besoins et aspirations propres, orientés d'une manière plus ou moins exclusive ou constante vers le système politique mais existant indépendamment de ce dernier, et qui suscite chez eux des impressions similaires tout en les disposant à faire pression auprès des centres de décision politiques par des moyens jugés adéquats, sans toutefois les inciter à viser à la conquête directe du pouvoir.

Cette définition du groupe d'intérêt incorpore les notions précédemment étudiées de groupe, d'association, de public et d'intérêt sur lesquelles il n'y a plus à revenir. Il est cependant opportun d'explicitier d'autres points de cette définition.

**a)** Le groupe d'intérêt représente une forme particulière et dérivée de groupe, l'association. Cette conclusion suit directement de la définition de l'intérêt public comme « une disposition relativement stable parmi les membres d'une collectivité constituant un public, à réagir en fonction d'un objet immédiat et commun... ». Dès lors, le groupe d'intérêt doit nécessairement être un groupe organisé et, comme les membres de ce groupe sont des personnes désireuses de promouvoir ou de défendre un ou des objets immédiats et communs, la forme de cette organisation ne peut être que l'association.

Pourquoi alors ne pas substituer à la notion de groupe d'intérêt celle d'association d'intérêt qui paraît meilleure du point de vue sémantique ? En premier lieu, il n'est pas sage de proposer l'abandon d'une expression consacrée par l'usage ; en outre, un certain nombre de telles associations peuvent correspondre à des groupes en tant qu'unités collectives réelles ; enfin, c'est toujours par rapport à des groupes réels que ces associations cherchent à se définir et à justifier leur action.

Les groupes d'intérêt incluent un nombre plus ou moins élevé d'individus et, par définition, ils se rangent parmi les groupements de type secondaire. Les groupes primaires et les petits groupes (que Gabriel Almond appelle les *non-associational groups*<sup>105</sup>), qui dans les sociétés traditionnelles constituent le mécanisme fondamental d'articulation des intérêts, se trouvent exclus. Toutefois, même dans les sociétés industrielles libérales, de tels groupes servent fréquemment de support aux associations et il faudra tenir compte de ce phénomène. Se trouvent aussi généralement exclus les groupuscules (qu'Almond désigne sous l'expression *anomic interest groups*) qui, à certaines périodes et dans certaines sociétés, constituent une forme extrêmement importante d'expression des intérêts politiques. Les groupuscules cependant doivent être inclus s'ils ont une durée et une force de frappe suffisantes. Se trouvent enfin exclues les institutions politiques (qu'Almond caractérise comme les *institutional interest groups*). L'exclusion tout au moins des Assemblées législatives, des gouvernements, des administrations et des cours de justice paraît essentielle si on veut attribuer un sens précis à la notion de groupe d'intérêt.

---

<sup>105</sup> Gabriel A. ALMOND, James S. COLEMAN, eds., *The Politics of Developing Areas*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1960, 33.

En caractérisant les groupes d'intérêt comme des associations, on affirme de façon explicite et dès le début ce que David Truman ne reconnaît que dans la partie descriptive de son ouvrage : les groupes d'intérêt constituent une variété bien particulière de groupes. Comme on l'a vu plus haut, le statut des associations en tant que groupes est précaire et aléatoire. Les associations constituent des unités collectives réelles de faible tonalité. La désignation des groupes d'intérêt comme associations pose donc la question essentielle et pourtant ignorée de leurs rapports avec les groupes en tant qu'unités collectives réelles. Cette question doit être abordée de plusieurs manières : par l'identification des groupes réels, grands ou petits, primaires ou secondaires, qui servent de supports aux groupes d'intérêt ; par l'établissement des liens qui se nouent véritablement entre les groupes d'intérêt et les groupes réels au nom desquels ils s'expriment ; finalement, par la confrontation des objectifs que poursuivent les groupes d'intérêt d'une part, et les besoins et les aspirations des membres des groupes réels, d'autre part.

**b)** Par ailleurs, le groupe d'intérêt est une association plus ou moins volontaire d'individus constituant un public ayant des dispositions semblables relativement stables... En principe, en effet, sinon toujours en fait, l'entrée dans l'association, tout comme la sortie d'ailleurs, est libre. Mais cette liberté est toujours plus ou moins restreinte : il arrive que l'adhésion soit virtuellement imposée, soit que des conditions précises (qualifications, limites d'âge, de sexe, etc.) en limitent l'accès, soit que les normes qui règlent les conduites soient strictes au point de dissuader un grand nombre d'adhérer à l'association ; il arrive aussi que la sortie soit en réalité impossible, les conséquences d'une rupture avec l'association pouvant entraîner de sérieuses difficultés pour ceux qui seraient tentés de le faire. On songe aux professions libérales, le droit et la médecine par exemple, auxquelles on ne peut généralement pas s'adonner sans appartenir à une association (barreau ou collège) qui exerce de nombreuses prérogatives exclusives sur l'ensemble de la carrière des médecins ou des avocats. C'est pourquoi de telles associations sont composées de membres constituant déjà un public, c'est-à-dire « une collectivité d'individus qui ont des caractéristiques psychologiques ou sociologiques communes... » et déjà liés « par des dispositions semblables relativement stables », c'est-à-dire par de mêmes objectifs. Mais, l'idée de « volontarisme » dans l'appartenance aux groupes

d'intérêt est très profondément enracinée dans les sociétés libérales, et plus particulièrement aux États-Unis et au Canada.

**c)** Ces associations existent en vue de promouvoir ou de défendre... un ou des objets immédiats et communs... La notion d' « objet » renvoie à la multiplicité des raisons d'être des groupes d'intérêt : il peut s'agir de ressources matérielles ou d'idées, de biens sociaux, économiques ou culturels, de buts ou d'obstacles. En outre, une même association peut limiter son activité à un seul objet ou, au contraire, l'étendre à plusieurs. Très souvent, on restreint l'étude des groupes à la seule défense d'objectifs ; il s'impose de tenir compte aussi des revendications positives que les groupes formulent.

**d)** La défense ou la promotion d'intérêts suppose entre les membres des interactions qui peuvent être permanentes, temporaires ou intermittentes. En effet, l'association peut être constamment active ; elle peut aussi n'être constituée que pour la durée du débat autour d'un enjeu public ; elle peut enfin n'être active comme groupe d'intérêt que dans certaines circonstances : alors il s'agit le plus souvent de groupes « potentiels », ou plutôt du phénomène de l'intégration possible. Dans ce dernier cas, l'association continue d'exister de façon active par le fait des autres tâches qu'elle remplit (le sport, les loisirs, la formation des membres, etc.).

**e)** Ces objets doivent être orientés d'une manière plus ou moins exclusive vers le système politique. C'est là un élément capital de la notion de groupe d'intérêt. Si tous les groupes servent des intérêts et que ceux-ci peuvent être très variés, nous ne considérons comme groupes d'intérêt, que les groupes qui, dans le cours de la formulation ou de l'actualisation de leur objet (matériel, spirituel, culturel, économique, etc.), font référence au système politique, à ses composantes, à ses agents ou à son environnement. La référence au système politique peut être plus ou moins précise. Souvent elle s'exprime par la recherche d'un accès auprès d'une composante du système politique ou d'agents politiques. Cette notion d'accès est importante pour l'étude des groupes d'intérêt. Toutefois, par leur origine et leur destination, ces objets ne sont généralement pas politiques par nature : ils existent

indépendamment du système politique. Ils sourdent des besoins et des aspirations des individus et, quels que soient par ailleurs les cheminements qu'ils parcourent dans le processus de leur actualisation, ils restent en partie dépendants de la structure originelle de leur encadrement : une classe sociale, une profession, un groupe ethnique, une confession religieuse. Il se peut toutefois que ces objets soient politiques par nature, comme lorsqu'il s'agit d'un mouvement de suffragettes, de ligues d'action pour les libertés politiques, et ainsi de suite. De telles possibilités résultent du fait que le politique est l'un des sept paliers de la société et que, en conséquence, il est normal qu'il en émane, comme dans le cas des autres paliers, des objets propres à susciter des associations ayant des demandes précises à adresser au système politique.

Une question non encore posée de façon correcte concerne l'importance relative des préoccupations d'ordre politique dans la vie des groupes et des individus. Des recherches montrent que peu d'associations volontaires se consacrent à la défense ou à la promotion d'objectifs politiques et que celles qui s'y engagent ne le font que de façon intermittente. Des sondages révèlent que les questions politiques se situent aux échelons inférieurs des préoccupations des individus. Mais il n'existe pas de techniques d'analyse qui permettent de mesurer le degré de présence (*visibility*) du système politique et de ses composantes particulières dans les perceptions individuelles. On pourrait construire une échelle de présence du politique chez les individus en partant des relations perçues entre les mécanismes politiques et les objets sur lesquels portent les idéologies et les intérêts. exprimés. Une telle échelle permettrait, entre autres résultats, de déterminer la nature des objets qui suscitent les interactions du système politique et du système social <sup>106</sup>.

**f)** Ces objets doivent disposer les membres de l'association à faire pression auprès des centres de décision par des moyens jugés adéquats... La notion de « pression » suggère l'idée d'interventions fermes et soutenues auprès du système politique. Ces interventions peuvent prendre les formes les plus diverses, allant de

---

<sup>106</sup> Notre notion de visibilité du politique s'apparente à celle de Political Salience ou Salience of Politics qu'emploient certains auteurs américains. Voir, à ce sujet, Moshe M. CZUDNOWSKI, « A Salience Dimension of Politics for the Study of Political Culture », *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 878-888.

la simple lettre au député jusqu'à la rébellion. Une forme bien connue, aux États-Unis tout au moins, est le lobbying, c'est-à-dire l'intervention directe plus ou moins clandestine, souvent par l'intermédiaire d'un individu passé maître dans cet art, auprès de députés ou de fonctionnaires. L'intensité de la pression constitue un bon indice de l'importance réelle pour les individus des intérêts qu'ils veulent faire prévaloir par des moyens politiques. Mais il arrive que des associations s'engagent avec fougue dans des « campagnes de pression » à propos d'objets qui laissent relativement indifférents la majorité des membres. Semblables écarts entre l'association comme telle et ses membres résultent de plusieurs facteurs : communications déficientes, faible conscience des besoins réels chez les membres, recherche de prestige chez les dirigeants de l'association, et ainsi de suite. Mais on ne peut écarter la possibilité que les membres ne soient guère stimulés à l'action tout simplement parce qu'ils n'ont pas à l'égard de l'objet en litige les dispositions que leurs représentants leur imputent ou encore parce qu'ils estiment pouvoir avoir gain de cause sans avoir à participer eux-mêmes de façon active à la campagne de pression.

La notion de « pression » est centrale dans l'étude des groupes d'intérêt <sup>107</sup>. Elle évoque l'idée de « poussée » d'un agent sur un autre agent. La force de cette poussée est un indice de l'intensité du vouloir d'un agent, compte tenu de la puissance qui le caractérise. Il faut considérer la « pression » ou l'intensité du vouloir comme l'un des outputs du système social au même titre que les intérêts ou les idéologies. Dans l'analyse des interactions du système social et du système politique, la capacité ou la volonté de « pression » des agents du système social appa-

<sup>107</sup> Jean MEYNAUD a fait d'excellents commentaires à ce sujet. Voir son livre, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Librairie Armand Colin, Paris, 1962, 138-142 [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]. Aussi : E. E. SCHATTSCHEIDER, *The Semi-Sovereign People*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1964, 37-40. L'expression Pressure Group apparaît pour la première fois dans la littérature scientifique au début de la dissertation doctorale de Peter ODEGARD, publiée sous le titre de *Pressure Politics : the Story of the Anti-Saloon League*, Columbia University Press, New York, 1928, VII. L'expression aurait été forgée quelques années auparavant par un journaliste de Washington. Voir, à ce propos, W. J. M. MACKENZIE, « Pressure Group : the Conceptual Framework », *Political Studies*, vol. 3, 1955, 249. Aujourd'hui l'expression est d'usage courant au point que plusieurs l'emploient de préférence à celle de groupe d'intérêt.

raît comme une des données - tout comme les intérêts et les idéologies - qui est convertie en demandes et en soutiens politiques. De façon générale, la « pression » sous-tend les intérêts ou les idéologies, c'est-à-dire qu'elle se définit comme l'énergie ou la vigueur avec laquelle les agents sociaux formulent leurs demandes politiques. Mais il arrive aussi que la « pression » existe comme réalité autonome, indépendamment de toute idéologie et de tout intérêt particuliers, comme dans le cas des révolutions où les demandes auprès du système politique sont trop globales pour être considérées par les agents sociaux et les agents politiques eux-mêmes comme une dimension propre des demandes et des soutiens politiques ; et il n'est pas rare que les actions et décisions que demandes et soutiens entraînent soient largement déterminées par des jugements sur la nature et la vigueur de la « pression ». Bref, pour nous, la notion de « pression » évoque l'un des trois *outputs* majeurs du système social et, à ce titre, il faudra la placer au centre de nos analyses, au même titre que les intérêts et les idéologies.

Pour autant, nous ne nous sentons pas enclin à recourir à l'expression « groupe de pression » et encore moins à suggérer qu'elle se substitue à celle de « groupe d'intérêt ». Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour justifier cette réticence.

En premier lieu, l'usage, un moment hésitant, ne favorise pas actuellement une telle substitution. Le terme « pression », qu'on le veuille ou non, évoque l'idée de force indue, d'intimidation comme dans l'expression « faire pression sur quelqu'un ». Entendue dans ce sens grossier de rapport de forces, la « pression » n'est certainement pas le seul mode de relations entre agents sociaux et agents politiques. La « pression » peut en effet prendre la forme d'une assistance ou d'une collaboration. Mais il ne revient pas à l'analyste de faire lui-même l'éducation requise pour corriger une image populaire fautive à propos d'une notion.

En second lieu, s'il est vrai que la « pression » définit une activité fondamentale des groupes, elle ne les caractérise pas de façon aussi intime et totale que l'intérêt qui, lui, représente en définitive la raison d'être du groupe. On est donc pleinement justifié de préférer le terme qui exprime une caractéristique essentielle du groupe à celui qui en définit simplement une modalité, même si celle-ci est de portée centrale.

Enfin, la notion de « pression », étant employée pour définir les groupes qui agissent sur les agents politiques, risque de déformer complètement la réalité de

l'influence, telle qu'elle se présente dans les sociétés libérales tout au moins. En effet, l'influence n'est pas unidirectionnelle : elle ne va pas des seuls agents sociaux vers les agents politiques. Elle revient aussi de ceux-ci à ceux-là et il arrive que ce sont les agents politiques qui prennent l'initiative de l'exercice de la « pression » en l'appliquant sur les agents sociaux avant toute intervention de la part de ces derniers. Dans la mesure où la « pression » définit la politique et où on peut légitimement parler de « politique de pression », il s'impose de souligner que celle-ci se présente comme un rapport de forces entre agents sociaux et agents politiques et que la résultante n'est pas connue d'avance, d'autant moins que, dans les cas où plusieurs groupes sont impliqués, ils ne sont pas toujours unanimes : ils peuvent être alliés ou rivaux, conjuguer ou neutraliser la force de leur action propre sur les agents politiques. Il en est de même d'ailleurs, mais à un degré moindre peut-être, chez ces derniers qui, lorsqu'ils appartiennent à des composantes différentes du système politique, peuvent aussi être alliés ou rivaux dans leurs rapports entre eux et avec les agents sociaux. Le fait que nous considérons de tels groupes ou associations comme un des mécanismes d'interactions du système social et du système politique justifie amplement notre choix du terme « groupe d'intérêt » de préférence à « groupe de pression ».

Par ailleurs, les pressions des groupes constituent pour le système politique une tension (*stress*) à laquelle celui-ci réagit selon ses caractéristiques propres et suivant les circonstances. Les agents politiques peuvent faire disparaître la source de la tension en acquiesçant aux demandes que les agents sociaux leur adressent ; ils peuvent au contraire refuser de donner suite aux demandes. Dans ce cas, comme ils sont responsables de la persistance du système politique, il leur incombe de résister aux assauts dirigés contre celui-ci.

**g)** Les pressions que les groupes d'intérêt se croient justifiés d'exercer sur le système politique ne les incitent toutefois pas à viser directement à la conquête du pouvoir. Cette précision est requise pour bien marquer la différence essentielle qui sépare les groupes d'intérêt des partis politiques qui, eux, du moins sous leur forme achevée, ont comme l'une de leurs préoccupations principales la recherche du pouvoir. Sans doute, les groupes peuvent chercher à agir sur le système politique par le truchement des partis. Ils peuvent, en outre, par divers moyens - dont la contribution aux campagnes électorales et le contrôle sur les suffrages des mem-

bres sont les principaux - favoriser ou entraver les partis dans les luttes que ceux-ci se livrent pour la conquête du pouvoir. Groupes d'intérêt et partis sont d'ailleurs d'une texture différente. Bien que les uns et les autres soient des mécanismes d'interactions du social et du politique et qu'en conséquence ils tiennent à la fois de l'un et de l'autre systèmes, les groupes d'intérêt, par leur origine et leurs fonctions, sont beaucoup plus profondément enracinés dans le système social que dans le système politique tandis que la condition inverse caractérise les partis. Ces derniers, il est vrai, tirent leur structure et leur capacité fonctionnelle réelle de variables aussi peu politiques que la démographie, l'économie, la stratification sociale et la culture. Mais leur statut, leur fonctionnement interne et leurs règles d'action dépendent également du système politique qui les fonde et les légitime.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Première partie : Vers une méthode d'analyse de la vie des groupes

## Chapitre III

---

# UNE MÉTHODE D'ANALYSE

[Retour à la table des matières](#)

Malgré les dénégations de politologues obstinés, la preuve est faite que des phénomènes comme les partis et les groupes d'intérêt constituent de précieux points d'amorce pour une théorie politique qui se veut générale ou même simplement de portée moyenne. Les efforts visant à formuler une théorie politique directement à partir de l'une ou l'autre de ces notions se sont tous soldés par des échecs plus ou moins complets. Par ailleurs, les ouvrages qui se présentent sous l'étiquette de « théorie politique générale » se bornent d'ordinaire à prévoir, à la périphérie des schémas d'analyse, des cases propres à loger ces importants phénomènes. Les auteurs, ou bien annoncent qu'ils expliciteront leurs schémas dans une oeuvre ultérieure, ou bien paraissent escompter que d'autres se chargeront de cette tâche. Dans ces conditions, le spécialiste des partis ou des groupes d'intérêt n'a pas d'autre alternative que de situer ses analyses au niveau de l'empirisme ou encore de tenter de greffer celles-ci sur une théorie déjà existante, quitte à plier cette dernière à ses besoins.

Cette situation touche tout spécialement celui qui cherche à comprendre la vie politique des groupes. Contraint, par l'évidence même, à juger inadéquats les efforts théoriques qui partent de la notion de groupe, il ne trouve pas non plus dans

les théories générales existantes un traitement des groupes qui réponde à ses exigences. Aussi doit-il forger lui-même les chaînons théoriques Manquants.

Depuis surtout la publication des deux ouvrages récents de David Easton <sup>108</sup>, nombre de spécialistes cherchent dans l'analyse systémique un cadre théorique à leurs travaux. La vogue de cette « approche » tient sans doute à plusieurs facteurs : préférence marquée des spécialistes à tendance behavioriste pour les schémas mécanistes par opposition aux schémas organicistes ; intérêt dans la convergence, sous l'impulsion des travaux de Talcott Parsons, de l'analyse systémique et des concepts actionnalistes qui, pour le meilleur ou pour le pire, ont envahi ces derniers temps les sciences de l'homme, leur conférant un caractère explosif qu'elles n'avaient pas eu depuis Marx ; sentiment de sécurité résultant de l'excellence avec laquelle la cybernétique remplit son rôle pédagogique comme technique d'illustration ; attrait, enfin, pour une théorie qui comporte un vocabulaire réduit, déjà connu ou facilement assimilable et qui, par conséquent, impose un minimum de contraintes à l'analyste, quel que soit son secteur d'intérêt.

Dans le présent chapitre, nous chercherons dans quelle mesure l'analyse systémique peut éclairer l'étude des groupes d'intérêt. Si certaines des raisons énumérées ont pu guider notre choix, celui-ci n'était pas le seul possible ni même nécessairement le meilleur. Il faut plutôt considérer les développements qui suivent, non pas au premier chef comme une contribution à la théorie systémique, mais comme une tentative de procurer aux travaux sur les groupes une armature analytique plus solide que celle qu'ont forgée Arthur F. Bentley, David Truman, Earl Latham et autres.

D'ailleurs, nous ne pouvons taire au départ que la théorie systémique contient des lacunes qui, eu égard à nos préoccupations, restreignent son utilité. En premier lieu, elle écarte la question pourtant centrale des interactions du système politique et de son environnement, lui-même constitué d'un certain nombre d'autres systèmes. Pareille restriction du champ d'investigation, due à un parti pris de méthode, est inadmissible, surtout quand on considère l'importance de l'environnement : ce dernier est en effet la source de tous les inputs de même que le récep-

---

<sup>108</sup> David EASTON, *A Framework for Political Analysis*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1965, et *A Systems Analysis of Political Life*, John Wiley, New York, 1965.

teur de tous les outputs du système politique <sup>109</sup>. En second lieu, malgré toute l'importance accordée au stress résultant des perturbations dues à l'irruption de l'environnement dans le système politique, la théorie systémique a été jusqu'ici incapable de rendre adéquatement compte du changement social et du développement politique <sup>110</sup>.

---

<sup>109</sup> *Fonctionnement de l'État* (Armand Colin, Paris, et Presses de l'Université Laval, Québec, 156 et suivantes), Gérard BERGERON reproche à Easton de ne pas spécifier la nature de l'environnement du système politique. Bergeron ajoute cependant que sa critique a perdu beaucoup d'à-propos depuis la parution des deux ouvrages précités d'Easton. À la notion de système politique, Bergeron préfère le concept d'État qui, en tant qu'organisme constitué des trois niveaux fonctionnel, infra-fonctionnel et super-fonctionnel, lui paraît englober la totalité du politique. Mais, ce faisant, il se trouve conduit à situer dans l'orbite de l'État des phénomènes comme les idéologies, les opinions, les partis, les groupes d'intérêt, etc., qui ne sont politiques, pour ainsi dire, qu'au deuxième temps puisque, par leur origine et les conditions qui les déterminent, ils s'enracinent profondément dans le système social.

<sup>110</sup> Certes, les auteurs affectionnent des termes à suggestion dynamique (modèles dynamiques, interactions dynamiques, etc.). Se plaçant du point de vue de l'évolution des systèmes, ils proposent diverses typologies dont celle de Karl Deutsch est la meilleure. (Voir Karl W. DEUTSCH, *The Nerves of Government*, The Free Press, New York, 1966, 249.) Deutsch distingue : les systèmes auto-destructeurs (*self-destructing*) ; les systèmes non viables ; les systèmes viables et, finalement, les systèmes capables de se développer ou de se propulser (*self-developing or self-enhancing*). Mais, malgré tous leurs efforts, ces auteurs ne parviennent pas à dégager une perspective pleinement dynamique. La raison de leur échec vient du fait que toute l'analyse systémique est centrée sur la question du maintien (maintenance) du système, préoccupation qui relève nettement de la statique sociale. Or, leur dépendance à l'égard des conditions du maintien du système politique résulte du refus de mettre au centre de leur démarche analytique l'examen des interactions de ce dernier avec son environnement (i.e. les autres systèmes). Sans doute, par le simple examen des types d'évolution du système politique, il est possible de vérifier la solidité relative de celui-ci, tant dans son ensemble que dans ses parties composantes. À cet égard, les considérations de David Easton sur le stress politique constituent un apport définitif. Si un parti pris exagérément politiste n'inhibait ces auteurs, ils pourraient en outre établir les effets du fonctionnement du système politique sur l'environnement et réciproquement de l'environnement sur le système politique. Mais leur dépendance à l'endroit de leur préoccupation première, c'est-à-dire les conditions du maintien du système politique, les empêche de poser de front le problème du changement en tant que dimension intrinsèque essentielle de tous les phénomènes politiques et, par

Par contre, l'analyse systémique comporte, de notre point de vue, un double avantage : d'une part, elle aborde d'emblée le politique comme discipline plutôt que comme domaine et dispense ainsi, au départ tout au moins, de la stérile recherche des frontières du politique. Dans l'optique systémique, le politique se présente comme une sphère plus ou moins expansible selon la force de pression des demandes et des soutiens à l'entrée du système politique et l'importance des décisions et des actions à sa sortie. C'est là une conception extrêmement riche car elle permet de suivre les variations du volume de la sphère politique dans l'espace et le temps. De la sorte, l'attention se trouve constamment dirigée vers l'ensemble des activités politiques dans une société, quel que soit par ailleurs le lieu où celles-ci se produisent. D'autre part, bien qu'elle soit insuffisante sous l'aspect dynamique, la théorie systémique comporte tout au moins l'amorce d'une telle approche en ce qu'elle conçoit les mécanismes des inputs politiques (que nous allons appeler mécanismes d'interactions) comme des points de contact entre le politique et son environnement.

Pour que la théorie systémique puisse éclairer d'une manière signifiante l'étude des partis et des groupes d'intérêt, il s'impose toutefois de lui apporter trois correctifs majeurs : d'abord, rendre opératoire cet environnement laissé très général par la théorie ; ensuite, examiner comment les mécanismes d'interactions permettent l'identification de rapports fondamentaux entre le système politique et l'environnement précisé ; enfin, mettre en relief la façon dont les mécanismes d'interactions éclairent la vie des groupes.

---

conséquent, du système politique lui-même, Dans une récente étude sur les possibilités de relier la socialisation politique au fonctionnement du système politique, David Easton pose de façon claire le vrai problème : comment la socialisation politique, non seulement contribue au maintien du système, mais encore en constitue en même temps un instrument de changement. (Voir David EASTON, « The Theoretical Relevance of Political Socialization », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 2, June 1968, 125-146.) Dans un ouvrage récent écrit en collaboration avec Jack DENNIS, Easton précise que le système politique tel qu'il le conçoit ne tend pas vers son maintien mais vers la persistance (*system persistence*) et, de ce fait, son approche ne favorise ni la stabilité ni le changement. En d'autres termes, il admet implicitement que ni le changement socio-politique ni même la dynamique interne du système politique ne constituent des données de son élaboration théorique. (Voir leur livre *Children in the Political System : Origins of Political Legitimacy*, McGraw-Hill, New York, 1969. 3-73.)

## I. DYNAMIQUE SOCIALE ET DYNAMIQUE POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Les analystes systémiques n'ont vraiment ouvert qu'un volet du triptyque que comporte leur théorie. Seule la partie centrale qui englobe en gros le secteur étatique, tel que le conçoivent les institutionnalistes, a été formulée clairement. Les régions excentriques du système, à l'entrée surtout mais aussi à la sortie, ont été peu explorées. La théorie systémique ressemble à un point géographique dont on aurait omis de fixer les coordonnées et d'établir les interactions avec le milieu ambiant. Il s'impose donc de compléter la théorie sous cet aspect fondamental.

Qu'est-ce donc que cet environnement que la théorie abandonne plus ou moins à lui-même une fois qu'elle l'a postulé ? Easton distingue deux types d'environnement : intra-societal et extra-societal. Selon lui, le premier type, qui seul nous intéresse ici, est constitué de quatre systèmes : le système écologique, le système biologique, les systèmes de personnalité et les systèmes sociaux. Mais Easton néglige l'étude de la composition interne de chacun de ces systèmes et, par voie de conséquence, ignore les liens qui existent entre eux et le système politique. En essayant de combler ces omissions, nous nous bornerons à la clarification des seuls *social systems* - que nous convertirons d'ailleurs en un seul système social - la portée des autres systèmes, en tant que tels, étant difficile à préciser <sup>111</sup>.

Toute société, considérée dans son ensemble, est constituée d'un certain nombre de strates ou paliers. Bien qu'il n'y ait pas unanimité sur leur nombre ni sur leur contenu et que leur mode de présentation varie quelque peu selon l'optique choisie, on peut distinguer les paliers suivants : écologique, démographique, tech-

---

<sup>111</sup> La multiplicité même des systèmes que comporte l'environnement chez Easton (quatre intra-societal et trois extra-societal) complique énormément la tentative de rendre opératoire cet environnement trop divers. Les éléments pertinents de chacun de ces systèmes seront évidemment incorporés au système unique - le système social - que nous posons comme contrepartie ou interlocuteur du système politique. En outre, il n'y a aucune raison d'exclure du système social tel que nous le concevons les éléments pertinents du système écologique, du système biologique et des systèmes de personnalité d'Easton.

nologique, économique, de la stratification sociale, politique et culturel <sup>112</sup>. La différenciation des niveaux obéit à un ordre logique puisqu'elle procède des couches périphériques de la société vers les couches intérieures ou, inversement, de celles-ci vers celles-là (schéma n° 1).

Ce schéma des paliers en profondeur de la société suit d'excellente façon de notre définition de la civilisation comme « un processus d'humanisation de la nature et de l'homme lui-même, engendré et soutenu par une multiplicité de facteurs : écologiques... politiques... » et de notre énoncé selon lequel les sociétés particulières constituent des modes d'être spécifiques d'une même civilisation. La ligne que brisent des flèches indique ce mouvement d'aller et de retour des paliers les plus extérieurs de la société vers les paliers les plus intérieurs et de ces derniers vers les premiers : ce double mouvement montre que la civilisation représente un processus d'humanisation de la nature et de l'homme lui-même. On pourrait aussi, à la suite de Marx, parler d'une certaine « naturalisation de l'homme » puisque celui-ci « en se faisant crée aussi les conditions matérielles de son existence », lesquelles en quelque sorte conditionnent son devenir.

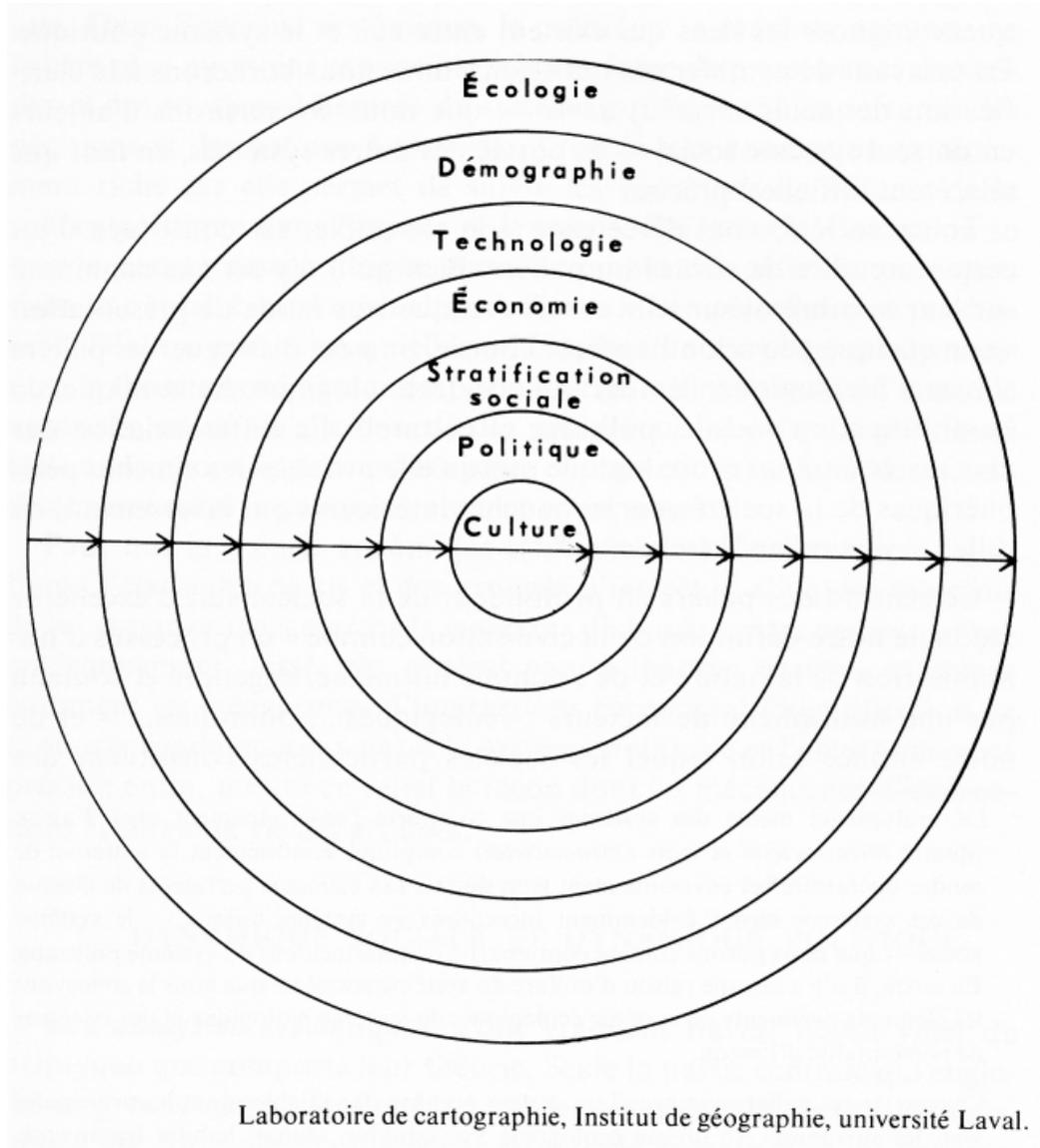
---

<sup>112</sup> Chacun de ces paliers comprend un certain nombre de variables dont les principales sont les suivantes. Au niveau écologique : géographie, climat, habitat (campagne, ville, mégapole) ; au niveau démographique : sexe, âge, statut marital, et ethnicité ; au niveau technologique : énergie, machines, techniques intellectuelles (concepts et théories), média de communication ; au niveau économique : ressources, modes de production, d'échanges, de consommation, capital et travail ; au niveau de la stratification sociale : dispositions personnelles, expérience de la vie, famille, classe sociale (déterminée par l'instruction, le revenu et la profession), groupes, associations volontaires, relations interpersonnelles ; au niveau culturel : socialisation, opinions, idéologies, intérêts, arts et lettres, science, mouvements sociaux ; au niveau politique : régime électoral, partis, institutions législatives, administratives, gouvernementales, judiciaires, idéologies et mouvements politiques.

### SCHÉMA N° 1

Les sept paliers d'une société  
selon le critère de l'intériorisation progressive

[Retour à la table des matières](#)



Certains auteurs, tels Georges Gurvitch et surtout Talcott Parsons, prolongeant un noble rêve des premiers grands maîtres de la sociologie, se sont ingénies à élaborer une vaste problématique englobant sous un seul système tous les paliers de la société, c'est-à-dire ce qu'ils appellent la société globale (*total society*). Pour Parsons, le système social global ou total comprend un certain nombre de « sous-systèmes fonctionnels primaires » dont les principaux sont le politique (*policy*) et l'économique (*economy*) <sup>113</sup>. Ce faisant, Parsons postule l'existence d'une sociologie générale qui, ayant la société globale comme objet, procurerait à toutes les autres disciplines (qui auraient chacune pour objet un sous-système donné) les principes de leur agencement. Or, on peut affirmer sans risque que, dans l'état présent de développement des sciences de l'homme, il n'existe aucune systématique sociologique générale capable d'encadrer convenablement tous les paliers de la société ou tout au moins susceptible de s'imposer aux spécialistes des diverses disciplines. De même est-il illusoire de prôner que la science politique soit à brève échéance tout au moins appelée à devenir une science générale de la société. C'est là cependant le rêve que Bertrand de Jouvenel paraît entretenir, lui qui écrit : « Je soutiens que nous devons considérer comme « politique » tout effort systématique accompli en quelque endroit que ce soit du champ social, pour entraîner d'autres hommes à la poursuite de quelque dessein chéri par l'auteur <sup>114</sup>. »

Dans ces conditions, plutôt que de s'enfermer dans de vaines polémiques, il est légitime de privilégier un palier donné de la société et d'en faire, pour ainsi dire, la variable indépendante à laquelle tous les autres paliers servent de support. Cette opération permettra la conversion systémique. Par système on peut entendre une pluralité d'éléments constituant une unité de fonctionnement et agencés de telle façon qu'un changement d'attributs ou de position chez l'un des éléments déclenche des changements parmi tous les autres et affecte la cohérence de l'en-

<sup>113</sup> Pour une formulation récente de ces vues voir Talcott PARSONS, « The Political Aspect of Social Structure and Process », dans David EASTON, éditeur, *Varieties of Political Theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, N. J., 1966, 71-112. Ce chapitre reproduit essentiellement les idées exposées dans un texte plus ancien du même auteur, *Authority, Nomos 1*, Harvard University Press, Cambridge, 1958, 216 et suivantes. Pour une appréciation critique, voir Georges LAVAU, « Sciences sociales et Pouvoir politique », dans *Pouvoir et société, Recherches et débats*, 33, 25 et suivantes.

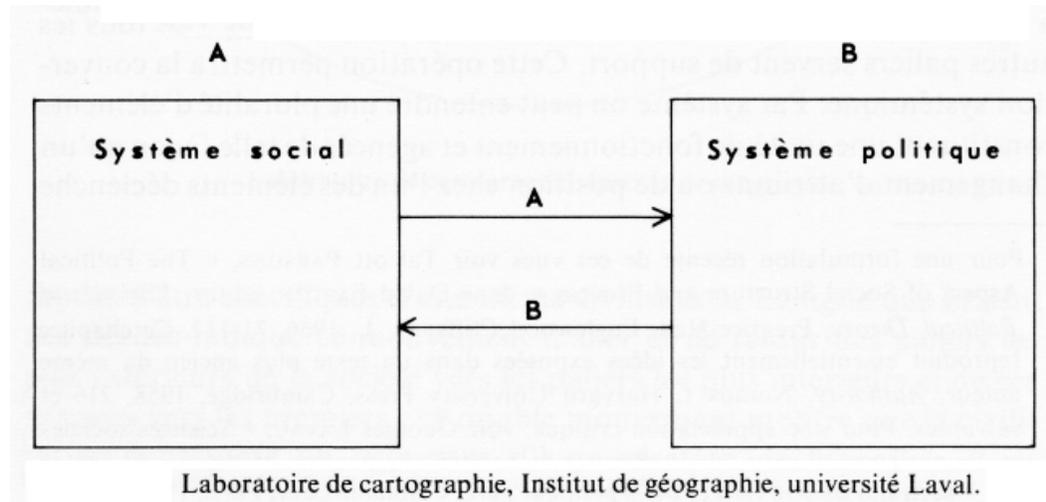
<sup>114</sup> Bertrand DE JOUVENEL, *De la politique pure*, Calmann-Lévy, Paris, 1963, 54-55.

semble. On peut imaginer, par exemple, une théorie écologique parfaitement cohérente qui, tout en ayant sa logique interne propre, éclaire de façon significative l'ensemble de la société. Sans doute, l'aire de chaque système dépend de l'ampleur et de la force de frappe de ses variables propres. C'est ainsi que l'écologie n'a pas la même incidence que l'économie.

L'entreprise de remaniement de la théorie systémique ne doit cependant pas se limiter à isoler un palier donné des autres paliers ; il faut en outre tenir rigoureusement compte des rapports interpaliers qui peuvent influencer sur les composantes du palier considéré. Éluder cette dernière exigence, c'est à coup sûr se condamner à produire une version tronquée de la réalité, surtout dans le cas de paliers majeurs comme l'économie, la stratification sociale, la culture et le politique.

Se pose donc, pour celui dont l'intérêt se centre sur le palier politique, la question de la soudure des rapports interpaliers aux articulations mêmes de la problématique théorique. Il va de soi que le palier politique constitue la matière du système politique. Par ailleurs, en se plaçant dans la perspective du politologue, il est légitime de convertir les six autres paliers en un système *sui generis*, appelé système social. Insistons sur le fait que cette conversion n'est valide que dans le contexte propre à l'analyste politique. L'économiste ou le démographe opérerait un tout autre découpage systémique conformément aux conditions spécifiques de la théorie économique ou de la démographie. Nous proposons une conversion systémique qui consiste à choisir comme première variable autonome l'un ou l'autre des sept paliers et à faire des six autres paliers un second complexe de variables, elles aussi coordonnées et autonomes. Par suite de nos intérêts, nous choisissons le palier politique comme première variable autonome et transposons les six autres paliers en un même complexe indépendant de variables. Nous obtenons ainsi deux unités différentes de fonctionnement, l'une que nous appelons système social et l'autre système politique. La flèche qui va du système social au système politique et celle qui fait le chemin inverse indiquent le phénomène des interactions systémiques (schéma n° 2).

## SCHEMA N° 2

Conversion des paliers en deux systèmes interreliés :  
le système social et le système politique[Retour à la table des matières](#)

Au départ, tout au moins sous son aspect phénoménal, la démarcation de la société en deux systèmes, un système politique et un système social, ne présente pas de difficultés majeures puisque l'un et l'autre recourent des niveaux de la société parfaitement identifiables <sup>115</sup>. Plusieurs auteurs récents, et aussi plus an-

<sup>115</sup> Le système social ainsi conçu est donc constitué de six paliers : écologique, démographique, technologique, économique, stratification sociale, culturel. Le système politique dont la matière est évidemment le palier politique est lui-même constitué de plusieurs niveaux ou paliers dont les principaux sont : (1°) la totalité des citoyens en tant qu'ils constituent une communauté politisée, d'appartenance obligatoire, disposant d'une certaine quantité de ressources, douée d'une permanence relative et manifestée par des conduites prévisibles ; (2°) le régime, c'est-à-dire les représentations collectives les plus globales qui, sous la forme de constitutions et d'autres lois fondamentales, légitiment et valorisent le système tout entier (v.g. régime libéral, régime socialiste) ; (3°) les idéologies médiatrices, c'est-à-dire l'ensemble plus ou moins agencé des représentations collectives, croyances, normes et valeurs qui inspirent et encadrent le fonctionnement des rouages politiques, les actes des dirigeants, l'esprit des programmes et le comportement des citoyens ; (4°) les mécanismes d'interactions socio-politiques (partis, groupes d'intérêt, media de communication, conseils consultatifs) ; (5°) les composantes internes majeure-

ciens, ont établi cette distinction. Karl Marx, dans ses oeuvres de jeunesse surtout, a très bien vu l'irréductibilité de même que l'interdépendance du social et du politique <sup>116</sup>. Reinhard Bendix écrit, à propos de cette même distinction : « Du point de vue analytique, il est nécessaire de considérer la société et l'État comme des sphères interdépendantes mais autonomes de pensée et d'action qui coexistent sous une forme ou sous une autre dans toutes les sociétés complexes, bien que la séparation entre elles soit peut-être plus complète - en tout cas plus nette - dans les sociétés modernes occidentales <sup>117</sup>. » De même, Jacques Ellul voit dans « la polarité privé-politique le présupposé fondamental de toute analyse politique <sup>118</sup> ». Et pour Ghita Ionescu : « Les relations entre État et société constituent, en simplifiant quelque peu, le thème de l'étude moderne de la politique <sup>119</sup>. »

C'est à partir du moment où se pose la question centrale des interactions des deux systèmes que les difficultés surgissent et que garde-fou et boussole trouvent leur utilité : comment, d'une part, inventer une méthode qui permette de différencier dans les processus d'interactions du système social et du système politique les effets qui relèvent du premier et ceux qui découlent du second ? D'autre part, où trouver le fil qui dénoue la trame complexe des actions et des réactions entre les

---

res du système (Parlement, administration, gouvernement, organisation judiciaire et organes juridictionnels) qui ont, chacune à sa manière, la fonction de convertir les questions politiques en décisions impératives ; (6°) les mécanismes de rétroaction (feedback), c'est-à-dire les canaux d'information et de propagande qui interprètent la nature et les effets des décisions et des actions politiques ; (7°) les autorités ou agents politiques : ministres, parlementaires, fonctionnaires, juges, gendarmes, douaniers, etc. ; (8°) les symboles, c'est-à-dire les signes qui concrétisent le système politique : drapeau, hymne national, la « Couronne », la « Présidence », la « Cour suprême ». David EASTON, pour sa part, identifie trois grands « objets de soutien » du système politique : la communauté politique, le régime et les autorités, dans *A Systems Analysis of Political Life*, 153-220.

<sup>116</sup> Voir Hans KAHN, « Société et État dans les oeuvres de jeunesse de Karl Marx », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 5, 1948, 165-175 ; aussi Georges LAVAU, « La dissociation du pouvoir », *Esprit*, juin 1956, 817-830.

<sup>117</sup> Reinhard BENDIX, « Social Stratification and the Political Community », *Archives européennes de sociologie*, tome 1, n° 2, 1960, 181-210.

<sup>118</sup> Jacques ELLUL, *l'Illusion politique*, R. Laffont, Paris, 1965, 205.

<sup>119</sup> Ghita IONESCU, *l'Avenir politique de l'Europe orientale*, Futuribles, S.E.D.E.I.S., Paris, 1967, 7.

deux systèmes ? Il importe d'indiquer les données majeures des opérations intellectuelles propres à résoudre ces problèmes.

Désireux avec raison d'échapper au cloisonnement étanche entre le social et le politique qu'impliquent les termes de, « domaine », « secteur » ou « sphère », divers auteurs parlent de « dialectique » sociale ou politique. Ce concept est alors employé dans un sens large, non hégélien <sup>120</sup>. Il vaut mieux s'en tenir à la traditionnelle notion de « dynamique » qui, bien qu'elle soit loin d'avoir la valeur opératoire du concept de dialectique, a pour elle la malléabilité qui résulte de la pauvreté même de son contenu.

Par « dynamique sociale » et « dynamique politique », nous entendons les grandes poussées ou lignes de force internes ou externes qui animent le système social et le système politique. La tâche de l'analyste politique est dès lors double : en premier lieu, identifier le moteur principal des poussées propulsives au sein de chaque système de même que la logique de son mouvement ; en second lieu, découvrir les mécanismes de contact entre les deux dynamiques, la nature et le contenu des rapports qui se nouent entre eux, l'action de ces mécanismes d'interactions tant sur le système politique que sur le système social de même que, finalement, le caractère des variations qualitatives et quantitatives qui se produisent aux divers points du réseau dans l'espace et dans le temps.

Comme le montre la multiplicité des influences qui sous-tendent le processus d'élaboration d'une simple loi comme celle de l'instruction publique obligatoire, ou qui déterminent les facteurs du changement social et du développement politi-

---

<sup>120</sup> Ainsi Alain TOURAINE (Sociologie de l'action, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 310 et suivantes) parle de la double dialectique du pouvoir. Contre ces utilisations abusives, rappelons qu'un concept ou un phénomène est dialectique au sens hégélien quand, une fois posé en lui-même (*an sich*), il rencontre (ou produit) son contraire (*für sich*) d'où il renaît en et pour lui-même dans une nouvelle plénitude (*an sich und für sich*). Cependant, on pourrait conclure de l'étude des rapports intersystémiques qu'ils constituent une dialectique au sens strict plutôt qu'une simple dynamique puisque les relations entre les systèmes s'établissent « selon une logique de l'inachèvement, de l'action toujours recommencée » pour reprendre la formule de Georges LAPASSADE (op. cit., 155) à propos des groupes. Toutefois, comme nous ne nous proposons pas ici d'approfondir ce mouvement de façon exhaustive, il est préférable de nous en tenir au terme plus général - mais aussi plus vague, il faut en convenir - de dynamique.

que ou, encore, qui président aux emprunts intersystémiques de modèles ou techniques d'organisation et d'autorité, la dynamique sociale et la dynamique politique agissent constamment l'une sur l'autre <sup>121</sup>. Leurs mécanismes de fonctionnement sont imbriqués les uns dans les autres au point où il devient impossible dans la pratique de distinguer le travail des deux appareils. L'influence de la dynamique sociale se fait sentir dans tout le système politique et, réciproquement, la dynamique politique imprègne tout le système social. C'est ce phénomène évident de constantes interactions des deux dynamiques, tant en ce qui concerne l'aire d'action de leurs appareils que les normes de leur agencement interne, qui fait paraître à plusieurs le « pouvoir » comme une réalité indivisible. Comme l'écrivait naguère Georges Lavau, le pouvoir est « un phénomène unique et total. Il n'est ni seulement « politique », « économique », etc. : il est la plénitude <sup>122</sup> ».

---

<sup>121</sup> Voir, sur la question de la législation, C.L. GILB, *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*, Harper and Row, New York, 1966 ; au sujet de l'interdépendance du changement social et du développement politique, Fred W. RIGGS, *Administration in Developing Countries*, Houghton Mifflin, Boston, 1964, 79 et suivantes ; et, sur celle des rapports entre techniques et modèles sociaux et politiques d'organisation et de gouvernement, entre autres, Stanislaw EHRLICH, « Les groupes de pression et la structure politique du capitalisme », *Revue française de science politique*, vol. 13, n° 1, 1963 ; Harry ECKSTEIN, *Pressure Group Politics. The Case of the British Medical Association*, Ruskin House, George Allen, London, 1960, 21 et suivantes ; Oliver GARCEAU, *The Political Life of the American Medical Association*, Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1961, 113 et suivantes ; Dayton D. McKEAN, *Party and Pressure Politics*, Houghton Mifflin, Boston, 1940, 434 et suivantes ; Norman John POWELL, *Anatomy of Public Opinion*, Prentice Hall, New York, 1951, 136 et suivantes. Le temps requis pour une décision politique majeure, à compter du moment où la question qui a fait l'objet d'un enjeu est posée par des agents au sein du système social ou du système politique jusqu'à celui de sa sanction finale, est de 15 à 75 ans selon les cas.

<sup>122</sup> Georges LAVAU, op. cit., 817-830.

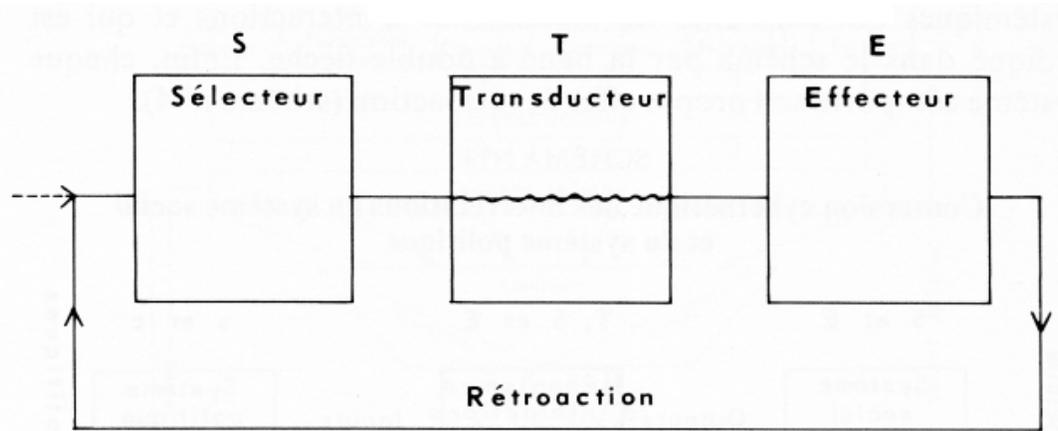
## II. UN SCHÉMA D'ANALYSE

[Retour à la table des matières](#)

Pour suivre les pulsions de chaque système et pour déchiffrer le réseau complexe de leurs interactions, il faut rendre opératoire le mouvement de l'ensemble. La cybernétique, cette « science de la communication et du contrôle », répond à cette exigence. On distingue deux genres de réseaux de communication : le premier, de type rigoureusement cybernétique et qui comporte, dans la terminologie de Lucien Mehl <sup>123</sup>, les éléments suivants : un sélecteur (S) ou le mécanisme qui choisit les objets de la communication ; un effecteur (E) ou le mécanisme qui exécute les opérations ; et un transducteur (T) ou l'appareil médiateur qui transmet les consignes à l'effecteur et surveille son fonctionnement conformément aux fins définies par le sélecteur. Le deuxième genre de modèle, de caractère général, comprend une source et un destinataire de l'information qui utilisent pour communiquer l'un avec l'autre un émetteur et un récepteur plus ou moins élaborés. Le modèle cybernétique comporte en outre généralement un effet dit de rétroaction (feedback). Ce dernier effet est d'une importance toute particulière puisqu'il rend possible le contrôle constant requis pour la bonne transmission des échanges de même que pour les réajustements qui peuvent s'imposer à un ou plusieurs points du circuit de communication (schéma n° 3).

---

<sup>123</sup> Lucien MEHL, « Pour une théorie cybernétique de l'action administrative », dans Georges VEDEL et coll., *Traité de science administrative*, Mouton, Paris, 1966, 782-825.

**SCHEMA N° 3****Unité cybernétique**[Retour à la table des matières](#)

Laboratoire de cartographie, Institut de géographie, université Laval.

L'application de la cybernétique à l'étude des interactions du système social et du système politique permet de rendre opératoire le mouvement qui va de l'un à l'autre. Le système social et le système politique comprennent chacun des rouages de sélection et d'exécution selon leurs caractères et leurs fins propres. Mais - et c'est là ce qui nous importe - dans le déroulement des divers processus, ils agissent et réagissent constamment l'un sur l'autre. Cela vient du fait que l'un et l'autre systèmes empruntent le même transducteur. Celui-ci est constitué de mécanismes d'interactions ou de circuits de conversion qui appartiennent, selon l'angle envisagé, au système social ou au système politique et que nous situerons, pour la commodité, entre les deux systèmes. Ces derniers comprennent des inputs et des outputs dont il faudra préciser la nature. Les outputs sociaux passent par les mécanismes d'interactions et sont convertis en inputs politiques. D'où ceux-ci agissent non seulement comme transducteurs, mais aussi comme sélecteurs et effecteurs. La triple fonctionnalité cybernétique des mécanismes d'interactions manifeste leur portée centrale dans un modèle systémique. Elle avertit en même temps que la

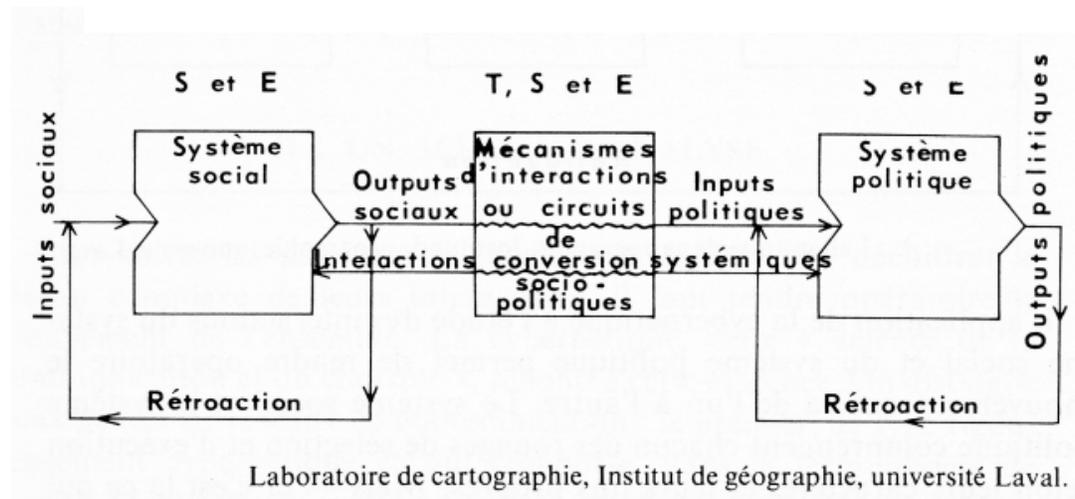
cybernétique a pour nous surtout une valeur pédagogique. Il est impossible finalement d'associer les éléments cybernétiques à des fonctions ou composantes précises du système social et du système politique. Ces dernières sont chacune tour à tour sélecteur, effecteur et transducteur selon l'angle sous lequel on les considère. L'application de la cybernétique à l'analyse systémique ne peut être utile que si on l'utilise comme un simple échafaudage qui sert à la construction d'un modèle d'analyse.

Ce dernier une fois élaboré, la préoccupation cybernétique est superflue, sauf en ce qui concerne certaines grandes activités telles que l'effet de rétroaction. Il existe en outre un circuit direct d'interactions systémiques qui emprunte les mécanismes d'interactions et qui est indiqué dans le schéma par la ligne à double flèche. Enfin, chaque système comporte son propre effet de rétroaction (schéma n° 4).

#### SCHÉMA N° 4

#### Conversion cybernétique des interrelations du système social et du système politique

[Retour à la table des matières](#)



Les composantes du système social et du système politique de même que celles des mécanismes d'interactions varient grandement dans le temps et dans l'espace. Un schéma qui voudrait rendre compte de toutes les variétés possibles de

situations serait tellement général qu'il ne serait guère utile comme outil de recherche. Le schéma présenté ici correspond aux conditions des sociétés libérales contemporaines (schéma n° 5). Il faudrait le modifier en conséquence s'il s'agissait d'une société féodale, d'une société en voie de développement ou encore d'une société socialiste.

Le présent schéma, tout en étant déjà complexe, ne retient cependant que les éléments majeurs d'une société libérale de même que les seules relations essentielles qui lient ces éléments les uns aux autres. Relevons les aspects principaux de ce schéma.

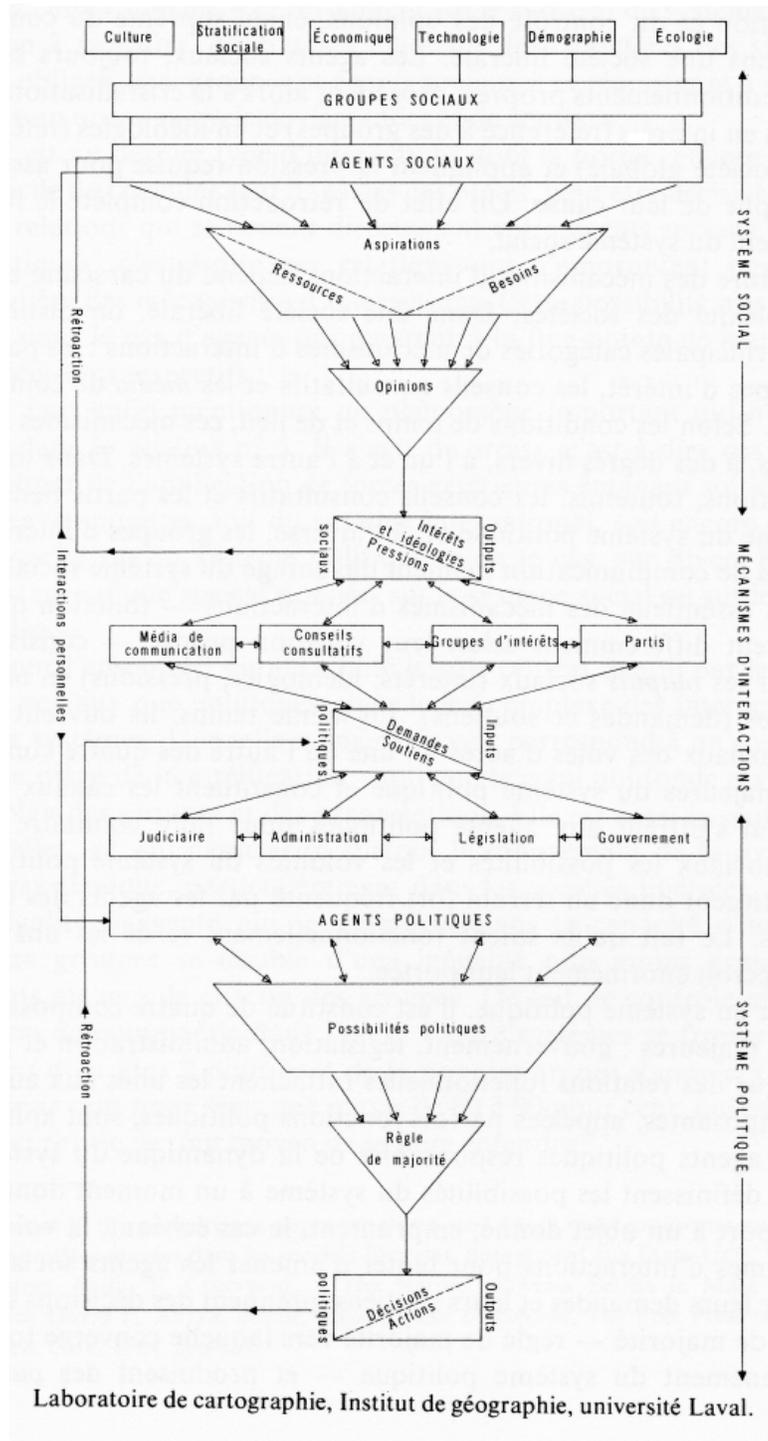
Les six paliers du système social fournissent la matière des inputs de ce système. Ce substrat est soumis à une double conversion : d'abord par les groupes, ces « unités collectives réelles » qui émergent des divers paliers conformément à des conditions historiques définies. Les groupes sociaux eux-mêmes sont « actifs » de l'intérieur par des agents sociaux. Ces derniers constituent avec les agents politiques le principe de « dynamisation » des interactions socio-politiques. Les agents sociaux, conformément à leurs affiliations de groupes, définissent les besoins et les aspirations des individus en fonction des ressources disponibles et s'engagent dans une lutte incessante en vue de l'orientation et du contrôle des opinions, enjeu suprême du combat social dans une société libérale. Les agents sociaux, toujours selon leurs conditionnements propres, procèdent alors à la cristallisation des opinions en intérêts (référence à des groupes) et en idéologies (référence à la société globale) et appliquent la pression requise pour assurer le triomphe de leur cause. Un effet de rétroaction complète le fonctionnement du système social.

### SCHÉMA N° 5

## Dynamique des interactions du système social et du système politique

(Schéma applicable à une société libérale)

[Retour à la table des matières](#)



La nature des mécanismes d'interactions dépend du caractère et de la complexité des sociétés. Dans une société libérale, on distingue quatre principales catégories de mécanismes d'interactions : les partis, les groupes d'intérêt, les conseils consultatifs et les media de communication. Selon les conditions de temps et de lieu, ces mécanismes sont rattachés, à des degrés divers, à l'un et à l'autre systèmes. Dans toutes les situations, toutefois, les conseils consultatifs et les partis tiennent davantage du système politique et, à l'inverse, les groupes d'intérêt et les media de communication tiennent davantage du système social. La fonction essentielle des mécanismes d'interactions - fonction qu'ils remplissent différemment selon leur vocation propre - consiste à convertir les outputs sociaux (intérêts, idéologies, pressions) en inputs politiques (demandes et soutiens). En même temps, ils ouvrent aux agents sociaux des voies d'accès à l'une ou l'autre des quatre composantes majeures du système politique et constituent les canaux normaux qui s'offrent aux agents politiques pour faire connaître aux agents sociaux les possibilités et les volontés du système politique. Ils constituent donc un terrain fort fréquenté par les agents des deux systèmes. Le fait qu'ils soient fonctionnellement reliés les uns aux autres accroît énormément leur portée.

Quant au système politique, il est constitué de quatre composantes internes majeures : gouvernement, législation, administration et judiciaire, que des relations fonctionnelles rattachent les unes aux autres. Ces composantes, appelées parfois fonctions politiques, sont animées par des agents politiques responsables de la dynamique du système. Ceux-ci définissent les possibilités du système à un moment donné et par rapport à un objet donné, empruntent, le cas échéant, la voie des mécanismes d'interactions pour tenter d'amener les agents sociaux à modifier leurs demandes et leurs soutiens, prennent des décisions selon la règle de majorité - règle de majorité vers laquelle converge tout le fonctionnement du système politique - et produisent des *outputs* politiques, c'est-à-dire des décisions et des actions impératives pour toute la société. Ici encore un effet de rétroaction complète la dynamique du système politique. Décisions et actions politiques retournent dans l'environnement et reviennent sur le substrat du système social de façon à modifier, de diverses manières, les caractères des six paliers et à obliger ainsi groupes et agents sociaux à se réajuster et à s'engager dans un nouveau cycle de demandes et de soutiens.

Il est un dernier type d'interactions dont la portée, encore qu'il soit difficile de l'évaluer sauf dans des cas précis, peut être décisive : il s'agit des relations qui se nouent directement entre agents sociaux et agents politiques, c'est-à-dire ces relations qui n'empruntent pas la voie régulière des mécanismes d'interactions. Cette possibilité n'est ouverte que dans le cas d'agents qui œuvrent à la fine pointe de leurs centres de décisions respectifs.

Il faut enfin mentionner un phénomène important qui n'apparaît pas dans le schéma n° 5. Il s'agit du stress, c'est-à-dire des tensions résultant de l'application de forces extérieures émanant soit des sociétés environnantes, soit du système international, soit encore du système social ou du système politique selon le cas, sur divers points de résistance d'une société donnée, sur le système social ou sur le système politique.

Pour l'ensemble, on aura noté le rôle central rempli par les agents, tant sociaux que politiques, dans le jeu complexe des interactions des deux systèmes. Une telle manière de voir correspond à un souci d'éviter le piège de la « réification » qui guette celui qui fonde ses analyses au plan des groupes et des organisations. Elle est aussi la seule valide. En effet, ce qui caractérise surtout le mouvement de la dynamique intersystémique, particulièrement dans les sociétés libérales, c'est que l'inégalité flagrante qui se manifeste dans la capacité d'action des divers groupes se double d'une inégalité non moins grande entre agents au sein de chacun des groupes. De fait, le contrôle ultime des leviers de commande dans l'un et l'autre systèmes se trouve dans les mains d'au plus 2 pour cent de la population qui s'appuient sur 10 à 20 pour cent pour régir une masse de 80 à 90 pour cent, qui est apathique et privée de tout moyen de se faire entendre <sup>124</sup>.

---

<sup>124</sup> Ce sont là des proportions approximatives sans doute mais conformes aux résultats d'enquêtes menées dans les sociétés libérales, notamment aux États-Unis. Voir, entre autres, Philip E. CONVERSE, « The Nature of Mass Beliefs in Mass Publics », dans David E. APTER, editor, *Ideology and Discontent*, The Free Press of Glencoe, New York, 1964, 206-261.

### III. ÉLÉMENTS DU SCHÉMA

[Retour à la table des matières](#)

Mais la connaissance de l'union intime des deux dynamiques et le choix d'un modèle d'analyse pour en suivre le mouvement intersystémique ne procurent pas toutes les conditions requises pour l'analyse de la vie des groupes dans une société. Il faut en outre identifier les facteurs de polarisation des deux dynamiques. Comme ces facteurs sont susceptibles de variations considérables dans l'espace et dans le temps, encore ici, nous prendrons comme point de référence les sociétés libérales de l'Ouest.

Le système social, constitué de six paliers différents, apparaît d'emblée comme composite, discontinu, multicéphale. Mais, s'il y a multiplicité des appareils de fonctionnement, on y décèle aisément, aux niveaux de la technologie et de l'économie, le noyau solide. Tout le système social moderne, à chacun de ses niveaux, est agencé de façon à produire la rationalité et l'efficacité des choix et des conduites qu'exige une logique technicienne mise au service de la recherche d'un perpétuel mieux-être économique. La contrainte du rendement et, plus récemment, du développement suscite chez les individus un désir illimité du gain et les soumet à la loi aveugle de la concurrence.

Le marché économique, sous sa forme libérale postulant la parfaite rationalité et la complète autonomie de tous les acteurs, qu'ils fussent acheteurs ou vendeurs, travailleurs ou capitalistes, fut le modèle par excellence de cette organisation sociale qui se veut rationnelle et efficace. Les règles et les « lois » du marché ont inspiré la réforme de toutes les institutions sociales à l'époque de la « grande transformation ». Et bien que le marché lui-même ne soit plus aujourd'hui l'objet de la même dévotion que jadis, le principe de cohésion sociale qu'il a imposé continue de présider à l'organisation des sociétés libérales contemporaines. Par là s'établit sur toutes les composantes et sur tous les agents du système social une contrainte intégratrice d'un caractère inéluctable et universel. L'emprise de cette contrainte s'étend aussi bien au palier de la culture qu'à ceux de la démographie et de la stratification sociale. Ainsi apparaissent comme en second temps l'unité sys-

témique et les règles d'organisation requises pour la bonne mise en circuit de la dynamique sociale par rapport à la dynamique politique <sup>125</sup>.

Si le principe de polarisation de la dynamique sociale consiste dans l'exigence d'une logique technicienne au service du mieux-être économique, quel peut être l'objet de cette dynamique sociale ? Cet objet, c'est la production de l'opinion publique, ce substitut obligé de l'unanimité que permettait le règne de la coutume dans les sociétés traditionnelles et dont l'émergence de la logique technicienne a entraîné la disparition. Ainsi que le dit Jean Lhomme :

Dans tout milieu social, il existe une opinion dominante qui attribue un prix particulièrement élevé à certaines valeurs. Dans ce milieu, exercera donc un pouvoir social tout sujet qui aura fait admettre qu'il possède, représente ou traduit au mieux les valeurs en question... Le pouvoir social, c'est la capacité, pour un sujet, de se faire reconnaître par l'opinion utile une aptitude à représenter le groupe-objet et à disposer d'une autorité sur lui <sup>126</sup>.

Les données de la dynamique sociale ne sont donc pas objectives ; c'est la médiation créatrice de l'opinion qui leur procure leur densité sociale. La technique d'actualisation de la dynamique sociale consiste dans le recours, par les groupes dominants, au moyen propre à modeler et à orienter l'opinion utile, c'est-à-dire la mobilisation des individus par la publicité et la propagande.

Les instruments du contrôle de l'opinion sont le capital, d'abord foncier puis financier, et plus récemment la connaissance scientifique et l'information. Les

---

<sup>125</sup> C'est ici qu'il faut éviter de tomber dans le piège insidieux du déterminisme économique qui réduit la portée de tous les paliers du système social aux seules modalités de leur mise en orbite par rapport à la logique technicienne. En réalité, chacun de ces paliers est doué d'une logique propre susceptible de contrarier à l'occasion les objectifs de la logique technicienne. En outre, il ne faudrait pas exagérer l'unité interne et de fonctionnement du palier technologique et du palier économique. En réalité, on peut y distinguer plusieurs éléments, par exemple le capital et le travail, qui peuvent agir comme des principes de division plutôt que d'unification du palier économique. Voir, à ce propos, Jean LHomme, *Pouvoir et société économique*, Éditions Cujas, Paris, 1966.

<sup>126</sup> Jean LHomme, op. cit., 234-277. Voir aussi Fernand DUMONT, « Le sociologue et le pouvoir », *Recherches sociographiques*, vol. 7, nos 1-2, 1966, 11-20.

groupes qui monopolisent ces ressources déterminent en même temps l'émergence, le contenu de même que le rythme de changement des opinions. Ces groupes représentent les strates supérieures des sociétés et les formes d'organisation qu'ils se donnent de préférence sont les associations volontaires. L'ensemble des groupes sociaux, qu'ils soient religieux, philanthropiques, professionnels, sectoriels ou régionaux, subissent tous à des degrés divers la loi de la logique technicienne, d'où la suprématie des groupes économiques dans la compétition pour la formation et le contrôle de l'opinion utile.

Les grandes corporations industrielles et financières ont de nos jours supplanté les Églises comme institutions sociales dominantes. Ce sont les grandes corporations qui procurent aux sociétés contemporaines les normes premières de leur organisation et qui, par conséquent, constituent le pôle principal de la dynamique sociale. Les grandes corporations, aux États-Unis surtout mais aussi dans tous les pays à économie industrielle avancée, sont en train de remodeler les sociétés selon une logique tout autre mais aussi contraignante que celle de l'Église au Moyen Âge. Les grandes corporations incarnent le pouvoir spirituel des temps modernes : leur évangile est celui de la richesse qui a trouvé son apothéose dans les principes d'intendance (*stewardship*) et de curatelle (*trusteeship*) ; l'hérésie moderne, c'est le refus de la légitimité de la grande corporation. Et, tout comme jadis l'Église imposait ses valeurs et ses intérêts à toute la société et dominait fréquemment son rival, le pouvoir séculier, de même aujourd'hui les idéologies et les intérêts dominants qui activent la dynamique sociale et l'aiguillent vers le système politique émanent souvent de la grande corporation.

Dans leur incessante recherche d'un contrôle sur les opinions, les groupes dominants procèdent à la cristallisation des opinions sous diverses formes dont les principales sont les idéologies, ces représentations collectives en vue de l'action, et les intérêts, ces dispositions à réagir en fonction d'un but immédiat. Eux-mêmes changeants et ambigus, idéologies et intérêts sont néanmoins plus stables et plus objectifs que les opinions : ils constituent en effet une dimension essentielle de l'organisation et de la vie des groupes qui ont besoin pour exister d'une stabilité et d'une permanence relatives. De la sorte, idéologies et intérêts procurent au système social la cohérence requise par les exigences de la vie collective et à la dyna-

mique sociale la cohésion demandée par les contraintes des tâches à entreprendre <sup>127</sup>.

Les groupes constituent ainsi les véhicules de l'opinion traduite en termes d'action. L'opinion renvoie, par delà les doctrines formulées en fonction des problèmes concrets, aux idéologies et aux intérêts. En convertissant ainsi les opinions en idéologies et en intérêts, les groupes actualisent la dynamique sociale.

D'où le besoin pour une société de disposer en nombre et en qualité suffisantes de groupes sociaux. Une des caractéristiques principales des sociétés dites de « masse » consiste précisément dans la carence d'« organisations intermédiaires » entre les individus et la société.

Tout comme le système social, le système politique possède un noyau ferme. Ce dernier est constitué de ce que les institutionnalistes traditionnels appelaient les « pouvoirs » de l'État : législatif, administratif, judiciaire, auxquels certains ajoutent un « pouvoir » proprement gouvernemental. Dans la perspective cybernétique des analystes systémiques, ce noyau remplit la fonction d'un transformateur d'énergie et c'est pourquoi le système politique doit aussi comprendre, à son entrée, des mécanismes d'alimentation (inputs), à sa sortie, des mécanismes d'évacuation des produits transformés (outputs), appelés actions et décisions qui, comme par une chaîne de retour (effet de feedback), font sentir leur influence et provoquent des réactions à travers tout l'environnement, préparant ainsi les conditions d'une nouvelle matière d'inputs. Le système politique se prolonge donc indéfiniment à ses deux extrémités et ce sont dans ces secteurs périphériques que ses contours se trouvent plus ou moins brouillés. Les mécanismes d'interactions et encore davantage les matériaux qu'ils véhiculent, sourdent des profondeurs du système social ; les rôles politiques finissent par se confondre avec des rôles sociaux ; les caractéristiques des dirigeants politiques varient selon le milieu social tout autant que selon les systèmes politiques ; les décisions politiques, à la suite d'opérations de conversion complexes effectuées par les agents sociaux dominants, se transforment imperceptiblement en opinions propres souvent à déjouer

---

<sup>127</sup> Le phénomène de coagulation des opinions sous la forme des idéologies et des intérêts pose une double question : celle du rapport entre les situations qu'idéologies et intérêts légitiment et explicitent et les valeurs auxquelles, par le truchement des opinions, ils renvoient ; et celle de la sélection même des idéologies et des intérêts par l'effet de la concurrence entre groupes inégaux.

les desseins des agents politiques. Bref, la politique renvoie à des groupes, à des agents, à des intérêts, à des idéologies et à des pressions qui appartiennent au système social.

Dans ces conditions, où trouver le principe unificateur du système politique, où chercher l'amorce et le support de la dynamique politique ? C'est sans conteste la complexe mécanique des décisions qui remplit ces fonctions d'alimentation et d'articulation. Le système politique est conçu et aménagé de façon à mobiliser les ressources sociétales et à produire des décisions destinées à être impératives pour toute la société. Il importe donc que la légitimité de la mécanique des décisions soit reconnue, sinon par l'ensemble des citoyens, du moins par une fraction prépondérante d'entre eux. Un problème fondamental se trouve ainsi posé - celui de la volonté populaire ou du consensus - qui n'a jamais pu être convenablement formulé en termes opératoires et auquel les sociétés libérales ont cherché à apporter une solution pratique par l'institution du suffrage universel. « Le recours au suffrage universel, a écrit René Rémond, est le sacrement moderne des régimes politiques <sup>128</sup>. » C'est le suffrage universel qui, de façon plus ou moins immédiate, forge et tient ensemble les maillons de cette longue chaîne d'autorité consentie qui comprend, à l'une de ses extrémités, la loi constituante, en son centre, les actes du gouvernement et, à l'autre extrémité, le moindre geste du gendarme. Par le principe de légitimité qu'il institue, il transforme la force brutale en loi. Le vote, dans les systèmes politiques modernes, remplit la fonction de la coutume dans les sociétés traditionnelles : il est le poids qui, au mépris des volontés individuelles particulières, entraîne les sociétés dans la poursuite de leur destin.

D'où l'importance des partis qui, en prolongeant l'image de René Rémond, sont les Églises modernes du culte politique. Mais d'où aussi l'importance de la règle de majorité. Importance primordiale puisque, dans les régimes libéraux, la règle de majorité constitue, de façon plus ou moins immédiate, l'objet de la dynamique politique. Comme technique d'action, la règle de majorité est beaucoup plus brutale que l'opinion qui, elle, constitue l'objet de la dynamique sociale. En outre, par contraste encore avec l'opinion dont la vocation est souvent imprévisible et toujours incertaine, la règle de majorité s'exerce en vue d'objectifs clairs et

---

<sup>128</sup> René RÉMOND, « Le fait de la socialisation et les idéologies démocratiques », dans la Société démocratique, 50e semaine sociale de France, Caen, 1963, Le Centurion, Paris, 1963, 32.

précis : conquête ou conservation d'un poste, adoption d'une loi, prise d'une décision et ainsi de suite.

Mais entre l'objet de la dynamique politique et l'objet de la dynamique sociale - entre la règle de majorité et l'opinion - il y a de nombreux points de contact. Lorsque la volonté de la majorité s'exprime par un simple voeu, elle devient la forme sous laquelle l'opinion s'insinue dans le système politique. La compénétration des dynamiques oblige les gouvernants à tenir compte des opinions publiques. Cette dépendance des hommes politiques à l'égard de l'opinion conduit Jacques Ellul à écrire

Un fait politique est un fait traduit pour l'opinion publique par le gouvernement. Le gouvernement qui prendrait ses décisions en vertu de faits connus de lui seul, qu'il cacherait à la masse, serait tout de suite impopulaire parce que totalement incompris. Cela entraîne l'anéantissement de X faits concrets qui, politiques par nature, ne deviendront jamais politiques par absence de formation d'opinion <sup>129</sup>.

Ainsi, règle de majorité et opinion, comme mobiles de l'action, débordent l'une et l'autre le champ de leur système respectif et pénètrent profondément dans le champ de l'autre système. Ce faisant, elles changent imperceptiblement de nature : ici, sous la forme de l'opinion, elle est l'objet de la convoitise des agents sociaux ; là, sous la forme de la règle de majorité, elle détermine les stratégies des agents politiques. Mais, de même que l'action sur les opinions publiques n'est jamais absente des préoccupations des agents politiques, de même la conquête d'une majorité politique est souvent le but ultime que visent les agents sociaux.

Cette fusion partielle de l'opinion et de la règle de majorité soulève deux ordres de problèmes : d'une part, le poids des décisions politiques sur les choix sociaux et, réciproquement, des choix sociaux sur les décisions politiques ; d'autre part, l'importance des ressources sociales pour le bon fonctionnement du système politique et, réciproquement, du bon fonctionnement du système politique pour la qualité et la quantité des ressources sociales <sup>130</sup>.

---

<sup>129</sup> Jacques ELLUL, op. cit., 101, 106, 115, 117.

<sup>130</sup> L'analyse de ces interactions systémiques multiples devrait se faire à tous les niveaux du système social et s'étendre à tous les paliers du système politique de même que se prolonger dans l'espace et dans le temps.

Ces incessants mouvements de va-et-vient entre les deux systèmes supposent l'existence d'appareils médiateurs qui servent de ponts et de filtres entre eux. L'importance fonctionnelle de tels mécanismes éclate en pleine lumière : ils constituent le lieu obligé de contact entre la dynamique sociale et la dynamique politique, le lieu privilégié où l'une et l'autre procèdent à leur étonnant manège.

## IV. MÉCANISMES D'INTERACTIONS SYSTÉMIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Toute société comporte une mécanique de conversion politique de la dynamique sociale, c'est-à-dire de mobilisation des individus et des groupes en vue de l'action politique. De même chaque société comporte une mécanique de traduction sociale de la dynamique politique, i.e. d'élaboration de décisions impératives pour toute la société. Or, et c'est là un point essentiel du présent modèle d'analyse, les deux dynamiques empruntent les mêmes mécanismes d'interactions : partis, groupes d'intérêt, conseils consultatifs et media de communication.

Par l'analyse des mécanismes d'interactions, on devrait comprendre quand et comment un fait devient fait politique. C'est par leur intermédiaire qu'un système social peut transmettre au système politique ses demandes et ses besoins. Almond distingue quatre catégories de demandes : demandes de biens et de services ; demandes en vue de la réglementation des conduites ; demandes en vue de la participation politique ; demandes pour la manifestation physique ou symbolique de la puissance politique. Le même auteur énumère aussi quatre catégories de soutiens : soutiens matériels ; obéissance aux lois ; participation politique ; signes de respect et de déférence, Cependant, les demandes et soutiens ne sont pas tous positifs ou « fonctionnels » ; ils peuvent aussi être négatifs ou « dysfonctionnels <sup>131</sup> ».

---

<sup>131</sup> Gabriel A. ALMOND, « A Developmental Approach to Political Systems », *World Politics*, vol. 17, January 1965, 183-214, dans Jason L. FINKLE, Richard W. GABLE, *Political Development and Social Change*, John Wiley, New York, 1966, 103.

En outre, l'analyse des mécanismes d'interactions permet de voir comment les décisions et les actions politiques se produisent et affectent le système social. En effet, c'est surtout par leur intermédiaire que les agents politiques reçoivent les demandes et les soutiens nécessaires à leur action, qu'ils font connaître aux agents sociaux les possibilités du système politique, qu'ils discutent avec eux des programmes politiques et qu'ils leur font connaître les actions et les décisions politiques.

Par suite de l'action des mécanismes d'interactions dans la conversion des idéologies et des intérêts sociaux en demandes et soutiens politiques et surtout de l'intervention des agents politiques, par le truchement de ces mêmes mécanismes, sur les agents sociaux afin de les inciter à modifier le caractère de leurs demandes et de leurs soutiens, il se produit un phénomène d'entropie, c'est-à-dire, un changement de grandeur entre les outputs sociaux (intérêts, idéologies, pressions) et les inputs politiques (demandes et soutiens).

De la sorte, les mécanismes d'interactions sont comme des ponts qui relient le système social au système politique et, inversement, le système politique au système social. Une de leurs tâches consiste à véhiculer les outputs du système social - idéologies, intérêts, pressions - vers le système politique et à transmettre aux groupes sociaux les volontés et les possibilités des agents du système politique. En outre, ces mécanismes ressemblent à des transformateurs d'énergie puisqu'ils convertissent les outputs sociaux en inputs politiques et qu'ils transposent en termes sociaux le langage des agents politiques.

De tels ponts ne sont donc pas des voies à sens unique non plus d'ailleurs que ces transformateurs d'énergie ne reçoivent les impulsions que d'un seul système. Au contraire, le caractère des demandes et des soutiens des agents sociaux à l'égard du système politique de même que la nature des volontés des agents politiques à l'égard du système social dépendent à la fois de la dynamique sociale (v.g. une économie de marché) et de la dynamique politique (v.g. un régime libéral). Il est donc nécessaire de considérer ces mécanismes et la matière qu'ils véhiculent et transforment du point de vue de leur double intégration : intégration au système social (en tant qu'intérêts, idéologies, pressions) et intégration au système politique (en tant que demandes et soutiens). Le degré d'intégration respective des divers mécanismes à l'un et l'autre systèmes varie selon le type des sociétés mais aussi selon les mécanismes eux-mêmes. C'est ainsi que les groupes d'intérêt sont

plus intégrés au système social et que les partis le sont davantage au système politique.

Dans un premier temps, les mécanismes d'interactions groupent (agrègent) et rassemblent (articulent) intérêts et idéologies, lesquels se greffent sur les besoins et les aspirations des groupes sociaux. Bien que des mécanismes (tels les partis) remplissent surtout une fonction d'agrégation et d'autres mécanismes (tels les groupes d'intérêt) une fonction d'articulation, il faut éviter d'établir des distinctions radicales, puisque dans la plupart des sociétés on note un fort degré de compénétration des deux fonctions <sup>132</sup>. Mais, dans un second temps, les mécanismes d'interactions transmettent aux agents sociaux les contraintes du système politique, c'est-à-dire des renseignements sur la volonté et les possibilités d'action des agents politiques. Cet incessant mouvement de pendule témoigne de la vigueur des interactions des deux dynamiques. Tensions, luttes, conflits, manifestations, négociations qui caractérisent la vie des partis et des groupes d'intérêt témoignent de la présence de ce mouvement circulaire : efforts d'agents sociaux pour faire servir à leur avantage - et au détriment d'autres agents sociaux - la puissance de frappe de la dynamique politique ; tentatives d'agents politiques - souvent en opposition plus ou moins ouverte avec d'autres agents politiques - en vue d'établir ou de corriger les règles de jeu que doivent suivre les agents sociaux et de leur communiquer les informations sur les attentes et les possibilités du système politique <sup>133</sup>.

---

<sup>132</sup> À ce sujet, voir Gabriel A. ALMOND et James S. COLEMAN, *The Politics of the Developing Areas*, Princeton University Press, 1960, 39-40. Notons en outre que l'agrégation et l'articulation des intérêts et idéologies ne sont pas les seules fonctions remplies par les mécanismes d'interactions. Dans son importante introduction, Almond distingue quatre « fonctions politiques » : la socialisation et le recrutement politique ; l'articulation des intérêts ; l'agrégation des intérêts et la communication politique. Ces autres fonctions des mécanismes d'interactions sont d'une portée capitale et nous y reviendrons par la suite.

<sup>133</sup> David EASTON (*A Systems Analysis of Political Life*, op. cit., 55) mentionne qu'en plus des inputs, qu'alimentent des demandes et des soutiens émanant de la culture, de l'économie, et ainsi de suite, il y a des *withinputs*, qui sont constitués de demandes ou de soutiens déterminés directement par les agents du système politique. Mais, outre le fait qu'Easton ignore les *withinputs* dans la suite de ses exposés, pour lui, ils ne résultent pas d'interactions dynamiques entre le système social et le système politique. C'est bien à tort que la

Par ailleurs, chaque système social a sa façon propre de convertir les ressources, aspirations et besoins en intérêts, idéologies, et pressions politiques ; et chaque système politique transforme selon des modalités particulières les possibilités politiques en décisions et actions. Ces modalités dépendent des conditions à la fois du système social et du système politique. Ce dernier agit constamment sur le substrat social - les six paliers - qui produit les inputs du système social et qui de la sorte conditionne largement le caractère des ressources à la disposition des groupes et des agents sociaux ainsi que la nature des besoins et des aspirations. Pour sa part, le système social, par delà la volonté des agents politiques, détermine dans une large mesure les possibilités du système politique et influence de plusieurs manières sur les décisions et les actions politiques <sup>134</sup>.

---

théorie systémique ne fait intervenir la dynamique politique dans le système social qu'au moment de la production des outputs, c'est-à-dire de la prise des décisions impératives. La réalité est autre et il est bien peu d'éléments d'inputs politiques qui ne manifestent, sous une forme ou sous une autre, l'action parfois décisive de la dynamique politique. La production de la matière des inputs politiques constitue un processus complexe dans le déroulement duquel la dynamique sociale et la dynamique politique s'interinfluencent constamment. Les principaux temps de ce processus sont les suivants : (1°) la dynamique sociale ou la dynamique politique, selon les cas, fait émerger des conditions qui, par l'intermédiaire de l'action des agents sur l'opinion, se cristallisent sous la forme d'intérêts, d'idéologies et de pressions ; (2°) ces intérêts, idéologies et pressions sont formulés en termes de demandes et de soutiens que les mécanismes d'interactions transmettent au système politique ; (3°) les agents politiques suggèrent ou imposent des règles visant à déterminer le caractère et le volume de la matière d'inputs politiques qui, selon les attentes et les possibilités du système politique de même que d'après leur propre perception de la situation, sont requis ou permis dans les circonstances, (4°) les agents sociaux modifient ou maintiennent leur façon première de voir et, agissant au sein des mécanismes d'interactions, formulent de nouveau leurs soutiens et leurs demandes. En outre, la production de matériaux d'inputs est soumise à un double conditionnement : d'une part, les agents sociaux sont, par rapport à une question donnée, divisés en groupes plus ou moins opposés, condition qui influence considérablement tout le processus ; d'autre part, les agents politiques peuvent recourir à un certain nombre de moyens plus ou moins contraignants (négociations, arbitrage, injonctions, etc.) qui, à chaque moment, sont susceptibles de modifier les conditions du processus.

<sup>134</sup> Plusieurs caractéristiques des sociétés influencent les modalités de fonctionnement des mécanismes d'interactions dont la plus importante est peut-être le style de socialisation politique, ou la culture politique, propre à chacune

Il faut en outre scruter de près l'effet des mécanismes d'interactions sur la stabilité des deux systèmes et, par là, des sociétés elles-mêmes. Les systèmes tendent spontanément à leur propre stabilisation. Il est donc normal de s'attendre à ce que les mécanismes d'interactions soient agencés de façon à produire la stabilité systémique requise. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils favorisent constamment le maintien des systèmes. Partis, groupes d'intérêt, conseils consultatifs, media de communication véhiculent aussi bien les intérêts et les idéologies des groupes marginaux ou contestataires que ceux des groupes conservatistes. Agitation, terrorisme, émeutes, révolutions, sont d'un intérêt aussi central pour l'analyste que les soutiens et les demandes de caractère « légitime » ou routinier. L'analyse des « dysfonctions » permet de mieux connaître les caractères des mécanismes d'interactions et le tempérament de ceux qui les activent. Elle révèle aussi l'aptitude systémique à l'absorption des inputs « dysfonctionnels » de même que la capacité du système d'agir sur les causes du stress et de durer dans des conditions de perturbations intenses. Les pressions que véhiculent les mécanismes d'interactions revêtent les formes les plus diverses, les unes compatibles, les autres incompatibles avec le système politique.

Finalement, chaque système social mobilise selon des modes particuliers ressources, besoins et aspirations en vue de l'action politique ; et chaque système politique agrège et articule à sa manière les demandes et les soutiens politiques : ici encore ces modalités dépendent à la fois des conditions du système social et de celles du système politique.

---

d'elles. La culture politique conditionne, entre autres, les attitudes envers les divers types de mécanismes : ainsi l'indignation morale témoignée à l'endroit de certaines techniques de pression ou d'activités partisans dans plusieurs pays de l'Ouest. Notons aussi la grande importance du régime politique lui-même pour la détermination de la portée relative des différents mécanismes d'interactions. C'est ainsi que, selon Jean MEYNAUD, le schéma même de la politique de pression n'est valable que pour les sociétés libérales. (Voir son livre, *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*, Librairie Armand Colin, Paris, 1962, 363.) D'autres traits des sociétés qui sont aussi susceptibles d'exercer une influence sont : le degré de développement des communications qui influe sur le nombre et l'importance des voies d'interactions, le progressisme ou le conservatisme des agents sociaux et politiques et les ressources dont disposent les sociétés de même que la répartition de ces ressources parmi les diverses classes de la population.

Les mécanismes d'interactions sont très nombreux et varient dans le temps et l'espace : familles, clans, tribus, media de communication, partis, groupes d'intérêt, conseils consultatifs - tous ces types sont susceptibles d'être employés à des degrés divers selon l'état d'évolution des sociétés et tous coexistent plus ou moins dans chaque société.

Toutefois, dans certaines sociétés, des voies sont privilégiées par rapport à d'autres : ainsi, dans les sociétés traditionnelles et à des degrés divers dans plusieurs sociétés en voie de développement, les groupes primaires (familles, groupes de voisinage et, par extension, clans et tribus) exercent plus ou moins les fonctions que remplissent les partis et les groupes d'intérêt dans les pays libéraux de l'Ouest <sup>135</sup>. Dans ces derniers cas, les partis sont souvent considérés comme la seule voie légitime de transmission des demandes et des soutiens politiques, bien que la situation varie grandement selon les pays. Ainsi, Georges Lavau a montré qu'en France les structures sociales aussi bien que les caractères des composantes centrales du système politique favorisent les groupes d'intérêt au détriment des partis politiques <sup>136</sup>. De même en Yougoslavie, où la Ligue communiste détient pourtant le monopole idéologique, les groupes d'intérêt assument de grandes res-

---

<sup>135</sup> C'est là, croyons-nous, la contribution la plus importante de Gabriel A. ALMOND d'avoir montré dans l'introduction à son livre *The Politics of the Developing Areas*, la grande diversité des mécanismes qui remplissent les fonctions d'interactions selon le stade de développement et selon le type d'aménagement des sociétés. « Ainsi, écrit-il, nous trouvons qu'en Indonésie les unions ouvrières et les associations d'affaires, qui sont peu nombreuses et faiblement organisées, ne sont pas les structures importantes d'articulation des intérêts et que nous devons nous tourner vers la bureaucratie, les notables (*status groups*), les groupes de parenté et de lignage et les phénomènes anomiques pour découvrir comment les intérêts sont articulés » (page 131). Les ouvrages de la série « Studies in Political Development » publiés sous les auspices du Committee on Comparative Politics of the (American) Social Science Research Council, démontrent la richesse de cette voie d'analyse.

<sup>136</sup> Georges LAVAL, « Political Pressures by Interest Groups in France », dans Henry W. HERMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 60-96, et « Les aspects socio-culturels de la dépolitisation » dans Georges VEDEL, directeur, *la Dépolitisation, mythe ou réalité*, Librairie Armand Colin, 1962, 167-207.

ponsabilités politiques et la participation active des citoyens à la vie de ces derniers est considérée comme un strict devoir civique <sup>137</sup>.

Dans les sociétés libérales de l'Ouest, les rapports entre partis et groupes d'intérêt revêtent une importance exceptionnelle. Malgré le discrédit dont on les entoure du fait qu'ils révèlent la « face honteuse du pouvoir », les groupes d'intérêt prolifèrent partout et s'imposent comme un rouage essentiel du processus politique. Certains mentionnent comme raison de cette évolution la carence des autres mécanismes d'interactions et plus particulièrement des partis politiques. Ainsi, ayant noté le déclin des partis politiques en France, le Club Jean Moulin ajoute : « La conscience civique des Français... n'a pas disparu, elle s'est repliée dans des retraites plus ou moins provisoires. » De même, selon Arnold M. Rose, individus et groupes s'organisent en groupes d'intérêt parce que les efforts qu'ils font au sein des partis ne leur donnent pas satisfaction. Georges Lavau exprime un point de vue semblable quand il déclare que la fonction des groupes d'intérêt est de permettre la médiation des intérêts de groupes là où les partis ne sont pas des partis de classe. Stanislaw Ehrlich et Robert McKenzie de leur côté voient dans les groupes d'intérêt un correctif aux anomalies électorales et à l'insuffisance de la médiation entre citoyens et gouvernement que procurent les partis <sup>138</sup>.

Il semble, cependant, que la déchéance récente des partis dans plusieurs pays tient à d'autres facteurs qu'à la prolifération des groupes d'intérêt <sup>139</sup>. La politique

---

<sup>137</sup> Jovan DJORDJEVIC, « Interest Groups in the Political System of Yugoslavia », dans Henry W. EHRMANN, op. cit., 197-228.

<sup>138</sup> LE CLUB JEAN MOULIN, *l'État et le Citoyen*, Éditions du Seuil, Paris, 1961, 166-167 ; Arnold M. ROSE, « Les sources de notre réformisme », *Esprit*, novembre 1952, 596-605 ; Georges LAVAU, *Partis politiques et Réalités sociales*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques (38), Armand Colin, Paris, 1953, 82ss ; Stanislaw EHRLICH, op. cit. ; Robert MCKENZIE, *British Political Parties*, Mercury Books, London, 1963.

<sup>139</sup> Rappelons la question, souvent mal posée, que nous avons soulevée dans l'introduction générale, des rapports respectifs des individus et des groupes dans la vie sociale et la vie politique. Les agents sociaux et politiques sont des individus mais ils oeuvrent en fonction de normes, en vue d'objectifs et par le truchement de moyens dont la texture est forcément collective (institutions, organisations, « structures » objectives, etc.). Le problème de la participation sociale et politique des individus est avant tout celui des modes de leur insertion et du degré de leur intérêt aux groupes qui encadrent leurs comportements quotidiens. Ceux-ci, en même temps qu'ils leur procurent les motivations et

de pression ne viendrait pas se substituer aux partis comme technique d'interactions ; elle ouvrirait plutôt une voie supplémentaire d'action.

## V. MÉCANISMES D'INTERACTIONS ET VIE DES GROUPES

[Retour à la table des matières](#)

L'examen des mécanismes d'interactions comme techniques de liaison entre la dynamique sociale et la dynamique politique montre la position centrale des groupes dans la vie des sociétés. Exception faite du vote qui est un acte individuel, encore qu'il soit légitime de le considérer, au moins au plan statistique, comme un phénomène collectif, eu égard aux facteurs d'ordre démographique et socio-économique qui viennent l'infléchir, les mécanismes d'interactions sont activés par des groupes. Ceux-ci, en effet, constituent le tissu qui, tout au cours du processus socio-politique, enveloppe les attitudes et les conduites - actions et réactions - des agents sociaux et des agents politiques.

Les groupes agissent sur l'objet même du pouvoir social – l'opinion - en ce qu'ils influencent (renforcent ou extirpent) les impressions premières des individus sur des sujets donnés. Ils agissent comme des transformateurs des opinions en intérêts ou en idéologies, c'est-à-dire en dispositions à agir et en représentations collectives en vue de l'action. En ce sens, ils sont le véhicule que doivent emprunter les agents qui cherchent à convertir en intérêts ou en idéologies les opinions spontanées que les individus reçoivent de leur insertion dans les groupes primaires et de l'attention qu'ils accordent aux media de communication. En même temps, par une série d'opérations et de mutations internes, les groupes se transforment en groupes d'intérêt, cette catégorie majeure de mécanisme d'interactions et, de la sorte, permettent l'expression politique des idéologies et des intérêts sociaux. Les groupes d'intérêt constituent donc, du moins certains d'entre eux et sous certains aspects, des véhicules sociaux à vocation politique. Ils renvoient simultanément à des fins sociales qu'ils prétendent incarner et à des fins politiques

---

les moyens indispensables à leur plongée dans le monde social et politique plus lointain, conditionnent aussi le contenu et l'orientation de leur action.

qu'ils invoquent pour justifier leur emprise sur les groupes réels au nom desquels ils agissent.

Quand ils prennent la forme des groupes d'intérêt, les groupes ne sont en effet des « unités collectives réelles » que par procuration. Le processus même d'articulation des intérêts suppose que ceux-ci sont organisés. Les intérêts demeurent muets tant qu'ils ne se sont pas trouvé de porte-parole : associations, sociétés, corporations... Ces porte-parole constituent les véhicules que doivent obligatoirement emprunter les intérêts pour accéder à l'existence politique. Les intérêts que secrète une société sont multiples mais un nombre relativement restreint d'entre eux parviennent à se donner une organisation susceptible de les aiguiller vers le système politique. Finalement, il existe de grandes différences dans le caractère et l'importance des organisations - différences qui tiennent à la nature des groupes réels dont elles sont les porte-parole et à leurs chances d'accès auprès des centres de décision politiques.

Une question se pose ici : quels sont les facteurs qui ont entraîné la formation de groupes d'intérêt se superposant aux groupes sociaux réels et entrant à leur place dans le grand jeu de la dynamique sociale et de la dynamique politique ? Dans les sociétés traditionnelles, les groupes primaires font directement office de médiation entre les deux dynamiques. Le réseau des mécanismes de remplacement est peu développé, familles et bureaucraties entretenant entre elles des contacts directs et permanents. Tel n'est plus le cas au sein des sociétés libérales contemporaines. L'énorme prolifération des structures sociales sous la poussée de l'essor technologique a provoqué la multiplication concomitante des rouages politiques et, par voie de conséquence, l'ouverture de nombreux canaux de liaison entre le système social et le système politique. De tels canaux sont requis pour la conversion des idéologies, intérêts et pressions en demandes et en soutiens politiques et pour le passage du volume énorme de ces derniers vers le système politique, de même que pour la transmission aux agents sociaux des possibilités du système politique. L'ajustement des pressions, idéologies et intérêts sociaux d'une part, et des possibilités politiques d'autre part, ne se faisant plus comme autrefois entre personnes autorisées à se prononcer au nom de leurs secteurs respectifs, mais impliquant un processus long et compliqué de recherches et d'échanges de vue, il en est résulté le développement d'une complexe mécanique de représentation de tous les groupes intéressés de façon que la situation d'aucun groupe réel ne

soit ignorée au moment du choix des idéologies et des intérêts sociaux qui retiendront l'attention des agents politiques. Or, ce sont surtout les groupes d'intérêt qui, dans les sociétés libérales modernes, remplissent cette fonction médiatrice entre les groupes sociaux réels et les agents politiques.

En tant que tels, les groupes d'intérêt possèdent une double aptitude : une aptitude à représenter les groupes sociaux réels (classes sociales, professions, familles, sectes religieuses, etc.) ; et une aptitude à influencer sur les centres de décision politiques. Par effet circulaire, cette double aptitude leur confère une autorité sur les groupes réels : elle les habilite à séparer les groupes sociaux (économiques, religieux, ethniques, etc.) de l'ensemble de la collectivité, conférant ainsi à ces derniers des vocations particulières, en même temps qu'elle leur permet de fixer les rapports de ces groupes spéciaux avec l'ensemble de la société et, en outre, d'intervenir sur la répartition des composantes de l'influence, c'est-à-dire l'autorité, le prestige et le pouvoir, parmi les groupes sociaux réels.

Dans le but de se gagner l'adhésion des membres des groupes sociaux réels de même que le respect des agents politiques, les groupes d'intérêt, en proportion de leurs ressources propres, s'efforcent d'agir sur les motivations des individus et de mettre en oeuvre les techniques propres à les faire paraître sous un jour favorable.

Ces recours à la propagande et à la publicité, surtout dans le cas des grandes associations et des fédérations d'associations, ont souvent pour objet de masquer les écarts considérables, sinon les incompatibilités, qui existent entre les groupes d'intérêt et les groupes sociaux réels. Nombreux et souvent fort efficaces, ils accroissent encore les tendances déjà manifestes des mécanismes d'interactions à infléchir le jeu de la dynamique sociale et de la dynamique politique à l'avantage de groupes sociaux déjà privilégiés.

En tant que mécanismes d'action des groupes sociaux réels, les groupes d'intérêt remplissent, tant pour le système social que pour le système politique, d'importantes tâches. Ils filtrent une fraction des pressions, idéologies et intérêts sociaux et les transposent en demandes et en soutiens politiques. Parmi les nombreuses questions que le cours des événements fait surgir dans une société à un moment donné, seulement un petit nombre sont retenues par les groupes d'intérêt et converties en demandes et en soutiens politiques. Dans une très large mesure, en effet, ce sont les groupes d'intérêt eux-mêmes qui se trouvent par là juges des

questions qui deviendront ou non faits politiques. Selon quels critères s'accomplit cette sélection ? Quels sont les agents et les bénéficiaires de ces choix ? Nous connaissons les réponses à ces interrogations <sup>140</sup>.

La décision de retenir telle ou telle question comme objet de demande ou de soutien politique découle de deux ordres de motivations différents : d'une part, de la volonté d'intervenir sur les tendances, émanant de la dynamique sociale ou de la dynamique politique, qui agissent sur la stratification sociale, soit pour faciliter, soit pour contrarier leur action selon qu'elles favorisent ou mettent en péril la position sociale des membres des divers groupes ; d'autre part, du désir d'influer sur les facteurs, dérivés ici encore de la dynamique sociale ou de la dynamique politique, qui affectent la répartition des biens, services et valeurs parmi les divers groupes et parmi les membres au sein de ces groupes.

Par ailleurs, ceux qui décident que des idéologies et intérêts donnés - sociaux, économiques, culturels - deviendront demandes ou soutiens politiques sont précisément ceux qui déterminent la formation et le sort des opinions ; ce sont, d'une part, les agents qui contrôlent l'accès au pouvoir social : agents économiques (gérants des grandes entreprises, chefs syndicaux, etc.) et agents culturels (intellectuels, savants, spécialistes de l'information, etc.) et, d'autre part, les agents responsables des décisions politiques (législateurs, fonctionnaires, juges, gouvernants). Plusieurs se demandent si ces diverses catégories d'agents particulièrement influents sont en collusion ou si, au contraire, ils sont en compétition les uns avec les autres. Il ne me semble pas que ce problème comporte une solution définitive. Les relations entre catégories d'agents varient grandement selon la nature, l'origine, l'objet et les voies de solution des enjeux. Dans tous les cas, cependant, alliances et rivalités sont déterminées par le caractère des interactions de la dynamique sociale et de la dynamique politique.

---

<sup>140</sup> Nous reviendrons, bien sûr, par la suite sur ces questions. Nous ne faisons, pour l'instant, qu'établir notre position générale.

## VI. ÉVOLUTION DES SOCIÉTÉS

[Retour à la table des matières](#)

L'étude de la dynamique des sociétés serait incomplète si l'analyse des interactions systémiques se désintéressait de l'évolution dans le temps. Bien que cette dernière dimension ne soit pas au centre de nos préoccupations dans le présent ouvrage, il s'impose d'indiquer comment notre méthode d'analyse permet d'en tenir compte.

Les typologies proposées varient selon les auteurs. La typologie élémentaire : société traditionnelle et société moderne, paraît pleinement satisfaisante.

Une société est dite traditionnelle quand, à tous ses paliers, les principes d'organisation et d'action sanctionnent en permanence la production des mêmes attitudes et des mêmes conduites (ritualisme), quand ses membres disposent d'un outillage intellectuel et technique simple (archaïsme) et quand, au surplus, existent des mécanismes de cohésion - psychologiques, culturels et politiques - inspirés de valeurs globales, élémentaires et syncrétiques (mythes) opposées au changement au sein des structures sociales et mentales, de façon que se perpétuent les sanctions familières jugées les seules légitimes pour fonder l'ordre social (monisme des fins).

Une société est dite moderne quand, à tous ses paliers, les principes d'organisation et d'action sollicitent le renouvellement constant des attitudes et des conduites (innovationnisme), quand ses membres disposent d'un outillage intellectuel et matériel complexe (technicisme) et quand, au surplus, existent des mécanismes de cohésion - psychologiques, culturels et politiques - inspirés de valeurs partielles, secondaires et multiples (idéologies) favorables au changement au sein des structures sociales et mentales, de façon que les thèmes de légitimation de l'ordre social puissent être multiples et périodiquement remplacés (pluralisme des fins).

## La société traditionnelle et la société moderne

(traits généraux)

[Retour à la table des matières](#)

PALIERS	<b>A</b> <b>SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE</b>	<b>B</b> <b>SOCIÉTÉ MODERNE</b>
<b>I. ÉCOLOGIQUE</b>	Habitat rural (peuplement dispersé)	Habitat urbain (peuplement concentré)
Climat, ressources, habitat	Faible mobilité géographique	Grande mobilité géographique
	Haut taux de natalité	Faible taux de natalité
	Haut pourcentage de mortalité infantile	Faible pourcentage de mortalité infantile
<b>II. DÉMOGRAPHIQUE</b>	Espérance de vie : peu élevée	Espérance de vie : élevée
Nombre, sexe, âge, santé	Profil d'une population jeune	Profil d'une population relativement âgée
	Faible proportion de la population active	Haute proportion de la population active
	Faible croissance d'ensemble de la population	Haute croissance générale de la population
	Techniques matérielles : outils primitifs ; énergie humaine et animale	Techniques matérielles : la machine ; énergie non humaine, non animale vapeur, électricité, atome
<b>III. TECHNOLOGIQUE</b>	Techniques intellectuelles : connaissances ru- dimentaires ; tradition orale	Techniques intellectuelles : connaissances poussées et rationalisées : la science
Préindustriel (artisanal), industriel (à la chaîne), postindustriel (au- tomation)	Réseau de communication et d'information peu développé	Réseau de communication et d'information élaboré
<b>IV. ÉCONOMIQUE</b>	Occupation : agriculture, artisanat	Occupation : industrie, commerce, finance
Rapport capital-travail.	Faible division du travail	Forte division du travail
	Économie de subsistance	Économie de marché

**PALIER**

**A**  
**SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE**

**B**  
**SOCIÉTÉ MODERNE**

revenu réel, pôle de croissance, marché, type d'entreprise

Règles de conduite : réciprocité et redistribution

Règle de conduite : échange

Moyens de production faibles

Moyens de production : puissants

Unité de production : la ferme ou l'atelier où le cultivateur ou l'artisan oeuvre seul ou assisté de membres de sa famille ou de voisins

Unité de production : l'usine qui rassemble une armée de travailleurs autour des chaînes de montage ; développement « postindustriel » : l'automation

Absence d'une séparation nette entre la propriété des outils de production et le travail

Séparation radicale entre la propriété des usines (capital) et le travail

Niveau et genre de vie : bas et stagnants

Niveau et genre de vie : élevés et en progression constante

**V. STRATIFICATION SOCIALE**

Élites anciennes – nouvelles intellectuels, jeunes, écarts entre élites et non-élites

Principe d'ordonnance des positions : le statut (la personne est prisonnière d'une préordination métasociale) : la doctrine des états

Principe d'ordonnance des positions : le contrat (caractère abstrait et égalitaire de la notion de personne) : la théorie de l'effort individuel et de la concurrence

Caractéristiques de la situation statutaire : hiérarchie ; inégalité des individus ; contraintes intériorisées associées à la coutume

Caractéristiques de la situation contractuelle : égalité abstraite des individus ; égalité abstraite des chances ; contraintes extérieures se réclamant du droit

Critère de classement des individus : la naissance et la famille (statut transmis)

Critère de classement des individus : l'instruction, la profession et le revenu (statut acquis)

Accès aux rangs : fermé (caste, état)

Accès aux rangs : ouvert (la classe sociale)

Types d'états ou de castes : clergé, nobles, serfs

Types de classes sociales : la bourgeoisie et le prolétariat

**PALIER**

**A**  
**SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE**

**B**  
**SOCIÉTÉ MODERNE**

**VI. CULTUREL**

Mentalité archaïque, préscientifique,  
scientifique

Soumission du Sexe féminin au sexe masculin

Égalité des sexes

Famille étendue

Famille restreinte

Importance des groupes primaires

Importance des groupes secondaires (associations, clubs, sociétés)

Source des valeurs : la coutume et la tradition

Source des valeurs : l'utilité et la raison

Principe des normes et des règles de conduite : le sacré

Principe des normes et des règles de conduite : la foi dans le progrès matériel

Ordre des valeurs : déterminé par une morale collective. (morale fermée sanctionnée par la contrainte sociale). Autorité de la religion

Ordre des valeurs : déterminé par une morale individuelle (morale ouverte sanctionnée par les préceptes dictés par la conscience personnelle). Autorité de la raison

Norme d'action : le consensus

Norme d'action : l'opinion

Monisme des fins : caractère téléologique des fins : le salut éternel

Pluralisme des fins ; caractère séculier des fins : l'acquisition des richesses

Outillage mental concret et fourni par la tradition orale

Outillage mental abstrait découlant des activités scientifiques et artistiques

Expression de la culture : création populaire (folklore) ; création artistique (haute culture)

Expression de la culture : création par les mass media ; création artistique pour la consommation populaire (culture de masse)

Fossé entre la masse du peuple et l'aristocratie

Fossé entre la masse du peuple et les élites

Forme de la culture : le mythe

Forme de la culture : l'idéologie

**PALIER**

**A**  
**SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE**

**B**  
**SOCIÉTÉ MODERNE**

**VII. POLITIQUE**

Communauté politique, régime, idéologies médiatrices, mécanismes *d'interactions*, composantes *internes*, autorités politiques, symboles

Principe d'autorité : Dieu ou toute autre autorité supérieure

Principe d'autorité : le peuple

Forme de l'autorité : la volonté du chef, représentant de Dieu

Forme de l'autorité : la volonté du peuple s'exprimant par la loi

Principe de légitimité : la tradition. Biens et personnes, propriété privée du chef

Principe de légitimité : constitution et lois fondamentales. Biens et personnes sont régis par des règles abstraites indépendamment des gouvernants

Centralisation de l'autorité, souvent aux mains d'une seule personne (absolutisme), mais décentralisation administrative (et souvent parcellisation de l'autorité elle-même) par suite de déficiences technologiques. Appareil politique rudimentaire

Partage de l'autorité entre plusieurs catégories d'agents (législateurs, administrateurs, juges, gouvernants), mais centralisation administrative (*s'accompagnant souvent* d'une consolidation de l'autorité elle-même) par suite de l'efficacité technologique accrue. Efforts de déconcentration administrative. Appareil politique développé

Fonctions politiques peu différenciées, orientées vers des préoccupations générales (militaires, *budgétaires*, etc.) et peu diversifiées (fonctions administratives, militaires, *judiciaires et gouvernementales peu distinctes*)

Fonctions politiques différenciées et qui encadrent la quasi-totalité de la vie quotidienne des individus et de plus en plus diversifiées. Appareil politique de plus en plus puissant mais diversifié dans ses fonctions (gouvernement, *administration*, *législation*, Juridictionnel)

Classe politique peu nombreuse et peu diversifiée (*prolongeant l'autorité* du père)

Classe politique relativement nombreuse et diversifiée, légitimée par la loi

Bureaucratie de privilège et de rang

Bureaucratie de mérite et de talent

Norme de gouvernement : la coutume et la

Norme de gouvernement : la rationalité et l'ef-

---

**PALIER**

**A**  
**SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE**

**B**  
**SOCIÉTÉ MODERNE**

---

tradition, règle de l'empirisme

Recrutement des gouvernants : la naissance, la coutume ou la force. Aristocratie, oligarchie ou absolutisme

efficacité ; règle de majorité

Recrutement des gouvernants : partis et élection populaire ; délégation des élus à titre de représentants du peuple et participation du peuple aux actes du gouvernement. Démocratie, populisme, fascisme, communisme

Ces notions caractérisent des types idéaux et non des sociétés actuelles. Comme telles, elles constituent les deux pôles extrêmes à l'intérieur desquels les sociétés historiques se distribuent. Aucune société n'est parfaitement traditionnelle ni parfaitement moderne. Le choix d'indices ou de traits particuliers propres à la société traditionnelle et à la société moderne pour chacun de nos sept paliers permet de rendre ces notions opératoires (voir le tableau des pages 142 et 143). Ces indices ou traits sont tous plus ou moins mesurables de sorte qu'il est possible de situer une société donnée à un point de nos sept échelles du continuum traditionnel-moderne (schéma n° 6).

### SCHÉMA N° 6

#### Échelle de mesure des sociétés selon leur position dans le continuum traditionnel-moderne

[Retour à la table des matières](#)

Niveaux de la société	T		M
	100	0	100
Écologie	100	X	0
Démographie	100	X	0
Technologie	100	X	0
Économie	100	X	0
Stratification sociale	100	X	0
Culture	100	0	X
Politique	100	0	X
Position pondérée	100	X	0

Laboratoire de cartographie, Institut de géographie, université Laval.

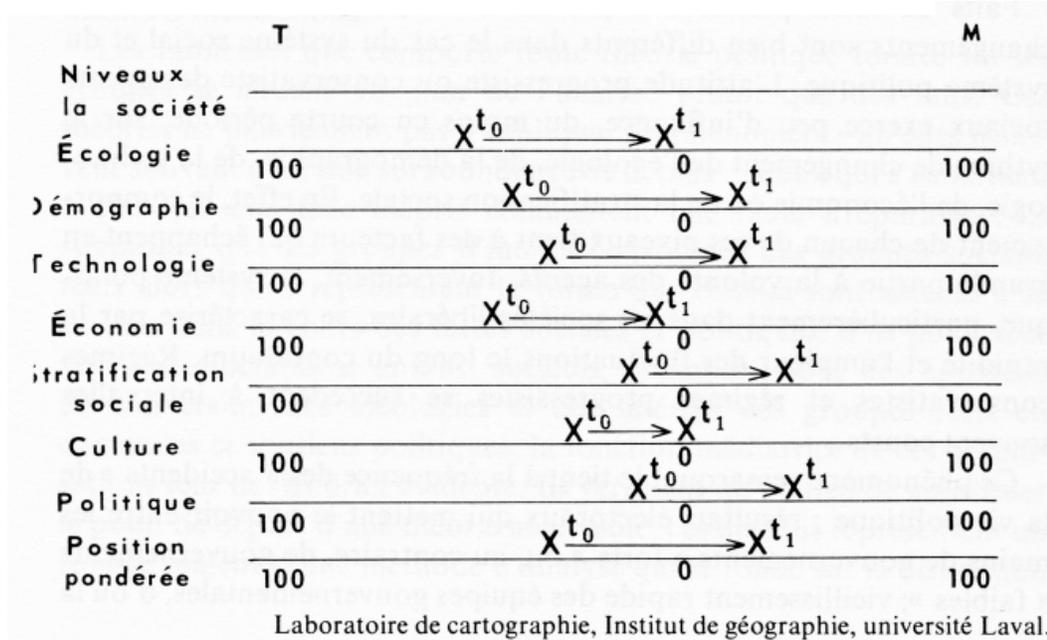
Une société dont le peuplement est rural et dispersé et au sein de laquelle la mobilité géographique est faible sera dite très traditionnelle en ce qui concerne le palier écologique, et ainsi de suite. On peut alors établir une pondération relative et situer une société donnée dans son ensemble à un point du continuum. Chaque

échelle comporte des degrés allant de 100 à 0 dans le cas de la société traditionnelle et de 0 à 100 dans celui de la société moderne, le point 0 se situant au milieu de l'échelle. Bien entendu, le passage, pour une société, du stade traditionnel au stade moderne se fait dans le temps et à des moments bien différents selon les paliers, de sorte qu'il est difficile de déterminer l'instant précis où une société change de type. L'évolution dans les pays les plus avancés au cours des années récentes permet d'entrevoir l'émergence d'un troisième type de société, « postmoderne » ou « postindustriel », qui présente, à certains des sept paliers, et plus particulièrement aux paliers technologique et politique, des traits sensiblement différents de ceux de la société moderne.

Dans la mesure où les statistiques et autres données relatives à une société le permettent, nos indices peuvent mesurer le changement survenu à chacun des paliers au cours d'une période donnée (dix, vingt, cent ans ou plus). Par exemple, une société dont l'habitat s'est urbanisé au cours d'une période aura parcouru un nombre proportionnel de degrés vers la modernisation, et ainsi de suite. Ici encore, il est possible d'établir une pondération relative des résultats obtenus à chacun des sept paliers et de déterminer la position d'ensemble d'une société dans un laps de temps donné (schéma n° 7).

## SCHEMA N° 7

## Échelle de mesure des sociétés selon le changement de leur position dans le temps dans le continuum traditionnel-moderne

[Retour à la table des matières](#)

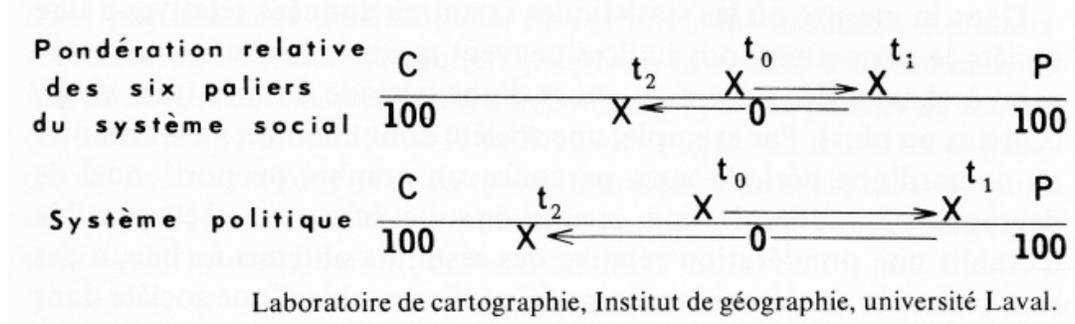
Agents sociaux et agents politiques tantôt favorisent le statu quo et tantôt optent pour le changement. Appelons la première disposition d'esprit conservatisme et la seconde, progressisme <sup>141</sup>. Dans les enjeux sociaux et politiques, ceux dont la position indique une préférence envers les traits propres à la société traditionnelle sont des conservatistes, tandis que ceux dont la position va dans le sens des traits de la société moderne sont des progressistes. Ici encore il est possible de ranger les positions le long d'un continuum conservatisme-progressisme (schéma n° 8).

<sup>141</sup> Voir, au sujet de ces notions, notre article : « La polarité des idéologies : conservatisme et progressisme », *Recherches sociographiques*, vol. 7, nos 1-2, 1966, 23-36. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

## SCHEMA N° 8

Échelle de mesure d'un système social et d'un système politique  
selon leur évolution respective dans le continuum  
progressisme-conservatisme

[Retour à la table des matières](#)



Le fait que cette fois nous sommes en présence d'attitudes plutôt que de données quantitatives rend plus difficile, mais non impossible, l'élaboration d'instruments de mesure.

Faits de toute première importance, le rythme et l'ampleur des changements sont bien différents dans le cas du système social et du système politique. L'attitude progressiste ou conservatrice des agents sociaux exerce peu d'influence, du moins en courte période, sur le rythme de changement de l'écologie, de la démographie, de la technologie, de l'économie ou de la stratification sociale. En effet, le comportement de chacun de ces niveaux tient à des facteurs qui échappent en grande partie à la volonté des agents. Inversement, le système politique, particulièrement dans les sociétés libérales, se caractérise par la rapidité et l'ampleur des fluctuations le long du continuum. Régimes conservatistes et régimes progressistes se succèdent à intervalles souvent courts.

Ce phénomène remarquable tient à la fréquence des « accidents » de la vie politique : résultats électoraux qui mettent le pouvoir entre les mains de gouvernements « forts » ou, au contraire, de gouvernements « faibles » ; vieillissement rapide des équipes gouvernementales, d'où la transformation des « nouveaux régimes » en « anciens régimes » ; cycles de jeunes et de vieilles bureaucraties, et

ainsi de suite. À ces accidents de la vie politique, il faut ajouter le rôle des slogans et des mythes politiques qui accentuent délibérément le caractère conservatiste ou progressiste d'un gouvernement et le fait que le débat politique porte souvent davantage sur les slogans que sur les décisions et les actions politiques, d'où un effet supplémentaire d'amplification du conservatisme ou du progressisme selon les cas.

De tels écarts entre systèmes sociaux et systèmes politiques dans la direction et l'amplitude des changements dans le continuum conservatisme-progressisme constituent une des données majeures de la dynamique intersystémique. L'adage selon lequel « une société a le gouvernement qu'elle mérite » a peu de fondement. Par ailleurs, une société serait toujours moins conservatiste ou moins progressiste que l'image politique qu'elle montre d'elle-même ne l'indique. Enfin, quand l'écart entre systèmes est très prononcé et qu'il n'est pas corrigé assez tôt, une réforme ou même une révolution politique peut être requise afin de rétablir l'harmonie entre les deux systèmes.

Si les efforts pour formuler directement une théorie politique fondée sur les groupes aboutissent à des échecs, c'est précisément parce qu'ils ne sont pas orientés de façon à apporter des réponses satisfaisantes aux questions sur la raison d'être, les caractères et les fonctions des mécanismes d'interactions.

Les faiblesses que comporte toute théorie politique fondée sur les groupes se situent au plan de l'analyse plutôt que des faits. Ces théories ne parviennent pas à expliquer les phénomènes qu'elles décrivent souvent avec une surabondance de détails <sup>142</sup>. Ceux qui s'acharnent à élaborer une telle théorie commettent une faute irréparable : ils supposent que les groupes d'intérêt constituent des groupes sociaux réels alors qu'ils représentent la forme que ceux-ci sont amenés à se donner dans le cours des luttes sociales et politiques. S'ils pouvaient voir qu'associations, unions, sociétés, chambres, sont des appareils de conversion des idéologies et des intérêts des groupes réels en demandes et soutiens politiques, la fonction médiatrice de ces organisations leur deviendrait évidente. Ils verraient qu'au lieu de constituer le point de départ d'une théorie autonome, ces notions représentent un rouage majeur d'une méthode d'analyse qui se fonde sur la distinction entre deux

---

<sup>142</sup> Roy C. MACRIDIS, « Interest Groups in Comparative Analysis », *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, Feb. 1961, 24-45.

systèmes, un système social et un système politique, eux-mêmes animés chacun par une dynamique propre, la dynamique sociale et la dynamique politique.

Une fois admise l'impossibilité d'expliquer convenablement les mécanismes d'interactions à partir d'une théorie politique fondée sur les groupes, il reste à trouver une théorie politique qui leur donne suffisamment de relief pour amorcer tout au moins les grandes démarches analytiques. Telle paraît être une théorie systémique rénovée. Par les mécanismes d'interactions qu'elle situe au centre de son angle de vision, la théorie systémique permet précisément de traiter les groupes d'intérêt, les partis, les conseils consultatifs et les media de communication comme des rouages de transformation des idéologies, pressions et intérêts sociaux en demandes et en soutiens politiques. En tant que rouages de transmutation, ces mécanismes agissent comme des champs magnétiques qui attirent vers eux la masse des intérêts sociaux mais aussi comme des filtres qui, parmi cette masse d'intérêts, en retiennent un certain nombre pour les soumettre au traitement qui les convertira éventuellement en demandes et soutiens politiques.

Par ailleurs, nous avons montré que la théorie systémique, sous sa forme actuelle, est impropre à satisfaire pleinement les besoins de l'analyste qui oeuvre au niveau des mécanismes d'interactions : d'une part, parce qu'elle laisse en dehors du champ de l'analyse l'environnement où pourtant ces mécanismes prennent naissance et sont alimentés et, d'autre part, parce qu'elle ignore le fait qu'ils constituent le lieu des rapports entre la dynamique sociale et la dynamique politique. Nous nous sommes efforcé de combler ces déficiences, premièrement, en convertissant l'environnement en un système social qui s'impose à l'analyste politique avec une force égale à celle du système politique et, deuxièmement, en faisant des mécanismes d'interactions un terrain de rencontre de la dynamique sociale et de la dynamique politique.

Nous croyons, par là, avoir ouvert une voie prometteuse pour l'analyse des groupes et, par ricochet, fait avancer d'un cran au moins la théorie systémique elle-même.

## VII. AGENTS SOCIAUX ET AGENTS POLITIQUES

[Retour à la table des matières](#)

La dynamique sociale et la dynamique politique ne se meuvent pas sous l'impulsion d'une poussée mécanique. Il importe de le souligner, car le présent modèle d'analyse, comme tout autre modèle d'ailleurs, comporte le risque d'attribuer le mouvement au sein de la société à un automatisme systémique (le système social ou politique « veut » ceci, « fait » cela, et ainsi de suite). Ce faisant, nous tomberions dans le piège grossier de la réification en attribuant à une mécanique quelconque les effets qui résultent en réalité des efforts de l'homme. Groupes, associations, organisations sociales et politiques, bien qu'ils imposent les cadres de l'action, n'ont pas de volonté propre en dehors de ceux qui les composent. Ce sont toujours des individus qui sous-tendent les dynamiques systémiques. Ces dernières, en effet, doivent être vues comme des ensembles de rôles divers remplis par des individus. Dès lors, tout comme il existe deux dynamiques distinctes, il y a deux catégories différentes d'acteurs ou d'agents <sup>143</sup>.

La différenciation des agents en deux catégories, l'une sociale et l'autre politique, est plus ou moins nette selon le degré de différenciation des dynamiques systémiques. C'est ainsi que, dans les sociétés industrielles modernes, cette différenciation tient essentiellement à la polarisation des centres de décisions, d'une part

---

<sup>143</sup> Il est préférable de retenir le terme d'agent plutôt que celui d'acteur. Un acteur social est une personne qui joue ou remplit simplement un rôle dans la société. Un agent est une personne qui agit pour le compte de quelqu'un dont il est mandataire. Un agent est toute personne impliquée à divers degrés dans un processus d'action sociale ou politique. Certes, un agent est en même temps un acteur en tant qu'il remplit différents rôles, mais ce qui le caractérise essentiellement, c'est le fait que, en association avec d'autres, il contribue au mouvement systémique. Voir, sur la notion de rôle, William J. GOODE, « A Theory of Role Strain », *American Sociological Review*, vol. 25, 1960, 483-496 ; John C. WAHLKE, Heinz EULAU, *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*, John Wiley, New York, 1962, 7 ; Jean VIET, « La notion de rôle en politique », *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 2, 1960.

vers la grande corporation et, d'autre part, vers les appareils politiques. Les agents seront dits sociaux quand ils contribuent à l'activation du système social à l'un ou l'autre de ses paliers, et politiques quand ils activent le système politique à titre de législateurs, de gouvernants, de fonctionnaires ou de juges. Les agents de l'une et l'autre catégories détiennent cependant leurs statuts et leurs rangs respectifs d'une seule et même stratification sociale <sup>144</sup>.

Dans toute société, les individus sont généralement impliqués à titres divers et selon les circonstances à la fois comme agents sociaux et comme agents politiques. C'est généralement la profession qu'ils exercent qui détermine leur désignation comme agents sociaux ou agents politiques. Qu'ils agissent au sein de l'un ou l'autre système, les individus tendent à remplir des tâches qui comportent des rétributions et un prestige équivalents, par suite du fait qu'elles correspondent à une même position au sein de la stratification sociale. Les agents se répartissent en trois classes hiérarchiques : les mandarins (*establishment*) ou l'élite supérieure ; les classes moyennes ou la sous-élite ; et la masse, c'est-à-dire la foule de ceux qui, dans toutes les sphères d'activité, accomplissent les tâches subalternes. Dans les sociétés industrielles modernes, les dirigeants politiques tendent à venir des rangs des classes moyennes parmi les plus enracinées socialement, particulièrement au niveau local (les notables). De leur côté, les dirigeants sociaux viennent surtout des milieux d'affaires et culturels, particulièrement scientifiques.

L'influence de la stratification sociale sur la hiérarchisation des agents politiques est d'autant plus grande que le degré de « cristallisation » sociale de la politique est plus prononcé, c'est-à-dire que les caractéristiques socio-économiques de la population se reflètent davantage dans les circonscriptions électorales, l'organisation des partis, de l'administration, du parlement et du gouvernement <sup>145</sup>. Toutefois, la stratification sociale elle-même est soumise à l'influence de la cristallisation proprement « politique » de la société, c'est-à-dire d'une hiérarchisation de certains rôles en fonction du rang d'importance qu'ils occupent dans le système

---

<sup>144</sup> Raymond ARON, « Social Structure and Social Class », dans Lewis A. COSER, ed., *Political Sociology*, Harper and Row, New York, 1966 ; Thomas BOTTOMORE, *Elites and Society*, Basic Books, New York, 1964.

<sup>145</sup> Stein ROKKAN, « The Comparative Study of Political Participation », dans Austin RANNEY, ed., *Essays on the Behavioral Study of Politics*, University of Illinois Press, 1962, 86-87.

politique. C'est ainsi qu'un cultivateur qui devient député, un simple professeur qui devient haut fonctionnaire voient leur statut social modifié à un degré qui ne correspond pas exactement au changement survenu dans leur revenu. En d'autres termes, les rôles politiques comportent une échelle de prestige propre qui se superpose, sans y correspondre parfaitement, à l'échelle de prestige socio-économique.

Agents sociaux et agents politiques interagissent les uns sur les autres à plusieurs niveaux : au niveau de la promotion et de la défense des idéologies et des intérêts ; à celui des modes de participation ; à celui des sanctions (gratifications ou punitions <sup>146</sup>). Nous examinerons de près le jeu de ces interactions, et de façon particulière la possible « collusion des élites », dans la suite de notre exposé.

## VIII. PROBLÈME DES COMPARAISONS

[Retour à la table des matières](#)

L'absence d'une théorie politique qui fasse autorité nous a contraint à un long détour. Nous avons été conduit à proposer des définitions rigoureuses des principaux termes de notre sujet et à expliciter une méthode d'analyse greffée sur une théorie systémique corrigée conformément à nos objectifs. Cette méthode d'analyse peut paraître déborder de façon excessive les cadres requis pour l'étude des groupes. En réalité, elle convient à l'étude de bien d'autres phénomènes que les groupes, notamment les autres mécanismes d'interactions : les partis, les conseils consultatifs et les *media* de communication. Elle se prête aussi d'éminente façon à l'étude de phénomènes aussi fondamentaux que ceux de leadership et d'influence. Loin d'être un inconvénient, les grandes possibilités qu'ouvre notre méthode d'analyse constituent un avantage appréciable. Toutefois, ce n'est pas par simple gourmandise que nous avons virtuellement englobé dans notre modèle l'ensemble du corps social. Rappelons la complexité et la luxuriance de la vie des groupes. En suivre fidèlement la trace à travers les méandres de son cheminement oblige à

---

<sup>146</sup> Alain TOURAINE. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965, 311-312.

parcourir tous les circuits d'une société et à scruter tous les points majeurs de ces circuits.

Cependant, si, grâce à notre méthode d'analyse, il est possible d'identifier et d'analyser tous les processus de groupe à l'intérieur d'une société, comment peut-on espérer parvenir à des conclusions qui soient universellement valides, étant donné l'extraordinaire diversification des sociétés dans le temps et l'espace ? Se trouve ici posé le problème non résolu des comparaisons entre sociétés différentes. En dépit de tous les efforts, on ignore encore la solution de ce problème. Dès qu'elles cessent d'être très générales et qu'elles débordent les limites rassurantes du simple cas particulier, les analyses sociologiques ou politologiques deviennent vulnérables. Dans le but d'évaluer de façon lucide les risques encourus dans le présent travail, il est utile de nous expliquer quelque peu à propos de ce problème des comparaisons.

Les réalités sociales, par contraste avec celles du monde physique, sont soumises à de grandes variations dans l'espace et dans le temps : des fonctions ou relations en apparence semblables se retrouvent dans des systèmes essentiellement différents ; des systèmes semblables comprennent des fonctions ou relations fondamentalement différentes. Seuls les vastes projets unificateurs de civilisation maintiennent une certaine cohérence entre systèmes sociaux et politiques différents. Encore est-il que, sauf à un plan très général, les sociétés particulières dérogent de façon sensible à tout plan d'ensemble. Des comparaisons peuvent être tentées entre sociétés non contemporaines ou entre sociétés contemporaines. Dans l'un et l'autre cas, elles peuvent s'établir entre sociétés apparentées à un même régime ou au contraire relevant de régimes différents. Or combien de comparaisons valides à propos d'un phénomène donné, les groupes par exemple, peut-on établir entre des sociétés aussi diverses que les sociétés archaïques, féodales, en voie de développement, modernes et postmodernes ? Même à l'intérieur d'un même type de sociétés, des différences appréciables de structures et de fonctions existent. C'est ainsi que de minutieuses précautions doivent être prises quand il s'agit d'établir des éléments de comparaisons en ce qui concerne les éléments qui instituent les systèmes aussi bien que ceux qui les réalisent entre des pays comme les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et la France qui pourtant sont tous d'orientation libérale.

Il existe des groupes d'intérêt dans toutes les sociétés. Mais les analystes estiment que, même à l'intérieur d'un seul régime, le régime libéral par exemple, ils n'ont pas la même importance ni n'exercent les mêmes fonctions dans chacune d'elles. Ce jugement explique en partie le petit nombre d'études consacrées aux groupes d'intérêt qui débordent les cadres d'une seule société. Jusqu'à récemment, de telles études portaient presque exclusivement sur les États-Unis. Il en est résulté que pendant longtemps on a cru que les groupes d'intérêt n'avaient une portée politique significative qu'aux États-Unis. On sait aujourd'hui que tel n'est pas le cas : des études assez nombreuses bien que généralement assez peu poussées montrent que des groupes d'intérêt actifs existent dans toutes les sociétés libérales. Mais peu de travaux s'inspirent d'une préoccupation comparatiste <sup>147</sup>. Il n'y a pas lieu dans ces conditions de se surprendre de l'absence d'une dimension théorique dans la plupart de ces travaux ni de la faiblesse des généralisations qu'on y trouve <sup>148</sup>.

Toutefois, la situation s'est considérablement modifiée au cours des dernières années. On peut même dire que la mode est maintenant aux études comparatives. Ralph Bribanti cite nombre d'indices de l'effervescence comparatiste, notamment

---

<sup>147</sup> La plus importante entreprise comparatiste dans le domaine des groupes d'intérêt a été menée par Henry W. EHRMANN en 1958. Il s'agissait bien plus d'une déclaration d'intention que d'une analyse comparative au sens strict : des monographies portant sur neuf pays, appuyées souvent sur l'intuition plutôt que sur des recherches sur le terrain, se succèdent sans que des liens ne soient établis entre les diverses sociétés (voir *Interest Groups on Four Continents*) ; Jean BLONDEL, *An Introduction to Comparative Government*, Praeger, New York, 1969, 1-14.

<sup>148</sup> Ces généralisations, fondées sur l'expérience d'un seul pays ou sur l'intuition, sont stimulantes même si le résultat de travaux comparatistes les infirme souvent. Il en est ainsi par exemple de la thèse de Karl SCHRIFTGIESER selon laquelle les activités des groupes d'intérêt sont d'autant plus considérables que l'exécutif est plus faible et que les partis politiques sont plus décentralisés. Une telle généralisation, tirée du cas américain, a attiré l'attention de chercheurs dans plusieurs pays et, même si elle s'est révélée erronée à l'épreuve, elle a rempli une utile fonction de stimulation (voir *The Lobbyists. The Art and Business of Influencing Lawmakers*, Little, Brown, Boston, 1951, 19 et suivantes).

l'accroissement récent de la proportion des thèses doctorales de caractère comparatiste aux États-Unis <sup>149</sup>.

Le but visé dans le présent ouvrage n'est pas de procéder à des comparaisons systématiques sur les caractères et l'activité des groupes d'intérêt dans divers pays. L'objectif fixé est l'analyse rigoureuse des groupes d'intérêt et c'est précisément cette ambition qui oblige à situer l'étude des questions au niveau de la civilisation ou tout au moins d'un régime et non pas d'une société particulière <sup>150</sup>. Le but visé

<sup>149</sup> Ralph BRIBANTI, « Comparative Political Analysis Reconsidered », *The Journal of Politics*, vol. 30, n° 1, Feb. 1968, 27. Bribanti résume les données fournies par *l'American Political Science Review* concernant les thèses doctorales dans le tableau suivant :

	1948-52	1953-57	1958-62	1963-66	1948-66
	%	%	%	%	%
Politique comparée <sup>12</sup>	17	27	33	21	
Théorie politique	13	11	11	11	12
Gouvernement américain <sup>13</sup>	13	12	11	12	
Droit constitutionnel	6	5	5	5	5
Gouvernement étatique et local	11	10	10	10	11
Administration publique <sup>14</sup>	11	11	9	11	
Organisations internationales	31	33	26	21	29
N	(3 344)	(4338)	(1503)	(1 894)	(11 179)

<sup>150</sup> Il existe plusieurs différences entre la situation de l'analyste qui cherche à identifier un phénomène à l'échelle de plusieurs pays et du comparatiste qui s'engage dans l'étude systématique des similitudes et des différences des structures et des fonctions dans plusieurs pays. Le premier doit toujours avoir présent à l'esprit l'effet possible du contexte particulier des différentes sociétés sur les diverses facettes du phénomène qu'il étudie tandis que le second doit procéder systématiquement à des rapprochements de structures et de fonctions intersociétales. Nous n'ambitionnons aucunement de proposer ici un mode d'analyse comparative mais simplement de voir comment il est possible de tenir compte de la dimension comparatiste dans notre étude des groupes d'intérêt. À ce sujet, voir Stanley H. UDY Jr., « The Comparative Analysis of Organizations », dans James G. MARCH, ed., *Handbook of Organizations*, Rand McNally, Chicago, 1965, 679.

consiste à rapprocher, dans les processus de groupe, les aspects communs à plusieurs sociétés libérales et à les différencier de ceux qui sont propres à un seul pays. Une foule de questions se posent qui devront être scrutées avec soin : questions relatives aux groupes sociaux en tant qu'unités collectives réelles ; à l'organisation des groupes d'intérêt et à l'identification de leurs rapports avec les groupes sociaux réels ; aux relations entre groupes d'intérêt et les autres mécanismes d'interactions ; à l'insertion des groupes d'intérêt dans le système social et dans le système politique et, notamment, l'étendue du conditionnement qu'exercent sur eux la dynamique sociale et la dynamique politique ; à la façon dont les agents sociaux et les agents politiques sont soumis à des règles institutionnelles, animent les systèmes, utilisent les mécanismes d'interactions, et notamment les groupes d'intérêt ; à l'importance des groupes d'intérêt dans les communications intersystémiques et dans la mécanique de rétroaction. Toutes ces questions et d'autres semblables recevront une réponse satisfaisante dans la mesure où le modèle d'analyse utilisé sera bien adapté et que les données pertinentes seront connues. Nous avons accordé la plus grande attention à l'élaboration d'un modèle d'analyse fiable. Qu'en est-il des données ?

Sociologues et politologues ont longtemps déploré l'absence de théories valables pour rendre compte de la masse croissante des faits connus. Il y a quinze ans à peine, David Easton dénonçait l'excès d'empirisme des chercheurs et réclamait plus d'insistance sur l'élaboration théorique. La situation se serait radicalement transformée au cours des années récentes, notamment aux États-Unis où certains déplorent maintenant l'absence de données empiriques pour mettre à l'épreuve les nombreux modèles théoriques existants. C'est ainsi que Karl W. Deutsch, dans une communication au colloque de Yale de 1963, déclarait : « En ce qui concerne les États-Unis, Harold Lasswell et moi sommes d'avis qu'à l'heure actuelle nous sommes riches en théories et pauvres en faits empiriques <sup>151</sup> ».

Le vrai problème réside plutôt dans l'incompatibilité des théories et des données empiriques. Les unes et les autres ne sont pour ainsi dire aucunement reliées. C'est la raison pour laquelle l'analyste ne peut trouver une théorie ni souvent les

---

<sup>151</sup> Karl W. DEUTSCH, « The Theoretical Basis of Data Programs », dans Richard L. MERRITT, et Stein ROKKAN, *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in Cross-National Research*, Yale University Press, New Haven, 1963, 37.

données qui lui conviennent. Les premières sont trop abstraites ou trop générales et les secondes ont été recueillies avec trop peu de méthode. Qu'il s'agisse de statistiques, d'observations et descriptions ou de résultats de sondages, il arrive fréquemment que, par suite des carences de leur code d'identification, elles sont sans valeur en dehors du contexte immédiat de leur production. C'est précisément cette situation déplorable que ceux qu'intéresse le problème des comparaisons veulent corriger.

Les données quantitatives posent deux ordres généraux de problèmes : leur véracité et leur disponibilité. On constate plusieurs lacunes à ces deux plans. Les principales sont les suivantes : fragmentation et incompatibilité des méthodes employées pour recueillir et analyser les données ; distorsions plus ou moins délibérées de la part des personnes ou des institutions qu'impliquent ces données ; erreurs imputables à une utilisation abusive des statistiques dont les principales sont l'erreur « individuelle » (qui consiste à étendre à l'ensemble de l'univers des caractéristiques vérifiées dans un petit nombre de cas n'ayant aucune valeur statistique) et l'erreur de groupe ou « écologique » (imputable au fait qu'on attribue aux membres individuels d'une collectivité ou catégorie statistique les caractéristiques de l'ensemble, lorsque les pourcentages sont inférieurs à 100 pour cent), utilisation fautive des données due au manque de précision des sources et des indices ou du contexte ; utilisation de données erronées ; refus d'admettre un échec dans les efforts d'homogénéisation de données émanant de sources ou de pays divers, dépendance excessive à l'égard des monographies américaines - dépendance souvent obligée d'ailleurs en raison de l'absence de données pertinentes dans d'autres pays sur une foule de questions relatives aux groupes d'intérêt comme à tout autre phénomène <sup>152</sup>.

Le développement rapide de l'informatique, grâce surtout à la mise au point des ordinateurs, permet d'espérer la correction prochaine de quelques-unes de ces carences. À l'échelle internationale, existent cependant des écarts considérables entre pays du point de vue de leur aptitude à colliger des données précises de

---

<sup>152</sup> Sur le sujet, voir Erwin K. SCHEUCH, « Cross-National Comparisons Using Aggregate Data : Some Substantive and Methodological Problems », dans MERRITT et ROKKAN, op. cit., 131, 164 ; et Bruce C. RUSSELL et coll., *World Handbook of Political and Social Indicators*, Yale University Press, New Haven, 1964 (3rd edition, 1967), 3.

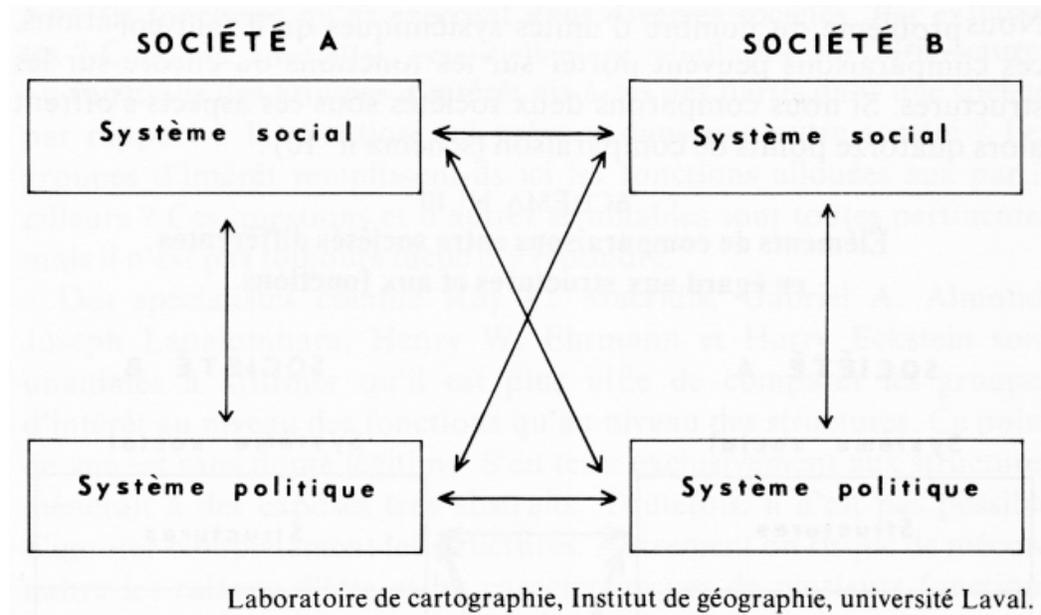
même que des différences énormes dans la taille des « unités » d'analyse. C'est ainsi qu'il y a environ 220 pays, mais plus de la moitié de la population mondiale vit dans quatre pays (Chine, Inde, U.R.S.S., *Ê.-U.* d'Amérique). De même on dénombre en Inde 212 langues et dialectes mais quatorze langues groupent entre 80 et 90 pour cent de la population. On s'attaque présentement à la solution des problèmes que font surgir ces disparités. C'est ainsi que les organismes internationaux, notamment l'Unesco, qui colligent des données relatives aux États membres des Nations-Unies ont grandement amélioré leurs méthodes de cueillette et de présentation des données. Des centres privés d'analyse comparative utilisant au maximum les possibilités de l'informatique ont été créés au cours des dernières années aux États-Unis. Bien qu'elles fassent valoir entre cent à deux cents variables se rapportant souvent à plus de deux cents pays, les renseignements fournis par de telles compilations, sous leur forme actuelle, portent sur des questions élémentaires telles que la population, le produit national brut, l'instruction, la profession, le revenu, etc. Les sources d'erreur demeurent nombreuses et importantes. En outre, la collecte et la production des données s'inspirent d'une problématique qui, parce quelle veut répondre d'avance à toutes les questions possibles, reste informe et hétéroclite. Les efforts en cours des spécialistes de l'informatique laissent cependant entrevoir une amélioration rapide de ces conditions.

Mais l'uniformisation des méthodes de cueillette et de présentation des données ne représente qu'une partie du problème des comparaisons intersociétales. Il faut aussi tenir compte des difficultés inhérentes aux différences entre les sociétés elles-mêmes. Même limitées au niveau très général des systèmes, ces difficultés sont de plusieurs ordres comme en fait foi le schéma n° 9.

## SCHEMA N° 9

## Éléments de comparaisons entre sociétés différentes

[Retour à la table des matières](#)



Entre deux sociétés différentes, il y a six niveaux de comparaisons systémiques possibles. Ce nombre s'accroît à dix-huit, s'il y a trois sociétés, à trente-six, s'il y en a quatre. On obtient rapidement, même à ce niveau très général, un nombre trop élevé de points de comparaisons pour qu'il soit possible d'en faire le traitement même pour l'étude d'un seul phénomène, les groupes d'intérêt par exemple. Aussi vaut-il mieux admettre d'emblée que nous n'adoptons pas ce procédé dans la présente étude. Nous allons plutôt nous borner à identifier les conditions pertinentes des divers systèmes chaque fois que les questions à l'examen le requerront et nous essaierons de déterminer les effets des systèmes sur ces questions. Mais, même ramenée à ce niveau élémentaire de précautions, l'analyse intersociétale des groupes d'intérêt pose des difficultés qu'il ne sera pas toujours possible de surmonter comme le montre l'énumération qu'en a faite Roy C. Macridis :

Essayer d'expliquer de telles différences en termes d'une théorie de groupes est impossible. Pourquoi, par exemple, les groupes de fermiers

sont si bien organisés dans la *National Farmers Union* en Angleterre, à laquelle plus de 90 pour cent des fermiers appartiennent, alors qu'ils sont dispersés et relativement peu organisés aux États-Unis et en France ? Pourquoi plus de 85 pour cent de toutes les entreprises manufacturières en Angleterre soit-elles représentées dans la *FBI* tandis que pas plus de 6 pour cent le sont dans la *NAM* ? Pourquoi plus de 50 pour cent des ouvriers britanniques appartiennent-ils à des syndicats qui sont presque tous représentés dans une Fédération, la T.U. C, tandis qu'en France le taux d'appartenance aux syndicats demeure faible et les regroupements des intérêts des travailleurs se répartissent dans au moins quatre organisations centrales différentes ? Pourquoi en Angleterre les groupes d'intérêt évitent-ils les grandes campagnes de publicité et centrent leur attention sur les partis et le cabinet, tandis qu'aux États-Unis ils s'engagent dans d'importantes campagnes de publicité et de propagande par l'intermédiaire des *media* de communication et centrent surtout leur effort sur l'électorat et sur les législateurs et que les groupes d'intérêt français évitent la publicité et centrent leurs activités sur les législateurs et l'administration <sup>153</sup> ?

Au problème du nombre d'unités systémiques qu'il faut comparer s'ajoute celui des aspects sur lesquels doivent porter les comparaisons. Nous en tenant toujours à un ordre très général de préoccupations, ces comparaisons peuvent porter sur les fonctions ou encore sur les structures. Si nous comparons deux sociétés sous ces aspects s'offrent alors quatorze points de comparaison (schéma n° 10) :

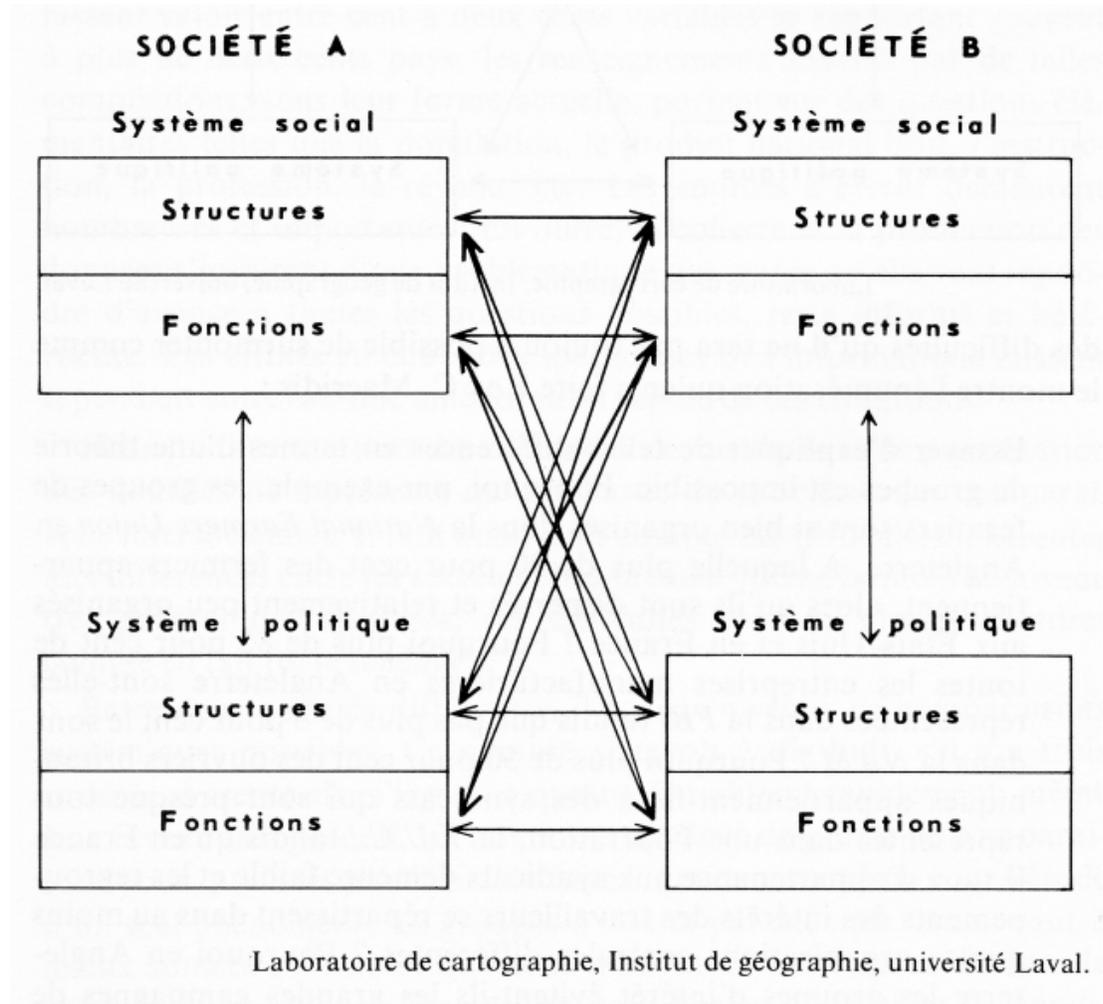
---

<sup>153</sup> Roy C. MACRIDIS, *op. cit.*, 34.

**SCHÉMA N° 10**

Éléments de comparaisons entre sociétés différentes,  
eu égard aux structures et aux fonctions

[Retour à la table des matières](#)



Encore ici, il est impossible de tenir rigoureusement compte de toutes ces possibilités. Il faudra toutefois surveiller les difficultés de tout ordre qui se posent quand on parle d'une même fonction remplie par des structures différentes, et ainsi de suite. Dans le cas des groupes d'intérêt il s'agit d'identifier les structures qu'ils se donnent de même que les fonctions qu'ils exercent dans diverses sociétés.

Par exemple, les fonctions sont-elles essentiellement similaires ou différentes ? S'exercent-elles au sein des mêmes structures ou de structures différentes ? Quelles sont les similitudes et les différences entre les structures ou fonctions des groupes d'intérêt vis-à-vis des partis dans une société par rapport à la situation qui prévaut dans une autre société ? Les groupes d'intérêt remplissent-ils ici les fonctions allouées aux partis ailleurs ? Ces questions et d'autres semblables sont toutes pertinentes mais il n'est pas toujours facile d'y répondre.

Des spécialistes comme Roy C. Macridis, Gabriel A. Almond, Joseph Lapombara, Henry W. Ehrmann et Harry Eckstein sont unanimes à affirmer qu'il est plus utile de comparer les groupes d'intérêt au niveau des fonctions qu'au niveau des structures. Ce point de vue est sans doute légitime. S'en tenir exclusivement aux structures mènerait à des exposés très abstraits. Toutefois, il n'est pas possible d'ignorer complètement les structures. Autrement on risque de méconnaître les raisons d'être et les caractéristiques de plusieurs fonctions que remplissent les groupes d'intérêt. Les règles, normes et cadres d'action qui servent de support et de guide à l'exercice de ces fonctions peuvent même être décisifs dans certains cas. En outre, il se peut que l'organisation des groupes d'intérêt soit le reflet de structures sociales ou de structures politiques. Ce serait là une donnée essentielle de toute l'action de tels groupes.

\* \* \*

La méthode que nous proposons pour l'étude des groupes répond, dans l'absolu tout au moins, aux exigences majeures posées dans l'introduction à la première partie. Nous avons, croyons-nous, réussi à prêter un sens opératoire précis aux notions principales qui jalonneront par la suite nos exposés. Le recours à la théorie systémique, rénovée conformément à nos objectifs particuliers, aura le double avantage d'encadrer nos analyses et de situer l'étude des groupes dans l'ensemble du processus politique. En outre, tout en nous engageant dans des sentiers nouveaux, nous avons pris la précaution de retenir les acquis d'une noble tradition tout autant que des efforts les plus récents.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

Deuxième partie

Morphologie  
des groupes d'intérêt

[Retour à la table des matières](#)

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Deuxième partie : Morphologie des groupes d'intérêt

# Chapitre I

---

## Le phénomène associationniste

[Retour à la table des matières](#)

L'organisation sociale rassemble les hommes et les distribue en classes et en catégories à l'intérieur desquelles ils reçoivent leurs statuts et remplissent leurs rôles : les lieux d'habitat, de travail ou de loisirs sont l'occasion des regroupements multiples au sein desquels l'humanité s'agite.

### I. NOUVEAUTÉ ET AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE

Partons d'une constatation non disputée chez les spécialistes. Depuis le dernier quart du dix-neuvième siècle, l'homme a multiplié ses appartenances : le nombre et la variété des associations n'ont cessé de croître dans tous les pays industriels de l'Ouest. Vers 1880, il existait relativement peu d'associations patronales, ouvrières, paysannes, ethniques, professionnelles ou fraternelles. Aujourd'hui le nombre en est fantastique. Selon une opinion répandue, c'est aux États-Unis que les conditions sont le plus propices à l'éclosion des groupements volontaires. Des observateurs étrangers aussi différents que Tocqueville, Bryce, Laski, Weber et Myrdal se sont dits frappés de l'apparente propension des Américains à s'associer

a propos de tout et de rien. Le personnage de Sinclair Lewis, Babbitt, représente bien ce type d'homme qui considère tout naturel d'appartenir à une multitude d'associations. On parle couramment des Américains comme d'une *nation of joiners*. On a même forgé un terme, le « groupisme » (*groupism*), pour caractériser ce qu'on considère la forte tendance des Américains à s'associer. Inversement, en France, on déplore la faiblesse des associations de même que le peu d'enthousiasme apparent des Français à devenir membres d'associations. Pareils jugements se fondent sur des impressions difficiles à vérifier. En effet, on ne dispose malheureusement d'aucun recensement périodique des associations. Les vues sur le rythme de leur croissance ne reposent que sur des observations grossières. Il existe toutefois pour certains pays des listes qui, tout en étant incomplètes, indiquent assez bien le niveau actuel de leur prolifération.

Les chiffres émanant d'estimations faites aux États-Unis sont élevés ; ils varient cependant considérablement d'une liste à l'autre. En 1942, le ministère du commerce évaluait à 8 000 les associations de commerce, à 30 500 les associations reliées à l'agriculture, à 50 000 les associations féminines et à plus de 500 les groupements des professions libérales. On estimait à plus de 100 000 le nombre d'associations reliées de près ou de loin à la politique <sup>154</sup>. Le catalogue des *National Associations of the United States* contient une liste nominale de 1860 associations d'affaires et évalue à 16 000 les associations de cette catégorie <sup>155</sup>. En 1949, le ministère du Commerce produisait des informations détaillées sur 4 000 associations de commerce, professionnelles et civiques. On évaluait à 16 000 les associations d'affaires, à 70 000 les unions ouvrières, à 100 000 les associations féminines et à 15 000 les associations civiques <sup>156</sup>. Le *World Book Encyclopedia*, pour sa part, estime à 6 000 les associations de commerce qui ont

<sup>154</sup> C. J. JUDKINS, *Trade and Professional Associations in the United States*, United States Department of Commerce, Industrial Series, n° 3, Washington D.C., 1942, dans Dayton David McKEAN, *Party and Pressure Politics*, Houghton Mifflin, Boston, 1940, 430 ; aussi Harold L. WILENSKY, « Life Cycle, Work Situation and Participation in Formal Associations », dans Robert KLEEMEHER, ed., *Aging and Leisure*, Oxford University Press, New York, 1961.

<sup>155</sup> Ces chiffres sont reproduits dans E. E. SCHATTSCHEIDER, *The Semi-Sovereign People*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1960, 31.

<sup>156</sup> U. S. DEPARTMENT OF COMMERCE, *National Associations in the United States*, Washington D.C., Government Printing Office, 1949.

des activités de *lobbying* auprès des législateurs et des administrateurs <sup>157</sup>, Les directeurs de *Fortune Magazine* établissent à « au moins 200 000 le nombre d'associations, clubs, sociétés et cercles aux niveaux national et local <sup>158</sup> ». On relève plus de 6 000 associations susceptibles de promouvoir des intérêts politiques dans le *Canadian Almanac and Directory* <sup>159</sup>. Le Haut Commissariat à la Jeunesse a recensé 42 000 associations en France <sup>160</sup>. On dénombre 2500 associations de commerce britanniques. La *Federation of British Industries* groupe 8 607 entreprises et 280 associations contre seulement 50 en 1916. On compte aujourd'hui 1 300 associations de manufacturiers contre 500 en 1913 <sup>161</sup>. Une liste officielle établit à 61 165 les associations privées en Finlande en 1949 <sup>162</sup>. Harry Eckstein cite une source sérieuse selon laquelle il y a environ 600 associations nationales orientées vers les affaires publiques en Norvège <sup>163</sup>. Joseph Lapalombara établit à

---

<sup>157</sup> *The World Book Encyclopedia*, Field Enterprises, Chicago, vol. 14, 1963, 282, dans R. Joseph MONSEN, McKay CANNON, *The Makers of Public Policy : American Power Groups and their Ideologies*, McGraw-Hill, New York, 1965, 7.

<sup>158</sup> THE EDITOR OF FORTUNE in collaboration with Russell W. DAVENPORT, U.S.A. *Permanent Revolution*, Prentice Hall, New York, 1951. Pour d'autres estimations similaires aux précédentes, voir Arnold M. ROSE, *The Power Structure. Political Process in American Society*, Oxford University Press, New York, 1967, 218-219 ; Alfred DE GRAZIA, *Political Behavior*, The Free Press, New York, 1965, 242-243.

<sup>159</sup> Nous sommes parvenu à ce chiffre à la suite d'une étude rapide du *Canadian Almanac and Directory* (Copp Publishing Co., Toronto, 1969) qui contient une liste bien incomplète d'associations et de sociétés diverses. Voir aussi F. C. ENGELMANN, M. A. SCHWARTZ, *Political Parties and the Canadian Social Structure*, Prentice Hall, 1967, 94-97.

<sup>160</sup> Voir René RÉMOND, « Participation électorale et participation organisée », dans Georges VEDEL, directeur, *la Dépolitisation : mythe ou réalité*, Armand Colin, Paris, 1962, 95.

<sup>161</sup> S. E. FINER, *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*, Pall Mall Press, London, 1966, 6-7. Voir aussi Ernest WOHLGEMUTH, « Trade Associations as Interest Groups », *Political Quarterly*, vol. 29, n° 1, 1958, 59-71.

<sup>162</sup> Erik ALLARDT, P. PESONEN, « Participation à la vie politique en Finlande », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 12, n° 1, 1961, 31-45.

<sup>163</sup> Harry ECKSTEIN, *Division and Cohesion in Democracy. A Study of Norway*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1966, 102-103.

3000 le nombre d'associations dans la seule ville de Rome <sup>164</sup>. Par ailleurs, la plupart des grandes fédérations d'associations de commerce, d'industries, de syndicats ouvriers et de fermiers dans tous ces pays ont été créées entre 1880 et 1920, bien qu'elles aient pu subir des changements importants depuis la date de leur création sous la pression des conditions internes ou encore de la conjoncture politique.

Au plan local, des études fournissent des indications éparses sur le nombre d'associations dans les agglomérations de dimensions diverses. Dans leur étude, qui remonte à près de vingt ans, de Yankee City, ville de 17000 habitants, W. Lloyd Warner et une équipe de collaborateurs ont recensé plus de 800 associations et étudié 357 d'entre elles. En 1942, A. Bushee relevait 245 associations à Boulder (Colorado), ville de 12000 habitants. Il semble que les localités européennes de dimensions correspondantes comportent un nombre moindre d'associations volontaires. Ainsi, en 1953, à Squirebridge, ville d'Angleterre de 15 000 habitants, Thomas Bottomore dénombrait 135 associations. Dans une étude menée en 1955 dans une ville de 100 000 habitants en France, O.R. Gallagher a trouvé 300 associations. À Annecy, ville de 50 000 habitants, Joffre Dumazedier a identifié 260 associations <sup>165</sup>.

<sup>164</sup> Joseph LAPALOMBARA, *Interest Groups in American Politics*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964, 128-129.

<sup>165</sup> W. Lloyd WARNER, Paul S. LUNT, *The Social Life of a Modern Community*, Yankee City Series, vol. 1, Yale University Press, New Haven, 1941. Pour une présentation succincte des résultats de cette enquête, voir W. Lloyd WARNER, *American Life*, The University of Chicago Press, Chicago, 1962, 228ss ; A. BUSHEE, « Social Stratification in Voluntary Organizations », *American Journal of Sociology*, vol. 51, 1945, 217-246 ; pour une présentation des travaux portant sur la structure du pouvoir au niveau local dans lesquels on trouve des références aux associations volontaires, voir John WALTON, « Substance and Artifact. The Current Status of Research on Community Power Structure », *American Journal of Sociology*, vol. 72, 1966, 430-438 ; Thomas BOTTOMORE, « Social Stratification in Voluntary Organizations », dans D. V. Glass, ed., *Social Mobility in Britain*, Routledge and Kegan Paul, London, 1954 ; O.R. GALLAGHER, « Voluntary Associations in France », *Social Forces*, vol. 36, December 1957, 153-160 ; Joffre DUMAZEDIER et coll., « Aspects de la fonction culturelle d'une agglomération urbaine. Annecy », Ronéo, 1962, cité par Louis ESTRANGIN, « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie », dans *la Société démocratique*, 50e semaine de France, Caen, 1963. Chronique sociale de France, Lyon, 1963, 97-98.

## II. CLASSIFICATION EMPIRIQUE DES ASSOCIATIONS

[Retour à la table des matières](#)

De telles compilations ne procurent que des indications grossières sur le monde des associations dans les pays industrialisés. Pour parvenir à une juste appréciation de l'ampleur quantitative du phénomène, il faudrait d'abord disposer de catégories uniformes de classement. Or de telles catégories n'existent pas <sup>166</sup>. On n'est pas encore parvenu à établir une typologie satisfaisante. L'application de ces critères de classement aux groupes d'intérêt, qui représentent la forme que revêtent les associations volontaires quand elles se transforment en mécanismes d'interactions du social et du politique, créerait plus de confusion que de lumière par suite du caractère concret de leurs buts. Aussi paraît-il préférable de s'en tenir dans ce cas à une classification purement empirique, fondée sur la nature de l'activité et sans prétention analytique aucune. Dans tous les pays, des groupes de grande taille et de grande importance se détachent de l'ensemble : groupes d'affaires, ouvriers, agricoles et professionnels. À ces groupes, s'ajoutent des groupes de portée plus restreinte : militaires, religieux, ethniques, d'enseignement, d'étudiants, etc.

Il faudrait aussi procéder à des recensements systématiques, tâche impossible dans les conditions actuelles à l'intérieur d'un seul pays. Les spécialistes doivent d'abord s'entendre sur les aspects méthodologiques et analytiques de ces questions, puis fournir aux services nationaux et internationaux de statistiques les renseignements pertinents.

Les nombres seuls, d'ailleurs, constituent une donnée insuffisante. Il faudrait connaître les méthodes de sous-groupements au sein des fédérations ou quasi-fédérations de groupes d'intérêt : ainsi la *Fédération of British Industries* rassem-

---

<sup>166</sup> Peter B. CLARK, James Q. WILSON, « Incentive Systems. A Theory of Organizations », *Administrative Science Quarterly*, vol. 6, n° 2, September 1961, 129-161.

ble 280 associations de manufacturiers sur un total de 1300. Il faudrait en plus connaître le nombre de membres de ces associations, les modes et le degré de leur participation de même que la structure de la hiérarchie dans les diverses associations, le nombre et les qualifications des personnes occupant les postes de direction et ainsi de suite. Nous nous poserons ces questions dans la suite de l'exposé. L'extraordinaire prolifération des associations à elle seule justifie amplement qu'on s'interroge sur leurs raisons d'être.

### III. CAUSES DE LEUR PROLIFÉRATION

[Retour à la table des matières](#)

Certains, à l'instar des anciens philosophes, expliquent la prolifération des associations par l'instinct grégaire qui caractériserait l'homme : partout et toujours les hommes auraient été poussés comme par un instinct naturel à exploiter au maximum les possibilités qu'offrent les sociétés de former des associations, cercles, clubs, sociétés, etc. Cette « explication » classique ne répond guère à nos interrogations. D'ailleurs, les psychologues estiment aujourd'hui que chez les humains la tendance grégaire n'est pas aussi prononcée qu'on l'a longtemps cru. Cette tendance varie beaucoup selon les civilisations. Et, dans toutes les sociétés, si nombre d'individus sont groupistes (*joiners*), d'autres fuient ou ignorent les groupes. L'explication par l'instinct grégaire attribuée à une propension naturelle à rechercher activement en toute circonstance la vie en groupe le fait que certaines conditions biologiques et sociales, requises pour l'existence et l'épanouissement de l'homme, sont souvent procurées au sein d'organisations (la famille, le milieu de travail, l'école, le cercle d'amis, etc.).

L'« explication » par l'instinct grégaire confond en outre des formes de groupements primaires avec les formes secondaires comme les associations volontaires et surtout les groupes d'intérêt. Les premières sont certainement plus « naturelles » que les secondes. Il est évident que la vie au sein d'une famille correspond à des besoins plus profonds que le besoin d'être membre d'une association de familles et, partant, que la propension à rechercher la vie en famille est plus prononcée que celle de participer activement à une association de familles. Sans nier qu'une

impulsion grégaire stimule les associations, d'autres facteurs expliquent le phénomène actuel de leur prolifération.

La multiplication des groupes dans les sociétés industrielles occidentales est due aux changements profonds survenus au sein des structures de ces sociétés. En effet, le besoin de groupes secondaires propres à articuler les intérêts est bien moindre dans les sociétés traditionnelles, rurales et peu diversifiées, que dans les sociétés modernes, urbaines et complexes. L'accroissement des associations se révèle ainsi comme un ajustement aux changements profonds survenus dans l'environnement social. Associations et groupes d'intérêt naissent du sentiment d'impuissance chez les individus isolés face aux organisations sociales et politiques complexes et gigantesques au sein desquelles leur existence s'écoule de plus en plus. Les socialistes français dits utopistes, notamment Charles Fourier, ressentaient de façon particulièrement aiguë le besoin, partagé à des degrés divers par des millions d'Européens dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, d'échapper à l'emprise asphyxiante de groupes bureaucratés et sclérosés depuis fort longtemps et de renouer les liens sociaux à l'intérieur d'organisations libres au sein desquelles, selon la belle expression de Georges Lapassade, « la spontanéité créatrice des ensembles sociaux » se trouverait libérée. Mais le même besoin de former des associations libres est aussi ressenti aux États-Unis, où l'emprise des institutions anciennes est faible, sinon inexistante. C'est en définitive la prolifération des intérêts de toute nature (d'affaires, de travail, de loisirs, etc.) au sein de la société industrielle moderne qui explique la prolifération des groupes secondaires.

C'est surtout dans cette dernière voie que les spécialistes cherchent la raison d'être des associations et des groupes d'intérêt. Ainsi, Samuel J. Eldersveld propose comme objet de l'étude des groupes d'intérêt l'influence des changements au sein de la structure du gouvernement, du système politique et de la société sur la nature et le fonctionnement des groupes d'intérêt <sup>167</sup>. Dans le même sens, Gabriel Almond écrit :

---

<sup>167</sup> Samuel J. ELDERSVELD, « American Interest Groups. A Survey Research and Some Simplifications for Theory and Method », dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 184 ; aussi Myron WEINER, « Political Participation : Crisis of the Political Process », dans Joseph LAPALOMBARA, ed., *Crises of Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1969.

L'examen (de leurs rapports) avec la structure sociale et la culture d'un côté et la structure politique de l'autre... Les fonctions d'articulation des intérêts de groupes peuvent être remplies dans un système donné par les groupes de pression bien organisés et bureaucratisés que nous connaissons dans les sociétés occidentales ; elles peuvent aussi être remplies dans un autre système par des processus non officiels et non permanents de communication au sein des classes supérieures et des groupes de notables tels que les grands propriétaires fonciers ou les hommes d'affaires, d'une part, et les élites bureaucratiques et les officiers d'armée, d'autre part <sup>168</sup>.

On peut ainsi étendre aux groupes d'intérêt la fonction que Georges Vedel attribue surtout aux partis :

... Ces groupements intermédiaires et spécialement ces partis donnent un langage à la vie politique et à la vie sociale. L'homme ne peut pas penser sans le langage : si nous n'avions pas de mots pour nous exprimer, notre conscience serait toute en affectivité, en réflexes primaires... Dans une vie politique sans partis, ce serait la même chose. Le sentiment politique se résume à l'acclamation ou à la huée, s'il n'est pas doté d'un certain langage. On peut se moquer des langages de la droite ou de la gauche, des slogans. Ils représentent le minimum de conceptualisation qu'il faut pour que les choix politiques aient un sens <sup>169</sup>.

La multiplication des associations dans les sociétés industrielles modernes résulte, non pas de la disparition, mais des insuffisances fonctionnelles des groupements propres aux sociétés traditionnelles. Au sein de celles-ci, les groupes primaires remplissent d'importantes fonctions sociales pour l'individu, notamment en ce qui concerne l'expression et la satisfaction de ses besoins et de ses aspirations élémentaires. Par suite de l'homogénéité relative du système social de même que de l'état embryonnaire du système politique, la plupart des organisations sociopolitiques existent dans le prolongement de l'organisation familiale. L'individu se sent avant tout solidaire des groupes primaires qui enserrent la presque totalité de son existence. Son sentiment de loyauté ne s'étend que rarement au-delà des grou-

---

<sup>168</sup> Gabriel ALMOND, « A Comparative Study of Interest Groups and the Political Process : A Research Note », *The American Political Science Review*, vol. 52, n° 1, March 1958, 271-272.

<sup>169</sup> Georges VEDEL, Intervention dans un débat, dans René RÉMOND et coll., *la Démocratie à refaire*, Éditions Ouvrières, Paris, 1963, 141.

pes primaires et seulement dans la mesure où de telles organisations complètent et prolongent ces dernières. La remarque de Henri Théry à propos des sociétés patriarcales s'applique à toutes les sociétés traditionnelles : « Les sociétés patriarcales qui comprenaient fort peu de groupes particuliers se confondaient pratiquement avec le groupe domestico-familial qui encadrait ses différents membres et exerçait toutes les fonctions correspondant à leurs divers besoins <sup>170</sup>. »

Au Moyen Âge, les associations sont relativement nombreuses mais elles sont en partie sous le contrôle d'un pouvoir extérieur, l'Église ou l'État. Il en est de même sous l'Ancien Régime bien qu'alors se créent des confréries et des sociétés récréatives indépendantes de l'État et que l'organisation féodale, qui avait longtemps servi d'encadrement aux ordres religieux et militaires, aux corporations et au groupe familial lui-même, cède devant l'affirmation du pouvoir royal et la mise en place d'une bureaucratie centralisée.

Ce sont surtout les transformations survenues au sein de l'organisation socio-politique depuis le dix-neuvième siècle qui ont entraîné le développement d'un réseau serré d'associations. À mesure que l'hétérogénéité des structures sociales s'accroît et que les classes sociales se font plus fluides et plus ouvertes, l'emprise des pouvoirs traditionnels, notamment de l'Église, diminue et les groupes traditionnels eux-mêmes, en particulier la famille, deviennent de plus en plus inaptes à procurer aux individus adultes une vie personnelle satisfaisante. Les associations volontaires sont des groupements secondaires qui prennent naissance à la suite de changements dans l'environnement socio-politique et sous la pression des besoins nouveaux issus de ces changements.

L'industrialisation a énormément accru le nombre et la diversité des professions. Sous l'effet de l'accentuation de la division du travail, les vieilles professions cèdent le pas à une multitude de secteurs professionnels spécialisés. C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne les professions libérales représentaient environ 2 1/2 pour cent de la population en 1851 et 9 à 10 pour cent un siècle plus tard. Entre 1931 et 1951, le nombre de médecins, radiologistes, enseignants, architectes, comptables, ingénieurs, doubla ou même tripla selon les cas dans ce pays de fai-

---

<sup>170</sup> Henri THÉRY, *les Groupes sociaux, forces vives*, Éditions du Centurion, Paris, 1964. 14.

ble croissance démographique <sup>171</sup>. Par contre, la proportion de travailleurs industriels dans l'ensemble de la main-d'oeuvre a cessé de croître et diminue même lentement dans certains pays. Les unions continuent à recruter la majorité de leurs membres parmi les ouvriers mais des syndicats d'un genre nouveau, groupant des employés de bureau et des professionnels, se sont partout implantés au sein des unions existantes. Les députés, élus sur une base territoriale, ne peuvent plus représenter de façon adéquate cette multitude d'intérêts qui cherchent à accéder à l'existence politique. D'où la formation de groupes d'intérêt toujours plus nombreux.

Aux effets de l'industrialisation se conjuguent ceux de l'urbanisation concomitante. L'urbanisation détruit les réseaux de communication et les solidarités liés à la localité. L'accentuation du caractère institutionnel de l'autorité entraîne - et cela dans les campagnes aussi bien que dans les villes - un éloignement des individus par rapport aux centres de décision qui engagent leur vie. D'où la recherche par ces derniers de structures compensatrices. Les isolats urbains recréent en quelque sorte les conditions de la société traditionnelle et procurent ainsi des réseaux de communication et des solidarités fondés sur la parenté et le voisinage. Mais de semblables regroupements protecteurs sont insuffisants. La création d'associations est requise pour assurer l'expression des aspirations et des besoins individuels. D'après V.O. Key, la majorité des associations prennent naissance à l'occasion d'efforts pour formuler les besoins individuels primaires dans le contexte des grands complexes urbains. D'autres objectifs moins immédiats peuvent s'ajouter à ces tâches élémentaires par la suite <sup>172</sup>.

La démocratisation des sociétés, l'accroissement des niveaux de vie et les progrès de l'instruction, la multiplication des occasions et l'intensification du désir de prendre part aux processus socio-politiques ont aussi contribué à l'augmentation des associations. La sécularisation, en plus d'entraîner le « désenchantement » de l'univers, abolit les cadres sociaux protecteurs et laisse l'individu seul dans le monde. Par l'association, les individus espèrent conquérir la maîtrise de leur vie en même temps que leur liberté. En outre, avec l'avènement de la règle de majorité comme technique de gouvernement, surgit le problème des minorités. Si les

---

<sup>171</sup> S. E. FINER, *op. cit.*, 7.

<sup>172</sup> V.O. KEY, Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, Thomas Y. Crowell, New York, fifth edition, 1964, 49.

sociétés tendent à s'aménager en fonction des projets des majorités, les minorités revendiquent et se voient reconnaître le droit de s'organiser en vue de la défense et de la promotion de leurs objectifs. Dans toutes les sociétés démocratiques libérales, le nombre des associations qui se consacrent à la protection d'intérêts minoritaires - ethniques, religieux, économiques, culturels - est fort élevé. Pour les minorités, l'association représente un moyen tout à la fois d'intégration sociale et d'influence. Tocqueville a bien saisi ces visées :

En Amérique les citoyens qui forment la minorité s'associent d'abord pour constater leur nombre et affaiblir ainsi l'empire moral de la majorité ; le second objet des associés est de mettre au concours et de découvrir de cette manière les arguments les plus propres à faire impression sur la majorité ; car ils ont toujours l'espérance d'attirer à eux cette dernière et de disposer ensuite, en son nom, du pouvoir <sup>173</sup>.

Certains estiment que la fréquence et la gravité des crises économiques et des guerres au vingtième siècle ont créé une conjoncture propice à la multiplication des associations <sup>174</sup>.

Mais le facteur sans conteste le plus important réside dans l'accroissement énorme des relations entre le système social et le système politique qui a suivi le passage du régime du laisser-faire au régime du *Welfare State*. Deux simples illustrations suffiront à marquer la distance parcourue en moins de trois générations : à la fin du siècle dernier, l'ensemble des dépenses publiques dans tous les pays s'établissait à une fraction insignifiante d'un revenu national brut dix fois moindre que celui d'aujourd'hui (de 2 à 5 pour cent) alors qu'elles s'élèvent entre 20 et 30 pour cent - et cela dans des pays qui se disent toujours libéraux. Par ailleurs, à la fin du dix-neuvième siècle, il suffisait de quelques lois annuellement pour gouverner les peuples ; aujourd'hui, le progrès du bien-être et le maintien de l'ordre social requièrent des milliers de lois, règlements et ordonnances. Sous le *Welfare State*, qui ne constitue probablement lui-même qu'un régime de transition, les gouvernements accomplissent une foule de tâches naguère remplies par les groupes primaires, par exemple dans le domaine du bien-être et celui du déve-

<sup>173</sup> Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome II, 199. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>174</sup> Voir, par exemple, Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1964, 101.

loppement économique et social. La nationalisation d'entreprises privées ou la création d'entreprises publiques, l'intensification partout des contrôles politiques sur les grands secteurs d'activité sociale et économique, le recours à la planification - tout cela a considérablement agrandi l'aire de la dynamique politique. On pourrait croire que cet envahissement, par l'État, de la vie quotidienne de l'individu a rendu les associations superflues puisqu'une foule d'organisations publiques suscitent et coordonnent les actes des citoyens. Mais il n'en est pas ainsi. L'importance pour les individus des enjeux politiques s'accroît à mesure que la politique elle-même recouvre plus profondément leur vie. D'où le souci chez ces derniers de se doter d'associations propres à faire triompher leurs intérêts dans les luttes souvent âpres et parfois vitales qui se livrent autour des enjeux politiques.

Cet accroissement des responsabilités gouvernementales est une conséquence directe de l'industrialisation des sociétés. L'industrialisation, en effet, accentue la différenciation des agents sociaux, notamment économiques, et des agents politiques. En même temps, elle suscite le développement de deux centres de décision distincts, l'un socio-économique et l'autre politique, rendant ainsi nécessaire la création de mécanismes de liaison entre ces deux centres de décision. D'où le développement des groupes d'intérêt <sup>175</sup>. Ce développement lui-même est dû bien davantage à la contrainte de ces facteurs objectifs qu'à un changement radical d'attitudes au sujet des interventions du gouvernement dans l'activité socio-économique et dans la vie des citoyens. C'est ainsi qu'aux États-Unis où, il est vrai, la méfiance à l'égard de l'« ingérence » du gouvernement dans le « secteur privé » a toujours été très prononcée, on note que si la majorité de la population (de 60 à 75 pour cent selon les sphères d'activité) approuve en pratique l'accroissement des tâches gouvernementales, une forte proportion (79 pour cent) continue cependant à faire davantage confiance en principe à l'initiative privée pour résoudre le problème de la pauvreté qu'aux programmes politiques de bien-être <sup>176</sup>.

---

<sup>175</sup> Sur ce point, voir Stein ROKKAN, « The Comparative Study of Political Participation : Notes Toward a Perspective on Current Research », dans Austin RANNEY, *Essays on the Behavioral Study of Politics*, University of Illinois Press, Urbana, 1962, 87-90.

<sup>176</sup> Voir, à ce propos, Lloyd A. FREE. et Hadley CANTRIL., *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967, chap. II et III.

Cette ambivalence des orientations par rapport au système politique a des implications directes sur les attitudes envers les groupes d'intérêt.

L'accroissement des fonctions politiques a modifié la position relative des composantes du système politique les unes par rapport aux autres. Ainsi on constate un effacement graduel des Assemblées législatives tandis que l'emprise des administrations et des gouvernements s'accroît tous les jours. Ce sont en effet les administrations et les gouvernements qui dotent les systèmes politiques de la rationalité que requiert la logique technicienne qui régit les sociétés industrielles contemporaines. D'où la nécessité d'assurer une meilleure représentation politique des intérêts que ne le permettent les institutions législatives traditionnelles et les partis politiques. Cette nécessité est ressentie surtout par les agents des grands intérêts économiques : pour eux, en effet, les groupes d'intérêt apparaissent comme un contrepoids au pouvoir électoral qui leur est souvent hostile. Mais on retrouve le même besoin chez plusieurs autres catégories d'intérêt : au sein des professions libérales, notamment la profession médicale, que les interventions des gouvernements ont contraintes à s'organiser en vue de la défense de la « profession » ; au sein de la profession enseignante, dont le statut, les conditions de travail et le revenu dépendent de plus en plus des gouvernements ; parmi les unions de travailleurs, qui voient l'influence gouvernementale s'accroître toujours plus dans les conventions collectives ; et ainsi de suite.

Mais si l'activité accrue des gouvernements conduit à la prolifération des groupes, ceux-ci, une fois créés, doivent justifier d'une manière ou d'une autre leur existence, par exemple en s'adonnant à la défense ou à la promotion d'idéologies ou d'intérêts plus ou moins réels ou encore qui relèvent de façon bien tenue de leur compétence. Par là, ils contribuent généralement à un nouvel accroissement de l'action gouvernementale. Cet enchaînement d'actions et de réactions prend la forme d'un processus circulaire dont l'existence se manifeste aussi bien par la demande de création d'un nouveau service administratif de la part d'un groupe d'intérêt que par la création d'un groupe d'intérêt de la part du gouvernement. Ce n'est que par l'examen des conditions de la politique consultative qu'on peut connaître les caractères et les multiples facettes de ce processus circulaire.

Par ailleurs, l'intervention d'un groupe dans le système politique produit un effet d'entraînement parmi d'autres groupes de sorte que le mouvement, une fois déclenché, s'intensifie indéfiniment à la suite d'efforts incessants de la part d'inté-

rêts non organisés pour se donner des groupes et de la part de groupes politiquement non actifs pour s'engager dans l'action, afin de neutraliser le jeu des groupes rivaux déjà politiquement actifs. De même, la création de rapports entre des services administratifs ou des comités gouvernementaux et des groupes incite à la formation d'autres services ou comités.

Il ne faudrait pas conclure toutefois que l'influence de ces facteurs socio-politiques dans la formation et l'action des groupes d'intérêt est automatique. En effet, la conversion des idéologies, pressions et intérêts sociaux en demandes et soutiens politiques n'emprunte le canal des groupes d'intérêt, plutôt que celui des partis par exemple, que si agents et groupes sociaux estiment cette voie avantageuse. Or, le choix du mécanisme d'action se décide à la suite d'un calcul plus ou moins poussé et rationnel des coûts et des profits escomptés de l'action politique par le truchement de l'un ou de l'autre mécanisme d'interactions ou encore des deux mécanismes à la fois en regard de l'importance de la mise du groupe dans l'intérêt qui fait l'objet d'un enjeu politique.

Cette réserve porte sur la stratégie des agents et des groupes sociaux. Elle ne modifie aucunement nos premières constatations sur les conditions générales d'existence des groupes d'intérêt. On voit que ceux-ci s'enracinent profondément à la fois dans le système social et dans le système politique. Ce sont les modes et les caractères de ces enracinements que nous allons reconstituer dans les prochains chapitres.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Deuxième partie : Morphologie des groupes d'intérêt

## Chapitre II

---

### Groupes d'intérêt et système social

[Retour à la table des matières](#)

Nombreux les politologues qui mènent leurs analyses comme si le système politique suffisait à lui seul à expliquer les groupes d'intérêt. Ils oublient un phénomène central : pour les individus membres de groupes d'intérêt et pour les groupes d'intérêt eux-mêmes, la politique est loin d'être une préoccupation de tous les instants. L'homme n'est pas un être politique pur. Bien d'autres influences s'exercent sur lui, bien d'autres objets captent son attention. L'homme qui, au sein des partis ou des groupes d'intérêt, accomplit des actes de caractère politique, possède une culture, dont les origines remontent à l'enfance, qui règle ses conduites et dicte ses attentes ; il s'intègre à un réseau de groupes sociaux et d'associations qui encadrent son existence ; des événements de toute nature enrichissent son expérience et marquent sa personnalité. Bref, les racines des groupes d'intérêt, par plus d'une fibre, plongent au coeur du système social d'où ils tirent leur substance et où ils s'alimentent. L'oubli habituel de ces conditions élémentaires mais essentielles conduit à la présentation d'une image tronquée des groupes d'intérêt. Pour les bien comprendre, il ne suffit pas de centrer l'attention sur les tâches que ces importants mécanismes socio-politiques remplissent ; il s'impose de se frayer un chemin jus-

qu'au coeur du système social où se retrouve la source des courants de vie qui circulent en eux.

## I. CULTURE ET SOCIALIZATION POLITIQUES

[Retour à la table des matières](#)

En même temps que l'homme imprime la marque de sa pensée et de son activité sur la nature, celle-ci s'insinue en lui par les résistances qu'elle lui oppose et les possibilités qu'elle lui offre. Si donc la civilisation est un processus d'humanisation de la nature et de l'homme lui-même, l'origine aussi bien que le terme de ce processus, c'est la culture. Se civiliser, c'est acquérir une culture. Mais une culture, ce ne sont pas seulement des moeurs inculquées chez l'homme par voie d'apprentissage. Une culture, c'est un palier majeur d'une société. C'est en réalité le cœur d'une société dont chaque battement sert à apprivoiser l'homme. Produit de l'action humaine, elle constitue en même temps la condition première de toute élévation qualitative de l'homme.

Comme notion, la culture élude toute définition stricte. A. L. Kroeber et Clyde Kluckhohn ont catalogué 164 définitions différentes du terme <sup>177</sup>. Les définitions peuvent être personalistes, spiritualistes, collectivistes, géopolitiques, et ainsi de suite. Nous entendons par culture les valeurs et les signes, concrets ou abstraits, tangibles ou symboliques, quotidiens ou lointains, qui résument l'expérience humaine accumulée dans des conditions historiques et psycho-sociologiques définies et d'où individus et groupes puisent les connaissances, les dispositions affectives et les critères de jugement requis pour le bon accomplissement de chacun de leurs rôles, l'évaluation des êtres et des choses, et pour leur plein épanouissement en tant que personnes ou unités collectives réelles. L'une des caractéristiques les plus remarquables de la culture, c'est que les valeurs et les signes qui la constituent, dans la mesure où ils sont abstraits et symboliques, sont indivisibles et, donc, iné-

---

<sup>177</sup> A. L. KROEBER, Clyde KLUCKHOHN, *Culture. A Critical Review of Concepts and Definition*, Vintage Books, New York, 1963, 291.

puisables lorsque partagés par plusieurs. Selon la belle expression de Fernand Dumont, la culture, c'est « le lieu de l'homme <sup>178</sup> ».

Une société ne comporte qu'une seule culture qui imprègne tous ses niveaux : l'écologie, la démographie, la technologie, l'économique, la stratification sociale et la politique. L'analyse de chacun de ces niveaux selon leur angle propre fait émerger des distorsions et des contradictions au sein de la culture. Cette dernière a subi les assauts impétueux de la modernisation. Elle a certainement connu un fractionnement fonctionnel mais elle a conservé l'intégralité essentielle de sa structure.

L'étude de la culture procure une vision à la fois globale et totale de la société. Faire une étude qui se veut intégrale de la culture, c'est procéder à l'examen de la société entière sous un angle particulier. Telle n'est pas l'intention du présent ouvrage. La notion de culture y sera soulevée à quelques reprises mais toujours sous des biais particuliers et en fonction de notre objectif majeur qui est d'éclairer la vie des groupes.

On distingue deux façons fort différentes de traiter de la culture. On peut partir des comportements des individus et se demander comment ces comportements sont acquis. C'est la voie psychologique. Ou encore, on peut partir des représentations que les individus se font des objets de la culture et nous demander comment ces représentations varient ou se différencient selon le sexe, l'âge, les classes sociales, l'ethnicité, et ainsi de suite. C'est la voie sociologique. Nous emprunterons la première voie dans les pages suivantes qui traitent brièvement du phénomène de socialisation, c'est-à-dire des modalités d'apprentissage à la vie des groupes, et plus particulièrement au sein du système politique. Et nous esquisserons par la suite certains tracés de la voie sociologique, notamment quand nous traiterons de la culture comme point d'attache des groupes d'intérêt et de la façon dont la culture politique conditionne les dispositions des membres au sein des groupes d'intérêt.

---

<sup>178</sup> Fernand DUMONT, *le Lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, HMH, Montréal, 1968.

## *1. Notion de culture politique*

[Retour à la table des matières](#)

L'homme ne naît pas citoyen ; il apprend à le devenir. Depuis quelques années, les politologues emploient l'expression « culture politique » pour désigner l'ensemble des valeurs et des signes attachés au système politique ou orientés vers ce dernier <sup>179</sup>.

Est-ce là une appellation utile ? Le simple fait qu'un fort courant de pensée veut qu'on recoure à cette expression ne prouve pas sa validité intrinsèque <sup>180</sup>. Une société ne comprend pas plusieurs cultures. Il y a cependant des réseaux culturels correspondant aux différents niveaux de la société (économique, politique, etc.) de même que des voies différentes d'accès à une culture (la nation, la classe sociale, le groupe ethnique) auxquelles correspondent différents types de conscience (nationale, de classe, ethnique). Il n'y a pas parfaite homogénéité entre les différents champs culturels et les formes de conscience : la culture ne constitue

---

<sup>179</sup> C'est Gabriel ALMOND qui fut le premier à employer de façon rigoureuse l'expression « culture politique ». « Tout système politique, écrivit-il, s'enracine dans un ensemble particulier de dispositions vis-à-vis l'action politique. J'ai trouvé utile d'appeler ces dispositions culture politique. » Dans « Comparative Political Systems », *Journal of Politics*, vol. 18, n° 3, August 1956, 396. Depuis, l'expression a été utilisée de plus en plus par les politologues. À ce sujet, voir Younc C. Kim, « The Concept of Political Culture in Comparative Politics », *The Journal of Politics*, vol. 26, n° 2, May 1964, 313-337.

<sup>180</sup> C'est pourtant là la justification fournie par Delos D. HUGHES et Edward L. PINNEY (« Political Culture and the Idioms of Political Development ») : « Les multiples références à la culture politique indiquent clairement la valeur de ce concept », dans Edward L. PINNEY, *Comparative Politics and Political Theory*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1966, 67. C'est probablement à l'occasion d'études sur l'incidence du politique dans les questions de développement et de planification que l'utilité de l'expression « culture politique » se révèle le mieux. Développement et planification exigent des dispositions particulières chez les individus et les groupes que le jeu de la dynamique sociale, du moins dans les sociétés libérales, ne produit pas spontanément. Voir à ce propos, l'échange de vues entre L. Goldmann et H. Janne, dans *les Problèmes de la planification*, Université Libre de Bruxelles, 1962, 118-132.

pas un système monolithique. Il peut même exister des contradictions d'un champ culturel à l'autre (par exemple entre la culture économique et la religion) et d'une forme de conscience à l'autre (ainsi, entre la conscience bourgeoise et la conscience ouvrière).

C'est ainsi que le politique, qui constitue un palier majeur de la société, requiert des valeurs et des signes homogènes qui le fondent et lui donnent sa cohérence interne et qui, en même temps, fournissent aux individus et aux groupes le fonds de connaissances, sentiments et jugements dont ils ont besoin pour accéder à l'existence politique et pour s'orienter à travers le réseau complexe des canaux du système politique.

Le politique peut être considéré comme un champ culturel spécifique, interdépendant des autres champs sans doute, mais néanmoins distinct par suite de son autonomie relative en tant que système. Mais de même que la division de la société en deux systèmes différents, le système social et le système politique, représente avant tout une opération analytique qui ouvre une voie d'accès fructueuse sur le réel, de même la différenciation entre champs culturels correspondant à divers niveaux de la société (économique, religieux, politique, etc.) doit d'abord être envisagée comme une démarche analytique susceptible de mettre en relief une dimension signifiante de la réalité.

L'interrogation initiale porte non pas sur les possibilités de l'existence d'une culture politique distincte mais plutôt sur la manière dont il est possible d'identifier et d'isoler les aspects de la culture qui sont pertinents aux attitudes et aux conduites politiques. Si on conclut finalement à l'existence d'une culture politique spécifique, c'est moins par suite d'une différenciation parmi les normes, moyens et agents de culture qu'en vertu de l'importance des tâches que remplit le système politique pour la société. D'où la présence dans toute société de mécanismes qui incitent les agents producteurs et distributeurs de culture à fabriquer et à répandre les éléments culturels que requiert le système politique. D'où aussi l'autonomie relative de ces éléments par rapport à l'ensemble de la culture.

Ainsi conçue, la culture politique se définit comme les valeurs et les signes qui résument l'expérience humaine accumulée à l'occasion de conduites reliées au système politique ou orientées vers lui, qui sont requis pour la permanence et l'évolution du système et d'où individus et groupes tirent les connaissances, les

dispositions affectives et les critères de jugement exigés pour l'accomplissement de chacun de leurs rôles politiques, l'appréciation des agents et des processus politiques, et pour le plein épanouissement d'eux-mêmes comme citoyens <sup>181</sup>.

Le processus par lequel les individus assimilent les valeurs et les signes qu'une société sanctionne - c'est-à-dire le processus par lequel ils se donnent une culture - s'appelle socialisation <sup>182</sup>. De même qu'on distingue, du point de vue de l'analyse, entre culture et culture politique, de même établit-on une différence entre socialisation et socialisation politique. Le terme « socialisation » fait partie du vocabulaire sociologique au moins depuis qu'Edward A. Ross l'employa dans un article publié en 1896 pour signifier « le moulage des sentiments et des désirs des individus de façon à correspondre aux besoins du groupe ». Mais l'expression « socialisation politique » n'a été forgée que récemment <sup>183</sup>. On peut définir la

<sup>181</sup> D'autres définitions, moins complètes, ont été proposées. Ainsi celle de Moshe M. CZUDNOWSKI : « La dimension culturelle dans l'analyse politique renvoie aux significations personnelles et subjectives attribuées par des individus et des groupes à des conduites qui ont été « objectivement » définies comme politiquement pertinentes. Elle a trait aux dispositions à l'endroit des agents ou des rôles politiques, et envers les actions ou les structures politiques. » Dans « A Salience Dimension of Politics for the Study of Political Culture », *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 879.

<sup>182</sup> R. K. Merton définit la socialisation : « Le processus par lequel les individus acquièrent en les sélectionnant les valeurs et les attitudes, les intérêts, les maîtrises et les connaissances - en un mot la culture - qui ont cours dans le groupe dans lequel ils cherchent à devenir membres » (dans R. K. MERTON, G. G. READER P. L. KENDALL, eds, *The Student Physician*, Harvard University Press, Cambridge, 1957, 287) ; voir aussi Frederick ELKIN, *The Child and Society. The Process of Socialization*, Random House, New York, 1960, 3-6 ; John A. CLAUSEN, ed., *Socialization and Society*, Little, Brown, Boston, 1968.

<sup>183</sup> Edward A. Ross, « Social Control », *American Journal of Sociology*, vol. 1, 1896, 513-535. Sur le sujet, voir John A. CLAUSEN, « Recent Developments in Socialization Theory and Research », *The Annals of the American Academy of Social and Political Science*, vol. 377, May 1968, 139-155. Forcée vers 1950, l'expression « socialisation politique » a reçu sa consécration dans le vocabulaire scientifique quand Gabriel A. Almond, dans un texte influent publié en 1960, en fit la première de ses quatre fonctions du système politique. Voir Gabriel A. ALMOND, James S. COLEMAN, *The Politics of Developing Areas*, 26-33. Les ouvrages de référence montrent bien l'accroissement de l'usage du terme socialisation, du moins aux États-Unis. Ainsi, *The International Index* contenait dix-neuf mentions d'études sur la socialisation

socialisation politique comme l'ensemble des processus par lesquels les individus assimilent les valeurs et les signes reliés au système politique ou orientés vers ce dernier, c'est-à-dire l'ensemble des processus par lesquels ils se donnent une culture politique <sup>184</sup>.

La socialisation politique représente un long apprentissage, commençant virtuellement à la naissance et se poursuivant toute la vie, de connaissances, de dispositions affectives et de modes de jugement par lesquels l'individu est conduit à reconnaître les objets et les agents politiques et à adopter à leur endroit des attitudes de respect, d'indifférence ou de rébellion. La socialisation politique porte à la fois ou successivement sur chacun de nos huit paliers du système politique : la communauté des citoyens, le régime, les idéologies médiatrices, les mécanismes d'interactions socio-politiques (partis, groupes d'intérêt, etc.), les composantes internes majeures du système politique, les mécanismes de rétroaction, les autorités politiques et les symboles politiques. On comprend que les sociétés accordent une attention soutenue aux conditions et aux modalités de ce long apprentissage : en effet, de son succès ou de sa faillite dépend, pour une bonne part, la stabilité ou l'instabilité des systèmes politiques. S'il ne semble pas opportun de considérer avec Gabriel A. Almond la socialisation politique comme une des fonctions du système politique - elle est plutôt une fonction de la société tout entière - il n'en reste pas moins que ce dernier vise normalement à procurer aux agents de socialisation les ressources et les dispositions requises pour les mettre en mesure de remplir leur tâche de façon adéquate.

---

entre 1958 et 1962, alors que cette rubrique était absente des recensements antérieurs. C'est cependant depuis 1962 que les études sur le sujet se sont multipliées, surtout en ce qui concerne les monographies. Voir Percy H. TANNENBAUM, Jack M. McLEOD, « On the Measurement of Socialization », *Public Opinion Quarterly*, Spring 1967, 27.

<sup>184</sup> David Easton définit la socialisation politique comme « ces processus s'échelonnant dans le temps (*developmental processes*) par lesquels les individus acquièrent des dispositions et des modèles de conduites politiques ». Dans David EASTON, Jack DENNIS, *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*, McGraw-Hill, New York, 1969, 7. Gabriel A. ALMOND (op. cit., 27) la définit comme « le processus d'introduction (*induction*) dans le système politique ». Des caractérisations aussi brèves suffisent du moment que la notion de culture politique a été explicitée.

Bien que les études sur la socialisation politique se fassent de plus en plus nombreuses et rigoureuses, elles ne comblent pas entièrement les lacunes dont elles ont été jusqu'ici entachées. James Steintrager résume ainsi les déficiences des travaux sur la socialisation politique : ils portent sur la masse, à l'exclusion des élites et des marginaux ; ils se restreignent à la considération de certains aspects des processus politiques, notamment les attitudes envers les dirigeants, les élections et les partis ; ils n'abordent pas de façon sérieuse la question des caractères et de l'action des agents de socialisation et ils se limitent à des considérations sur le rôle de la famille et, plus récemment, de l'école ; non soucieux de comparatisme, ils traitent de la famille ou des partis comme si le rôle de ces agents demeurerait constant - alors qu'en réalité leur importance varie grandement dans le temps et selon les sociétés ; l'insistance sur la stabilité fait perdre de vue le phénomène pourtant capital de l'évolution des attitudes envers les régimes et du changement au sein des régimes politiques eux-mêmes <sup>185</sup>.

Les travaux récents de David Easton, Robert Hess et leurs collaborateurs <sup>186</sup> marquent un pas immense dans la bonne voie. Ces auteurs ont été les premiers à aborder la socialisation politique à partir de prémisses méthodologiques rigoureuses, empruntées à la théorie systémique. Il semble cependant que notre différenciation, au sein de la société, de deux systèmes, le système social et le système politique, est susceptible de permettre l'amélioration sensible de leur angle de vision, déjà remarquable, du phénomène de socialisation politique. En effet, si Easton et ses collaborateurs, en centrant l'analyse sur la structure d'autorité plutôt

---

<sup>185</sup> James STEINTRAGER, « Political Socialization and Political Theory », *Social Research*, vol. 35, n° 1, 1968, 111-130 ; Lewis A. FROMAN, Jr., « Learning Political Attitudes », *Western Political Quarterly*, vol. 15, n° 2, 1962, 304-313 ; Leonard D. CAIN, « Life Course and Social Structure », dans Robert E. L. FAVIS, ed., *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally, Chicago, 1964, 272-309 ; Jack DENNIS, « Major Problems of Political Socialization Research », *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1968, 85-114.

<sup>186</sup> Le résultat de ces recherches menées sur la base d'un échantillon de 12000 enfants représentatifs des écoliers américains âgés de sept à quatorze ans (depuis la deuxième jusqu'à la huitième année scolaire) a été présenté sous la forme de plusieurs articles et de deux importants ouvrages. Voir, entre autres, David EASTON, Jack DENNIS, op. cit., et Robert D. HESS, Judith V. TORNEY, *The Development of Political Attitudes in Children*, Aldine Publishing Co., Chicago, 1967.

que sur des objets politiques parcellaires (comme l'acquisition de dispositions vis-à-vis les élections et les partis), ont le mérite de faire porter l'attention sur les objets politiques majeurs de socialisation, ils masquent par ailleurs des aspects essentiels du processus même de socialisation. En effet, ils ne présentent pas une vue cohérente de l'environnement, c'est-à-dire le système social, au sein duquel la socialisation - du moins dans ses phases initiales et largement décisives - se produit. Ils se bornent à considérer le progrès de la socialisation parmi les écoliers de sept à quatorze ans et paraissent attribuer au milieu scolaire les changements qu'ils constatent au cours de cette période. Ils s'efforcent sans doute d'apprécier l'influence de la famille, mais celle d'autres agents, notamment la télévision, est ou passée sous silence ou simplement mentionnée au passage. Il est cependant tout indiqué, dans le processus de socialisation politique, d'accorder une importance égale aux aspects majeurs du système social et à ceux du système politique.

La socialisation politique est un processus qui dure toute la vie mais dont l'intensité est inégale selon les périodes et les circonstances. À des degrés divers suivant les moments, elle est soumise à l'action des agents du système social et à ceux du système politique, elle se développe en fonction d'objets orientés vers l'un ou l'autre système ou tenant des deux à la fois et elle fait sentir ses effets sur des individus appelés à vivre dans les deux systèmes (schéma n° 11). Et sous tous ces divers aspects, la socialisation politique est un processus de groupes.

## ***2. Conditions de la socialisation politique***

[Retour à la table des matières](#)

L'étude de la socialisation politique n'a pas encore atteint l'âge du comparatisme. On pressent, cependant, que l'importance relative des agents de socialisation varie grandement d'une société et d'une époque à l'autre. Ainsi la famille n'occupe pas une position aussi centrale dans les sociétés industrielles que dans les sociétés traditionnelles. Par contre, l'école, dont les travaux d'Easton et de Hess montrent l'importance dans les États-Unis contemporains, existait à peine au début des sociétés traditionnelles tandis que les groupes religieux, ethniques, de pairs, de voisins et de travail ont sans doute moins d'importance dans les sociétés libérales modernes que dans les sociétés traditionnelles ou en voie de développe-

ment. Le rôle des nouveaux media audio-visuels, notamment la télévision, est inconnu, faute de recherches sur le sujet. Mais il semble que leur contribution à la socialisation politique de l'enfant, encore plus peut-être que de l'adulte, soit considérable. Le premier sputnik, la première marche sur la lune représentent des événements majeurs en eux-mêmes : cependant, la télévision les a dramatisés de façon inouïe et, sans aucun doute, a affecté leur incidence politique non seulement pour l'ensemble des humains mais aussi, de façon inégale, chez les différents peuples et parmi les différents groupes d'âge. Les études récentes sur la socialisation négligent les événements traumatisants de l'enfance (modes de soins aux bébés, etc.) sur lesquels on insistait naguère et mésestiment la portée d'événements clé, telles les crises économiques et les guerres, qui laissent pourtant une empreinte indélébile sur les générations qui les ont vécus <sup>187</sup>. L'importance des agents proprement politiques varie grandement d'une société à l'autre : les partis et les groupes d'intérêt qui infléchissent les attitudes des adultes dans les sociétés libérales contemporaines existent à peine ou sous des formes différentes dans d'autres sociétés où leur rôle est plutôt rempli par d'autres agents comme, par exemple, le chef tribal dont la légitimité découle de l'autorité qu'il détient - à titre de père, maître ou seigneur - sur une grande famille.

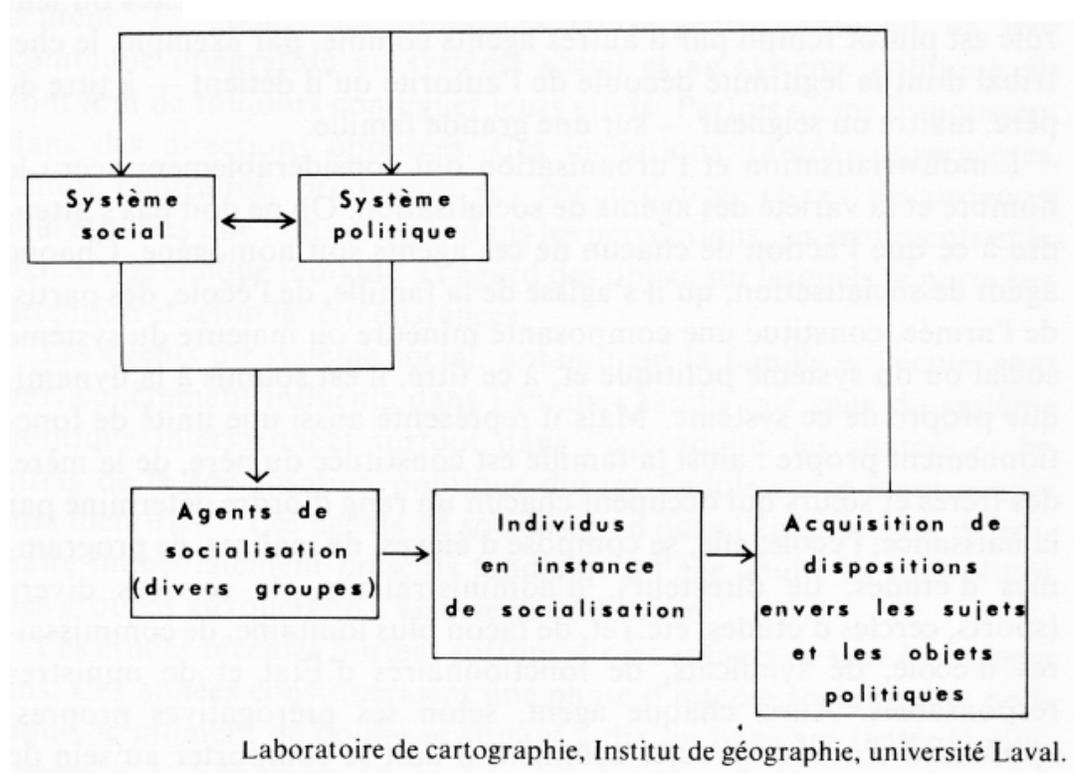
---

<sup>187</sup> Pour un excellent commentaire sur le sujet, voir James STEINTRAGER, *op. cit.*, 120-121.

## SCHÉMA N° 11

## La socialisation politique comme processus

[Retour à la table des matières](#)



L'industrialisation et l'urbanisation ont considérablement accru le nombre et la variété des agents de socialisation. On ne doit pas s'attendre à ce que l'action de chacun de ces agents soit homogène. Chaque agent de socialisation, qu'il s'agisse de la famille, de l'école, des partis, de l'armée, constitue une composante mineure ou majeure du système social ou du système politique et, à ce titre, il est soumis à la dynamique propre de ce système. Mais il représente aussi une unité de fonctionnement propre : ainsi la famille est constituée du père, de la mère, des frères et soeurs qui occupent chacun un rang d'ordre déterminé par la naissance ; l'école, elle, se compose d'élèves, de maîtres, de programmes d'études, de directeurs, d'administrateurs, de services divers (sports, cercles d'études, etc.) et, de façon plus lointaine, de commissaires d'école, de syndicats, de fonctionnaires d'État et

de ministres responsables. Aussi chaque agent, selon ses prérogatives propres, apprend-il d'abord au sujet comment il doit se comporter au sein de l'univers, petit ou grand, dans lequel il évolue : « Les premiers jours d'école comme les premiers jours à l'armée se passent en efforts frénétiques pour découvrir ce qu'on est censé faire <sup>188</sup>. »

Ce n'est souvent que par ricochet que les agents de socialisation préparent l'individu à vivre dans d'autres mondes que celui qu'ils représentent. Et malgré les influences convergentes résultant de leur commune intégration au système social et au système politique, ils sont loin de toujours conjuguer leurs effets. Parfois même ils poussent dans des directions opposées. Ces incitations, tantôt convergentes, tantôt contraires, produisent ces concordances et ces discordances mal étudiées que l'on constate dans les perceptions, les sentiments et les valeurs de chaque individu à l'égard des objets sur lesquels se porte son attention et selon les circonstances.

Les agents du système social, notamment la famille et l'école, sont particulièrement influents dans l'enfance tandis que ceux du système politique interviennent surtout dans l'âge adulte, les sources et les effets de la socialisation politique du-

---

<sup>188</sup> C. S. LEWIS, *Surprised by Joy*, Fontana, 74, cité par Bertrand DE JOUVENEL, *De la politique pure*, Calmann-Levy, Paris, 1963, 9. La famille constitue elle aussi, et sans doute encore davantage que l'école, un centre naturel de socialisation. Pour des données quantitatives sur l'influence du souvenir de certaines expériences liées à la famille et à l'école, concernant notamment la façon dont se prenaient les décisions et le sentiment d'avoir eu le droit ou non de protester dans l'enfance sur les conduites politiques des adultes dans cinq pays, voir Gabriel A. ALMOND, Sidney VERBA, *The Civic Culture*, Princeton University Press, Princeton, 1963, 323-374 ; pour l'influence des soins donnés aux jeunes bébés sur la socialisation, voir D. R. MILLER, G. E. SWANSON, *The Changing American Parent : A Study in the Detroit Area*, John Wiley, New York, 1958 ; Erick H. ERIKSON, *Childhood and Society*, Norton, New York, 1963. Certains auteurs affirment toutefois que l'influence réelle de la famille et, à un degré moindre, de l'école sur la socialisation a été exagérée. Ces études portent sur de grands adolescents de dix-huit et dix-neuf ans (douzième année d'école) qui, évidemment, échappent à l'emprise de la famille et même, jusqu'à certain point, de l'école, dont les souvenirs d'enfance sont estompés et qui tendent à sous-estimer le rôle de leurs parents et de leurs maîtres. Voir M. Kent JENNINGS, Richard G. NIEMI, « The Transmission of Political Values from Parents to Child », *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 1, 1968, 169-184.

rant l'adolescence étant encore mal identifiés <sup>189</sup>. Les agents de socialisation dans l'enfance sont d'ordinaire immédiatement présents tandis qu'à l'âge adulte ils sont plutôt des groupes auxquels on s'associe par référence <sup>190</sup>.

Les études récentes portent surtout sur les enfants de sept à quatorze ans. Ces années constitueraient une phase d'intense socialisation politique, le moment de pointe se situant à dix ou onze ans (entre la quatrième et la cinquième année d'école). Il est probable cependant que les premières années (de la naissance à six ans) sont, à certains égards, la période critique où sont inculquées les valeurs fondamentales d'où émanent les éléments de la personnalité de base. Ces valeurs ne sont pas toutes également conditionnées par le système politique ou orientées vers ce dernier. Elles n'ont fréquemment aucune incidence politique apparente. Mais, comme dans le cas de la formation des attitudes vis-à-vis de l'autorité, ces valeurs acquises sous l'influence d'un contexte non politique - par exemple la famille - seront graduellement transposées dans d'autres contextes, notamment dans le domaine politique. Il ne faut pas perdre de vue que les groupes sociaux - tels la fa-

---

<sup>189</sup> C'est ainsi qu'il ne semble pas qu'à compter du niveau secondaire l'école ait une influence socialisante marquée. Et pourtant, entre quatorze et dix-huit ans, l'individu modifie considérablement ses perceptions, ses sentiments et ses jugements concernant le système politique. Il en est de même, quoique d'une manière différente, entre dix-huit et vingt-cinq ans. Qui sont les agents de socialisation politique durant ces périodes ? Voir, à ce sujet, Philip E. JACOB, *Changing Values in College*, Harper, New York, 1957 ; Lewis A. FROMAN Jr., op. cit., 304-313 ; Charles G. MCCLINTOCK, Henry A. TURNER, « The Impact of College Upon Political Knowledge. Participation and Values », *Human Relations*, vol. 15, 1962, 163-176 ; Kenneth P. LANG-TON, M. Kent JENNINGS, « Political Socialization and the High School. Civics Curriculum in the United States », *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 852-867 ; Robert D. Hess, Judith V. TORNEY, op. cit., 9, 12 et suivantes. Dans la prime enfance, la famille est évidemment la source principale de la socialisation politique, particulièrement sous la forme de prédispositions générales. Mais à compter de la deuxième année d'école jusqu'à la huitième inclusivement, l'école devient, du moins aux États-Unis, un agent de socialisation égal sinon supérieur à la famille. Voir, à ce sujet, David EASTON. Jack DENNIS, op. cit. ; et M. Kent JENNINGS, Richard G. NIEMI, « The Transmission of Political Values from Parents to Child », *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 1, March 1968, 169-184.

<sup>190</sup> Theodore D. KEMPER, « Reference Group, Socialization and Achievement », *The American Sociological Review*, vol. 33, n° 1, February 1968, 31-46.

mille et l'école - sont soumis à l'influence non seulement de la dynamique sociale mais aussi, quoique généralement à un degré moindre, de la dynamique politique. C'est ainsi que les tendances politiques fondamentales (déférence, apathie, révolte), les grandes tendances idéologiques (conservatisme ou progressisme), les styles de l'autorité (laisser-faire, libéral, démocratique, autoritaire, autocratique) trahissent l'influence de plusieurs agents de socialisation différents dont certains ont agi dès la tendre enfance, souvent dans l'ignorance complète de leurs incidences possibles sur les dispositions vis-à-vis de la politique. Certaines grandes figures de socialisation sont de véritables modèles d'identification politique. Ainsi, Easton et Dennis ont montré que le président des États-Unis est non seulement l'image la plus précise selon laquelle les enfants perçoivent le gouvernement mais aussi, sous plusieurs aspects, la représentation idéalisée du père <sup>191</sup>.

Cependant la socialisation politique se prolonge bien après l'âge de quatorze ans. Elle demeure importante durant l'adolescence et les premières années de l'âge adulte (quinze à vingt-cinq ans). De fait, elle se continue toute la vie. Les agents de socialisation cependant changent avec le temps : les professions, les associations volontaires, les groupes d'intérêt, les partis, les media de communication parviennent graduellement au premier plan. D'où l'importance des attitudes prédominantes à l'endroit de ces agents. C'est ainsi que, dans une société où les partis et les groupes d'intérêt sont considérés comme nocifs, leur importance comme agents de socialisation sera autre que dans une société où ils ont bonne réputation. Les motivations à l'endroit de certains rôles, notamment du rôle de législateur, se font jour aussi souvent sinon plus souvent dans l'âge adulte que durant l'adolescence ou l'enfance. L'indignation morale, le sens du devoir et un concours de circonstances paraissent être les facteurs décisifs du choix d'une carrière politique

---

<sup>191</sup> David EASTON, Jack DENNIS, *op. cit.* Easton et Dennis signalent notamment l'importance du chef de famille comme symbole d'autorité et montrent comment les attitudes envers le père sont graduellement transférées aux dirigeants politiques et surtout vers le président. Au cours de cette transposition, en même temps que les nouveaux centres d'autorité se précisent, les attitudes envers l'autorité se modifient d'une façon plus ou moins sensible sous l'influence de plusieurs facteurs, de sorte que finalement les dispositions envers les autorités politiques ne constituent pas un simple reflet des dispositions manifestées à l'endroit du père. Voir aussi Robert LANE, « Fathers and Sons : Foundations of Political Belief », *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 3, 1959, 502-503.

dans les cas où le choix s'est fait dans l'âge adulte tandis que l'admiration pour les hommes politiques est la raison la plus souvent invoquée quand le choix a été fait dans l'enfance ou l'adolescence. Dans ces derniers cas, l'exemple d'un membre de la famille, l'étude de la politique et l'expérience d'activités quasi politiques en classe semblent avoir constitué les expériences décisives tandis que, dans le premier cas, outre les activités politiques dans l'âge adulte, l'expérience acquise dans des activités non politiques (civiques, religieuses, de loisirs, etc.) a été décisive <sup>192</sup>.

### 3. Objets de la socialisation politique

[Retour à la table des matières](#)

Les objets de la socialisation politique sont divers et nombreux. Ils émergent, au gré des pulsions systémiques et des circonstances, de chacun de nos huit piliers du système politique <sup>193</sup>. Le système social cependant contribue à titres divers à la production de ces objets. Ainsi, on peut dire des mécanismes d'interactions, des autorités politiques, des idéologies politiques, de la communauté politique elle-même, qu'ils dépendent tout autant de la dynamique du système social

---

<sup>192</sup> Kenneth PREWITT, et al., « Political Socialization and Political Roles », *Public Opinion Quarterly*, vol. 30, n° 4, Winter 1966-1967, 569-583 ; Allan KORNBERG, Norman THOMAS, « The Political Socialization of National Legislative Elites in the United States and Canada », *The Journal of Politics*, vol. 27, n° 4, Nov. 1965, 761-775 ; John C. WAHLKE, Heinz EULAU, *The Legislative System : Explorations in Legislative Behavior*, John Wiley, New York, 1962, 72 et suivantes ; Orville G. BRIM, Stanton WHEELER, *Socialization after Childhood. Two Essays*, John Wiley, New York, 1966 ; David HOFFMAN, Norman WARD, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*, Documents of The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer of Canada, Ottawa, 1970, 57-65 ; Austin RANNEY, *Pathways to Parliament*, The University of Madison Press, 1965, Joel SMITH, Allan KORNBERG, David BROMLEY, « Patterns of Early Socialization and Adult Party Affiliation », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 5, n° 3, 1968, 123-156.

<sup>193</sup> David EASTON, pour sa part, identifie trois niveaux d'attitudes politiques : la communauté politique, le régime et les autorités politiques.

que de celle du système politique. Les modalités d'identification des objets et des agents politiques découlent, pour une large part, des conditions du système social.

Pour le jeune enfant, la notion de gouvernement ne signifie rien de précis. Graduellement cependant l'enfant se forme à propos de cette notion des images de plus en plus claires. Très probablement, la nature de ces images varie d'une société à l'autre. En outre, l'identification des divers objets politiques se fait à des moments différents. Aux États-Unis, où les enquêtes systématiques ont été surtout menées jusqu'ici, l'attention se concentre d'abord sur deux figures, celle du président et celle de l'agent de police <sup>194</sup>. Ce n'est qu'à partir de la quatrième année d'école (vers l'âge de dix ans) que les jeunes Américains commencent à reconnaître les partis politiques et les institutions politiques (congrès, administration, judiciaire).

En même temps que la socialisation s'étend aux différents objets du système politique, le caractère du soutien politique se modifie à mesure que l'enfant grandit. D'abord diffus, il devient graduellement plus concret et plus différencié. Cette évolution s'accompagne d'un changement dans la perception de la nature des rôles politiques. Ceux-ci apparaissent d'abord comme hautement personnalisés (le président, l'agent de police, etc.). Ce n'est que bien graduellement qu'ils prennent une forme institutionnelle, qu'ils révèlent l'aspect prédateur de la politique (luttres partisans, conflits de groupes, etc.) et qu'ils manifestent le sens d'efficacité - c'est-à-dire la conscience d'une capacité d'agir sur les agents politiques. Ces dispositions à l'endroit des objets politiques changent avec le progrès des connaissances, c'est-à-dire avec l'âge. Pour des raisons qui paraissent tenir à un souci des adultes et plus particulièrement des parents d'épargner aux enfants la vision du mal, l'image que ces derniers ont de la politique est d'abord très idéalisée. Tout comme le père, le président et l'agent de police sont des êtres bienveillants, protecteurs, à tous égards amicaux. Peu à peu, cependant, les conceptions se font plus cyniques. Il semble que le cynisme résulte tout autant d'expériences au sein de la famille et de

---

<sup>194</sup> David EASTON, Jack DENNIS, *op. cit.* Le chef de l'État n'est pas aussi « visible » dans tous les pays qu'aux États-Unis. Ainsi, au Canada, il semble régner beaucoup de confusion autour de cette notion. Des sondages indiquent que les jeunes connaissent mieux la reine d'Angleterre et, dans deux cas, le président des États-Unis que le premier ministre du pays.

l'école que du progrès de l'information politique <sup>195</sup>. Il ne faut pas cependant considérer l'acquisition de dispositions cyniques comme un processus cumulatif et irréversible. Ainsi, si les attitudes envers les agents de police chez les jeunes de quatorze à vingt-quatre ans manifestent beaucoup de cynisme, les personnes de vingt-cinq ans et plus se montrent aussi respectueuses à leur endroit que les jeunes enfants <sup>196</sup>. Comment rendre compte de cette accentuation du cynisme entre quinze et vingt-cinq ans ? S'explique-t-elle entièrement par le cycle des générations ?

#### *4. Sujets de la socialisation politique*

[Retour à la table des matières](#)

L'effet de la socialisation politique varie selon le sexe, l'intelligence, la strate socio-économique, la région, la mobilité, etc. Bien entendu, les agents de socialisation subissent eux-mêmes l'influence de ces facteurs. La famille est constituée de membres plus ou moins intelligents, elle occupe une strate socio-économique donnée, elle habite la campagne ou la ville. Il en est de même de l'école : elle peut être en milieu rural ou urbain, populaire ou sophistiquée, les enseignants peuvent être des hommes ou des femmes, ils n'ont pas tous la même intelligence ni la même origine sociale. De plus, un même agent aura peut-être une influence différente sur la socialisation des enfants dont il a la charge selon que ceux-ci sont des garçons ou des filles, intelligents ou bornés, d'extraction sociale élevée ou inférieure, de milieu urbain ou rural. La magnitude des variations selon les diverses catégories est encore mal connue. En outre, ces catégories réagissent les unes sur

---

<sup>195</sup> À ce sujet, voir Fred I. GREENSTEIN, *Children and Politics*, Yale University Press, New Haven, 1965.

<sup>196</sup> Des enquêtes menées en Grande-Bretagne, et en Australie confirment ces tendances. Dans l'enquête australienne, 25 pour cent seulement respectaient grandement les agents de police ; cette proportion s'élevait à 58 pour le groupe de vingt et un à trente ans, à 75 pour celui de trente et un à quarante-cinq ans et à 82 pour celui de plus de quarante-cinq ans. Voir D. CHAPPELL P. R. WILSON, « Police Public Relations », *Politics*, 2, 1967, 258-259 ; Royal Commission on the Police, Her Majesty Stationery Office, 1960-1962, 6 et appendix 5 ; David EASTON, Jack DENNIS, op. cit., 300-306.

les autres de sorte que, pour juger avec certitude, il faudrait isoler l'effet de chacune d'elles.

Bien que ce phénomène n'ait pas fait l'objet d'investigations poussées, on sait que moins de femmes que d'hommes sont membres d'associations volontaires, candidats, députés, ministres ou même électeurs. On sait aussi que les femmes tendent davantage à demander conseil aux hommes à propos de questions politiques que l'inverse et que les femmes, aussi bien que les hommes, préfèrent être gouvernées par les hommes. La performance politique inférieure des femmes s'explique par des différences de conditions culturelles, sociales et historiques, notamment par l'attribution tardive de droits politiques égaux et par la discrimination dont les femmes sont encore l'objet <sup>197</sup>. Mais on ne sait pas dans quelle mesure le sexe comme tel peut être considéré comme un facteur majeur ou résiduel <sup>198</sup>.

De nombreuses recherches sur les caractéristiques politiques des sexes dans l'enfance paraissent non probantes : les auteurs, en effet, aboutissent à des conclusions contradictoires. Easton et Dennis n'ont pas trouvé de différences appréciables et systématiques, à âge égal, chez les garçons et chez les filles, dans la connaissance des objets de socialisation non plus que dans les sentiments exprimés à leur endroit. Assez singulièrement, Hess et Torney, qui partent pourtant des mêmes données que les deux premiers, concluent à des différences appréciables entre les sexes. Fred C. Greenstein, se basant sur une enquête menée à New Ha-

<sup>197</sup> Alain LANCELOT, qui a étudié le phénomène de l'abstentionnisme électoral, note que les écarts dans la participation électorale, considérables au moment d'un élargissement des droits électoraux en faveur de la femme, se rétrécissent graduellement par la suite tout en subsistant (dans *l'Abstentionnisme électoral en France*, Armand Colin, Paris, 1968).

<sup>198</sup> David EASTON, Jack DENNIS, op. cit., 325-343 ; Robert D. HESS, Judith V. TORNEY, op. cit., 173-194 ; Fred I. GREENSTEIN, op. cit., et « Sex-Related Political Differences in Childhood », *Journal of Politics*, vol. 23, n° 2, May 1961, 353-372. Dans sa synthèse des premiers travaux sur la socialisation politique (*Political Socialization. A Study in the Psychology of Political Behavior*, The Free Press, Glencoe, Ill., 1959), Herbert H. HYMAN fait état de grandes variations selon les sexes. Voir aussi Maurice DUVERGER, *la Participation des femmes à la vie politique*, Unesco, Paris, 1954 ; René RÉMOND, « Participation électorale et participation organisée », dans Georges VEDEL, directeur, *la Dépolitisation : mythe ou réalité*, Armand Colin, Paris, 1962, 79-80.

ven en 1958 auprès d'écoliers de neuf à quatorze ans, estime pour sa part que les différences sont importantes. Il semble que les divergences entre les auteurs tiennent surtout au fait qu'ils mettent l'accent sur des aspects différents de la socialisation. Au plan de la connaissance des objets politiques, les écarts entre garçons et filles, du moins aux États-Unis, sont nuls. De même existe-t-il peu de différences en ce qui concerne les sentiments généraux vis-à-vis des autorités publiques.

Les différences portent surtout sur le degré d'intérêt pour la politique. Greenstein a trouvé que les garçons, à tous les âges, s'intéressent plus à la politique que les filles et que l'écart s'accroît avec le temps. Les filles partagent moins les opinions radicales que les garçons ; elles s'engagent moins dans les activités de l'école (cercles d'études, mouvements étudiants, candidatures aux postes électifs, etc.) ; elles ont des vues moins nettes, elles ont moins confiance aux candidats et aux dirigeants de leur sexe, etc. Bref, les comportements politiques caractéristiques des femmes dans l'âge adulte se manifestent dès l'enfance. Greenstein conclut que ce sont les agents de socialisation politique, par les conceptions qu'ils se font du rôle socio-politique de la femme, qui contribuent plus ou moins consciemment à la perpétuation des différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'intérêt pour la politique et la propension à prendre part aux activités politiques. Le progrès de l'instruction, la pratique plus répandue d'une profession, l'évolution des mœurs et la propagande réduisent graduellement les différences de socialisation politique entre sexes. Mais les écarts qui se manifestent dans le jeune âge ont des effets durables.

La famille, l'école et les autres agents de socialisation politique sont intimement reliés aux structures globales des sociétés. Ils se distribuent selon les diverses strates socio-économiques. Chez les adultes, les personnes de statut socio-économique élevé manifestent plus d'intérêt pour la politique que celles de statut socio-économique inférieur. Ces différences sont apparentes dès le bas âge. Les enfants dont les parents ont un statut socio-économique supérieur tendent à identifier plus tôt les objets politiques, la nature de leur attachement est moins émotive, ils discernent plus rapidement les institutions sous les rôles personnels. Toutefois, les écarts vont dans le même sens et sont encore plus grands quand on fait intervenir les quotients intellectuels, de sorte qu'il faut peut-être les attribuer davantage à l'intelligence qu'au niveau socio-économique. De légères différences subsistent entre enfants d'intelligence égale et de statuts socio-économiques différents. Ce-

pendant, les écarts sont beaucoup plus prononcés entre enfants d'intelligence supérieure, moyenne et inférieure, quelle que soit la strate socio-économique à laquelle ils appartiennent <sup>199</sup>.

En grandissant, l'enfant ne devient pas la réplique parfaite de ses parents ni celle de ses maîtres. On pressent qu'à l'âge adulte il ne remplira pas ses rôles politiques tout à fait comme ceux qui les lui ont appris. Quelles sont les raisons de ces variations ? Comment émergent-elles ? On connaît mal les réponses à ces questions.

## ***5. Socialisation et changement politiques***

[Retour à la table des matières](#)

La socialisation politique vise à préparer l'individu à devenir un citoyen utile. Tout système politique vise à se perpétuer. Mais le degré de stabilité varie beaucoup d'un système à l'autre. À un extrême, la Grande-Bretagne, caractérisée par un très haut degré de stabilité, réussirait presque parfaitement à intégrer les jeunes à l'ordre existant : « Une socialisation politique parfaite, si elle pouvait être réalisée, supposerait l'apprentissage par chaque génération nouvelle d'habitudes de pensée et d'action politiques permettant une persistance totale du système politique établi... La Grande-Bretagne n'est pas éloignée d'une telle socialisation parfaite <sup>200</sup>. » À l'autre extrême, les pays en voie de développement, où le régime politique est hautement instable et où les jeunes ont peu de respect pour l'ordre établi, quel qu'il soit. Dans ces derniers pays, la socialisation politique ne permet pas la stabilité du système politique. Aux États-Unis, en France et au Canada, la socialisation politique favorise en général la stabilité mais chacun de ces pays comporte

---

<sup>199</sup> Elliot S. WHITE, « Intelligence and Sense of Political Efficacy in Children », *Journal of Politics*, vol. 30, n° 3, 1968, 710-731 ; Robert D. HESS, Judith V. TORNEY, op. cit., 128-137 ; Elliott S. WHITE, « Intelligence, Individual Differences and Learning : An Approach to Political Socialization », *The British Journal of Sociology*, vol. 20, n° 1, 1969, 50-69.

<sup>200</sup> Philip ABRAMS, Alan LITTLE, « Britain : Young Voters, Young Activists and the Irrelevance of Age », Contribution to the 6th World Congress, Geneva, Sept. 21-25, 1964, International Political Science Association, 1964, 55 pages, miméo.

des groupes (Noirs américains, communistes français, Canadiens français) qui, dans certains de leurs éléments, n'acceptent pas la légitimité du régime existant. Rares sont les pays où des groupes ne sont pas mobilisés en vue d'une action plus ou moins révolutionnaire <sup>201</sup>. Tous les systèmes politiques sont ainsi soumis à des tensions qui risquent de les empêcher de remplir adéquatement les fonctions pour lesquelles ils existent. C'est précisément une des caractéristiques normales de la socialisation politique de tendre à réduire ces tensions parmi les générations montantes. Mais les objectifs visés sont atteints à des degrés divers. Ainsi constate-t-on chez les enfants des tendances négatives aussi bien que positives à l'endroit du système politique. Ces tendances sont sans doute influencées par les orientations politiques des agents de socialisation <sup>202</sup>.

Les études éludent généralement la question des rapports de la socialisation politique et du changement politique. Malgré l'excellence de leur contribution, Easton et Dennis n'échappent pas à cette critique. En adoptant un modèle dit de « persistance systémique » qui ne favorise ni la stabilité ni le changement, ils ignorent, dans leurs analyses de la socialisation politique des enfants, le problème du changement et ne le posent que de façon tout à fait incidente dans leurs conclusions. Gabriel A. Almond a indiqué trois façons pour la socialisation politique d'influer sur les normes et le rythme du changement politique : par l'absorption de changements survenant dans le système social (l'industrialisation ou encore l'évolution des attitudes religieuses) ; par l'adoption d'un nouveau style d'action de la part des élites politiques ; par les conséquences d'une réponse favorable de la part des agents du système politique à des demandes nouvelles concernant la participation politique, l'étendue de l'action du système politique, et ainsi de suite.

---

<sup>201</sup> Amitai ETZIONI, « Mobilization as a Macro-Sociological Conception », *The British Journal of Sociology*, vol. 19, n° 3, Sept. 1968, 243-254 ; Karl W. DEUTSCH, « Social Mobilization and Political Development », *The American Political Science Review*, vol. 55, n° 3, Sept. 1961 ; Gabriel A. ALMOND, G. Bingham POWELL Jr., *Comparative Politics*, Little Brown, Boston, 1966, 176-178.

<sup>202</sup> Gabriel A. ALMOND, « A Developmental Approach to Political Systems », *World Politics*, vol. 17, January 1965, 183-214, dans Jason L. FINKLE, Richard W. GABLE, eds, *Political Development and Social Change*, John Wiley, New York, 1966, 116-117.

Tant que la dimension évolutive ne sera pas incluse dans la problématique même des études sur la socialisation politique, elle sera passée sous silence ou traitée de façon accessoire. Il s'impose d'identifier les points du système social et du système politique qui orientent la socialisation politique davantage vers le changement que vers la stabilité, de connaître les agents qui favorisent ces tendances, de même que les conditions et l'effet de leur action. Ainsi, il semble que, dans les pays en voie de développement, la famille favorise le statu quo politique lié à la tradition tandis que l'école soit orientée vers la modernisation <sup>203</sup>.

### *6. Socialisation politique et crise de la jeunesse*

[Retour à la table des matières](#)

Les récents travaux de Greenstein, d'Easton et ses collaborateurs et d'autres auteurs ont élucidé nombre de questions relatives à la socialisation politique des enfants de huit à quatorze ans. Peu d'études ont été consacrées aux adolescents et aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. En particulier, on connaît mal la nature de « l'écart entre les générations » auquel on attribue tant d'importance et qui semblerait imputable à la crise de l'adolescence. Zygmunt Bauman définit ainsi cette « crise » :

L'étape de l'existence humaine que nous appelons « jeunesse » est chargée d'une accumulation de tensions toute particulière. Aux tensions accompagnant la mobilité sociale accélérée s'ajoutent celles engendrées par l'affrontement entre les efforts convergents de stabilisation de la part des institutions établies et la pression novatrice mais dispersée des jeunes, entre les capacités d'adaptation du système et les attentes des jeunes. Ces tensions rendent les attitudes des jeunes relativement extrêmes, leur eu-fonctionnalité ou leur dys-fonctionnalité dépendant de l'écart entre le volume du changement nécessaire à la survie du système et le volume de changement que le système est capable d'absorber sans que se trouve mise en danger sa cohésion. La propension des jeunes à être extrêmes ne trouve pas obligatoirement son expression dans l'engagement politique. D'autres conditions, situées aussi bien dans la structure du système politique que dans la relation entre cette structure et les objectifs des jeunes, doivent être

---

<sup>203</sup> M. Kent JENNINGS, Richard G. NIEMI, op. cit., 169-184.

remplies pour rendre possible l'expression politique de l'extrémisme des jeunes : ainsi, les tensions inhérentes au statut des jeunes sont beaucoup plus fréquentes que l'extrémisme des jeunes, mais cet extrémisme est à son tour beaucoup plus fréquent que son expression politique <sup>204</sup>.

Les auteurs ne sont pas tous aussi catégoriques dans leur jugement sur la fréquence de l' « extrémisme » parmi les jeunes. Assez nombreux sont ceux qui concluent plutôt à une certaine « apathie » politique de la jeunesse. Des sondages tendent à confirmer ce dernier point de vue. Il semble que les orientations politiques des jeunes varient beaucoup selon les périodes et les pays. Ainsi les jeunes Américains manifestèrent peu d'intérêt aux grands enjeux politiques de la décennie 1950-1960, notamment à l'endroit du mccarthyisme. Par contre, leur radicalisme s'accrut constamment durant la décennie 1960-1970. Règle générale, les étudiants européens seraient plus contestataires que les étudiants américains et tendraient davantage à se donner des mouvements propres <sup>205</sup>.

Il semble toutefois qu'on tende à exagérer le radicalisme des sentiments politiques des jeunes. Le trait caractéristique de la jeunesse serait plutôt un manque d'intérêt vis-à-vis de certaines formes d'actions politiques favorisées par les personnes plus âgées. Ce courant d'apathie serait universel. Aux États-Unis, on note que « la génération des étudiants de collège est politiquement non intéressée, apathique et conservatrice <sup>206</sup> ». En Grande-Bretagne, même constatation : « Une forte proportion des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans est politiquement complètement indifférente <sup>207</sup>. » Un sondage mené en 1962 sur le degré d'information

<sup>204</sup> Zygmunt BAUMAN, « Polish Youth and Politics », Contribution to the 6th World Congress, International Political Science Association, Paris, 1964, miméo. La citation est tirée du résumé en langue française.

<sup>205</sup> B. GREER, « Students and Politics », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, miméo.

<sup>206</sup> Robert H. SALISBURY, « American Youth in American Politics : Overview and Research Prospects », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, miméo ; Norval D. GLENN, Michael GRIMES, « Aging, Voting and Political Interest », *American Sociological Review*, vol. 33, August 1968, 563-575.

<sup>207</sup> J. CHARLOT, M. CHARLOT, « Politisation et dépolitisation en Grande-Bretagne », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 3, sept. 1961, 609-641 ; voir aussi H. DANDT, H. LANGE, « Youth and Politics in Netherlands », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva,

politique de la jeunesse française indique que l'indifférence politique des jeunes est peut-être moindre que ne le supposent la majorité des travaux, si du moins on élargit suffisamment le champ d'investigation. Par ailleurs, l'enquête n'a permis de déceler aucune agressivité des jeunes envers la politique :

Le niveau d'information politique atteint par l'ensemble de l'échantillon sur l'ensemble des questions est sans doute assez faible, mais il ne l'est pas d'une manière excessive et inquiétante. Il arrive qu'à des connaissances insuffisantes suppléent des croyances mal fondées en fait, mais conformes à l'opinion publique. On ne peut pas dire que les jeunes ne manifestent aucun intérêt pour la politique, que le domaine leur est étranger, inconnu : cela ne serait vrai que si l'on réduisait la politique au jeu subtil des différences et des oppositions entre les partis et les personnalités de ce qu'il est convenu d'appeler la « classe politique ». Il semble que le cadre d'attention s'élargisse, que les centres d'intérêt se déplacent : les questions strictement nationales sont moins familières que les questions d'importance continentale ou mondiale <sup>208</sup>.

Contrairement à une théorie très répandue, les différences dans les perceptions du système politique et dans les orientations à l'endroit de ce dernier qui existent entre parents et enfants ne sont pas, sauf exceptions, imputables à une « rébellion » contre les parents. Dans la mesure où cette « rébellion » se produit, elle ne paraît pas affecter de façon appréciable les sentiments politiques des adolescents. Certes, on constate qu'entre quinze et dix-huit ans les enfants échappent à leurs

---

Sept. 1964, miméo, W. JAIDE, « Jeunes et politique dans la République fédérale allemande », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, miméo ; René RÉMOND, « La jeunesse et la vie politique en France », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, miméo ; Jean-William LAPIERRE, G. NOIZET, « Recherches sur le civisme et le loyalisme des jeunes Français », International Political Science Association, the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, miméo ; A. PHILIPPART, « Une enquête sur l'information et les croyances populaires des jeunes en Belgique », International Political Science Association (op. cit.) ; Eleanor E. MACCOBY et al., « Youth and Political Change », *Public Opinion Quarterly*, vol. 18, Spring 1954, 23-39, dans Heinz EULAU et al., *Political Behavior*, The Free Press, Glencoe, III., 1959, 307.

<sup>208</sup> Jean-William LAPIERRE, Georges NOIZET, « L'information politique des jeunes Français en 1962 ». *Revue française de science politique*, vol. 14, 1964, 494 : Jean C.

parents aussi bien qu'à leurs maîtres. Ils subissent davantage l'influence de leurs camarades et surtout des événements. Mais ce détachement, qui n'est que temporaire, ne signifie pas le rejet de la culture politique reçue des premiers agents de socialisation. Au contraire, certains sentiments et comportements révèlent un haut degré de continuité. Ainsi, aux États-Unis et à un degré moindre en Grande-Bretagne et au Canada, les adolescents continuent à adhérer au même parti que leurs parents.

Une étude menée aux États-Unis a montré que les jeunes suivent davantage les vues politiques de leur famille que celles de leurs amis et surtout de leurs compagnons de travail. Par rapport à leurs parents, ils sont politiquement moins actifs et tendent à être légèrement plus « à gauche » ou plus « radicaux ». La conformité des conduites avec celles des parents est plus grande si les parents ne sont ni très autoritaires ni très tolérants ; les jeunes qui montent dans l'échelle sociale tendent à adopter les vues de la catégorie socio-économique à laquelle ils se joignent ; ceux qui reçoivent une instruction supérieure diffèrent davantage de leurs parents que ceux qui terminent leurs études dans le bas âge. Un sondage, effectué par l'Association internationale de science politique auprès de la jeunesse américaine, française, belge, hollandaise et allemande, montre que, partout, le désintérêt pour la politique est moins prononcé qu'on ne le croit généralement. Bien qu'ils soient moins actifs en politique que les adultes, les jeunes, particulièrement les jeunes filles, font montre d'un loyalisme plus ferme qu'on ne s'y attendait et leur curiosité pour les affaires publiques de même que le degré de leur information, bien que laissant à désirer, ne sont pas aussi lamentables qu'on le dit parfois" <sup>209</sup>.

TEXIER, « La jeunesse française et la vie politique », *Revue française de science politique*, vol. 18, n° 6, 1968, 124-126 ; Charles ROIG, Françoise BIL-

---

<sup>209</sup> M. Kent JENNINGS, Richard G. NIEMI, *op. cit.*, 169-184 ; Eleanor E. MACCOBY et al., *op. cit.* ; voir aussi les études miméographiées sous les auspices de l'Association internationale de science politique lors du Congrès mondial de Genève en 1964 et dont les auteurs sont Robert H. SALISBURY et B. GREER, pour les États-Unis ; René RÉMOND pour la France ; A. PHILLIPPART, pour la Belgique ; H. DANDT et H. LANGE, Pour la Hollande ; W. JAIDE et Robert E. LANE, *pour la République fédérale allemande*. Voir aussi K. PREWITT, Heinz EULAU, *op. cit.*, 569-583.

LOW-GRAND, *la Socialisation des enfants. Contribution à l'étude de la formation des attitudes politiques en France*, Armand Colin, Paris, 1968.

Dans la mesure où elles existent, les différences d'attitudes politiques entre jeunes et parents peuvent découler de conditions tout à fait extérieures à la famille ou à l'école, ou encore résulter d'efforts de la part des agents de socialisation pour inculquer aux enfants d'autres valeurs politiques que celles auxquelles ils adhèrent ouvertement eux-mêmes. Par ailleurs, l'intérêt moindre manifesté par les jeunes à l'endroit de la politique peut s'expliquer de plusieurs manières : absence de stimulations venant de la profession et autres intérêts personnels ; insignifiance des avantages escomptés des suites de l'engagement politique ; sentiments débonnaires des agents du système politique à l'égard des jeunes, particulièrement des étudiants ; aptitude supérieure d'autres agents que les agents politiques à satisfaire les attentes de jeunes ; succès des adultes à mobiliser politiquement les jeunes selon leurs désirs. En d'autres termes, l'indifférence relative des jeunes envers la politique s'expliquerait par le sentiment que les agents politiques leur sont plutôt favorables et que, par ailleurs, une participation accrue de leur part n'affecterait pas leur situation de façon sensible.

Sans doute, à toutes les époques et dans tous les pays, révolutionnaires comme réactionnaires ont tenté de mobiliser à leur profit l'« enthousiasme » de la jeunesse. Leur succès fut plus ou moins grand selon les circonstances. Le national-socialisme allemand est un exemple d'exploitation méthodique de la jeunesse au profit d'un mouvement révolutionnaire ; la révolution culturelle dans la Chine populaire de Mao en fournit un autre exemple. Sans doute, aussi, y eut-il toujours et partout des « rebelles » et des « renégats » parmi les jeunes. Mais, jusqu'à récemment, du moins dans les sociétés occidentales, les jeunes, ou bien prirent des aînés pour guides ou bien échouèrent à créer et à diriger eux-mêmes des mouvements sociaux d'une certaine portée historique. Depuis quelques années, partout dans le monde, les jeunes, particulièrement les étudiants, montrent des signes d'impatience, de lassitude sinon de révolte contre l'ordre social. Le phénomène des hippies fut le premier grand signe du nouvel état d'esprit de la jeunesse. Le mouvement de mai 1968 en France et l'agitation étudiante dans tous les pays marquent une nette orientation de la jeunesse vers le radicalisme.

On se perd en conjectures sur les causes de la vague de contestation qui atteint actuellement une fraction importante de la jeunesse dans plusieurs pays. Le mou-

vement de contestation apparaît comme une révolte radicale contre l'ordre établi. Ce ne sont pas tels ou tels aspects du système politique et du système social qui sont visés ; la révolte atteint les sociétés en plein coeur. Ce mouvement paraît donner raison aux partisans de la théorie de l'« écart entre générations ». Il est toutefois douteux qu'il soit imputable, comme on l'affirme souvent, à l'incapacité soudaine des agents de socialisation, notamment les parents et les maîtres, de remplir convenablement leur tâche. Il semble plutôt qu'il résulte de facteurs étrangers à la socialisation politique. Ces facteurs tiendraient aux faits que le nombre de jeunes entre quatorze et vingt-cinq ans dans ces pays s'est accru au point d'en faire une « masse critique » quant à la conscience qu'ils prennent de leur situation et aux modes d'organisation qu'ils peuvent se donner ; que les ressources dont disposent ces jeunes (instruction, concentration dans les centres universitaires, etc.) leur procurent une force redoutable qu'ils peuvent utiliser contre la société ; que les conditions susceptibles de permettre l'émergence d'un leadership autonome existent ; que les circonstances « provocatrices » sont nombreuses (guerre du Vietnam, conflits ethniques et raciaux, existence de la pauvreté au milieu de l'abondance, répression policière, Incapacité des sociétés d'employer de façon utile tous les diplômés d'université, etc.) ; enfin, que les idéologies justificatrices sont attrayantes et convaincantes <sup>210</sup>.

---

<sup>210</sup> Voir, à ce sujet, Donald VON DESCHEN, Jerome KIRK, Maurice PINARD, « The Conditions of Direct Action in A Democratic Society », *The Western Political Quarterly*, vol. 22, n° 3, 1969, 309-326 ; David EASTON, Jack DENNIS, op. cit., 307-309 ; Alain TOURAINE, *le Mouvement de mai ou le communisme utopique*, Éditions du Seuil, Paris, 1968 ; Jan WEINBERG, Kenneth N. WALKER, « Student Politics and Political Systems : Toward a Typology », *American Journal of Sociology*, vol. 75, n° 1, 1969, 76-96 ; Martin Seymour LIPSET, « The Possible Political Effects of Student Activism », *Information sur les sciences sociales*, vol. 8, n° 2, 1969, 7-30 ; Leonard D. CAIN, « Life Course and Social Structure », dans Robert E. L. Favis, ed., *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally, Chicago, 1964, 272-309. Tandis que la croissance physiologique s'est accélérée depuis cinquante ans (on atteint la puberté à douze ans au lieu de quatorze ou seize ans), ce n'est qu'à un âge beaucoup plus avancé qu'autrefois qu'on commence à assumer des responsabilités sociales. Il en résulte un manque de synchronisation entre l'âge et le statut social, source de frustrations graves chez les jeunes gens. Par ailleurs, les périodes progressistes et révolutionnaires ont généralement été dominées par des individus jeunes tandis que des personnes âgées ont tenu les leviers de commande dans les époques conservatistes et de stagnation. En ou-

## *7. Socialisation politique et groupes*

[Retour à la table des matières](#)

La socialisation politique constitue un processus de groupe par excellence, et cela, de trois façons différentes. D'abord en ce sens que les agents de socialisation et les agents socialisés appartiennent à des groupes (la famille, la classe d'écoliers, les camarades de jeu, etc.). D'où il résulte qu'une conscience de groupe imprègne à des degrés divers leurs sentiments et leurs jugements politiques. L'appartenance durant l'enfance à une famille, à une classe sociale peut avoir des répercussions sur les conduites politiques de l'âge adulte comme le montre l'influence de la famille d'origine dans le choix d'une carrière parlementaire <sup>211</sup>. L'influence directe de groupements comme les partis et les groupes d'intérêt, bien que relativement tardive, devient rapidement considérable <sup>212</sup>. Ensuite, en ce sens que les objets sur lesquels porte la socialisation politique sont souvent des groupes ou des quasi-groupes. Il est vrai que l'enfant perçoit d'abord ces objets comme des personnes ; mais un bon indice de la maturation de la culture politique réside précisément dans la substitution graduelle d'une image personnalisée des objets politiques par une image institutionnalisée qui révèle le caractère de groupe de plusieurs institutions politiques. Enfin en ce sens que les effets de la socialisation politique varient grandement selon que le degré de participation à des groupes est élevé ou faible. Les écoliers qui font partie de groupes manifestent davantage d'intérêt pour la

---

tre, dans le passé, ce sont des personnes d'âge mûr qui ont exercé les fonctions productrices, qui ont décidé, en choisissant de s'appuyer ou bien sur l'expérience ou bien sur la fougue, des positions respectives de la vieillesse et de la jeunesse. (Voir, à ce sujet, Simone DE BEAUVOIR, *la Vieillesse*, Gallimard, Paris, 1970). La conscience de ces faits accroît l'importance de la jeunesse contemporaine.

<sup>211</sup> Voir, à ce sujet, « La profession parlementaire », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, et Dwaine MARVICK, ed., *Political Decision Makers : Recruitment and Performance*, The Free Press, Glencoe, Ill., 1961, 13-29.

<sup>212</sup> Partis et groupes d'intérêt font de nombreux efforts d'« éducation » auprès des citoyens et contribuent ainsi au développement et au maintien de la culture politique. Voir, pour les États-Unis, Gordon L. Lippitt, « Training for Political Participation », *Journal of Social Issues*, vol. 16, n° 1, 1960, 1-70.

politique <sup>213</sup>. Il serait avantageux dans les recherches sur la socialisation politique de tenir davantage compte de l'effet de groupe qui imprègne tout le processus.

De même, la socialisation politique influence la nature et le fonctionnement des groupes dans une société. Elle contribue à former les attitudes des individus envers les groupes particuliers et détermine en partie les jugements sur les idéologies des groupes de même que les rapports inter-groupes. Plus particulièrement, de la socialisation politique dépendent les orientations des individus vis-à-vis des groupes d'intérêt et des partis et, par conséquent, des mécanismes qu'empruntent obligatoirement les individus dans une société libérale pour convertir leurs pressions, valeurs et intérêts sociaux en demandes et soutiens politiques.

## II. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

[Retour à la table des matières](#)

Les individus n'accèdent pleinement à l'existence sociale que par les groupes auxquels ils adhèrent. Ceux-ci, selon leurs caractéristiques et leurs fonctions propres, encadrent la vie quotidienne des individus et leur procurent les canaux de communication qui les font participer aux projets et aux efforts collectifs. La manière dont les groupes s'acquittent de leurs tâches dépend en grande partie du caractère de l'adhésion des membres. Cette adhésion peut être automatique, imposée ou libre. Les groupes de fait (la famille, la classe sociale et le groupe ethnique, par exemple) procurent les formes d'encadrement souvent décisif pour la vie des individus. Les groupes imposés (telles les corporations médiévales et la société politique) régissent de l'extérieur et de façon impérative des conduites qui se rattachent à un secteur d'activité vital pour les membres. Malgré toute leur portée, ces deux catégories de groupes offrent cependant, sous un aspect significatif, moins d'intérêt que les groupes volontaires : ces derniers n'existent précisément que par un acte libre et délibéré de la part d'individus qui, parce qu'ils se ressemblent, cherchent à s'assembler. De ce fait, de tels groupes sont spécialement révélateurs de la façon dont les individus perçoivent plus ou moins spontanément les modes d'or-

---

<sup>213</sup> Robert D. HESS, Judith V. TORNEY, Op. cit., 120-122.

ganisation les plus susceptibles de donner une expression sociale à leurs besoins et à leurs aspirations.

Malgré les nombreux travaux qui leur ont été consacrés, les associations volontaires sont encore mal connues. Les angles d'étude sont multiples. Ici, on les considère comme des mécanismes de répartition des biens, services et valeurs entre individus et groupes dans une société ; là, comme des foyers de formation et des véhicules de participation socio-politique ; ailleurs encore, comme des modes de structuration des conflits inter-groupes. On fait porter l'accent sur des aspects différents de ces organisations : structures, objectifs ou activités <sup>214</sup>. Nous considérerons successivement la notion d'association volontaire, l'appartenance aux associations volontaires, l'organisation qui les caractérise et, finalement, les tâches qu'elles sont appelées à remplir.

### *1. Notion d'association volontaire*

[Retour à la table des matières](#)

On peut définir l'association volontaire comme l'union officielle, durable et sans but lucratif de plusieurs personnes qui se sont entendues de leur plein gré pour mettre en commun certaines ressources et pour poursuivre ensemble de façon régulière et par leurs propres moyens des fins particulières qui leur sont tangentielles <sup>215</sup>.

---

<sup>214</sup> Sidney VERBA, « Organizational Membership and Democratic Consensus », *Journal of Politics*, vol. 27, 1965, 467. Pour une présentation d'ensemble de la littérature, voir Kurt LANG, Gladys E. LANG, *Collective Dynamics*, Thomas Y. Crowell, New York, 1961 ; aussi Bartolomeo J. PALISI, « A Critical Analysis of the Voluntary Association Concept », *Sociology and Social Research*, vol. 62, n° 4, 1968, 392-405.

<sup>215</sup> Pour d'autres définitions, voir R. M. MACIVER, C. H. PAGE, *Society : An Introductory Analysis*, New York, 1949, 437 ; David L. SILLS, « Voluntary Associations : Socio-logical Aspects », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, New York, 1968, vol. 16, 362-363 ; Arnold M. ROSE, *The Power Structure. Political Process in the American Society*, Oxford University Press, New York, 1967, 213 ; John Carver SCOTT Jr., « Membership and Participation in Voluntary Associations », *American Sociological Review*, vol. 22, n° 3, June 1957, 316 ; David TRUMAN, *The Governmental Process*,

a) L'association volontaire est l'union de plusieurs personnes. L'acte qui la crée est une entente entre individus par laquelle chacun s'oblige vis-à-vis de tous à respecter ses engagements et reçoit en retour de la collectivité l'assurance que les avantages qu'il cherche à obtenir par l'union des efforts lui seront octroyés. L'association volontaire n'est pas une association contractuelle ordinaire. Elle s'étend obligatoirement à plus de deux personnes. Elle groupe des dizaines, des centaines et même souvent des milliers de membres. Et la raison de cette union ne peut être que la recherche par les individus d'un accroissement de leur puissance d'action. Ainsi que l'écrit Tocqueville à propos des Américains : « Sitôt que plusieurs des habitants des États-Unis ont conçu un sentiment ou une idée qu'ils veulent produire dans le monde, ils se cherchent et, quand ils se sont trouvés, ils s'unissent. Dès lors, ce ne sont plus des hommes isolés mais une puissance qu'on voit de loin, et dont les actions servent d'exemple, qui parle et qu'on écoute <sup>216</sup>. »

b) L'association est une union officielle en ce sens que les droits et obligations qui lient les membres ont un caractère contractuel. Le contrat, certes, n'est pas toujours explicite. Souvent implicite, il a cependant plusieurs des effets d'un contrat en bonne et due forme. L'association volontaire est une réalité sociale, objective et manifeste. Elle existe indépendamment de la loi, bien que certaines associations volontaires, notamment les associations de professions libérales, se sont vu déléguer des prérogatives publiques. Elle se distingue ainsi des groupes

---

40-41. Le droit français en matière d'association décrit l'association volontaire comme constituée de membres qui « mettent en commun leurs connaissances ou leur activité et cela dans un but autre que de partager les bénéfices » (voir Albert MEISTER, « Vers une sociologie de l'association », *Archives internationales de sociologie de la coopération*, n° 4, 1958, 8 ; Robert H. SALISBURY, « An Exchange Theory of Interest Groups, *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1969, 1-32 ; Bartolomeo PALISI, op. cit., 392-405 ; D. B. ROBERTSON, ed., *Voluntary Associations. A Study of Groups in Free Societies*, John Knox Press, Richmond, Virginia, 1964).

<sup>216</sup> Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, Paris, 1951, tome II, 116. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

informels ou spontanés auxquels on adhère sans avoir à se soumettre à des clauses définies et qui n'ont pas de statuts internes précis <sup>217</sup>.

c) L'association volontaire est une union durable... Elle possède nécessairement une certaine permanence dans le temps en vertu des raisons de son existence et des fins qu'elle poursuit. Elle se différencie par là des groupements éphémères qui se font et se défont au gré des événements ou du rythme de la vie.

d) Elle est en outre une union sans but lucratif... Elle se distingue donc des sociétés de commerce et de finance, des professions et autres groupements au sein desquels les individus exercent un métier rémunéré et poursuivent une carrière professionnelle. Les biens dont dispose l'association volontaire appartiennent collectivement et de façon indivise à tous les membres et leur gestion est sinon exercée par tous, du moins placée sous le contrôle de tous <sup>218</sup>. Le revenu principal des associations volontaires émane des cotisations des membres et les profits appartiennent à la collectivité et ne sont pas distribués parmi les membres. Ces derniers ne reçoivent ordinairement aucune rémunération pour le travail qu'ils accomplissent pour l'association, surtout si ce travail est effectué en dehors des heures régulières. Les directeurs des grandes associations sont cependant rétribués selon les normes du marché. Le halo de « gratuité » qui entoure les associations volontaires contribue grandement à la réputation d'insignifiance dont elles sont affublées. Comment, en effet, se dit-on, un groupement qui ne procure à ses membres que des gratifications Morales ou qui ne fait appel qu'à des sentiments altruistes peut-il avoir une importance réelle dans la vie des individus ? Quand on pense aux associations volontaires, on se représente des groupements comme ceux des amateurs d'oiseaux ou des collectionneurs de papillons dont les objectifs, bien qu'attrayants pour leurs membres, ont peu d'utilité sociale apparente. Cette vue est erronée. Outre le fait que les associations volontaires permettent à leurs membres de réaliser des objectifs personnels jugés par eux importants, elles font office de pont

---

<sup>217</sup> Thomas BOTTOMORE, « Social Stratification in Voluntary Organizations », dans D. V. GLASS, ed., *Social Mobility in Britain*, Routledge and Kegan Paul, London, 1954, 351-352.

<sup>218</sup> Albert MEISTER, op. cit., 8.

entre les groupes sociaux réels (professions, famille, etc.) et le système social ou le système politique. Une entreprise, une famille peuvent rarement formuler de façon suffisamment forte les besoins et les aspirations de leurs membres pour que ces besoins et aspirations soient perçus des agents de décision. Une association d'affaires, une association de familles ont cette aptitude. L'importance des associations volontaires pour la société découle surtout de leur aptitude éminente à se convertir en groupes d'intérêt.

e) L'association volontaire comprend plusieurs personnes qui se sont entendues de leur plein gré... Elle est, par définition, un fruit de la volonté libre des individus. Elle n'émane pas directement des structures sociales (comme la famille) ni d'une autorité extérieure aux individus (tel l'État). Elle est plutôt associée à des conditions résultant du fonctionnement du système social et du système politique.

La vie socio-politique, en effet, fait émerger des convergences d'intérêts et d'idéologies parmi des individus qui peuvent appartenir à des couches socio-économiques, à des professions et à des groupes jusqu'à un certain point différents. Ainsi, le fait d'être parents crée une situation sociale commune à un très grand nombre d'individus. Cette situation commune est susceptible de revêtir une importance considérable pour ces personnes, par exemple en ce qui concerne l'instruction des enfants. Or les parents ne constituent pas comme tels un groupe social. Cependant, le fait d'être soumis à un même conditionnement social tend à faire naître chez eux des idéologies et des intérêts communs, susceptibles de les inciter à s'unir dans une association de parents.

De même, les associations volontaires n'émanent pas d'une autorité qui leur est extérieure. Sans doute, l'État sanctionne parfois leur existence et garantit leur statut juridique : il peut les reconnaître comme des instruments auxiliaires de gouvernement dans les limites de leur champ d'action. Ainsi, le Collège des médecins et le Barreau se sont vu concéder des prérogatives proprement politiques vis-à-vis de leurs membres (droit de fixer les conditions d'exercice de la profession, droit de veiller à la discipline, etc.). Les Chambres de commerce aux États-Unis agissent parfois au nom du ministère du Commerce. Le *Farm Bureau* intervient souvent auprès des fermiers américains à titre de porte-parole officiel du ministère de

l'Agriculture. Mais tout comme les associations volontaires ont une vie autonome par rapport aux groupes sociaux réels, elles existent indépendamment de l'État.

Pour que les associations volontaires puissent ainsi se créer et se maintenir sans l'intervention constante de la loi, il faut qu'existe un consensus profond entre ceux que réunit une idéologie ou un intérêt commun. Il faut aussi que soit reconnu dans une société le droit pour les individus de se constituer en sociétés selon leurs inclinations. Une association n'est volontaire que si les individus sont libres d'y adhérer et de s'en retirer selon leur bon plaisir. Cette liberté est rarement absolue. Des conditions restreignent généralement le droit d'entrée et de sortie. Évoquons simplement les débats sur les ateliers fermés et la liberté des employés d'adhérer à un syndicat de leur choix.

La notion de groupe volontaire tout comme celle de groupe imposé constitue un type idéal. Les associations se situent le long d'un continuum qui va du volontarisme absolu jusqu'à une appartenance quasi obligatoire. Il n'est pas toujours facile de déterminer si une association est volontaire ou imposée. La coutume décide souvent du type sous lequel on doit ranger une association donnée.

L'idéologie du « volontarisme », si profondément ancrée aux États-Unis, au Canada et, à un degré moindre, en Europe, contribue à masquer la réalité. Plusieurs associations dites volontaires, telles les unions ouvrières, les associations d'affaires, de fermiers ou de professions, de nombreuses sociétés civiques, de loisir, etc., ont été créées durant la période du laisser-faire et, de ce fait, sont imprégnées d'une idéologie qui continue à les marquer. L'idéologie du volontarisme est composite. D'abord la foi dans le *local government*, la *community* et les groupes restreints comme « écoles » de formation démocratique, ensuite, la conviction que l'existence de plusieurs organisations de taille moyenne est la condition de base d'une société pluraliste ; enfin, la croyance dans les vertus de l'initiative privée <sup>219</sup>. En Europe continentale, notamment en France, le courant volontariste s'est greffé sur un courant proprement associationniste plus ancien, d'essence ré-

---

<sup>219</sup> Grant MCCONNELL, *Private Power and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1967, 91 ss, 119 ss, 142 ss ; John W. CHAPMAN, « Voluntary Associations and the Political Theory of Pluralism », dans Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, eds, *Voluntary Associations*, Nomos XI, Atherton Press, New York, 1969.

volutionnaire et socialiste auquel se rattachent Saint-Simon, Proudhon, Buchez et Fourier.

La précondition essentielle du développement des associations volontaires consiste dans la reconnaissance de la liberté d'association et d'assemblée. Dans plusieurs pays, notamment dans les sociétés communistes, le droit d'association libre n'est pas reconnu. Même dans les pays libéraux de l'Ouest, ce droit n'a été accordé qu'à une date relativement récente. Hobbes, l'adversaire peut-être le plus acharné des « organisations privées », considérait les « corporations » indépendantes de l'État « comme des vers dans les entrailles de l'homme naturel » et comme des « causes prochaines de subversion du Commonwealth ». La General Combination Act de 1799 qui vise à dissoudre tous les corps intermédiaires s'inspire directement de Hobbes <sup>220</sup>. En France, la loi Le Chapelier (1791) dissout les corporations professionnelles et prohibe la création de toute association privée. Le code Napoléon reconnaît le droit d'association mais exige l'autorisation expresse du gouvernement pour la création de toute association, y compris les associations non professionnelles de plus de vingt personnes. Une loi de 1834 renforce les dispositions du code pénal et, sous le Second empire, une foule d'associations, sous prétexte de tendances séditeuses, sont dissoutes. Le droit de se constituer librement en associations professionnelles n'est pleinement reconnu que par une loi de 1884, amendée et précisée en 1901 <sup>221</sup>. Aux États-Unis, Madison, dans le numéro 10 du *Federalist*, s'insurge contre les factions qui créent « des États dans l'État ». Mais le droit d'assemblée et d'association est reconnu dès la création de la République. Le premier amendement à la constitution sanctionne ce droit de façon solennelle. Dans ce pays, la liberté d'association n'a pas sérieusement été mise en brèche depuis, sauf durant la guerre civile et dans le sud au cours de la période

<sup>220</sup> D. B. ROBERTSON, ed., op. cit., chap. v, « Hobbes Theory of Associations in the Seventeenth Century Milieu », 109-129.

<sup>221</sup> Albert MEISTER, op. cit., 11. La suspicion à l'endroit des associations volontaires prétend souvent s'inspirer de Jean-Jacques Rousseau, adversaire des factions qui, selon lui, constituent des volontés particulières incompatibles avec la volonté générale. Or, les associations volontaires occupent au contraire une position importante dans la pensée de Rousseau en tant qu'éléments sociologiques de la volonté générale (voir Maure L. GOLDSCHMIDT, « Rousseau on Intermediate Associations ». dans J. Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, op. cit., 119-137).

dite de reconstruction qui suivit la guerre civile <sup>222</sup>. Dans tous les pays où il est reconnu, le droit d'association et d'assemblée est assorti de dispositions d'ordre civil et pénal qui en déterminent l'exercice. L'exercice illimité de ce droit conduirait facilement à la sédition ou à l'anarchie. Tocqueville, qui était émerveillé de voir comment les Américains usaient du droit d'association, était bien conscient des risques qui lui étaient inhérents : « On ne peut se dissimuler que la liberté illimitée d'association en matière politique ne soit, de toutes les libertés, la dernière qu'un peuple puisse supporter. Si elle ne le fait pas tomber dans l'anarchie, elle la lui fait, pour ainsi dire, toucher à chaque instant <sup>223</sup>. »

La cour suprême des États-Unis a maintes fois affirmé la relativité du droit d'association. Ainsi le juge Brandeis : « Bien que les droits de parole et d'assemblée soient fondamentaux, par leur nature ils ne sont cependant pas absolus. Leur exercice est sujet à certaines conditions restrictives... dans le but de protéger l'État de la destruction ou de sérieux maux politiques, économiques ou moraux <sup>224</sup>. »

Les juristes américains se sont efforcés de formuler des critères qui permettraient de se prononcer concrètement sur la légalité des assemblées et des associations. Le test du « danger clair et présent » que le juge Holmes formula en 1919 dans le cas Schenck, bien qu'il ne soit pas d'application facile, a souvent servi de base aux jugements de la cour suprême dans les litiges portant sur la liberté d'expression et d'assemblée <sup>225</sup>.

Les restrictions qui peuvent être imposées à la liberté du droit d'association comportent de nombreux degrés. La loi et les cours peuvent bannir ou supprimer une association. L'inscription au ministère de la Justice ou au commissariat de police est obligatoire pour certaines catégories d'associations, comme c'est le cas aux États-Unis pour les *lobbyists* et, comme ce le fut, jusqu'à récemment, pour les

<sup>222</sup> Glenn ABERNATHY, *The Right of Assembly and Association*, University of South Carolina Press, 1961 ; David FELLMAN, *The Constitutional Right of Association*, Chicago University Press, Chicago, 1963, Morris L. ERNST, *The First Freedom*, Macmillan, New York, 1946.

<sup>223</sup> Alexis DE TOCQUEVILLE, op. cit., 1, 305.

<sup>224</sup> Louis D. BRANDEIS, *Withney V. California*, 274 U.S., 357, 373, 1927, cité dans David FELLMAN, op. cit., 13.

<sup>225</sup> Oliver W. HOLMES, *Schenck V. U.S.*, 249 U.S., 47, 1919, cité dans Walter BERNS, *Freedom, Virtue and the-First Amendment*, Louisiana State University Press, Baton Rouge, 1957, 49 ss.

associations communistes. Quand l'ordre public est en cause, des associations autrement considérées comme parfaitement légales peuvent être assujetties à des restrictions plus ou moins draconiennes ; ainsi certaines associations de groupes ethniques ou nationaux en temps de guerre. Les associations de police, de pompiers, de fonctionnaires et autres groupes du secteur public font fréquemment l'objet de dispositions légales particulières. Certaines activités, comme les manifestations publiques, relèvent de services spéciaux.

Mais en même temps, les sociétés les plus stables depuis un siècle furent celles où le droit d'association ne comporte pas de restrictions tracassières. Règle générale, une société se porte mieux quand les conflits émanant des structures sociales et de l'histoire ont le loisir de s'exprimer librement. Constitués en associations rivales qui oeuvrent au grand jour, les belligérants sont davantage incités à livrer une lutte loyale et légale et ont plus de chances de parvenir à des compromis. Une société qui restreint le droit d'association tend généralement à nier l'existence des conflits entre groupes sociaux ou encore s'efforce de les refouler par des menaces coercitives et s'expose par là, à plus ou moins brève échéance, à des remous d'autant plus sérieux qu'ils ont été empêchés plus longtemps de se manifester.

f) L'association volontaire est constituée de personnes qui ont accepté de mettre en commun certaines ressources... Le simple fait d'inscrire son nom au fichier d'une association constitue pour celle-ci une ressource dont l'importance dépend de l'autorité, du prestige et du pouvoir de chaque individu. Une association tire principalement ses ressources de l'argent, du temps et des efforts que les membres y investissent. Bien que les membres, par idéalisme ou routine, fournissent spontanément certaines des contributions qu'ils se sont engagés à lui remettre, une fraction considérable des ressources dont cette dernière a besoin lui sont acquises grâce aux incitations qu'elle peut mettre en oeuvre pour stimuler la participation : gratifications collectives, et surtout individuelles, prestige accru pour les membres les plus actifs, réalisation des objectifs, mesures coercitives, et ainsi de suite.

g) Les membres acceptent en outre d'agir ensemble de façon régulière... L'association volontaire se distingue des groupements temporaires ou intermittents par

la permanence de l'organisation et la fréquence relative des contacts entre les membres. Souvent une constitution ou des statuts écrits ou oraux régissent l'ensemble des relations entre membres au sein des associations volontaires ainsi que les rapports de l'association volontaire avec le milieu : des critères d'appartenance sont établis ; une direction choisie par des méthodes désignées est responsable de la bonne marche des affaires ordinaires et rend compte périodiquement de ses actes à l'ensemble des membres ; des modes de participation sont prévus pour les membres ; des procédures sont fixées pour les réunions, les débats et les prises de décision ; des sanctions, récompenses ou punitions, confirment le zèle ou les fautes des membres.

h) Les membres agissent par leurs propres moyens... Plusieurs associations volontaires reçoivent une aide financière ou autre de l'extérieur. Il arrive même que leur statut découle de façon plus ou moins immédiate d'une loi spécifique ou générale. Elles ne peuvent cependant pas dépendre directement d'une autorité extérieure et elles doivent exister indépendamment de l'État.

i) Par l'association, les individus espèrent réaliser plus facilement des fins particulières qui leur sont tangentes. Celles-ci correspondent aux intérêts ou aux idéologies d'une couche socio-économique, d'une profession, etc. Le nombre et la variété de telles fins découlent directement de la multiplicité des recoupages des structures sociales. Une même association peut poursuivre plusieurs fins et à arrive que des objectifs subsidiaires s'ajoutent aux fins originales. Par ailleurs, ces fins sont par définition limitées et ne peuvent s'étendre à toute la société. Bien qu'elles soient partielles, elles doivent exercer sur ceux qu'elles rassemblent une attraction supérieure, du moins sous un certain angle, à la force de division que d'autres intérêts ou idéologies qui les opposent peuvent susciter. Les fins de l'association déterminent sa raison d'être et sa nature.

Ces fins se rattachent à des besoins ou à des aspirations émanant de la vie dans un groupe sans qu'elles soient directement rattachables à ce dernier, ou encore poursuivies exclusivement par lui. Les associations volontaires peuvent ainsi entretenir - et, de fait, entretiennent fréquemment - avec les groupes sociaux réels

des relations que l'on peut, avec David Truman, qualifier de tangentielles. Ainsi, les interactions au sein d'une association de familles à propos des questions scolaires peuvent être considérées comme tangentielles par rapport aux fins de chaque groupe familial. De telles questions débordent les cadres et les possibilités de chaque famille individuelle et ne peuvent être convenablement abordées que si l'ensemble des familles sont unies à cette fin. La décision de se constituer en association volontaire constitue donc un acte rationnel et libre d'individus qui, tout en appartenant souvent à des groupes sociaux différents, se rendent compte qu'ils doivent chercher hors de ces derniers les moyens d'atteindre certains de leurs objectifs.

Le nombre et l'importance des associations volontaires varient beaucoup d'une société à l'autre. Ici, le système social et le système politique paraissent les favoriser ; là, au contraire, ils en contrarient l'éclosion. Les associations volontaires, telles que nous venons de les définir, ne se retrouvent que dans les sociétés libérales. Une société surorganisée comme l'U.R.S.S., où foisonnent pourtant les organisations intermédiaires entre l'individu et le gouvernement, ne comporte pas d'associations volontaires. D'une part, la différenciation, dans ce pays, entre la sphère privée et la sphère publique est imprécise ; d'autre part, le rayonnement, à travers toutes les parties de la société, d'organisations officielles comme le parti communiste et les Soviets rend inutile ou impossible la recherche d'autres voies d'expression des intérêts. On note, dans l'U.R.S.S., l'absence de toute notion d'association volontaire. Non pas que la liberté soit inexistante dans ce pays. Mais on n'y conçoit pas que la liberté puisse être recherchée ou revendiquée légitimement en dehors des rouages sanctionnés par l'État, principal agent de la liberté et de l'épanouissement des individus dans la période de transition vers la forme supérieure du communisme. Les mêmes remarques valent aussi à des degrés divers pour les sociétés socialistes de l'Europe de l'Est <sup>226</sup>. Dans les comparaisons, que certains se plaisent à établir entre les sociétés libérales et un pays comme la Yougoslavie par exemple, on ne doit pas perdre de vue les différences profondes qui séparent les systèmes et les mentalités. Ainsi, les discussions sur la cogestion et l'autogestion sont souvent inutiles parce qu'elles ignorent ces différences essentielles.

---

<sup>226</sup> Ghita IONESCU, *l'Avenir politique de l'Europe orientale*, Futuribles, Paris, 1967.

On est généralement d'avis que les associations volontaires sont plus nombreuses et remplissent des fonctions plus importantes aux États-Unis qu'en Europe. Pour l'Europe, notamment pour la France, on fait état de plusieurs obstacles tenant à la longue hostilité des philosophes aux groupements volontaires, à l'opposition des gouvernements, à la centralisation bureaucratique, à la rigidité des structures sociales et à la résistance de certains grands corps organisés, comme l'Église catholique. Toutefois, les bases des études sur le nombre d'associations volontaires dans divers pays et sur le degré de participation des individus à ces associations sont trop imprécises et diverses pour permettre d'infirmier ou de confirmer ces impressions<sup>227</sup>. Parmi les obstacles qui empêchent la détermination précise du nombre et de la variété des associations volontaires dans divers pays de même qu'à l'intérieur d'un même pays, le principal concerne l'absence d'une typologie généralement acceptée.

Comment, en effet, ramener à des catégories nettes et claires des groupements qui correspondent à de nombreux champs différents d'intérêts socio-culturels : d'affaires, de commerce, d'ouvriers, de fermiers, de professions, de militaires, de vétérans, de sports et de loisirs, de charité et de bienfaisance, d'éducation, de jeunesse et de groupements ethniques, religieux, politiques, civiques, fraternels, scientifiques, littéraires et artistiques ? Et selon quels critères classer ces multiples champs d'intérêt ? Suivant leur aptitude à donner naissance à des organisations ?

---

<sup>227</sup> Sur la question du nombre d'associations dans divers pays, voir Arnold M. ROSE, op. cit., ch. VII ; Thomas BOTTOMORE, op. cit. ; Arnold M. ROSE, « Voluntary Associations in France », dans *Theory and Method in the Social Sciences*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1954 ; O. R. GALLAGHER, « Voluntary Associations in France », *Social Forces*, vol. 36, Dec. 1957, 153-160 ; Charles BETTLEHEIM, Suzanne FRÈRE, Une ville moyenne : Auxerre en 1950 : étude de structure sociale et urbaine, *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, n° 17, Armand Colin, Paris, 1950 ; GROUPE DE RECHERCHE SOCIALE, *A Study of Inter-Ethnic Relations in Canada*, étude faite pour le compte de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967 ; Erik ALLARDT, Perti PESONEN, « Finlande : participation à la vie politique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XII, n° 1, 31-45. On peut déduire de ces études et d'autres semblables qu'il y a moins d'associations volontaires par mille personnes en Europe qu'aux États-Unis et que le taux de participation aux associations volontaires y est aussi moins élevé (selon certaines études, 40 à 55 pour cent des adultes seraient membres d'associations volontaires en Europe et de 50 à 65 pour cent aux États-Unis et au Canada).

Suivant la façon dont les individus sont liés à ces divers intérêts ? Suivant le prestige que confère à une organisation son identification à un intérêt ? Ou encore d'après les fonctions remplies ? Plusieurs ont proposé de ranger les associations volontaires selon deux ou trois catégories de classement. Celles de Gordon et Babchuk <sup>228</sup>, qui distinguent les associations instrumentales (instrumental), les associations symboliques (expressive) et les associations instrumentales symboliques (instrumental-expressive), et celles de Clark et Wilson <sup>229</sup>, qui distinguent

<sup>228</sup> C. Wayne GORDON, Nicholas BABCHUK, « A Typology of Voluntary Associations », *The American Sociological Review*, Vol. 24, n° 1, 1959, 28. Gordon et Babchuk ont tenté de ranger dans un tableau les associations américaines selon cette typologie à partir du degré de facilité d'accès et du statut des Associations :

A TYPOLOGY OF VOLUNTARY ASSOCIATIONS					
		High Accessibility		Low Accessibility	
		High Status	Low Status	High Status	Low Status
Instrumental		Young Republican Club	Ku Klus Klan	League of Woman voters	Lithuanian American Council
Instrumental Expressive		Kiwanis	American Legion	American Sociological Society	Alcoholics Anonymous
Expressive		Boyscouts of America	YMCA	Daughters of the American Revolution	Omega (Nat'l Negro) Fraternal Org.

Voir aussi Nicholas BABCHUK, Alan BOOTH, « Voluntary Association Membership : A Longitudinal Analysis », *American Sociological Review*, vol. 34, n° 1, 1969, 31-45.

<sup>229</sup> Peter B. CLARK, James Q. WILSON, « Incentive Systems. A Theory of Organizations », *Administrative Science Quarterly*, Vol. 6, n° 2, Sept. 1961, 129-161. Voir aussi A. P. JACOBY, « Some Correlates of Instrumental and Expressive Orientations to Associational Membership », *Sociological Inquiry*, Spring, 1965 ; C. K. WARRINER, J. E. PRATHER, « Four Types of Voluntary Associations », *Sociological Inquiry*, Spring, 1965 ; Bartolomeo J. PALISI, op. cit., 392-405.

entre les associations utilitaires (*utilitarian*), fraternelles (*solidary*) et idéologiques (*purposive*), paraissent les plus satisfaisantes.

Mais, même les meilleures typologies sont loin d'être étanches. On constate un chevauchement considérable entre catégories, de sorte qu'une même association peut être rangée sous plus d'une rubrique selon l'angle considéré. En outre, ces catégories ont une faible valeur opératoire. Elles laissent subsister entièrement l'arbitraire dans les critères de détermination du statut des groupes, comme associations volontaires ou non. Par exemple, faut-il ou non inclure les unions ouvrières, les Églises, les partis politiques ? Il est évident que les données relatives à l'appartenance et à la participation sont autres selon qu'on retient ou non ces organisations.

Bien que les unions ouvrières soient universellement considérées comme des associations volontaires, il arrive assez souvent qu'elles soient omises des recensements. Dans le cas des Églises, on exclut généralement les confessions religieuses mais on retient d'ordinaire les associations qui se rattachent à des intérêts religieux. Les partis politiques, que d'aucuns considèrent comme des associations volontaires par excellence, s'éloignent par contre du modèle dans la mesure où ils sont régis par des lois et des statuts publics et où ils s'intègrent aux composantes centrales des systèmes politiques, notamment le parlement et le gouvernement : d'une part, les membres des partis ne sauraient agir « de leur plein gré » en toute matière et, d'autre part, les partis eux-mêmes servent des objectifs qui débordent considérablement les « fins particulières » des membres. Dans les monographies sur les associations volontaires il est rare qu'on retienne les partis. Mais il est évident que la décision de les inclure ou non est lourde de conséquences, particulièrement dans les études comparatives. Ainsi, en Grande-Bretagne, près de 30 pour cent des électeurs sont membres à titre personnel de partis, et en Norvège, 15 pour cent, tandis que pas plus de 2 ou 3 pour cent le sont aux États-Unis.

## ***2. Appartenance aux associations volontaires***

[Retour à la table des matières](#)

La participation constitue une composante ou une fonction générale du système social et du système politique. Aussi consacrerons-nous un chapitre à l'étude

de cette question. Il importe néanmoins de faire ressortir dès maintenant l'ampleur du phénomène associationniste et, à cette fin, il suffira de reproduire quelques statistiques sur l'appartenance tirées de sondages et de monographies. On le constatera, les données sont fragmentaires et disparates. La qualité des échantillonnages et des analyses est fort variable. Les typologies changent d'une étude à l'autre. Il n'y a pas de consensus sur les catégories d'âge : ainsi, la frontière entre jeunes et adultes est parfois fixée à dix-huit et parfois à vingt et un ans. L'unité géographique peut être la ville ou un quartier de ville, la commune rurale, l'arrondissement, le comté ou département, la province ou le pays. Par suite, ne doit-on attendre des compilations qui suivent que des indications d'une valeur incertaine.

On estime généralement que l'appartenance varie beaucoup d'un pays à l'autre et la seule étude susceptible de nous éclairer directement sur ce point, *The Civic Culture* de Gabriel A. Almond et Sidney Verba, confirme cette impression (tableau n° ) :

#### TABLEAU N° 1

##### Appartenance aux associations volontaires par pays

[Retour à la table des matières](#)

Pays	Pour-cent des adultes
États-Unis	57
Grande-Bretagne	47
Allemagne	44
Italie	29
Mexique	25

Source : Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton University Press, 302.

Pour les États-Unis, de nombreux sondages nationaux, régionaux ou locaux fournissent des renseignements sur les taux d'appartenance. Suivant les sondages, entre 40 et 60 pour cent des Américains adultes appartiennent à des associations. Les variations entre les études sont donc considérables. La façon de poser les

questions peut influencer considérablement les réponses comme le montrent deux sondages nationaux. À la question posée par l'American Institute of Public Opinion (1955) : « À quelles organisations ou clubs, telles les organisations religieuses, de service, fraternelles, appartenez-vous ? » 55 pour cent se déclarent membres d'une ou plusieurs organisations. Mais à la question du National Opinion Research Center (1954) : « Appartenez-vous à un ou plusieurs groupes ou organisations dans votre localité ? » 36 pour cent seulement disent être membres d'une ou plusieurs organisations. Par ailleurs, une étude fondée sur des sondages nationaux établit à 36 pour cent le nombre d'adultes membres d'associations <sup>230</sup>.

Les nombreuses monographies sur l'appartenance aux associations volontaires au plan local révèlent d'importantes différences. Les cas suivants témoignent des écarts enregistrés dans les taux d'appartenance : Chicago, Indiana, 65 pour cent ; Bermington, Vermont, 64,2 pour cent ; Middletown, 58 pour cent ; Boulder, Colorado, 52 pour cent ; Erie County, Ohio, 50 pour cent ; Flint, Michigan, 43,1 pour cent ; Newburyport, Massachusetts, 41 pour cent <sup>231</sup>.

Des sondages établissent à environ 40 pour cent les Canadiens membres d'associations. Un sondage national français fixe cette proportion à 41 pour cent. Par contre, l'enquête menée par le Centre d'études sociologiques à Annecy, agglomération de 45000 habitants, dénombre 260 « groupes sociaux » qui touchent 55

<sup>230</sup> Pour la présentation des tableaux, voir Murray HAUSKNECHT, *The Joiners*, The Bedmenster Press, New York, 1962, 23 ; pour la proportion tirée de sondages nationaux, voir Charles R. WRIGHT, Herbert HYMAN, « Voluntary Association Membership of American Adults : Evidence from National Surveys », *American Sociological Review*, vol. 23, 1958, 284-294.

<sup>231</sup> Herbert GOLDHAMER, « Voluntary Associations in the United States », dans P. K. HATT, A. J. REISS, eds, *Cities and Society*, 1957 ; John Carver SCOTT Jr, op. cit. ; DETROIT AREA STUDY OF THE UNIVERSITY OF MICHIGAN, *A Social Profile of Detroit*, University of Michigan, Ann Harbor, 1952 ; Robert S. LYND, Helen M. LYND, *Middletown*, two volumes, Harcourt, Brace, New York, 1937 ; A. BUSHEE, « Social Organization in a Small City », *The American Journal of Sociology*, vol. 51, November 1945 ; Paul F. LAZARFELD, Bernard BERELSON, Hazel GAUDET, *The People's Choice, Dwell, Sloan and Pearce*, New York, 1948 ; Basil G. ZIMMER, Amos H. HAWLEY, « The Significance of Membership in Associations », *The American Journal of Sociology*, vol. 65, September 1959 ; W. Lloyd WARNER, Paul S. LUNT, *The Social Life of a Modern City*, Yale University Press, New Haven, 1941 ; Nicholas BABCHUK, Alan BOOTH, op. cit.

pour cent des chefs de famille. À Squarebridge, en Grande-Bretagne, on a recensé 45,1 pour cent d'adultes membres d'associations <sup>232</sup>.

Certains sondages montrent la distribution des appartenances selon les types d'associations. L'enchevêtrement des catégories rend cependant toute comparaison impossible. C'est ainsi que, selon une étude, 14 pour cent des Américains membres d'associations appartiennent à une union ouvrière alors qu'une autre étude établit ce pourcentage à 23 pour cent. Les unions ouvrières, de fermiers, fraternelles et civiques, professionnelles, d'affaires, de vétérans et, au Canada et aux États-Unis, religieuses et ethniques se partagent la plupart des appartenances <sup>233</sup>.

Une proportion élevée des membres n'appartiennent en fait qu'à une seule association comme en fait foi le tableau n° 2 tandis que le tableau n° 3 donne, pour Bermington, Vermont, les appartenances recueillies par John Carver Scott <sup>234</sup>.

---

<sup>232</sup> GROUPE DE RECHERCHE SOCIALE, *A Study of Inter-Ethnic Relations in Canada*, Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism, 1967 ; Philip CONVERSE, John MEISEL, Maurice PINARD, *Attitudes of Canadians Towards Electoral Expenses (1965-1966)*, A National Inquiry Prepared by the Committee on Electoral Expenses, Ottawa, May 1966, mimeo. Un sondage de John Meisel - ne portant toutefois que sur les électeurs de 1968 - présente ainsi le taux d'appartenance aux associations volontaires au Canada : 36 pour cent n'appartiennent à aucune association, 64 pour cent à une association et plus et 36 pour cent à 2 associations et plus (dans *National Post-Election Survey* (1968), unpublished) ; les sondages canadiens ne révèlent aucune différence sensible entre Canadiens anglais et Canadiens français, Arnold M. ROSE, « Voluntary Associations in France », dans *Theory and Method in the Social Sciences*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1954 ; O.R. GALLACHER, op. cit., 153-160 ; Joffre DUMAZEDIER et al., *Aspects de la fonction culturelle d'une agglomération urbaine*. Annecy, Ronéo, 1962, cité par Louis ESTRANGIN, « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie », dans *la Société démocratique*, op. cit., 97-98 ; T. BOTTMORE, op. cit.

<sup>233</sup> Gabriel A. ALMOND, Sidney VERBA, *The Civic Culture*, 302 ; Charles R. WRIGHT, Herbert HYMAN, op. cit. ; GROUPE DE RECHERCHE SOCIALE, *A Study of Inter-Ethnic Relations in Canada*.

<sup>234</sup> Ces proportions n'ont qu'une valeur approximative. Elles varient selon les études. Ainsi, selon Wright et Hyman, 31 pour cent des Américains appartiennent à une association, 12 pour cent à deux, 5 pour cent à trois, 4 pour cent à 4 et 1 pour cent ne répondent pas. Voir Charles R. WRIGHT, Herbert HYMAN, op. cit. ; aussi les résultats fort différents de sondages de l'AIPO et du NORC cités par Murray HAUSKNECHT, op. cit., 23.

**TABLEAU N°2**

Proportion des répondants appartenant  
à une ou plusieurs organisations, par pays

[Retour à la table des matières](#)

Nombre d'appartenances	États-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	Italie	Mexique
à 1 organisation	25	31	32	24	23
à 2 organisations	14	10	9	5	2
à 3 organisations	9	4	2	1	0
à 4 organisations et plus	9	2	1	-	-
Pourcentage total de ceux qui appartiennent à plus d'une organisation	32	16	12	6	2
Pourcentage total des membres	57	47	44	30	25

Source : Gabriel A. ALMOND et Sydney VERBA, op. cit., 320.

**TABLEAU N°3**

Répondants appartenant à une ou plusieurs associations  
(Bermington, Vermont)

Nombre d'appartenances	Pour-cent de la population	Pour-cent de ceux qui sont membres
à 1 association	24,6	38,3
à 2 associations	15,9	24,8
à 3 associations	8,6	13,4
à 4 associations et plus	15,1	23,5
Pourcentage total des membres	64,2.	

Source : John Carver SCOTT Jr., « Membership and Participation in Voluntary Associations », *The American Sociological Review*, vol. 23, n° 3, June 1957.

Cette dernière étude ne peut être considérée comme représentative de l'ensemble : elle surestime la proportion de ceux qui appartiennent à deux associations ou plus. Se fondant sur des sondages nationaux, Wright et Hyman mentionnent des pourcentages beaucoup plus conformes aux résultats des monographies locales ou régionales (tableau n° 4) :

**TABLEAU N°4**

**Répondants appartenant à une ou plusieurs associations (États-Unis)**

[Retour à la table des matières](#)

Nombre d'appartenances	Pour-cent des familles	Pour-cent des individus
Une	31	20
Deux	12	9
Trois	5	4
Quatre	4	3
Inconnue	1	-
Aucune	47	64

Source : Charles R. WRIGHT et Herbert HYMAN, « Voluntary Association Memberships of American Adults : Evidence from National Surveys », *American Sociological Review*, 23, 1958, 284-294.

Autre constatation : les appartenances sont fort inégalement réparties selon le sexe, l'âge, l'état civil, l'ethnicité, le lieu de résidence, la strate sociale, l'instruction, le revenu et la profession.

Un certain nombre de conclusions découlent des considérations précédentes : les données sur l'appartenance aux associations volontaires sont fragmentaires et discordantes ; même aux États-Unis où le taux d'appartenance est sans doute le plus élevé, probablement moins de la moitié des adultes appartiennent à des associations volontaires ; une faible proportion sont membres de plus d'une association ; de nombreux facteurs personnels et socio-politiques, dont nous préciserons

l'action par la suite, affectent la propension des individus à appartenir à des associations volontaires et à être des membres actifs.

Dans la mesure où l'appartenance aux associations volontaires procure aux individus un moyen d'accroître leur participation socio-politique, force est de reconnaître que ces derniers recourent à ce moyen de façon fort inégale et l'on peut déduire de ce fait que le poids de chacun dans les actions et les décisions qui les concernent personnellement ou encore qui concernent toute la société varie considérablement d'un individu à l'autre.

### *3. Organisation des associations volontaires*

[Retour à la table des matières](#)

La plupart des associations volontaires ont une existence rudimentaire : membres peu nombreux ou indifférents, direction et secrétariat embryonnaires ou inexistantes. Le dévouement d'une ou de quelques personnes suffit à coordonner les activités généralement peu nombreuses et peu controversées des membres. À l'inverse, un certain nombre d'associations volontaires mènent une vie intense et mouvementée : membres nombreux ou intéressés, contacts internes et externes poussés et multiples, direction et secrétariat permanents et diversifiés. Les associations volontaires sont donc organisées à des degrés bien divers. Les unes se dispensent sans inconvénient apparent de règles et de statuts officiels tandis que les autres se donnent des règlements rigoureux de même que des statuts clairement définis.

La nature et le degré de l'organisation dépendent de plusieurs conditions, notamment du nombre de membres et de leurs caractéristiques personnelles et socio-économiques, des fins multiples que les associations poursuivent et des modes d'exercice fort divers de leurs tâches <sup>235</sup>. L'organisation d'une association fraternelle diffère forcément de celle d'un syndicat ouvrier. Et il existe peu de traits communs entre une association de médecins et une association de familles. Des conditions ayant trait aux caractéristiques des membres, aux objectifs poursuivis ou à la nature de l'activité conduisent des associations à définir de façon précise

---

<sup>235</sup> Thomas BOTTOMORE, op. cit., 320-371.

les modes de participation et les conduites et en amènent d'autres à mettre plutôt l'accent sur les dispositions spontanées des membres.

L'organisation est toutefois loin de correspondre toujours exactement aux besoins réels de l'association. Ainsi telle association possède une organisation très poussée par rapport à sa taille, à ses fins ou à l'ampleur de ses fonctions alors que telle autre association est faiblement organisée eu égard au nombre de ses membres, à la nature de ses fins et à l'étendue de ses fonctions <sup>236</sup>.

Certaines formes générales d'organisation comme la fédération ou encore la division en unités sectorielles ou régionales sont communes à un grand nombre d'associations dissemblables par la taille, les fins et le fonctionnement. Ces similitudes risquent cependant d'être plus apparentes que réelles, les mêmes schémas d'organisation pouvant fort bien s'appliquer à des contextes différents.

C'est sans doute par les caractères des rapports entre la direction et les simples membres que les associations diffèrent le plus les unes des autres du point de vue de leur organisation. Le processus de différenciation entre dirigeants et simples membres constitue en lui-même un problème complexe et mal connu. Pourquoi cette différenciation s'amorce-t-elle ? À quel moment ? Sous l'action de quels facteurs ? On constate qu'elle accompagne généralement un accroissement de la taille et de l'activité. Mais tandis que, dans certains cas, elle s'esquisse dès que se produisent des mutations internes, dans d'autres cas, elle tarde longtemps à se produire. En général, la différenciation est particulièrement prononcée au sein d'associations qui agissent dans des secteurs d'intérêt où la concurrence est forte et où les occasions de conflit sont nombreuses : telles les associations syndicales ou religieuses.

Les modes de rapports entre dirigeants et simples membres sont aussi fort divers et varient considérablement d'une association à l'autre : ils vont du laisser-faire à l'autocratie, de l'absence virtuelle de participation à l'autogestion. La règle oligarchique paraît cependant prévaloir à des degrés divers au sein de la majorité des associations volontaires.

---

<sup>236</sup> Selon Jean LHOMME, la France se conformerait au premier modèle, la Grande-Bretagne au second. Voir *Pouvoir et Société économique*, 179.

Nous ne disposons pas de données sérieuses sur la dimension numérique du phénomène oligarchique. Selon les proportions établies par Almond et Verba, une fraction considérable de membres d'associations équivalant toutefois à une faible portion de l'ensemble de la population ont, une fois dans leur vie, occupé un poste de direction (tableau n° 5).

### TABLEAU N°5

Répondants qui disent avoir déjà occupé un poste de direction (officer) dans une de leurs associations, par pays

[Retour à la table des matières](#)

Pays	Pour-cent de la population totale	Pour-cent des membres de l'association
États-Unis	26	46
Grande-Bretagne	13	29
Allemagne	7	16
Italie	7	23
Mexique	8	34

Source : Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture*, 314.

Ces proportions ne fournissent pas un indice valable de la nature du phénomène oligarchique puisque les auteurs expliquent dans le texte qu'elles incluent tout poste de direction « important ou secondaire ». D'après les renseignements que l'on peut tirer d'études sur certaines catégories majeures d'associations, comme les associations d'affaires, ouvrières ou paysannes, la proportion des membres qui ont déjà été ou qui pourront devenir présidents ou membres d'un bureau de direction de leur association peut être aussi faible que 1 ou 2 pour cent. En outre, ces personnes sont mises en selle, généralement à la suite d'un simulacre d'élections, par un petit nombre de membres, voient leur mandat prolongé indéfiniment et échappent à tout contrôle réel de la part des simples membres. Dans certaines associations, souvent d'importance secondaire fort heureusement, ce n'est qu'à la suite de demandes pressantes pour ne pas dire de supplications de la part de membres que des personnes se résignent à accepter les postes de direction.

Même lorsqu'il existe pourtant des motifs susceptibles d'inciter des personnes à briguer des postes à la direction, on déplore un taux fort élevé d'abstentionnisme aux élections. Même en Grande-Bretagne, où la participation aux élections pour les postes de direction est plus élevée qu'ailleurs, elle se situe entre 20 et 40 pour cent dans le cas des syndicats ouvriers où la participation est particulièrement intense et peut descendre jusqu'à 2 à 5 pour cent dans le cas des coopératives dont certaines sont devenues aux yeux des membres de simples entreprises. Parfois, comme dans le cas des grandes fédérations d'associations, les dirigeants s'appuient sur des blocs d'électeurs pouvant s'élever à 15 ou 20 pour cent des membres et qui sont censés les favoriser tant qu'ils n'ont pas officiellement retiré leur appui. La conversion des membres en actionnaires est ici virtuellement complète<sup>237</sup>. L'absence, dans la plupart des associations, de partis ou de factions permanentes, explique jusqu'à un certain point l'abstentionnisme électoral des membres. Dans le cas où existent des partis ou des quasi-partis, la participation électorale, comme d'ailleurs la participation à l'ensemble des activités, est beaucoup plus élevée. Dans certaines circonstances elle peut alors atteindre 50 pour cent<sup>238</sup>.

L'absence de partis dans la plupart des associations volontaires et le peu d'intérêt manifesté à l'endroit des élections officielles ont comme résultat que les diri-

---

<sup>237</sup> A ce sujet, voir *Political and Economic Planning, British Trade Unionism*, London, 1955 ; B. C. ROBERTS, *Trade Union Government and Administration*, Bell, London, 1956 ; S. E. FINER, *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*, Pall Mall Press, London, 1966, 124 et suivantes. Parmi les associations des professions libérales, notamment des médecins et des avocats, la participation, en temps ordinaire, est particulièrement basse. Jusqu'à récemment, 2 ou 3 pour cent seulement des avocats (soit tout de même de deux à trois mille) assistaient à l'assemblée générale de l'American Bar Association, pour l'American Medical Association, la proportion est par contre très élevée (de 25 à 50 pour cent). Une proportion faible exercent leur droit de vote par la poste. Dans la plupart des cas, les candidats et les élus sont déterminés d'avance. Les grandes associations professionnelles sont dominées par des secteurs restreints de la population, par exemple, dans le cas de l'American Medical Association qui est dominée par certaines catégories de médecins spécialistes des villes et, les médecins professeurs d'université. Voir, à ce sujet, C. L. GILB, *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*, Harper, New York, 1966.

<sup>238</sup> Martin Seymour LIPSET, Martin TROW, James S. COLEMAN, *Union Democracy. The Inside Politics of the International Typographical Union*, The Free Press, Glencoe, Illinois, 1956.

geants sont choisis à la suite d'élections factices ou par cooptation. Si les statuts de l'association n'assignent pas de limite à la durée de leur mandat, ils sont virtuellement indélogeables. Ces conditions contribuent à accentuer le désintérêt des simples membres envers la direction et, par ricochet, trop souvent envers l'association elle-même.

Dans ce contexte, la question des conditions de l'émergence d'un leadership au sein des associations se pose avec une acuité particulière. Parmi ces conditions, la principale concerne le statut socio-économique. Il se dégage de la plupart des études que les personnes des classes supérieures, non seulement appartiennent davantage aux associations volontaires que les personnes d'autres catégories sociales, mais encore occupent beaucoup plus fréquemment les postes de direction.

À Jonesville, le taux d'appartenance de la classe supérieure triple et davantage celui de la classe inférieure <sup>239</sup>. Le degré d'instruction, qui constitue une bonne mesure de la stratification sociale, donne des résultats équivalents (tableau n° 6).

Dans son étude de Squirebridge, Thomas Bottomore a divisé les membres d'associations en trois catégories : supérieure, moyenne et inférieure, et il a trouvé que les membres de la catégorie supérieure détenaient près des deux tiers des postes de direction alors qu'ils représentaient moins d'un cinquième de l'ensemble des membres tandis que les membres de la catégorie inférieure, qui représentaient près des deux tiers de l'ensemble des membres, détenaient moins du cinquième des postes de direction (tableau n° 7).

---

<sup>239</sup> Les pourcentages pour les membres des différentes classes sont les suivants : supérieure (72 pour cent) ; moyenne-supérieure (64 pour cent) ; moyenne (49 pour cent), moyenne-inférieure (39 pour cent) ; inférieure (22 pour cent). W. Lloyd WARNER, *American Life. Dream and Reality*, University of Chicago Press, Chicago, 1962, 229. En ce qui concerne les familles, dont on sait qu'elles représentent l'un des principaux agents de hiérarchisation sociale, les différences sont encore plus marquées, puisque le taux d'appartenance va de 100 pour cent pour les familles de la classe supérieure à 30 pour cent pour les familles de la classe inférieure.

**TABLEAU N°6****Pourcentage de répondants appartenant à une association  
selon la nation et l'instruction**[Retour à la table des matières](#)

Nation	Total %	Primaire ou -	Secondaire	Universitai- re
États-Unis	57	46	55	80
Grande-Bretagne	47	41	55	92
Allemagne	44	41	63	62
Italie	30	25	37	46
Mexique	24	21	39	68

Source : Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, op. cit., 304.

**TABLEAU N° 7****Proportions de membres et de dirigeants dans les associations  
selon les catégories sociales (Squirebridge)**[Retour à la table des matières](#)

Catégories sociales	Proportion de membres	Proportion de dirigeants
A (classe supérieure)	16,6	62
B (classe moyenne)	23	19,8
C (classe inférieure)	60,4	18,3

Source : Thomas BOTTOMORE, « Social Stratification in Voluntary Organizations », dans D. V. GLASS, edit., *Social Mobility in Britain*, Routledge and Kegan Paul, London, 1954.

La direction des associations apparaît dans le tableau précédent comme un quasi-monopole de la classe supérieure puisque même la classe moyenne détient moins de postes de direction que sa proportion, pourtant relativement faible, au sein de l'association. Les sondages effectués dans d'autres pays, dont les États-

Unis, indiquent la même prépondérance de la classe supérieure aux postes de direction mais tendent à accorder plus d'importance aux catégories moyennes.

En outre, il semble que le temps joue à l'avantage de la classe supérieure et que cette dernière accroisse indéfiniment ses avantages initiaux. Dans une étude s'étendant de 1880 à 1959 menée à Syracuse, New York, on a trouvé que l'octroi du vote ne s'est pas accompagné d'un accroissement de la proportion des candidats, des élus et des directeurs parmi les représentants des classes inférieures. Au contraire, on relève une baisse importante durant la période étudiée dans la proportion des ouvriers industriels, des paysans et des petits employés parmi les candidats et les élus <sup>240</sup>.

Comment s'explique cette prépondérance aux postes de direction des membres dont le statut socio-économique est plus élevé ? Ils ont, au départ, sur leurs concurrents de statut socio-économique inférieur, le double avantage de disposer de plus de ressources (argent, prestige, loisirs) et de posséder, grâce à des qualités innées ou par suite de leur expérience personnelle, les qualités de chef requises. Il semble aussi que le goût pour les postes de direction est plus prononcé chez eux que parmi les autres classes sociales. Almond et Verba relèvent des différences appréciables dans le sentiment de l'obligation de s'engager dans les diverses activités communautaires parmi les membres des diverses classes sociales (tableau n° 8).

---

<sup>240</sup> John H. LINDQUIST, « Socio-Economic Status and Political Participation », *The Western Political Quarterly*, vol. 17, n° 4, 1964, 608-614.

## TABLEAU N° 8

Proportions de ceux qui estiment que le citoyen devrait être actif  
dans les activités communautaires selon les strates sociales  
et pour cinq pays

[Retour à la table des matières](#)

Pays	Proportion de l'en- semble	Profession- nels et direc- teurs	Collets blancs	Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécia- lisés
	%	%	%	%	%
États-Unis	51	73	59	52	34
Grande-Bretagne	39	43	50	43	31
Allemagne	12	33	31	20	18
Italie	10	14	24	6	8
Mexique	26	42	25	25	26

Source : Gabriel E. ALMOND et Sidney VERBA, op. cit., 176.

On peut considérer les membres des classes supérieures comme des chefs naturels. Dès lors qu'ils joignent une association, on les retrouve bientôt parmi les dirigeants. Et chaque nouvelle nomination constitue pour eux un tremplin pour d'autres nominations. Ainsi donc ce sont précisément ceux qui sont déjà favorisés qui retirent le plus d'avantages des associations volontaires.

Contrairement à l'opinion de Max Weber, qui voyait dans les associations volontaires aux États-Unis un mécanisme de remplacement des hiérarchies aristocratiques fermées du Vieux Monde, les associations volontaires confirment et raffermissent la position sociale des classes supérieures. Elles contribuent à creuser davantage le fossé que l'écart des conditions socio-économiques a déjà posé entre individus. Sans doute, comme le montrent certaines études, nombre de dirigeants se révèlent très loyaux et dévoués envers l'association et très affables avec les simples membres <sup>241</sup>. Mais les modalités de l'intégration des associations volontaires dans le système social paraissent contrarier leur noble vocation d'« écoles

<sup>241</sup> Arnold M. ROSE, *The Power Structure*.... 167-180.

de démocratie ». Elles représentent forcément une composante du système des classes sociales et accentuent de la sorte les inégalités qui sourdent de la stratification sociale <sup>242</sup>.

C'est donc une démocratie de faible tonalité que révèle l'examen des modes de nomination des dirigeants d'associations volontaires. Cette condition imprègne toute la vie des associations. Si peu redevables envers l'ensemble des simples membres de leur statut au sein de l'association, les dirigeants échappent très souvent à tout contrôle sérieux de la part de la base dans l'exercice de leur autorité. Voudraient-ils d'ailleurs vraiment répondre de l'exercice de leur mandat aux simples membres que, souvent, ils ne le pourraient pas, tant sont embryonnaires les canaux de communication et de contrôle dont disposent les associations. Un climat d'apathie générale parmi les simples membres résulte souvent de cette situation. Le bas taux de présences aux assemblées fournit un bon indice de l'ampleur du désintérêt à l'égard des associations. Même parmi les syndicats ouvriers au sein desquels le taux de présences tend à être plus élevé qu'ailleurs, si on excepte les réunions spéciales, rarement plus de 10 pour cent des membres assistent aux réunions. Dans d'autres catégories d'associations, ce taux peut descendre jusqu'à un pour cent et moins. Par ailleurs, beaucoup de membres ne lisent même pas les communications écrites qui leur sont adressées et souvent ne prennent pas connaissance des pétitions « pressantes » que les dirigeants font parvenir aux agents politiques au nom de l'association. L'absence de moyens efficaces de communications internes conduit les associations qui ont les ressources requises à recourir à la publicité « institutionnelle », à des messages d'intérêt public et autres moyens similaires par le truchement des grands media de communication.

Le bien de l'association exige souvent, d'ailleurs, que les dirigeants puissent prendre rapidement position au sujet des questions d'intérêt vital pour l'association

---

<sup>242</sup> Sur le sujet voir, entre autres, Thomas BOTTOMORE, op. cit. ; J. B. ALLCOCK, « Voluntary Associations and the Structure of Power », *The Sociological Review*, vol. 16, n° 1, 1968, 59-81 ; Nicholas BABCHUK, Alan BOOTH, « Social Stratification and Membership in Instrumental-Expressive Voluntary Associations », *The Sociological Quarterly*, vol. 9, n° 4, 1968, 427-439 ; Robert HAGEDORN, Sanford LABOVITZ, « Occupational Characteristics and Participation in Voluntary Associations », *Social Forces*, vol. 47, n° 1, 1968, 16-27.

que le cours des événements fait émerger. Dans ces conditions, il est fréquent que les brefs délais qui leur sont imposés les empêchent de recueillir les avis des membres. En outre, même dans les conditions ordinaires, la bonne marche des grandes associations, dont les plus considérables comportent des rouages fort complexes, exige des dirigeants qu'ils exercent un leadership d'initiative : tant que les membres ne dénoncent pas ouvertement les actes officiels, ceux-ci engagent l'association. Insensiblement, toute la vie de l'association se concentre autour de la direction. Les nécessités de la lutte pour la défense et la promotion d'intérêts communs incitent les associations à s'en tenir à la règle de l'unanimité, les dirigeants étant généralement les agents de l'accord général requis. Le désistement des simples membres s'accroît dans la mesure même où les actes des dirigeants paraissent spontanément conformes aux objectifs et aux besoins de l'association. Autre phénomène d'importance : la compétence et le dévouement réels ou apparents des dirigeants suscitent chez les membres un sentiment de gratitude à l'endroit des premiers et ce sentiment contribue à accroître leur autorité et leur indépendance.

Il résulte de toutes ces conditions que les dirigeants concentrent finalement en leurs mains tous les leviers de commande et qu'ils peuvent, dans le cours ordinaire des choses tout au moins, les manier à leur guise.

Si donc on constate parmi les associations volontaires l'observance superficielle des rites démocratiques dans les normes qui déterminent les modes de nomination des dirigeants et dans celles qui règlent leur action, il s'en faut que les exigences concrètes de la démocratie soient observées dans la pratique. C'est plutôt l'oligarchie qui est de règle au sein des associations volontaires : celles-ci sont en réalité l'instrument des dirigeants et si, parmi ces derniers, certains s'efforcent sincèrement d'agir dans l'intérêt de tous, d'autres poursuivent impunément des fins personnelles.

Le recours à la règle oligarchique dans le gouvernement des associations entraîne plusieurs conséquences dont la plus grave est sans doute la création d'un fossé entre les dirigeants et les simples membres. Sans doute, l'exercice de toute autorité, même démocratique, crée une certaine distance physique et psychologique entre dirigeants et membres ; là où l'oligarchie prévaut, cette distance s'accroît au point où les liens organiques entre les uns et les autres tendent à disparaître. L'exercice de certaines fonctions, telles la participation à des conseils consultatifs

où siègent des dirigeants d'autres groupes et des agents politiques et même certaines activités de pression qui exigent des contacts suivis entre dirigeants, accentue encore ce fossé. Il n'est pas rare que les dirigeants se sentent plus d'affinités personnelles et culturelles avec des personnes de statut comparable au leur dans d'autres secteurs d'activité qu'avec les membres de leur propre association. Il résulte de ce phénomène la division virtuelle de la société en deux castes, celle des dirigeants et celle des simples membres ou des non-membres. La distance qu'engendre la règle oligarchique trouve ainsi dans la stratification sociale une sanction et un prolongement.

#### *4. Fonctions des associations volontaires*

[Retour à la table des matières](#)

Les associations volontaires sont censées remplir pour les sociétés libérales contemporaines des fonctions qui dans d'autres régimes relèvent d'autres organisations, notamment la famille et les bureaucraties. Elles sont réputées pour des agents de distribution du pouvoir socio-politique, d'intégration sociale et de mobilité sociale <sup>243</sup>. En outre, elles constitueraient le point d'ancrage par excellence de ces importants mécanismes d'interactions du social et du politique que sont les groupes d'intérêt.

Il importe toutefois de souligner qu'un petit nombre seulement d'associations remplissent ces fonctions de façon tangible ou encore dans des domaines de réelle importance. W. Lloyd Warner a montré que la plupart des associations volontaires, particulièrement celles que se donnent les couches socio-économiques inférieures, sont surtout rituelles et ne permettent que des conduites symboliques. Par ailleurs, seulement 4 pour cent des Américains membres d'associations estiment que leurs associations sont de nature « politique » ou ont surtout pour but la

---

<sup>243</sup> Arnold M. ROSE (op. cit., 247 ss) énumère les six fonctions suivantes des associations volontaires : la fonction de distribution du pouvoir ; la fonction d'orientation socio-économique ; la fonction de changement social, la fonction de cohésion sociale ; la fonction d'identification personnelle ; la fonction de promotion socio-économique. Pour une différenciation analogue des fonctions des associations volontaires, voir David L. SILLS, op. cit., 362-363.

« pression politique <sup>244</sup> ». Ces états de fait valent sans doute aussi pour les autres pays. C'est ainsi que les résultats de l'étude de cinq pays d'Almond et Verba montrent que moins de la moitié des membres estiment que leurs associations s'intéressent à un titre quelconque aux questions politiques (tableau n° 9).

### TABLEAU N° 9

#### Répondants qui estiment que leurs associations s'intéressent aux questions politiques, selon les pays

[Retour à la table des matières](#)

Pays	Pour-cent total de la population	Pour-cent des membres d'associations
États-Unis	24	41
Grande-Bretagne	19	40
Allemagne	18	40
Italie	6	20
Mexique	11	46

Source : Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, op. cit., 306.

Les pourcentages qui précèdent sont plus élevés qu'ils ne le seraient si la question avait été plus précise et si on n'avait retenu que les appartenances à des associations qui s'intéressent aux questions politiques d'une façon suivie et sérieuse. Ils seraient sans doute de l'ordre de 4 pour cent comme c'est le cas pour les États-Unis. La grande majorité des associations volontaires répondent à des besoins élémentaires - besoin de solidarité, de chaleur humaine, de récréation ou d'instruction. Mais, à côté de la multitude des associations qui n'offrent à leurs membres que l'occasion de « jouer aux personnes importantes », se détachent un certain nombre d'associations - d'affaires, professionnelles, ouvrières, paysannes et autres - d'une portée vitale pour leurs membres et pour la bonne marche des sociétés libérales.

<sup>244</sup> W. Lloyd WARNER, *American Life...* 230 ss ; Murray HAUSKNECHT, *The Joiners*, 71,84.

a) Associations volontaires comme agents de distribution du pouvoir social. Les travaux de C. Wright Mills, John Kenneth Galbraith, Jean Lhomme et John Porter <sup>245</sup> montrent qu'un très petit nombre de personnes - industriels, militaires, hommes politiques et syndicalistes - détiennent les postes socio-politiques les plus élevés, ces postes qui précisément confèrent à leurs détenteurs les pouvoirs décisifs dans les principaux domaines d'activité. Que ces personnes soient en outre en collusion dans le dessein d'obtenir pour elles-mêmes le monopole du pouvoir comme l'estime C. Wright Mills ou qu'elles se fassent plutôt contrepoids comme l'affirme John Kenneth Galbraith, de toute manière une constatation s'impose : elles tirent leur influence insigne de leur position socio-politique stratégique et non pas de leur appartenance à des associations volontaires. Certes, la propension à appartenir à de telles associations est forte chez les membres de cette classe supérieure mais elle est un peu moins prononcée que parmi les classes moyennes supérieures. La classe supérieure, en effet, tire surtout son influence du prestige du poste stratégique qu'elle occupe et la somme incroyable d'énergie qu'elle consacre à s'acquitter de ses obligations professionnelles l'empêche de participer pleinement à la vie des associations volontaires.

Par contre, les associations volontaires constituent d'importants instruments de redistribution des biens et des services parmi les classes moyennes supérieures. Les grandes associations volontaires d'affaires, ouvrières, paysannes, etc., disposent d'une quantité appréciable de biens et de services importants pour des catégories sociales données ou encore représentent un tremplin pour l'acquisition d'importants biens et services. Cette fonction des associations volontaires se déduit du haut taux d'appartenance des personnes de statut socio-économique élevé et plus particulièrement du haut degré de leur participation puisqu'elles détiennent la majorité des postes de direction dans les associations. En effet, ces personnes, déjà

---

<sup>245</sup> C. Wright MILLS, *The Power Elite*, Oxford University Press, New York, 1957 ; John Kenneth GALBRAITH, *American Capitalism : The Concept of Countervailing Power*, Houghton Mifflin, Boston, 1952 ; John PORTER, *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*, The University of Toronto Press, Toronto, 1965 ; Jean LHOMME, op. cit. ; J. B. ALLCOCK, op. cit., 59-81.

très actives dans leur profession, ont peu de temps et d'énergie à consacrer à des occupations frivoles.

Selon Mancur Olson, les biens que plusieurs associations sont en mesure de fournir à leurs membres sont indivisibles de sorte qu'il ne leur est pas possible de les offrir à quelques-uns sans les mettre en même temps à la portée de tous. Nombre d'associations, toutefois, disposent de biens exclusifs et divisibles qu'elles peuvent distribuer inégalement entre les membres : emplois, prestige, faveurs, argent, etc. En outre, même des biens indivisibles peuvent avoir plus d'importance pour certains individus que pour d'autres, comme le faisait remarquer Max Weber à propos de la respectabilité. Weber, qui visita les États-Unis en 1905, expliquait le taux exceptionnellement élevé d'appartenance des commerçants américains aux sectes religieuses et aux associations civiques par cette recherche de la respectabilité, trait qui leur était indispensable pour réussir en affaires.

En outre, pour les classes moyennes supérieures, les associations constituent des cercles de discussion, d'échanges d'information et de négociation. Elles représentent, pour ces mêmes classes, un excellent moyen de manipulation des valeurs et de contrôle sur les opinions. Elles constituent, pour elles, une des structures clés de distribution et d'exercice du pouvoir. Cette utilisation des associations volontaires comme instrument de pouvoir est particulièrement manifeste au niveau communautaire comme le montrent les études de Warner et des Lynd aux États-Unis. Max Lerner résume ces travaux dans les termes suivants : « L'élite utilisait principalement les associations comme des instruments de manipulation stratégique de la vie communautaire. À cette fin, elle contrôlait les clubs sociaux, les cercles de déjeuners-causeries, les associations civiques et les campagnes de souscriptions <sup>246</sup>. »

Cette première fonction qui fait des associations volontaires des agents de distribution du pouvoir socio-politique ne semble donc pas s'exercer dans le sens attendu par les fervents de la démocratie : elle jouerait à l'avantage des bien nantis plutôt que des mal pourvus. Sans doute, comme l'avait déjà vu Tocqueville, l'association représente pour les minorités et les faibles un moyen d'action redoutable et on compte dans tous les pays un nombre impressionnant d'associations dont

---

<sup>246</sup> Max LERNER, *America as a Civilization*, Simon and Schuster, New York, 1957, 636.

l'objectif est de défendre et de promouvoir les besoins et les aspirations des défavorisés. Mais, même dans le cas de telles associations, ce sont les moins mal en point qui participent le plus, qui occupent les postes clé et qui retirent le plus d'avantages de leur appartenance. Pour l'ensemble, par conséquent, le fonctionnement des associations volontaires accroît plutôt qu'il ne corrige la terrible impuissance des pauvres et des faibles dans nos sociétés surorganisées.

**b)** Associations volontaires comme agents d'intégration sociale. Les associations volontaires sont en outre censées constituer des agents d'intégration sociale : elles faciliteraient la cohésion et l'articulation des groupes au sein de la société et elles favoriseraient l'identification des individus avec les groupes et la société globale. Elles constitueraient tout à la fois des circuits homogènes de communication entre les groupes et des moyens d'insertion organiques des individus aux groupes. Dans quelle mesure les associations remplissent-elles cette complexe fonction d'intégration sociale ? Dans ce domaine, seules des hypothèses sont permises puisque nulle étude approfondie n'y a été consacrée. Les travaux sur la socialisation, qui portent presque entièrement sur l'enfance et l'adolescence, accordent peu d'importance aux associations volontaires auxquelles on adhère surtout après dix-huit ans et même, si on excepte les associations d'étudiants et certains groupements de jeunes agriculteurs, chambres de commerce, etc., après vingt-cinq ans. Il semble toutefois que les associations représentent d'importants moyens de socialisation dans l'âge adulte. Dans la mesure où les normes et les modes d'engagement qu'elles rendent possibles sont transposables en actes politiques, les associations volontaires constituent de véritables écoles d'apprentissage des conduites politiques. Le fait que ceux qui participent le plus à la vie des associations sont aussi ceux qui sont généralement les plus actifs en politique paraît confirmer cet énoncé. On peut donc considérer les associations volontaires comme des agents d'éducation à la vie sociale et politique.

Les associations volontaires exercent surtout leur fonction d'intégration par la différenciation et l'articulation des idéologies et des intérêts qu'elles facilitent. Agissant à la façon de pôles d'attraction et de centres de ralliement, elles départagent les individus selon leurs visées idéologiques et leurs champs d'intérêt et les regroupent conformément aux grands alignements socio-politiques. Elles unissent ceux qui se ressemblent, elles différencient sous des aspects significatifs les mul-

tiples strates de la population sans nécessairement provoquer des oppositions entre elles. Par là, elles coordonnent et régularisent les rapports entre individus au sein des groupes et les relations entre groupes au sein de la société.

En même temps, les associations volontaires sont des agents de relais des idéologies globales. Max Weber a montré qu'aux États-Unis les associations avaient puissamment contribué à la diffusion de l'idéologie bourgeoise et capitaliste parmi toutes les couches sociales et surtout parmi les classes moyennes. L'adhésion à l'idéologie dominante constitue une condition d'admission et de promotion particulièrement parmi les associations, fort nombreuses, où l'élection est de règle. En outre, dans les limites que permet l'idéologie globale dominante, les associations volontaires représentent des centres vers lesquels convergent les sous-cultures. De la sorte, pour des segments souvent importants de la société et à propos d'aspects précis de la réalité, elles contribuent à la définition et à la clarification des idéologies et des intérêts. Elles constituent, pour les membres, des foyers de consolidation des croyances et d'émergence des opinions au sujet de questions dont l'importance paraît considérable puisqu'on accepte d'y consacrer une somme appréciable de temps et d'énergie.

En offrant à ceux qui partagent les mêmes convictions la possibilité de se rassembler et de poser ouvertement et de façon parfaitement légale des actes pour la défense et la promotion de leur cause, les associations volontaires facilitent la solution pacifique des conflits.

Sans doute, dans l'exercice de leur fonction d'intégration les associations se trouvent aussi conduites à séparer les individus les uns des autres, sinon à les diviser. Dans son étude de Squirebridge, Thomas Bottomore a montré que les associations volontaires élevaient plutôt qu'elles n'abaissaient les barrières entre les classes. Il a même conclu que les associations volontaires se livraient à la ségrégation, les associations professionnelles, de commerce et charitables, notamment, imposant des cotisations élevées et des codes de conduites sophistiqués afin de décourager les demandes d'adhésion de la part des personnes de la catégorie inférieure et même de la catégorie moyenne <sup>247</sup>. Il semble aussi que, en s'efforçant d'unir et de mobiliser leurs membres en vue de l'action, les associations soient amenées à amplifier les divergences et les sources de conflit qui existent entre elles et d'au-

---

<sup>247</sup> Thomas BOTTOMORE, *op. cit.*, 368.

tres organisations : l'existence d'un environnement hostile paraît favoriser l'unité et la cohésion des associations <sup>248</sup>. L'intégration que permettent les associations volontaires serait donc partielle et résulterait finalement en une division de la société en fractions incompatibles les unes avec les autres. Que les associations volontaires, en certaines circonstances, produisent de tels effets non désirables, c'est là un fait indéniable.

Toutefois, on doit convenir que la ségrégation sociale et les conflits entre groupes pourraient être encore plus prononcés s'ils n'étaient pas canalisés par les associations volontaires. D'une part, en effet, le fait que ces dernières offrent aux individus la possibilité d'entretenir entre eux des relations tangentielles à propos de questions qui transcendent la multiplicité des attaches solides à des petits groupes est bénéfique puisque ces attaches les confinent à des solidarités restreintes et sans visée sur le monde extérieur. D'autre part, parce qu'elles constituent des rouages fonctionnels, les associations volontaires, en agissant comme des ponts entre les individus et les groupes et les centres de décision, favorisent la solution des conflits dont elles ont rendu possible la pleine expression.

Parce qu'elles possèdent des structures stables, les associations volontaires offrent un asile sûr et durable aux divers publics. Elles constituent donc, en principe tout au moins, d'importants « groupes de référence » et un excellent moyen de surmonter l'isolement dans lequel risquent d'être plongés un grand nombre d'individus dans nos sociétés dites « de masses ». Tocqueville, Bryce, Weber et autres éminents observateurs de la société américaine de la fin du siècle dernier ou du début du présent siècle voyaient dans les associations volontaires un remède à la fragmentation sans fin des structures sociales à laquelle l'absence de la hiérarchisation rigide des ordres sociaux propres à l'Ancien Monde risquait d'aboutir. En fournissant aux individus l'occasion de se rencontrer, l'association volontaire réduit leur isolement. En les amenant à s'adonner à diverses activités, elle résorbe l'ennui ; en ouvrant des canaux de communication, elle améliore l'information et réduit le sentiment d'ignorance ; en offrant la possibilité d'actions concertées au-

---

<sup>248</sup> A. ROSE, « Voluntary Association Under Conditions of Competition and Conflict », *Social Forces*, vol. 34, 1955, 159-163. Rose montre que la cohésion des membres et la complexité des structures au sein des 91 associations volontaires étudiées sont directement fonction du degré de conflit avec l'environnement extérieur.

près des centres de décision, elle accroît le sens d'efficacité. Bref, l'association volontaire fait naître des liens de solidarité communautaire entre les hommes et perpétue ainsi au sein des vastes structures de la société moderne certains liens affectifs caractéristiques de la société traditionnelle. Si une vie à l'échelle de l'homme demeure possible dans les sociétés sururbanisées et surindustrialisées d'aujourd'hui, c'est dans une grande mesure grâce aux associations volontaires qui produisent une « para-culture politique » servant d'intermédiaire entre la vision parcellaire du monde, qui est le lot d'individus vivant à l'état isolé, et la culture globale <sup>249</sup>.

Les associations volontaires constituent aussi d'importants centres de stockage et de distribution de l'information. L'information dont elles disposent émane de plusieurs sources : des membres eux-mêmes et du fonds de connaissances nouvelles qui résultent des rapports entre les membres ; des échanges entre dirigeants d'associations ; des contacts avec les agents de décision ; des recherches plus ou moins systématiques menées par les associations elles-mêmes. Cette information est non seulement communiquée aux membres mais encore souvent transmise à toute la société sous forme de publicité, publications, programmes radio-télédiffusés ou de cours. Dans la mesure où l'information constitue un aspect essentiel de l'infrastructure des sociétés contemporaines, les associations volontaires contribuent puissamment à l'intégration sociale des individus.

c) Associations volontaires comme agents de mobilité sociale. Outre leur contribution à l'intégration sociale des individus et des groupes, les associations volontaires sont réputées comme agents de mobilité sociale. Selon Lloyd Warner : « Les associations servent souvent d'escalier pour les personnes de condition inférieure qui s'en servent pour être acceptées dans la société fermée de la classe supé-

---

<sup>249</sup> Greer SCOTT, Peter ORLEANS, « The Mass Society and the Para-Political Structure », *American Sociological Review*, vol. 27, n° 5, Oct. 1962, 634-646. Sur l'ensemble du sujet, voir Nicholas BABCHUK, John N. EDWARDS, « Voluntary Associations and the Integration Hypothesis », *Sociological Inquiry*, Spring, 1965 ; Claude AKE, *A Theory of Political Integration*, The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967 ; David E. W. HOLDEN, « Associations as Reference Groups : An Approach to the Problem », *Rural Sociology*, vol. 30, 1965, 63-74.

rieure. Par là elles accroissent la mobilité de certains, bien qu'elles puissent en même temps entraver celle d'autres personnes <sup>250</sup>. »

Max Weber avait déjà exprimé des vues similaires. Pour lui, les associations volontaires, tout comme les sectes, constituaient pour les personnes de strates inférieures un tremplin pour monter dans la hiérarchie sociale :

Ces associations (aux États-Unis) furent surtout les véhicules-types d'accès au cercle de la classe moyenne des entrepreneurs. Elles permirent en même temps la propagation et la sauvegarde de l'éthique bourgeoise capitaliste parmi l'ensemble des classes moyennes, les fermiers compris... Il n'y a pas si longtemps, ces associations ignoraient le prestige dû à la naissance, à la richesse héritée, à la profession ou au titre académique. Du moins semblables distinctions n'avaient qu'une faible importance, si faible qu'on n'en peut que rarement trouver l'équivalent dans le reste du monde... Naguère, dans un club américain typique, personne n'aurait trouvé insolite que, de deux individus jouant ensemble au billard, l'un fût un directeur et l'autre un commis. Dans un tel club, régnait alors une égalité absolue de gentilshommes <sup>251</sup>.

De façon plus particulière, pour Max Weber, sectes et associations volontaires ont procuré aux nouveaux riches une occasion exceptionnelle de se défaire des manières et de la mentalité frustes propres aux classes pauvres, de faire l'apprentissage de l'étiquette sophistiquée qu'il fallait observer pour accéder aux rangs de la grande bourgeoisie. L'image de l'échelle qu'il faut grimper pour accéder au sommet des strates sociales, les formules « tout homme peut devenir président », « de la cabane à la Maison Blanche » et toute cette mythologie caractéristique de l'« époque dorée » au cours de laquelle « l'évangile de la richesse » fut propagé dans les diverses couches sociales américaines et que personnifia Horatio Alger se fondaient en dernière instance sur l'association volontaire dont l'aptitude à favoriser l'ascension sociale était jugée éminente.

De telles vues sont aujourd'hui considérées comme ayant eu peu de fondement dans la réalité. On reconnaît certes que l'association volontaire a pu, dans certai-

<sup>250</sup> W. Lloyd WARNER, *American Life*.... 228.

<sup>251</sup> Max WEBER, « The Protestant Sects and the Spirit of California », dans H. H. GERTH, C. Wright MILLS, *From Max Weber : Essays in Sociology*, Oxford University Press, New York, 1958, 310-311.

nes conditions, être un instrument de promotion d'une classe montante. Mais l'ascension sociale paraît dépendre au premier chef de facteurs liés à la profession et à l'instruction. L'admission à une association volontaire prestigieuse, plutôt que de servir de tremplin vers un statut socio-économique supérieur, confirmerait simplement une élévation sociale déjà méritée par l'effort personnel. En outre, dans un pays de grande mobilité sociale comme les États-Unis au tournant du siècle, il est possible que les catégories montantes se soient donné des associations répondant à leurs besoins et leur permettant en particulier d'atteindre à la respectabilité sociale. Être admis dans une association de ce genre, c'était, pour reprendre une expression de Max Weber, « se procurer un billet d'admission à la classe supérieure ».

Par contre, il ne semble pas que les associations volontaires puissent être considérées comme un moyen habituel d'avancement personnel. Dans la mesure où, dans l'accomplissement de leur fonction de distribution du pouvoir social, elles favorisent les classes supérieures, elles risquent de devenir captives d'oligarchies conservatrices. Lloyd W. Warner, qui considérait pourtant les associations volontaires comme des leviers de changement et de mobilité sociale, constatait toutefois que plusieurs associations érigent arbitrairement des barrières à la mobilité, favorisant ainsi le développement aux États-Unis d'une caste aristocratique dont le signe distinctif est l'argent plutôt que la naissance. Et, pendant que les classes supérieures s'associent entre elles, les classes inférieures font de même, produisant ainsi la ségrégation des riches et des pauvres, des instruits et des ignorants.

À Jonesville, la grande majorité des membres se recrute au sein d'une seule des cinq strates sociales, exceptionnellement au sein de deux strates, la classe supérieure favorisant les clubs sociaux fermés et les associations de bienfaisance et d'affaires, la classe moyenne supérieure, les clubs sociaux ouverts et les associations religieuses, et la classe inférieure se confinant aux associations symboliques et aux unions ouvrières. En outre, Warner note l'absence de relations suivies entre les différents types d'associations. À Squirebridge, moins de la moitié des cent trente-cinq associations étudiées sont constituées de membres issus des trois strates - supérieure, moyenne, inférieure - retenues pour les fins de l'analyse. Même dans ces associations, la majorité des membres viennent d'une seule strate

tandis que, dans plus de la moitié des associations, la plupart des membres sont tirés d'une seule strate.

Un membre qui cherche à accéder à l'une des associations de prestige et de respectabilité doit se soumettre à un test d'admission plus ou moins élaboré. S'il n'est pas de la bonne catégorie socio-économique, l'accès peut lui être refusé au nom de règles objectives ou tout au moins lui être rendu très difficile. Seulement les plus persévérants et ceux qui manifestent d'excellentes aptitudes à l'enculturation exigée sont finalement admis dans le cercle jalousement protégé des élus.

**d)** Associations volontaires comme points d'ancrage des groupes d'intérêt. Les groupes sociaux réels constituent la racine mère des groupes d'intérêt ; les associations volontaires représentent leur point d'ancrage immédiat dans le système social. Leur fonction majeure à l'égard de celui-ci consiste à articuler les idéologies et les intérêts ainsi qu'à faire émerger les pressions. Sans doute, une proportion infime d'associations volontaires peuvent servir de cadres sociaux aux puissants mécanismes d'interactions du social et du politique que constituent les groupes d'intérêt. Celles toutefois qui assument cette vocation remplissent une fonction vitale pour la persistance et l'évolution des sociétés libérales. Toutes les études montrent que l'intérêt pour la politique est plus élevé chez les membres des associations volontaires que chez les non-membres.

Talcott Parsons, pour sa part, considère cette fonction si vitale qu'il conclut à l'existence, au sein du système politique, d'un « sous-système associatif » dont la tâche est la mobilisation des soutiens requis pour la prise des décisions politiques <sup>252</sup>. De leur côté, Scott et Orleans parlent de l'association volontaire comme d'une « structure parapolitique » des sociétés permettant « la traduction des normes, des engagements et des intérêts en conduites politiques <sup>253</sup> ». Pour

---

<sup>252</sup> Talcott PARSONS, « The Political Aspect of Social Structure and Process », dans David EASTON, *Varieties of Political Theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1966, 93. Parsons identifie deux autres sous-systèmes du système politique : le sous-système de légitimation de l'autorité et des fins collectives et le sous-système de mobilisation des ressources de l'environnement intrasociétal.

<sup>253</sup> Greer SCOTT, Peter ORLEANS, op. cit., 634-646. Les grandes associations d'affaires constituent une telle « structure politique ». Les entreprises

Lapalombara, elles rendent possible l'inclusion des nombreuses sous-cultures sociales dans la culture politique <sup>254</sup>. Bref, les associations volontaires agissent comme transducteurs des outputs sociaux pour le système social et par l'acquisition d'une dimension supplémentaire, qui les convertit en groupes d'intérêt, elles deviennent une voie privilégiée de médiation entre le système social et le système politique.

L'association volontaire remplit sa fonction de « structure parapolitique » de plusieurs manières. En premier lieu, de nombreux observateurs considèrent que l'association volontaire accomplit des tâches proprement politiques et que, par là, elle contrarie la tendance des gouvernements à croître de façon démesurée. Dans les termes de Tocqueville :

Partout où, à la tête d'une entreprise nouvelle, vous voyez en France le gouvernement et en Angleterre un grand seigneur, comptez que vous apercevez aux États-Unis une association... Un gouvernement pourrait tenir lieu de quelques-unes des plus grandes associations américaines et, dans le sein de l'Union, plusieurs États l'ont déjà tenté. Mais quel pouvoir politi-

---

manufacturières affiliées à la N.A.M., environ 19 500 sur un total de 324 000, produisent toutefois 75 pour cent de la production manufacturière et représentent 71 pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre employée dans les manufactures américaines. Selon Samuel H. Beer, la proportion d'entreprises manufacturières affiliées à la N.A.M. serait plutôt de l'ordre de 20 à 25 pour cent si on employait les mêmes critères que dans le cas de la Fédération of British Industries à laquelle adhèrent 85 pour cent des entreprises comptant dix employés et plus. De toutes les associations manufacturières, c'est la Bundesverband der Deutschen Industrie qui compte le plus haut pourcentage d'adhérents. En effet 98 pour cent des industriels de l'Allemagne de l'Ouest, soit 94 000, sont membres de cette association. Voir Richard W. GABLE, « N.A.M. : Influential Lobby or Kiss of Death ? » *Journal of Politics*, vol. 15, n° 2, 1953, 254-273 ; Alfred S. CLEVELAND, « N. A. M. : Spokesman for Industry », *Harvard Business Review*, vol. 26, n° 3, 1948, 353-371 ; Samuel H. BEER, « Group Representation in Britain and the United States », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 319, 1958, 135 ; Gerard BRAUNTHAL, *The Federation of German Industry in Politics*, Cornell University Press, Ithaca, 1965, 31-32. Les chiffres et pourcentages fournis pour la N.A.M. sont tirés de l'ouvrage de Braunthal qui les met à jour.

<sup>254</sup> Joseph LAPALOMBARA, « The Utility and Limitations of Interest Group Theory in Non-American Field Situations », *The Journal of Politics*, vol. 22, February 1960, 29-49.

que serait jamais en état de suffire à la multitude innombrable de petites entreprises que les citoyens américains exécutent tous les jours à l'aide de l'association <sup>255</sup> ?

Dans la même veine, Warner écrit : « L'association représente l'instrument parfait à la disposition de ces Américains qui veulent demeurer des citoyens privés et des individus libres et qui, en même temps, veulent être des hommes publics rattachés à la société dans leur vie politique <sup>256</sup>. » Par là, l'association volontaire agirait comme un frein « à la concentration et à la centralisation du pouvoir <sup>257</sup> ».

En second lieu, l'association volontaire favorise la participation politique des citoyens, tout au moins le genre de participation que rend possible le groupe d'intérêt. Elle permet aux individus de transcender les horizons bornés de la famille et de la profession pour leur ouvrir les vastes horizons de l'action sociale et de l'action politique. Dans les termes de Sidney Verba : « ... L'association volontaire remplit un rôle important dans le maintien d'un système politique de participation <sup>258</sup>. » Ou encore, selon S. N. Eisenstadt : « Les associations procurent aux individus un moyen par lequel les divers strates et groupes sociaux peuvent exprimer leur solidarité, revendiquer la place qui leur revient dans la société et entrer en relations avec d'autres strates et groupes sociaux... Elles répondent en outre au besoin de camaraderie et à celui de trouver un sens à leur univers social <sup>259</sup>. » Malheureusement, les nombreuses études sur les associations volontaires abordent rarement ces dernières sous l'angle du cadre privilégié de vie qu'elles représentent pour la participation politique des individus.

Finalement, par l'association, les individus sont censés accroître leurs chances d'accès aux principaux centres de décision sociaux ou politiques. Aussi longtemps que les individus demeurent isolés, il ne leur est guère possible, sauf aux plus prestigieux d'entre eux, d'exercer une influence tangible sur les processus sociaux

---

<sup>255</sup> Alexis DE TOCQUEVILLE, op. cit., Vol. II, 113, 115.

<sup>256</sup> W. Lloyd WARNER, op. cit., 227.

<sup>257</sup> Murray HAUSKNECHT, op. cit.

<sup>258</sup> Sidney VERBA, op. cit., 475.

<sup>259</sup> S. N. EISENSTADT, « The Social Conditions of the Development of Voluntary Associations : A Class Study of Israël », dans *Studies in Economic and Social Sciences*, Scripta Hierosolymitana 3, Jerusalem, 1956, 105.

et politiques. Mais quand ils agissent de concert et joignent leurs forces, ils font sentir leur présence, on les écoute et, parfois, on accède à leurs demandes. De la sorte, les associations volontaires, surtout quand elles se convertissent en groupes d'intérêt, constituent d'importants agents de changement social. Par les pressions qu'elles exercent sur les centres de décision, elles transposent les valeurs et les intérêts en demandes et en soutiens politiques. Elles contribuent à susciter les réformes que requiert l'évolution des aspirations et des besoins sociaux. Elles permettent par là aux régimes politiques de procéder graduellement aux ajustements qui se révèlent nécessaires aux divers points du système et de conjurer la révolution et le chaos auxquels l'immobilisme risque d'aboutir.

### *5. Associations volontaires, Partis et Élections*

[Retour à la table des matières](#)

Les participations de caractère politique ne sont pas entièrement canalisées, loin de là, par les groupes d'intérêt. D'autres mécanismes, comme les partis, constituent des véhicules tout aussi importants, sinon davantage, de participation politique.

Le vote représente une forme privilégiée de participation dans nos sociétés libérales. On n'est guère surpris de constater que la plupart des travaux sur la participation politique portent sur les élections et que la portion la plus considérable de ces travaux soit consacrée au vote lui-même. D'aucuns considèrent que nous disposons d'une surabondance de données sur les questions relatives au vote et aux élections. La quantité effarante de chiffres et de pourcentages sur les résultats d'élection pour la plupart des pays et à tous les niveaux de gouvernement ne doit pas faire illusion. Les comparaisons entre pays posent des problèmes nombreux et non résolus ; la mesure et la signification du phénomène de l'abstention constituent un domaine de recherches encore peu exploré ; les liens entre les conduites électorales et l'ensemble des conduites sociales et politiques n'ont pas encore été

établis. Les études se restreignent trop souvent à des préoccupations d'ordre microscopique, c'est-à-dire portent sur les conduites électorales individuelles <sup>260</sup>.

Selon Stein Rokkan, toute étude du vote et des élections devrait comprendre quatre ordres de préoccupations : le régime électoral, c'est-à-dire l'ensemble de règles et de dispositifs qui déterminent les conditions de la mobilisation des électeurs ; les taux de participation électorale (campagne et suffrage) ; les relations entre la participation électorale et les autres participations sociales et politiques ; et, finalement, les conditions systémiques qui décident du nombre et du caractère des organisations dont l'action est dans le sens de l'intégration politique ou, au contraire, dans le sens de la revendication politique. En outre, selon le même auteur, l'étude devrait s'étendre aux implications des élections et du vote sur le système politique dans son ensemble, notamment sur les rôles et statuts des agents des organisations politiques elles-mêmes et sur les décisions politiques à tous les niveaux de gouvernement <sup>261</sup>.

L'étude des partis et des élections doit demeurer un objet de sollicitude spéciale puisque, outre l'ampleur des interrogations d'ordre analytique qu'elle soulève si elle est bien menée, elle centre l'attention sur les institutions de la démocratie représentative, principale sauvegarde des libertés politiques acquises depuis la Renaissance. Il importe toutefois de retenir que ces modes typiques de participation au sein des sociétés libérales furent inventés bien avant la révolution industrielle et la mise en place des rouages du Welfare State. On peut se demander si ces modes de participation suffisent à répondre aux besoins d'aujourd'hui. Plus la technologie fait sentir ses contraintes, plus le pouvoir de la société sur les choses et sur les hommes s'accroît et plus il est urgent de mettre en oeuvre les moyens de pro-

---

<sup>260</sup> V.O. KEY Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, Thomas Y. Crowell, New York, Fifth edition, 1964, 591-593 ; Stein ROKKAN, « The Comparative Study of Political Participation : Notes Toward a Perspective on Current Research », dans Austin RANNEY, *Essays on the Behavioral Study of Politics*, University of Illinois Press, Urbana, 1962, 47-90 ; Stein ROKKAN, Angus CAMPBELL, « Citizen Participation in Political Life : Norway and The United States of America », *International Social Science Journal*, vol. 12, 1960, 69-99, dans Edward C. DREYER, Walter A. ROSENBAUM, *Political Opinion and Electoral Behavior*, Wadsworth, Belmont, California, 1966, 439-462 ; Alain LANCELOT, op. cit.

<sup>261</sup> Stein ROKKAN, « The Comparative Study of Political Participation... », loc. cit., 57, 60, 72.

téger l'homme et d'assurer que les décisions politiques tiennent compte de ses aspirations et de ses besoins profonds. Sous l'impulsion de ces tendances évolutives, de nombreux modes de participation politique prennent chaque jour plus d'ampleur. On songe notamment aux conseils consultatifs créés par les gouvernements en vue de susciter un dialogue constant entre les fonctionnaires et leurs publics.

Entre la participation aux associations volontaires d'une part et la participation électorale et aux partis d'autre part, il existe d'étroits rapports : les membres d'associations votent davantage, ils se portent davantage candidats et sont plus fréquemment élus que les non-membres. En général, d'ailleurs, ils se sentent plus impliqués par les questions politiques que ces derniers (tableau n° 10).

#### TABLEAU N° 10

intérêt pour les questions ou activités politiques chez les membres  
et chez les non-membres d'associations (États-Unis)

[Retour à la table des matières](#)

Questions ou activités politiques	Membres d'asso-	Non-membres
	ciations	d'associations
	%	%
Ont exprimé des opinions sur la politique envers la Chine	91	85
Ont exprimé des opinions sur la politique de l'énergie atomique	78	59
Ont discuté de la bombe atomique la semaine précédente	43	24
Ont discuté des relations avec l'URSS la semaine précédente	53	31
Disent avoir voté lors de la dernière élection présidentielle	72	63

Source : Herbert HYMAN et Paul SHEATSLEY, « Trends in Public Opinion on Civil Liberties » *Journal of Social Issues*, vol. IX, 1953, 6-16, dans William KORNHAUSER, *The Politics of Mass Society*, The Free Press of Glencoe, 1959, 64.

Un sondage du N.O.R.C. mené à Denver, Colorado, montre les mêmes tendances au plan local (tableau n° 11).

### ***6. Associations volontaires et les relations entre les deux principales communautés culturelles au Canada***

[Retour à la table des matières](#)

La situation des Canadiens français, bien qu'on la compare parfois à celle des Noirs américains (ainsi Pierre Vallières a écrit un livre à leur sujet sous le titre les Nègres blancs d'Amérique), s'en distingue cependant à plusieurs égards. D'une part, ils ont la pleine liberté de se départir complètement de tous leurs particularismes en s'assimilant à la communauté culturelle anglophone et nombre d'entre eux le font chaque année dans certaines provinces. D'autre part, ils représentent une proportion considérable de la population du Canada (28 pour cent) et ils disposent d'une province, le Québec, où ils constituent une écrasante majorité, soit 80 pour cent d'une population de près de six millions : dans cette province ils sont une « nation », ils forment une « société ». C'est la raison de leur survivance, la source de leur pouvoir et l'explication de leurs choix sociaux et politiques. C'est aussi la cause des revendications autonomistes et séparatistes qui ont pris durant les années 60 une telle ampleur que le système politique canadien tout entier s'en est trouvé ébranlé et remis en question.

Les informations dont on dispose sur la participation des Canadiens francophones et anglophones à la vie sociale et politique du pays ou au sein des provinces sont malheureusement parcellaires. La Commission royale créée par le gouvernement canadien en 1963 pour « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée » a confirmé l'état d'infériorité sociale et économique des francophones dans toutes les régions du pays et a identifié les facteurs responsables de cette situation (niveau d'instruction inférieur, faible contrôle sur les grandes entreprises, manque d'expérience dans l'administration et

les affaires, etc.). Elle s'est aussi interrogée sur la participation des deux groupes linguistiques aux associations volontaires et elle a reconnu à ces dernières une telle importance dans la vie des citoyens qu'elle a fait mener à leur sujet une étude spéciale et qu'elle leur a consacré un livre entier de son Rapport <sup>262</sup>.

Selon un sondage effectué pour le compte de la Commission d'enquête, francophones et anglophones appartiennent à des associations dans des proportions à peu près identiques. Compte tenu des écarts dans les niveaux socio-économiques et l'instruction, on s'attendrait à ce que les francophones soient membres d'associations dans des proportions moindres que les anglophones. Tel n'est pas le cas. Par contre, les membres des deux groupes se distribuent de façon fort inégale dans les diverses catégories d'associations. Les écarts des divers pourcentages pour chaque catégorie d'associations indiquent en outre que les francophones, pour l'ensemble, ont moins d'appartenances que les anglophones et que les personnes d'autres langues maternelles (tableau n° 12).

---

<sup>262</sup> Vincent LEMIEUX, John MEISEL, *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*, Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967 ; COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, Rapport, Livre 6, *Les associations volontaires au Canada*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1970. Voir aussi F. C. ENGELMANN, M. A. SCHWARTZ, *Political Parties and the Canadian Social Structure*, Prentice-Hall, Scarborough, 1967, 94-105 ; B. BLISHEN, ed., *Canadian Society : Sociological Perspectives*, Macmillan, Toronto, 1964 ; Richard LASKIN, cd., *Social Problems. A Canadian Profile*, McGraw-Hill, Toronto, 1964 ; John PORTER, op. cit.

**TABLEAU N° 11**

**Intérêt pour les questions ou les activités politiques chez les membres  
et les non-membres d'associations (Denver, Colorado)**

[Retour à la table des matières](#)

Questions ou activités politiques	Membres d'associations %	Non-membres d'associations %
Disent avoir un grand intérêt pour les élections présidentielles	84	73
Disent avoir un grand intérêt pour le chômage aux États-Unis	57	53
Disent avoir un grand intérêt pour l'école publique de Denver	50	33
Disent avoir un grand intérêt pour le plan d'urbanisme de Denver	50	31
Disent avoir un grand intérêt pour les questions ouvrières	45	31
Disent avoir un grand intérêt pour les conditions des Noirs de Denver	35	23
Disent avoir voté lors des élections présidentielles de 1944	40	36
Du congrès de 1946	36	27
Pour la charte municipale de 1947	24	15
Ont contribué au fonds communautaire de Denver	72	56

Source : N.O.R.C., *Denver Community Survey*, 12B, dans Charles R. WRIGHT et Herbert HYMAN, « Voluntary Association Memberships of American Adults : Evidence from National Sample Surveys », *American Sociological Review*, vol 23, 1958, 284-294.

**TABLEAU N° 12**  
**Appartenance aux associations volontaires**  
**selon les catégories d'associations et selon la langue maternelle**  
**(Canada)**

[Retour à la table des matières](#)

Catégories d'associations	Total	Anglais	Français	Personnes d'autre langue maternelle
	%	%	%	%
ouvrières	21,2	20,8	19,9	22,6
de commerce	4,2	3,6	5,4	6,5
professionnelles	8,1	9,9	5,5	7,5
sportives	14,5	16,3	12,1	19,4
civiques	21,7	25,8	14,4	22,6
d'affaires	10,8	12,9	6,5	15,1
religieuses	38	39,3	31,5	37,6
politiques	5,7	6,1	4,5	8,6
autres	12,4	15,3	7,3	13,6
Aucune appartenance	63,9	63,5	64,8	71,1

Source : GROUPE DE RECHERCHE SOCIALE, Sondage national, Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1966.

Francophones et anglophones disposent d'un grand nombre d'associations exclusives qui poursuivent des objectifs particuliers aux uns et aux autres. Mais, même pour la poursuite d'objectifs généraux, il s'en faut que les uns et les autres se retrouvent toujours au sein d'associations communes. Dans de nombreux cas, ils se regroupent dans des associations parallèles, parfois reliées les unes aux autres par des structures officielles (comités de liaison, communications entre les deux directions, etc.), mais souvent sans rapports officiels entre elles. Le recours à des associations parallèles répond à plusieurs besoins dont celui de résoudre le problème des tensions jugées excessives que suscite fréquemment l'appartenance de personnes des deux groupes linguistiques à des associations communes. Les francophones manifestent une préférence marquée pour de telles associations pa-

rallèles tandis que les anglophones ne témoignent aucune réticence à l'endroit d'associations qui ont des membres des deux groupes linguistiques.

Dans les associations communes pancanadiennes, les anglophones détiennent d'immenses avantages sur leurs compatriotes francophones. Le poids du nombre, le lieu du siège social, la langue de travail, le personnel de secrétariat, la direction elle-même - sous tous ces aspects, les anglophones sont généralement favorisés. D'où il résulte que ces derniers participent davantage à la vie de ce genre d'associations que les premiers. Qu'il s'agisse des structures de l'association, de la définition des objectifs, de la nature de l'activité, du choix des moyens d'action, ce sont les anglophones qui imposent, le plus souvent involontairement, leurs points de vue. D'où l'insatisfaction des francophones qui se plaignent souvent de ce que les associations communes ne répondent pas à leurs besoins ni à leurs aspirations. Le bilinguisme officiel de façade qui est de règle masque mal la situation réelle qui consiste dans la prédominance écrasante de l'anglais dans tous les aspects de la vie des associations communes. Les mesures adoptées pour accroître l'usage du français ne parviennent guère à corriger l'infériorité de fait de cette langue. En outre, les francophones se plaignent que les associations communes constituent des milieux d'assimilation à la culture anglaise. D'où le désintérêt de la plupart des francophones pour la vie des associations communes. La surparticipation de quelques-uns, qui deviennent les porte-parole quasi officiels des « Canadiens français », compense, mais de façon précaire et boiteuse, l'apathie générale.

Plus récemment la tension chronique au sein des associations communes a dégénéré ici et là en crise. Dans certains cas, une scission s'est produite, marquée par le retrait des membres francophones qui se regroupent dans des associations parallèles. On ignore encore si la scission doit être considérée comme un acte définitif ou, au contraire, si elle représente une simple étape des relations interethniques qui pourrait être suivie, à plus ou moins brève échéance, d'une revivification des associations communes selon des modèles inédits.

Pas plus qu'aux États-Unis, il n'existe au Canada de partis ethniques. Les Canadiens français, lors des élections fédérales, ont eu tendance à voter en majorité pour un même parti, généralement le parti libéral, conduite qui peut être attribuée au facteur ethnique. Les trois premiers ministres francophones depuis la Confédération de 1867 ont tous trois été libéraux. Les sondages révèlent d'assez nettes différences de vues entre francophones et anglophones. Pour l'ensemble, ils mon-

trent en outre un plus fort taux de « sans opinion » et d'indécis parmi les francophones, phénomène qui suit sans doute de leur statut socio-économique inférieur et de leur scolarisation moindre <sup>263</sup>.

Les Canadiens sont très conscients des conséquences que peut avoir sur la vie politique l'état des relations entre les membres des deux groupes linguistiques au sein des associations volontaires communes. Des relations harmonieuses entretiennent des dispositions favorables à l'endroit du système politique canadien tandis que des relations conflictuelles stimulent les sentiments séparatistes, particulièrement chez les francophones. Le fait que la plupart des associations communes se soient donné une organisation fédérative calquée sur le système politique canadien accroît encore l'importance des associations volontaires pour l'avenir politique du pays.

---

<sup>263</sup> S. F. FRANKEL, *Political Orientation and Ethnicity in a Bicultural Country. A Re-Analysis of Various Opinion Polls*, Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer Office, Ottawa, 1966. Une étude menée en 1968 sur les vues des Canadiens concernant l'information gouvernementale fédérale incite cependant à une grande prudence dans l'énoncé de jugements d'ensemble sur les conditions respectives des francophones et des anglophones. Il est vrai que, par rapport aux anglophones canadiens, les francophones du Québec manifestent plus d'incertitude concernant les sources d'information, qu'ils sont moins sûrs d'eux-mêmes, qu'ils s'en remettent plutôt à la télévision et aux amis qu'aux sources officielles, qu'ils souhaitent plus d'information, qu'ils craignent davantage de n'être pas traités équitablement et avec célérité par le gouvernement, qu'ils ont moins l'impression que le gouvernement est sensible à leurs problèmes, qu'ils se sentent moins efficaces et plus loin des fonctionnaires auxquels d'ailleurs ils font moins confiance. Mais, en revanche, ils se disent davantage satisfaits de la qualité de l'information gouvernementale, ils sont beaucoup mieux informés sur des questions comme celle du partage des compétences fédérales-provinciales, ils manifestent plus d'intérêt à l'endroit des affaires du gouvernement et se montrent plus favorables à l'accroissement de l'activité gouvernementale. Par-dessus tout, ils sont foncièrement tournés vers le niveau provincial de gouvernement tandis que les anglophones valorisent davantage le niveau fédéral et le niveau local. Voir Raymond N. MORRIS, Ruth MORRIS, David HOFFMANN, Fred SHINDELFR, E. Michael LANPHIER, *Attitudes Toward Federal Government Information*, Institute for Behavioral Research, York University, Toronto, 1969, et, des mêmes auteurs, *A Summary Report for the Task Force on Government Information*, 1970.

## *7. Le phénomène oligarchique*

[Retour à la table des matières](#)

Dans quelle mesure les associations s'acquittent-elles des fonctions qu'elles sont censées remplir ? Les réponses définitives à cette interrogation doivent attendre les conclusions de l'examen du fonctionnement concret des groupes d'intérêt comme mécanismes d'interactions du système social et du système politique. À ce stade de notre étude, nous ne pouvons que poser des jalons préliminaires qu'il faudra reconsidérer à la lumière de la perspective plus large que nous dégagerons par la suite.

Plusieurs conditions font obstacle à l'accomplissement intégral, par les associations, des quatre grandes tâches que nous leur avons assignées : petit nombre d'associations soucieuses de s'intéresser aux affaires publiques ou aptes à le faire ; proportion relativement restreinte d'individus qui font partie d'associations ou qui prennent un intérêt actif à la vie de leur association ; prise en main de la vie des associations par les couches supérieures de la population, freinant ainsi la mobilité ascendante qu'elles sont censées favoriser ; faible proportion de membres qui accèdent aux postes de direction, ces personnes étant généralement tirées des strates supérieures de la société.

De façon directe ou indirecte, ces lacunes tiennent toutes du phénomène oligarchique qui apparaît dorénavant nécessaire à toute analyse des associations volontaires. La règle oligarchique au sein des associations, on l'a vu, ne résulte pas de la contrainte extérieure. Elle s'établit par suite d'exigences internes aux associations et des dispositions des membres. Dans une étude menée sur les groupes coopératifs et les associations de loisirs en France, Albert Meister a bien montré comment s'effectue le glissement vers l'oligarchie. Il distingue quatre stades dans l'existence d'une association : au premier stade, les membres vivent intensément les buts de l'association et ils aspirent à une existence communautaire qui oblige à une démocratie de participation très poussée. Comme dans le cas des groupes en fusion, la participation y est très intense : c'est le stade de la conquête. Au second stade, l'association fait face à la nécessité de survie sur le plan économique et social ; elle doit triompher de la concurrence des autres groupes. Dans ce dessein,

les rouages de l'association se différencient les uns des autres et se spécialisent. Le pouvoir du conseil d'administration se renforce : les fonctionnaires sont réélus automatiquement ; leurs compétences s'accroissent, les limites posées à leurs initiatives s'élargissent, les contrôles exercés par les membres s'affaiblissent en conséquence. L'association parvient à la phase de la démocratie déléguée : c'est le stade de la consolidation socio-économique. Au troisième stade, l'association a renoncé à se dresser contre son environnement et la démocratie déléguée s'étend à toutes les activités. La ferveur première perdue, les multiples concessions aux impératifs de la gestion ont conduit l'association à reprendre peu à peu à son compte les valeurs de rationalité et d'efficacité pure contre lesquelles les membres s'étaient insurgés à l'origine : c'est le stade de la coexistence pacifique avec tous les groupes de la société globale. Au quatrième stade, enfin, les membres, y compris les responsables élus, dépendent en fait de l'appareil administratif que l'association s'est donné. L'association fait encore profession d'adhésion aux valeurs et aux rites démocratiques, et aucun amendement n'est apporté aux statuts. En réalité, toutefois, le pouvoir réel a cessé d'être entre les mains des membres et de leurs représentants : c'est l'avènement des technocrates <sup>264</sup>.

L'ampleur et la gravité du phénomène oligarchique sont devenues manifestes lors de l'examen de l'organisation des associations volontaires. Il importe, dès maintenant, d'indiquer, ne serait-ce que de façon préliminaire, les lignes d'aboutissement possibles d'une situation déjà alarmante et qui paraît se dégrader à un rythme croissant dans plusieurs pays. À moins que des mesures correctives ne soient bientôt imaginées, la règle oligarchique risque de détourner radicalement les associations volontaires de l'exercice des fonctions pour lesquelles elles ont été formées à l'origine du projet démocratique et, par là, d'accroître les remous qui secouent aujourd'hui les sociétés libérales.

La règle oligarchique est surtout pernicieuse en ce qu'elle crée entre dirigeants et simples membres une distance physique et psychologique contraire à l'esprit même de la démocratie de participation jugée essentielle au bon gouvernement des sociétés libérales contemporaines. À mesure que s'accrédite l'existence d'un fossé entre dirigeants et membres, s'accroissent les doutes concernant le caractère

---

<sup>264</sup> Albert MEISTER, *Associations coopératives et groupes de loisirs en milieu rural*, Éditions de Minuit, Paris, 1957.

représentatif des associations. La vitalité, tout comme la force de frappe des associations, on le sait, reposent dans une large mesure sur la crédibilité de leurs prétentions d'être représentatives de tous ceux qui gravitent à titres divers autour d'un intérêt ou d'une idéologie. Ainsi, les associations nationales de manufacturiers, de fermiers, de commerce, etc., se disent sans scrupule la « voix » du monde de l'industrie, de l'agriculture et du commerce dans leurs pays respectifs. De telles prétentions sont excessives. Le nombre actuel de membres est toujours bien en deçà du nombre possible. Toutes les associations sont soumises à l'emprise d'une loi que nous appellerons loi de la mobilisation imparfaite des effectifs <sup>265</sup>.

Dans les professions libérales, le taux d'appartenance est généralement élevé parce que l'adhésion aux associations est une condition de l'exercice du métier. Mais là où la liberté d'association existe, comme par exemple dans les organisations fédératives au sein desquelles l'appartenance à la section locale permet la pratique de la profession, il en résulte souvent une baisse considérable de la proportion des membres qui adhèrent à l'organisation centrale. Ainsi, la proportion des avocats membres de l'*American Bar Association* n'était que de 46,2 pour cent en 1960 (par rapport, toutefois, à seulement 22,8 pour cent en 1950) ; la proportion de médecins membres de l'*American Medical Association* s'élevait à 65 pour cent en 1960 (niveau inchangé depuis 1929) ; et la proportion des enseignants membres de la *National Education Association* était de 42 pour cent la même année. Dans les autres catégories d'associations, les taux d'appartenance sont plus ou moins élevés selon les objectifs et les conditions de l'association. Les associations qui poursuivent des objectifs utilitaires (d'affaires, ouvriers, fermiers) rejoignent en général une fraction plus considérable de leurs membres possibles que celles qui militent pour des idéologies. Même pour les premières, cependant, les proportions varient beaucoup selon les pays. Par exemple, si 90 pour cent des ouvriers et employés sont syndiqués en Norvège, cette proportion n'atteint que 25 pour cent aux États-Unis <sup>266</sup>.

La question se pose en outre de savoir dans quelle mesure les associations expriment dans diverses circonstances les clientèles au nom desquelles elles préten-

---

<sup>265</sup> E. E. SCHATTSCHEIDER (Party Government, Rinehart, 1962, 33), constatant l'impuissance des partis à recruter des membres, parle d'une « law of the imperfect mobilization of interests ».

<sup>266</sup> C. L. GILB, op. cit., 118-124.

dent agir. La distance créée par le phénomène oligarchique ne risque-t-elle pas de diminuer, sinon d'anéantir, l'aptitude des dirigeants à représenter les membres ? Comment ceux-là peuvent-ils traduire les sentiments de ceux-ci si les communications entre la base et le sommet sont artificielles ou inexistantes ?

Que le phénomène oligarchique contribue à rendre aléatoire la représentation des dirigeants et des associations elles-mêmes, cela a été reconnu et dénoncé depuis fort longtemps. Jusqu'à ces dernières années, cependant, si le phénomène oligarchique minait la vitalité des associations et si, à l'occasion, éclatait une révolte des simples membres contre les dirigeants, il était rare que les efforts pour mettre au pas les oligarchies conduisissent à l'éclatement des associations elles-mêmes. C'est là un aboutissement qu'il n'est plus possible d'écarter.

On constate un peu partout un accroissement de la tendance chez les individus à chercher refuge dans des occupations de caractère strictement privé (bricolage, montage de collections de tous genres, camping, sport, etc.). Tout en évitant les déceptions et les frustrations de l'engagement social, ces personnes éprouvent les joies de la vie privée et le contentement résultant de la vraie détente physique ou de la contemplation de l'oeuvre due à leur labeur.

Autre manifestation du même phénomène de rejet des oligarchies : des groupuscules surgissent sans avertissement du sein des associations. Menés par des leaders surgis des rangs et choisis de façon spontanée, ces groupuscules, sans mandat des dirigeants officiels et souvent contre leur avis, s'arrogent le droit de prendre des décisions qui engagent l'ensemble de l'association (manifestations, déclenchements de grèves, etc.).

Une dernière manifestation du phénomène : la remise en question des associations. De nombreuses associations d'étudiants ont été plus ou moins complètement dissoutes dans nombre de pays. Presque partout, on assiste à une remise en question fondamentale des unions ouvrières. Dans plusieurs associations, on oppose au principe de la représentation la formule : « On ne peut représenter que soi-même. »

Si cette tendance doit se confirmer sans qu'on trouve une formule de rechange, il pourrait en résulter l'éclatement des sociétés libérales. En effet, les associations volontaires constituent une composante centrale de la mécanique de ces sociétés. À une époque où le bon fonctionnement de ces dernières paraît exiger la partici-

pation active de tous à l'oeuvre commune, les associations volontaires représentent sans aucun doute un rouage social essentiel. Leur disparition laisserait les groupes sans encadrement. Privés ainsi de guides officiels, ils risqueraient de s'assoupir pendant de longues périodes, de devenir incapables de prévenir le développement de conditions préjudiciables à leurs intérêts et de ne se ranimer qu'au moment où la situation se serait envenimée jusqu'au point où il serait devenu impossible d'envisager des solutions par les moyens habituels. Les sociétés se verraient ainsi ballottées de crise en crise, impuissantes qu'elles pourraient devenir à les prévenir. Pareille condition serait d'autant plus grave que les actes et décisions émanant de la société globale, particulièrement des agents économiques et politiques, rejoignent d'une façon toujours plus intime les individus et les groupes.

Le jour où la pression politique ne s'exercera plus par le truchement des associations converties en groupes d'intérêt, individus et groupes prendront l'habitude de recourir à l'action directe, violente ou non violente, pour faire connaître leurs aspirations et leurs besoins. Ils deviendront ainsi très vulnérables à l'influence de personnes de l'extérieur dont certaines font de l'agitation une profession.

La défaillance des associations volontaires est compensée par le recours à la technique des « fronts », c'est-à-dire de mouvements spontanés et temporaires, dirigés par des personnes dont l'autorité repose sur l'affinité des sentiments ou une compétence spéciale et non pas sur l'élection et qui cherchent à organiser et à synchroniser l'action des groupes qu'affecte un projet ou une décision politique.

L'absence d'associations aptes à canaliser vers les gouvernements et les oppositions officielles le mécontentement des groupes de même que les suggestions positives qu'ils jugent utiles est susceptible d'entraîner les sociétés sur la voie de l'anarchie. Si l'action directe devient la principale technique employée contre les pouvoirs, le fossé entre dirigeants et subordonnés s'accroîtra jusqu'au point de rupture. Le vide ainsi créé sera rempli par des professionnels de l'agitation permanente, ces nouveaux « terribles simplificateurs » qui maintiendront les groupes dans l'état de galvanisation requis et qui chercheront à substituer au pouvoir légitime la « loi » de la foule. Le déferlement actuel de la contestation montre d'éclatante façon le jeu de ces tendances.

L'efficacité négative des mouvements de masses déclenchés par la contestation peut être, à court terme, foudroyante : ces mouvements rappellent, sous cer-

tains aspects, les jacqueries du quatorzième siècle ou la résistance de populations occupées. Par contre, on discerne mal les prémisses du projet de civilisation dont les porte-parole de ces mouvements se réclament. En outre, il est risqué de se prononcer sur la portée à long terme du mouvement de contestation. On peut croire, d'après certains résultats obtenus ou certaines réactions des dirigeants sociaux et politiques, que sa force de pression est considérable. Tout au moins peut-on dire que les assauts répétés contre l'ordre établi ont pour effet d'accroître le rythme des réformes sociales. Nos régimes politiques, à l'instar des organisations bureaucratiques analysées par Michel Crozier, n'accepteraient le changement que sous la contrainte sévère des crises. Par ailleurs, on ignore la capacité réelle des systèmes politiques contemporains de résister au stress et d'absorber des éléments d'inputs même étrangers ou hostiles, c'est-à-dire de compenser l'entropie systémique. Ainsi, il se peut que, par suite d'une adaptation systémique, les manifestations de contestation, même violentes, deviennent parfaitement acceptables comme technique d'action politique. Il est même possible que des dirigeants favorisent plus ou moins ouvertement de tels procédés : en effet, par son caractère global et massif, la contestation fait passer au second plan, sinon oublier, les questions litigieuses concrètes qui ont déclenché le mouvement. De la sorte, elle sert d'excuse pour ignorer les suggestions constructives et spécifiques que les groupes d'intérêt officiels font parvenir aux centres de décision par les voies régulières. Selon cette interprétation, l'action directe, tant qu'elle est sous contrôle, favorise plutôt qu'elle n'entrave le règne des démago-technocrates.

Il se peut cependant que cette vue optimiste et quelque peu cynique de la portée réelle du mouvement de contestation soit fautive. En effet, par suite du raidissement graduel des positions de part et d'autre, et notamment du refus de la part des responsables de mettre en oeuvre les réformes désirables par crainte de donner l'impression de céder à l'intimidation, la contestation du pouvoir établi risque de devenir toujours plus radicale en même temps que plus intraitable. Si étudiants et ouvriers parvenaient à conjuguer de façon ferme et non ambiguë leurs revendications et leurs passions, ils pourraient réussir à paralyser le gouvernement et la société entière, comme ce fut le cas en France pendant quelques jours en mai 1968. Mais l'intervention de l'autorité établie contre les assauts successifs toujours plus violents qui tenteront de l'ébranler sera d'autant plus brutale qu'elle sera dictée par un réflexe d'autodéfense. Ainsi se refermera sur les peuples le cercle infer-

nal des assauts de fractions du peuple contre le pouvoir et des répressions du pouvoir. Bref, si la contestation n'est pas apprivoisée d'une façon ou d'une autre pendant qu'il en est encore temps, l'enchaînement des actions et des réactions qu'elle déclenche pourrait rendre toute vie sociale organisée impossible.

### III. GROUPES ET GROUPES D'INTÉRÊT

[Retour à la table des matières](#)

Tel une mosaïque, un système social est constitué d'une multitude de parties distinctes, appelées groupes, disposées les unes par rapport aux autres selon l'apparence et la taille conformément à un plan d'ensemble, de manière tantôt à s'harmoniser, tantôt à faire contraste et de façon à produire une unité de fonctionnement.

Dans toutes les sociétés, la dynamique des groupes fait émerger des intérêts parfois convergents et parfois divergents. Comme c'est surtout par l'organisation que ces intérêts trouvent une expression sociale, il suit que, contrairement à l'opinion reçue, toute société comprend des groupes d'intérêt. Certes, les conditions d'émergence et de polarisation des intérêts varient selon les régimes. Ainsi, dans les sociétés libérales, ce sont surtout les associations volontaires qui effectuent le tri et le rassemblement des besoins et des aspirations tandis que, dans les sociétés socialistes, ces tâches sont plutôt remplies par des organismes publics ou parapublics <sup>267</sup>.

On constate que les modes d'articulation socio-politique des groupes d'intérêt diffèrent grandement d'une société à l'autre. Ces différences tiennent à des dispositions générales liées à la religion, à la nationalité, à l'ethnicité, etc. Le régime de propriété influence de façon toute particulière la nature de ces dispositions. En effet, les harmonies et les antagonismes économiques représentent le plus puissant moteur des pulsions productrices des intérêts dans les sociétés modernes. Or, les

---

<sup>267</sup> Alex INKELES, *l'opinion publique en Russie Soviétique*, Les îles d'Or, Paris, 1956 (d'abord publié aux États-Unis sous le titre *Public opinion in Soviet Russia*, Harvard University Press, Cambridge, 1950) ; Ghita Ionescu, *l'Avenir politique de l'Europe de l'Est*, Futuribles, Paris, 1967.

alignements de groupes qui en découlent varient radicalement dans les régimes libéraux et dans les régimes socialistes. En outre, comme l'a montré Jovan Djordjevic, non seulement le caractère des groupes d'intérêt diverge selon les régimes, mais encore leur vocation est différente. En régime socialiste, les mécanismes sociaux, axés sur l'idée d'obligation vis-à-vis de la collectivité, favoriseraient la coopération entre les groupes tandis que les régimes libéraux, en mettant l'action sur la concurrence, susciteraient des relations conflictuelles entre les groupes <sup>268</sup>. Mais, dans un cas comme dans l'autre, une des fonctions majeures des groupes d'intérêt consiste précisément à révéler à la société entière la vie discrète mais néanmoins surabondante des groupes.

Ceux qui fondent leurs analyses politiques sur les groupes ignorent trop souvent les structures sociales et politiques au sein desquelles se déroule la vie des groupes <sup>269</sup>. Pareil manque de rigueur affecte grandement la valeur des travaux. La pauvreté même du cadre d'analyse conduit à prêter aux groupes d'intérêt un degré d'autonomie qu'ils n'ont pas dans la réalité puisque leur nécessaire insertion dans les structures détermine plus ou moins les conditions de leur action. En d'autres termes, les pluralistes sont victimes d'une illusion analogue à celle des individualistes. Tout comme la dépendance des individus à l'égard des groupes empêche la spontanéité d'action que les individualistes revendiquent pour les individus, l'articulation des groupes dans les structures vient restreindre l'autonomie que les pluralistes prêtent à ceux-ci. Nous nous attacherons plus loin, notamment dans le chapitre consacré à l'étude de l'influence, à l'examen de cette question centrale.

Notre but ici est autre. Il s'agit d'identifier les principales formes d'articulation des groupes d'intérêt au système social. Mais, même en centrant l'attention sur un seul régime, le régime libéral, pareille entreprise n'est pas de réalisation facile. Les points d'attache sont nombreux et le jeu des jointures ne se livre pas d'emblée. Nous discuterons d'abord des liens des groupes d'intérêt avec certaines composantes du système social, ensuite de la différenciation des groupes d'intérêt d'avec les

<sup>268</sup> Jovan DJORDJEVIC, dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, 197.

<sup>269</sup> Dans une excellente étude critique du livre de Raymond A. BAUER, Ithiel de SOLA POOL et Lewis A. DEXTER (*American Business and Public Policy : The Politics of Foreign Trade*, Atherton Press, New York, 1963), Theodore J. Lowi a bien montré ce point (voir *World Politics*, vol. 16, July 1964, 677-715).

groupes et, enfin, des conditions de l'articulation des intérêts par les groupes d'intérêt.

### *1. Groupes d'intérêt et composantes du système social*

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les points d'attache des groupes d'intérêt au sein du système social, trois méritent une considération spéciale : la culture, la *community* et la stratification sociale.

**a)** La culture. Dans la société traditionnelle, la culture s'ancrait dans la coutume immémoriale. Elle était vécue de façon homogène par tous les membres d'une société. Son contenu était forcément élémentaire et fruste mais suffisant aux besoins élémentaires des individus : la différenciation des strates sociales était inexistante ou peu profonde et l'évolution se faisait à un rythme si lent qu'elle passait pour ainsi dire inaperçue. D'où la remarquable permanence de la culture dont les mêmes schèmes survivaient au passage des générations.

L'avènement de la société moderne, en morcelant les structures sociales, a mis fin à l'ordre des valeurs unanimes. Ce dernier a perdu son homogénéité. Les valeurs cessent de se déduire d'une fin extra-sociétale et se rattachent de façon immédiate à des conditions empiriques. Elles deviennent complexes mais en même temps ambiguës. En se fractionnant, elles ont perdu leur aptitude à déterminer les fins sociétales générales. Elles se sont « fonctionnalisées », c'est-à-dire qu'elles ont été mises au service d'objectifs - économiques, politiques, etc. - fondamentalement étrangers à l'ordre culturel. La perte de l'unité des valeurs a produit leur incohérence notoire : ainsi les valeurs économiques contredisent les valeurs religieuses, leur réconciliation ne s'effectuant qu'au prix de l'intégrité de la conscience. Or, puisque les valeurs constituent le noyau de la culture, il suit que la perte de l'unité des valeurs entraîne l'éclatement de l'homogénéité de la culture. Tout en conservant son intégralité essentielle, la culture moderne s'est pratiquement fractionnée en une multiplicité de sous-cultures, incarnant chacune un faisceau de valeurs, fruit d'une expérience humaine acquise dans l'exercice de tâches parcel-

lares remplies dans des conditions particulières et dans la poursuite d'objectifs restreints souvent extérieurs au cadre sociétal lui-même. Ainsi, la poursuite de la science se fait dans le contexte d'une « société » internationale des savants ayant pour principe une discipline intellectuelle à vocation d'universalité. Il résulte de cette double appartenance sociétale des savants des conflits de loyauté souvent aigus qui ont leur origine dans le fait que le savant adhère à des valeurs jugées par lui fondamentales mais opposées à des objectifs majeurs de la société politique dont il est membre. Les frontières entre les sous-cultures ne sont donc ni harmonieuses ni étanches ; au contraire, elles sont soumises à un va-et-vient intense et continu par suite de la multiplicité des rôles remplis par les individus. D'où la fluidité et l'inconsistance des normes culturelles et des sous-cultures elles-mêmes. Au sein de celles-ci subsistent des zones d'incompatibilité génératrices de conflit. Mais l'évidence de la différenciation des valeurs selon les rôles sociaux et les catégories sociales elles-mêmes n'abolit pas la recherche de l'unité, ce rêve indestructible d'une humanité aux prises avec des divisions larges et profondes. À défaut de la visée téléologique commune qu'entretenait la société traditionnelle, le double effort de tolérance et de compromis suscite un consensus cependant souvent équivoque et toujours provisoire.

Les sous-courants de la société moderne entraînent une transmutation des valeurs qui prend la forme d'une dégradation. Les valeurs, en effet, cessent d'être des réalités extra-sociétales pour devenir des phénomènes sociaux d'un caractère particulier. Ces phénomènes sociaux, ce sont les opinions, objet principal de la dynamique du système social. Les opinions, on l'a vu, représentent des vues temporaires et changeantes sur les situations que le rythme des événements fait émerger. En tant que telles, elles manifestent l'affaissement des valeurs survenu dans les sociétés modernes. La référence aux valeurs, ces standards d'excellence considérés comme valides en soi, étant devenue impossible, les individus ne disposent pas de normes fermes pour percevoir, exprimer et apprécier leurs aspirations et leurs besoins. Ils adoptent sans résistance les standards préfabriqués pour eux par des mécanismes sociaux particuliers, notamment la publicité et la propagande. Ces mécanismes, en produisant des schémas de référence collectifs standardisés, les soulagent de tout effort personnel en décidant d'avance pour eux de ce qui est bon et mauvais, vrai ou faux à propos des questions qui captent l'attention de l'heure. Les opinions elles-mêmes n'ont pas de vie propre en dehors des individus

qui les expriment. Pour accéder à l'existence sociale, elles requièrent des supports sociaux. Ces supports, ce sont les groupes. Sous l'action des groupes généralement convertis en associations volontaires, les opinions se stabilisent et s'objectivent : insensiblement, elles se transmutent en idéologies, ces représentations collectives en vue de l'action, et en intérêts, ces dispositions stables à réagir en fonction d'un objectif immédiat. Les groupes se révèlent ainsi comme de véritables moteurs de l'histoire puisqu'ils constituent les agents de la production des outputs du système social.

Dès lors - et c'est là un des aspects les plus remarquables du fonctionnement de la société moderne - les valeurs convergent vers les idéologies et les intérêts des groupes. Seule la remarquable aptitude des groupes à formuler les aspirations et les besoins et à définir les ressources en termes d'objectifs poursuivis en vue de leur bien propre comme étant des fins valables pour la société entière permet de masquer la complexité de l'alchimie ainsi effectuée. Cette double conversion par les groupes des valeurs en opinions et des opinions en idéologies et intérêts donne en effet naissance aux associations volontaires, et éventuellement, aux groupes d'intérêt, ces groupements parmi les associations volontaires qui sont orientés vers le système politique. C'est ainsi que, par leur origine, les groupes d'intérêt se trouvent fermement ancrés au coeur du système social puisqu'ils fondent leurs assises sur le palier de la culture. Ils se trouvent en outre investis, de par leur vocation même, de la redoutable mission de formuler pour la société entière et, on le verra, pour le système politique en particulier, les fins collectives. (Voir le schéma n° 12, page 257.)

Mais le rapport des groupes d'intérêt aux valeurs diffère radicalement de celui des antiques porteurs des valeurs, le sorcier, le chaman, le prêtre. En effet, tandis que ces derniers incarnent aux yeux de leur entourage la source transcendante des valeurs, les premiers ne les explicitent pour ainsi dire que de façon accessoire à l'occasion de l'accomplissement de leur fonction de médiation entre le système social et le système politique. Si le stock des valeurs dans les sociétés libérales est bien plus considérable qu'il n'apparaît quand on ne considère que celles qui sont finalement retenues ou tout au moins convenablement formulées, cela tient à la façon dont les groupes d'intérêt et les autres mécanismes d'interactions du social et du politique effectuent le tri des opinions. Mais ce tri, ils ne le font pas de façon arbitraire. Les groupes d'intérêt, en effet, ne sont pas des mécanismes so-

ciaux autonomes, leur action est, au contraire, soumise à des conditions structurelles contraignantes. On le verra par la suite, ils ne représentent que des niveaux de pouvoir moyen et les modalités de leur action ne peuvent être convenablement comprises que si on les replace dans le réseau entier des pouvoirs.

Ainsi la capacité réelle des groupes d'intérêt de faire rayonner les valeurs est fort inégale. Or cette inégalité ne tient pas d'abord à la force propre de chaque groupe : des groupes d'intérêt bien organisés ne réussissent pas à imposer leurs objectifs tandis que des groupes d'intérêt faiblement organisés y parviennent sans trop de mal. Cette inégalité résulte surtout de la présence, au sein des sociétés modernes, de larges schémas idéologiques auxquels les valeurs sont subordonnées. Toutes choses égales, les groupes dont les objectifs se conforment à ces grands schémas idéologiques reçoivent une meilleure audience que ceux qui les contrarient. Les groupes les plus réfractaires se voient même, à la limite, privés de leur droit d'expression.

La suprématie des groupes d'intérêt en accord avec les idéologies dominantes ne résulte pas de la supériorité intrinsèque de celles-ci au plan même des valeurs. Elle s'appuie sur un double fondement : d'abord sur le poids des opinions publiques prépondérantes, ces formes grossières et passagères des idéologies dominantes ; ensuite sur le fait que les idéologies dominantes représentent un élément majeur du pouvoir des dirigeants sociaux et politiques <sup>270</sup>.

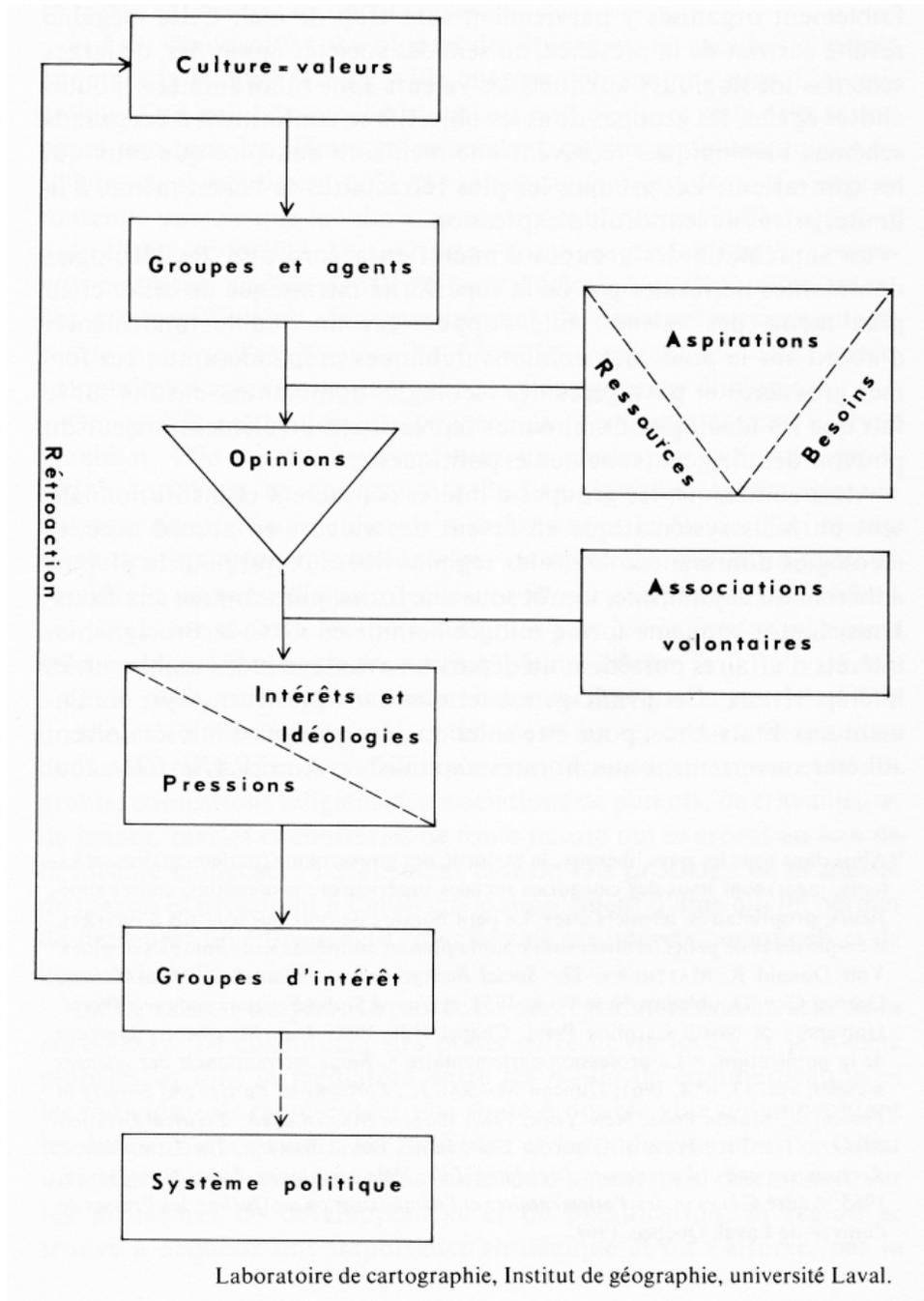
---

<sup>270</sup> Ainsi dans tous les pays libéraux, la majorité des gouvernants (parlementaires, sénateurs, juges) sont issus des catégories sociales supérieures : professions, cadres supérieurs, propriétaires, fermiers aisés. Le petit nombre de ceux qui sont fils d'ouvriers, d'employés et de petits fermiers sont pour la plupart coupés de leurs humbles origines. Voir Donald R. MATTHEWS, *The Social Background of Political Decision-Makers*, Garden City, Doubleday, New York, 1954, et *United States Senators and their World*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1960 ; Jean MEYNAUD, directeur de la publication, « La profession parlementaire », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961 ; Duncan MACRAE Jr., *Parliament, Parties and Society in France*. St. Martin Press, New York, 1967, Dwaine MARVICK, ed., *Political Decision-Makers*, The Free Press of Glencoe, 1961 ; James David BARBER, *The Lawmakers : Recruitment and Adaptation to Legislative Life*, Yale University Press, New Haven, 1965 ; André GÉLINAS, *les Parlementaires et l'administration au Québec*, les Presses de l'université Laval, Québec, 1969.

### SCHÉMA N° 12

#### Articulation des groupes d'intérêt au système social (par le palier de la culture)

[Retour à la table des matières](#)



Ainsi contraints, les groupes d'intérêt consacrent et institutionnalisent un biais systématique en faveur des valeurs en accord avec les idéologies dominantes. Dans les régimes libéraux qui pour la plupart adhèrent au capitalisme, tantôt sous une forme pure comme aux États-Unis, tantôt sous une forme mitigée comme en Grande-Bretagne, les intérêts d'affaires possèdent au départ un avantage indiscutable sur les intérêts rivaux. Cet avantage est tel que dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, pour être entendus, les groupes d'intérêt doivent adhérer ouvertement aux normes capitalistes. Ainsi l'AFL-CIO, tout en s'attachant à la promotion des droits des travailleurs, n'en professe pas moins les mêmes valeurs du libéralisme américain sur lesquelles repose pourtant la grandeur de sa rivale, la *National Association of Manufacturers*. Cette profession de foi lui confère toutefois la légitimité et partant le droit de libre expression.

**b)** La « *community* ». La plupart des études sur les groupes d'intérêt adoptent la localité (village, ville, métropole) comme cadre d'investigation. D'un point de vue théorique, on peut déplorer cette orientation parce que tous les efforts ne permettent qu'une problématique parcellaire et n'aboutissent qu'à des conclusions incertaines. Il s'impose toutefois de voir que les choix ne sont ni arbitraires ni effectués pour des raisons de facilité. Ils suivent au contraire du fait que la *community* constitue un lieu privilégié pour l'éclosion et l'épanouissement des groupes d'intérêt. Plus précisément, la *community* représente le centre par excellence où se confirme la vocation des associations volontaires d'agir comme cadres sociaux des groupes d'intérêt.

On ne doit pas seulement concevoir la *community* comme un type d'habitat. Elle représente avant tout un mode particulier d'organisation sociale et de conscience collective. Invisible à l'étranger de passage, ce mode particulier se manifeste sous la forme d'un réseau serré de regroupements volontaires comprenant une multitude de cercles de parents, d'amis, de voisins et de compagnons de travail ou de loisirs qui tirent les individus et les groupes épars de l'isolement et leur procurent une existence sociale pleine et riche.

C'est ainsi que l'organisation communautaire, par la vitalité qu'elle donne aux structures primaires, contient les tendances atomisantes de l'industrialisation et de

l'urbanisation. Groupes ethniques et immigrants, confessions religieuses, associations de parents, de travailleurs, de jeunes, cercles et confréries de toute nature qui se créent au sein de la localité empêchent l'avènement tant de fois proclamé de la société de masses et procurent à l'individu le supplément d'âme qui lui permet de demeurer un citoyen actif, soucieux de ses intérêts personnels et de ceux de la collectivité.

On ne saurait exagérer la portée de ces regroupements au sein de la *community*. Ils constituent des ponts entre la vie locale et la société globale ; ils font la médiation entre les media de communication et les individus ; ils représentent une route à double voie qu'empruntent les élites pour rejoindre les individus et les individus pour se tailler un accès jusqu'aux élites. Par suite de l'accent mis récemment sur les problèmes de développement et de planification, la région se trouve à acquérir une importance stratégique et on s'efforce, par la mobilisation et l'animation, de susciter, chez les individus, un état d'esprit conforme aux exigences de développement. Les communautés locales constituent d'excellents véhicules pour la poursuite de ces objectifs et il n'est pas rare qu'elles aient déjà favorablement disposé les esprits. Jacques Grand'Maison exprime d'excellente façon ce phénomène :

Le développement communautaire est un processus social où les citoyens prennent en main leur destin collectif et se rendent capables de faire face aux principaux problèmes de leur communauté urbaine ou régionale, ce qui n'exclut pas l'apport et le contrôle des instances supérieures en vue d'un bien commun plus large. L'État agira selon les normes démocratiques dans la mesure où existeront de telles communautés. Il ne s'agit pas ici de résoudre un ou des problèmes immédiats, aussi graves soient-ils, mais d'en arriver à une population adulte apte à assumer, à orienter et provoquer des changements culturels, économiques et politiques dans le sens d'une véritable promotion humaine <sup>271</sup>.

Les auteurs plus anciens comme Robert Lynd et W. Lloyd Warner voyaient dans la *community* un laboratoire ou encore un « microcosme » de la société globale. La société globale, par sa complexité et sa dimension mêmes, leur paraissant

---

<sup>271</sup> Jacques GRAND'MAISON, *Vers un nouveau pouvoir ?* HMH, Montréal, 1969, 58 ; aussi, W. BIDDLE, *The Community Development Process*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1965, 98.

échapper à la portée des techniques empiriques éprouvées, ces auteurs ont vu dans la *community* un univers social restreint, aux rouages simples et facilement identifiables, dont l'étude procurerait des conclusions pouvant être étendues à la société globale. Or, les auteurs plus récents jugent insoutenable cette hypothèse fondamentale du caractère représentatif de la « *community* <sup>272</sup> ». Ils mettent plutôt l'accent sur les structures du pouvoir. Dans le cours de leur exploration, ils découvrent les associations volontaires et accordent souvent une position prépondérante à celles qui sont orientées vers le système politique, c'est-à-dire les groupes d'intérêt. Il n'est pas rare qu'ils soient conduits à constater que le rayonnement des groupes d'intérêt locaux s'étend bien au-delà de la *community*, jusqu'à recouvrir parfois la société entière ou encore que la *community* sert de champ privilégié à l'action des groupes d'intérêt « nationaux <sup>273</sup> ». De nombreuses monographies parmi celles qui ont la société globale comme cadre d'analyse montrent que les groupes d'intérêt plongent leurs racines au sein de la *community* d'où ils tirent leur vitalité et parfois leur raison d'être.

---

<sup>272</sup> À ce sujet, voir notre livre, *les Groupes et le pouvoir politique aux États-Unis*, Les Presses de l'université Laval, Québec, Armand Colin, Paris, 1965, 20-23 [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT] ; aussi, Maurice R. STEIN, *The Eclipse of Community*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1960, et Jean-François MÉDART, *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Armand Colin, Paris, 1969.

<sup>273</sup> Parmi les principales études dans cette perspective, citons Robert A. DAHL, *Who Governs ?* Yale University Press, New Haven, 1961 ; Nelson W. POLSBY, *Community Power and Political Theory*, Yale University Press, New Haven, 1963 ; Edward BANFIELD, James Q. WILSON, *City Politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1963 ; C. D. F. KAMMERER and others, *The Urban Community*, Houghton Mifflin, Boston, 1963 ; Robert E. AGGER and others, *The Rulers and the Ruled*, John Wiley, New York, 1964 ; Robert PRESTHUS, *Men at the Top*, Oxford University Press, New York, 1964 ; M. Kent JENNINGS, *Community Influentials. The Elites of Atlanta*, The Free Press, Glencoe, 1964 ; Arnold M. ROSE, *The Power Structure. Political Process in American Society*, Oxford University Press, New York, 1967 ; Edward C. BANFIELD, *Political Influence*, The Free Press, Glencoe, 1962 ; Robert A. NISBET, *The Quest for Community*, Oxford University Press, New York, 1953.

c) *La stratification sociale*. Les relations entre les individus et entre les groupes sont souvent stratifiées en ce sens qu'elles se rangent suivant des positions disposées en un ordre vertical, d'où il suit que certaines de ces positions sont appelées supérieures et les autres inférieures. La stratification sociale renvoie à l'ordonnance des positions hiérarchisées au sein d'une société. Elle peut être considérée comme la méthode par laquelle une société effectue la sélection des aptitudes et des talents et les distribue dans l'ensemble des positions sociales en accordant à celles-ci des rétributions et un prestige particuliers suivant leur importance relative pour la collectivité <sup>274</sup>. Plusieurs faits sociaux sont stratifiés : ainsi le revenu, l'instruction et la profession. Le principe selon lequel les individus se rangent parmi ces strates varie suivant les groupes et les sociétés : castes, états et classes sociales représentent autant de formes différentes de rangement hiérarchisé. Dans la mesure où l'une des tâches du système politique concerne la redistribution des ressources d'une société entre les individus, il est évident que la manière dont une société est stratifiée constitue un problème politique majeur : elle conditionne la façon dont les mécanismes d'interactions, notamment les groupes d'intérêt, remplissent leur fonction de médiation intersystémique.

Le nombre, la nature et les alignements des intérêts dans une société se rattachent d'une façon plus ou moins directe à la stratification sociale. Celle-ci détermine dans une large mesure le poids relatif des groupes d'intérêt, ceux qui correspondent à des positions supérieures ou stratégiques étant avantagés par rapport aux autres <sup>275</sup>.

Mais, en même temps, les groupes d'intérêt représentent d'importantes composantes de la stratification sociale elle-même : ils la sanctionnent ou la modifient jusqu'à un certain point. En s'insinuant dans le système social, les groupes d'intérêt deviennent un aspect de la stratification elle-même : ils confirment ou contraignent le pouvoir des hiérarchies et représentent même un facteur sui generis de

<sup>274</sup> Sur le sujet, voir, entre autres, Reinhard BENDIX, Martin Seymour LIPSET, eds, *Class, Status, and Power*, The Free Press, New York, 1966. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans le chapitre sur la participation politique.

<sup>275</sup> David APTER, « A Comparative Method for the Study of Politics », *American Journal of Sociology*, vol. 64, 1958, 221-237 ; Joseph LAPALOMBARA, *Interest Groups in American Politics*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964, 16-17.

hiérarchisation. Cette fonction peu souvent notée est pourtant d'une importance toute particulière pour le sociologue puisqu'elle marque l'intervention du système politique sur le système social. Ainsi, des fonctionnaires ou des ministres peuvent se servir plus ou moins ouvertement des Chambres de commerce ou des associations de fermiers pour tenter de modifier la position des hommes d'affaires ou des fermiers parmi les groupes sociaux. En outre, parce que les groupes d'intérêt ont pour tâche de transmettre au système social les volontés et les possibilités du système politique, ils sont susceptibles d'exercer une action profonde sur la stratification sociale. Mais cette action, ils l'exercent en tant qu'instruments, tantôt de changement, tantôt de stabilisation de la stratification. Certains groupes, en effet, visent à consolider les principes de stratification en vigueur tandis que d'autres s'efforcent de les modifier. L'étude des enjeux politiques manifeste ces tendances opposées de même que leurs effets - provisoires ou permanents - sur les alignements sociaux. Ainsi l'étude du débat sur le projet de loi visant à la création d'un ministère de l'Éducation au Québec (1963-1964), en amenant les opposants à se porter à la défense du statu quo et les partisans à favoriser l'émergence de nouvelles idées, montre la polarisation des groupes d'intérêt dans l'évolution du Québec vers la modernité, évolution que confirmait la création d'un ministère de l'Éducation <sup>276</sup>.

De nombreux indices montrent que les groupes d'intérêt, tout comme les partis politiques, sont reliés aux classes sociales ; mais il est difficile de fixer la nature exacte de ces relations. Cette difficulté tient surtout à l'imprécision même de la notion de classe sociale. Celle-ci renvoie en effet en même temps à la position qu'occupe un individu au sein de la stratification et aux effets que cette position peut avoir sur sa conscience. On sait qu'entre la stratification et la conscience de classe existent des incongruités et parfois des contradictions. En outre, la désignation même des classes pose des problèmes ardues de sorte que, quel que soit le procédé d'analyse adopté, il subsiste de nombreuses ambiguïtés. Ainsi la répartition des individus en classes supérieure, moyenne et inférieure, consécutive à des divisions effectuées dans les strates d'instruction, de revenus et de professions ou encore leur répartition en classes bourgeoise et prolétarienne selon le rapport au

---

<sup>276</sup> Léon DION, le Bill 60 et la Société québécoise, HMH, Montréal, 1967. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

mode d'appropriation des biens de production laissent subsister de nombreuses zones d'incertitude.

Les efforts en vue de cerner la réalité des classes sociales ne sont pourtant pas vains puisque ces dernières possèdent tous les caractères des groupes sociaux. D'où les rapports qu'elles entretiennent avec les mécanismes d'interactions, notamment les partis politiques. De nombreux auteurs ont tenté de fixer ces relations : le support électoral des partis recouperait les classes sociales ; les luttes partisans refléteraient les oppositions de classes, et ainsi de suite. On déplore à juste titre le caractère très approximatif des résultats mais l'imprécision de la notion de classe ne suffit pas à rendre compte de ce défaut : la pauvreté des concepts théoriques et la faiblesse de la méthode d'analyse constituent des facteurs tout aussi considérables d'explication. Le jugement de S. M. Lipset qui a examiné cette question dans le contexte de plusieurs pays doit être considéré comme une invitation à l'étude plutôt que comme une conclusion : « L'opposition des partis demeure avant tout l'expression d'un conflit de classes et il faut remarquer à ce propos que, dans presque tous les pays économiquement développés, les milieux les moins fortunés votent en majorité en faveur des partis de gauche, tandis que la plus grande partie des favorisés de la fortune s'orientent vers les partis de droite <sup>277</sup>. »

C'est à peine si les chercheurs ont ébauché l'examen des relations entre classes sociales et groupes d'intérêt. Et pourtant, pareilles études procureraient de précieuses connaissances sur la nature du processus politique. Ainsi, il se pourrait que les groupes d'intérêt, moins astreints que les partis à certaines contraintes particulières, par exemple les considérations électorales, constituent de meilleurs véhicules des intérêts et idéologies de classes que ces derniers. Même en dehors

---

<sup>277</sup> Martin Seymour LIPSET, *l'Homme et la Politique*, Éditions du Seuil, Paris, 1963, 247. Encore faut-il qu'il existe des partis de « droite » et des partis de « gauche ». On exprime aujourd'hui des doutes sérieux sur l'utilité de ces notions de « droite » et de « gauche » pour l'analyse. Sur les rapports entre classes sociales et partis, voir aussi Georges E. LAVAU, *Partis politiques et Réalités sociales*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, Paris, 1953 et « The Political Pressure Action by Non-Political Groups in France », dans Henry W. EHRMANN, ed., *Interest Groups on Four Continents*, 60-95 ; Henry W. EHRMANN, « Pressure Groups in France », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 319, 1958, 141-148.

des cercles marxistes, on admet assez généralement que, dans le contexte des sociétés libérales, les classes constituent une des principales sources d'émergence des idéologies et des intérêts : financiers, industriels, agraires, ouvriers et ainsi de suite. Les points qu'il faudrait vérifier sont les suivants : les classes sociales engendrent-elles, en tant que telles, des groupes d'intérêt qui leur serviraient d'instruments de combat pour leur action politique ? Et si oui, comment de tels groupes d'intérêt (unions ouvrières, associations patronales, etc.) s'y prennent-ils pour saisir les intentions des classes sociales et pour les convertir en demandes et soutiens politiques ? Même si les groupes d'intérêt ne correspondent pas exactement à des classes sociales, ne constituent-ils pas des cadres de référence pour leur action politique ? Ou encore les groupes d'intérêt ne représentent-ils pas plutôt des mécanismes propres à masquer les conflits de classe plus profonds en ramenant ces conflits à des disputes éphémères à l'occasion d'enjeux parcellaires ou ambigus ?

Des indices malheureusement trop grossiers procurent des éléments de réponse à ces interrogations. Ainsi de nombreux groupes d'intérêt se proclament eux-mêmes porte-parole de classes sociales : les unions ouvrières disent parler au nom de la classe ouvrière ; les associations d'affaires, au nom de la classe bourgeoise ; les associations de fermiers, au nom des cultivateurs, et ainsi de suite. Les études de cas confirment ces prétentions, au moins partiellement. Par ailleurs, les contraintes de l'organisation en prévision de la lutte altèrent fréquemment ces rapports : les alliances ou les coalitions qu'entraînent les débats ne respectent pas toujours, loin de là, les alignements de classe. Des groupes d'intérêt distincts, parfois même opposés, revendiquent le support de la même classe sociale. Des associations fort diverses prétendent parler au nom des classes moyennes mais elles représentent en réalité des catégories hétéroclites qui n'ont entre elles qu'un seul commun dénominateur, celui d'être composées d'employés. Par contre, l'existence de plusieurs associations pour une même catégorie sociale peut signifier que celle-ci est en réalité constituée de plusieurs classes sociales. Ainsi, dans le cas des fermiers américains, l'*American Farm Bureau Federation* représente surtout les intérêts des fermiers aisés, la *National Grange*, le *National Council of Farmers Cooperatives*, la *National Farmers Union*, la *National Agricultural Workers*

*Union* pourvoyant aux intérêts de groupements particuliers comme les producteurs de blé, de tabac, de riz, les paysans pauvres, ou les employés de fermes <sup>278</sup>.

Les rapports entre classes sociales et groupes d'intérêt ne peuvent jamais être parfaitement limpides parce que, comme le souligne Alain Touraine, alors que les classes sociales, même durant les périodes révolutionnaires, récusent rarement la référence à la société globale, les groupes d'intérêt par essence ne renvoient qu'à une fraction de la société. Touraine explicite sa pensée en ces termes :

Il n'existe de liaison entre les rapports de classes et la stratification sociale que dans la mesure où des groupes sociaux définis en général par leur activité professionnelle estiment remplir une certaine fonction dans la société. Si cette référence à la société [globale] est refusée, ne demeurent plus face à face que des groupes se définissant par l'opposition de leurs intérêts, et combattant pour l'appropriation d'une certaine masse de biens matériels... Tout groupe d'intérêt se définit par sa situation dans les rapports sociaux de production, c'est-à-dire qu'il situe ses revendications et son opposition à un groupe adverse à l'intérieur des problèmes d'une société industrielle. Il n'existe pas en règle générale d'opposition totale entre les adversaires ; il existe entre eux un minimum de « langage commun » qui est celui de la civilisation industrielle <sup>279</sup>.

Pour que la jonction entre classes sociales et groupes d'intérêt s'effectue de façon parfaite il faudrait que ces derniers puissent valablement se réclamer de l'intérêt public général. Certains grands groupes d'intérêt revendiquent en effet une telle vocation. Mais à l'examen on découvre que semblable prétention est excessive. Aucun groupe d'intérêt particulier n'est autorisé à se prononcer au nom de la collectivité entière. Et si un concours de circonstances provoquait la création d'un

---

<sup>278</sup> Un sondage du magazine *Fortune* révèle que les fermiers américains estiment que leurs organisations représentent mal leurs intérêts (voir *Public Opinion Quarterly*, vol. 7, 1943, 317). Par ailleurs, 70 pour cent des fermiers n'appartiennent pas à une association de fermiers, fait qui peut s'expliquer ou bien par le manque de conscience de classe chez eux ou bien par l'incapacité des organisations de refléter cette conscience. Dans plusieurs pays européens, la presque totalité des fermiers sont groupés dans une ou deux associations, ce qui peut impliquer des rapports beaucoup plus étroits entre classes agricoles et groupements de fermiers.

<sup>279</sup> Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 160-161.

groupe d'intérêt public général, sa jonction avec la classe sociale resterait malaisée parce que la référence de celle-ci à la société globale est elle-même entachée du particularisme inhérent à une unité collective réelle partielle.

Les conditions étant si diverses et souvent si ambiguës et nos connaissances si rudimentaires, on ne peut que souscrire au jugement nuancé et sans doute provisoire de Jean Meynaud :

... Il n'apparaît pas possible de ramener les classes sociales à des groupes susceptibles d'intervenir, en tant que tels, sur les autorités gouvernementales. L'action de la stratification sociale nous paraît être de contribuer à la fixation des opinions et à la détermination des conduites au sein de tous les groupements qui participent, de près ou de loin, à la gestion des affaires publiques. Cette influence, moins mécanique et exclusive que ne le disent les théoriciens marxistes, repose sur les facteurs objectifs de différenciation qui, même dans les sociétés économiquement avancées, continuent de séparer les hommes, et sur la conscience qu'en ont les intéressés <sup>280</sup>...

## ***2. Différences entre groupes sociaux et groupes d'intérêt***

[Retour à la table des matières](#)

Toutes les analyses précédentes convergent vers une proposition centrale : les groupes d'intérêt prétendent se greffer sur des groupes sociaux naturels ou réels (une famille, une entreprise, un atelier d'ouvriers) ou sur des collectivités constituant des publics et, virtuellement, des groupes (une confession religieuse, un groupe ethnique, les vétérans) auxquels ils s'efforcent de ressembler et parfois de se substituer et au nom desquels ils engagent la lutte politique. Cette prétention, on l'a vu, est jusqu'à un certain point fondée. Il n'en reste pas moins que, par nature et par vocation, les groupes d'intérêt sont des groupes d'un caractère bien particulier : en effet, d'après les définitions que nous avons proposées, ils ne sont pas

---

<sup>280</sup> Jean MEYNAUD, *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*, Armand Colin, Paris, 1962, 7-8. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

des groupes au sens plein, c'est-à-dire des unités collectives réelles, mais des associations plus ou moins volontaires d'individus se donnant pour tâche la promotion ou la défense d'objectifs politiques. C'est de cette différence fondamentale que découlent les nombreux traits distinctifs des groupes d'intérêt, notamment l'officialisation, la réification, l'intégration possible et l'existence d'une structure d'autorité. Or, aux yeux des membres, ces traits revêtent un aspect troublant. En effet, si on concède volontiers qu'une organisation (par exemple une association de familles) diffère d'une unité collective réelle (par exemple une famille particulière), on soutient énergiquement qu'il existe une correspondance étroite entre les deux ordres de phénomènes puisque c'est précisément de ce fait que découle la raison d'être des groupes d'intérêt. Or les marques distinctives des groupes d'intérêt entraînent des conséquences qui risquent de réduire sinon d'abolir cette correspondance. C'est précisément la conscience de ce danger chez les membres qui les incite à contrarier ou tout au moins à masquer le cours des choses afin que la prétention des groupes d'intérêt de « représenter » les groupes sociaux réels ne soit pas de toute évidence outrée. Nous allons ici examiner comment se posent les difficultés découlant des caractères particuliers des groupes d'intérêt et comment ceux-ci s'y prennent pour les surmonter.

**a) Officialisation.** Les groupes sont des réalités de fait. Ils émergent du jeu naturel des structures sociales, Les groupes d'intérêt, pour leur part, représentent des productions de la volonté humaine : ils sont créés en vue de défendre ou de promouvoir des objectifs politiques reliés aux besoins ou aux aspirations des groupes. Plus précisément, ils constituent des appareils de conversion des outputs sociaux (idéologies, pressions et intérêts) en inputs politiques (demandes et soutiens).

Cette fonction qui leur échoit est d'une importance fondamentale car, si elle est bien remplie, les groupes d'intérêt, au même titre que les partis, contribuent à la stabilisation des sociétés : ils écartent les risques de putsch ou d'action directe. Si par contre cette fonction de médiation n'est pas convenablement remplie, individus et groupes, se trouvant privés de canaux propres à leur permettre d'exprimer leurs besoins, ceux-ci demeurant insatisfaits, ils improvisent des techniques d'action et recourent même à la révolution pour faire connaître leurs griefs et pour obtenir le redressement d'un état de choses jugé intenable. En articulant ainsi les besoins, les groupes d'intérêt permettent l'expression franche et ouverte des

conflits au moment où ils se manifestent et procurent en même temps les moyens de les résorber avant qu'ils ne dégénèrent en crise.

Une responsabilité aussi vitale explique que, même là où ils sont considérés avec suspicion, les groupes d'intérêt jouissent d'un statut officiel ou tout au moins quasi officiel. Dans certains pays, comme la Suède, ils détiennent une position équivalente sinon supérieure à celle qu'occupent les partis et, dans nombre de cas, ils sont plus intimement rattachés à l'appareil des décisions que ne le sont ces derniers. Ailleurs, tout en ne bénéficiant pas du même degré de reconnaissance institutionnelle que les partis, ils sont néanmoins communément considérés comme un rouage important de la mécanique socio-politique et des règles plus ou moins explicites déterminent leur sphère de compétence.

L'officialisation dont les groupes d'intérêt sont l'objet les différencie nettement des groupes sociaux réels qui, dans les sociétés libérales, sont empêchés par la loi ou la coutume d'exercer des fonctions officielles. Ainsi, il est impensable qu'une famille particulière soit invitée à faire partie d'un comité consultatif, par exemple un Conseil supérieur. Seule une association de familles accréditée auprès du gouvernement peut légitimement accomplir cette fonction. Or, les tâches consécutives à l'officialisation conduisent le groupe d'intérêt à prendre une « distance » par rapport aux besoins plus immédiats et plus concrets des groupes qu'il est censé représenter. À la limite, ce processus d'éloignement aboutit à la rupture de tout contact véritable entre les deux ordres de réalité. Les groupes d'intérêt mettent tout en oeuvre (comités de liaison, animation des membres, changement de direction, etc.) pour ne pas se voir ainsi coupés de leur source de vie. Et s'ils ne peuvent prévenir cette issue fatale, ils s'efforcent par la propagande ou la contrainte de masquer pour un temps leur triste condition.

**b) Réification.** Le groupe est un être vivant. Il naît, il agit, il arrive qu'il meure mais il a la faculté de se reproduire indéfiniment. Le groupe d'intérêt, pour sa part, ne subsiste que parce que le premier lui insuffle une âme. Or cette vie empruntée ne lui est pas garantie de façon automatique ; elle risque à tout moment de lui être refusée. En d'autres termes, les groupes d'intérêt n'existent que dans le prolongement du groupe et pour remplir des tâches qui excèdent les forces de ce dernier, S'ils s'acquittent convenablement de leur mission, ils recevront le soutien des

groupes ; dans le cas contraire, ils sont tôt ou tard voués à l'asphyxie. Ils deviennent des « choses ». À quelle réalité correspondent au juste les expressions « groupes d'affaires », « groupes ouvriers », « groupes paysans » ? Le simple fait qu'on en parle généralement au pluriel indique que la réalité que cernent ces expressions n'est ni simple ni uniforme : le même groupe d'intérêt peut être le porte-parole de plusieurs groupes ; plusieurs groupes d'intérêt peuvent représenter le même groupe ou, encore, un groupe donné peut ne disposer d'aucun groupe d'intérêt qui lui corresponde exactement.

Il est rare que la prétention d'un groupe de parler au nom d'un « monde » (des affaires, du travail, de l'agriculture, etc.) soit tout à fait justifiée. Souvent il y a lutte entre deux ou plusieurs organisations pour le « monopole » ou pour le « partage » d'un intérêt. Il arrive aussi qu'une même catégorie sociale - les hommes d'affaires, les fermiers - n'ait qu'une existence nominale ou qu'elle recouvre plusieurs intérêts divergents et, par conséquent, plusieurs groupes. Il se peut aussi que le groupe soit lui-même composite. Ainsi les industriels ont souvent des intérêts divergents même s'ils appartiennent à une même classe sociale. Il en est de même des ouvriers, des fermiers, et autres groupes. Cependant, même dans le cas de ces larges configurations sociales que sont les classes, il arrive que l'effet de groupe se manifeste de façon non équivoque, par exemple par la collusion ou la polarisation des efforts de tous les groupes d'intérêt concernés : ainsi les groupes patronaux et ouvriers aux États-Unis au moment de la discussion de la *Labor Management Relations Act*, communément désignée sous le nom de *Taft-Hartley Act* (1947). De telles luttes, menées de concert pour la défense d'intérêts communs, conduisent parfois à des alliances temporaires ou même permanentes entre groupes d'intérêt différents mais qui se fondent sur un même groupe social. Ce comportement expliquerait la tendance « unimodale » que Harry M. Scoble a décelée dans les comportements politiques <sup>281</sup>.

En outre, la surabondance et l'inconstance des intérêts que les groupes sont censés articuler sont telles qu'ils échappent constamment à l'emprise des organisations. Ou bien ils sont mal représentés ou bien ils sont carrément négligés. Ainsi, comment distinguer, au sein de la cacophonie émanant des dizaines d'associations

---

<sup>281</sup> Harry M. SCOBLE, « Organized Labor in Electoral Politics », *The Western Political Quarterly*, vol. 16, n° 3, 1963, 678.

qui parlent au nom des juifs, des protestants, des groupes ethniques, des hommes d'affaires, des ouvriers ou des fermiers, la vraie « voix » de ces groupes ? Dans le but de corriger cette situation qui risque de paralyser l'action des groupes d'intérêt et d'anéantir leur influence, on crée souvent une organisation mère (*peak-organization*) : tels la *Fédération of British Industries*, la *National Association of Manufacturers*, le *Conseil national du patronat français*, la *Confederazione Generale dell'Industria Italiana*, les *Bundesverband der Deutschen Industrie* du côté du patronat ; le *Trade Union Congress*, l'*AFL-CIO*, la *Confédération générale du travail*, la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro*, les *Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände* du côté des travailleurs. Chacune de ces « fédérations » regroupe des dizaines d'organisations autonomes. Cette technique procure une certaine unité d'organisation qui permet aux groupes d'intérêt ainsi reliés de répondre à certains besoins généraux qu'aucun d'entre eux ne peut rejoindre de façon satisfaisante. Mais les tensions au sein de ces « fédérations » géantes sont nombreuses et il arrive que, pour survivre, elles se réfugient dans l'inaction, laissant aux organisations membres le soin de mener les combats et se réservant pour elles-mêmes les fonctions symboliques ou encore certaines tâches ou services auxiliaires. Il se peut, au contraire, que les organisations membres soient elles-mêmes dans une position si précaire que, en pratique, elles s'en remettent à la fédération de la conduite de la plupart des opérations.

Si les groupes sociaux sont parfois conduits à dénoncer les groupes d'intérêt qui prétendent parler en leur nom parce que trop nombreux, mal organisés ou trop lointains, il arrive aussi qu'ils ne disposent d'aucun groupe d'intérêt pour exprimer convenablement leurs besoins. Cette situation peut résulter de la faiblesse intrinsèque des groupes eux-mêmes, comme dans le cas des personnes âgées, des impotents ou des travailleurs de ferme itinérants ou temporaires. Ces derniers, qui constituent dans plusieurs pays un nombre considérable d'individus, ont des besoins urgents mais il n'existe nulle part de groupes susceptibles de traduire ces besoins en termes politiques. Les consommateurs se trouvent dans une situation analogue : même si de nombreuses organisations les représentent à titres divers, même si des organisations orientées vers d'autres intérêts défendent leur cause à l'occasion, ou même s'il existe un groupe d'intérêt expressément au service de la consommation en général, les consommateurs ne s'estiment pas convenablement

représentés. Il en est ainsi parce qu'il est impossible de définir concrètement la nature de cet intérêt <sup>282</sup>.

Ces intérêts négligés peuvent se trouver d'authentiques porte-parole autres que les groupes d'intérêt : électeurs, partis, députés ou fonctionnaires. Il arrive aussi qu'ils soient la proie d'organisations en quête d'expédients pour se faire de la publicité ou de l'argent à bon compte et qui prétendent les « représenter » auprès des agents politiques. Semblables agents fourmillent et agissent d'autant plus impunément que les groupes dont ils prétendent formuler les intérêts et desquels ils soutirent de gros honoraires sont eux-mêmes trop diffus pour être en mesure de les tenir sous contrôle et même souvent de les désavouer. Telle est la condition, par exemple, des groupes ethniques qui entretiennent à grands frais des lobbyists à Washington et qui ont peu de moyens d'apprécier la qualité du travail de ces personnes. Ici la réification n'est pas un accident de parcours jugé regrettable et auquel on s'efforce de remédier comme dans le cas des grands groupes d'intérêt ; elle est soigneusement cultivée et, dans les cas limites, elle sert de simple paravent à l'escroquerie.

c) *Intégration possible*. Nombre de groupes d'intérêt ont une taille restreinte et comportent une organisation peu poussée. Leurs rapports avec les groupes sociaux réels sont directs et virtuellement constants. Inversement, il existe plusieurs très grands groupes qui, pour conserver un degré adéquat de cohérence, doivent se donner des règles internes rigides. Ces derniers sont ainsi graduellement conduits

---

<sup>282</sup> Sur ce sujet, voir Jean MEYNAUD, *les Consommateurs et la Politique, Étude de science politique*, Lausanne, 1964 ; Lester W. MILBRATH, *The Washington Lobbyists*, Rand McNally, Chicago, 1963, 345-346 ; C. L. GILB, *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*, 186 ss ; Robert D. TOMASEK, « The Migrant Problem and Pressure Group Politics », *Journal of Politics*, vol. 23, 1961, 295-319 ; Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action*, Harvard University Press, Cambridge, 1965, 165-167. Si des intérêts comme ceux des consommateurs sont mal organisés, les groupements qui poursuivent des objectifs contraires se trouvent par contre souvent puissants et fort actifs. Ainsi que l'écrit V. O. Key à propos du service de l'électricité : « Les lobbyists des compagnies d'électricité sont sans cesse au travail ; les lobbyists des consommateurs de ce service monopoliste brillent d'ordinaire par leur absence. » V.O. KEY Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, Thomas Y. Crowell, New York, 1964, 150.

à se différencier des groupes sociaux réels qui jouissent d'une vie interne plus spontanée parce que les structures sociales dont ils dépendent leur procurent un encadrement naturel. Ces liens qui les rattachent les uns aux autres deviennent de plus en plus ténus. Les vastes organisations expriment les fins tangentielles des groupes sociaux, c'est-à-dire ces fins qui ne sont pas directement rattachables aux groupes en tant que tels ni poursuivies exclusivement par eux : ainsi, une association de parents-maîtres cherche à promouvoir l'instruction des enfants, objectif que chaque groupe familial considère sans aucun doute important mais qui déborde de ses possibilités et ses prérogatives propres.

Le phénomène de l'intérêt tangentiel entraîne une conséquence majeure : il convertit le groupe d'intérêt en groupe « potentiel » ou, selon l'appellation que nous avons suggérée, en un groupe dont la faculté d'intégration n'est que possible au lieu d'être actuelle comme dans le cas des groupes sociaux réels. En effet, la plupart des grands groupes, d'une part, ne réussissent pas à attirer tous ceux que concernent les intérêts qu'ils articulent et, d'autre part, n'obtiennent en temps ordinaire qu'une participation minimale de leurs membres.

Le phénomène de l'intégration possible accroît considérablement l'écart entre groupes d'intérêt et groupes sociaux réels. En effet, tandis que les individus répondent pour ainsi dire naturellement aux attentes des groupes sociaux réels en raison même de la nature exclusive et fondamentale des besoins que ces derniers s'efforcent de satisfaire, les membres de groupes d'intérêt ne répondent pas toujours avec empressement, loin de là, aux appels à l'action politique de la part de leur groupe. Mancur Olson, qui a fait une critique dévastatrice du pluralisme doctrinal, a bien montré les raisons de l'incapacité des grands groupes d'intérêt de mobiliser leurs effectifs. Selon lui, en effet, des individus rationnels résistent aux sollicitations des groupes d'intérêt parce que, pour bénéficier des biens et services qui sont généralement de nature indivisible ou collective que les groupes d'intérêt sont susceptibles de leur procurer, ils n'ont pas à s'engager activement eux-mêmes. C'est ainsi que les gains que réalisent les unions ouvrières profitent à tous les ouvriers visés par la convention collective, qu'ils soient ou non des membres actifs. Et même l'attrait d'améliorations pédagogiques ou administratives sensibles pouvant résulter de l'action d'une association de parents-maîtres parvient malaisément à convaincre le groupe familial de s'engager avec ardeur dans la vie de l'association. Des constatations de cette nature conduisent Olson à conclure :

Même si les pluralistes étaient justifiés de mettre l'accent sur le groupe potentiel malgré la faiblesse de l'organisation existante, leur théorie demeurerait inadéquate aussi longtemps qu'ils ne démontreraient pas comment des appels de la part d'un grand groupe... peuvent produire chez les membres un stimulus suffisant pour les amener à sacrifier leurs intérêts propres pour le bien du groupe. Ils doivent montrer pourquoi un membre d'un groupe potentiel peut être incité à offrir volontairement son soutien quand ce dernier n'est aucunement décisif pour la réalisation des buts collectifs et quand il peut s'attendre à profiter tout aussi bien des avantages associés à ces buts, peu importe qu'il ait contribué ou non à leur réalisation. Le point de vue pluraliste selon lequel les groupes d'intérêt sont des émanations spontanées des besoins, croyances ou intérêts des groupes, s'apparente à la doctrine de l'anarchisme selon laquelle, en l'absence d'un État oppressif, l'unité se ferait spontanément <sup>283</sup>.

L'intégration possible entraîne une autre conséquence d'une importance capitale : elle facilite l'adhésion des individus et des groupes sociaux à des groupes d'intérêt dont les objectifs sont assez souvent en conflit. On remarque en effet que plusieurs publics se disputent les énergies et la loyauté d'un même individu. Ce dernier est à la fois électeur, professionnel, chef de famille, vétéran et ainsi de suite <sup>284</sup>. Ces nombreux rôles seraient source de stress si chacun d'eux exigeait l'adhésion entière de l'individu à un groupe donné : ainsi, il est pratiquement impossible d'être en même temps membre de deux familles ou de deux confessions religieuses. Ces deux groupes engagent une part bien trop considérable de la personnalité. Il est, par contre, beaucoup plus facile d'appartenir en même temps à deux associations religieuses différentes. Si donc l'individu fait partie de tant de publics divers sans qu'il n'en résulte pour lui de traumatisme sérieux, c'est qu'aucun des groupes qui incarnent ces publics ne prétend englober à lui seul la totalité des intérêts. Au contraire, la majorité de ces derniers sont tangentiels par rapport aux groupes sociaux réels et leur poursuite échoit ainsi à de vastes organisations qui requièrent un minimum d'engagement actuel de la part des membres.

Sans doute, il est préférable que les organisations qui s'attachent à la promotion des mêmes intérêts tangentiels soient cohérentes les unes avec les autres.

---

<sup>283</sup> Mancur OLSON, op. cit., 130.

<sup>284</sup> Gordon W. ALLPORT, « The Psychology of Participation », *Psychological Review*, vol. 52, 1945, 126.

Mais il est loin d'en être toujours ainsi et nombre d'organisations pourtant protectrices des mêmes intérêts sont rivales les unes des autres. Mais, même dans le cas d'organisations ouvertement antagonistes, on note nombre d'appartenances multiples : ainsi un même individu est en même temps membre d'une association de vétérans qui réclame une hausse des pensions et d'une union ouvrière qui demande une diminution des impôts ; il est à la fois catholique et membre d'une union affiliée au parti communiste.

Or il ne semble pas que les individus ainsi placés en situation conflictuelle soient soumis à un stress sévère. Les facteurs qui expliquent cette condition se rattachent tous de façon plus ou moins directe au phénomène de l'intégration possible. Souvent les individus eux-mêmes ne ressentent pas la situation comme conflictuelle. Ce manque de conscience peut être imputable au peu d'importance qu'ils accordent aux objectifs des organisations, à la carence des communications entre les membres, au fait qu'ils ne voient pas les contradictions dans les objectifs poursuivis ou encore qu'ils estiment que seul l'un de ces objectifs compte réellement. Les individus se sentent peu solidaires des objectifs des organisations rivales et leur participation y est faible ou, encore, ils y adhèrent avec mollesse de sorte qu'ils amortissent le choc consécutif au fait de professer des idéologies contraires. Les individus eux-mêmes manifestent une indulgence étonnante à l'égard des contradictions dans leurs propres schèmes de valeurs : ainsi ils approuvent les objectifs des groupes sans y conformer leurs conduites ou ils concilient effrontément des objectifs et des conduites irréconciliables. Plus encore, ils acceptent, sans apparemment sourciller, des écarts considérables entre les objectifs auxquels ils disent adhérer. Les appartenances multiples ne semblent pas faire obstacle à la polarisation des conflits, ce qui constitue une bonne indication qu'elles n'entraînent pas de stress psychologique sérieux <sup>285</sup>.

---

<sup>285</sup> Sur le sujet, voir William J. GOODE, « A Theory of Role Strain », *American Sociological Review*, vol. 25, 1960, 483-496 ; Martin KRIESBERG, « Cross-Pressures and Attitudes : A Study of the Influence of Conflicting Propaganda on Opinions Regarding American-Soviet Relations », *Public Opinion Quarterly*, vol. 12, 1949, reproduit dans Betty H. ZISK, ed., *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*, Wadsworth, Belmont, California, 1969, 122-131 ; Sidney VERBA, « Organizational Membership and Democratic Consensus », *Journal of Politics*, vol. 27, 1965, reproduit dans Betty H. ZISK, op. cit., 388-412.

L'union qui lie les groupes sociaux réels et les grandes organisations se révèle donc difficile et même précaire. La stabilité de cette union dépend de la taille de l'organisation, de la nature des interactions des membres, du caractère des environnements respectifs du groupe social réel et du groupe d'intérêt et, enfin, de l'importance du réseau de communication. Partant de ces considérations, Harmon Zeigler a formulé cinq hypothèses lesquelles, sous une forme quelque peu modifiée, résumant bien notre exposé :

1. Plus les membres virtuels sont nombreux, plus la tâche du groupe d'intérêt en vue de s'organiser pour poursuivre des objectifs politiques significatifs pour les groupes sociaux sera ardue ;
2. Plus les interactions des membres de l'organisation sont intenses, plus l'aptitude représentative de groupe d'intérêt sera élevée ;
3. Plus l'environnement est étroit et immédiat, plus l'organisation est susceptible de réagir de façon cohérente aux stimuli des groupes ;
4. Plus les communications sont générales, irrationnelles, stéréotypées ou inexactes, plus les interactions des membres seront conflictuelles, rares et étrangères aux préoccupations des groupes sociaux ;
5. Plus les communications sont spécifiques, rationnelles, concrètes et correctes, plus les interactions des membres seront harmonieuses, nombreuses et en harmonie avec les attentes des groupes sociaux <sup>286</sup>,

**d) Structure d'autorité.** Si on entend par autorité la capacité d'un agent d'intervenir de façon légitime dans une situation donnée auprès d'autres agents en vue d'orienter leur action, on retrouve cette condition chez la plupart des groupes. Toutefois, elle se présente sous les formes les plus diverses : acceptée ou contestée, concentrée ou diffuse, immédiate ou lointaine, forte ou faible, autocratique ou démocratique. L'autorité constitue de la sorte un élément de différenciation des groupes. C'est cependant d'après les modes de son organisation qu'elle semble

---

<sup>286</sup> Harmon ZEIGLER, *The Politics of Small Business*, Public Affairs Press, Washington, D.C., 1961, 9-10.

contribuer le plus à la distinction des groupes sociaux réels et des groupes d'intérêt.

Dans les groupes sociaux réels, l'autorité est partie intégrante de l'organisation même du groupe et s'effectue dans l'exercice ordinaire d'un rôle particulier. Certains groupes confèrent même au rôle d'autorité une position privilégiée et celui qui en est le titulaire jouit d'un statut insigne.

Ainsi, dans les sociétés traditionnelles, l'autorité au sein de la famille se concentre en une seule personne, le père, figure d'autorité par excellence sur laquelle se modèlent les autres rôles d'autorité, ceux de roi, de prêtre, de maître. Sa tâche principale consiste à incarner et à exercer l'autorité. Sous l'influence des forces d'évolution, les prérogatives et les gestes afférents à la « puissance paternelle » ont bien sûr, grandement changé depuis cinquante ans dans les sociétés libérales. La famille, comme toutes les institutions, s'est démocratisée. L'autorité s'est estompée et adoucie ; les membres jouissent d'une plus grande autonomie. Ils exercent même, selon leurs statuts respectifs, une part de l'autorité requise dorénavant pour la bonne santé du groupe. Sauf dans les cas d'anomie ou de crise, le père ou la personne qui en tient lieu continue toutefois à être considéré comme le garant principal de l'autorité. Par contre, l'autorité paternelle ne peut valablement déborder les cadres restreints de la famille. Les questions excédant ces cadres requièrent l'intervention d'une autorité extérieure au cadre familial.

Dans le cas d'autres groupes, surtout de grands groupes à faible intégration interne tels les groupes ethniques et les classes sociales, l'autorité ne revêt pas naturellement un caractère aussi personnel. L'adhésion libre des membres à des normes communes assure la cohérence des conduites et la cohésion dans la définition et la poursuite des buts. L'intensité des convictions ou encore le contrôle social tient lieu de l'autorité personnelle. Il est rare toutefois que la conscience de groupe soit suffisamment explicite pour produire chez les membres les solidarités et les énergies que requièrent les exigences de l'action. Les groupes sont alors voués à une vie chétive et précaire. Il arrive que certaines personnes particulièrement douées ou plus soucieuses du bien collectif prennent des initiatives au nom du groupe et même réussissent à l'incarner aux yeux de la société et des membres eux-mêmes. Elles jouissent d'un ascendant qui offre certaines ressemblances avec l'autorité expressément conférée ailleurs à des personnes particulières. Mais les deux situations diffèrent grandement. En effet, les individus qui se sont institués

porte-parole de groupes, n'ayant reçu aucun mandat explicite et n'étant redevables à personne, agissent effectivement en leur nom propre. Ils peuvent à loisir cesser leurs bons offices ou, encore, le groupe peut impunément dénoncer leur action. Ils ne sont revêtus d'aucune autorité officielle. Celle-ci, indissolublement soudée aux normes des groupes, ne peut s'exercer légitimement que de façon diffuse au cours de l'exercice des rôles les plus divers (professionnels, culturels, symboliques, etc.). De tels groupes doivent se limiter à l'accomplissement de tâches élémentaires généralement reliées aux valeurs et à l'encadrement social. S'ils souhaitent remplir une action plus concrète, comme la poursuite d'idéologies ou d'intérêts particuliers, ils doivent se donner un supplément d'organisation.

C'est ainsi que la création d'une structure d'autorité sui generis témoigne de la conversion du groupe en association et, le cas échéant, en groupe d'intérêt. Cette création se concrétise par l'apparition de rôles sociaux nouveaux confiés, selon des modalités diverses, à certains individus. Désireux d'attribuer à ceux-ci un statut correspondant à celui des individus exerçant naturellement l'autorité dans certains groupes, les groupes d'intérêt leur confèrent le titre de directeur ou de président. Selon les besoins, d'autres personnes sont associées à l'exercice de l'autorité. Se constitue alors une direction qui, conformément à des statuts plus ou moins explicites, est chargée de préciser et de promouvoir les objectifs de l'organisation. Cette direction peut être constituée de membres ou composée de personnes venant de l'extérieur.

Ainsi s'institue entre les membres un principe de division du travail qui donne naissance aux rôles de domination-subordination. Cette différenciation crée entre les membres une séparation physique et psychologique dont on ne trouve pas l'équivalent dans les groupes sociaux réels. La direction conquiert une autonomie qui tend graduellement à s'accroître. Elle agit et s'exprime à sa guise au nom de l'organisation et, aux yeux du monde, elle est cette organisation elle-même. Elle devient oligarchie. Les membres n'exercent plus aucun contrôle effectif, ils ne participent guère à la vie de l'organisation et, à la limite, ils se sentent étrangers à l'organisation elle-même. L'écart entre groupe et groupe d'intérêt devient un abîme.

### *3. Articulation des intérêts*

[Retour à la table des matières](#)

L'évidence du fossé qui sépare groupes et groupes d'intérêt conduit à s'interroger sur l'aptitude de ces derniers à articuler véritablement les intérêts de leurs membres. On ne saurait sérieusement soutenir que cette articulation est automatique ou le fruit d'une génération spontanée. Elle peut être peu poussée et aléatoire, comme l'estime Mancur Olson. Si elle est, par contre, relativement ferme, il s'impose de se demander quels sont les conditions ou les mécanismes compensateurs.

**a) *Importance relative de la participation.*** Les théoriciens qui centrent leurs analyses sur la notion de groupe ne font pas dépendre leurs hypothèses de la participation mais plutôt de la représentation. En se bornant à mettre en évidence l'inaptitude de plusieurs grands groupes d'intérêt à susciter chez les membres un degré élevé de participation, les critiques risquent de s'engager sur une voie d'évitement.

L'engagement personnel intense qui caractérise plusieurs groupes sociaux réels est généralement absent des grands groupes d'intérêt. Un degré élevé d'engagement ne favorise d'ailleurs pas toujours la réalisation des objectifs des groupes d'intérêt. Souvent même, un simple acquiescement passif peut être préférable. En outre, les efforts pour accroître sensiblement la participation, dans bien des cas, représentent une dépense excessive d'énergie, par exemple quand il s'agit d'associations qui produisent des biens indivisibles, comme la sécurité sociale. Par contre, les associations qui produisent des biens divisibles, comme les chances de promotion ou les honneurs, peuvent plus facilement ranimer une participation défaillante.

La participation n'est toutefois pas essentielle à la représentation. Des individus et des groupes peuvent accepter sans peine qu'un groupe d'intérêt soit leur porte-parole sans être pour autant incités à prendre eux-mêmes une part directe à ses activités. Une seule condition est requise : la reconnaissance du caractère représentatif du groupe. Celle-ci suppose chez les membres un sens d'affinité avec

le groupe d'intérêt. Or, ce sens d'affinité engendre normalement le souci du bien du groupe d'intérêt et par conséquent le désir de l'engagement personnel. C'est ainsi que la participation des membres constitue un critère du degré de représentativité du groupe d'intérêt. Là où la participation est nulle, il y a peu de vitalité interne, risque d'anémie et de mort lente. Bien que la préoccupation principale des groupes d'intérêt porte plutôt sur les moyens de maintenir ou d'accroître leur représentativité, ils ne sauraient, pour des raisons purement techniques et humanistes, se désintéresser des questions reliées à la participation.

**b) *Portée des objectifs tangentiels.*** On sait que, tout comme les associations, les groupes d'intérêt poursuivent des objectifs qui sont tangentiels aux groupes sociaux réels. Il serait toutefois erroné de croire qu'un objectif tangentiel n'a nécessairement qu'une portée mineure pour les groupes sociaux. Ainsi l'instruction des enfants représente une fin tangentielle pour le groupe familial mais elle n'en revêt pas moins une importance centrale pour les membres de ce groupe.

En outre, si les biens et services que procurent les groupes d'intérêt sont souvent indivisibles en ce sens qu'il n'est pas possible de les rendre accessibles aux uns sans que tous ceux qui se trouvent dans les mêmes conditions en profitent aussi, leur répartition parmi les membres peut, dans certains cas, être de fait inégale et cela pour plusieurs raisons, dont le favoritisme à l'endroit des membres actifs. Dans les nombreux cas où les fins tangentielles sont absolument indivisibles (comme l'air, par exemple) ou encore de portée relativement secondaire, les groupes d'intérêt peuvent s'efforcer de fournir des biens ou services supplémentaires qui ne relèvent pas de leur activité principale mais qui sont de nature à maintenir les membres dans les rangs (poursuite de fins économiques ou culturelles, avantages professionnels exclusifs, etc.).

**c) *Limites de la rationalité.*** L'explication des conduites collectives relève de la théorie des motivations. Si les individus se conformaient toujours à des normes rationnelles, l'organisation sociale différerait grandement de celle que nous connaissons. La survie des grands groupes d'intérêt s'explique précisément par le fait que les individus n'adhèrent pas toujours à des normes rationnelles dans leurs conduites collectives. Il importe toutefois de comprendre la portée exacte de ce

phénomène : il suppose que les conduites ne sont pas parfaitement rationnelles. En effet, des individus parfaitement rationnels seraient stimulés à l'action pour des raisons qu'ignore celui dont la rationalité est bornée. Ils réaliseraient que les mêmes motifs qui les dissuadent de contribuer activement eux-mêmes à la vie de l'association valent aussi pour tous les autres membres et ils verraient que cette dernière risque de ne pas survivre au désintérêt général. Or la disparition de l'association pourrait les priver, eux-mêmes en même temps que tous les autres, de biens grandement estimables. Dès lors, pour des considérations de pure raison, ils se persuaderaient de prendre une certaine part à la vie des groupes d'intérêt même si ceux-ci ne produisent que des biens indivisibles. On peut citer comme exemple un groupe d'intérêt voué à la lutte contre la pollution (intérêt d'ordre collectif par excellence) et dont la disparition aggraverait la menace que la pollution fait peser sur la santé des individus.

Mais dans un contexte de rationalité imparfaite - qui est en réalité celui où on doit obligatoirement se situer - les individus ne seraient guère enclins à s'intéresser aux grands groupes d'intérêt, ni même à y adhérer, s'ils étaient exclusivement mus par des calculs de prix et d'avantages personnels. De nombreux exemples tirés de l'expérience de tous les jours montrent assez que les actes des individus ne suivent pas toujours de considérations de cette nature. D'autres ordres de motivations, tout également contraignants, sont transparents : les hommes s'aveuglent sur la nature de leur intérêt propre et sur les moyens de le poursuivre ; ils manquent d'informations pour le bien percevoir ; ils répondent aux appels à l'altruisme, à l'enthousiasme ou au sens du devoir, ils succombent à l'attrait de la vie d'équipe ou au besoin de l'action, et ainsi de suite.

Il s'impose de mentionner ici un ordre de motivations trop souvent passé sous silence même s'il touche au fondement du réel. En effet, l'horizon de l'homme ne se borne pas au monde étroit des biens « utiles », divisibles en parties distinctes et pour ainsi dire palpables. Il s'ouvre au contraire sur un monde de valeurs et de signes auxquels on ne peut assigner d'usage concret ou immédiat mais que l'individu poursuit avec ardeur parce qu'ils procurent un sens à sa vie. L'univers de l'homme est largement de nature symbolique. Comme l'a montré Claude Lévi-Strauss, les conduites individuelles normales ne sont pas symboliques, mais elles

constituent « les éléments à partir desquels un système symbolique, qui ne peut être que collectif, se construit <sup>287</sup> ».

Liens essentiels entre l'esprit de l'homme et le réel, les symboles sont l'âme d'une société. Extraordinaires points d'appui pour les conduites individuelles et collectives, ils ouvrent l'accès au royaume indestructible du sacré ! Le sacré est en effet d'essence symbolique. Or la croyance aux choses sacrées semble correspondre à un double besoin immémorial : celui de justifier la vie personnelle et celui de légitimer l'autorité. Bien plus que les armes et les codes de loi, elle sauvegarde l'ordre social. L'avènement de la société moderne a sans aucun doute entraîné la dévaluation du sacré mais non pas sa disparition. États, classes sociales et associations se sont substitués à l'Église et aux corporations comme sources et garants du sacré. Dans les sociétés modernes tout autant que dans les sociétés traditionnelles, la vitalité d'une société dépend dans une large mesure de la vigueur des signes et des symboles qui rendent présentes et sensibles les « choses sacrées ».

Dire que tout le symbolisme d'une société s'incarne dans les groupes d'intérêt serait bien excessif. Ces derniers ne sont sans doute pas d'importants producteurs de symboles sociaux ou politiques. Mais ils en constituent sûrement de bons véhicules. Ainsi la National Association of Manufacturers n'est peut-être pas d'une grande utilité pratique pour les grandes entreprises industrielles américaines qui disposent individuellement d'amples moyens pour faire connaître et imposer leurs objectifs. Mais elle n'en revêt pas moins pour les entreprises une importance considérable : elle est en effet un ardent propagateur du credo capitaliste et démocratique. Par là, elle contribue puissamment au maintien du système qui permet aux entreprises d'exister et de prospérer.

---

<sup>287</sup> Claude LÉVI-STRAUSS, « Introduction à l'oeuvre de Marcel MAUSS », dans Marcel MAUSS, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, 1950, XVI [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales. JMT](#)]. Voir aussi Ernst CASSIRER, *Philosophie des Symbolischen Formen*, trois volumes, Marburg, 1923-1929 ; Paul Arthur SCHILPP, cd., *On Ernst Cassirer*, Library of Living Philosophers, New York, 1949 ; Suzanne K. LANGER, *Philosophy in a New Key*, New York, 1942. Pour une étude récente de la portée du symbolisme dans la vie politique, voir Murray EDELMAN, *The Symbolic Uses of Politics*, University of Illinois Press, Urbana, 1964.

**d) *Recours aux stimulants.*** La loyauté des membres risque toujours d'être défaillante ; les groupes d'intérêt s'efforcent de la stimuler par le recours aux moyens les plus divers : incitations de toute nature (appel au sentiment patriotique, à la fierté, au sens du devoir) ; formation des membres ; dissémination d'informations ; propagande.

Les groupes d'intérêt qui disposent de moyens de contraindre les membres s'empressent d'y recourir lorsque les circonstances l'exigent. Ainsi les associations de professions libérales refusent le droit d'exercice de la profession aux non-membres, se donnent des codes d'éthique, prohibent aux récalcitrants l'accès aux services auxiliaires (renseignements techniques, gratifications, etc.) et même recourent à l'expulsion<sup>288</sup>. Semblables prérogatives constituent des résidus des pouvoirs quasi politiques des guildes médiévales. Comme on peut le voir par les unions ouvrières qui les dénoncent quand elles sont exercées par les professions libérales, tout en s'évertuant néanmoins à les obtenir pour elles-mêmes, ces prérogatives ne sont pas recherchées tellement pour elles-mêmes que pour les pouvoirs qu'elles procurent sur les membres, sur les autres groupes et sur les agents sociaux et politiques.

**e) *Support des organisations de base.*** Nombre de grandes associations sont en réalité des fédérations de groupes. C'est le cas notamment des associations de commerce, d'affaires et professionnelles et des unions ouvrières. Or il arrive souvent que ces groupements de base sont beaucoup plus près des membres que les fédérations et qu'ils disposent de meilleurs moyens de persuasion et de contrainte. Du fait même de leur composition plus hétérogène, les fédérations sont appelées à poursuivre des objectifs beaucoup plus généraux que ceux des groupements plus restreints qui y adhèrent. L'utilité de ces derniers pour les membres est dès lors plus immédiate et plus sensible. Il est donc avantageux pour les grands groupes d'intérêt de savoir s'appuyer sur les sous-groupes qui les composent : pareil sup-

---

<sup>288</sup> Sur le sujet, voir Stanley H. UDY, « The Comparative Analysis of Organizations », dans James G. MARCH, ed., *Organization*, Rand McNally, Chicago, 1965, 678-709 ; C. L. GILB, op. cit., 145 ss ; Mancur OLSON, op. cit., 137-138.

port leur procure un surcroît d'énergie qui, utilisé à bon escient, renforce leur position sur les membres et dans la société.

Mancur Olson reproche avec raison aux politologues de négliger dans leurs analyses les organisations plus restreintes au profit des grands groupes d'intérêt. Les grands groupes puisent une bonne partie de leur énergie dans les organisations membres (un syndicat local, une entreprise, etc.) ; les grands groupes agissent souvent par le truchement des organisations membres parce que ces dernières sont capables d'une action plus ferme ; enfin, les grands groupes ne se maintiennent souvent que grâce à la cohésion que leur procurent ces organisations <sup>289</sup>.

**f) Recherche d'un consensus.** Nombreuses sont les conditions prérequisées à la persistance des systèmes politiques. L'adhésion des citoyens constitue sans aucun doute la première de ces conditions. Mais l'adhésion elle-même, phénomène complexe, est composée de trois éléments principaux : le libre consentement, le sens de l'obligation et la contrainte. Aucun régime ne pourrait durer s'il se fondait sur un seul et même sur deux de ces trois éléments. Tous les régimes historiques comportent un dosage particulier de ces trois éléments : certains font plus confiance au consentement, d'autres imposent plus de contrainte et d'autres, enfin, s'en remettent surtout au sens de l'obligation. Plus que tout autre régime, la démocratie se fonde sur le consentement. Dans les termes de Spinoza : la démocratie comporte un « libre consentement aux normes de la cité ». Et de toutes les démocraties, c'est probablement les États-Unis qui manifestent le plus de préoccupations au sujet du consentement <sup>290</sup>.

---

<sup>289</sup> Mancur OLSON, op. cit., 127-129.

<sup>290</sup> Hannah F. PITKIN, « Obligation and Consent », *The American Political Science Review*, vol. 59, n° 4, 1965, 990-999, et vol. 60, n° 1, 1966, 39-53 ; Joseph TUSSMAN, *Obligation and the Body Politic*, Oxford University Press, New York, 1960 ; Charner PERRY, « Moral Bases of Agreement and Cooperation in a Pluralist Society », dans Harlan CLEVELAND, Harold D. LASSWELL, *Ethics and Bigness*, Harper, New York, 1962, XLVII-LXV ; Sidney VERBA, « Organizational Membership and Democratic Consensus », op. cit. ; James W. PROTHRO, Charles M. GRIGG, « Fundamental Principles of Democracy : Bases of Agreement and Disagreement », *Journal of Politics*, vol. 22, 1960, 276-294, dans Bernard E. BROWN, John C. WAHLKE, *The American Political System*, Homewood, Illinois, 1967, 152-161 ; John H.

Sans nécessairement suivre ces auteurs qui font du consensus le problème fondamental de la science politique, il ressort toutefois qu'il est au coeur de nombre de questions vitales pour le devenir des sociétés : questions de la légitimité, d'intégration ou d'unification. La nature du consensus dans une société affecte grandement ses modes de fonctionnement. Chaque palier du système politique porte la marque de son influence <sup>291</sup>.

L'insistance que les groupes d'intérêt mettent sur le consensus reflète l'importance que cette question revêt pour le système politique entier. Mais elle traduit en même temps une exigence du système social. En effet, la cohésion des groupes sociaux tient au consensus des membres tout autant qu'au support des structures.

Au sein des groupes réels, quand il y a consensus, il peut être virtuellement intégral. Il résulte d'un accord général chez les membres à propos de certaines valeurs communes. L'adhésion aux normes du groupe et la soumission aux figures d'autorité sont indiscutées. L'affinité ou la communauté d'âme entre les membres est parfois si poussée que le consensus s'exprime sous la forme d'une unanimité pour ainsi dire automatique. De tels groupes ne prévoient d'ailleurs aucun mécanisme particulier de mesure de consensus : on ne procède à aucun vote, on n'enregistre aucune abstention, on n'entretient aucun foyer d'opposition. La disparition de l'unanimité entraîne l'éclatement du groupe et sa reconstitution selon des modes moins monolithiques. Un consensus aussi poussé peut d'ailleurs être plus apparent que réel. Il s'accompagne parfois de manifestations non désirables : frustrations, révoltes et psychoses chez les membres des groupes restreints, comme la

---

HALLOWELL, *The Moral Foundation of Democracy*, The University of Chicago Press, Chicago, 1954 ; Amitai ETZIONI, *The Active Society*, The Free Press, New York, 1968, 466-502 ; Robin M. WILLIAMS Jr., « Coercion and Consensus Theories : Some Unresolved Issues », *American Journal of Sociology*, vol. 71, n° 6, 1966 ; Robert A. DAHL, *Pluralist Democracy in the United States. Conflict and Consent*, Rand McNally, Chicago, 1966.

<sup>291</sup> Easton et Hess ont montré que le consensus s'exprime différemment aux trois niveaux du système politique qu'ils retiennent : la communauté politique, le régime et les autorités. Ils ont en outre montré que le consensus constitue pour les agents de socialisation une préoccupation fondamentale (David EASTON, Robert D. HESS, « The Child's Political World », *Midwest Journal of Political Science*, vol. 6, 1962, dans Edward C. DREYER, Walter A. ROSENBAUM, eds, op. cit., 151-165) ; David EASTON, Jack DENNIS, *Children in the Political System*, 95-111.

famille ; insuffisances fonctionnelles chez les grands groupes comme les groupes ethniques et les classes sociales.

Le consensus que connaissent généralement les associations, et plus particulièrement celles qui agissent comme groupes d'intérêt, n'est qu'un pâle reflet de celui qui caractérise les groupes en tant qu'unités collectives réelles. Plusieurs facteurs explicatifs entrent en ligne de compte : nombre et hétérogénéité des membres, absence de sens communautaire, diversité des objectifs, exigences de l'action. À défaut d'un consensus suffisant, seuls des stimulants artificiels de la part des groupes ou encore le contrôle permanent de l'État peuvent les protéger de l'éclatement. Il s'ensuit que les groupes d'intérêt doivent se donner des mécanismes compensateurs de l'unité perdue. Mais en même temps ils cherchent à masquer l'écart qui existe entre eux et les groupes. Le degré de consensus dont ils font parade, s'il n'était pas qu'une façade, leur permettrait presque de se confondre avec les groupes.

Précarité du consensus et forces de cohésion. Les groupes d'intérêt sont des formations hétérogènes. Les éléments épars qui les composent ont souvent peu de contacts les uns avec les autres et poursuivent des intérêts divergents. C'est ainsi que sous l'étiquette « hommes d'affaires » on range les propriétaires de la compagnie Ford et ceux d'une confiserie, les magnats du pétrole et les présidents des compagnies d'assurances. Il arrive même qu'existent des oppositions d'intérêt entre les éléments d'une même firme <sup>292</sup>. L'homogénéité du « monde des professions », du « monde du travail », du « monde de l'agriculture » est au moins aussi précaire. Dans les deux derniers cas, la situation s'aggrave du fait qu'il s'agit d'organisations qui connaissent une période difficile ou même qui sont en déclin.

La conscience de la précarité du consensus parmi les membres conduit les groupes d'intérêt à exclure les occasions de divergence et à mettre l'accent sur les facteurs d'unité. Il existe en effet, pour toutes les catégories d'organisations, de puissants liens unificateurs : ainsi l'argent pour les hommes d'affaires, les privilèges corporatifs pour les professions, les salaires et les conditions de travail pour les ouvriers et les subsides du gouvernement pour les fermiers. Ces intérêts com-

---

<sup>292</sup> Lewis A. DEXTER, « Where the Elephant Fears to Dance Among the Chickens : Business in Politics. The Case of Du Pont », *Human Organization*, vol. 19, 1960-1961, 188-194.

muns exercent une poussée centripète dont la force dépend de leur étendue et de leur profondeur.

Des modes d'organisation souples favorisent aussi l'apparence d'unicité. La National Association of Manufacturers ne comprend que 6 pour cent des manufacturiers américains, mais ses membres comptent parmi les plus puissants. Le respect de l'autonomie de ces derniers et la grande prudence de l'association dans ses prises de positions assurent sa survie <sup>293</sup>.

L'existence d'un ennemi commun représente un important facteur d'apaisement interne. Ainsi, à l'occasion du débat sur la loi *Taft-Hartley* (1947), les unions ouvrières furent victimes de leur désunion dans la lutte qu'elles menèrent contre la *National Association of Manufacturers*, qui, elle, venait de raffermir ses rangs. À la suite de cet échec, les deux plus puissantes organisations syndicales aux États-Unis, l'AFL et la CIO, s'engagèrent dans d'intenses négociations qui les conduisirent à se former en fédération en 1955 <sup>294</sup>. Les fermiers américains n'ont pas réussi à s'unifier mais ils s'en remettent souvent à la plus puissante de leurs organisations, le Farm Bureau, pour la protection de leurs intérêts et il arrive que les organisations plus faibles consentent à ce que le Farm Bureau agisse en leur nom. L'American Medical Association ne réussit à maintenir un semblant d'unité qu'en accordant aux organisations étatiques une grande marge d'autonomie et en acceptant même que certaines d'entre elles ne soient pas officiellement affiliées. Au surplus, il existe de profondes divergences parmi ses membres, notamment entre spécialistes et généralistes. Sous la menace de la « socialisation de la médecine » que représentait à ses yeux le projet Truman d'assurance-santé obligatoire (1948-1952), l'A.M.A. présenta néanmoins un front étanche et mena avec succès une campagne extrêmement exigeante pour ses membres. Des comités d'action créés à cette occasion acquirent par la suite un statut permanent et nombre d'organisations, jusque-là réticentes, joignirent les rangs de l'A.M.A. <sup>295</sup>.

<sup>293</sup> V.O. KEY, op. cit., 72-73.

<sup>294</sup> Sur cet épisode, voir Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*, Prentice-Hall, 1964, 151-153.

<sup>295</sup> Oliver GARCEAU, *The Political Life of the American Medical Association*, Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1941. Pour l'étude de la campagne de l'A.M.A. contre le plan Truman, voir Stanley KELLEY, *Professional Public Relations*, The John Hopkins Press, 1956, 140 ss. Pour l'étude de l'effet

Dans les sociétés libérales, les groupes d'intérêt œuvrent dans un contexte démocratique. Cette condition de leur action les conduit à exploiter à fond toutes les possibilités de consensus. Rares les syndicats ouvriers qui, comme *l'International Typographical Union* <sup>296</sup> connaissent une démocratie interne véritable, comportant des partis et des élections chaudement disputées. Mais la plupart font parade de démocratie. Virtuellement toutes les catégories de groupes d'intérêt cherchent à se donner une allure démocratique. Semblable effort les conduit à exploiter tous les moyens susceptibles d'accroître le consensus parmi les membres (information, propagande, mobilisation, animation, menaces, etc.).

Prétention d'unanimité. Les groupes d'intérêt veulent présenter d'eux-mêmes l'image d'une unité interne impeccable. Pour eux, le seul consensus acceptable, c'est l'unanimité. Et, pour obtenir au moins une unanimité de façade, les groupes d'intérêt sont prêts à de grands sacrifices, y compris, paradoxalement, le sacrifice de la démocratie elle-même. C'est ainsi que les partis brillent généralement par leur absence et que les élections elles-mêmes ne sont que mascarades.

On s'efforce d'ailleurs de prévenir autant que possible la prise du vote. Quand on ne peut décemment l'empêcher, comme dans le cas du choix des dirigeants, le masque de l'unanimité risque de tomber. Aussi déploie-t-on en ces occasions la plus fertile des imaginations afin de camoufler les désaccords : « convaincre » les hésitants et « isoler » les opposants. Dans les termes d'Allen Potter :

À propos du vote, on est tenté de formuler une « loi de trivialité », selon laquelle, dans les groupes dont les dirigeants évitent habituellement le vote, celui-ci ne s'applique généralement qu'à des questions banales, telles que celles de la détermination du moment du thé. Dans les groupes dont les procédures régulières comportent le vote, on évite généralement d'y recourir chaque fois que surgissent des questions controversées, que les membres considèrent pourtant les plus importantes <sup>297</sup>.

---

unificateur sur la British Medical Association de la campagne pour la création d'un service national de la santé (1946), voir Arthur J. WILLCOCKS, *The Creation of the National Health Service*, Routledge and Kegan Paul, London, 1967.

<sup>296</sup> Martin Seymour LIPSET, Martin Trow, James COLEMAN, op. cit.

<sup>297</sup> Allen POTTER, *Organized Groups in British National Politics*, Faber and Faber, London, 1961, 113. Les partis politiques recourent parfois à la techni-

Ainsi, à force d'y tendre à tout prix, l'unanimité devient conformité. Et la conformité conduit tôt ou tard à l'uniformité. Or si l'uniformité garantit la survie du groupe, elle le prive de toute spontanéité et aboutit au tarissement des sources de vie <sup>298</sup>. On est dès lors devant un paradoxe : l'unanimité, voulue pour des raisons de prestige et de pouvoir, parce qu'elle est acquise de façon artificielle, affaiblit plutôt le groupe d'intérêt qu'elle ne le renforce : à l'intérieur, elle stérilise le groupe et mécontente les membres ; à l'extérieure le caractère fallacieux de cette unanimité fabriquée devient vite transparent de sorte que l'effet de force visé ne se produit pas.

Si un certain consensus est requis pour que les groupes réalisent leurs objectifs, il ne représente pourtant pas une condition suffisante. À lui seul, le consensus ne parvient pas à activer les membres : stimulations diverses, contrainte, motivations non rationnelles sont également nécessaires.

En outre, en misant à ce point sur un consensus parfait, les groupes d'intérêt s'engagent sur une fausse piste, susceptible de les dérouter. Ils risquent en effet d'aggraver leur insuffisance fonctionnelle notoire, d'aboutir à leur pulvérisation si des erreurs tactiques, toujours possibles dans les manoeuvres souvent délicates auxquelles ils se livrent, provoquent la polarisation des loyautés des membres vers d'autres associations auxquelles, ceux-ci appartiennent. Au surplus, semblable tendance ne procure même pas aux groupes d'intérêt la satisfaction d'atteindre le

---

que du vote préalable non officiel et cela précisément pour préparer le terrain pour un vote unanime. C'est le cas notamment du parti conservateur britannique et des partis norvégiens. Voir Robert MCKENZIE, *British Political Parties*, Mercury Books, London, 1963, 21 ss ; Harry ECKSTEIN, *Division and Cohesion in Democracy. A Study of Norway*, Princeton University Press, 1966, 97ss. Au Canada, il est d'usage, lors de l'élection des candidats à la direction des partis ou lors de la mise en candidature à l'occasion des élections législatives, que ceux qui n'obtiennent pas la majorité des suffrages se rallient au vainqueur avec leur « bloc » de voix.

<sup>298</sup> Arnold S. TANNENBAUM, Gerald G. BACHMANN, « Attitude Uniformity and Role in a Voluntary Organization », *Human Relations*, vol. 19, n° 3, 1966, 309 ; A. DITTIES, H. KELLEY, « Effects of Different Conditions of Acceptance upon Conformity to Group Norms », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 53, n° 1, 1956, 106-107, Norman R. LUTTBEG, Harmon ZEIGLER, « Attitude Consensus and Conflict in an Interest Group : An Assessment of Cohesion », *The American Political Science Review*, vol. 60, 1966. Dans Betty H. ZISK, ed., op. cit., 132-150.

but qu'ils poursuivent avec une rare ténacité : celui de ressembler aux groupes sociaux réels dans l'espoir de mieux articuler les objectifs de ces derniers et d'être reconnus par eux comme leurs porte-parole officiels.

Cette dépense d'énergie, de la part des groupes d'intérêt, pour « paraître » ressembler à des groupes sociaux réels semble finalement assez vaine. En effet, le pouvoir d'attraction des groupes d'intérêt découle fondamentalement du fait que les groupes sociaux réels secrètent des idéologies et des intérêts qu'ils sont impuissants eux-mêmes à convertir en demandes et en soutiens politiques. Certes, il s'impose que les organisations qui s'offrent à véhiculer ces idéologies et ces intérêts constituent des prolongements aussi naturels que possible des groupes. Mais, plutôt que de s'épuiser à ressembler à ces derniers en tout et à tout prix, il leur est plus utile de canaliser leurs énergies vers l'action. C'est encore par la preuve quotidienne de leur utilité que la confiance des individus et des groupes leur sera plus sûrement acquise.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)  
Deuxième partie : Morphologie des groupes d'intérêt

## Chapitre III

---

### Groupes d'intérêt et système politique

[Retour à la table des matières](#)

Systèmes sociaux et systèmes politiques sont reliés par des liens, qui leur servent en même temps de ponts, appelés ici mécanismes d'interactions. La vitalité d'une société tient à la fois à la solidité et à la souplesse de ces liens. L'étude des mécanismes d'interactions devrait montrer cette mutuelle dépendance du système social et du système politique. Dans les sociétés libérales contemporaines, l'interpénétration des systèmes est telle que, sans la sollicitude constante des agents politiques, les systèmes sociaux déperiraient rapidement et, sans le soutien des structures sociales et l'adhésion des groupes, les régimes éclateraient et les systèmes politiques se disloqueraient. Or, dans les sociétés libérales tout au moins, la mobilisation des groupes en vue de l'action politique et, par là même, l'implantation dans les systèmes politiques de contraintes structurelles émanant des groupes incombent dans une large mesure aux groupes d'intérêt.

Nous examinerons dans le tome second comment les mécanismes d'interactions, et plus particulièrement les groupes d'intérêt, remplissent leur fonction insigne de dynamisation des systèmes. Notre intention ici est de reprendre la tâche

entreprise dans le précédent chapitre à l'endroit du système social et de montrer comment les groupes d'intérêt s'intègrent au système politique.

Le système politique, tout autant que le système social mais d'une manière bien différente de ce dernier, représente un facteur d'explication de la nature et des volontés des groupes d'intérêt, tout particulièrement dans les sociétés libérales qui se montrent plus ou moins réticentes à leur endroit ; l'acceptation des groupes d'intérêt par les agents du système politique dépend de leur aptitude à réunir un certain nombre de conditions jugées par ceux-ci indispensables. C'est précisément la recherche d'un accès aux composantes majeures du système politique - le gouvernement, la législation, l'administration et le judiciaire - qui constitue la plus grande préoccupation des dirigeants des groupes d'intérêt. L'accessibilité des centres de décisions est en effet le prérequis nécessaire de l'influence, objectif ultime de l'action des groupes d'intérêt. Pour se mériter un accès, cependant, il est indispensable que les groupes fassent d'abord la preuve de leur utilité pour le système politique. Cette utilité se mesure par l'aptitude des groupes à canaliser vers le système politique les idéologies et les intérêts émergeant des luttes des groupes pour le contrôle des opinions, objet de la dynamique du système social. Nous examinerons dans le tome second comment les groupes d'intérêt s'y prennent pour s'imposer à l'attention des agents politiques et nous évaluerons en même temps le degré de succès de leur action.

Mais l'accessibilité du système politique dépend aussi d'une autre condition, préalable à la recherche d'un accès : la compatibilité de nature entre les groupes d'intérêt et le système politique. Dans la poursuite de cet objectif, les groupes d'intérêt sont conduits à se modeler, autant qu'il est en leur pouvoir, sur le système politique et à se plier à ses exigences. Nous examinerons ici successivement les conditions d'acceptation des groupes d'intérêt par le système politique et la nature de l'influence du système politique sur les groupes d'intérêt. Cette double démarche éclairera, croyons-nous, non seulement certains traits des groupes d'intérêt mais aussi certains aspects du système politique lui-même.

## I. CONDITIONS D'ACCEPTATION DES GROUPES D'INTÉRÊT PAR LE SYSTÈME POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

L'acceptation des groupes d'intérêt par les agents du système politique ne prend pas la forme, loin de là, d'un acquiescement automatique et inconditionnel. Bien au contraire, l'accès que réclament les groupes d'intérêt risque toujours de leur être refusé ou retiré et il l'est effectivement dans certains cas. Les efforts faits en vue de présenter d'eux-mêmes une image attrayante traduisent, en même temps que l'importance de l'enjeu, la difficulté de la tâche. Ces efforts sont de tous les instants et déployés dans toutes les directions. Sans doute ils sont surtout l'apanage des grands groupes d'intérêt mais les avantages que ces derniers obtiennent pour eux-mêmes sont souvent, par la force des choses, concédés à tous. Par ailleurs, la considération qui s'attache aux groupes d'intérêt varie beaucoup selon les catégories. Ainsi, aux États-Unis, les sympathies du plus grand nombre vont aux organisations patronales et professionnelles tandis qu'en France on tend à estimer mieux les unions ouvrières. Mais l'équité exige que les droits qu'on accepte de voir octroyer aux groupes qu'on favorise soient en pratique concédés même à ceux qu'on condamne, du moment qu'ils ne sont pas factieux. Dès lors qu'il s'agit de déterminer les conditions générales d'acceptation des groupes d'intérêt, on peut ignorer les cas d'espèce.

Il est bien certain, nous le verrons par la suite, que les groupes particuliers réussissent bien inégalement à présenter d'eux-mêmes une image attrayante. Ici nous allons examiner trois conditions qu'ils visent tous à remplir dans le but de retenir l'attention des agents politiques : la légitimité, l'apolitisme et la capacité de représentation.

## 1. *Légitimité*

[Retour à la table des matières](#)

Michel Crozier a distingué entre la face noble et la face honteuse du pouvoir : « La face noble est celle que l'on met en valeur parce qu'elle correspond à l'exigence du bien social, à la réussite de l'ensemble dont on fait partie, elle est incarnée par la hiérarchie officielle qu'on cherche constamment à valoriser... Souvent tout le reste est considéré comme invouable <sup>299</sup>... »

La face noble est celle de la légitimité ; la face honteuse, celle du conflit des idéologies et des intérêts au sein des groupes d'intérêt et des partis politiques que, souvent, on condamne.

Mais le pouvoir, dans la mesure même où il est contrainte extérieure aux agents, ne porte pas naturellement les traits de la noblesse : il doit être « légitimé ». Max Weber a distingué quatre sources de légitimation du pouvoir : la tradition ; la foi dans un don spécial, souvent surnaturel, dont serait doué le détenteur du pouvoir (charisme) ; la conviction rationnelle dans la valeur absolue ou métaphysique du pouvoir (Wertrational) ; et, finalement, le caractère légal de son origine.

On peut assigner deux pôles à la légitimité : le droit et la force. En réalité, toutefois, même dans les régimes où l'ordre paraît assuré par la seule contrainte extrême, se décèle généralement une bonne part d'adhésion populaire passive et même de consentement actif parmi des catégories prépondérantes de la population. C'est pourquoi toute théorie de l'obligation comporte, comme un de ses thèmes fondamentaux, une doctrine du consentement. Rousseau l'a bien vu, qui écrit : « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir... Sitôt qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement <sup>300</sup>. »

---

<sup>299</sup> Michel CROZIER, « Disparition du politique », *Recherches et débats*, n° 53, 16.

<sup>300</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, chapitre III ; Max WEBER, *The Theory of Social and Economic Organization* (traduit de l'allemand par Talcott Parsons), The Free Press of Glencoe, 1947, 130 ss. Ces sources de lé-

Par-delà le droit et la force, le pouvoir rejoint l'ordre des valeurs. D'où le moralisme dont on l'entoure et que les agents de socialisation propagent parmi les générations montantes. Il y a les « bons » et les « mauvais » aspects du « pouvoir ». Il s'agit, par la loi, d'en sanctionner les « bons » aspects et d'en stigmatiser les « mauvais » aspects et, par la socialisation, d'inculquer à leur endroit des sentiments de dévotion ou d'indignation morale, selon les cas.

Dans la plupart des sociétés libérales, la légitimité des groupes d'intérêt est précaire. Certaines de leurs activités, jugées particulièrement immorales, sont ouvertement désavouées. Pareille orientation négative s'est longtemps attachée aux partis politiques eux-mêmes qui, aujourd'hui, du moins par leur fonction essentielle qui est de permettre le choix des gouvernants, sont généralement considérés comme des instruments indispensables de la démocratie libérale. C'est ainsi que Lasswell et Kaplan se fondent sur le critère de légitimité pour différencier partis et groupes d'intérêt : « ... Un parti est un groupe de pouvoir interne (internal power group) dont le statut a été rendu officiel, en ce sens qu'il remplit ses fonctions comme élément du régime. Il peut y avoir d'autres groupes de pouvoir interne (armées privées, groupes de pression) qui, eux, ne reçoivent pas la sanction des normes politiques officielles (*political formula*).<sup>301</sup> »

---

gitimation se rattachent aux trois formes d'autorité que distingue Weber : patriarcale, basée sur la tradition ; charismatique, fondée sur l'attribution d'un don spécial au détenteur de l'autorité ; et bureaucratique, fondée sur la loi et la rationalité (voir Léon DION, « The Concept of Political Leadership », *The Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 1, 1968, 2-18). Une façon plus opératoire peut-être de différencier les sources de légitimation de l'autorité serait de distinguer les critères suivants : la tradition ; des valeurs acceptées comme des buts absolus ; des dons exceptionnels reconnus à une personne ; certains modes de procéder auxquels la coutume prête une grande vertu (élections, etc.) ; la loi. Voir aussi Richard ROSE, *Politics in England*, Little Brown, Boston, 1964, 229-242 ; Guenther LEWY, « Changing Conceptions of Political Legitimacy. Abandonment of Theocracy in the Islamic World », dans David SPITZ, *Political Theory and Social Change*, Atherton Press, New York, 1967, 91-117 ; INSTITUT NATIONAL DE PHILOSOPHIE POLITIQUE, « L'idée de légitimité », *Annales de philosophie politique*, Presses universitaires de France, Paris, 1967, vol. 7.

<sup>301</sup> Harold D. LASSWELL, A. KAPLAN, *Power and Society*, New-York, 1950, 40.

Le fait que la politique s'étende à toutes les sphères d'activité et devienne de plus en plus contraignante accroît le besoin de liaisons intersystémiques et peut ainsi avoir permis une certaine valorisation des groupes d'intérêt. C'est du moins l'opinion de Michel Crozier :

On peut analyser dans le développement de la société politique la tendance à une intégration de plus en plus grande des intérêts autrefois laissés de côté. La société politique prend en charge un nombre de plus en plus considérable de problèmes... [Il en résulte] un envahissement de plus en plus grand de toutes les sphères d'action qui, jusqu'alors, étaient restées libres, ou se trouvaient organisées dans des types de rapports humains qui restaient en dehors du politique. Mais en même temps on note à l'intérieur du politique une tolérance de plus en plus grande à la négociation des groupes... De plus en plus on en arrive à reconnaître qu'il est naturel pour les groupes de lutter contre l'organisation, de faire admettre qu'ils ont des exigences particulières, et qu'ils ont le droit de les présenter <sup>302</sup>.

Henry W. Ehrmann se montre cependant plus circonspect dans son interprétation des tendances évolutives. Il explique les raisons de la suspicion à l'endroit des groupes d'intérêt en ces termes :

Les discussions publiques et les travaux non scientifiques sur les groupes de pression mirent longtemps en doute la légitimité politique de ces derniers. Spécialistes et ignares considéraient que leurs techniques étaient de qualité douteuse et que leurs buts étaient équivoques. Selon eux, les groupes de pression n'avaient pas la sanction de l'opinion ni ne possédaient un statut légitime au sein du régime politique. Ces vues persistent jusqu'à un certain point encore aujourd'hui, tant aux États-Unis qu'en Europe <sup>303</sup>.

L'état primitif des travaux sur les groupes d'intérêt sous cet angle ne permet pas de trancher la question : quelle image les groupes d'intérêt donnent-ils d'eux-mêmes ? Aucune étude sémantique différentielle de la notion n'ayant encore été effectuée même sur une échelle restreinte, nos connaissances des jugements portés sur la valeur, l'activité et l'influence des groupes d'intérêt n'ont rien de certain

<sup>302</sup> Michel CROZIER, *op. cit.*, 17, 19.

<sup>303</sup> Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 183.

ni de méthodique <sup>304</sup>. Force est de s'en tenir à des appréciations d'ensemble et à un recensement de tendances s'exprimant malheureusement trop souvent sous la forme d'impressions formulées de façon rapide et superficielle.

a) *Aux États-Unis*. Le préjugé défavorable longtemps nourri aux États-Unis envers les groupes d'intérêt témoigne d'une ténacité surprenante parmi les couches populaires et même au sein du monde académique. Les fonctionnalistes s'évertuent à montrer que les groupes d'intérêt effectuent des tâches utiles pour le système politique mais leurs efforts ébrèchent à peine l'iceberg de répugnance qui subsiste à leur endroit. Quelques cas de « pressions indues » qui font manchette suffisent à perpétuer cette réputation non enviable. Malgré la preuve d'une intégrité morale assez générale de nos jours et de l'influence relativement mince qu'ils exercent pour la plupart, les *lobbyists* sont toujours dépeints sous les traits de chevaliers d'industrie retors ou de chefs syndicaux immoraux. Bref, la seule façon d'empêcher les pressure groups d'être nocifs, c'est de s'en débarrasser.

Cette aversion envers les groupes d'intérêt aux États-Unis plonge ses racines dans une longue tradition de dénigration qui, inspirée de Madison et remontant à Rousseau, a connu ses moments les plus vigoureux durant la période du populisme et celle du progressisme (1890-1920). Ces mouvements, essentiellement dirigés contre les « puissances d'argent » dont, disait-on, le but inavoué était d'« investir » le gouvernement, visaient, dans le cas du populisme, au rapprochement du pouvoir politique et du peuple (accroissement des gouvernements étatiques ou régionaux et agrarianisme) et, dans le cas du progressisme, au renforcement du pouvoir central (interventionnisme, protectionnisme, création d'un impôt sur le revenu, musellement des grandes corporations, etc.). Le problème du contrôle de

---

<sup>304</sup> Sur l'analyse sémantique différentielle, voir Charles E. OSGOOD, George G. Susi, Percy H. TANNENBAUM, *The Measurement of Meaning*, University of Illinois, 1958 ; J. G. SNIDER, Charles E. OSGOOD, eds, *Semantic Differential Technique ; A Source Book*, Chicago, Illinois, 1969. Pour une application de la technique aux phénomènes politiques, voir D. BUTLER, D. STOKES, *Political Change in Britain : Forces Shaping Electoral Choice*, London, 1969, 206 ss, 362 ss. John MEISEL, « Party Images in Canada : A Report on Work on Progress », A Paper Presented to the Forty-second Annual Meeting of the Canadian Political Science Association, Winnipeg, June, 1970, miméo.

l'État sur les premiers grands empires économiques qui se constituaient à l'époque préoccupait particulièrement les progressistes. Ce thème revient comme une obsession chez Herbert Croly, considéré à juste titre comme le principal penseur du progressisme et dont les idées influencèrent beaucoup Theodore Roosevelt <sup>305</sup>. Cette époque, désignée sous le nom de période dorée (*golden era*), que le tempérament revêche et flamboyant de Theodore Roosevelt et l'ardeur tenace et quasi évangélique de grands capitaines d'industries, tels Andrew Carnegie et John Davidson Rockefeller, ont rendue fameuse, fut riche en slogans progressistes : le message de la « nouvelle démocratie » rivalisait avec celui de l' « évangile de la richesse », ayant l'un et l'autre leur prophète (Jean-Jacques Rousseau et Herbert Spencer) et cherchant tous deux à s'infiltrer dans les écoles et à se gagner des appuis parmi le peuple. Deux pouvoirs, estimaient les fervents du progressisme, s'affrontaient : l'un public et officiel, le gouvernement ; l'autre privé et occulte, les magnats de l'industrie. Ces derniers, affirmaient les progressistes, avaient l'effronterie de se prétendre respectueux ou même promoteurs de l'intérêt public général ; ils recevaient au surplus la protection de l'État, lequel, dépendant d'eux pour sa subsistance, leur était soumis. Les moyens d'action leur faisant défaut, les progressistes durent cependant se contenter de livrer contre les grands groupes d'intérêt une guerre de mots accusateurs tirés de l'arsenal bien pourvu de la « théorie de la conspiration <sup>306</sup> ».

L'hostilité envers les groupes d'intérêt semble moins générale aujourd'hui que naguère mais, comme le révèle une enquête menée auprès des députés de quatre Assemblées législatives étatiques, la Californie, le New Jersey, l'Ohio et le Tennessee, elle est encore vive dans certains milieux, même parmi les députés. En

---

<sup>305</sup> Les deux principaux ouvrages de Robert CROLY sont : *The Promise of American Life*, Macmillan, New York, 1912, et *Progressive Democracy*, Macmillan, New York, 1914. Walter E. WEYL fut un autre protagoniste du progressisme, et son livre, *The New Democracy*, Macmillan, New York, 1913, lui valut une certaine renommée.

<sup>306</sup> C'est Gustave MYERS, dans un ouvrage d'ailleurs devenu un classique, qui exprima le plus sobrement cet état d'esprit. Voir *History of the Great Fortunes*, The Modern Library, New York, 1907. Sur cette période voir, entre autres, George E. MOWRY, *Theodore Roosevelt and the Progressive Movement*, Hill and Wang, New York, 1946, et les chapitres pertinents du livre de Grant MCCONNELL, *Private Power and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1967.

effet, les auteurs de cette étude ont trouvé que si 124 députés se montrent favorables (facilitators) aux groupes d'intérêt, 105 sont neutres (neutrals) et 76 leur sont hostiles (resisters). Par ailleurs, on entretient les jugements les plus contradictoires à l'égard des groupes d'intérêt (tableau n° 13).

**TABLEAU N° 13**

**Jugements des députés sur les groupes d'intérêt  
selon l'opinion qu'ils s'en font**

[Retour à la table des matières](#)

Jugement	Opinions à l'égard des groupes d'intérêt		
	Favorables %	Neutres %?	Hostiles %
1. Les groupes sont indispensables	63	39	14
2. L'action des groupes est en général bénéfique bien que certaines techniques employées soient non désirables	23	41	46
3. L'action des groupes constitue un élément nocif qu'il faudrait éliminer	14	20	40

Source : John C. WAHLKE, Heinz EULAU, William BUCHANAN et Le Roy C. FERGUSON, *The Legislative System*, John Wiley, New York, 1962, 326.

On peut présumer que la proportion d'opposants est plus considérable dans l'ensemble de la population que chez les députés et que leurs opinions sont encore plus contraires aux groupes d'intérêt. Dans les moments d'intense conflit, alors que l'action des groupes d'intérêt et des grandes entreprises est particulièrement mise en évidence, cette hostilité resurgit dans toute son ancienne ferveur. On la perçoit même, bien que sous une forme sensiblement adoucie, chez nombre de politologues. Ainsi E. E. Schattschneider, dans un livre par ailleurs stimulant, dresse un réquisitoire impitoyable mais non dépourvu de passion contre les groupes de « pression » qui provoquent la « privatisation » des conflits au lieu de per-

mettre leur « socialisation » et qui sabordent l'action normale des partis, des Assemblées et des administrations <sup>307</sup>.

D'autres, la majorité, estiment que la poussée de forces d'évolution favorables a permis la réhabilitation des groupes d'intérêt. Charles E. Merriam, pour sa part, avait cru sage, il y a plus de vingt ans, à une époque où le lobbying était encore trop souvent réellement pervers, d'adopter une attitude réceptive à l'endroit des gouvernements « privés » comme on les appelait couramment alors :

Nous ne devrions pas détruire les gouvernements privés même si nous le pouvions, mais bien plutôt les favoriser et les susciter.

D'honnêtes gouvernements privés ne détruiront pas le gouvernement public. Ils sont eux-mêmes partie du système d'ordre et de justice dont l'État est un symbole et un instrument pour la réalisation des valeurs humaines. Le premier acte des despotes est de détruire les organes juridiques, les partis, les Églises et les écoles, les unions, les associations d'affaires et agricoles... Dans un gouvernement populaire, ces associations sont la base même de la liberté, de l'ordre, de la justice, des habitudes et des pratiques démocratiques, ces remparts de la République <sup>308</sup>.

Grant McConnell fait état de tendances plus récentes qui engendrent une orientation favorable à l'endroit des groupes d'intérêt :

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le pouvoir privé est devenu plus orthodoxe. L'effet conjugué de ces facteurs entraîne le besoin général de justice des institutions américaines. Cette tendance se manifeste particulièrement dans les discussions sur le statut des groupes d'intérêt dans l'ensemble de l'ordre politique. Les politologues ont ressuscité l'oeuvre d'Arthur Bentley, réhabilité le terme de « pluralisme », fait front contre les idéologies - et même contre tout objectif politique de large envergure - et ils ont considéré avec cynisme la notion d' « intérêt public ». Ils ont aussi découvert les effets bénéfiques du pluralisme des groupes d'intérêt. Pour

---

<sup>307</sup> E. E. SCHATTSCHEIDER, *The Semi-Sovereign People*, Holt, Rinehart, Winston, New York, 1960.

<sup>308</sup> Charles E. MERRIAM, *Public and Private Government*, Yale University Press, 1944, 18, dans Dayton David McKEAN, *Party and Pressure Politics*, Houghton Mifflin, Boston, 1949, 629-630.

eux, le nouvel ordre de choses permet la liberté, préserve la diversité, freine l'action du pouvoir politique, offre une protection contre les mouvements de masses et l'irruption de l'irraison en politique, fournit une motivation pour la vie commune <sup>309</sup>.

b) *En Europe occidentale*. On ne peut faire référence qu'à un petit nombre d'enquêtes méthodiques portant sur les attitudes envers les groupes d'intérêt. La situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Assez bien vus en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne, ils ont longtemps été l'objet de suspicion en

---

<sup>309</sup> Grant MCCONNELL, op. cit., 352-353. Des sondages parmi les législateurs américains indiquent qu'ils connaissent peu les groupes d'intérêt, qu'ils concèdent assez facilement leur légitimité, qu'ils ne sont pas enclins à les considérer comme très influents et qu'ils nourrissent à leur endroit des sentiments mêlés d'indifférence et de suspicion. Voir, entre autres, John C. WAHLKE, William BUCHANAN, Heinz EULAU, Le Roy C. FERGUSON, « American State Legislators, Role Orientations Toward Pressure Groups », *Journal of Politics*, vol. 22, 1960, dans Betty H. ZISK, *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*, Wadsworth, Belmont, California, 1969, 183-203, et, des mêmes auteurs, *The Legislative System*, John Wiley, New York, 1962 ; Donald R. MATTHEWS, *U.S. Senators and Their World*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1960 ; Andrew M. SCOTT, Margaret A. HUNT, *Congress and Lobbies*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1965, 48. Nous ne connaissons aucune étude sur la perception que les fonctionnaires américains se font des groupes d'intérêt. D'après certains sondages de la revue *Fortune*, remontant à 1947, il y aurait dans le grand public beaucoup d'ignorance au sujet des groupes d'intérêt et les jugements à leur endroit varieraient beaucoup suivant les groupes considérés (voir Norman J. POWELL, *Anatomy of Public Opinion*, Prentice-Hall, New York, 1951, 200-203). Par ailleurs, si on peut considérer le jugement formulé sur le bien-fondé de l'influence des groupes d'intérêt comme un indice de la légitimité, il se révèle que ni les unions ouvrières ni les associations d'affaires ne sont considérées comme hautement légitimes. Ainsi 17 pour cent seulement d'un échantillon national estiment que les unions ouvrières devraient avoir plus d'influence tandis que 49 pour cent voudraient les voir en exercer moins, alors que 12 pour cent accepteraient qu'on concède plus d'influence aux grandes corporations et 43 pour cent moins d'influence (dans Lloyd A. FREE, Hadley CANTRIL, *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967, 129-132).

France, tandis que personne ne dispute leur légitimité en Suède, pays où ils constituent un rouage particulièrement important de la mécanique socio-politique.

En Italie, la technique d'action préférée des groupes d'intérêt est désignée sous le nom de *clientela*, forme particulière de favoritisme qui revêt presque un statut public. Le régime fasciste, dès son accession au pouvoir en 1922, s'était donné comme objectif de convertir groupes et métiers en corporations qui coordonneraient l'activité des associations patronales professionnelles et ouvrières dans l'intérêt de l'État. Ces corporations, regroupées en confédérations nationales, devaient se substituer au parlementarisme fondé sur les partis et constituer le mécanisme de base du gouvernement fasciste. Du coup, les groupes d'intérêt perdaient leur caractère d'organisations privées et devenaient théoriquement des « organes officiels de l'État ». Cette structure corporative de gouvernement fut d'autant plus facile à abolir lors de la chute du fascisme qu'elle ne s'était pas fermement implantée. Les groupes d'intérêt resurgirent avec plus de vigueur qu'avant le fascisme et renouèrent sans peine avec les techniques de la *parentela* et de la *clientela*. Toutefois, sous l'influence d'un souci croissant d'efficacité administrative, de nouvelles moeurs politiques se développent graduellement et on se montre de plus en plus sévère à l'endroit des modes traditionnels d'action <sup>310</sup>.

En Allemagne, les groupes d'intérêt, qui s'étaient épanouis librement sous la République de Weimar, perdirent leur autonomie lors de l'avènement du national-socialisme en 1933 et furent convertis en instruments dociles du régime. Lors de la restauration républicaine, à la suite de la chute du Troisième Reich, plusieurs associations furent dissoutes et recrées sur des bases libérales et démocratiques. Sur tout le territoire de la République fédérale d'Allemagne, les groupes d'intérêt jouissent d'une haute considération générale et font extérieurement montre de

---

<sup>310</sup> G. A. BORGESE, *la Marche du fascisme*, Éditions de l'Arbre, Montréal, 1945 ; Dante L. GERMINO, *The Italian Fascist Party in Power*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1959 ; Richard A. WEBSTER, *The Cross and the Fasces. Christian Democracy and Fascism in Italy*, Stanford University Press, Stanford, 1960 ; Joseph LAPALOMBARA, *Interest Groups in Italian Politics*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964, 196 ss. D'après l'enquête de Lapalombara, un tiers des groupes d'intérêt affirment n'avoir aucun contact avec les partis politiques, un autre tiers refusent de répondre à la question et seulement 19 pour cent avouent des contacts fréquents avec eux.

beaucoup de zèle à l'égard des affaires publiques. Depuis quelques années toutefois, certains aspects de l'activité des groupes d'intérêt ont suscité de sérieuses inquiétudes. Des projets de loi ont été déposés au Bundestag dans le but de mettre sous contrôle les groupes d'intérêt jugés trop audacieux <sup>311</sup>.

De même les groupes d'intérêt ont pleinement droit de cité en Grande-Bretagne et, depuis les débuts de l'ère libérale, ils ont proliféré sans entrave. Ils agissent de plein droit à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur du gouvernement. L'effort de guerre géant que ce pays a dû faire a entraîné l'établissement de relations particulièrement étroites entre les grands groupes d'intérêt, d'une part, et les partis, les parlementaires et les fonctionnaires, d'autre part. De nombreux conseils consultatifs furent créés et, de la sorte, par leurs délégués, les groupes d'intérêt participèrent intimement aux décisions politiques. La fin de la guerre n'a pas affecté ces relations. De nombreux comités consultatifs ont survécu et d'autres ont été créés depuis lors. Outre ces rapports officiels avec les agents politiques, les groupes d'intérêt britanniques exercent sur tous les points du système politique de fortes pressions.

Il n'existe virtuellement aucune règle régissant leur action. Jean Blondel définit ainsi la situation générale :

La démocratie passe désormais pour être fondée sur les deux colonnes que sont les partis et les groupes d'intérêt, alors qu'elle reposait avant la guerre presque uniquement sur les seuls partis... La Grande-Bretagne n'aura peut-être jamais son « Conseil économique et social »... Mais même si une véritable chambre économique ne voit jamais le jour, ce sera peut-être en définitive parce que les groupes d'intérêt auront trouvé des moyens plus efficaces d'exercer leur influence <sup>312</sup>.

---

<sup>311</sup> Gerard BRAUNTHAL, *The Federation of German Industries in Politics*, Cornell University Press, Ithaca, 1965 ; Ralf DAHRENDORF, *Society and Democracy in Germany*, Doubleday, Garden City, 1967 ; Gerhard LOEWENBERG, *Parliament in the German Political System*, Cornell University Press, Ithaca, 1967.

<sup>312</sup> Jean BLONDEL, *la Société politique britannique*, Armand Colin, Paris, 1964, 157-158. Depuis quelques années, toutefois, les Britanniques s'inquiètent quelque peu de la croissance du lobbying. On craint que son influence sur les fonctionnaires ne soit devenue trop grande. On lui impute aussi en partie le déclin présumé du Parlement, ce qui, dans ce pays qui se targue d'être la *Mo-*

En France, la suspicion tenace à l'égard des « corps intermédiaires » remonte à la révolution française. La loi Le Chapelier abolissant les corporations fut reçue comme une suppression des entraves à la liberté d'initiative. Les Chambres de Commerce, elles-mêmes dissoutes en 1791, furent rétablies par un arrêté des Consuls en 1803. L'abbé Sieyès fut l'interprète de la nouvelle doctrine républicaine : il s'impose d'anéantir les intérêts reliés à des groupements particuliers (ou féodalités) parce qu'ils mènent à la « conspiration et à la collusion ». C'est au sein de l'Assemblée nationale que les objectifs économiques et sociaux doivent être formulés parce que les intérêts particuliers y sont réduits au silence et que la volonté de la majorité qui s'y exprime correspond toujours au bien général.

De toutes les libertés, la liberté d'association fut la dernière reconnue sous le régime républicain. Le préjugé anticorporatiste en France subsiste même encore aujourd'hui en dépit de la grande liberté d'action dont jouissent les groupes d'intérêt. De fait, par suite notamment de l'émiettement des partis et de l'instabilité gouvernementale consécutive à ce phénomène, sous la IIIe République et la première décennie de la IVe République, les groupes d'intérêt règnent pour ainsi dire en maîtres. On va jusqu'à affirmer que l'État est devenu captif des multiples pressions qui l'assaillent. Selon Henry Ehrmann : « En fait les intérêts organisés ne sont pas seulement représentés dans les différents secteurs du gouvernement mais se posent en défenseurs d'un vague « intérêt général ». Ils tendent à se substituer au gouvernement. La ligne de démarcation entre l'État et la société disparaît souvent <sup>313</sup>. » Des délégués des groupes d'intérêt siègent aujourd'hui au Conseil économique et social où ils jouent un rôle central. Mais le titre sous lequel ils y sont admis n'est pas sans ambiguïté. Lors de la création du Conseil, en effet, seule une forme de pluralisme administratif fut évoquée. Comme l'écrit Ehrmann :

On espérait vaguement qu'en multipliant la consultation des groupes d'intérêt, on pourrait neutraliser leur puissance. La confusion provoquée

---

*ther of Parliaments* et où le parlementarisme est l'objet d'un véritable culte, constitue une accusation sérieuse. Voir, entre autres, S. E. FINER, *The Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Briiain*, Pall Mall Press, London, 1966, et Allen POTTER, *Organized Groups in British National Politics*, Faber and Faber, London, 1961.

<sup>313</sup> Henry EHRMANN, *la Politique du patronat français*, Armand Colin, Paris, 1959 ; voir aussi Jean MEYNAUD, *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*, Armand Colin, Paris, 1962, 237.

par les circonstances historiques accrut les incertitudes que le libéralisme français avait héritées de la pensée de Rousseau et de l'individualisme de 1789... Seuls les catholiques, les institutionnalistes et d'autres théoriciens plus conservateurs encore avaient abordé le problème des groupes intermédiaires... Peu de représentants de ces doctrines prirent part à l'élaboration de la nouvelle constitution <sup>314</sup>.

Mais le fait de siéger au Conseil leur confère un statut légal qui constitue un brevet de légitimité et contribue à leur réhabilitation. Des sondages indiquent que les Français font maintenant davantage confiance, pour la promotion de leurs intérêts, aux associations qu'aux partis et aux députés <sup>315</sup>. Néanmoins, la méfiance à l'endroit des groupes d'intérêt s'exprime encore dans la littérature scientifique et chez les hommes politiques : le président Charles de Gaulle avait pris l'habitude d'attribuer à des « groupes particuliers dont on ne sait trop ce qu'ils représentent » les projets qui le contrariaient. Et dans le Rapport sur la situation financière pour l'année 1958, on dénonçait « la capitulation des pouvoirs publics devant la pression des intérêts privés, habillés toujours de l'intérêt général <sup>316</sup> ».

Si, en France, on s'est longtemps montré hostile aux groupes d'intérêt et si, à l'occasion, on les dénonce encore aujourd'hui, par contre, en Suède on ne relève aucune trace d'aversion à leur endroit. Parlementaires, ministres et fonctionnaires ont pris depuis longtemps l'habitude de travailler en étroite collaboration avec les délégués des groupes d'intérêt. Au sein des comités consultatifs où les décisions sont souvent virtuellement prises, ils constituent fréquemment la majorité et parfois même la totalité des membres. Les relations entre agents sociaux et agents

<sup>314</sup> Henry W. EHRMANN, op. cit., 401.

<sup>315</sup> J. E. S. HAYWARD, *Private Interests and Public Policy. The Experience of the French Economic and Social Council*, Longmans, London, 1966 ; ROY PIERCE, *French Politics and Political Institutions*, Harper, New York, 1968 ; Sondages, 1963, n° 2, 67-68.

<sup>316</sup> *Rapport sur la situation financière*, Paris, 1958, 23, dans Henry W. EHRMANN, « Administration et groupes de pression », *Économie et humanisme*, n° 123, 1960, 29, et, du même auteur, « Direct Democracy in France », *The American Political Science Review*, vol. 57, n° 4, 1963, 883-901.

politiques sont si étroites que des observateurs étrangers définissent parfois le régime politique suédois comme corporatiste <sup>317</sup>.

Malgré les réticences manifestées à leur endroit, les groupes d'intérêt ont maintenant plein droit de cité dans les sociétés libérales. Les différences entre pays dans les jugements portés sur eux tiennent surtout à des ancrages historiques. On a longtemps pensé que certains systèmes politiques étaient particulièrement propices aux groupes d'intérêt tandis que d'autres leur étaient contraires. C'est ainsi qu'on estimait qu'ils avaient la vie facile aux États-Unis tandis que des obstacles d'ordre institutionnel et culturel entravaient leur épanouissement en Europe. Des études plus poussées menées en Europe ont tôt fait de faire s'évanouir ces suppositions, fruits de l'ignorance. Sans aucun doute, nous le verrons, les modes d'action des groupes d'intérêt diffèrent selon les caractéristiques propres des divers systèmes politiques. Mais il serait téméraire de dire que certains systèmes leur sont d'emblée plus ou moins favorables que d'autres.

Par contre, l'image qu'on se fait des groupes d'intérêt varie selon les pays. Ce n'est pas aux États-Unis qu'ils sont le mieux appréciés, mais en Suède. Dans certains pays, on les a longtemps considérés comme un mal qu'il fallait extirper. Mais même leur suppression légale ne parvint pas à les anéantir. Ils changèrent simplement de caractère et se réfugièrent dans la clandestinité. Il fallut donc les tolérer comme un mal nécessaire. C'est au cours de la seconde guerre mondiale qu'une vocation nouvelle se dessina pour les groupes d'intérêt. L'effort de guerre requérant le concours actif de tous, les gouvernements se tournèrent vers les groupes d'intérêt et inventèrent de nouveaux modes de contact pour s'assurer leur collaboration. Surtout en Europe, ils devinrent un rouage essentiel de la mécanique politique.

Mais on continue à juger sévèrement certaines de leurs techniques de « pression » et il arrive encore, particulièrement aux États-Unis et en France, qu'on mette en doute leur légitimité.

---

<sup>317</sup> Gunnar HECKSCHER, *Démocratie efficace*, Presses universitaires de France, Paris, 1957 ; aussi, du même auteur, « Interest Groups in Sweden : Their Political Role », dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, 154-172 ; Francis G. CASTLES, *Pressure Groups and Political Culture*, Routledge and Kegan Paul, London, 1967, 60-71.

Le résidu de suspicion qui s'attache à eux est probablement indéracinable. Les groupes d'intérêt, en effet, par suite des racines profondes qui les rivent au système social, échappent largement au contrôle direct et immédiat des agents du système politique. Dans certains pays cependant, comme la Suède, ils ont été jusqu'à un certain point convertis en instruments du système politique. Cette condition favorise des attitudes plus bienveillantes à leur endroit. Là, par contre, où ils ont été le moins institutionnalisés, comme aux États-Unis, on continue à nourrir envers eux des attitudes moralisatrices : leurs traits les plus grossiers se trouvent ainsi mis en relief tandis que les aspects qui fondent leur grandeur sont passés sous silence. Il s'impose d'adopter une façon de voir qui les montre sous leur vrai visage, c'est-à-dire comme un important mécanisme d'interactions socio-politiques.

## *2. Apolitisme*

[Retour à la table des matières](#)

Dans la vie collective comme dans la vie individuelle, c'est des réalités les plus voisines de soi qu'on cherche à se différencier le plus. Ainsi les classes moyennes inférieures vis-à-vis des catégories les plus élevées de cols bleus. De même chez les groupes d'intérêt : ils mettent beaucoup d'ardeur à se distinguer des partis politiques. Ils craignent d'être absorbés par les partis qui ont sur eux le double avantage d'être organisés précisément pour l'action politique et d'exercer des fonctions précises au sein du système politique. Se différencier des partis politiques ne représente cependant qu'une première dimension de l'apolitisme des groupes d'intérêt. Une seconde dimension consiste, dans l'affirmation que les groupes d'intérêt « ne se mêlent pas de la politique ». On veut signifier par là que, si la poursuite des intérêts de leurs membres les oblige parfois à intervenir auprès des agents politiques, les groupes n'entendent pas se substituer aux agents politiques ou encore remodeler le système politique. En se proclamant apolitiques, les groupes d'intérêt espèrent supprimer une des causes de la réticence des agents politiques à leur endroit.

C'est donc le souci de l'indépendance et la recherche de l'efficacité qui incitent les groupes d'intérêt à se dire apolitiques. Cette prétention est commune à la plupart des groupes d'intérêt et elle s'exprime dans presque tous les pays.

Aux États-Unis, la formule *keeping out of politics* possède toute la force d'un slogan passe-partout. Bien que leurs membres puissent favoriser davantage le parti démocrate ou le parti républicain et que les dirigeants eux-mêmes mettent souvent le poids de l'organisation au service de l'un ou l'autre parti en période électorale, les groupes d'intérêt protègent jalousement leur autonomie vis-à-vis des partis et, dans leurs relations avec ces derniers, emploient des techniques propres à faire sentir leur influence et en même temps à sauvegarder leur indépendance.

La prétention d'apolitisme persiste même quand les groupes siègent au sein des commissions autorégulatrices, organismes qui échappent aux contrôles de l'administration ordinaire et auxquels sont déléguées de véritables compétences gouvernementales. Les porte-parole des groupes jouent pourtant un rôle important et souvent prépondérant au sein de ces commissions. La proclamation d'indépendance par rapport à la politique permet aux groupes d'intérêt de remplir des fonctions politiques sans en assumer les responsabilités. Par suite de leur « indépendance », les groupes conservent leur pleine liberté d'action et occupent dès lors une position stratégique qui leur permet fréquemment de dominer les fonctionnaires membres de la commission. Celle-ci, alors « captive » des groupes qu'elle a pour mission de contrôler, s'identifie à ce point à leurs intérêts qu'elle devient pratiquement elle-même un groupe d'intérêt. Marvin H. Bernstein résume ainsi la situation : « Le *keeping out of politics* sert de prétexte idéal pour exercer des fonctions gouvernementales sans encourir les aléas du processus politique <sup>318</sup>. »

En Italie, les groupes d'intérêt admettent volontiers avoir des rapports avec les parlementaires et les fonctionnaires, mais soutiennent que ces relations n'ont pas

---

<sup>318</sup> Marvin H. BERNSTEIN, *Regulating Business by Independent Commissions*, Princeton, University Press, 1955, 128 ; aussi David TRUMAN, *The Governmental Process*, 462-463.

de caractère politique et la grande majorité d'entre eux affirment n'avoir aucun contact suivi avec les partis <sup>319</sup>.

En Grande-Bretagne, les unions ouvrières et les coopératives sont ouvertement affiliées au Labour Party et lui paient officiellement des cotisations mais la grande organisation syndicale qui regroupe la plupart des unions, le Trade Union Congress nie toute relation. En 1951, le secrétaire-général du T. U. C. déclara ce qui suit :

En tant qu'organisation industrielle indépendante, le T. U. C n'accorde de support financier à aucun parti politique. Il ne dispose pas de fonds politique. Il consacre tout son revenu à des tâches de caractère industriel... Depuis longtemps nous cherchons à travailler de concert avec le gouvernement quel qu'il soit et à collaborer avec les ministres et le patronat en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes sociaux et économiques qui confrontent le pays <sup>320</sup>.

Le secrétaire général George Woodcock réaffirma cette position en 1961 : « Bien que les circonstances aient conduit le T.U.C. à s'associer davantage avec un parti qu'avec les deux autres, il est demeuré une organisation industrielle indépendante. Presque tout ce que faisait le T. U. C était politique mais non pas partisan <sup>321</sup>. »

Toutes les autres grandes organisations britanniques, telles que la *National Association of Teachers*, la *British Medical Association*, la *National Farmers Union* et la *British Legion*, proclament hautement leur « neutralité » politique. Ainsi la *Federation of British Industries* nie tout lien avec un parti politique et affirme que, quel que soit le gouvernement au pouvoir, son objectif est de créer des conditions permettant à chaque entreprise d'employer ses ressources pour la promotion de ses intérêts particuliers en même temps que ceux de la nation <sup>322</sup>.

---

<sup>319</sup> 95 pour cent des groupes d'un échantillon national italien reconnaissent avoir des rapports avec les fonctionnaires, 76 pour cent avec les parlementaires, mais seulement 38 pour cent avec les partis (voir Joseph LAPALOMBARA, op. cit., 194).

<sup>320</sup> Cité par S. E. FINER, op. cit., 45-46.

<sup>321</sup> Loc. cit.

<sup>322</sup> Loc. cit.

En Grande-Bretagne, toutefois, les groupes d'intérêt, tout en se disant indépendants des partis, admettent franchement le caractère politique de leur activité. Cette attitude, qui contraste avec celle qui prévaut aux États-Unis, s'explique par la grande tolérance généralement manifestée à leur endroit dans ce pays et par le développement exceptionnel de la politique consultative à laquelle ils sont intimement associés.

En France, les groupes d'affaires et professionnels font habituellement profession d'un apolitisme total. Non seulement se disent-ils indépendants des partis mais encore ils sont enclins à nier tout caractère politique à leur activité. Bien sûr, il en est autrement des syndicats ouvriers et notamment de la Confédération générale du travail qui est entièrement soumise au parti communiste. Mais l'apolitisme était, à l'origine, de règle au sein du syndicalisme français qui fut profondément marqué par la pensée de Georges Sorel. En 1902, la C.g.t. alors naissante cherche à conserver son autonomie par rapport au parti socialiste, dont elle désapprouve le parlementarisme et l'embourgeoisement, mais elle évite soigneusement tout affrontement avec ce parti parce qu'elle redoute sa puissance et désire éviter de provoquer des divisions parmi la classe ouvrière. La charte d'Amiens de 1906 est une proclamation solennelle de l'apolitisme syndical. Le parti communiste, par le noyautage et l'affiliation forcée, triompha cependant de la résistance syndicale et aujourd'hui la C.g.t. est un fidèle instrument du parti communiste français <sup>323</sup>.

On possède encore peu d'études sur les groupes d'intérêt au Canada. Il semble toutefois qu'ils n'aient pas la ferveur du public et que sociologues et politologues les aient en horreur. On doit donc s'attendre à ce que les groupes d'intérêt fassent parade d'un apolitisme exemplaire. Toutefois, tant au plan fédéral que provincial, nombre d'unions ouvrières appuient plus ou moins ouvertement le Nouveau parti démocratique. La Confédération des syndicats nationaux projette de recourir à la technique du « second front », c'est-à-dire d'intervenir officiellement dans les luttes électorales et la vie politique sans nécessairement s'allier à un parti. On cite aussi plusieurs exemples de rapports étroits entre groupes d'affaires et partis politiques <sup>324</sup>.

<sup>323</sup> Jean MEYNAUD, op. cit., 119-128.

<sup>324</sup> F. C. ENGELMANN, M. A. SCHWARTZ, *Political Parties and the Canadian Social Structure*, Prentice-Hall of Canada, Scarborough, 1967, 109-113 : Hugh G. THORBURN, « Pressure Groups in Canadian Politics : Recent

L'apolitisme des groupes d'intérêt est illusoire. Mais il s'agit d'une illusion que ceux-ci, poussés par un souci de prudence, entretiennent avec un soin extrême. Il se peut que dans certains cas les groupes d'intérêt se méprennent en toute sincérité sur le caractère véritable de leur activité. Le mythe de l'apolitisme des groupes d'intérêt reçoit aussi des appuis de l'extérieur. Assez curieusement, nombre de ceux qui favorisent leur pleine intégration dans le processus politique posent l'exigence de l'apolitisme. Ainsi François Bloch-Laîné : « Il faut que les échanges d'information, de prévisions et de projets entre le gouvernement et les entreprises soient dépolitisés <sup>325</sup>. »

Ce jugement suit de la conviction que la confrontation des délégués des groupes d'intérêt et des fonctionnaires ne sera conforme à l'intérêt général que si les premiers sont « dépolitisés » : « On voit ainsi siéger côte à côte, fonctionnaires, représentants des salariés (quelquefois scindés en représentants des ouvriers et employés et représentants des cadres), et représentants des usagers, des familles, des entreprises privées concurrentes ou intéressées <sup>326</sup>... »

Cette position est intenable. Du moment, en effet, qu'ils constituent un mécanisme d'interactions socio-politiques, les groupes d'intérêt assument un caractère essentiellement politique. Sans doute, l'objet de la revendication des groupes, souvent, n'est pas politique en lui-même : il s'agit de questions d'ordre économique, culturel, et ainsi de suite. Mais, même dans ces cas, cet objet devient politique par le processus qu'il déclenche au sein du système politique et par la décision politique qu'il entraîne. Mais il arrive aussi que l'objet même de la revendication soit politique, comme lorsqu'il s'agit d'un projet de loi. Des motifs précis, tenant de la culture politique et des visées d'action, les incitent à masquer le caractère politique de leur activité sous le couvert du civisme ou de l'intérêt général. On voit cependant mal les raisons qui peuvent pousser les hommes politiques ou même les analystes à camoufler à leur tour la réalité, sinon, peut-être, la conviction

---

Revision of Anti-Combines Legislation », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 30, n° 2, 1964, 160-162 ; Gad HOROWITZ, *Canadian Labour in Politics*, University of Toronto Press, 1968.

<sup>325</sup> François BLOCH-LAÎNÉ, *À la recherche d'une économie concertée*, Éditions de l'Épargne, Paris, 1964, 10.

<sup>326</sup> André HEILBRONNER, Roland DRAGO, « L'administration consultative en France », *Revue internationale des sciences administratives*, n° 1, 1959, 59.

que l'apolitisme est un prérequis de la légitimité des groupes d'intérêt. Ne devrait-on pas plutôt admettre que c'est en assumant pleinement et ouvertement leur vocation politique que les groupes d'intérêt remplissent leurs fonctions d'une manière conforme aux besoins et aux possibilités du système politique ? Si tel est le cas, le problème qu'il faut élucider consiste dans la détermination de la nature exacte du caractère politique propre aux groupes d'intérêt.

### ***3. Représentation***

[Retour à la table des matières](#)

Dès que les organisations atteignent une certaine complexité et une certaine taille, se produit un phénomène de première importance : les membres renoncent à se gouverner eux-mêmes directement et délèguent l'exercice de l'autorité à certains d'entre eux qu'ils appellent leurs représentants. Ainsi donc, la représentation apparaît d'emblée comme un phénomène intimement relié aux groupes et c'est à ce titre que nous allons la considérer ici. Se posent à ce sujet deux problèmes différents : pourquoi ce développement se produit-il et comment cherche-t-on à le justifier ? Le premier problème, nous l'avons abordé lors de notre étude des associations volontaires et il fera l'objet d'un examen attentif à l'occasion de notre étude de la participation. Nous allons nous attaquer ici au second problème, celui de la justification de la représentation.

Si toutes les organisations en viennent ainsi à confier à certaines personnes l'exercice de l'autorité, la question de la représentation se pose d'une façon particulièrement pressante quand il s'agit du système politique. En effet, l'aire d'action de ce dernier s'étend à l'ensemble de la société et les décisions qui s'y prennent revêtent un caractère particulièrement contraignant.

Un nombre considérable de rôles politiques s'exercent par voie de délégation : rôles partisans, électoraux, législatifs, gouvernementaux, administratifs et même judiciaires. Nombreux sont les mécanismes qui revendiquent pour eux-mêmes une fonction de représentation. Parmi ceux-ci se détachent les Assemblées législatives dont les membres, choisis généralement par voie d'élection, sont communément désignés « représentants du peuple ». Les groupes d'intérêt s'attribuent volontiers une fonction de représentation et c'est souvent par la proclamation de leur représentativité qu'ils revendiquent leur utilité pour le système politique.

Dans le cours ordinaire des choses, les groupes d'intérêt ne réclament pas pour eux-mêmes le monopole de la fonction représentative. Ils doivent obligatoirement la partager avec d'autres mécanismes. S'ils concèdent généralement que leur rôle représentatif n'est que supplétif, ils émettent cependant la prétention d'être irremplaçables et nécessaires à la persistance du système politique. C'est cette préten-

tion que nous allons examiner en nous interrogeant successivement sur la notion de représentation, les théories de la représentation, la façon dont élections, partis et Parlements remplissent leur fonction de représentation et, finalement, la forme de représentation qui serait spécifique aux groupes d'intérêt.

**a) *Notion de représentation.*** Représenter, c'est tenir la place de quelqu'un, parler ou agir en son nom. Dans les termes de Hannah F. Pitkin : « La représentation, c'est l'acte par lequel on rend présent d'une certaine manière quelque chose qui n'est pas physiquement présent <sup>327</sup>. »

La représentation est le fruit sinon, comme certains l'estiment, d'une mystification, du moins d'une mystérieuse alchimie. Comment, en effet, est-il possible de rendre présent ce qui est absent ? Depuis les anciens Grecs, de nombreux penseurs se sont attachés à sonder la nature de la relation entre représentant et représenté. Mais, malgré tous les efforts, un voile de mystère recouvre encore cette notion. La représentation, il faut l'admettre, institue un mode d'exister imparfait. Son triomphe dans le monde moderne marque l'éclatement des cadres exigus de la (□||□) et l'échec du modèle de gouvernement direct si cher à Platon et à Rousseau. On l'accepte par nécessité, parce que la présence directe et immédiate d'une réalité à tel endroit et dans des circonstances données est jugée impossible. Ce mode obligé d'exister, il s'impose de le légitimer et de créer des mécanismes propres à l'effectuer. Le triomphe de l'idée de représentation au dix-neuvième siècle représente l'acte d'émancipation de la société moderne. Mais cet acte, il a fallu le justifier, en préciser les prémisses et en formuler les modes d'application. C'est surtout par rapport aux relations politiques que la notion de représentation fait l'objet de réflexions, mais des problèmes de même nature se posent à l'occasion des relations les plus diverses. Dès qu'une réalité se compose de plus d'un élément, il se peut que, pour des raisons de convenance ou d'économie, elle soit appelée à se faire « représenter » pour l'accomplissement de certains actes. C'est ainsi que tous les groupes sont appelés à un moment ou l'autre à recourir à la représentation.

Malgré l'immense intérêt pratique que revêt le phénomène de représentation pour les sociétés, et nonobstant les multiples efforts de clarification, on est frappé

---

<sup>327</sup> Hannah F. PITKIN, *The Concept of Representation*, The University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1967, 8-9.

de l'état d'imprécision théorique de cette notion. La plupart des propos classiques sur la question sont jugés anachroniques, mais on n'a pas réussi jusqu'ici à formuler une problématique qui rende compte de l'ensemble de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui <sup>328</sup>.

Dans l'étude de la représentation, on confond souvent l'examen de la notion elle-même avec les mécanismes conçus pour l'effectuer. Dépôts alluviaux formés à différents moments de l'histoire, ces mécanismes constituent, ensemble, un régime plus ou moins cohérent. Aucun d'eux ne suffit pourtant à lui seul à remplir convenablement la complexe fonction de représentation.

Traditionnellement, la représentation a surtout été envisagée par rapport aux Assemblées législatives et, par ricochet, aux élections et aux partis. Bien que central, cet angle d'étude demeure incomplet. Il est loin d'englober l'ensemble du système politique ni même les composantes du système politique à l'égard desquelles la question se pose, de façon immédiate, soit qu'elles remplissent elles-mêmes une fonction de représentation ou soit encore qu'elles affectent les composantes qui remplissent cette fonction. Un angle de vision plus large s'impose nécessairement.

Par ailleurs, la représentation touche à un ordre de réalité qui se prête mal à des considérations « objectives ». Il est difficile de demeurer « neutre » à l'endroit des régimes de scrutin, des modes de découpage des circonscriptions, de même que du choix des techniques qui décident finalement de la composition des majorités et des minorités, de la structure des groupes, et des caractères des régions - questions qui déterminent en pratique le fonctionnement du système politique dans une société. Sans doute, l'étude de la notion de représentation ne prête guère à des débats animés où les passions ont libre cours. Mais elle est éminemment fertile en points de vues normatifs et en jugements de valeur souvent laissés implicites ou même camouflés sous une terminologie d'apparence scientifique.

Bref, la représentation est un concept fort discuté et dont la valeur analytique est douteuse. Devant cette constatation accablante, certains, comme H. B. Mayo, suggèrent même l'abandon pur et simple du terme :

---

<sup>328</sup> J. Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, eds, *Representation*, Atherton Press, New York, 1968, 3 ss ; John C. WAHLKE, Heinz EULAU, William BUCHANAN, Le Roy C. FERGUSON, *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*, John Wiley, New York, 1962, 267 ss.

Le recours au vocabulaire de la représentation offre un intérêt pour la théorie démocratique puisque tout ce qui est requis pour cette dernière peut s'exprimer (a) en termes de législateurs qui sont (b) autorisés à prendre des décisions politiques et qui sont (c) soumis à un contrôle populaire dans les élections libres. Les problèmes des législateurs sont d'ordre pratique et il n'y a pas lieu de confondre la démocratie politique avec une théorie qui fait paraître les problèmes comme résultant des implications métaphysiques ou logiques de la notion de représentation <sup>329</sup>.

Malgré l'apparente sagesse de cette suggestion, il est probable que les hommes continueront à se poser des questions sur la représentation, du moins aussi longtemps qu'ils continueront à s'interroger sur les valeurs qui sous-tendent les questions vitales qui les concernent. Ainsi la contestation actuelle des sociétés au nom de la participation porte en réalité sur les moyens de parvenir à une représentation équitable de toutes les catégories d'agents. Même le slogan « On ne représente légitimement que soi-même » et la recherche d'une formule de démocratie directe manifestent la portée de la représentation comme problème pratique. Bien qu'on sache d'avance qu'il sera impossible de répondre de façon convenable à toutes les interrogations que pose la représentation, il serait pour le moins imprudent de renoncer à s'y intéresser. D'autres, moins scrupuleux que les spécialistes, ne seront pas pour autant dissuadés de tenter d'imposer, par tous les moyens, leurs schèmes souvent farfelus.

Nous avons d'ailleurs une raison particulière de traiter de la notion de représentation sous l'angle qui est le nôtre. En effet, les groupes d'intérêt revendiquent une fonction de représentation qui leur serait propre. D'ordinaire, on définit celle-ci comme supplémentaire. Il arrive cependant qu'on émette une prétention beaucoup plus ambitieuse : les groupes d'intérêt, à la suite d'une réforme radicale de la mécanique socio-politique, seraient appelés à se substituer plus ou moins aux autres formes existantes de représentation, notamment aux Parlements. Ainsi donc, selon certains, les groupes d'intérêt compenseraient les lacunes des autres mécanismes de représentation ou même pourraient suffire à eux seuls, si on acceptait de leur conférer le statut requis, à assurer une représentation politique équitable de tous les corps sociaux.

---

<sup>329</sup> Henry B. MAYO, *An Introduction to Democratic Theory*, Oxford University Press, New York, 1960, 103.

b) *Théories de la représentation*. L'idée de représentation indique une relation entre ce qui représente et ce qui est représenté à propos d'individus, de régions ou d'intérêts. Des auteurs se sont récemment évertués à formuler des théories de la représentation qui soient plus opératoires que les doctrines classiques de représentation selon un mandat et de représentation selon la conscience. C'est ainsi qu'Hannah F. Pitkin distingue l'autorisation (*authorization*), le rendre-compte (*accountability*), la copie conforme (*descriptiveness*) et ce que nous appellerons la prise en charge, pour laquelle l'auteur ne propose pas de désignation mais qu'elle décrit en ces termes : « L'acte de représentation consiste dans la prise en charge par le représentant de l'intérêt du représenté, dans un contexte où ce dernier est jugé apte à agir pour son propre compte sans qu'il s'oppose pour autant à ce qui est fait en son nom <sup>330</sup>. »

John C. Wahlke et ses collaborateurs <sup>331</sup>, tentant eux aussi d'échapper à la dichotomie classique, ajoutent aux rôles de curateur (*trustee*) et de mandataire (*delegate*), celui de responsable, (*politico*).

Celui qui « prend en charge », selon le terme de Pitkin, ou celui qui se sent « responsable », dans la terminologie de Wahlke et ses collaborateurs, ne peut pas être classé comme curateur ou mandataire. Il remplit plutôt l'un et l'autre rôle en même temps ou successivement selon les circonstances ou encore il remplit un rôle de représentation *sui generis*.

Ce troisième mode de représentation revêt un intérêt particulier pour nous puisqu'il ne restreint pas la représentation aux fonctions exercées par les seuls parlementaires. Elle permet d'entrevoir un rôle de représentation propre aux groupes d'intérêt. Les dirigeants des groupes d'intérêt ne peuvent généralement pas se présenter comme des mandataires ni comme des curateurs de leurs membres ou des groupes sociaux réels. Mais ils peuvent fort bien, et ils le font fréquemment, se dire responsables des intérêts de leurs membres ou de groupes sociaux réels.

---

<sup>330</sup> Hannah F. PITKIN, op. cit., 155.

<sup>331</sup> John C. WAHLKE. et al. op. cit., 267-286 ; aussi Charles E. GILBERT, « Operative Doctrines of Representation », *American Political Science Review*, vol. 57, 1963, 604-618.

Si on se borne à considérer les tâches que remplissent les groupes d'intérêt dans la plupart des sociétés libérales, semblable prétention de la part des groupes d'intérêt peut paraître outrancière mais il est difficile de la récuser comme absolument non fondée. On peut citer des cas assez nombreux où les groupes ont exercé de droit et de fait d'importants rôles de représentation. Ainsi, au Moyen Âge, corporations et guildes constituaient les principaux organes représentatifs des métiers et des groupes professionnels auprès des seigneurs et des rois. Les membres des premiers Parlements anglais étaient choisis de façon à représenter les groupes professionnels, les principales strates socio-économiques et les villes <sup>332</sup>. On sait que les régimes fascistes contemporains ont souvent fait profession de foi corporatiste et méprisé les régimes parlementaires composés de membres venant de régions qui sont de simples circonscriptions électorales sans identité sociologique précise. Les régimes socialistes constituent des cas fort instructifs sous cet aspect puisque la plupart d'entre eux cherchent à concilier une forme de représentation régionale ou « politique » et une forme de représentation fonctionnelle ou « sociale », tout en visant à l'abolition éventuelle de toute forme de représentation par l'instauration de la cogestion. Ici, l'idée de représentation n'implique pas seulement la responsabilité du représentant à l'égard du représenté mais l'active participation de celui-ci aux actes de celui-là. La représentation cède insensiblement le pas à la participation directe de tous aux efforts collectifs. Entre le régime de représentation et celui de la participation directe, s'intercale une période de transition que traversent présentement, selon des modalités diverses, tous les pays socialistes. Les ajustements et mutations qui caractérisent cette étape sont fertiles en difficultés d'ordre pratique et en conflits doctrinaux souvent acerbes. Ghita Ionescu écrit à ce sujet : « La doctrine dichotomique de la « démocratie directe avec participation » fut alors créée, et la contradiction fondamentale entre constitutionnalisme et dictature, qui est aujourd'hui pomme de discorde dans tous les États

---

<sup>332</sup> Harvey C. MANSFIELD Jr., « Modern and Medieval Representation », dans Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, eds, op. cit., 55-82, Leslie LIPSON, *The Democratic Civilization*, Oxford University Press, New York, 1964, 435-474. Anthony BIRCH, *Representation and Responsible Government*, George Allen and Unwin, London, 1964 ; Otto VON GIERKE, *Political Theories of the Middle Ages, 1900*, et *Natural Law and the Theory of Society, 1500-1800*, Cambridge University Press, Cambridge, 1934.

communistes, s'aggrava au fur et à mesure que passait le temps et que le débat tournait toujours plus autour d'elle <sup>333</sup>. »

Dans les régimes libéraux, on conçoit surtout la représentation en fonction des Parlements. Les interrogations portent donc généralement sur les seules questions relatives au mandat et à la délégation. Si en régime socialiste on se préoccupe davantage des aspects sociaux de la représentation, dans les régimes libéraux l'intérêt se centre sur la représentation politique et les moyens de l'améliorer. Il s'impose d'accorder la problématique aux préoccupations majeures de l'heure et de tenter de convertir les groupes d'intérêt en un véritable mécanisme de représentation.

*c) Représentation par les Assemblées législatives.* Une question posée avec une étonnante persistance à l'endroit des Parlements depuis leur origine au douzième siècle concerne leur capacité de représentation. Cette question nous suggère une double interrogation : l'une concerne l'ordre des faits et donne lieu aux questions suivantes : jusqu'à quel point les députés ressemblent-ils à leurs électeurs ? Jusqu'à quel point agissent-ils comme ceux-ci agiraient effectivement ? Jusqu'à quel point les électeurs considèrent-ils que leurs députés agissent effectivement comme eux ? L'autre interrogation concerne l'ordre des valeurs et permet de concevoir quatre façons possibles pour le député de concevoir ses obligations comme représentant : se conformer à ce qu'il estime être le désir de la majorité des électeurs de sa circonscription, favoriser ce qu'il croit être l'intérêt des électeurs de sa circonscription ; se conformer à ce qu'il estime être le désir de la nation ; et favoriser ce qu'il pense être l'intérêt de la nation <sup>334</sup>. Comme les données relatives à la représentation sont aujourd'hui relativement nombreuses et précises, on pourrait croire que l'accroissement des connaissances des faits entraîne la mise en veilleuse de l'interrogation sur les valeurs qu'engage la représentation. Or, il

---

<sup>333</sup> Ghita IONESCU, *l'Avenir politique de l'Europe orientale*, Futuribles, Paris, 1967, 61.

<sup>334</sup> J. Roland PENNOCK, op. cit., 12-13.

n'en est pas ainsi. Malgré l'afflux de toutes ces nouvelles connaissances, le débat sur les valeurs est aussi animé aujourd'hui que naguère <sup>335</sup>.

Les théories énoncées pour rendre compte de la représentation parlementaire se ramènent toutes finalement aux deux doctrines majeures formulées au dix-neuvième siècle : la doctrine du mandat (*delegation*) et celle de la conscience ou de la curatelle (*trusteeship*).

La doctrine du mandat se rattache à Jeremy Bentham et à l'utilitarisme. Ceux qui estiment que le choix des électeurs se fait suivant des normes rationnelles endossent souvent cette doctrine selon laquelle la volonté du plus grand nombre exprime finalement « le plus grand bien du plus grand nombre ». Et ce qui établit, selon eux, la grandeur de cette volonté collective c'est que, du fait qu'elle se fonde sur la rationalité des individus, elle coïncide avec l'intérêt de chacun. La volonté des électeurs lie donc tout naturellement les élus qui deviennent ainsi de simples mandataires.

On comprend que, pour les démocrates d'allégeance libérale, les élections et le régime des partis constituent une source constante de sollicitude. Le jeu électoral leur apparaît d'une délicatesse extrême : des déviations même minimales risquent de le détraquer. Parmi les conditions requises, selon eux, pour que les élections remplissent leur fonction de représentation, mentionnons : la présence d'au moins deux candidats permettant d'offrir aux électeurs un choix réel ; l'existence de conditions équivalentes pour les candidats en lice dans une campagne électorale ; des chances raisonnables de victoire pour chacun des candidats. La présence d'au moins deux partis, jugée d'importance négligeable ou même non pertinente parmi les démocraties socialistes, est considérée comme essentielle à l'existence des démocraties libérales. Dans les termes de Joseph Schumpeter :

La démocratie ne signifie pas et ne peut pas signifier que les citoyens gouvernent effectivement... La démocratie signifie simplement que le peuple a la possibilité d'accepter ou de refuser ceux qui s'offrent à le gouverner. Mais puisqu'il peut faire ces choix d'une manière entièrement non

---

<sup>335</sup> Cet état de choses semble paradoxal. En réalité, il montre une fois de plus qu'entre l'ordre des valeurs et l'ordre des faits existe un fossé que les connaissances seules ne permettent pas de combler. Les valeurs exercent des fonctions spécifiques pour l'homme et elles obéissent à une logique qui leur est propre.

démocratique, nous avons dû restreindre notre définition en ajoutant un critère identifiant la méthode démocratique : soit la libre concurrence entre les candidats pour le vote des électeurs <sup>336</sup>.

Il semble bien toutefois que les théoriciens du mandat exagèrent grandement l'aptitude des élections à faire émerger une députation représentative. Selon Giovanni Sartori, il est erroné de dire que seules des élections compétitives garantissent la représentativité des élus : « les élections sont une chose et la représentation une autre chose <sup>337</sup> ».

On peut faire état des points de vue les plus contradictoires sur le degré de représentativité des élus. Selon les uns, les électeurs se donnent spontanément des représentants qui leur ressemblent ; le député, face aux événements, réagit comme ses électeurs ; il est soumis aux mêmes influences que ceux-ci, et ainsi de suite. Selon d'autres, qui se fondent généralement sur des données empiriques, la situation est tout autre. Aux États-Unis, sénateurs et députés, tant au plan étatique que fédéral, ont une instruction et un statut socio-économique nettement supérieurs à leurs électeurs, condition que Donald R. Matthews résume de la façon suivante :

Dans les années d'après-guerre, le sénateur « typique » était un homme d'une cinquantaine d'années ou davantage, de race blanche, protestant, Américain de naissance, originaire d'une petite ville et issu de la bonne bourgeoisie... Ce portrait collectif.. montre jusqu'à quel point le sénateur « typique » diffère de l'Américain typique... Les électeurs américains semblent préférer des candidats qui ne leur ressemblent pas, mais qui sont tels qu'ils aimeraient eux-mêmes être <sup>338</sup>.

<sup>336</sup> Joseph SCHUMPETER, *Capitalism, Socialism and Democracy*, Harper, New York, 1943, 384-385 [Livre disponible en version française dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]; Richard McKEON, ed., *Democracy in a World of Tensions*, A Symposium prepared by UNESCO, United Nations, Paris, 1951.

<sup>337</sup> Giovanni SARTORI, « Representation : Representational Systems », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 13, 1968, 468 ; Wilder W. CRANE Jr., « Do Representatives Represent », *The Journal of Politics*, vol. 22, n° 1, 1960, 295-300.

<sup>338</sup> Donald R. MATTHEWS, « Les sénateurs des États-Unis : Portrait collectif », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 705 ; du même auteur, *U.S. Senators and Their World*, The University of North Caro-

Qu'il s'agisse de l'âge, du sexe, de l'instruction, du statut socio-économique, de la profession et même du lieu de résidence, semblables écarts se manifestent dans tous les pays. Léo Hamon note en ce qui concerne la France :

Ainsi, pour ne retenir que les traits les plus généraux, la dominante des Assemblées parlementaires françaises est constituée, plus encore que dans la plupart des pays occidentaux, par les classes moyennes - surtout par les intellectuels appartenant aux professions libérales, à la fonction publique, ou aux cadres de l'industrie et du commerce ; par contre, les parlementaires appartenant aux classes qui n'ont reçu qu'une instruction primaire sont particulièrement peu nombreux... Ainsi les masses populaires françaises, en dehors de celles qui votent pour le parti communiste, confient volontiers le soin de les représenter à des hommes qui ont une instruction supérieure... L'électeur (ou l'électrice) français ne se soucie pas particulièrement d'une analogie entre lui-même et celui qui le représente <sup>339</sup>.

---

lina Press, Chapel Hill, 1960, 218-243 ; aussi John C. WAHLKE et Coll., op. cit. ; James David BARBER, *The Law Makers. Recruitment and Adaptation to Legislative Life*, Yale University Press, New Haven, 1965 ; Joseph A. SCHLESINGER, *Ambition and Politics. Political Careers in the United States*, Rand McNally, Chicago, 1966. Un des premiers politologues à appliquer les méthodes quantitatives aux phénomènes politiques, Stuart Rice, était d'avis que le député était représentatif de deux façons différentes : d'abord, parce que « les électeurs tendent à choisir des représentants qui leur ressemblent », ensuite, parce que « le député, pour l'ensemble, réagit aux enjeux de la même manière que le feraient ses électeurs ». On verra que les données empiriques ne vérifient pas ces jugements. Sur Stuart Rice, voir Bernard CRICK, *The American Science of Politics. Its Origins and Conditions*, Routledge and Kegan Paul, London, 1959, 162 ss.

<sup>339</sup> Léo HAMON, « Les parlementaires en France », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 614 ; aussi Duncan MACRAE Jr., *Parliament, Parties and Society in France, 1946-1958*, Macmillan, New York, 1967 ; H. B. DERRINGTON, S. E. FINER, « La Chambre des Communes britannique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 667-691 ; Philip W. BUCK, *Amateurs and Professionals in British Politics, 1918-1959*, The University of Chicago Press, 1963 ; Austin RANNEY, *Pathways to Parliament. Candidate Selection in Britain*, The University of Wisconsin Press, Madison and Milwaukee, 1965 ; W. L. GUTTSMAN, *The British Political Elite*, Macgibbon and Kee, London, 1965 ; David HOFFMAN, Norman WARD, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*, Document of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970, 21-29, 65-83 ; André GÉLINAS,

Il semblerait même que les députations sont moins représentatives de l'ensemble de l'électorat aujourd'hui qu'elles ne le furent à la fin du dix-neuvième siècle. Telle du moins serait la situation aux États-Unis. L'octroi du suffrage aux couches populaires se serait accompagné non pas d'un accroissement mais bien plutôt d'une diminution de la proportion de candidats et des élus des catégories inférieures. John H. Lindquist, en conclusion d'une analyse quantitative poussée, affirme en effet :

À la fin du dix-neuvième siècle, les membres des classes socio-économiques inférieures participaient de façon active à tous les aspects du processus démocratique - le vote, la campagne électorale, la mise en nomination des candidats et la participation comme candidat ou comme organisateur. Aujourd'hui leur participation se ramène pour l'ensemble à voter et à remplir des emplois généralement non rémunérés au cours des campagnes électorales. Le choix des candidats et la participation comme candidats sont devenus la prérogative exclusive des couches économiques supérieures <sup>340</sup>.

Ainsi donc, aux États-Unis tout au moins, la démocratisation des moeurs et des institutions survenue depuis cinquante ans n'aurait pas entamé, au contraire, le contrôle des partis et du régime électoral par les catégories supérieures de la population. Le suffrage universel ayant été généralement concédé plus tard dans les autres pays, il est plus difficile de se prononcer de façon aussi catégorique sur les tendances évolutives. Toutefois les partis les plus anciens, comme les conservateurs et les libéraux britanniques, ne se montreraient guère plus favorables aux membres des classes inférieures aujourd'hui que jadis <sup>341</sup>.

On met de l'avant nombre de formules que l'on estime propres à réduire la distance entre électeurs et députés. On cherche par exemple à empêcher le découpage artificiel des circonscriptions (gerrymandering) et à réduire les différences dans

---

*les Parlementaires et l'Administration au Québec*, Presses de l'université Laval, Québec, 1969, 27, 41 ; Gerhard LOEWENBERG, op. cit., Dwaine MARVICK, ed., *Political Decision-Makers : Recruitment and Performance*, The Free Press of Glencoe, 1961 ; Leon D. EPSTEIN, *Political Parties in Western Democracies*, Frederick A. Praeger, New York, 1967, 167-199.

<sup>340</sup> John H. LINDQUIST, « Socio-Economic Status and Political Participation », *The Western Political Quarterly*, vol. 17, n° 4, 1964, 608-615.

<sup>341</sup> Leon D. EPSTEIN, op. cit.

le nombre des électeurs entre les circonscriptions. Malgré de louables efforts de réformes, la carte électorale de plusieurs pays reste imparfaite : centres urbains et ruraux, classes, intérêts, groupes ethniques, groupes d'âge, sexes sont ici sous-représentés, et là, sur-représentés <sup>342</sup>. De même tente-t-on, dans certains pays, de réviser le régime de scrutin de façon à ce que classes, groupes sociaux, groupes ethniques et autres catégories sociales soient le mieux possible représentés à l'Assemblée législative : consultation majoritaire à un tour ou à deux tours, système proportionnel, et ainsi de suite <sup>343</sup>.

Mais tous les efforts visant à faire des députés une copie conforme de l'électorat sont voués à l'échec s'ils se confinent au découpage des circonscriptions électorales et au régime de scrutin : en effet, surtout en milieu urbain, les intérêts et autres caractéristiques des individus susceptibles d'être représentés débordent largement les limites étroites et, au surplus, nécessairement artificielles d'un district électoral. Il s'impose de tenir également compte des partis politiques qui, dans nos sociétés, en sont venus à polariser les suffrages. Il importe de distinguer entre les partis généralement plus anciens, dits de cadres, comme les partis conservateur et

<sup>342</sup> Robert G. DIXON Jr., *Democratic Representation. Reapportionment in Law and Politics*, Oxford University Press, New York, 1968 ; Douglas RAE, *The Political Consequences of Electoral Laws*, Yale University Press, New York, 1967 ; Robert K. CARR et al., *American Democracy in Theory and Practice*, Rinehart, New York, 1955, 403 ss ; Robert A. DAHL, *Pluralist Democracy in the United States*, Rand McNally, Chicago, 1967, 126 ss, et *A Preface to Democratic Theory*, The University of Chicago Press, 1956, 112-119 ; COMITÉ DE LA RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, *Étude préliminaire*, Québec, 15 janvier 1962 ; Charles M. HARDIN, *The Politics of Agriculture*, The Free Press of Glencoe, 1952 ; David G. FARRELLY, Ivan HINDERAKER, « Legislative Apportionment and Political Power », *Law and Contemporary Problems*, Vol. 17, 1952, 338-339, 351-361, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, eds, *Legislative Behavior*, The Free Press of Glencoe, 1959, 108-115.

<sup>343</sup> Robert G. DIXON, op. cit. ; Douglas RAE, op. cit. ; Maurice DUVERGER, *les Partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951 ; Maurice DUVERGER, directeur de la publication, *Partis politiques et Classes sociales en France*, Armand Colin, Paris, 1955 ; Georges E. LAVAU, *Partis politiques et Réalités sociales*, Armand Colin, Paris, 1953 ; F. A. HERMENS, « Proportional Representation and the Breakdown of Germany », *Social Research*, vol. 3, n° 4, 1936, et vol. 4, 1937, de même que les discussions de ce texte par John H. HUMPHREY et George H. HALLETT Jr., dans la même revue, vol. 5, n° 4, 1938, et vol. 6, n° 3, 1939.

libéral canadiens, les partis démocrate ou républicain américains, le parti radical en France, qui favorisent les candidats des classes supérieures et moyennes et négligent ou même excluent pratiquement les candidats des classes inférieures et les partis généralement plus récents, dits de masses, comme les partis socialistes et communistes qui accordent la préférence aux candidats des classes moyennes et inférieures <sup>344</sup>.

Dans les nombreux cas où un certain équilibre ne s'est pas établi entre partis de cadres et partis de masses, le jeu des partis restreint l'éventail du recrutement des candidats et, par voie de conséquence, devient un obstacle à une représentation équitable de toutes les catégories de la population au sein des Assemblées législatives. La mise en candidature constitue le moment critique où se décide la valeur représentative d'une Assemblée. Or, la mise en candidature est fonction de critères tout à fait étrangers à la représentation : traditions et règles internes des partis, loyauté des candidats, dépendance à l'endroit des bailleurs de fonds, et autres considérations semblables. Sans doute, le fait qu'un candidat, par exemple, appartienne à une catégorie socio-économique supérieure n'implique pas qu'il soit nécessairement hostile ou fermé aux aspirations des catégories sociales inférieures. Mais on ne saurait le qualifier de « représentatif » de ces dernières. En outre, quand une Assemblée est presque entièrement composée de membres des catégories supérieures, il est difficile de la considérer comme représentative de l'ensemble de la population : des points de vues ou intérêts valables risquent d'être négligés.

---

<sup>344</sup> Leon D. EPSTEIN explique même le déclin de certains partis traditionnels, tel le parti libéral britannique, par leur inaptitude à recruter les candidats parmi les couches inférieures et, parallèlement, il explique le succès des partis socialistes par leur large accueil à ces dernières au moment même où elles tentaient d'accéder à la vie politique. Inversement, l'ouverture relative des partis traditionnels américains et canadiens en ce qui concerne la nomination et l'élection de candidats venant des classes inférieures leur aurait permis de frustrer les espoirs des partis socialistes dans ces pays (dans *Political Parties in Western Democracies*, 167-199). Aussi Lewis J. EDINGER, « Continuity and Change in the Background of German Decision-Makers », *Western Political Quarterly*, vol. 14, 1961 ; Mattei DOGAN, « Political Ascent in a Class Society : French Deputies 1870-1958 », dans Dwaine MARVICK, ed., op. cit., 57-91 ; Robert A. DAHL, cd., *Political Oppositions in Western Democracies*, Yale University Press. New Haven, 317 ss.

Bref, les élections portent sur trop d'intérêts conflictuels ou mal clarifiés, elles confondent trop allégeances partisans, programmes et candidats, elles sont trop sujettes à des accidents de parcours, pour permettre le dégagement de mandats susceptibles de lier les élus. La véritable finalité des élections est ailleurs. Comme l'a écrit Pendleton Herring il y a trente ans :

La finalité de notre système [de parti] ne consiste pas à ranger les électeurs en ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, conformément à des principes abstraits, mais bien plutôt à maintenir sous contrôle le système politique et à permettre le choix entre des équipes de gouvernements possibles. Il est opportun de rappeler qu'en pratique nos partis politiques majeurs ne se préoccupent pas surtout de faire émerger des enjeux ni d'élaborer des programmes spécifiques mais de trouver le moyen d'agrèger de façon raisonnablement harmonieuse une proportion d'électeurs aussi élevée que possible <sup>345</sup>.

Selon la doctrine du mandat, le député est un simple porte-parole de ses électeurs, à la volonté desquels il est soumis. Contre cette doctrine, s'érigent les protagonistes de l'intérêt national ou du bien commun qui disent que le député est un curateur (trustee) du peuple et que sa seule ligne de conduite doit être celle de sa conscience. C'est Edmund Burke qui a formulé l'expression classique de cette doctrine. Dans son célèbre discours du 3 novembre 1774, immédiatement après que les shérifs l'eurent proclamé élu au Parlement comme représentant de Bristol, il déclara à ses électeurs :

Sans doute, messieurs, un député devrait être heureux et fier de maintenir l'union la plus stricte, les rapports les plus étroits et des liens privilégiés avec ses électeurs. Il devrait être attentif à leurs désirs, à leurs opinions et à leurs intérêts. Il a le devoir de sacrifier ses loisirs, ses plaisirs, ses gratifications aux leurs - et par-dessus tout, toujours et dans tous les cas, de préférer leurs intérêts aux siens. Mais son opinion impartiale, son

---

<sup>345</sup> Pendleton HERRING, *The Politics of Democracy*, Rinehart, New York, 1940, 102 ; aussi Morris JANOWITZ, Dwaine MARVICK, *Competitive Pressure and Democratic Consent*, Quadrangle Books, Chicago, 1964, 1-10 ; J. Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, op. cit., 24, 108, 150 ; Léon DION, « Democracy as Perceived by Public Opinion Analysts », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*. vol. 28, n° 4, 1962, 571-585.

jugement réfléchi, sa conscience éclairée, il ne devrait pas les sacrifier à vous, à quiconque, ou à aucun groupe. Ces dispositions, il ne les tient pas de votre bon plaisir ni de la loi, ni de la constitution. Elles sont un don de la providence pour l'abus duquel il est grandement redevable. Votre représentant vous doit, non pas seulement son labeur, mais son jugement ; et il vous trahit plutôt qu'il ne vous sert s'il sacrifie ce don à votre opinion. Mon distingué collègue dit que sa volonté devrait être subordonnée à la vôtre... Si le gouvernement était une question de volonté, la vôtre, sans conteste, devrait l'emporter. Mais le gouvernement et la législation sont affaires de raison et de jugement, non de sentiment. Et quelle sorte de raison est-ce si la résolution précède la discussion, si un groupe d'hommes délibère et un autre décide ?... Émettre une opinion est le droit de tout homme ; l'opinion des électeurs est importante et respectable et le représentant devrait toujours se réjouir de l'entendre et il devrait toujours la considérer avec le plus grand respect. Mais des instructions impératives, des mandats, que le représentant s'engage à suivre de façon aveugle et implicite, auxquels il ferait concorder son vote et ses propos, même s'ils étaient contraires à son jugement le plus ferme et à sa conscience - cela constitue une proposition tout à fait étrangère aux lois du pays... Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs d'intérêts différents et hostiles, que chacun doit défendre, comme agent et avocat, contre d'autres agents et avocats ; le Parlement représente une assemblée délibérante de la nation, ayant un seul intérêt, celui de l'ensemble - au sein duquel ce ne sont pas les objectifs et les préjugés locaux qui devraient l'emporter mais le bien de tous, résultant de la volonté générale. Il est vrai que vous choisissez un député. Mais quand vous l'avez choisi, il n'est pas un représentant de Bristol, mais un membre du Parlement <sup>346</sup>.

---

<sup>346</sup> Edmund BURKE, *Works*, Little, Brown, Boston, 1881, vol II, 7th edition, 95-96.

Plusieurs considèrent trop idéaliste cette conception sublime du rôle du député. Certains craignent que, en échappant au contrôle des électeurs, le député ne devienne la proie des groupes d'intérêt les plus puissants de sa circonscription. Bon nombre de députés toutefois affirment hautement et sans hésitation qu'ils suivent la voix de leur conscience plutôt que celle de leurs électeurs<sup>347</sup>. Mais peut-être répètent-ils simplement une formule apprise et qu'en réalité leurs conduites ne correspondent guère à leurs convictions. Il est cependant possible de vérifier la façon dont les députés agissent réellement : il suffit d'observer leur comportement au Parlement et de déterminer les facteurs qui les conditionnent. À cet égard, il importe de distinguer les régimes de responsabilité ministérielle de ceux où existe la séparation des pouvoirs<sup>348</sup>. Dans le premier cas, ministres et caucus du parti établissent le scénario de la vie parlementaire des députés. Rien n'est laissé au hasard ou à la discrétion de ceux-ci : suivre la voix de leur conscience, en définitive, c'est pour eux adhérer scrupuleusement à la ligne du parti. Récalcitrants ou rebelles sont vite rappelés à l'ordre ou mis au rancart. On sacrifie la spontanéité à l'unité, l'initiative au rendement<sup>349</sup>. Au cours des années 50, par

<sup>347</sup> Robert A. DAHL, *Congress and Foreign Policy*, Harcourt, Brace, New York, 1950 ; Stephen K. BAILEY, *Congress Makes a Law ; The Story Behind the Employment Act of 1946*, Columbia University Press, New York, 1950 ; George B. GALLOWAY, *The Legislative Process in Congress*, Thomas Y. Crowell, 1953 ; David HOFFMAN, Norman WARD, op. cit., 71, 85 ; André GÉLINAS, op. cit. ; Heinz EULAU et al., « The role of the Representative : Some Empirical Observations on the Theory of Edmund Burke », *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 3, 1959, 742-757.

<sup>348</sup> Il faudrait aussi considérer un troisième type de régime : le régime de gouvernement de coalition partisane dont la France de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République constitue l'exemple le plus spectaculaire. Voir, à ce sujet, Peter CAMPBELL, « Discipline and Loyalty in the French Parliament during the Pinay Government », *Political Studies*, vol. I, n° 3, 1953, 247-257, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, *Legislative Behavior*, 143-149 ; Maurice DUVERGER, *Demain la République*, Julliard, Paris, 1958 ; François GOGUEL, Alfred GROSSER, *la Politique en France*, Armand Colin, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1964 ; Georges E. LAVAL, « Réflexions sur le régime politique de la France », *Revue française de science politique*, vol. 12, n° 4, 1962, 813-844 ; Duncan MACRAE Jr., op. cit.

<sup>349</sup> Une étude menée au Canada, pays où la règle du parti détermine pourtant de façon rigoureuse la ligne de conduite des députés, a montré qu'un nombre impressionnant de députés disent que, en cas de conflit avec leur parti, ils suivraient leurs propres vues. Le tableau suivant montre en outre que les disposi-

des emprunts au régime de responsabilité ministérielle de type britannique, plusieurs cherchèrent à remédier à l'impuissance des gouvernements de coalition, comme ceux de la IIIe et de la IVe République française, et aux difficultés inhérentes à l'« irresponsabilité » des partis dans les régimes présidentiels de type américain. Avec la Ve République, la France s'engagea dans cette voie. Aux États-Unis, toutefois, en dépit de la présence au Congrès de majorités partisanses, l'ancienne croyance aux vertus de la division des pouvoirs et de la liberté du gouvernement à l'égard des partis demeure bien vivace : les critiques du régime émanent surtout de politologues et de journalistes <sup>350</sup>. En principe tout au moins, le

tions des députés du parti au pouvoir, les libéraux, diffèrent considérablement de celles des députés des autres partis, plus particulièrement des petits partis.

#### DISPOSITIONS DES DÉPUTÉS EN CAS DE CONFLIT ENTRE LEURS PROPRES VUES ET CELLES DE LEUR PARTI

Parti	Suivraient leurs propres vues %	Suivraient la ligne de parti %	Pas de réponse %
Libéral	26	71	3
Progressiste conservateur	49	39	14
Nouveau parti démocratique	78	22	0
Crédit Social	80	20	0
Ralliement des créditistes	50	50	0

Source : David HOFFMAN, Norman WARD, *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons*, Document of the Royal Commission of Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970, 74.

Eu égard à la remarquable fidélité des députés canadiens de tous les partis à la ligne partisane, il faut apparemment conclure que les vues personnelles du député coïncident virtuellement toujours avec les positions du parti.

<sup>350</sup> AMERICAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION, « Toward a More Responsible Two-Party System », *The American Political Science Review*, Supplement, vol. 44, n° 3, part 2, 1950 ; THE ANNALS OF THE AMERICAN ACADEMY OF POLITICAL AND SOCIAL SCIENCE, *Parties and Politics*, vol. 259, 1948 ; Austin RANNEY, Willmore KENDALL, *Democracy and the American Party System*, Harcourt, Brace, New York, 1956 ; Donald C. BLAISDELL, *American Democracy Under Pressure*, The Ronald Press, New York, 1957, 159 ss ; Dayton David MCKEAN, op. cit.

député n'est pas tenu de suivre la ligne du parti et, dans de très nombreux cas, il n'existe même pas de ligne du parti. Ce pays représente donc un excellent laboratoire pour l'examen des motivations réelles du député.

Les situations d'urgence et les cas exceptionnels exceptés, les préoccupations majeures du député ou sénateur américain, de son propre aveu, concernent sa réélection. On le voit s'affairer auprès des électeurs de sa circonscription ou de son État, partager leurs joies et leurs peines, être de toutes les réjouissances et de tous les deuils. Bref, il remplit auprès de ses électeurs, comme commissionnaire, informateur ou conseiller, des tâches particulièrement exigeantes : « Chaque membre du Congrès perd beaucoup de temps en courses à Washington pour ses électeurs. Ces derniers s'adressent à lui pour obtenir les publications du gouvernement, des positions, des informations, des lois favorables ou la faveur des fonctionnaires <sup>351</sup>. »

Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure le sens de son devoir envers ses électeurs influe sur les positions qu'il adopte au Congrès. Selon V. O. Key, celles-ci se conforment généralement aux tendances prépondérantes des électeurs dans les diverses circonscriptions. Mais le principal facteur de ces convergences consisterait dans l'effet d'agrégation des partis politiques. Tous les efforts visant à établir dans quelle mesure les pressions émanant des circonscriptions induisent les députés à s'écarter de la ligne partisane ont généralement été peu concluants, sauf en ce qui concerne la politique agraire <sup>352</sup>. Dans la pratique

<sup>351</sup> Edith CARPER, « Illinois Goes to Congress for Army Land », dans Edwin A. BOCK, Alan K. CAMPBELL, *Case Studies in American Government*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1962, 224-225.

<sup>352</sup> Duncan MACRAE Jr., *Dimensions of Congressional Voting*, University of California Press, Berkeley, 1958 ; V.O. KEY Jr., *Public Opinion and American Democracy*, 482-499 ; Duncan MACRAE Jr., « The Relation Between Roll Call Votes and Constituencies in the Massachusetts House of Representatives », *The American Political Science Review*, vol. 46, n° 4, 1952, 1046-1055 ; Charles F. CNUUDE, Donald J. MCCRONE, « Constituency Attitudes and Congressional Voting : A Causal Model », *The American Political Science Review*, vol. 60, n° 1, 1966, 66-72, dans Edward C. DREYER, Walter A. ROSENBAUM, eds, *Political Opinion and Electoral Behavior*, Wadsworth, Belmont, California, 1966, 401-412 ; Warren E. MILLER, Donald E. STOKES, « Constituency Influence in Congress », *The American Political Science Review*, vol. 57, n° 1, 1963, 45-46. dans William J. CROTTY et al., eds, *Poli-*

se pose pour le député le problème de connaître quels sont véritablement les courants d'opinion des électeurs de sa circonscription à propos d'une question donnée : la lecture de son courrier, le recours aux sondages, des rencontres fréquentes avec ses électeurs lui procurent des informations susceptibles de le guider. Toutefois, nombreux sont les cas où il ne parvient pas à identifier les tendances, tellement elles sont peu précises ou contradictoires. Une étude menée dans quatre États (Californie, New Jersey, Ohio, Tennessee) indique que plus des deux tiers des députés ont des difficultés à percevoir les volontés de leurs électeurs. Ces difficultés, selon eux, sont attribuables à l'ignorance et à l'étroitesse de vues des électeurs, à leur égocentrisme, à leur apathie ou encore à leurs divergences <sup>353</sup>.

Le député qui s'efforcerait simplement de toujours suivre les opinions de la majorité verrait se dresser contre lui des minorités souvent beaucoup mieux articulées et exigeantes et, comme l'a montré Anthony Downs, courrait le risque d'être défait aux élections par une coalition de ces minorités <sup>354</sup>. En outre, les majorités sont la plupart du temps trop silencieuses pour avoir un poids réel sur le député. Souvent, en effet, malgré tous ses efforts, celui-ci ne parvient pas à déceler parmi la masse de ses électeurs des vues fermes sur les questions à l'ordre du jour. Dans les termes de Lewis A. Dexter :

Sur d'importantes questions politiques, le législateur ne réussit pas à saisir les vues de ses électeurs. Mais qu'il les saisisse ou non, ce qu'il entend, l'origine de ce qu'il entend, la façon dont il interprète ce qu'il entend - tout cela dépend de sa personnalité, des liens qu'il a noués dans sa circonscription et à Washington, de la façon dont ses intérêts et ses préoccupations sont vus dans le public et de l'information qu'il possède <sup>355</sup>.

Il arrive que le député suive les vues de ses électeurs quand elles sont suffisamment nettes et surtout quand elles concordent avec la ligne du parti. Mais,

---

*tical Parties and Political Behavior*, Allyn and Bacon, Boston, 1966, 458-476 ; Wilder W. CRANE Jr., op. cit.

<sup>353</sup> John C. WAHLKE et al., *The Legislative System....* 295.

<sup>354</sup> Anthony DOWNS, *An Economic Theory of Democracy*, Harper, New York, 1957.

<sup>355</sup> Lewis A. DEXTER, « The Representative and his District », *Human Organization*, vol. 16, 1957, 2 (cité par John C. WAHLKE et al., *The Legislative system....*, 294).

dans de nombreux cas, les directives ne sont pas suffisamment claires pour qu'il puisse les saisir et en tenir compte. Lui est-il alors loisible de suivre uniquement sa conscience ? Sinon, qui lui dicte sa conduite ?

La première et souvent la plus importante décision qu'il ait à prendre concerne le choix des questions qui retiendront son attention. En effet, les sujets à l'étude au Congrès sont extrêmement nombreux et, aussi compétent et énergique qu'il soit, il ne peut s'intéresser à tout. Il lui est donc permis d'ignorer les questions qui, dans sa circonscription, font l'objet de controverses ; il peut, au contraire, faire preuve d'audace et risquer sa carrière en prenant position dans des débats chaudement disputés. Par exemple, certains députés se montrent très actifs dans le domaine de la politique internationale alors que d'autres, la majorité, ne s'en préoccupent guère <sup>356</sup>. Comment rendre compte de ces choix ? Entrent certes en ligne de compte les caractéristiques personnelles du député, les ressources dont il dispose ; sa conception de la politique, et ainsi de suite. Interrogés sur leurs motivations, les députés en grand nombre disent suivre l'intérêt général. Mais, parmi la pléthore de préjugés et d'objectifs partiels, comment concrètement identifier ce qu'est l'intérêt général ? Le problème ainsi posé ne permet guère de solution. Disons que, pour le député dans le feu de l'action, se conformer à l'intérêt général, ce serait agir d'après les normes intellectuelles et morales les plus élevées qu'il puisse, au moment requis, concevoir <sup>357</sup>. Mais la conception que le député se fait de l'intérêt général est susceptible d'être influencée par ses attaches sociales, qui sont plus nombreuses dans son cas que pour la plupart des individus. Le député, en effet, est membre d'une foule d'associations : il est par excellence un « groupiste » (*joiner*). Dans la mesure même où il échappe au contrôle de ses électeurs, il est normal qu'il adopte spontanément les vues qui ont cours dans les associations dont il est membre. Toutefois certains, appelés *resisters*, n'acceptent pas la légitimité des groupes d'intérêt et résistent à leur action, d'autres sont indifférents (*neutrals*) tandis que d'autres enfin leur sont favorables (*facilitators*) <sup>358</sup>. Il est évident que ces orientations influent sur la propension des députés à se faire au Congrès propa-

<sup>356</sup> Raymond A. BAUER, *American Business and Public Policy. The Politics of Foreign Trade*, Atherton Press, New York, 1964, 403-424.

<sup>357</sup> Pour une discussion, voir Glendon SCHUBERT, *The Public Interest*, 87-95.

<sup>358</sup> John C. WAHLKE et al., *The Legislative system...*, 311-342.

gandistes des objectifs des groupes d'intérêt. Dans nombre de cas, les intérêts de groupes particuliers, qui sont beaucoup plus précis et pressants que ceux de l'ensemble des électeurs, constituent la trame de l'« intérêt général », tel que le perçoivent les députés. Les démarches de la conscience sont en effet infiniment plus hésitantes et sinueuses que Burke ne le pensait.

Mais la pression des groupes d'intérêt elle-même ne représente pas la sollicitation la plus forte qui incite le député à prendre position sur les enjeux que le rythme de la vie au Congrès fait émerger. Beaucoup plus considérable encore est le poids des partis. Les partis mettent en oeuvre de puissants moyens pour aider le député à prendre position sur les nombreuses et complexes questions qui sollicitent son attention : ils détiennent un contrôle général sur l'ensemble du processus et des mécanismes législatifs ; le président de l'Assemblée est un partisan chevronné, comme le sont d'ailleurs tous les présidents des commissions et des sous-commissions ; la ligne du parti se décide en caucus et des animateurs appelés whips, choisis parmi les partisans les plus aguerris, raniment l'ardeur des combattants et les convoquent au combat ; enfin, le parti décide de l'emploi du temps du député en Chambre et il lui fixe des tâches précises. Aux États-Unis, les lois ont des origines les plus diverses. Souvent, elles sont préparées ou rédigées sous l'égide du parti ou en collaboration avec lui : le député n'a guère le temps de les étudier, ni surtout de les juger. C'est le parti qui lui dicte la position qu'il doit tenir. Dans nombre de cas, avant même qu'on dépose un bill à la Chambre, le sort de la loi est déjà pratiquement décidé. Le vote n'est souvent qu'une formalité et on y procède fréquemment en l'absence de plusieurs députés retenus par les séances des commissions. Bref, le parti constitue pour le député au Congrès une structure d'encadrement, un guide et même un maître.

Il en est donc au Congrès américain comme à la Chambre des Communes britannique ou canadienne : le député ou le sénateur n'échappe guère à l'emprise du parti. Mais, entre le régime parlementaire de type britannique et le régime présidentiel de type américain, il existe une différence appréciable, du moins du point de vue qui est le nôtre ici. Tandis que la ligne du parti est virtuellement omniprésente et absolue dans le premier cas, elle ne s'applique dans toute sa rigueur qu'assez rarement dans le second. Aux États-Unis, on s'entend généralement pour désigner comme partisan tout vote qui polarise 90 pour cent au moins des démocrates et des républicains. La proportion de tels votes partisans varie selon les époques.

Ainsi, Julius Turner estime qu'à la fin du siècle dernier elle s'élevait à 50 pour cent des cas tandis qu'elle ne fut que de 15 pour cent dans les années 40 <sup>359</sup>. Une étude menée auprès des législatures étatiques établit à 21 pour cent les votes partisans durant cette même décennie <sup>360</sup>.

Puisque les États-Unis ignorent la « responsabilité ministérielle », on peut tolérer chez les députés une certaine déviation de la ligne du parti, même dans les cas où celle-ci est clairement définie. Toutefois, on s'efforce de bannir le non-conformisme systématique. Les partis disposent de puissants moyens pour raffermir la loyauté des hésitants et pour châtier, les récalcitrants. Ces moyens diffèrent néanmoins de ceux qui sont mis en oeuvre dans un régime parlementaire de type britannique. En effet, le même parti peut être majoritaire à la Chambre des Représentants et au Sénat, minoritaire dans les deux cas, ou encore majoritaire dans un cas et minoritaire dans l'autre. Les élections législatives, qui surviennent deux ans après l'élection du président (*midterm Congressional elections*), brouillent souvent le jeu des minorités et des majorités. En outre, nombre d'États connaissent un régime de parti unique ou habituellement prépondérant. Cette situation prévaut notamment dans le Sud où les démocrates ont prédominé depuis la fin de la guerre civile. Vers 1960, on estimait à moins de 35 pour cent (125 sur 435) le nombre de districts électoraux à la Chambre des Représentants où la compétition entre partis pouvait être considérée comme « raisonnable <sup>361</sup> ». Cette proportion tend aujourd'hui à s'accroître par suite de la complexité croissante des enjeux politiques. Il est certain que toutes ces conditions affectent la capacité coercitive des partis politi-

<sup>359</sup> Julius TURNER, *Party and Constituency : Pressures on Congress*, John Hopkins, Baltimore, 1951, 28.

<sup>360</sup> Malcolm E. JEWELL, « Party Voting in American States Legislatures », *The American Political Science Review*, vol. 49, n° 3, 1955, 773-791, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, *Legislative Behavior*, 121-132.

<sup>361</sup> James McGregor BURNS, *Deadlock of Democracy. Four Party Politics in America*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1963, 241. Un auteur évaluait ainsi la vigueur des partis dans les divers états en 1954 : les partis étaient vigoureux dans 17 Assemblées législatives, assez forts dans 11 autres, à peu près inexistantes dans les 20 derniers (voir Belle ZELLER, cd., *American States Legislatures*, Thomas Y. Crowell, New York, 1954, 192 ss ; Austin RANNEY, Willmore KENDALL, *Democracy and the American Party System*, Harcourt, Brace, New York, 1956, 161-164). Selon John C. Wahlke et ses collaborateurs, la situation n'avait guère changé en 1962.

ques sur les députés : les mêmes armes ont des effets bien différents selon qu'on les emploie à plein ou à faible rendement.

Le président cumule plusieurs rôles : chef de la nation, du Cabinet, de l'administration, de la Maison blanche, de l'armée - il est aussi et d'abord chef de parti. Il lui est loisible d'employer les nombreux moyens dont il dispose pour récompenser ou punir, selon les cas, les membres de son parti. Ainsi, à l'occasion de ses nombreux discours publics et conférences de presse, il peut dénoncer publiquement ceux qui ont provoqué son mécontentement. Pareil désaveu risque d'entraîner la fin d'une carrière politique. Il peut partager les ressources résultant de sa prérogative de « patronage » entre les députés qui lui sont fidèles et les refuser aux rebelles. Or on sait tout le pouvoir que procure à un député la possibilité de distribuer emplois, argent ou honneurs parmi ses organisateurs et électeurs. Le parti présidentiel, surtout s'il est majoritaire dans les deux Chambres, est donc en mesure de contrôler puissamment ses députés.

Les partis disposent de nombreux autres moyens de pression sur les députés. Ils contrôlent les informations officielles, émanant du Congrès, de l'administration, du bureau du président ou des groupes d'intérêt. Il leur est loisible de refuser de les communiquer aux députés récalcitrants, empêchant ainsi ces derniers de remplir convenablement leurs tâches. Les partis peuvent aussi isoler le député rebelle, lui barrer l'accès aux commissions et comités, l'exclure du caucus et de l'ensemble des activités du parti. Sanction suprême : le parti peut refuser tout support électoral à un député et désigner une autre personne comme candidat officiel. Étant donné la tendance prononcée chez les électeurs américains à voter pour la liste entière d'un parti plutôt que pour chaque candidat individuellement, le retrait du support partisan signifie généralement la défaite électorale du candidat. Dans certains cas, cependant, un candidat peut l'emporter même après avoir été banni de son parti, si les électeurs du parti adverse se rangent de son côté. On cite le cas du New-Yorkais Jacob Javits, représentant républicain à la Chambre qui, malgré son habitude de voter contre la ligne de son parti, fut réélu à plusieurs reprises grâce à l'appui massif des électeurs démocrates. Mais de tels cas sont exception-

nels. Un député rebelle, s'il ne se soumet pas à temps, signe généralement son arrêt de mort <sup>362</sup>.

Dans les cas nombreux où la ligne de parti n'est pas clairement définie, les députés se sentent beaucoup plus libres de voter comme ils l'entendent. Généralement, la majorité des députés d'un parti maintiennent une orientation partisane, c'est-à-dire votent dans le même sens. Mais une proportion plus ou moins élevée passent du côté de la majorité de leurs collègues de l'autre parti. Les raisons le plus souvent invoquées pour justifier ce changement d'allégeance sont la conviction personnelle, l'intérêt de la circonscription et l'absence de prise de position officielle du caucus <sup>363</sup>. Il se forme alors des alliances entre députés et sénateurs des deux partis. Ces alliances, appelées « blocs », représentent des regroupements non officiels, parfois permanents, souvent temporaires, de députés et de sénateurs des deux partis à propos d'un intérêt ou à l'occasion d'un enjeu particulier. Au nombre des regroupements d'une certaine stabilité, mentionnons le *farm bloc* des années 20, le *silver bloc* des années 30 et l'*anti-civil rights* bloc des années 40 et 50. Un excellent exemple de regroupement temporaire est celui du *Liberal-labor lobby*, créé à l'occasion du débat sur le projet de loi de plein emploi (1946) et qui groupa pendant plusieurs mois les députés de tendance progressiste des deux partis et les unions ouvrières <sup>364</sup>.

Existe-t-il des « blocs » de députés dont la permanence serait telle qu'on pourrait les considérer comme de véritables systèmes de partis sui generis ? Il se peut qu'il en soit ainsi : telle est du moins la thèse que James MacGregor Burns soutient de brillante façon dans un ouvrage récent. Selon Burns, outre les deux partis officiels, existent au Congrès deux partis non officiels constitués, l'un, des députés

<sup>362</sup> V.O. KEY Jr., *Public Opinion and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1961, 498, et *Politics, Parties and Pressure Groups*, Thomas Y. Crowell, New York, 5th edition, 1964, 653-689.

<sup>363</sup> John C. WAHLKE et al., eds, *The Legislative System....* 363.

<sup>364</sup> Donald C. BLAISDELL, op. cit., 105-109 ; David R. MAYHEW, *Party Loyalty among Congressman*, Harvard University Press, Cambridge, 1966 ; Charles D. FARRIS, « A Method of Determining Ideological Groupings in Congress », *The Journal of Politics*, vol. 20, May 1958, 308-338, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, eds, *Legislative Behavior*, 399-411 ; Stephen Kemp BAILEY, op. cit. ; Stuart A. RICE, « A Measuring Cohesion in Legislative Groups », *Political Science Quarterly*, vol. 40, 1925, 60-72, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, eds, op. cit., 372-377.

démocrates et républicains progressistes, et l'autre, des députés conservatistes des deux partis. C'est le président qui polarise ces alignements quasi partisans dont le caractère idéologique est beaucoup plus marqué qu'au sein des partis officiels. Le président attire à lui les progressistes ou les conservatistes selon sa propre orientation idéologique, conduisant ainsi les députés et sénateurs qui n'approuvent pas ses positions à constituer une sorte d'opposition permanente. Sans doute, la composition de ces quasi-partis est moins stable que dans le cas des partis officiels. Les actes du président, notamment son message au Congrès sur l'état de la nation, sont susceptibles de produire des défections de part et d'autre. Sous John F. Kennedy, le parti « présidentiel » était constitué de 80 à 90 pour cent des députés démocrates et de 30 pour cent environ des députés républicains. De la sorte peut-on parler d'un gouvernement de coalition aux États-Unis. Par suite de l'absence de responsabilité ministérielle, les conséquences de cette condition ne sont pas comparables à celles qu'elle entraîne dans d'autres pays, notamment sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques en France <sup>365</sup>.

Pour l'ensemble, on peut conclure que si, aux États-Unis, les partis encadrent moins les députés que dans les régimes où les ministres sont responsables devant l'Assemblée, il n'en reste pas moins qu'ils sont loin de les abandonner à eux-mêmes. Si les députés en si grand nombre disent suivre leur conscience quand ils votent au Congrès, c'est qu'il existe apparemment un accord spontané entre la voix de la conscience et la ligne du parti.

Par conséquent, même aux États-Unis, les partis sont au centre de la vie du député. C'est le jeu des partis qui, finalement, conditionne la plupart de ses actes comme parlementaire. Dans les nombreux cas où, par suite de l'imprécision de la ligne partisane, le député a théoriquement le loisir d'agir selon sa conscience, il continue néanmoins assez souvent à suivre l'orientation partisane majoritaire. D'autres fois, il adopte le point de vue de groupes d'intérêt ayant le verbe haut et fort et pouvant influencer sur les verdicts électoraux. Il lui arrive aussi de sonder les vues de ses électeurs, mais ces derniers ont assez peu souvent des vues bien arrêtées sur les projets législatifs de l'heure.

---

<sup>365</sup> James MacGregor BURNS, op. cit. ; V.O. KEY Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, 679 ss ; Fritz Morstein MARX, « Party Responsibility and Legislative Program », *Columbia Law Review*, vol. 50, n° 2, 1950, dans John C. WAHLKE, Heinz EULAU, eds, *Legislative Behavior*, 55-59.

Nous nous sommes jusqu'ici interrogé sur l'aptitude des élections, partis et Parlements à représenter les citoyens. Cette aptitude, pouvons-nous conclure, est loin d'être aussi poussée qu'on pourrait le souhaiter. Mais une autre question se pose : quelle est la valeur, pour le système politique, de la représentation qu'élections, partis et Parlements rendent possible ? Ce mode de représentation garantit-il aux agents du système social une présence suffisante au sein du système politique ? Les carences possibles de ce mode de représentation sont-elles assez graves pour obliger à imaginer un mécanisme de représentation supplémentaire ? Dans cette éventualité, ce mécanisme existe-t-il ? Nous ne pouvons, à ce point de notre étude, alors que nous n'avons pas encore scruté les rapports entre partis et groupes d'intérêt, répondre complètement à cette interrogation. Posons toutefois certains grands jalons.

Il semble que, dans les sociétés libérales, la culture politique surestime l'aptitude des élections et des partis à faire émerger des mandats suffisamment clairs et précis pour lier les députés de façon non ambiguë. Nombreuses sont les sources de contamination susceptibles de corrompre partis et élections. Il y a d'abord les « machines » et les « bosses », qui sont nocifs surtout parce que la ferveur partisane leur est étrangère, l'organisation ayant pour eux préséance sur les programmes et les personnes. Il y a ensuite le favoritisme (« patronage »), qui est surtout mauvais parce que, au-delà de l'achat des votes, il avilit les consciences. Il y a enfin les sources de financement des partis et les « caisses électorales » qui faussent le jeu de la concurrence électorale et aboutissent à l'infiltration des partis par des éléments indésirables.

Ces vices contribuent grandement à réduire l'aptitude des partis et des élections à produire les conditions et les résultats escomptés. Il faut, en outre, tenir compte des contraintes internes ou externes qui s'exercent sur eux. C'est ainsi que la décision de tenir une élection est influencée par une foule de considérations souvent étrangères aux conditions sociales, économiques et morales de la collectivité. Par la force des choses, les élections entraînent la confusion des candidats et des programmes, dégagent souvent des majorités ambiguës et prononcent d'ordinaire un verdict très général dont il est difficile de tirer une ligne de conduite précise. Dans la nécessité où ils se trouvent de mobiliser le plus de votes possible en faveur d'un homme ou d'une équipe, les partis contribuent au nivellement des options idéologiques autour de communs dénominateurs. L'art du compromis, qui

est théoriquement leur marque distinctive, devient plutôt l'art de la confusion. D'où, par suite de l'obscurité des choix offerts aux électeurs, à laquelle s'ajoute le jeu de techniques électorales empruntées de la publicité commerciale, l'impression que les grands partis sont des machines à produire des votes, toutes semblables les unes aux autres. Cette impression s'accroît dans la mesure même où les partis recherchent le pouvoir. L'entrée en scène, ces derniers temps, par-delà les électeurs et les candidats, de spécialistes passés maîtres dans les techniques de la manipulation des opinions et des candidats eux-mêmes a visiblement transformé le caractère des campagnes électorales, sinon altéré le sens du vote.

Les partis, enfin, sont soumis aux forces d'une évolution plus générale qui influence sérieusement l'exercice de leur fonction représentative. Mentionnons la principale, peut-être, de ces forces évolutives : l'éclipse, tant de fois notée au cours des dernières années, des Parlements. Sans doute, les Parlements n'ont-ils jamais exercé la plénitude de la prérogative législative que la doctrine leur assigne, mais il semble que le champ de leur action se soit dangereusement rétréci à la suite de l'accroissement des tâches du gouvernement et, par voie de conséquence, de l'énorme développement des administrations publiques depuis la dernière grande guerre. Il serait peut-être osé d'affirmer que le rôle des parlementaires ait été considérablement réduit au cours des dernières décennies. Un fait nouveau est cependant indiscutable : c'est la prise de conscience par les députés et par le public en général de la futilité d'un grand nombre d'actes parlementaires et de la pénurie des moyens mis à la disposition des députés pour guider leurs décisions. La perte de prestige de la profession parlementaire qui accompagne cette prise de conscience rejaillit à son tour sur les partis et sur le suffrage lui-même. Dans certains pays, on a noté un effacement de la fonction médiatrice des formations partisans en faveur de relations directes entre les gouvernements et les fonctionnaires, d'une part, et les citoyens et les divers publics, d'autre part.

L'émergence, depuis une quinzaine d'années, de para-partis (mouvements, clubs, cercles politiques) et de comités dits de citoyens constituerait de la sorte un phénomène compensateur du refoulement par les partis des idéologies et des intérêts des diverses couches sociales. Mais, de toute évidence, ces développements constituent bien davantage des symptômes d'un malaise social profond que la mise en place de structures de remplacement.

L'invention, aujourd'hui obligée, de nouvelles techniques de représentation politique des régions, des individus et des groupes devra tenir compte d'une façon ou d'une autre des partis politiques et des Parlements qui ont constitué si longtemps les modes par excellence de communication entre gouvernants et gouvernés. La recherche de formules de revalorisation et de rajeunissement, à laquelle se livrent surtout les partis plongés dans le purgatoire de l'opposition, cache mal une simple rationalisation du désir de reprendre le pouvoir. Cette recherche doit non seulement s'intensifier au sein de tous les partis, mais encore se centrer sur le problème réel, c'est-à-dire le malaise social qui est la source véritable de la mauvaise conscience des parlementaires et de l'affaiblissement des partis. Si une telle entreprise devait être jugée trop onéreuse ou encore si elle échouait, c'est toute la mécanique des sociétés libérales de l'Ouest, dont élections et partis constituent un moteur - et peut-être le moteur principal - qui se détraquerait. La nécessité éventuelle de son remplacement ne signifierait pas nécessairement la fin d'une civilisation mais elle entraînerait une mutation des sociétés accompagnée de remous dont l'ampleur est imprévisible.

Néanmoins, malgré les inappréciables services qu'ont rendus et rendent encore les Parlements et nonobstant le statut insigne dont ils sont et doivent être investis, force est de convenir qu'ils ne suffisent pas à permettre de façon adéquate la représentation de toutes les voix désireuses de se faire entendre des agents politiques. Nombreuses sont les raisons de cette inaptitude. Mais il en est une qui s'impose à l'attention : en tant que dépositaires de la souveraineté nationale, les Parlements répartissent forcément leurs efforts entre un si grand nombre de tâches essentielles à la bonne santé du système politique qu'ils doivent restreindre l'attention qu'ils accordent, sinon à chacune d'elles, du moins à la fonction de représentation <sup>366</sup>.

---

<sup>366</sup> WAHLKE et al. distinguent neuf « rôles » généraux qui incombent à la profession parlementaire : rôle de direction (*leadership role*), rôle administratif (*administration role*), rôle de pression (*pressure group role*), rôle de porte-parole régional (*areal role*), rôle partisan (*party role*), rôle de membre d'association (*group-member role*), rôle de parenté (*kinship role*), rôle d'amitié (*friendship role*). Pour fins d'analyse, les auteurs ramènent ces rôles à quatre grands types : idéologiques (*purposive roles*), porte-parole régionaux (*areal roles*), partisans (*party roles*) et de représentation (*representational roles*) (dans *The Legislative System...* 14, 245-343).

Leurs préoccupations et leurs objectifs se situent généralement à un niveau de généralité qui les détourne des questions concrètes particulières requérant audience auprès des agents du système social. On a vu des lois adoptées de façon virtuellement unanime dont la substance engendrait pourtant de profondes oppositions parmi des catégories sociales importantes. Ces cas manifestent le fossé susceptible de se creuser entre les élus du peuple et le pays réel. C'est ainsi que se dessine un aspect de la vocation des groupes d'intérêt : être des mécanismes supplémentaires de représentation.

**d) Représentation par les groupes.** Dans les sociétés libérales, les schèmes d'intégration socio-politiques des groupes d'intérêt sont forcément démocratiques. Et bien que l'idée de représentation soit présente sous une forme ou sous une autre dans tous les régimes politiques, elle revêt une importance centrale dans les régimes libéraux. Cette condition explique que les dirigeants insistent tellement sur l'aptitude, selon eux exceptionnelle, des groupes à représenter leurs membres.

On poursuit par là deux objectifs différents : d'une part, accréditer la légitimité de l'association auprès des agents sociaux et politiques ; d'autre part, stimuler l'ardeur des simples membres à l'endroit de l'association.

La revendication des groupes d'intérêt se heurte toutefois à l'opposition de ceux qui, fidèles aux enseignements de John Stuart Mill, font une distinction radicale entre la fonction législative et gouvernementale et la fonction administrative et affirment que seule la première fonction peut être considérée comme permettant véritablement une représentation politique <sup>367</sup>. Pareille distinction est insoutenable, particulièrement dans les sociétés contemporaines où la compénétration du social et du politique se fait de plus en plus intime et où les frontières entre gouvernement et administration ne peuvent être délimitées avec précision. Il est vrai que les groupes d'intérêt sont profondément enracinés dans le système social

---

<sup>367</sup> John Stuart MILL, *On Liberty and Considerations on Representative Government*, Blackwell, Oxford, 1948, 161. Carl J. FRIEDRICH distingue entre représentation politique et autres formes de représentation (par exemple dans les associations volontaires) et identifie la représentation politique avec l'Assemblée et le gouvernement (dans *Man and His Government*, McGraw-Hill, New York, 1963, 302). Voir Roland PENNOCK, John W. CHAPMAN, op. cit., 231 ss.

mais ils remplissent des tâches d'interactions systémiques indispensables à la persistance du système politique. Or, dans le cours de l'accomplissement de ces tâches qui les mettent en rapport avec les partis, les Assemblées, les administrations et les gouvernements, ceux qui agissent au nom des groupes se voient confier par les membres un « mandat » qui les habilite à « représenter » des individus et des intérêts. Qu'on accepte ou qu'on rejette l'appellation de « politique » à ce type de représentation est en réalité plutôt secondaire. Il vaut mieux s'attacher à l'essentiel, c'est-à-dire la nature et l'importance de ce qui est représenté.

Si les groupes d'intérêt remplissent leur fonction de représentation auprès de toutes les composantes du système politique, c'est à l'endroit des administrations que leur action se révèle le plus utile, voire irremplaçable. Il est malaisé de caractériser le type de représentation propre aux groupes d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas mandatés au sens strict puisque leurs représentants ne sont pas élus par les citoyens en général et qu'ils n'adhèrent pas à un programme officiel. Ils ne sont pas non plus curateurs ou délégués parce qu'ils ne sont aucunement autorisés à se prononcer sur le bien général. La typologie quaternaire d'Hannah F. Pitkin et ternaire de John C. Wahlke peut cependant être utile : la fonction de représentation propre aux groupes d'intérêt s'exercerait par leur « prise en charge » d'objectifs sociaux qu'ils entendent défendre ou promouvoir sans que leur revendication d'une « responsabilité » exclusive ou partielle à l'endroit de ces objectifs ne soit sérieusement contestée.

Les véritables questions qui se posent concernent, d'une part, l'identification des tâches de représentation que remplissent les groupes d'intérêt et, d'autre part, l'aptitude réelle de ceux-ci à rejoindre les individus et à s'étendre à l'ensemble des régions.

Fonction de représentation des groupes d'intérêt. Au nombre des tâches de représentation que remplissent les groupes d'intérêt, la première sinon la principale a trait aux réalités socio-économiques qu'élections et partis négligent ou canalisent imparfaitement.

Prolongements des associations volontaires auxquelles ils procurent tout au moins l'organisation en vue de l'action politique, les groupes d'intérêt plongent leurs racines jusqu'au cœur des groupes sociaux et dès lors rejoignent les ressources, les aspirations et les besoins des individus. Leur aptitude à convertir en inputs

politiques les idéologies, pressions et intérêts émanant du système social est donc tout à la fois naturelle et éminente. Ils doivent être considérés comme un correctif des anomalies électorales et des déficiences des partis. En ce sens, ils apportent une contribution valable au processus politique. Mentionnons un avantage majeur des groupes d'intérêt sur les élections et les partis : n'étant pas assujettis à des cadres géographiques comme ces derniers, ils articulent idéologies et intérêts conformément aux conditions réelles sous lesquelles ils se présentent, d'où leur aptitude à permettre une représentation « fonctionnelle » rarement caractéristique des élections et partis.

Outre les contraintes, d'ordre géographique qui empêchent élections et partis d'articuler convenablement les intérêts, ces derniers bafouant généralement toute borne ou frontière, s'interposent des restrictions d'un autre ordre mais tout aussi sérieuses. La préoccupation essentielle de la plupart des partis, en effet, consiste à accueillir et à rassembler le plus grand nombre possible d'électeurs afin d'accroître leurs chances de constituer le gouvernement ou d'y participer en faisant élire le plus grand nombre possible de députés. Ce souci de gagner les suffrages incite les dirigeants des partis à se faire les champions de programmes non susceptibles d'indisposer des fractions considérables d'électeurs. D'où la recherche d'honnêtes communs dénominateurs visant à procurer un semblant d'homogénéité à des réalités foncièrement hétérogènes et se concrétisant par l'imprécision des formules employées et l'ambiguïté des thèmes abordés. Plutôt que des mécanismes de médiation politique des idéologies et des intérêts, les partis, par suite de leur recherche effrénée d'un consensus épidermique, risquent de se transformer en voies d'évitement. La cohésion qu'ils produisent n'est que passagère, apparente et superficielle puisqu'ils demeurent silencieux sur les problèmes autour desquels gravitent les conflits. Les divisions au sein de la société subsistent, l'attitude désinvolte et myopique des hommes politiques contribuant même à les aggraver. Bref, les partis, finalement, entravent plutôt qu'ils ne facilitent la traduction politique des problèmes et des conflits sociaux <sup>368</sup>.

---

<sup>368</sup> R. T. MCKENZIE, « Parties, Pressure Groups and the British Political Process », *The Political Quarterly*, vol. 29, n° 2, 1958, 5-16 ; Georges LAVAU, « Political Pressures by Interest Group in France », dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 60-96 ; Léon DION, « Political Ideology as a Tool of Functional Analy-

Par contraste, les groupes d'intérêt sont libres de tout souci électoral. Ils évitent de provoquer inutilement le grand public de façon à ne pas susciter à leur endroit une hostilité susceptible de contrarier la poursuite de leurs objectifs ; ils n'ont pas à quémander de suffrages directs en dehors de leurs membres. Ce qu'ils perdent en étendue, ils le gagnent en fermeté. N'étant aucunement obligés à l'égard de la multitude des intérêts, il leur est loisible de s'attacher pleinement à la protection et à la promotion d'un intérêt particulier. Les groupes d'intérêt procurent ainsi une voix à des besoins réels. Exempts des accidents politiques auxquels les partis sont sans cesse exposés, ils peuvent à loisir définir leur action selon un programme s'étendant sur une longue période et susceptible en même temps de se plier au rythme capricieux des événements. Échappant au cycle des élections périodiques, qui contraignent les partis à concentrer leurs efforts sur de courtes périodes et les invitent à se relâcher durant les longs intervalles, les groupes d'intérêt peuvent constamment et instantanément répondre aux appels des individus et notamment des minorités ethniques, religieuses ou autres que les partis sont enclins à négliger. D'où, de leur part, une faculté de représentation plus pleine quoique plus limitée, plus stable bien que moins dramatique, et plus souple bien que moins officielle que la représentation par les partis. Dans les termes de V.O. Key :

Les groupes de pression comblent un vide au sein du système politique officiel en ce qu'ils accomplissent une fonction de représentation que les députés élus dans des circonscriptions électorales sont incapables de remplir. S'il est du devoir d'un gouvernement démocratique d'être attentif aux désirs du peuple, on doit aviser aux moyens propres à identifier ces désirs... On en vient ainsi à reconnaître des intérêts spéciaux de telle façon que les fabricants de fromage, les manoeuvres, les prohibitionnistes et autres groupements d'intérêt puissent se donner des représentants capables

---

sis in Socio-Political Dynamics », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 25, n° 1, 1959, 47-60. Les partis de classes seraient de meilleurs traducteurs des idéologies et des intérêts de certaines catégories sociales, mais ils le font au détriment de leur vocation gouvernementale. Nous expliciterons les interactions des groupes et des partis dans le second tome du présent ouvrage.

d'exposer leurs points de vue devant le gouvernement et le grand public <sup>369</sup>.

Avant V.O. Key, E. P. Herring avait exprimé la même conviction de façon plus rigoureuse :

... À la représentation géographique telle que prévue par la constitution s'est ajoutée une forme nouvelle, spontanée et systématique de représentation fondée sur les intérêts multiples de groupes divers, composés d'individus de même esprit. Ainsi s'est créé au sein du gouvernement un mécanisme extra-légal d'une nature aussi intégrale et aussi influente que le système de gouvernement partisan qui a longtemps été une partie essentielle du gouvernement, bien qu'il ne fût pas originellement prévu dans la constitution <sup>370</sup>.

Certains estiment même que les groupes d'intérêt complètent si bien la représentation de type parlementaire qu'ils n'hésitent pas à les considérer, en exagérant toutefois à l'excès, comme une « troisième Chambre <sup>371</sup> ».

Par ailleurs, les groupes d'intérêt entretiennent avec les partis et les membres des Parlements des rapports intimes qui accroissent la capacité de représentation de ces derniers. Laissés sans surveillance, il y a évidemment un risque inhérent à ces rapports ; dirigeants des partis et députés peuvent devenir captifs de certains grands groupes d'intérêt qui leur accordent de façon parfois trop empressée leur appui financier et électoral. Il y a deux moyens d'éliminer ce risque : ou bien on s'évertue à empêcher, ou du moins à apprivoiser, les relations entre dirigeants de groupes d'intérêt, dirigeants de partis et députés, ou bien on tente de greffer une pousse de représentation fonctionnelle sur la représentation territoriale propre aux partis. Le recours au premier genre de moyens a échoué partout où il fut tenté ; quant au deuxième ordre de moyens, il a jusqu'ici été l'objet de si peu de considérations méthodiques qu'on ignore encore en quoi il consiste exactement.

---

<sup>369</sup> V.O. KEY Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, édition de 1948, 152, cité par John C. WAHLKE et al., *The Legislative System*... 311.

<sup>370</sup> E. P. HERRING, *Group Representation Before Congress*, 1929, cité par John P. ROCHE, Leonard W. LEVY, eds, *Parties and Pressure Groups*, Harcourt, New York, 1964, 184.

<sup>371</sup> Pour un point de vue similaire, voir V.O. KEY Jr., op. cit., édition de 1964, 143.

Plus encore qu'avec les partis et les Parlements, c'est avec les administrations que les groupes d'intérêt ont des contacts suivis et que leur valeur de représentation se trouve mise en lumière. Qu'ils soient informels ou officiels, ces contacts permettent à un grand nombre d'aspirations et de besoins, qui resteraient autrement ignorés des centres de décision, de recevoir une expression politique.

Il est difficile d'exagérer la portée des rapports qui se nouent entre administrations et groupes d'intérêt. Il est indéniable que l'accroissement des responsabilités gouvernementales, par suite de l'interpénétration croissante du social et du politique, a accru l'importance relative de l'administration par rapport aux autres composantes du système politique. Ce sont surtout les Parlements qui semblent avoir souffert de ce transfert graduel de pouvoir au profit de l'administration. Ce transfert a notamment affecté l'importance relative de la contribution des Parlements à l'ensemble de la fonction de représentation. Les administrations, en effet, remplissent des tâches de représentation qui sont depuis longtemps essentielles à la persistance des systèmes politiques. Ayant trop souvent boudé les groupes d'intérêt, les Parlements ont été incapables de permettre une certaine mesure de représentation fonctionnelle. On s'est alors tourné vers les administrations pour l'accomplissement de cette fonction. Déjà en 1941, Charles M. Wiltse notait que l'incapacité croissante des Parlements à permettre la représentation des intérêts avait conduit les administrations à prendre ceux-ci en charge : « Les divers services qui constituent l'administration remplissent un grand nombre de buts : l'un des plus importants d'entre eux concerne la représentation fonctionnelle qu'elle rend possible et que les Assemblées ont depuis longtemps cessé d'exercer <sup>372</sup>. »

Les groupes d'intérêt sont aux administrations ce que sont les circonscriptions électorales pour les Parlements : l'instrument par lequel elles rejoignent les individus et captent leurs désirs et leurs craintes. En ce sens, les groupes d'intérêt cons-

---

<sup>372</sup> Charles M. WILTSE, « The Representative Function of Bureaucracy », *American Political Science Review*, vol. 35, n° 2, 1941, 515, cité dans Dayton David McKEAN, op. cit., 596 ; aussi Leonard D. WHITE, « The Public Service of the Future », dans Charles E. MERRIAM, *The Future of Government in the United States*, Harper, New York, 1942, 209 ss ; John R. COMMONS, *Representative Democracy*, Bureau of Economic Research, New York, et *Institutional Economics*, University of Wisconsin Press, vol. 2, 1959, 877-903 ; Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Harvard University Press, Cambridge, 1965, 110 ss.

tituent pour les administrations de merveilleux outils puisque, par leur organisation même tout autant que par leur finalité, ces derniers répondent aux exigences de la fonctionnalité. S'acharner au nom d'une conception étroite du « politique » à restreindre la notion de représentation aux fonctions remplies par les Parlements, c'est amputer cette notion d'une bonne partie de son contenu socio-économique : c'est l'empêcher, au nom d'un rigorisme formel, d'accéder à la plénitude de sa vocation, qui est d'enregistrer fidèlement les étapes de la difficile et nécessaire alliance entre gouvernants et gouvernés.

Il n'y a pas lieu dans ces conditions d'être surpris de la proposition maintes fois formulée, même en dehors des régimes fascistes ou corporatistes, suivant laquelle on devrait créer à côté du Parlement élu sur une base géographique une deuxième Chambre composée de façon à représenter expressément les intérêts et les régions socio-économiques. Des projets visant à faire suite à cette proposition ont été mis de l'avant dans la plupart des sociétés libérales, particulièrement en France, en Italie, en Allemagne et en Scandinavie. Même en Grande-Bretagne où de tels projets sont généralement accueillis avec froideur, des penseurs comme R. H. Tawney et Harold Laski ont souhaité, au nom d'un pluralisme « fonctionnel », l'intégration des corporations, professions et groupes aux mécanismes de gouvernement, et des mouvements tels que les *guild socialists*, ayant à leur tête Sidney et Beatrice Webb et C.D.H. Cole, ont instamment demandé la création d'une « troisième Chambre » (*Third House of Parliament*) qui veillerait aux affaires économiques de la nation. L'actuel *National Council of Economic Development*, tout comme son homonyme français le Conseil économique et social, n'a aucune prérogative législative.

On justifie de diverses manières le bien-fondé d'une Chambre s'appuyant directement sur les intérêts et les professions. Il est rare que l'idée de représentation ne figure pas au premier rang de ces justifications.

Dans son explication du fondement et des conséquences jugées bénéfiques de la création d'une Chambre économique, P. Belleville fait ressortir ce point :

Elle émanera des organismes de gestion sociale par des mécanismes de même nature. Seule finalement cette complexité peut rendre compte de la réalité économique et assurera les représentations et les compensations nécessaires... Lorsque les pressions s'exercent, non pour conserver mais pour

promouvoir, alors nous voyons de plus en plus souvent la réflexion dépasser les intérêts particuliers, articuler les besoins d'un groupe à ceux de la communauté, nous voyons déjà surgir des revendications de responsabilité <sup>373</sup>.

C'est peut-être aux États-Unis que le projet d'une Chambre économique a eu le moins de faveur. Harvey Walker est l'un des rares à avoir conçu un programme assez complet dans cette veine <sup>374</sup>.

Capacité de représentation des groupes d'intérêt. La portée des rapports entre groupes d'intérêt et administrations est telle qu'ils reçoivent souvent une sanction gouvernementale. De nombreux conseils consultatifs, composés de porte-parole des administrations et des associations, sont créés par des lois spéciales et ont une existence autonome. C'est le cas notamment des Conseils supérieurs en France et au Québec et des commissions autorégulatrices aux États-Unis. Les excès de même que l'accusation d'incompétence imputés à ces commissions, dont la représentativité est pourtant irréprochable, obscurcissent les aspects les plus prometteurs de la représentation fonctionnelle. Les inconvénients qu'entraînent les commissions autorégulatrices, par suite surtout de vices de forme congénitaux, sont évidents et majeurs. Notamment ces commissions réussissent mal à étouffer les intrigues des intérêts particuliers de façon à faire émerger l'intérêt général et risquent de devenir « captives » des intérêts qu'elles ont pourtant pour tâche de mettre à la raison, ces intérêts étant sous la protection de groupes puissants et les fonctionnaires qui siègent aux commissions adaptant souvent eux-mêmes les points de vue des intérêts « protégés » ou encore devenant personnellement impliqués dans la survie des commissions dont dépend, entre autres, leur carrière. Mais il serait dommage que cet exemple, ou d'autres exemples de même nature, fasse perdre de

---

<sup>373</sup> P. BELLEVILLE, « De la démocratie économique à la démocratie politique », *Économie et humanisme*, n° 140, juin-juillet 1962, 25-26, 29 ; Jacques FAUVET, « Moyens d'expression de la volonté populaire », dans René RÉMOND et al., *la Démocratie à refaire*, Éditions Ouvrières, Paris, 1963, 201.

<sup>374</sup> Harvey WALKER, *Legislative Process. Lawmaking in the United States*, Ronald, New York, 1948, 134 ss. Pour un exposé général de cette question telle qu'elle se présente aux États-Unis, voir William A. HOBSON, « Functional Representation », *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 6, 518-520, et Bertrand M. GROSS, *The Legislative Struggle. A Study in Social Combat*, McGraw Hill, New York, 1953, 54 ss.

vue les avantages nombreux et considérables qu'on doit escompter d'une politique consultative bien inspirée et bien menée <sup>375</sup>.

La représentation « fonctionnelle » que les groupes d'intérêt rendent possible serait grandement restreinte si ceux-ci étaient eux-mêmes peu représentatifs de leurs membres (individus ou groupes) ou si encore leur capacité réelle d'articulation des intérêts était bien moindre qu'ils ne le prétendent. Ces questions feront l'objet d'un examen dans leur contexte propre. De brèves mentions, susceptibles d'éclairer cette facette de la représentation, suffiront ici.

Il s'agit toutefois d'un aspect particulièrement important du problème comme le note fort bien Henry W. Ehrmann : « La question de savoir jusqu'à quel point les groupes représentent leurs membres est d'autant plus importante que, même dans ces pays où le fonctionnement des institutions parlementaires n'est pas altéré, un pluralisme envahissant a rendu très précaire le droit à une existence isolée <sup>376</sup>. »

Sauf de rares exceptions, telles que certaines associations professionnelles, les groupes d'intérêt ne comprennent souvent qu'une fraction de leur clientèle possible. Les conditions toutefois varient beaucoup d'un pays à l'autre. Aux États-Unis et au Canada, le taux d'appartenance aux grandes associations est particulièrement faible tandis qu'il est fort élevé en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

On peut se demander s'il existe un pourcentage critique en deçà duquel une association pourrait être considérée comme non représentative de l'ensemble de ceux dont elle se prétend protectrice des intérêts ? Cette proportion serait-elle la même dans tous les pays ? Aux États-Unis, une association comme la N.A.M., avec un taux d'appartenance d'environ 6 pour cent, ne se proclame-t-elle pas triomphalement le porte-parole des intérêts d'affaires ? Celui qui contesterait cette prétention verrait se lever contre lui, outre les dirigeants de la N.A.M., les grandes entreprises américaines, pour la plupart membres de la N.A.M. Par contre, d'au-

<sup>375</sup> Voir Léon DION, « Politique consultative et système politique », *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 2, 1969, 226-244, et « Au-delà des ambiguïtés de la politique consultative », *Forces*, vol. 8, été 1969, 30-40.

<sup>376</sup> Henry W. EHRMANN, « Les groupes d'intérêt et la bureaucratie dans les démocraties occidentales », *Revue française de science politique*, vol. 21, 1961, 567.

tres associations, comprenant une fraction plus élevée de membres, s'inquiètent à propos de leur représentativité. Il s'agit généralement d'associations dont la force de frappe dépend davantage du nombre de leurs membres que du pouvoir de ceux dont elles articulent les intérêts. C'est ainsi que l'Officers' Pensions Society juge son pourcentage actuel d'appartenance, qui est pourtant de 20 pour cent, insuffisamment représentatif. Dans les termes de son président : « Nous représentons maintenant 20 pour cent de tous les officiers en retraite et des veuves d'officiers mais ce pourcentage n'est pas assez élevé et le gouvernement peut dire que nous ne représentons que la minorité... Quand 40 pour cent des officiers en retraite et des veuves d'officiers seront membres, alors on conviendra que nous sommes un organisme pleinement représentatif <sup>377</sup>. » Aux États-Unis, les associations de fermiers et les unions ouvrières groupent moins du tiers de leurs membres, alors qu'elles attirent la très grande majorité des membres possibles en Grande-Bretagne et en Scandinavie où, au surplus, le nombre des fermiers et des ouvriers industriels est beaucoup moins fractionné et divisé qu'aux États-Unis. Mais peut-on déduire de cette situation que les intérêts agraires et ouvriers sont moins bien représentés dans ce dernier pays qu'ailleurs ? Sinon, quels critères autres que ceux d'ordre purement quantitatif peut-on faire valoir ?

Intervient d'abord la notion de groupe potentiel, c'est-à-dire de ce que nous avons choisi d'appeler le phénomène de l'intégration possible. En effet, ceux qui poursuivent un objectif commun n'adhèrent pas tous nécessairement, en temps ordinaire, au groupe chargé de vaquer à la promotion de cet objectif, mais ils sont susceptibles d'appuyer activement le groupe et même d'y adhérer dans certaines circonstances exceptionnelles. Peut-on considérer que les groupes d'intérêt représentent effectivement ces individus, comme le prétendent évidemment les dirigeants de groupes ? En d'autres termes, l'intégration possible donne-t-elle naissance à une représentation virtuelle ou même actuelle ? Le problème que pose l'intégration possible est de même nature que celui de l'abstentionnisme électoral. Peut-on estimer que les députés représentent tous les électeurs de leur circonscription et le Parlement, tous les citoyens sans exception, ou, au contraire, que ne sont effectivement représentés que ceux qui ont voté ? La réponse à ces interrogations, selon nous, devrait être la même dans les deux cas. Edmund Burke, on le sait, esti-

---

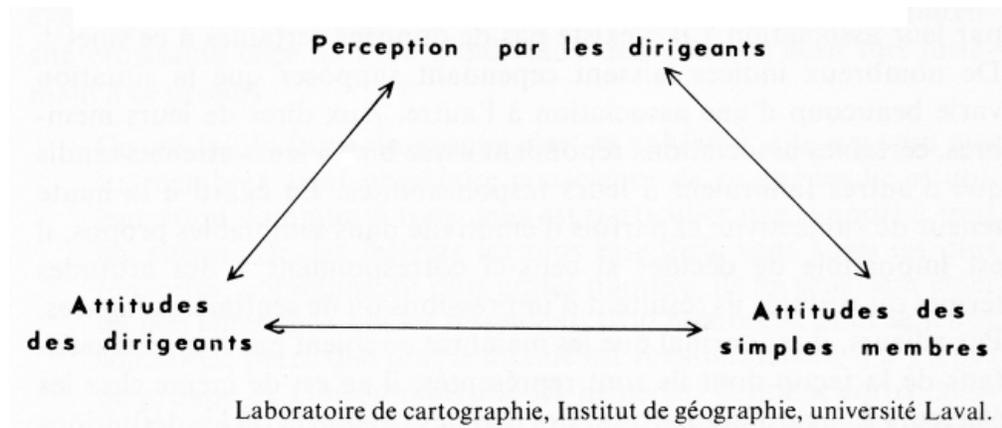
<sup>377</sup> Cité dans Allen POTTER, *Organized Groups in British National Politics*, Faber and Faber, London, 1961, 77.

mais que le député est un délégué et non un mandataire et que, en tant que tel, il était de son devoir de formuler les intérêts de la nation. C'est cette position qui le conduisit naturellement à parler de représentation virtuelle ou possible (virtual representation) qu'il définit en ces termes : « La représentation virtuelle consiste en une communauté d'intérêts et une affinité de sentiments et de désirs entre ceux qui agissent au nom d'une catégorie quelconque d'individus, et ceux au nom de qui ils agissent, bien qu'en réalité les curateurs n'aient pas été choisis par eux <sup>378</sup>. »

### SCHÉMA N° 13

#### Perception par les dirigeants des désirs des simples membres

[Retour à la table des matières](#)



Source : Norman R. LUTTBEG et Harmon ZEIGLER, « Attitude Consensus and Conflict in an interest group », *The American Political Science Review*, vol. 60, 1966, dans Betty H. ZISK, edit., *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*, Wadsworth, Belmont, California, 1969, 134.

En modifiant quelque peu les termes employés par Burke pour les ajuster à nos besoins, nous définissons la représentation virtuelle ou possible comme étant le lien qui s'institue entre une catégorie donnée d'individus et leurs porte-parole,

<sup>378</sup> Edmund BURKE, *Works*, Rivington, London, 1803-1827, III, 194, extrait de Francis CANAVAN, « Burke », dans Leo STRAUSS, Joseph CROSEY, eds, *History of Political Philosophy*, Rand McNally, Chicago, 1963, 616.

dans les cas où les individus n'ont pas directement participé eux-mêmes à la sélection des premiers ou encore ne sont pas affiliés à l'organisation qui veille sur leurs intérêts. Le problème ainsi posé peut s'illustrer de la façon suivante (schéma n° 13)

Bien entendu, les dirigeants insistent sur la justesse de leur perception des intérêts du groupe. Il leur arrive même de douter de l'aptitude des simples membres à bien apprécier la nature de leurs intérêts propres et sont enclins à considérer les désirs ou les revendications de ceux-ci comme non « réalistes » ou mal « avisés ». Souvent dirigeants et simples membres se guident d'après des normes de jugement fort différentes, sinon contradictoires. Les dirigeants jugent en se fondant sur des critères d'efficacité ou de rendement d'ensemble tandis que les simples membres tendent à voir les choses d'après la façon dont ils sont personnellement affectés. Des phénomènes comme la distance entre dirigeants et simples membres, les déficiences dans les communications et l'oligarchie accentuent ces écarts dans la perception de part et d'autre des buts et de l'activité des associations. Sans doute, les dirigeants recourent-ils à nombre de moyens pour connaître les vues de leurs membres sur divers sujets (réunions d'informations, communications orales ou écrites, sondages, référendums, etc.). Mais, même lorsqu'ils connaissent ces vues, ils ne les suivent pas toujours, soit qu'ils les jugent trop diverses ou trop peu fermes, ou soit encore qu'ils les considèrent non éclairées. Qu'ils les suivent ou non ne semble pas affecter leur prétention d'être des porte-parole autorisés des groupes et des simples membres.

De leur côté, les membres s'estiment-ils adéquatement représentés par leur association ? Il n'existe pas de données certaines à ce sujet <sup>379</sup>. De nombreux indices laissent cependant supposer que la situation varie beaucoup d'une association à l'autre. Aux dires de leurs membres, certaines associations répondent assez bien à leurs attentes tandis que d'autres failliraient à leurs responsabilités. Eu égard à la haute teneur de subjectivité et parfois d'émotivité dans semblables propos, il est impossible de décider si ceux-ci correspondent à des attitudes fermes ou si plutôt ils résultent d'impressions ou de sentiments fugaces. Par ailleurs, il est normal que les membres ne soient pas toujours satisfaits de la façon dont ils sont représentés ;

---

<sup>379</sup> Norman John POWELL, *Anatomy of Public Opinion*, Prentice-Hall, New York, 1953, 202.

il en est de même chez les électeurs à l'égard des partis et des députés. Même là où les définitions des fins et des moyens coïncident, les accidents de parcours et le poids des choses engendrent fatalement entre les objectifs visés et les résultats concrets des écarts susceptibles d'être perçus et ressentis de façon fort différente par les dirigeants et les simples membres. Dans certains cas, les divergences sont réelles et profondes et la direction court le risque d'un désaveu public de la part des membres. Tout est cependant mis en oeuvre pour prévenir ce geste qui peut avoir de graves conséquences pour toutes les parties en cause et qui, à la limite, peut entraîner l'éclatement de l'association.

Mais le véritable test de la représentativité des groupes d'intérêt consiste dans leur aptitude à faire valoir de façon ouverte et tangible les aspirations et les besoins de leurs membres. Les groupes qui ont la responsabilité d'intérêts socialement importants et qui exercent cette responsabilité de façon, sinon exclusive, du moins prépondérante sont généralement considérés comme représentatifs par les agents sociaux et politiques aussi bien que par leurs membres. Le degré d'organisation d'un groupe devient ainsi de façon fortuite un élément majeur de sa représentativité. En dernière analyse, celle-ci dépend non pas de l'importance de l'intérêt à représenter mais de la capacité pour ainsi dire matérielle de procurer à cette représentation une expression tangible. Cet état de choses a pour effet que des intérêts, qui pourtant correspondent à des valeurs inestimables, ne réussissent pas à se faire représenter parce qu'ils ne disposent pas de groupes suffisamment organisés. Ainsi, la pollution constitue aujourd'hui un problème majeur mais il n'existe pas encore de groupe bien organisé qui s'attache à la promotion de la cause d'un milieu physique viable. Cette question éveille pourtant des aspirations et des besoins ressentis avec une intensité croissante chez nombre d'individus. Jean Rivero écrit fort justement à ce propos :

Ce qui fait la force du groupe c'est sa cohésion ; elle suppose que les membres aient une claire conscience de ce qui les lie et qui, leur étant commun à tous, leur est particulier par rapport à tous les autres. Or, les intérêts les plus essentiels sont aussi les plus répandus ; communs au plus grand nombre, ils ne sauraient créer un lien entre ceux qui les ressentent, trop nombreux pour se sentir solidaires ; parce que tout le monde est consommateur, il n'y a pas de groupe de consommateurs ; les médecins forment corps, mais il n'y a pas d'association des mal-portants ; et les mal-logés ne constituent pas un groupe de pression. Consommateur, malpor-

tant, mal-logé, ce sont des qualifications pourtant qui touchent de plus près au destin de la personne que celle de bouilleur de cru. On aboutit à ce paradoxe que plus le groupe est restreint, plus il est cohérent et dynamique ; à la limite, les intérêts les mieux défendus risquent d'être les moins essentiels <sup>380</sup>.

L'importance de la représentation comme fonction socio-politique vient de ce que cette question est au coeur de la crise de participation qui étreint présentement le monde. En effet, les difficiles débats touchant la représentativité au sein de si nombreuses organisations, dont, en tête de liste, on doit placer l'université, concernent directement la raison d'être et la justification de l'autorité elle-même. La formule « On ne peut représenter que soi-même » rejoint l'affirmation péremptoire de Rousseau : « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires <sup>381</sup>. »

Dans l'ordre actuel des choses tout au moins, sinon dans tout ordre prévisible, il ne semble pas y avoir de substitut à la représentation que l'auto-gouvernement ou la « démocratie » directe. Ceux qui craignent - et qui les en blâmerait ? - que l'autogestion au sein des organisations d'une certaine taille et d'une certaine complexité n'aboutisse au chaos seraient bien avisés de s'attacher sans délai à repenser d'une façon radicalement nouvelle non seulement les modalités de la représentation dans les divers secteurs d'activité où elle s'effectue mais aussi, et surtout peut-être, les valeurs qui sous-tendent ces modalités. Les angles de vision et les définitions qui ont cours sont non seulement vagues et déficients : ils appartiennent tout simplement à un âge révolu.

---

<sup>380</sup> Jean RIVERO, « De la politique des groupes à la politique de la nation », *Chronique sociale*, vol. 30, n° 7, 1959, 380, dans Louis ESTRANGIN, « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie contemporaine », *Semaines sociales de France, la Société démocratique*, Chronique sociale de France, Paris, 1963, 102.

<sup>381</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, chap. xv. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

## II. IMPORTANCE DU SYSTÈME POLITIQUE POUR LES GROUPES D'INTÉRÊT

[Retour à la table des matières](#)

Déjà profondément ancrés dans le système social d'où ils tirent leur origine, leur organisation de base, leur contenu essentiel de même que l'énergie qui les meut, les groupes d'intérêt tiennent également du système politique. Moins évident que dans le cas du système social, l'influence du système politique sur les groupes d'intérêt n'en est pas moins considérable. Par la façon dont il fonctionne, les actions qu'il accomplit, les décisions qu'il rend et les contrôles qu'il établit, le système politique est organisateur de la société entière. Il l'est tout particulièrement des groupes d'intérêt qui, à l'instar des autres mécanismes d'interactions, représentent un rouage nécessaire de sa propre mécanique de fonctionnement. Dire que les groupes d'intérêt constituent une composante interne majeure du système politique serait sans aucun doute excessif, encore qu'une telle affirmation soit souvent énoncée à l'endroit des partis politiques qui sont pourtant, tout comme les groupes d'intérêt, des mécanismes d'interactions. Mais ils se rattachent sans conteste au système politique sous des aspects essentiels et les demandes ou soutiens qu'ils véhiculent, s'ils sont sociaux par leur origine, deviennent politiques par les cheminements qu'ils empruntent dans le cours de leur explicitation.

Le statut des groupes d'intérêt, les fonctions qu'ils remplissent, leurs modes d'action - tout cela, le système politique contribue à le déterminer au même titre que le système social. Roy C. Macridis, l'un des rares à s'être sérieusement interrogés sur la valeur des groupes d'intérêt comme instruments d'analyse sociopolitique, écrit à ce propos :

Le système politique tout autant que les structures sociales va décider si les revendications faites au nom d'intérêts spéciaux auront gain de cause ou non ; il détermine le « style » qu'emploient les groupes d'intérêt pour formuler leurs exigences... Un système politique est un système d'action au sein duquel des individus et des groupes poursuivent certains objectifs, reflets des intérêts et du désir de les voir convertir en décisions impératives pour tout le corps politique. Cette conversion n'est pas le fruit d'un ef-

fort parallèle, l'intérêt étant la force motrice et le « politique » ou le « gouvernement » ne constituant que l'instrument par le truchement duquel l'intérêt se réalise. Le « gouvernement » et le « politique » incluent à la fois l'intérêt, la structure des valeurs et des croyances et le contexte au sein duquel l'intérêt s'articule <sup>382</sup>.

Les échanges au plan des fonctions et des structures entre les groupes d'intérêt et le système politique ne se font pas à sens unique : même si leurs effets paraissent plus soutenus et plus visibles du côté des groupes d'intérêt, il n'en reste pas moins que le système politique ressent à son tour, dans son organisation et son fonctionnement, les poussées et les volontés des groupes d'intérêt. Nous sommes en présence d'un processus circulaire dont il s'impose de reconstituer la trame. Nous allons examiner successivement comment le système politique influe sur le statut des groupes d'intérêt, comment la culture politique conditionne le climat au sein des groupes d'intérêt et, finalement, quels sont les rapports entre les structures politiques et les structures des groupes d'intérêt.

### *1. Système politique et statut des groupes*

[Retour à la table des matières](#)

Dire que le système politique influence le statut des groupes d'intérêt dans une société implique qu'on lui concède une marge d'indépendance par rapport à son environnement, c'est-à-dire le système social. La nécessaire interdépendance qui le lie à tous les autres paliers de la société (écologie, démographie, technologie, économie, stratification sociale et culture) n'exclut pas, au contraire, une action propre de sa part, laquelle peut influencer sur le comportement de l'ensemble et, de façons diverses, sur chacun des paliers particuliers.

Le statut des groupes d'intérêt, on l'a vu, diffère sensiblement, même en régime libéral, d'une société à l'autre. Les sociétés libérales adhèrent pourtant essentiellement au même projet de civilisation et comportent des cadres politiques similaires. Mais l'abîme qui sépare le statut des groupes dans les régimes libéraux et

---

<sup>382</sup> Roy C. MACRIDIS, « Interest Groups in Comparative Analysis », *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, 1961, 40.

dans les régimes socialistes rend particulièrement sensible le poids du régime politique sur les structures et les fonctions des groupes d'intérêt.

Dans les régimes libéraux, où l'on distingue de façon aussi nette que possible le social et le politique, on vise à ce que les groupes d'intérêt soient officiellement peu articulés au système politique. Bien entendu, les conditions varient sensiblement d'un pays à l'autre : aux États-Unis, on insiste sur la différenciation tandis qu'en Suède on favorise l'intégration. Mais, dans aucune société libérale, on ne rencontre, comme dans les régimes socialistes, des dirigeants de groupes d'intérêt réalisant eux-mêmes pour le compte de la société l'« administration des choses » et cela « dans le cadre général du gouvernement sur les hommes assuré par la ligue ou le parti <sup>383</sup> ». Plus encore que ces différences elles-mêmes, ce sont les représentations qu'on s'en fait qui, peut-être, révèlent la différence de statut entre groupes d'intérêt dans les régimes libéraux et les régimes socialistes. L'expression groupe de « pression » dont on se sert couramment pour les désigner dans les régimes libéraux montre bien jusqu'à quel point on les perçoit comme étant à l'extérieur du système politique. Dans les régimes socialistes, au contraire, on les considère comme des rouages majeurs de la mécanique socio-politique, on leur reconnaît officiellement un statut d'organismes publics ou para-publics et on s'efforce d'en faire des instruments d'action collective précis et dociles. Dans le premier cas, on s'attend à ce que les citoyens eux-mêmes tiennent sous contrôle les « pouvoirs » tant « privés » que « publics » alors que, dans le second cas, le couple « privé-public » lui-même se dissout en une symbiose socio-politique qui secrète ses propres mécanismes unifiés de fonctionnement.

L'exemple de la Yougoslavie, souvent cité, est unique à cet égard non seulement par rapport aux sociétés libérales mais aussi, jusqu'à un certain point, par rapport aux autres sociétés socialistes, dont l'URSS. En Yougoslavie, la propriété est définie comme « sociale » et n'est pas gérée directement par l'État comme dans l'URSS, mais, juridiquement en tout cas, par les responsables eux-mêmes dans les diverses sphères d'activité à l'intérieur des cadres étatiques et sous les regards vigilants de la ligue communiste et du président Tito. Entreprises, syndicats, écoles, sont organisés et régis d'après le principe du « gouvernement social ». Des com-

---

<sup>383</sup> Albert MEISTER, *Socialisme et autogestion. L'expérience yougoslave*, Éditions du Seuil, Paris, 1964, 324.

munautés sectorielles et régionales, jouissant d'une autonomie plus ou moins grande selon les circonstances d'après le modèle de l'autogouvernement et découpées conformément aux différents intérêts des citoyens, constituent une pièce maîtresse du système politique.

Ce contexte général explique la position centrale des groupes d'intérêt en Yougoslavie : considérés à la fois comme mécanismes sociaux et mécanismes politiques, ils ont la responsabilité de faire valoir les intérêts particuliers de leurs membres et ils remplissent en même temps des tâches de caractère public jugées essentielles.

En Yougoslavie, on vise à réduire la distance entre fonctionnaires et citoyens, on favorise dans toutes les sphères d'activité la collaboration directe des individus aux actes du pouvoir et même on encourage la gestion directe par les individus de leurs propres affaires : d'où le statut d'organismes publics conféré aux groupes d'intérêt dans ce pays. Ceux-ci remplissent en effet les tâches les plus diverses : autogestion au sein des conseils économiques supérieurs (associations ou Chambres économiques, etc.) ; autogouvernement dans les organisations de service public (écoles, syndicats, etc.), selon le principe du « gouvernement social » ; autogouvernement au niveau des communes, municipalités et villes, faisant de la sorte la synthèse de la démocratie directe (assemblée des citoyens, référendum, etc.) et de la démocratie représentative ; participation des groupes, par leurs délégués élus, au gouvernement même de la République, selon le principe de la « contribution sociale relative <sup>384</sup> », formule qui vise à la « dé-étatisation » graduelle de l'administration, par la création de rouages directement responsables de l'exécution de tâches administratives et même gouvernementales (les nombreux

---

<sup>384</sup> Le principe de « contribution sociale relative » ou de « contribution proportionnée aux capacités de chacun » est considéré en Yougoslavie comme dans toutes les sociétés socialistes comme le substitut du principe libéral d'« un homme, un vote ». La mise en œuvre en Yougoslavie du principe de la « contribution sociale relative » constitue un immense pas vers la phase suprême du communisme supérieur qui suppose en outre qu'on donne « à chacun selon ses besoins », ce qui requiert, comme Lénine l'a énoncé, la capacité de produire les biens et les services à un rythme virtuellement illimité. Les adversaires du régime socialiste disent que le principe de la « contribution sociale relative » se définit concrètement par la « contribution relative au revenu national », c'est-à-dire par le même critère qui serait en vigueur dans les sociétés libérales et que les dirigeants yougoslaves dénoncent farouchement.

Comités du peuple, le Conseil fédéral, les quatre Conseils de communautés de travail, le Conseil économique, celui de l'éducation et de la culture, celui des affaires sociales et de la santé et celui de l'organisation politique, et ainsi de suite <sup>385</sup>).

Si les régimes libéraux ne proclament pas officiellement de façon aussi éclatante le statut des groupes d'intérêt, on n'en décèle pas moins chez eux, à de nombreux indices, la présence attentive du système politique dans leur organisation et leur fonctionnement.

À défaut de leur concéder un statut officiel ferme, les systèmes politiques qui adhèrent aux normes libérales émettent de nombreuses prétentions à leur endroit : prétention de contrôle, d'initiative, de conciliation, de stimulation, de création et ainsi de suite.

La reconnaissance de la liberté des associations volontaires n'entrave apparemment guère la mise en place de contrôles parfois rigoureux, par des lois, règlements ou simples actes administratifs, des modes d'organisation et de fonctionnement des groupes d'intérêt. Associations patronales, unions ouvrières, Chambres de commerce, comités de citoyens n'échappent pas à la surveillance des gouvernements. Le cas des professions dites libérales (médecine et droit surtout) est particulièrement instructif à cet égard puisque ces professions exercent, par délégation, certaines fonctions de caractère « public » ou politique :

---

<sup>385</sup> Albert MEISTER, op.cit. ; Ghita IONESCU, *l'Avenir politique de l'Europe occidentale*, Futuribles, Paris, 1967 ; Jovan DJORDJEVIC, « Interest Groups and the Political System of Yugoslavia », dans Henry W. EHRMANN, *Interest Groups on Four Continents*, University of Pittsburgh Press, 1958, 197-229. Il semble toutefois que la réalité diffère sensiblement des objectifs officiels. La dictature du président Tito et de la Ligue communiste de même que les contraintes d'un lourd appareil administratif gêneraient sérieusement l'« action spontanée de la base » et convertiraient les groupes d'intérêt en simples appareils de contrainte externe. Les dénonciations courageuses de Milovan Djilas, bien qu'excessives peut-être à certains égards, n'ont pu être convenablement réfutées. Les campagnes périodiques de « réactivation » de la participation des citoyens à la vie collective montrent que le problème sans aucun doute le plus aigu de l'heure, c'est-à-dire la distance qui s'est créée entre gouvernants et gouvernés, n'a pas reçu de solution définitive, pas davantage en Yougoslavie qu'ailleurs.

Dans les cas où l'organisation est faible, ne s'exercent d'ordinaire que peu de contrôles internes ou publics sur la profession. Dans les cas cependant où l'organisation est forte, les contrôles internes sont plus nombreux, mais interviennent alors avec vigueur les sanctions du gouvernement. Une profession estime sa situation excellente quand elle exerce un contrôle sur ses membres en vertu d'une délégation de prérogatives publiques par l'autorité officielle. Si on entend par « gouvernement privé », un contrôle autonome par les membres, alors aucune association n'est vraiment un gouvernement privé... Pour les associations professionnelles les plus fortes, le gouvernement se présente comme un continuum, une suite ininterrompue d'interactions étroites entre le gouvernement privé et le gouvernement public. Il ne faut pas déduire de cette condition que la réglementation dont les groupes sont l'objet émane d'un État qui leur serait étranger : on sait en effet qu'elles élaborent elles-mêmes nombre de lois les concernant et qu'elles participent dans une large mesure à leur application. Pour la réalisation de leurs objectifs, elles s'appuient sur les sanctions et la légitimation du gouvernement public. Mais, en accordant son approbation aux actes de l'association et en lui procurant ses propres ressources, le gouvernement public exige en retour des compensations <sup>386</sup>.

Par ailleurs, la poursuite par les organisations des objectifs qui leur sont propres de même que le hasard des événements sont source de difficultés qui affectent leur vie interne et leurs relations externes. Les groupes, étant eux-mêmes démunis de dispositifs leur permettant de régler leurs différends, font appel à la médiation du gouvernement. Ce dernier intervient fréquemment, à titres divers, pour faciliter le règlement des problèmes au sein des associations. C'est ainsi qu'il est appelé à concilier les intérêts diamétralement opposés que les antagonismes de la société industrielle font émerger, notamment ceux qui confrontent le capital et le travail. Dans un passage célèbre, James Madison a fort bien exprimé cette fonction de conciliateur qui incombe au gouvernement : « Un intérêt foncier, un intérêt industriel et de nombreux autres intérêts de moindre importance émergent obligatoirement parmi les peuples civilisés, les divisent en classes différentes, animées par des sentiments et des points de vue différents. La régulation de ces

---

<sup>386</sup> C. L. GILB, *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*, Harper, New York, 1966, 155-156.

intérêts variés et contradictoires constitue la principale tâche du gouvernement moderne <sup>387</sup>... »

Ces interventions constantes du gouvernement dans la vie des groupes d'intérêt en conduisent plusieurs à conclure que le rôle principal du gouvernement en est un d'arbitre entre points de vue opposés. C'est ainsi que, généralisant à partir d'un cas célèbre, Stephen Kemp Bailey dit de la loi qu'elle représente finalement le résultat d'un compromis entre groupes <sup>388</sup>. Certains vont jusqu'à définir la politique comme l'art d'inciter des groupes opposés à accepter un compromis <sup>389</sup>. On rejoint ainsi la position des pluralistes intégraux.

Il est fréquent que le gouvernement prenne de son propre chef à l'égard des groupes d'intérêt des initiatives qui sont de nature à favoriser ou à entraver leur mouvement. Souvent l'action du gouvernement conduit les groupes à réformer leur organisation ou leurs modes de fonctionnement. Ainsi le programme du New Deal américain incita la National Association of Manufacturers à sortir d'une longue période de torpeur qu'une administration républicaine favorable aux intérêts des affaires avait en quelque façon encouragée. Sous Roosevelt elle devint une organisation fort active et réputée puissante : elle s'opposa activement à 31 des 38 projets de loi majeurs présentés entre 1938 et 1941 <sup>390</sup>. La menace de projets de loi jugés nocifs aboutit également à la consolidation des structures de l'American Medical Association, de la British Medical Association, des grandes fédérations ouvrières dans plusieurs pays, et ainsi de suite. Par contre, le débat sur le projet de loi n° 60, visant à la création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'Éducation au Québec, n'a pas eu d'effets apparents sur les associations

<sup>387</sup> James MADISON, *The Federalist*, n° 10. Modern Library, New York, 1941, 56.

<sup>388</sup> Stephen Kemp BAILEY, *Congress Makes a Law. The Story Behind the Employment Act of 1946*, Columbia University Press, New York, 1950, 220-235.

<sup>389</sup> Lewis A. FROMAN Jr., *People and Politics. An Analysis of the American Political System*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1962, 53. Pour une présentation détaillée de cette conception, voir Mark W. CANNON, R. Joseph MONSEN Jr., *The Makers of Public Policy. American Power Groups and their Ideologies*, McGraw-Hill, New York, 1965, 1-24, 308-337.

<sup>390</sup> Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1964, 115-116 ; Alfred S. CLEVELAND, « NAM : Spokesman for Industry », *Harvard Business Review*, vol. 26, May 1948, 357.

progressistes tandis qu'il a amorcé ou accéléré le déclin de nombre d'associations conservatistes <sup>391</sup>. Les mutations qu'occasionne l'action du gouvernement peuvent toucher à des aspects fondamentaux de la vie des groupes, par exemple, entraîner le remplacement d'une équipe dirigeante par une autre, comme dans le cas de la N.A.M. où la suprématie passa des moyennes aux grandes entreprises ou de l'A.M.A. où la direction glissa des mains des praticiens et des généralistes à celles des spécialistes.

Les exigences de la politique consultative, qui a connu un développement phénoménal depuis 1940, incitent également les groupes d'intérêt à modifier leur organisation. Au sein de nombre d'associations, on procède à la mise en place d'un appareil propre à favoriser la cueillette et le classement des informations, à pourvoir aux moyens d'action, à recueillir les avis, et ainsi de suite. Une enquête menée auprès de trois comités consultatifs du ministère de l'Éducation au Québec a montré que les organisations invitées par le ministre à désigner des délégués offraient toutes les trois caractères suivants : elles étaient directement et immédiatement impliquées dans le problème à l'étude ; elles étaient réputées représentatives des intérêts à débattre ; enfin, elles avaient des structures solides <sup>392</sup>. Le ministre de l'Éducation n'a jamais formulé des normes de façon explicite. Et pourtant, les organisations elles-mêmes paraissent avoir perçu l'existence de telles normes et certaines d'entre elles ont procédé à des réformes internes d'envergure. C'est dans une large mesure les exigences de cette nouvelle forme d'action politique, tout autant qu'à la suite de considérations dictées par des soucis de pression politique d'un caractère plus traditionnel, qui conduisirent la Corporation des instituteurs catholiques à adopter un nom plus moderne en devenant la Corporation des enseignants du Québec et à procéder à une réorganisation radicale de ses statuts internes (syndicalisation plus poussée, renforcement de la direction, etc.). Par contre, la participation, jugée de part et d'autre fructueuse, de délégués étudiants aux comités consultatifs n'a pas empêché l'éclatement de l'Union générale des étudiants du Québec. Constatant l'influence de la politique consultative sur nom-

<sup>391</sup> Léon DION, le Bill 60 et la Société québécoise, HMH, Montréal, 1967. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#), JMT]

<sup>392</sup> Voir les thèses de maîtrise de Micheline DE SÈVE, Les comités de planification au ministère de l'Éducation, université Laval, 1969, et Jean LALIBERTÉ, *La participation des étudiants aux comités gouvernementaux*, université Laval, 1968.

bre de groupes d'intérêt, Allen Potter a parlé d'une conversion des organisations volontaires en organisations statutaires (*front voluntary to statutory bodies* <sup>393</sup>).

Il arrive même que le gouvernement suscite plus ou moins directement la création de groupes d'intérêt. L'avènement de l'État moderne, tout spécialement le développement du *Welfare State*, accéléra énormément le rythme d'expansion du mouvement associationniste. Le jour où les gouvernements décidèrent de ne plus traiter avec les ouvriers, les chômeurs, les retraités ou les nécessiteux en tant qu'individus mais en tant qu'unités collectives particulières, ce jour-là marqua le début d'une révolution qui se poursuit encore aujourd'hui et dont les conséquences sont d'une portée inestimable. En cessant de ne voir les opinions que sous la multiplicité qu'ils revêtent empiriquement en tant qu'aspirations et besoins individuels pour les considérer dans la plénitude de la totalité qui les caractérise sociologiquement en tant qu'intérêts et idéologies, le gouvernement contraint des individus, jusque-là dispersés, à prendre conscience des liens qui les unissent et à s'organiser en vue d'une action collective. L'octroi du droit de négociation collective, la fixation de normes de production pour certaines catégories de fermiers, la mise en vigueur de régimes d'assistance ou de pensions pour certaines catégories de personnes, permirent aux unions ouvrières, aux associations de fermiers, aux vétérans et autres catégories similaires, de s'épanouir et même parfois de voir le jour.

On cite plusieurs exemples de création directe par le gouvernement de groupes d'intérêt. Le cas le plus connu est celui de la *Chamber of Commerce of the United States*, créée en 1912, sous l'instigation du secrétaire au Commerce Nagel, désireux de mettre fin à ce qu'il appelait « le caractère amorphe du monde des affaires ». La nouvelle organisation deviendrait, estimait-il, la « voix autorisée du commerce » comme la N.A.M., officiellement créée en 1895, prétendait déjà l'être du « monde des affaires ». Tous les pays offrent des exemples de même nature : ainsi, la Woodland Owners'Association britannique fut créée à la suite d'une recommandation du comité Watson sur le Marketing of Woodland produce ; de même, en France, le Conseil du patronat, les Chambres de Commerce, les Chambres des Métiers, les ordres professionnels, et ainsi de suite, naquirent sous l'instigation plus ou moins directe du gouvernement. La vocation « naturelle » des organisations ainsi créées, bien entendu, est de permettre la représentation officielle

---

<sup>393</sup> Allen POTTER, op. cit., 37-38.

d'un intérêt particulier. Dès lors, il est normal que ces organisations bénéficient d'une sollicitude toute particulière de la part du gouvernement, sollicitude qui va de l'aide financière jusqu'à l'octroi de prérogatives de puissance publique. En retour, le gouvernement attend de ces organisations qu'elles remplissent convenablement leur fonction de médiation <sup>394</sup>.

Bref, pas plus que les régimes socialistes, les régimes libéraux ne laissent au hasard le soin de déterminer la germination et la croissance des groupes d'intérêt. Tout comme les dures luttes, auxquelles les groupes d'intérêt se livrent durant les périodes électorales et surtout à l'occasion des débats suscités par les enjeux politiques, montrent l'importance que revêt pour eux le système politique, de même l'attention dont témoignent les agents politiques à l'égard des groupes d'intérêt montre bien l'influence qu'ils comptent exercer sur eux.

## ***2. Importance de la culture politique pour les groupes***

[Retour à la table des matières](#)

L'objectif suprême des systèmes politiques, comme d'ailleurs de tous les systèmes, c'est de persister. Ils consacrent une part plus ou moins considérable, selon les circonstances, de leur énergie à la poursuite de cet objectif et même les activités qui ne lui sont pas directement reliées ne lui sont pas complètement étrangères. C'est ainsi que les systèmes politiques s'efforcent de donner d'eux-mêmes et de chacune de leurs parties composantes une image favorable, notamment par la création et la propagation de valeurs et de signes propres à susciter et à maintenir chez les citoyens des attitudes de respect à l'égard de la politique et des agents politiques.

La culture politique d'un peuple, nous l'avons dit plus haut, résulte des expériences que les individus ont du processus politique et plus particulièrement de la manière dont ils sont socialisés ou politisés, durant leur enfance surtout, mais aussi tout au cours de leur existence. La famille et l'école constituent les deux agents majeurs d'intégration du citoyen au système politique. Mais d'autres agents ap-

---

<sup>394</sup> Harmon ZEIGLER, *op. cit.*, 101 ss ; Allen POTTER, *ibid.*, 32 ss ; Jean MEYNAUD, *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*, 114 ss.

puient ou complètent leur oeuvre : media de communication, associations volontaires, groupes d'intérêt et partis politiques contribuent à des degrés divers à la socialisation politique du citoyen.

Les expériences que les citoyens tirent de leurs contacts avec les institutions politiques elles-mêmes représentent toutefois une des sources majeures de la culture politique. La culture politique des individus varie selon que leurs contacts avec les fonctionnaires, législateurs ou juges sont rares ou fréquents, fructueux ou stériles, heureux ou malheureux. L'effet du système politique sur la culture politique paraît si considérable que l'on peut sans trop de risques énoncer l'hypothèse suivante : une façon de connaître la culture politique d'un peuple consiste à identifier les structures politiques les plus significatives et à observer comment elles fonctionnent <sup>395</sup>.

Pour compléter le champ d'analyse, il faut franchir un pas de plus : quelle que soit la nature du processus qui l'engendre - qu'il s'agisse des composantes du système social, des mécanismes d'interactions ou des composantes du système politique - la culture politique acquiert à son tour une existence autonome et cela en un double sens : d'abord, en tant qu'elle est constituée de dispositions et de représentations, chez les individus, à l'endroit du système politique et, ensuite, en tant qu'elle comporte son propre cadre institutionnel qui la porte et l'objective : associations, partis, productions intellectuelles, valeurs et signes officialisés dans les organisations les plus diverses, et ainsi de suite. La nécessaire objectivation de la culture politique fait de celle-ci un phénomène non seulement d'ordre individuel mais aussi de groupes (classes sociales, groupes ethniques, groupes d'âge, etc.). Dès lors la culture politique devient un facteur sui generis de la vie politique susceptible d'influer sur le système politique tout entier, en facilitant ses mouvements ou en les paralysant. Nombre de questions viennent à l'esprit : quels sont les valeurs et signes politiques significatifs ? Quels sont les objets politiques privilégiés ? Comment se noue le circuit reliant le système politique à la culture et celle-ci à celui-là ? Quelle est la part des groupes d'intérêt et des partis dans ce circuit ?

---

<sup>395</sup> Voir Lucian W. PYE, Sidney VERBA, *Political Culture and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1965, 513-515.

Ici, toutefois, nous pénétrons en terre inconnue. Force sera de nous en tenir à des considérations d'ordre général et malheureusement superficielles, au surplus restreintes aux représentations que les individus se font du système politique <sup>396</sup>.

Les perceptions que les citoyens se font du gouvernement varient énormément d'un pays à l'autre, même parmi ces pays qui adhèrent au projet libéral. C'est ainsi que la forte tradition de laisser-faire, qui a longtemps imprégné et marque encore aujourd'hui les perceptions que les Américains se font de la politique, n'a guère d'emprise en Grande-Bretagne où la population manifeste peu de méfiance à l'égard du gouvernement. Aucun des partis politiques britanniques ne juge rentable de se faire l'avocat du laisser-faire, les campagnes électorales portant moins sur l'interventionnisme accentué du gouvernement que sur les modalités de ces interventions. Pour l'ensemble, en Europe, les sentiments anti-étatistes sont peu poussés et se restreignent à des catégories plutôt marginales <sup>397</sup>.

Par contre, Almond et Verba ont trouvé qu'on témoigne d'une plus grande fierté à l'endroit des institutions politiques aux États-Unis qu'ailleurs et qu'on y est plus enclin à estimer que le gouvernement exerce une grande ou moyenne influence sur la vie des citoyens <sup>398</sup>. Ainsi donc, d'un côté, les Américains font

---

<sup>396</sup> Nous avons indiqué plus haut que la culture, en tant que palier spécifique d'une société, constitue une unité d'action et que seuls les besoins de l'analyse justifient qu'on la subdivise en parties (culture religieuse, économique, politique, etc.). Mais, même dans les sociétés pluralistes modernes, l'autonomie réelle de chacune de ces parties n'est que partielle et tient à l'indépendance relative des « systèmes » qui la soutiennent. C'est ainsi que les conditions du système social influencent directement le contenu et le style de la culture politique. Qu'il s'agisse du niveau d'information politique, du degré de participation politique, du sens d'efficacité politique, de la perception de l'importance du gouvernement dans la vie quotidienne ou des jugements portés sur l'action gouvernementale, toutes ces conditions ou aspects de la culture politique trahissent le jeu de l'habitat, de la démographie, de la technologie et de la stratification sociale tout autant que de la politique.

<sup>397</sup> Herbert J. SPIRO, *Government by Constitution. The Political Systems of Democracy*, Random House, New York, 1959, 316 ss ; Samuel H. BEER, Adam B. ULAM, eds, *Patterns of Government. The Major Political Systems of Europe*, Random House, New York, 1962, 205 ss ; Roy C. MACRIDIS, Robert E. WARD, eds, *Modern Political Systems. Europe*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1963.

<sup>398</sup> 85 pour cent des Américains, 46 pour cent des Britanniques, 7 pour cent des Allemands, 3 pour cent des Italiens et 30 pour cent des Mexicains disent

moins confiance au gouvernement que d'autres peuples mais, d'un autre côté, ils vantent de façon plus éclatante les mérites de leurs institutions politiques et estiment qu'elles les touchent davantage. Comment rendre compte de ces dispositions contradictoires ? Lloyd A. Free et Hadley Cantril proposent l'explication suivante : les Américains continuent à adhérer au credo de la Destinée manifeste (*Manifest Destiny*), pour la première fois énoncé à bord du Mayflower en 1620, par lequel les pionniers de Plymouth s'engageaient à assumer eux-mêmes, sous le regard de Dieu, la direction de leurs propres affaires. Mais, en même temps, ils sont un peuple pragmatique, et ils acceptent de bonne grâce la croissance des fonctions gouvernementales ainsi que le rôle de plus en plus considérable que le gouvernement remplit dans leur vie <sup>399</sup>. En d'autres termes, quand ils jugent leur gouvernement, les individus sont susceptibles de réagir selon plusieurs ordres de motivations : jugements normatifs sur la performance du système, la qualité des agents politiques et ainsi de suite. Selon qu'ils obéissent à l'un ou l'autre ordre de motivations, les jugements sont susceptibles de varier considérablement, les Américains connaissant plus que d'autres peuples un décalage entre l'ordre des valeurs et l'ordre des faits. Des indications éparses tirées de sondages tendent à confirmer ce point de vue.

Le système politique américain parvient mal à concentrer vers lui l'attention des citoyens. Au coeur de la période du New Deal, en 1936, alors que le président Roosevelt et le gouvernement s'efforçaient de susciter de l'intérêt à l'égard des projets législatifs de redressement économique et social, notamment par des messages radiodiffusés, et qu'une élection à la présidence s'annonçait comme devant être chaudement disputée, la revue *Fortune* publia un sondage national propre à faire réfléchir les responsables de la publicité électorale (tableau n° 14).

---

être fiers de leurs institutions politiques et 85 pour cent des Américains, 73 pour cent des Britanniques, 60 pour cent des Allemands, 54 pour cent des Italiens et 30 pour cent des Mexicains estiment que le gouvernement exerce une grande ou une moyenne influence dans leur vie quotidienne.

<sup>399</sup> Lloyd A. FREE, Hadley CANTRIL, *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967, 174-181. Sur la « Destinée manifeste », voir notre article, « Natural Law and Manifest Destiny in the Era of the American Revolution », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 28, n° 2, 1957, 227-247.

TABLEAU N° 14

Voudriez-vous entendre plus ou moins de discours  
à la radio ou pas du tout ?

[Retour à la table des matières](#)

	Plus	Moins	Quelques-uns	Aucun
Hommes	20.3	29.4	34.3	16
Femmes	11.3	26.8	41.6	20.4
Ensemble	15.8	27.9	38	18.3

Source : *Fortune Magazine*, vol. 13, March 1936, dans Dayton David McKEAN, *Party and Pressure Politics*, Houghton Mifflin, Boston, 1949, 115.

Nombre d'Américains estiment que la politique est « pourrie » et plus des deux tiers n'aimeraient pas voir leurs enfants s'engager dans une carrière politique <sup>400</sup>. Par contre, parmi les treize professions les plus réputées, neuf sont de nature politique. La moitié environ des Américains préfèrent travailler pour le gouvernement fédéral plutôt que pour l'entreprise privée et cette tendance semble s'accroître <sup>401</sup>.

<sup>400</sup> NATIONAL OPINION RESEARCH CENTER, *The Public Looks at Politics and Politicians, Report n° 20*, March 1944, dans William C. MITCHELL, *The American Policy*, The Free Press of Glencoe, 1962, 174. Les vues des Canadiens sur la politique sont mal connues. Voir cependant Mildred A. SCHWARTZ, *Public Opinion and Canadian Identity*, University of California Press, 1967. Par contre, les opinions des députés canadiens sur leur métier et la politique en général sont mieux connues grâce à l'excellent sondage de David Hoffman et Norman Ward. À la question : « La politique, c'est pourri », 17 pour cent des députés canadiens se sont dits d'accord, 80 pour cent pas d'accord et 3 pour cent déclarèrent n'avoir pas d'opinion. Les points de vue différaient beaucoup d'un parti à l'autre, les libéraux ayant la proportion la plus faible de députés en accord avec la proposition (11 pour cent) et les députés du crédit social ayant la proportion la plus forte (40 pour cent). Voir David HOFFMAN, Norman WARD, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*, Document of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer Office, Ottawa, 1970, 136-137.

<sup>401</sup> Robert W. HODGE, Paul M. SIEGEL, Peter H. Rossi, « Occupational Prestige in the United States, 1925-1963 », *American Journal of Sociology*,

La qualité de l'information politique, surtout parmi les couches inférieures de la population, est pitoyable. Lors d'une enquête, 31 pour cent d'un échantillon national admirent n'avoir jamais entendu parler du *Bill of Rights*, 36 pour cent en avaient déjà entendu parler, mais se dirent incapables de l'identifier correctement, 12 pour cent le décrivent de façon erronée et seulement 21 pour cent en connaissent la substance. Si on songe à la virtuosité avec laquelle les criminels de « carrière », les gangsters, les party bosses et les aventuriers de la finance et de l'industrie jouent avec les articles du *Bill of Rights*, c'est à croire qu'il n'y a que les ban-

---

vol. 70, n° 3, 1964, 286-302, dans Reinhard BENDIX, Martin Seymour LIPSET, *Class, Status and Power*, The Free Press of Glencoe, New York, 1966, 322-336. L'étude fait état de deux sondages, l'un de 1947 et l'autre de 1963. Les postes politiques prestigieux en 1949 étaient les suivants selon leur rang : (1) juge de la Cour suprême des États-Unis ; (3) gouverneur d'un État ; ministre dans le Cabinet fédéral ; (5) diplomate dans le service extérieur des États-Unis ; (6) maire d'une grande ville ; (9) membre du Congrès des États-Unis ; (11) homme de science à l'emploi du gouvernement ; (13) juge de district ; (13) chef d'un ministère d'un gouvernement étatique. Le sondage de 1963 montre une remarquable stabilité d'ensemble dans les rangs de ces positions. Le juge de district glisse toutefois du 13e au 14e rang, le chef de ministère d'un gouvernement étatique du 13e au 21e rang, et le maire d'une grande ville du 6e au 17e rang. Peu d'études du genre ont été menées ailleurs, mais il semble qu'il y ait une remarquable similarité d'un pays à l'autre dans le prestige reconnu aux diverses professions. Voir Alex INKELES, Peter H. Rossi, « National Comparisons of Occupational Prestige », *American Journal of Sociology*, vol. 61, n° 4, 1956, 339 ; Robert W. HODGE, Donald J. TREIMAN, Peter H. Rossi, « A Comparative Study of Occupational Prestige », dans Reinhard BENDIX, Seymour Martin LIPSET, op.cit. ; William C. MITCHELL, *The American Polity. A Social and Cultural Interpretation*, The Free Press of Glencoe, New York, 1962, Pour le Canada, voir John PORTER, P. C. PINEO, *French-English Differences in the Evaluation of Occupations, Industries, Ethnicities, and Religions in the Montreal Metropolitan Area*, A Study made for the Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism, Ottawa, 1966. L'étude se fonde en réalité sur un échantillon canadien, la région métropolitaine de Montréal ayant été sur-échantillonnée de façon à faire ressortir les différences possibles entre anglophones et francophones. On n'a pas trouvé de différences appréciables entre les Canadiens et les Montréalais, non plus qu'entre anglophones et francophones dans la région montréalaise. Sept des dix professions les plus prestigieuses étaient politiques. Venaient dans l'ordre : premier ministre d'une province, médecins, sénateurs, député fédéral, professeur d'université, ministre fédéral, avocat, juge de district, maire d'une grande ville et architecte. Pour l'Allemagne : Gérard BRAUNTHAL, *The Federation of German Industry in Politics*, Cornell University Press, 1965, 68.

dits et ceux qui les protègent qui connaissent la charte des idéaux auxquels la très grande majorité des Américains disent adhérer <sup>402</sup>. La plupart des citoyens ne sont pas au courant des rouages les plus élémentaires du gouvernement et de l'administration. Au coeur des campagnes électorales, une proportion considérable ignorent jusqu'aux noms des candidats à la présidence et encore davantage à la vice-présidence, les candidats aux postes de sénateur ou de représentant dans leur État ou leur district, et encore plus les candidats de moindre importance (shérifs, juges de district, etc. <sup>403</sup>).

Un sondage national Gallup mené durant la campagne présidentielle de 1964, opposant Lyndon Johnson à Barry Goldwater, indique que depuis 1930 la majorité des Américains acceptent de plus en plus facilement l'action sociale et économique du gouvernement, seulement 26 pour cent estimant que le gouvernement fédéral dispose de pouvoirs trop étendus. Mais, en même temps, une forte proportion - 49 pour cent - croient que les problèmes sociaux seraient plus faciles à résoudre si le gouvernement en laissait l'initiative aux citoyens agissant au niveau communautaire. L'emprise qu'exerce encore l'idéologie du laisser-faire aux États-Unis se révèle dans les positions adoptées à l'endroit de l'intervention du gouvernement dans le « système de libre entreprise », 42 pour cent la jugeant excessive, et des contrôles gouvernementaux exercés sur les unions ouvrières, que 52 pour cent jugent insuffisants <sup>404</sup>.

Les orientations politiques des Américains sont réparties de façon assez uniforme parmi les diverses catégories de la population de sorte que l'on peut dire que le système politique réussit à ne pas créer d'écarts trop larges entre classes, sexes, groupes ethniques et groupes d'âge. Deux facteurs toutefois sont causes de

<sup>402</sup> Voir Léon DION, « Opinions publiques et systèmes idéologiques », *Écrits du Canada français*, vol. 12, Montréal, 1962, 116. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

<sup>403</sup> Dayton David McKEAN, *Party and Pressure Politics*, Houghton Mifflin, Boston, 1949, 115, 184-185.

<sup>404</sup> Llyod A. FREE, Hadley CANTRIL, *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967, 19, 24-30, 129-132. Pour une excellente analyse du contenu de l'idéologie politique des Américains, voir Robert LANE, *Political Ideology. Why the American Common Man Believes What He Does*, The Free Press of Glencoe, New York, 1962. L'étude se fonde sur des entrevues en profondeur de 15 personnes.

différenciations prononcées : l'instruction et le lieu de résidence. Les plus instruits et ceux qui résident en ville se montrent plus favorables à l'endroit de la politique que les moins instruits et les habitants des campagnes. En outre, ceux qui ne s'identifient pas à un parti et dont la propension à voter est faible ont un sens d'efficacité peu poussé et se montrent soupçonneux à l'égard de la politique <sup>405</sup>.

Les membres d'associations volontaires voient le système politique sous un jour beaucoup plus favorable que les non-membres et ils ont des vues plus nettes sur tous les aspects de l'activité et de l'organisation politique <sup>406</sup>. D'où la nécessité pour les systèmes politiques de contribuer à faire émerger parmi les groupes des normes culturelles favorables à leur endroit.

Les valeurs et les signes que le système politique adopte pour lui-même ont une grande portée parmi tous les groupes, peu importe qu'il s'efforce de les propager ou, au contraire, de les détruire. C'est ainsi que dans les pays d'Amérique du Sud, où l'on recourt souvent à la technique du coup d'État pour renverser les gouvernements, associations et groupes d'intérêt se montrent eux-mêmes bien plus enclins à recourir à la violence pour régler leurs problèmes internes ou exercer des pressions politiques que dans les pays où les gouvernements sont plus stables et où la violence politique est plus rare. Le recours au putsch militaire pour le changement des équipes au pouvoir constitue en effet un exemple que nombre de groupes sont tentés d'imiter à leur manière. De même, quand les groupes se mettent à employer la violence dans leur vie interne ou dans leurs rapports avec les autres groupes ou les agents politiques, le système politique succombe tôt ou tard à la tentation de recourir lui aussi à la violence. La vague de contestations qui déferle actuellement dans nombre de pays jouissant d'une longue tradition de stabilité et de paix intérieures montre à l'évidence jusqu'à quel point la violence des uns appelle la violence (ou la contre-violence) des autres. Nous ne savons pas encore si la contestation n'est qu'un phénomène éphémère qui laissera peu de traces dans les structures et les mentalités ou si, à l'instar de la révolution anglaise de

<sup>405</sup> Donald E. STOKES, « Popular Evaluations of Government : An Empirical Assessment », dans Harlan CLEVELAND, Harold D. LASSWELL, eds, *Ethics and Bigness*, Harper, New York, 1962, 61-72.

<sup>406</sup> William KORNHAUSER, *Politics of Mass Society*, The Free Press of Glencoe, 1959, 64-73. Cette question, que nous avons abordée en traitant des associations volontaires, sera discutée à fond dans le deuxième tome du présent ouvrage, particulièrement dans le chapitre sur la participation.

1688, de la révolution française de 1789 ou de la révolution russe de 1917, elle sera un événement majeur entraînant avec elle l'éclosion d'une nouvelle culture politique dont la jeunesse serait le levain. Bien qu'il soit téméraire d'attribuer les causes de si vastes mouvements historiques à des facteurs précis, il semble que, dans ces cas comme dans celui de phénomènes de moindre envergure, ce soit le succès ou l'échec de la politique qui constitue le principal élément propulseur de la culture politique. Il serait en tout cas fort imprudent d'ignorer les facteurs politiques lorsqu'il s'agit de rendre compte des valeurs politiques auxquelles les hommes adhèrent ou qu'ils rejettent et des signes politiques qui les attirent ou qui leur répugnent.

### ***3. Structures politiques et structures des groupes d'intérêt***

[Retour à la table des matières](#)

Le moins qu'on puisse dire à propos des structures politiques et des structures des groupes d'intérêt, c'est qu'elles échappent au cloisonnement, Il existe comme une nécessité de nature obligeant gouvernements et groupes à harmoniser jusqu'à un certain point leurs structures de façon à faciliter leurs interactions, leurs efforts d'influence respectifs et, de façon générale, leurs communications.

La bonne santé d'une société exige en effet que les rapports entre les groupes d'intérêt et le système politique soient aussi aisés qu'ils le sont avec le système social. Si tel n'est pas le cas, les groupes d'intérêt sont empêchés de remplir convenablement leur fonction d'interactions systémiques et il en résulte pour tout le corps social un état plus ou moins général de paralysie. Il est donc dans l'ordre des choses que les structures des groupes d'intérêt tendent à se modeler d'après les structures du système politique. Semblable tendance s'explique finalement par les visées des groupes d'intérêt sur le pouvoir qu'ils entendent, non pas investir, car telle n'est pas leur vocation, mais plutôt se concilier et, parfois, se subordonner. Si, dans la poursuite de leurs objectifs, ils se montrent sur le plan tactique aussi souvent inflexibles que souples, menaçants que soumis, en ce qui touche aux structures, au contraire, ils témoignent d'un zèle inlassable à s'adapter au système politique dont ils s'efforcent d'épouser les formes. Bernard E. Brown est sur une

bonne piste lorsqu'il écrit : « Les structures politiques peuvent bien déterminer de quelle façon les groupes d'intérêt feront pression pour exposer leurs revendications de même que quels groupes seront favorisés. Mais il n'existe pas d'équation simple entre la centralisation du pouvoir politique et la subordination des groupes à ce pouvoir <sup>407</sup>. »

Mais, à notre avis, l'auteur s'arrête à mi-chemin de l'argument. En effet, on doit aussi s'attendre que les structures politiques subissent à leur tour jusqu'à un certain point l'influence des structures des groupes d'intérêt. La similitude des structures ne résulte pas d'une domination, qui serait absolue, du système politique sur les groupes d'intérêt, mais d'échanges et d'emprunts réciproques au cours desquels le premier exerce généralement la suprématie. Un processus circulaire ininterrompu lie donc les deux types de structures : le courant d'influences émanant du système politique est normalement plus impétueux que celui venant des groupes d'intérêt mais la force de celui-ci n'est pas négligeable et à certains moments elle peut même devenir prépondérante.

Il est impossible de déterminer a priori de façon précise quelles structures ou composantes du système politique sont le plus susceptibles d'être en contact avec les groupes d'intérêt. Il n'est guère possible cependant d'errer beaucoup en mentionnant les aspects suivants : les modes de recrutement du personnel et d'attribution des postes ; les méthodes de répartition des ressources ; les moyens pour parvenir au consensus ; et, finalement, les techniques de décision <sup>408</sup>. Nous allons ici laisser de côté la question des rapports entre les hauts fonctionnaires et les dirigeants des groupes dont on sait que, dans la majorité des pays, ils s'apparentent étroitement par leurs caractéristiques personnelles et socio-professionnelles, par les modes de leur recrutement et le déroulement de leur carrière, par les contacts et souvent l'amitié qui les lie, de même que, particulièrement aux États-Unis et au Canada, par l'aisance avec laquelle leurs rôles sont interchangeables. Nous allons nous restreindre à quelques ordres de considérations plus directement reliés aux structures.

---

<sup>407</sup> Bernard E. BROWN, « Pressure Groups in the Fifth Republic », *Journal of Politics*, vol. 25, n° 3, 1963, 525.

<sup>408</sup> Voir Vincent LEMIEUX, John MEISEL, *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations, A Study Made for the Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism*, Ottawa, 1966.

*a) Accroissement des fonctions gouvernementales et organisation des groupes d'intérêt.* Le changement peut-être majeur survenu au sein des systèmes politiques depuis 1930 concerne la croissance énorme de l'« exécutif » - c'est-à-dire du gouvernement et de l'administration. Pendant que les autres « fonctions » ou composantes internes du système politique marquent le pas ou tombent en veilleuse, le gouvernement et surtout les secteurs de pointe de l'administration s'emparent des principaux leviers de commande.

Mais au moment même où cette évolution se produit, le système politique, naguère un rouage relativement secondaire des sociétés libérales, ou du moins considéré comme tel, est en passe de devenir le moteur principal de l'évolution. L'action du gouvernement se fait sentir, souvent avec autorité, dans tous les secteurs : nationalisations dans certains pays, créations d'entreprises publiques, planification orientée vers le développement et l'aménagement, investissements directs et indirects, protection de la santé et de la sécurité sociale des citoyens, promotion de l'éducation et de la culture, développement des communications et des télécommunications - il y a peu d'aspects de la vie individuelle et collective que l'activité gouvernementale ne parvienne pas aujourd'hui à rejoindre. Un bon indice de cette augmentation des activités gouvernementales consiste dans la fraction du revenu national brut mise à la disposition de l'État. Le gouvernement américain ne prélevait en 1890 qu'environ 3 pour cent du revenu national brut ; la proportion s'élève aujourd'hui à 25 pour cent. On constate la même progression partout, l'Allemagne se trouvant présentement en tête des sociétés libérales avec plus de 30 pour cent du revenu national brut mis à la disposition de l'État <sup>409</sup>. Et cet accroissement se poursuivra vraisemblablement dans les prochaines années.

La multiplication et l'intensification des tâches gouvernementales s'accompagnent d'un accroissement de leur complexité. Les services administratifs se spécialisent ; les données requises pour l'élaboration des programmes, devenues infiniment nombreuses, ne peuvent être traitées que de façon mécanographique et seule la mémoire d'un ordinateur peut les enregistrer ; les contrôles et les rajustements que suppose la mise en application des décisions politiques exigent des

---

<sup>409</sup> Bruce M. RUSSETT et al., *World Handbook of Political and Social Indicators*, Yale University Press, New Haven, 1967, 59.

dispositifs très compliqués requérant la collaboration d'équipes mobiles spécifiquement créées à cette fin.

La conjugaison de ces deux tendances évolutives est responsable de la dépersonnalisation graduelle des rapports entre gouvernants et gouvernés et de la création entre eux d'une distance psychologique, source de profondes inquiétudes. Le besoin de jeter des ponts et d'ouvrir des voies de communications propres à combler le fossé qui se creuse entre gouvernants et gouvernés s'exprime avec force dans les milieux les plus divers et le sentiment de l'urgence de la situation s'amplifie. Ce double mouvement, on l'a déjà vu, constitue la cause la plus directe de la prolifération des groupes depuis 1930. Alain Touraine rend compte de ce phénomène en ces termes :

La concentration de l'exécutif s'accompagne de la multiplication des groupes d'intérêt et des groupes de pression. L'organisation de la vie politique vise de plus en plus à assurer la communication, toujours indirecte et difficile, entre cette unité et cette diversité... Le renforcement de l'exécutif n'est possible que parce qu'un nombre croissant de problèmes importants sont de plus en plus considérés à partir d'un modèle rationalisateur, dont les impératifs débordent l'opposition des classes et des partis <sup>410</sup>.

Non seulement les groupes se sont-ils multipliés, mais encore, sous l'effet des mêmes facteurs, ils se sont consolidés et restructurés. L'action gouvernementale de plus en plus envahissante et de mieux en mieux coordonnée a contraint les groupes à se doter de moyens d'action propres à protéger leurs intérêts. Nombre d'associations qui, jusqu'en 1910 ou même 1930 s'étaient cantonnées au niveau local et avaient ignoré le monde extérieur, se sont soudainement vues exposées aux influences émanant de leur environnement immédiat ou lointain. Impuissantes à résoudre par elles-mêmes les problèmes résultant de leur nouvelle condition, elles cherchèrent des soutiens et des alliés. D'où le développement d'organisations sociales géantes dans le but de faire équilibre à l'expansion des organisations politiques. Mais il s'impose d'ajouter que le mouvement ne fut pas à sens unique. En effet, c'est la taille énorme qu'avaient atteinte les grandes entreprises et encore davantage leur mépris flagrant de l'intérêt public général qui conduisirent les ci-

---

<sup>410</sup> Alain TOURAINÉ, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 303-304.

toyens à contraindre leurs gouvernements à secouer la torpeur du laisser-faire où ils s'étaient enlisés et à intervenir directement dans les processus socio-économiques. D'où, entre 1880 et 1930, la mise au point dans tous les pays de puissants appareils politiques. Mais le développement de ces derniers, à son tour, suscita la croissance des syndicats, des corporations professionnelles, des associations d'affaires et, dans leur sillage, la naissance d'une foule d'organisations de moindre envergure.

Comme l'a si bien montré John Kenneth Galbraith dans plusieurs ouvrages, les structures maîtresses que la société industrielle s'est données se trouvent les unes par rapport aux autres en état d'équilibre et cet équilibre ne peut être rompu sans que l'ensemble ne s'effondre <sup>411</sup>. Plutôt que de se faire la guerre, agents sociaux et agents politiques ont un intérêt Mutuel à collaborer en vue de l'instauration d'une société concertée. Telles sont les raisons profondes qui devraient les inciter à inventer ensemble des organisations de caractère public d'un type nouveau, au sein desquelles œuvreraient côte à côte agents politiques et agents sociaux, signalant l'intervention d'un style politique inédit, que la formule « politique consultative » veut circonscrire.

*b) Centralisation et décentralisation politiques et groupes d'intérêt.* Selon une tradition fermement implantée en Grande-Bretagne et aux États-Unis mais bien plus fragile sinon inexistante sur le continent européen et dans certaines provinces canadiennes, comme le Québec, c'est au sein de la localité que la démocratie plonge ses racines et qu'elle s'alimente constamment <sup>412</sup>. Aux États-Unis, on a consciencieusement cherché à « décentraliser » et à « fractionner » le pouvoir, d'abord en optant pour un régime fédératif et de « séparation des pouvoirs », et

---

<sup>411</sup> John Kenneth GALBRAITH, *American Capitalism : The Concept of Countervailing Power*, Houghton Mifflin, Boston, 1952 ; *The Affluent Society*, Houghton Mifflin, Boston, 1958 ; *The New Industrial State*, Houghton Mifflin, Boston, 1967.

<sup>412</sup> Dans une remarquable étude de la *Tennessee Valley Authority*, Philip SELZNICK a fort bien analysé l'idéologie de la *grass-roots democracy* et montré les tensions qui résultent de la confrontation de l'idéologie avec les tendances administratives centralisatrices (dans *TVA and the Grass Roots. A Study in the Sociology of a Formal Organization*, The University of California Press, 1949. Réédité par Harper Torchbook, New York, 1966).

ensuite en assignant d'importantes prérogatives administratives et judiciaires aux districts et aux localités. Ailleurs, l'effort de décentralisation fut plus ou moins énergique, l'Allemagne étant longtemps aux prises avec les tendances autonomistes des *Laender* et l'Italie avec celles des principautés et villes, tandis que la France demeurerait fidèle aux structures centralisées et unitaires héritées de Napoléon.

L'accroissement des responsabilités gouvernementales à compter de 1920 ou de 1930 a partout amorcé un fort mouvement de centralisation. Aux États-Unis, ce courant fut tellement puissant que nombre de structures locales ou régionales furent submergées par son passage et que la plupart de celles qui surnagèrent devinrent de simples relais d'une autorité centrale devenue toute-puissante. Toutefois, et c'est là un autre exemple des nombreux contrastes propres aux États-Unis, même si elle est toute-puissante, l'autorité centrale demeure attentive aux échos persistants de la *grass-roots democracy* et ne reste pas sourde aux accents des idéologies et des intérêts locaux. Il est évident, que la vie des groupes diffère selon que le système politique adhère à une idéologie centralisatrice comme en France ou, au contraire, aux préceptes de la *grass-roots democracy* comme aux États-Unis. Ministres, députés et fonctionnaires se comportent différemment dans un cas ou dans l'autre, tout comme d'ailleurs divergent les attentes et les techniques d'action des groupes d'intérêt. La décentralisation accroît la force de frappe des groupes comme les industriels, les professionnels et les fermiers et diminue celle d'autres groupes, tels que les ouvriers industriels. La décentralisation affecte également les rapports entre dirigeants sociaux et dirigeants politiques de même échelon. Si ceux qui gouvernent au centre n'épaulent pas suffisamment les responsables au plan local, ces derniers risquent de devenir la proie de certaines élites locales et encore davantage de dirigeants d'entreprises ou d'unions ouvrières dont la taille excède les capacités locales de contrôle effectif. Par ailleurs, entre agents sociaux et agents politiques au niveau local, se nouent fréquemment des liens d'amitié et se crée une communauté d'intérêts sans doute bénéfique à courte vue mais susceptible à la longue d'engendrer de fâcheuses conséquences pour l'intérêt public général. Une autonomie administrative locale poussée risque en outre de confirmer la domination des forts et des riches sur les faibles et les pauvres, ceux-ci n'ayant aucune possibilité de recours, l'autorité centrale étant tenue dans l'ignorance de leurs déboires ou étant incapable de procéder à une action réparatrice. Les instances locale et régionales laissées à elles-mêmes, faute de

stimuli et de modèles inspirateurs, succombent en outre au chauvinisme et, trop souvent, au conservatisme.

Il n'y a plus guère que les institutionnalistes à l'ancienne mode (vieux politiciens, vieux professeurs, vieux juristes) qui font de la « décentralisation » politique et administrative une question de principe. Aux yeux des théoriciens et praticiens, ce type de régime a amplement fait la preuve qu'en rendant aléatoire l'unité du réseau de l'exécution sinon de la décision, il encourage la cooptation des riches et des forts, les coalitions des grands intérêts et la stagnation socio-économique et culturelle. Préconiser la décentralisation du gouvernement et de l'administration dans le dessein, selon la formule des populistes, de les « restituer à son propriétaire, le peuple », c'est faire montre de nobles sentiments mais c'est en même temps être victime d'une grave illusion. La décentralisation politique et administrative, dans le contexte de la société postindustrielle, aboutit à l'établissement de conditions diamétralement opposées aux promesses de la *grass-roots democracy*, c'est-à-dire l'appesantissement sur les individus d'un pouvoir d'autant plus oppressif qu'il est souvent exercé par d'anciens compagnons de classe ou des voisins et qu'il se présente au nom des libertés locales <sup>413</sup>.

Devant l'évidence de l'échec des programmes de démocratisation inspirés d'une politique de décentralisation comme formule unique de développement et surtout face au progrès implacable de la centralisation administrative dans tous les régimes libéraux, théoriciens comme hommes d'action ont été conduits à examiner comment les contraintes de l'efficacité gouvernementale et administrative pouvaient se concilier avec la recherche d'une véritable démocratie, au plan local et régional tout autant que national. Sous l'influence, semble-t-il, de l'expérience des régimes socialistes, notamment de la Yougoslavie, on cherche à mettre au

---

<sup>413</sup> Voir Philip SELZNICK, « An Approach to the Theory of Bureaucracy », *American Sociological Review*, vol. 8, n° 1, 1943, 47-54, et *TVA and the Grass Roots* ; David L. SILLS, « Voluntary Associations : Instruments and Objects of Change », *Human Organization*, vol. 18, n° 1, 1959, 17-21 ; Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*, Prentice-Hall, 1964, 83-90 ; Samuel H. BEER, Adam B. ULAM, *Patterns of Government*, Random House, New York, 1962 ; Ives WEBER, *l'Administration consultative*, Pichon et R. Durand-Auzias, Paris. 1968. Le rejet de la décentralisation à l'ancienne manière n'exclut pas la recherche de formules propres à rapprocher le pouvoir de la base et à permettre la participation active des citoyens aux activités qui les concernent. Nous nous interrogerons à ce sujet dans notre second tome.

point une formule de « concentration-déconcentration » qui n'exclut pas une décentralisation sous contrôle dans certains secteurs d'activité, selon laquelle l'autorité, tout en restant une, s'exerce par le truchement de plusieurs instances régionales et locales, la préparation et l'exécution des programmes requérant une collaboration des agents sociaux et politiques en cause à tous les échelons. Outre les promesses d'une plus grande efficacité administrative, cette formule fait poindre l'aube d'une démocratie renouvelée, au sein de laquelle tous les agents impliqués dans une action agiront de concert, les groupes d'intérêt adhérant aux règles d'une politique consultative qu'ils auront contribué à mettre au point et qui leur permettra de partager de plein droit l'exercice du pouvoir réel.

*c) Fédéralisme politique et fédéralisme des groupes d'intérêt.* Un système politique fédéral est un système dans lequel les compétences constitutionnelles sont réparties entre plusieurs gouvernements dont l'un agit comme « fédéral » ou « central » et les autres comme « fédérés » ou « régionaux ». Dans un système unitaire, les compétences sont réunies en un seul centre ou gouvernement. À l'exception de quelques tentatives anciennes finalement non fructueuses, le système fédéral est d'origine récente, les États-Unis, la Suisse et le Canada étant les premiers pays à se fédérer. Nombre de pays créés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, surtout dans les ex-colonies africaines, se sont dotés de constitutions fédérales, suivant des modèles la plupart du temps inspirés des États-Unis et du Canada. Le nombre même de ces fédérations et l'importance de certaines d'entre elles, dont surtout les États-Unis, justifient qu'on s'interroge sur l'importance des structures politiques fédérales pour les groupes d'intérêt.

Notons que, même dans les pays unitaires, les groupes d'intérêt se donnent souvent une structure fédérale. Ce phénomène tient d'abord à la présence de structures politiques quasi fédérales dans ces pays, par exemple d'unités ou régions administratives, auxquelles sont déléguées certaines compétences particulières, et surtout à l'existence des municipalités et villes. Unités ou régions administratives et municipalités sont particulièrement vulnérables à l'action des groupes d'intérêt : l'importance des questions dont elles ont charge, jointe à leur relative faiblesse interne, en font des proies de choix pour les grands groupes d'intérêt qui, considé-

rés à cette échelle restreinte, paraissent souvent comme des géants <sup>414</sup>. Dans l'explication du phénomène des fédérations de groupes d'intérêt dans les systèmes politiques unitaires, il faut aussi tenir compte de conditions inhérentes aux groupes eux-mêmes. En effet, il arrive fréquemment, comme dans le cas des groupements patronaux ou ouvriers, que les organisations locales soient individuellement assez puissantes ou hétérogènes pour inciter la direction à adopter une structure fédérale. C'est le cas de la *Federation of British Industries* (F.B.I.) et du *Trade Union Congress* (T.U.C.) en Grande-Bretagne, de la *Confédération générale du travail* (C.g.t.) en France. Il faut aussi tenir compte des besoins de l'action qui incitent des groupes distincts dont les intérêts sont similaires à former des coalitions acquérant parfois un tel degré de permanence que ces groupes finissent par officialiser la situation en se donnant une organisation selon le modèle fédéral. C.L. Gilb a fort bien montré le déroulement de ce processus en ce qui concerne les professions <sup>415</sup>.

Le caractère fédéral du système politique constitue une raison supplémentaire incitant les groupes d'intérêt à revêtir une forme fédérative. Aux États-Unis comme au Canada, nombre de groupes dont l'organisation est fédérative, épousent étroitement les frontières politiques fédérales. Les grands groupes ont des unités, divisions ou sections dans chacun des États ou provinces, du moins dans tous ceux où l'intérêt dont ils sont les porte-parole revêt une certaine importance. Dans les systèmes fédéraux, ce ne sont plus seulement des raisons de convenance ou d'efficacité qui entrent en ligne de compte ; c'est la répartition même des compétences politiques entre plusieurs centres qui exige que les groupes recourent à ce mode d'organisation.

Malheureusement, l'incidence concrète des structures politiques fédératives sur les groupes d'intérêt n'a fait l'objet d'aucun examen exhaustif. Nous devons donc nous contenter de jugements sommaires. Nous émettons l'hypothèse généra-

---

<sup>414</sup> Régions administratives et surtout municipalités ressentent le besoin de se protéger contre les assauts des groupes et, dans ce but, elles se transforment elles-mêmes en quasi-groupes d'intérêt et s'engagent dans d'intenses activités de lobbying auprès du gouvernement. Dans presque tous les pays ont été créées des Ligues ou Unions des municipalités et des Unions des maires, la plupart du temps organisées en fédérations.

<sup>415</sup> C. L. GILB, *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*, Harper, New York, 1966, 186 ss.

le suivante : l'existence d'un système politique fédéral est une source d'avantages supplémentaires pour les groupes d'intérêt.

Le fédéralisme institue à l'intérieur d'un même système politique des quasi-sous-systèmes exerçant des prérogatives spécifiques définies par la Constitution. Les groupes d'intérêt, dans leur organisation et leur activité, tendent à refléter le partage des juridictions politiques de même qu'à suivre l'évolution de la division réelle du travail entre le gouvernement central et les gouvernements régionaux. David Truman note que, en ce qui concerne les États-Unis, cet effort d'ajustement ne se fait pas toujours sans heurt :

Le système fédéral, particulièrement avant le début des années 30, concédait aux gouvernements étatiques un large champ d'action... Dans la mesure où ces gouvernements disposent encore de pouvoirs significatifs, il existe un fondement aux revendications autonomistes des parties constituantes des groupes fédérés... Lorsque des questions qui préoccupent un groupe cessent de se poser à l'échelle locale ou régionale et deviennent surtout d'envergure nationale... il en résulte qu'une plus grande centralisation est requise au sein du groupe. Il se peut cependant qu'on résiste farouchement à tout changement dans la distribution des pouvoirs entre l'organisation centrale et les unités composantes ou encore dans le fondement même de la fédération... Cette résistance peut émaner de l'attachement des dirigeants locaux aux attributs de leur charge <sup>416</sup>.

Si donc les groupes d'intérêt se plient aux contraintes que leur imposent les structures politiques fédérales, ils ne sont pas pour autant obligés d'en adopter toutes les modalités ni même d'en respecter les frontières. Leur cadre constitutionnel beaucoup moins rigide leur permet, par exemple, d'ignorer les démarcations étatiques ou provinciales et d'effectuer des divisions territoriales additionnelles, si les circonstances ou la nature de l'intérêt le commandent. Il en résulte de sérieux embarras pour les agents politiques qui sont obligés de tenir compte de ces modes de découpage géographiques et parfois même, comme dans le cas de la politique agraire aux États-Unis, d'y conformer leurs propres divisions administratives <sup>417</sup>.

---

<sup>416</sup> David TRUMAN, *The Governmental Process*, 127-128.

<sup>417</sup> Le *Farm Bureau*, outre les assises puissantes qu'il a dans 47 États, a créé des sous-divisions territoriales correspondant à certains grands intérêts agrai-

Dans un système politique fédéral, les groupes d'intérêt peuvent mener leur action à deux niveaux, au niveau du gouvernement central ou à celui des gouvernements régionaux. D'où le besoin d'une organisation capable de leur procurer la souplesse et la mobilité requises pour mettre au point des stratégies d'action orientées tantôt vers les deux niveaux simultanément et tantôt vers un seul niveau. Un groupe qui a longtemps confiné son action à un niveau peut soudainement découvrir que, par suite d'un transfert des responsabilités réelles au sein du système politique, il est devenu nécessaire de concentrer une partie de son action à l'autre niveau. Ce fut le cas aux États-Unis des associations d'enseignants au cours des années 40 et 50. Un groupe peut faire pression d'abord à un niveau, généralement au niveau régional, pour ensuite agir à l'autre niveau en tirant profit de l'expérience déjà acquise. C'est ainsi que *l'Anti-Saloon League* porta la lutte au niveau national seulement après avoir été victorieuse dans plusieurs États. Un groupe peut l'emporter à l'échelon étatique mais échouer au niveau national, ou inversement. Ainsi les petits détaillants triomphèrent des magasins à succursales multiples (*chain stores*) dans plusieurs États mais furent vaincus à Washington. Par contre, on écoute avec attention les représentants de la *National Association for the Advancement of Coloured People* à Washington cependant qu'on les ignore obstinément dans plusieurs capitales étatiques. Un groupe peut encore réduire son action ou cesser entièrement d'agir à un niveau pour des raisons idéologiques. Ainsi, au cours des années 60, un certain nombre de sections québécoises d'associations canadiennes, comme les Jeunes Commerce et l'Union canadienne des étudiants, qu'avait gagnées le sentiment séparatiste, décidèrent de se séparer de l'association nationale et concentrent depuis lors leur action au Québec. Semblable décision peut avoir de fâcheuses conséquences, si l'intérêt dont l'association a la sauvegarde déborde le cadre provincial. Elle peut n'être que provisoire, l'association régionale renouant avec l'association nationale selon des bases fédératives plus souples.

---

res (le blé, le lait, etc.) qui ne respectent pas les frontières étatiques, obligeant ainsi le ministère de l'Agriculture d'établir ses propres bureaux dans ces sous-divisions. Voir Charles M. HARDIN, *The Politics of Agriculture*, The Free Press of Glencoe, Illinois, 79, 243, 257 ss ; Grant MCCONNELL, *The Decline of Agrarian Democracy*, University of California Press, 1953. Pour d'autres cas, voir Grant MCCONNELL, *Private Power and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1967, ch. 6 ; V.O. KEY Jr., *Southern Politics in State and Nation*, Alfred A. Knopf, New York, 1956 et *American State Politics*, Alfred A. Knopf, New York, 1956.

Ou encore, dans l'espoir que la création d'un État souverain rendra possible le redécoupage de la base territoriale de l'intérêt impliqué, elle peut mener l'association régionale à préconiser le séparatisme avec une vigueur accrue <sup>418</sup>.

On reconnaît généralement que les gouvernements régionaux sont plus sensibles à l'action des groupes d'intérêt que ne l'est le gouvernement national. Certains grands groupes sont aussi puissants, sinon davantage, que les gouvernements étatiques. Ce serait particulièrement le cas des groupes d'affaires : « Les relations du monde des affaires avec les machines étatiques et locales ont été si intimes que le premier a pu bloquer nombre de lois relevant de la compétence des gouvernements étatiques... Il semble que, dans un système fédéral, les intérêts peuvent en longue période se défendre mieux en agissant au niveau des Assemblées étatiques qu'à celui du Congrès ou de l'administration fédérale <sup>419</sup>. »

La puissance moindre des gouvernements étatiques n'explique pas entièrement cette situation. D'autres conditions interviennent aussi : les agents politiques de niveau régional sont plus près des agents sociaux, leurs vues sont plus homogènes, les sanctions (électorales ou autres) auxquelles ils sont exposés sont plus immédiates et plus efficaces. La concordance de certains intérêts avec les frontières étatiques crée, entre agents, une atmosphère de complicité susceptible de profiter à certains groupes : les intérêts du cuivre ont longtemps dominé le Montana, ceux du jeu et des mines d'argent le Nevada, du blé la Saskatchewan, du pétrole le Texas et aujourd'hui l'Alberta, etc.

Il ne faudrait toutefois pas laisser croire que le fédéralisme ne comporte que des avantages pour les groupes d'intérêt. Des inconvénients surviennent dans d'assez nombreux cas, surtout lorsque les associations étatiques revendiquent une autonomie qui risque de détruire l'unité d'action de l'association sinon l'association elle-même. Dans les cas où une association est déjà fermement implantée au ni-

---

<sup>418</sup> Harmon ZEIGLER, *The Political Life of American Teachers*, Prentice-Hall, 1967 ; Peter H. ODEGARD, *Pressure Politics. The Story of the Anti-Saloon League*, Columbia University Press, New York, 1928 ; Vincent LEMIEUX, John MEISEL., *op. cit.*, et *les Associations volontaires*, Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre 6, Ottawa, 1970.

<sup>419</sup> V.O. KEY Jr., *Politics, Parties and Pressure Groups*, édition de 1956, 102.

veau étatique ou provincial, il pourra se révéler assez difficile de créer une fédération nationale, geste qui exige l'approbation des associations existantes. Il faudra parfois que des enjeux majeurs surviennent au niveau national pour que les dirigeants se rendent à la nécessité d'aliéner une partie de leur souveraineté. Il y a aussi le risque que les prérogatives concédées à l'association nationale ou encore aux associations membres soient insuffisantes, eu égard aux tâches qu'elles doivent accomplir. Ce fut longtemps le cas de *l'American Bar Association* et de *l'American Medical Association* dont les organisations membres se développèrent d'abord, au niveau étatique et qui longtemps ne purent se résoudre à concéder à l'association nationale les pouvoirs qui lui auraient permis de se mettre fermement en selle. Dans le cas de l'A.M.A., il fallut une crise majeure pour que les organisations étatiques se résolvent, dans nombre de cas, à joindre les rangs de l'association nationale et à lui procurer les pouvoirs requis. David Truman estime que l'A.M.A. ne fut pas officiellement créée avant 1861 parce que c'était au niveau des États que s'effectuaient les contrôles politiques sur les professions <sup>420</sup>. Enfin, il y a de nombreux risques de tensions de toute nature entre l'association locale et l'organisation centrale. On risque de perdre un temps précieux et de dilapider une somme considérable d'énergie à tenter de résoudre ces tensions. Au Canada, celles-ci ont atteint un point tel au sein d'un certain nombre d'associations que les membres de la section non satisfaite, c'est-à-dire généralement la section québécoise, préfèrent quitter les rangs et se reformer en association autonome, parfois avec l'accord plus ou moins tacite de leurs collègues de l'association nationale. Bref, si les organisations fédérales comportent les avantages des systèmes politiques fédéraux, elles en subissent aussi les inconvénients.

Les groupes d'intérêt ont naguère compté - et nombre d'entre eux comptent encore - parmi les plus ardents défenseurs des droits des États (*State Rights*) ou encore de l'autonomie provinciale. Chaque capitale régionale est le centre d'une activité de *lobbying* intense de la part des groupes d'intérêt. Des groupes dont l'activité serait d'importance négligeable à Washington ou à Ottawa font impunément

---

<sup>420</sup> Donald C. BLAISDELL, *American Democracy Under Pressure*, The Ronald Press, New York, 1957, 50 ; Oliver GARCEAU, *The Political Life of the American Medical Association*, Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1961 (livre publié originellement en 1941), 113, 116, 143 ss ; David TRUMAN, *The Governmental Process...*, 94-95 ; Harmon ZEIGLER, *Interest Groups in American Society*.

les fanfarons dans les capitales étatiques ou provinciales. David Truman a bien saisi ce point :

Des groupes qui seraient plutôt obscurs ou faibles dans un système unitaire détiennent des positions avantageuses dans les gouvernements régionaux. Cette condition les convertit en ardents champions de la distribution actuelle des pouvoirs entre les États et le gouvernement fédéral. Mais la facilité d'accès [à un niveau donné de gouvernement] change avec le temps et les groupes de défenseurs de l'équilibre existant en deviennent éventuellement les critiques <sup>421</sup>.

Les grands groupes, et particulièrement les grandes entreprises, dont le rayonnement s'étend à l'ensemble du pays et souvent à travers le monde non communiste, sont probablement les principaux bénéficiaires du système fédéral. La chartre sous laquelle ils opèrent est étatique et leur siège social, où se prennent les décisions capitales concernant l'entreprise entière, relève de l'État où il est situé. Donald C. Blaisdell décrit leur position privilégiée en ces termes :

Le fédéralisme est particulièrement avantageux pour les entreprises industrielles. Ce n'est pas en effet du gouvernement central mais d'un gouvernement étatique que ces dernières détiennent leur charte. Par ailleurs, le marché que leur ouvre le système fédéral s'étend aux dimensions de tout le territoire national sans qu'elles aient à se soumettre à des réglementations de la part du gouvernement central <sup>422</sup> [faute de pouvoirs à ce niveau].

Pour l'ensemble, dans leurs rapports avec les gouvernements dans un système fédéral, les groupes d'intérêt appliquent à leur façon la technique du « diviser pour régner » (*divide and rule*) si familière aux hommes politiques de tous les temps. Certains groupes dont les dirigeants sont particulièrement astucieux développent l'art de se jouer des gouvernements (en les amenant à prendre des positions contraires sur des points précis, etc.) à un degré si raffiné qu'il en résulte une source d'embarras sérieux pour ceux-ci.

---

<sup>421</sup> David TRUMAN, op. cit., 140.

<sup>422</sup> Donald C. BLAISDELL, op. cit., 50.

*d) Séparation des pouvoirs et groupes d'intérêt.* Dans les systèmes dits de responsabilité ministérielle, la fonction « gouvernementale » se concentre au niveau du Cabinet ou du Conseil des ministres, lui-même redevable de ses actes devant le Parlement, où les projets de lois sont présentés et votés. La plupart des sociétés libérales adhèrent, à des degrés divers, à un système de cette nature. Les États-Unis présentent la grande exception à cette règle. Ce pays en effet se régit d'après le système de la « séparation des pouvoirs ». C'est en se fondant sur cette caractéristique particulière, qui s'ajoute au fédéralisme, que nombre d'observateurs ont conclu que les États-Unis constituent le paradis des *pressure groups*.

La notion de séparation des pouvoirs représente un des tout premiers articles du credo politique américain. En pratique, la séparation des pouvoirs s'exprime par le régime des poids et contre-poids (*Checks and Balance*) par lequel le gouvernement ou l'exécutif fait équilibre au législatif et inversement. Si, aux États-Unis, il y a trois niveaux de gouvernements (le fédéral, l'étatique, et le municipal), ceux-ci se fractionnent en milliers de parties, parfois considérables, souvent minuscules. Le gouvernement se répartit d'abord entre le président de la fédération et les cinquante gouverneurs étatiques, ensuite en centaines de départements, bureaux et régies ; le législatif se divise en deux, aussi bien au Congrès national que dans toutes les législatures, sauf au Nebraska qui, sous l'influence du sénateur George E. Norris, adopta le monocomérisme en 1937 ; les projets de lois sont étudiés séparément dans les deux Chambres, et les comités et commissions, nombreux dans les deux Chambres aux deux niveaux, représentent des quasi-législatures miniatures puisque nombre de lois y sont pratiquement adoptées. Finalement, les circonscriptions électorales qui élisent ces milliers de « gouvernants » diffèrent dans chaque cas et les partis politiques n'ont souvent d'autres similitudes entre eux que le nom qui les désigne.

Si les pères de la constitution ont voulu cette situation, c'est qu'ils avaient subi le joug du gouvernement despotique de George III et qu'ils voulaient épargner au nouveau monde le risque qu'une faction plus riche, plus puissante ou plus astucieuse puisse imposer à toute la population un pouvoir despotique. D'où, aux États-Unis, l'extrême fragmentation de la prise de décision dans plusieurs domaines clé : le président ne peut agir sans l'approbation de la Chambre ou du Sénat et réciproquement, le Congrès est impuissant sans l'accord du président, et ainsi de suite. Rappelons que cette fragmentation de la prise des décisions s'ajoute au laby-

rinthe des juridictions séparées ou partagées entre niveaux de gouvernements imputables au jeu du fédéralisme.

Une des principales raisons invoquées par les Pères de la constitution américaine pour justifier la division des pouvoirs consistait, semble-t-il, dans la conviction qu'un système de pouvoirs diffus rendrait impossible l'occupation du gouvernement par une faction ou un parti : si un parti ou une faction venait à gagner le contrôle d'une branche du gouvernement, son emprise serait freinée dans une autre branche où il n'aurait pas réussi à s'implanter.

Les Pères constituants ont eu raison sur ce point : aucun groupe ou faction n'a encore réussi à s'emparer du gouvernement entier du pays. Et il est probable, en effet, que pareille usurpation ne se produira jamais. D'aucuns vont jusqu'à dire qu'il est extraordinaire, avec ce système, que les Américains puissent se gouverner et plus extraordinaire encore que le gouvernement des États-Unis soit aujourd'hui, avec l'URSS, le plus puissant centre de décisions politiques et militaires du monde, dont dépend, dans une très large mesure, le destin de l'humanité entière.

Par ailleurs, il est également probable que peu de systèmes politiques au monde soient autant vulnérables à l'action des groupes d'intérêt, aussi bien par le nombre de points d'accès qu'il leur permet que par la faiblesse relative des lignes de défense qu'il oppose à leurs assauts. Un même groupe d'intérêt, désireux de promouvoir ou de bloquer un projet de loi ou une ordonnance, peut virtuellement engager la lutte à tous les points, à la fois ou successivement : au niveau étatique ou national ; auprès de la Chambre des Représentants ou du Sénat ou d'un de leurs comités ; auprès du président, du Bureau du président, des départements ou des nombreux rouages (régies, commissions, services administratifs), et, finalement, auprès de la Cour suprême. Qu'il aille d'échec en échec ou de victoire en victoire, la lutte peut ainsi se poursuivre, d'une façon plus ou moins intense, durant des années, paralysant souvent l'activité gouvernementale sur des points précis, parfois importants sinon majeurs. Souvent, d'ailleurs, le débat se poursuit surtout entre groupes sociaux, les parties en cause s'efforçant de gagner les divers secteurs du gouvernement à leurs vues. Citons, par exemple, le conflit qui opposa les petits détaillants et les magasins à succursales *multiples* (*chain stores*), conflit qui dura treize ans (de 1927 à 1940) et à l'issue duquel vingt-sept États imposaient des taxes spéciales aux magasins à succursales sans qu'aucun d'entre ceux-ci ne se trouve réellement en difficulté, tous les projets de législation au Congrès ayant été

bloqués par eux <sup>423</sup>. Les grandes entreprises, par suite de leur domination de l'*Interstate Commerce Commission* créée en 1887, et forte de l'appui de membres influents du Congrès, rendirent pendant longtemps à peu près inopérantes les lois étatiques contre le procédé de fixation des prix des produits, selon le coût au point de départ, quel que soit le lieu de destination (*Basic point system*).

Il se révèle donc que les groupes d'intérêt ont adapté leurs techniques d'action aux conditions particulières d'un système que caractérise une division du pouvoir entre plusieurs unités. D'aucuns en ont conclu que ces conditions facilitaient les tâches des groupes d'intérêt, ceux-ci se trouvant automatiquement en situation de subordination dans un système où le pouvoir se concentre en un seul lieu. Les résultats des travaux récents sur les groupes d'intérêt en Grande-Bretagne, pays où le pouvoir politique est fortement concentré, incitent, nous le verrons par la suite, à émettre à ce sujet un jugement beaucoup plus nuancé.

*e) Coïncidences et convergences.* Groupes d'intérêt et systèmes politiques font donc correspondre jusqu'à un certain point leurs structures respectives. Ce sont les contraintes mêmes du besoin de communiquer entre eux de même que la recherche perpétuelle d'une influence mutuelle qui exigent qu'il en soit ainsi. Nous avons vu que les structures politiques ont une influence considérable sur les structures des groupes qui sont engagés dans l'action politique. Des raisons de convenance et de nécessité expliquent qu'il en soit ainsi. Mais sans aucun doute, notre angle de vision est trop étroit. Si nous pouvions embrasser d'un seul mouvement l'histoire de tout un peuple, nous verrions qu'à l'origine les hommes, chaque fois qu'ils ont eu la liberté de le faire, ont emprunté les structures politiques qu'ils se sont données pour se gouverner aux organisations qui leur étaient familières. Il leur arrive, de plus en plus fréquemment, d'emprunter à d'autres peuples les pièces maîtresses des institutions dont ils se dotent mais, même dans les cas où l'esprit d'imitation est le plus poussé, ils vont néanmoins puiser dans leurs propres groupements de tous les jours des idées inspiratrices et des modèles de conduite. De sorte que - et c'est là une condition indispensable pour qu'un pays soit viable - les structures des organisations sociales et des organisations politiques se présentent

---

<sup>423</sup> Voir Joseph C. PALAMOUNTAIN, *The Politics of Distribution*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1955, 155-187.

dès l'origine comme une véritable symbiose. La coexistence obligée, la nécessité de porter ensemble le poids du jour et de cheminer côte à côte accentuent graduellement les similitudes originelles, certaines organisations politiques empruntant davantage le sillon des organisations sociales que d'autres. Imprégnées les unes et les autres par l'« esprit du temps », cette réalité insaisissable que les penseurs ont désignée de noms divers (« formule politique », « idéologie dominante », etc.), ces structures encadrent les hommes dans leur marche vers l'accomplissement de leur destin.

Les hommes, partout et toujours, aiment apprivoiser les choses qui les entourent. La fin véritable des organisations qu'ils se donnent consiste essentiellement dans cette mise en ordre du monde selon leur échelle et leurs appétits. C'est ainsi que les membres d'une profession, d'une union ouvrière, d'une association d'affaires requièrent de leur organisation qu'elle « apprivoise » les centres de pouvoir politique qui les concernent personnellement. Il résultera de cette exigence des tractations aboutissant à des mutations, par exemple, au phénomène des commissions « captives » ou parfaitement apprivoisées ou, au contraire, à la mise en tutelle d'une profession ou d'une union ouvrière.

Il n'y a guère lieu, dès lors, de se scandaliser du fait que tous les jours des groupes se comportent comme s'ils étaient des « États » et des États comme s'ils étaient des « groupes ». À l'instar des entreprises industrielles, certains États recherchent le gain, ils poursuivent des objectifs de nature financière ou commerciale. Ils spéculent sur le marché des valeurs. Ils se lancent dans la prospection et l'exploitation du pétrole, etc. Mais, de la même manière et pour les mêmes raisons, les groupes se comportent comme des États. Ils ont leur flotte, leur armée, leur police, leurs ambassadeurs. Même si son caractère « politique » est savamment camouflé, *Standard Oil* est aujourd'hui infiniment plus puissante que la Ligue hanséatique qui, à son apogée au treizième siècle, fut, avec la papauté, la plus puissante organisation politique du monde occidental. À l'échelle internationale, *Standard Oil* fait la pluie et le beau temps dans certains petits pays. Seule ou de concert avec le *State Department*, elle oriente de façon décisive la politique interne et externe de ces pays <sup>424</sup>.

---

<sup>424</sup> Jean LHOMME, *Pouvoir et Société économique*, Éditions Cujas, Paris, 1966, 121-122.

Plus encore : au sein des grandes organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, d'unions ouvrières ou de gouvernements, les parties composantes se comportent les unes par rapport aux autres comme des groupes de « pression ». La taille et la complexité de ces organisations géantes engendrent en effet parmi les parties composantes des intérêts particuliers qui, sous certains aspects et à certains moments, s'opposent à l'intérêt de l'ensemble. Des services administratifs se prononcent plus ou moins ouvertement contre des projets de loi et, à même leur budget tiré des deniers publics, font de la propagande en faveur de leur cause. Des entreprises divergent avec l'association patronale, ou des syndicats diffèrent d'avec leur union sur une question particulière et font campagne contre l'organisation centrale. Or il arrive fréquemment que semblables divisions internes mènent à des coalitions entre les dissidents des deux camps quand leurs intérêts convergent. Ainsi assiste-t-on à des débats opposant certaines catégories d'agents sociaux et d'agents politiques à d'autres catégories d'agents sociaux et d'agents politiques.

Enfin, entre organisations sociales et organisations politiques, se crée avec le temps un apparentement des idéologies. Il n'est pas possible, par exemple, qu'un système politique adhère longtemps au socialisme si les organisations sociales majeures, notamment les entreprises et les unions ouvrières, continuent à professer le capitalisme. La communauté des idéologies, d'ailleurs, ne se limite pas aux conceptions fondamentales de la société comme celle qui touche à la base de l'organisation économique. Elle s'étend aussi à des aspects idéologiques beaucoup plus nuancés, comme la façon d'envisager les méthodes de la démocratie <sup>425</sup>.

On pourrait être tenté, à l'instar de certains pluralistes doctrinaux, de conclure que le parallèle entre organisations « publiques » et organisations « privées » est si étroit qu'il n'y a pas lieu, en théorie, de maintenir entre elles une distinction qui serait sans fondement dans la réalité. Telle n'est pas notre conclusion parce que nous estimons que, s'il est illusoire de tenter d'établir des frontières étanches entre le social et le politique, les deux domaines se distinguent fort bien par suite de la séparation tranchée entre leurs appareils de décision. Nous rejoignons ici François Bloch-Laîné :

---

<sup>425</sup> Grant MCCONNELL, « The Spirit of Private Government », *The American Political Science Review*, vol. 52, n° 3, 1958, 768, 770, et, du même auteur, *Private Power and American Democracy*, Alfred A. Knopf, 1967.

En vérité, le parallèle entre l'organisation politique et l'organisation économique, parallèle qui vise à la coïncidence, n'est pas bon. Il ne suffit pas de souligner l'échec de la décentralisation de la première pour justifier un véritable pluralisme dans la seconde. La non-confusion du pouvoir politique et du pouvoir économique nécessite que ce dernier procède de forces diverses, ayant chacune sa propre assise, son indépendance matérielle <sup>426</sup>.

Et d'ailleurs, outre le fait que les appareils demeurent séparés, la convergence des structures n'est jamais parfaite. Grant McConnell a fort bien défini la nature des différences qui subsistent entre les organisations politiques et les organisations sociales. Les organisations sociales n'ont pas de *bills of rights*, caractéristique d'ailleurs souvent absente des organisations publiques ; le régime des partis est virtuellement absent des organisations sociales ; la règle de majorité ne s'y exprime pas de façon aussi rigoureuse ; le processus d'amendements à la constitution y est généralement plus souple ; elles peuvent être plus ou moins facilement supprimées parce qu'elles sont volontaires, alors qu'il est bien plus difficile de faire tomber un régime politique et virtuellement impossible d'abolir le système politique en tant que tel. Mais la distinction la plus fondamentale entre les deux ordres de phénomènes résulte du fait que seul le système politique représente une organisation d'intérêt public général dont il est, dès lors, autorisé à statuer sur le contenu. C'est pourquoi la mécanique du système politique se révèle d'une utilité beaucoup plus générale que celle des organisations sociales.

Ce n'est qu'en s'associant au système politique que les organisations sociales peuvent émettre la prétention d'être des agents de l'intérêt public général. Alain Touraine déclare avec à-propos :

Les mécanismes politiques dans une société industrielle avancée constituent de moins en moins un domaine institutionnel particulier. Les responsables d'organisations professionnelles, de groupements d'action régionale, les membres actifs des partis politiques associés au pouvoir ou le possédant, détiennent une certaine influence souvent indirecte et diffuse, mais grâce à laquelle l'État parvient à concilier sa nécessaire unité et le

---

<sup>426</sup> François BLOCH-LAÎNÉ, *Pour une réforme de l'entreprise*, Éditions du Seuil, Paris, 1963,32.

respect voulu ou forcé de la diversité des problèmes sociaux qu'il rencontre <sup>427</sup>.

---

<sup>427</sup> Alain TOURAINE, op. cit., 160.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## BILAN ET INTERROGATIONS

[Retour à la table des matières](#)

Nous nous sommes interrogé jusqu'ici sur les conditions d'émergence et sur les modes d'articulation socio-politique des groupes d'intérêt. Dans un cas comme dans l'autre, nous avons pris en considération le système social et le système politique et nous avons montré, croyons-nous, qu'il s'impose, dans l'examen morphologique des groupes d'intérêt, de tenir compte à la fois du système social et du système politique. En effet, les deux systèmes déterminent, chacun à sa façon, la nature, les modes d'être et les virtualités des groupes d'intérêt. C'est précisément par suite de ce double conditionnement que ces derniers constituent un mécanisme d'interactions systémiques dont l'ampleur est comparable à celle des partis politiques.

Les groupes d'intérêt plongent de profondes racines dans le système social d'où ils tirent leur origine et leur raison d'être. Prolongements des associations volontaires sur lesquelles ils se greffent indissolublement, ils jouissent, tout comme elles, de l'avantage inestimable de se faire, de se refaire et de se défaire, bien sûr à l'intérieur de certaines limites, au gré des volontés et des stratégies de leurs membres. Cette caractéristique les distingue des groupes sociaux réels qui, eux, étant des groupes de fait, sont beaucoup plus dépendants des structures sociales et, par conséquent, beaucoup plus contraignants pour les individus. Il est plus facile d'agir sur une union ouvrière que sur une classe sociale, sur une association de familles que sur les normes qui servent de modèle à chaque famille particulière.

Pour changer une union ouvrière ou une association de familles, il suffit de le vouloir avec assez de force. Seuls de vastes mouvements historiques peuvent provoquer des mutations sensibles au sein des classes sociales et de l'institution familiale. S'ils ont moins de plénitude et de stabilité que les groupes sociaux réels, les groupes d'intérêt, du fait même de leur indifférenciation relative, ont, par contre, une aptitude fonctionnelle d'une grande amplitude. En effet, ils convertissent en inputs politiques les idéologies, les intérêts et les pressions que les associations volontaires créent, recueillent et rassemblent par leur mise en forme des besoins et des aspirations des individus que les groupes sociaux réels font émerger sans qu'il leur soit toujours possible de les satisfaire eux-mêmes.

Mais, en même temps, les groupes d'intérêt dépendent du système politique qui, dans une large mesure, décide de la manière dont ils vont remplir la double fonction pour laquelle ils existent : informer les agents du système politique des exigences et des soutiens des agents sociaux et, inversement, communiquer aux agents sociaux les possibilités et les volontés des agents du système politique. Le système politique établit les limites et les conditions de la légitimité des groupes d'intérêt, il leur procure en bonne partie les normes et les valeurs qui règlent leur action et il leur fournit les principaux modèles dont ils s'inspirent pour se doter d'une organisation conforme à leurs objectifs. Bien entendu, les groupes d'intérêt ne sont pas des copies serviles du système politique et ne constituent pas un simple rouage de la mécanique politique. Ils ont leurs caractères et leur vie propres : ils s'appuient sur les agents sociaux pour se dérober à des contraintes politiques qu'ils jugent excessives ; à la faveur de la faiblesse ou de la connivence d'agents politiques, ils outrepassent les règles plus ou moins explicites que le système politique établit à leur endroit ; ils contestent de façon plus ou moins radicale le système politique dans son ensemble ou dans une de ses composantes majeures, devenant dès lors le véhicule d'un mouvement réformiste ou révolutionnaire. Dans les cas extrêmes, les groupes d'intérêt sont les catalyseurs d'une brisure survenue entre le système social et le système politique et deviennent les agents d'une révolution. Règle générale, toutefois, l'effort d'action politique des groupes d'intérêt porte sur des objectifs limités et respecte l'intégralité du système politique. L'accomplissement de leurs tâches exige qu'ils aient un statut que les agents du système politique peuvent octroyer ou refuser selon qu'ils jugent que les groupes d'intérêt respectent ou trahissent les usages établis. Pour punir les délinquants, le sys-

tème politique dispose d'ailleurs de nombreuses sanctions allant de la simple réprimande jusqu'à la suppression de l'organisation.

Non seulement les groupes d'intérêt sont-ils liés au système social et au système politique par des liens de commune origine ou par des exigences fonctionnelles, mais encore ils leur sont rattachés par toutes les fibres de leurs structures internes. Par leur ignorance des interdépendances de structures qui relient intimement groupes d'intérêt et systèmes, les pluralistes intégraux, tout comme d'ailleurs les élitistes, s'empêchent de donner une explication convenable aux processus de groupes <sup>428</sup>. Dans une société libérale, les groupes d'intérêt ne peuvent impunément échapper à l'emprise du capitalisme pas plus qu'ils n'échappent, dans un système politique fédéral, à celle du fédéralisme. L'oubli des contraintes résultant pour les groupes d'intérêt de leur articulation nécessaire aux structures sociopolitiques conduit à attribuer à ces derniers une autonomie d'action qui rappelle le volontarisme, cheval de bataille ou, selon le point de vue, pierre d'achoppement des individualistes. En réalité, la vie des groupes d'intérêt dépend non seulement de leur organisation interne, de la compétence de leur direction ou de l'enthousiasme de leurs membres, mais également d'une foule de conditions externes : de la culture et de l'économie, des dispositions manifestées par les députés et les fonctionnaires et, finalement, de l'ensemble du climat social et de l'organisation sociale et politique. Toutefois, il est bien entendu que, comme toutes les parties du corps social, les structures dont sont dotés les groupes d'intérêt leur sont propres et que ces structures, comme toutes les structures sociales, sont partiellement autonomes et, comme telles, susceptibles de produire une incidence plus ou moins forte sur les autres structures de la société.

Dans l'étude des groupes d'intérêt, tout converge finalement vers un point : la recherche du degré de leur influence. Même si tel n'était pas l'objectif poursuivi dans le premier tome du présent ouvrage, nous avons été souvent conduit aux abords de ce thème central. Si individus et groupes s'en remettent à un mécanisme appelé groupes d'intérêt pour transmettre leurs demandes et leurs soutiens auprès des agents du système politique, c'est, peut-on présumer, qu'ils estiment par là

---

<sup>428</sup> Pour une remarquable critique dans le même sens, voir la longue recension du livre de Raymond A. BAUER *et al.*, *American Business and Public Policy*, par Theodore J. Lowi dans *World Politics*, vol. 16, n° 3, 1964, 677-715, et, du même auteur, *The End' of Liberalism*, Norton, New York, 1969.

avoir une meilleure chance d'être entendus que s'ils empruntaient un autre canal. Nos analyses précédentes nous permettent d'ores et déjà d'affirmer que l'influence des groupes d'intérêt sur le processus socio-politique n'est pas aussi grande que ne le revendiquent les pluralistes intégraux ni aussi minime que ne l'estiment les élitistes. Nous avons identifié un certain nombre de points qui paraissent limiter l'importance des groupes d'intérêt : l'intérêt dont ils sont les porte-parole est tangentiel par rapport aux objectifs des groupes sociaux réels et, par suite, il est souvent ambigu et peu contraignant ; la direction n'est pas toujours compétente et dynamique ; les membres sont souvent apathiques et le phénomène de l'appartenance multiple de même que le caractère souvent indivisible des biens dont les groupes d'intérêt disposent ne permettent guère de les activer ; dans le cours de leur action, les groupes d'intérêt doivent consentir à des coalitions souvent éphémères et qui risquent d'accroître leur hétérogénéité interne, et ainsi de suite.

Sous d'autres aspects, toutefois, les groupes d'intérêt nous sont apparus comme doués d'une autorité indiscutable dont il reste à cerner le poids réel. Les grandes associations d'affaires et professionnelles, les unions ouvrières, les associations de fermiers constituent sans conteste des organisations dont le poids sur le système social et le système politique est considérable. Pour l'ensemble, dans la mesure où, sans que nous ayons procédé jusqu'ici à une analyse méthodique de la question, nous avons considéré certains aspects des groupes d'intérêt touchant à leur poids réel dans la société, ils nous sont apparus comme des centres de pouvoir « moyen » non négligeables : nous mesurerons la véritable portée de ce pouvoir « moyen » dans le tome second de notre ouvrage.

Il peut être opportun de revenir sur l'esprit qui inspire notre étude. Souvent, on considère les groupes d'intérêt comme des agents « extérieurs » au système politique. Leur unique tâche consisterait à faire « pression », par le recours à des techniques d'action de qualité souvent douteuse, sur le système politique, de façon à le faire dévier de son objectif naturel qui est la poursuite du bien commun. Certes, les groupes d'intérêt donnent souvent l'impression de se percevoir comme extérieurs au système politique et il arrive qu'ils se comportent réellement comme des corps étrangers à ce système. Nous posons la question : pourquoi une si dramatique anomalie ? Comment se fait-il que les régimes libéraux semblent impuissants à « utiliser » les groupes d'intérêt de façon fonctionnelle ou « concertée », c'est-à-dire de manière à faciliter les décisions et les actions politiques et non à les entra-

ver ? Peut-on imaginer une réforme de la mécanique socio-politique propre à libérer enfin la somme inépuisable d'énergie et de bonne volonté latente parmi les groupes sociaux réels et bon nombre de groupes d'intérêt, ces derniers étant aujourd'hui encore malheureusement tenus dans trop de sociétés libérales, sans qu'on ne l'affirme plus, il est vrai, de façon aussi péremptoire qu'autrefois, comme intrinsèquement pervers ?

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## CONCLUSION DU TOME PREMIER

### L'évolution des sociétés et le devenir de l'homme

[Retour à la table des matières](#)

La recherche qui fait l'objet de la première étape de notre ouvrage nous permet déjà de dégager certains résultats que nous jugeons appréciables puisqu'elle nous a conduit à déterminer les coordonnées de la vie des groupes d'intérêt, à formuler une méthode d'analyse valable pour en faire l'examen, à effectuer la synthèse au moins partielle des connaissances, malheureusement éparses, contenues à leur sujet dans une multitude de monographies et d'essais et à indiquer, enfin, les moyens de poursuivre leur étude sur des points précis. Pour importants qu'ils nous apparaissent, ces résultats le cèdent quand même à une préoccupation centrale qui débouche sur quelques-uns des grands problèmes de notre temps : il nous a semblé que, par l'examen de la vie des groupes, nous ouvrons de nouvelles avenues conduisant à une meilleure compréhension de la situation de l'homme contemporain.

Sans doute, nos considérations se limitent volontairement aux seules sociétés libérales de l'Occident. Cet angle d'approche, très large s'il s'agit de poursuivre l'étude scientifique des groupes, semble au contraire bien étroit quand c'est le devenir de l'homme qu'on prétend circonscrire. Mais, même si en parlant des groupes nos références se bornent à l'Occident, nous avons la conviction, sous des aspects significatifs, d'embrasser l'humanité entière.

En fixant l'attention sur les groupes, ce sont les sociétés qu'en définitive nous considérons. Nous percevons mieux les assises véritables de l'ordre social familial aux Occidentaux et l'extrême complexité des rouages de la mécanique socio-politique libérale. En même temps, certains aspects de cette mécanique paraissent affreusement désuets et très probablement - nous tenterons de l'établir dans le tome second - en processus de profonde mutation. Si l'organisation socio-politique de l'Occident n'a qu'une portée régionale, encore que plusieurs peuples afro-asiatiques dans le cours de l'aménagement de leurs propres institutions en aient emprunté des éléments substantiels, par contre, les interrogations que suscite aujourd'hui cette organisation, au même titre que les préoccupations et les réalisations des Chinois par exemple, valent pour tous les hommes.

Nous avons l'impression que l'humanité, par des méthodes différentes mais dans un dessein commun qui est d'assurer le salut de l'homme, s'essaie présentement à élaborer un nouvel ordre social. Cet ordre social émergent, même si nous tentons ici de le percevoir à travers les questions que se posent les Occidentaux, nous aurions bien tort de le considérer par rapport au seul Occident. Il se peut qu'il représente la première anticipation de ce que deviendra la future civilisation planétaire à l'élaboration de laquelle les hommes de tous les pays collaborent, plus ou moins consciemment, par les efforts qu'ils fournissent en vue de l'établissement de conditions favorables à la vie du corps et de l'esprit.

Nous ne l'ignorons pas : notre monde actuel est transitionnel. Transition signifie tension, conflit et crise ; transition signifie renouvellement des concepts et des techniques d'action ; en un mot, transition signifie bouleversements devant déboucher ou bien sur la décadence des valeurs et des institutions ou bien sur des possibilités nouvelles de civilisation. Les biens matériels et spirituels que nous produisons sont insuffisants, inadéquats et mal répartis. L'organisation socio-politique que nous avons montée de façon tout empirique et au jour le jour révèle des failles qui retardent et, en certains cas, menacent d'empêcher la pleine émergence de la société postindustrielle que les progrès scientifiques ont rendue possible. L'Occident est aux prises avec de nombreux problèmes dont nous connaissons mal les données essentielles et que nous ne savons trop comment résoudre. L'U.R.S.S., la Chine et le Tiers-Monde, tout comme l'Occident, s'engagent dans des voies dont la direction et la destination sont incertaines. Et dans cette recherche de formules de rechange, dans ce travail de recréation des structures et des valeurs, tous, Occi-

dentaux et non-Occidentaux, prennent lentement conscience, par-delà les divergences de traditions et d'idéologies qui souvent les opposent, de la profonde nécessité d'une commune solidarité.

Les philosophes anciens disaient que les sociétés périssent par la corrosion des principes mêmes qui, à l'origine, faisaient leur force. De même les vieux Livres chinois nous enseignent que, tout comme la mort est le versant opposé de la vie, ainsi les vices des hommes constituent l'envers de leurs vertus. Une lecture toute mécaniste et fautive de ces nobles enseignements en a conduit plusieurs sur la voie fatale du désespoir ou du fatalisme.

Nous disposons pourtant aujourd'hui d'outils de travail qui facilitent grandement la collecte des matériaux d'étude et le classement des données quantitatives. Nous les employons souvent fort mal et à mauvais escient. Nous oublions que les phénomènes que nous observons possèdent plusieurs dimensions et que les faits que nous disséquons comportent de multiples facettes. L'organisation socio-économique de la société moderne est trop complexe pour qu'on puisse en rendre convenablement compte par le recours à de simples techniques de mesure. Un souci humaniste doit constamment guider nos recherches, que nous devons par ailleurs poursuivre de la façon la plus rigoureuse possible.

Posons la question : à quoi peuvent bien servir les meilleures analyses de l'organisation socio-politique si elles ne sont pas finalisées vers l'homme ? Pour nous, l'homme représente à la fois le point de départ et le terme de nos préoccupations.

C'est du travail et des jeux de l'homme que dépend le devenir de la société. En même temps qu'il se crée lui-même par la pensée et par l'action, l'homme pose les conditions objectives de son existence matérielle et spirituelle. Les structures de la société ne sont que les cadres où l'homme s'insère obligatoirement. Elles le conditionnent sans le déterminer. De même que l'homme a appris à maîtriser, par la science et la technique, les forces de la nature, de même dispose-t-il maintenant des outils qui lui permettent d'intervenir de façon méthodique sur les structures sociales afin de les façonner à la mesure de sa taille.

Mais cette intervention sur les structures, l'individu est rarement en position de l'accomplir seul. Elle requiert le plus souvent l'action des groupes. C'est surtout par le truchement des associations dont il est membre que l'individu accomplit ses actes sociaux. Malheureusement, nous connaissons fort peu les conditions et les

modalités de l'action collective de même que la nature de l'équipement social requis pour qu'elle contribue, jour après jour, tâche après tâche, au projet de création d'une société nouvelle.

L'homme moderne, précisément parce que la responsabilité d'orienter la société repose sur ses initiatives propres à un degré beaucoup plus élevé que ne le permettait la société traditionnelle, a besoin de connaître le contexte plus général dans lequel s'insère son effort parcellaire, de choisir librement et en toute connaissance de cause les voies qui s'offrent à lui et les formes de collaboration et de participation qui assureront à ses actes le plus haut degré d'efficacité et d'humanité possible.

Au cours de sa longue et dramatique histoire, l'humanité s'est trouvée aux prises avec des problèmes dont la solution exigeait l'effort soutenu des meilleurs esprits. Des obstacles d'ordre matériel et spirituel l'ont à diverses reprises fait trébucher. Mais, comme si elle était guidée par une main secourable ou encore animée d'un souffle immortel, elle s'est toujours jusqu'ici magnifiquement relevée de ses tribulations, le fil rompu de la civilisation s'est renoué et, dans un soudain élan de reprise qui l'entraînait chaque fois toujours plus avant dans l'investigation des secrets de la nature et de la vie, elle s'est portée, triomphante, à l'assaut de défis nouveaux et plus redoutables. Certes, il est arrivé que les hommes se soient mépris sur le sens de leur époque. Mais certaines générations ont eu une prémonition de leur propre devenir. La voie de la modernité dans laquelle l'homme contemporain s'est engagé est parsemée d'obstacles sur lesquels il risque de se briser. La deuxième guerre mondiale a déchaîné des puissances démoniaques aujourd'hui capables d'entraîner l'autodestruction quasi instantanée de l'homme. Mais, fort heureusement, dans l'examen sévère d'elles-mêmes auquel se livrent, ou vont se livrer, les organisations sociales majeures, et dans la contestation même des fondements de cette société par la jeunesse, on pressent l'amorce d'une transfiguration de la civilisation. De quelle façon l'homme utilisera-t-il les outils extraordinaires que la technologie moderne dépose entre ses mains : sera-ce pour sa perte ou pour accéder à des niveaux supérieurs d'existence ? cela dépend peut-être de décisions qui seront prises à l'occasion de la réforme qui s'impose, et qui devra être radicale, de la mécanique des sociétés.

Tout échec dans l'effort en cours de rénovation de la mécanique sociopolitique pourrait avoir de graves conséquences. C'est d'abord et surtout la liberté

qui risque d'être sabordée si le cercle infernal de la violence et de la contre-violence, qui menace de se refermer sur l'homme par suite de l'incapacité de procurer aux individus un milieu viable, n'est pas rompu à temps.

La liberté, comme la santé, est un bien qu'on apprécie le plus quand on en est privé. Une fois qu'on l'a conquise, il arrive qu'on n'a pas la ferme volonté de l'accroître, voire même de la conserver. L'organisation socio-politique moderne comporte des traits pluralistes, ferments de liberté, tout aussi bien que des traits populistes, annonciateurs d'une techno-démagogie qui serait comme l'apothéose d'une époque qui s'est donné des instruments d'action tellement complexes que seuls un petit nombre d'initiés peuvent les manier et qui, en même temps, concentre vers une seule personne, un chef charismatique d'un genre inédit, l'immense faim de vie instinctive qui se manifeste présentement avec des accents tantôt de supplication, tantôt de colère. L'homme détient l'ultime et terrible pouvoir de choix. La vraie grandeur de la liberté consiste précisément dans le fait qu'elle confère à l'homme la possibilité de poser des actes dont il est pleinement responsable vis-à-vis de soi et des autres.

On parle beaucoup, dans les sociétés où une certaine liberté existe, du droit à l'erreur ; et, certes, il vaut beaucoup mieux pour la philosophie, pour la science et pour la praxis elle-même d'errer à l'occasion d'une participation active aux interrogations que pose notre époque que de maintenir une impeccabilité bien protégée et toute monastique. À certaines périodes historiques, et il se peut que la nôtre en soit une, il semble que les hommes doivent faire le tour entier des folies avant de retrouver la raison. Il n'en reste pas moins que le premier devoir de l'individu envers lui-même et envers la société demeure la patiente recherche de solutions valables aux problèmes de son époque.

Selon le proverbe haïtien : « Derrière la montagne, il y a la montagne. » La vérité dans la science et dans la vie est au bout du chemin. C'est jusque-là qu'il nous faut aller et c'est la raison pour laquelle nous réclavons à juste titre la liberté de pensée, d'expression et d'action la plus grande possible, compte tenu des restrictions nécessaires au maintien de l'ordre public.

Nous avons maintenant des publics attentifs qui portent des jugements sur leur société. Nous avons longtemps déploré l'absence parmi le peuple d'opinions éclairées qui fussent le résultat d'un patient travail d'information et de formation et non

pas le produit de réflexes conditionnés. Ces opinions commencent maintenant à émerger chez les catégories les plus diverses de la population. Certaines de ces opinions déplaisent à plusieurs et sont, pour d'autres, un objet de réprobation. La variété et même l'incongruité de certaines prises de positions font partie des nouvelles règles du jeu que les dirigeants ont eux-mêmes établies. S'il est possible d'orienter, par l'éducation, les attitudes collectives, nous renierions les idéaux que nous professons si nous prétendions en même temps au droit de contrôler à notre guise, ou encore par l'utilisation arbitraire de la force publique, les comportements de nos semblables. Au stade d'évolution où nous sommes parvenus, il faut avant tout éviter d'imposer le conformisme de la pensée et des comportements. Opinions et comportements doivent mûrir peu à peu et prendre forme selon un rythme que seuls les groupes et les individus eux-mêmes sont en mesure de déterminer. Les dirigeants sociaux et politiques doivent être des témoins attentifs et des interprètes sereins des besoins et des aspirations des individus et non des profiteurs ou des juges courroucés. Tout en orientant et en formant le peuple, ils doivent se tenir près de lui, partager ses problèmes et communier à ses espoirs.

Si nous ne parvenons pas à établir entre les individus, les groupes et les dirigeants les relations d'harmonie et de confiance réciproques que les conditions propres à la société contemporaine rendent possibles, alors ce sont les prophètes de la réaction populiste qui auront eu raison, et les paroles de Goethe résonneront comme des cymbales dans le crépuscule des temps : « Je n'ai rien du tout contre les masses ; cependant, quand elles sont en difficulté, afin de se protéger contre le diable, elles appellent à leurs secours ces coquins, les tyrans. »

Tout comme le diable revêt plusieurs visages, les « tyrans » - c'est-à-dire les éteignoirs de l'espoir en la liberté - assument des formes diverses selon les lieux et les époques. Hier, le tyran, ce fut Hitler et l'univers concentrationnaire du national-socialisme ; ce fut Staline et le « premier cercle » au sein duquel l'esprit, contraint de se faire complice d'une efficacité illusoire, aboutissement fatal du soupçon érigé en système, poursuivait inlassablement, des années durant, une tâche « scientifique » qu'il savait inutile. Aujourd'hui, le « tyran » se présente sous les traits d'une techno-démagogie ennuyeuse, réconfortante et omnisciente, laquelle, en transformant le monde de l'homme en un paradis soporifique, rendra l'esprit lui-même superflu.

Ce sombre présage se dissipera si nous trouvons le moyen de faire participer les citoyens, par une action concertée et par l'intermédiaire des groupes dont ils sont membres, au gouvernement de la Cité.

Société et politique : la vie des groupes.  
Tome premier : Fondements de la société libérale (1972)

## BIBLIOGRAPHIE CLASSIFIÉE DES OUVRAGES CITÉS

### Introduction générale : l'individu et le groupe

[Retour à la table des matières](#)

ALMOND, Gabriel A., VERBA, Sidney. *Civic - Culture -Political Attitudes and Democracy in Five Nations*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1963.

BELL, Daniel. « The Theory of Mass Society ». *Commentary*, July, 1956.

BRAMSON, Leon. *The Political Context of Sociology*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1961.

BUCHANAN, James M., TULLOCK, Gordon. *The Calculus of Consent : Logical Foundations of Constitutional Democracy*. The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1962.

CONNOLLY, William E. *The Crisis of Pluralism*. Atherton Press, New York, 1969.

\_\_\_\_\_, *Political Science and Ideology*. Atherton Press, New York, 1967.

DAHL, Robert A. *A Preface to Democratic Theory*. The University of Chicago Press, Chicago, 1956.

\_\_\_\_\_, *Who Governs ?* Yale University Press, 1961.

\_\_\_\_\_, *Pluralist Democracy in the United States. Conflict and Consent*. Rand McNally, Chicago, 1966.

- GREER, Scott, ORLEANS, Peter. « The Mass Society and the Political Structure ». *American Sociological Review*, vol. 27, n° 5, 1962, 634-646.
- GUSFIELD, Joseph R. « Mass Society and Extremist Politics ». *American Sociological Review*, vol. 27, n° 1, 1962, 19-30.
- KARIEL, Henry S. *The Decline of American Pluralism*. Stanford University Press, Stanford, 1961.
- KATZ, Elihu, LAZARFELD, Paul. *Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communications*. The Free Press, Glencoe, Illinois, 1955.
- KORNHAUSER, William. *The Politics of Mass Society*. The Free Press, Glencoe, Illinois, 1959.
- LANCELOT, Alain. *L'Abstentionnisme électoral en France*. Armand Colin, Paris, 1968.
- LATHAM, Earl. « The Group Basis of Politics : Notes for a Theory ». *The American Political Science Review*, vol. 46, June 1952, 376-396. (Dans MAHOOD, H. R. *Pressure Groups in American Politics*. Charles Scribner's Sons, New York, 1967, 21-52.)
- OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.
- FINARD, Maurice. « A Reformulation of The Mass Society Model ». *The American Journal Sociology*, vol. 23, n° 4, 682-690.
- PRESTHUS, Robert. *Men at the Top. A Study in Community Power*. Oxford University Press, New York, 1964.
- VERBA, Sidney. « Organizational Membership, and Democratic Consensus ». *The Journal of Politics*, Vol. 27, 1965, 467-497.
- WALTER, E. V. « Mass Society : The Late Stages of an Idea ». *Social Research*, vol. 31, n° 4, 1964, 391-411.

**Première partie**  
**Vers une méthode d'analyse**  
**de la vie des groupes**

**CHAPITRE PREMIER :**  
**THÉORIE POLITIQUE FONDÉE SUR LES GROUPES**

*I. Importance des groupes dans la définition du politique*

DABIN, Jean. *L'État ou le politique. Essai de définition*. Dalloz, Paris, 1957.

DURKHEIM, Émile. *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit*. Presses Universitaires de France, Paris, 1950.

JOUVENEL, Bertrand DE. *De la souveraineté*. Éditions Génin, Paris, 1954.

MADISON, James. *The Federalist*, n° 10. Modern Library, New York, 1941.

*II. Critique de la théorie politique fondée sur les groupes*

ALMOND, Gabriel A. « A Research Note : Comparative Study of Interest Groups and the Political Process ». *The American Political Science Review*, Vol. 52, n° 3, March 1958, 270-282.

BENTLEY, Arthur F. *The Process of Government*. The University of Chicago Press, Chicago, 1908.

\_\_\_\_\_, *Relativity in Man and Society*. Voir HALE, Myron G.

BLONDEL, Jean. *An Introduction to Comparative Government*. Praeger, New York, 1969.

BLUHM, William T. *Theories of the Political System*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1965.

CROZIER, Michel. *Le Phénomène bureaucratique*. Éditions du Seuil, Paris, 1963.

DEBATISSE, Michel. *La Démocratie à refaire*. Éditions Ouvrières, Paris, 1963.

- DOWLING, R. E. « Pressure Group Theory : Its Methodological Range ». *The American Political Science Review*, Vol. 54, n° 4, December 1960, 944-951.
- GARCEAU, Oliver. « Interest Group Theory in Political Research ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 319, September 1958, 104-113.
- GOLEMBIEWSKI, Robert T. « The Group Basis of Politics : Notes on Analysis and Development ». *The American Political Science Review*, vol. 54, December 1960, 38-51.
- HALE, Myron G. « The Cosmology of Arthur F. Bentley ». *The American Political Science Review*, vol. 54, n° 4, December 1960, 955-961.
- HERRING, Pendleton. *The Politics of Democracy*. Rinehart, New York, 1940.
- JACQUES, Roger. « La démocratie ». *Citoyen* 60, n° 4, juin 1963.
- KARIEL, Henry S. *The Decline of American Pluralism*. Stanford University Press, Stanford, 1961.
- KRIESBERG, Martin. « Cross-Pressures and Attitudes : A Study of the Influence of Conflicting Propaganda on Opinions Regarding American-Soviet Relations ». *Public Opinion Quarterly*, 1949. (Dans ZISK, Betty H. ; *infra*.)
- LAPALOMBARA, Joseph. « The Utility and Limitations of Interest Group Theory in Non-American Field Situations ». *The Journal of Politics*, vol. 22, n° 1, 1960, 29-49.
- LATHAM, Earl. « The Group Basis of Politics : Notes for a Theory ». *The American Political Science Review*, vol. 46, June 1952, 376-396. (Dans MAHOOD, H. R. *Pressure Groups in American Politics*. Charles Scribner's Sons, New York, 1967, 21-53.)
- MACKENZIE, W. J. M. « Pressure Groups. The Conceptual Framework ». *Political Studies*, 3, 1955, 247-287.
- MACRIDIS, Roy C. « Interest Groups in Comparative Analysis ». *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, Feb. 1961, 25-45.
- ODEGARD, Peter H. *Pressure Politics. The Story of Anti-Saloon League*. Columbia University Press, New York, 1928.

OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.

ROTHMAN, Stanley. « Systematic Theory : Observations on the Group Approach ». *The American Political Science Review*, vol. 54, 1960, 15-33.

SCHATTSCHNEIDER, E. E. *The Semi-Sovereign People*. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1960.

SELLIER, François. *Stratégie de la lutte sociale*. Éditions Ouvrières, Paris, 1961.

TRUMAN, David, *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.

VERBA, Sidney. « Organizational Membership and Democratic Consensus ». *Journal of Politics*, vol. 27, 1965. (Dans ZISK, Betty H. ; *infra*.)

ZEIGLER, Harmon. *Interest Groups in American Society*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1964.

ZISK, Betty H. *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*. Wadsworth, Belmont, California, 1969.

### *III. Nécessité d'une greffe de l'analyse des groupes d'intérêt sur une théorie autonome*

DION, Léon. « À la recherche d'une méthode d'analyse des partis et des groupes d'intérêt ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 1, 1969, 45-63.

MACRIDIS, Roy C. « Interest Groups in Comparative Analysis ». *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, 1961, 39-43.

## **CHAPITRE II : NOTIONS ESSENTIELLES**

### *I. Notion de groupe*

BOURRICAUD, François. *Esquisse d'une théorie de l'autorité*. Plon, Paris, 1961.  
\_\_\_\_\_, « Microsociologie et théorie politique ». *Arguments*, 6e année, 25-26.

CROZIER, Michel. *Le Phénomène bureaucratique*. Éditions du Seuil, Paris, 1963.

- DION, Léon. « The Concept of Political Leadership ». *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 1, 1968, 2-17.
- FREUND, Julien. *L'Essence du politique*. Editions du Seuil, Paris, 1965.
- GOLEMBIEWSKI, Robert T. « The Group Basis of Politics : Notes on Analysis and Development ». *The American Political Science Review*, vol. 54, 1960, 38-51.
- GURVITCH, Georges, *Traité de sociologie*, tome premier. Presses Universitaires de France, 1958.
- GURVITCH, Georges. *La Vocation actuelle de la sociologie*, 3e éd. Presses Universitaires de France, 1963.
- HOMANS, George C. *The Human Group*. Harcourt, Brace, New York, 1950.
- KATZ, Elihu, LAZARFELD, Paul F. *Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communications*. The Free Press, Glencoe, Illinois, 1955.
- KEMPER, Theodore D. « Reference Groups, Socialization and Achievement ». *American Sociological Review*, vol. 33, n° 1, February 1968, 31-46.
- KEY, V. O., Jr. *Public Opinion and American Democracy*. Alfred A. Knopf, New York, 1961.
- LAPASSADE, Georges. *Groupes, Organisations et Institutions*. Gauthier-Villars, Paris, 1967.
- LAZARFELD, Paul F., BERELSON, Bernard, GAUDET, Hazel. *The People's Choice*, 2nd ed. Columbia University Press, New York, 1948.
- LEWIN, Kurt. *Psychologie dynamique*. Presses Universitaires de France, Paris, 1959.
- MAHOOD, H. R. *Pressure Groups in American Politics*. Charles Scribner's Sons, New York, 1967.
- MEISTER, Albert. « Participation organisée et participation spontanée ». *L'Année sociologique*, 1961.
- MONSEN, R. Joseph, Jr., CANNON, Mark W. *Makers of Public Policy. American Power Groups and their Ideologies*. McGraw-Hill, New York, 1965.

OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.

SALISBURY, Robert H. « An Exchange Theory of Interest Groups ». *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1969, 1-32.

SMITH, David G. « Pragmatism and the Group Theory of Politics ». *The American Political Science Review*, vol. 58, 1964, 600-610.

THÉRY, Henri. *Les Groupes sociaux : forces vives ?* Éditions du Centurion, Paris, 1964.

TÖNNIES, Ferdinand. *Gemeinschaft und Gesellschaft*. 1887. Traduction anglaise de Charles Loomis. *Fundamental Concepts of Sociology*. American Books Co., New York, 1940 ; traduction française de J. Lèif. *Communauté et société*. Presses Universitaires de France, Paris, 1944.

TOURAINÉ, Alain. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965.

TRUMAN, David. *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.

VERBA, Sidney. *Small Group and Political Behavior : A Study of Leadership*. Princeton University Press, Princeton, 1961.

WHITE, Ralph K., LIPPITT, Ronald. « Leader Behavior and Member Reaction in Three "Social Climates" ». (Dans CARTRIGHT, D., et ZANDER, A., eds. *Group Dynamics*. Tavistock, London, 1954.)

ZEIGLER, Harmon. *The Politics of Small Business*. Public Affairs. Washington, 1961.

ZISK, Betty H. *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*. Wadsworth, Belmont, California, 1969.

## *II. Notion d'intérêt et notions connexes*

APTER, David E., ed. *Ideology and Discontent*. The Free Press of Glencoe, New York, 1964.

BANFIELD, Edward C., MEYERSON, Martin. *Politics, Planning and Political Interest*. The Free Press, Glencoe, 1955.

BAY, Christian. « Needs, Wants and Political Legitimacy ». *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 3, 1968, 241-261.

BROWN, Bernard E., WAHLKE, John C. *The American Political System : Notes and Readings*. The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967.

DION, Léon. « Opinions publiques et systèmes idéologiques ». *Écrits du Canada français*, Montréal, vol. 12, 12-171. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

EASTON, David. *A Systems Analysis of Political Life*. John Wiley, New York, 1965.

EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958.

FLATHMAN, Richard E. *The Public Interest*. John Wiley, New York, 1966.

FRIEDRICH, Carl S., ed. *The Public Interest*. Nomos 5, Atherton Press, New York, 1967.

HAGAN, Charles B. « The Group in a Political Science ». (Dans YOUNG, Roland, ed., *Approaches to the Study of Politics*. Northwestern University Press, 1958.)

PARSONS, Talcott. « Organized Medecine ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 346, 1963, 21-33.

SCHUBERT, Glendon. *The Public Interest*. The Free Press, Glencoe, 1960.

ZEIGLER, Harmon. « Group Theory and Political Obligation ». *The Southwestern Science Quarterly*, vol. 45, n° 2, 1964, 156-167.

### *III. Notion de groupe d'intérêt*

ALMOND, Gabriel A., COLEMAN, James S., eds. *The Politics of Developing Areas*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1960.

CZUDNOWSKI, Moshe M. « A Saliency Dimension of Politics for the Study of Political Culture ». *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 878-888.

FINER, S. E. *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*. Pall Mall Press, London, 1966.

- KEY, V.O., Jr. *Politics, Parties and Pressure Groups*. Thomas Y. Crowell, New York, 5th ed., 1964.
- LAPALOMBARA, Joseph. *Interest Groups in Italian Politics*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964.
- MACKENZIE, W, J. M. « Pressure Group : The Conceptual Framework », *Political Studies*, vol. 3, n° 3, 1955, 247-255.
- McKENZIE, Robert T. « Parties, Pressure Groups and the British Political Process » *The Political Quarterly*, vol. 29, n° 1, 1958, 5-16.
- MEYNAUD, Jean. *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*. Librairie Armand Colin, Paris, 1962. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- ODEGARD, Peter. *Pressure Politics : The Story of the Anti-Saloon League*. Columbia University Press, New York, 1928.
- SAUVY, Alfred. « Lobbys et groupes de pression ». (Dans *Politique et technique*. Centre de sciences politiques de l'Institut d'études juridiques de Nice, Presses Universitaires de France, Paris, 1958.)
- SCHATTSCHNEIDER, E. E. *The Semi-Sovereign People*. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1964.
- TRUMAN, David. *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.

### **CHAPITRE III: UNE MÉTHODE D'ANALYSE**

#### ***1. Dynamique sociale et dynamique politique***

- BENDIX, Reinhard. « Social Stratification and the Political Community ». *Archives européennes de sociologie*, tome 1, n° 2, 1960, 181-210.
- BERGERON, Gérard. *Fonctionnement de l'État*. Armand Colin, Paris, et Presses de l'université Laval, Québec, 1965.
- DEUTSCH, Karl W. *The Nerves of Government*. The Free Press, New York, 1966.

- EASTON, David. *A Systems Analysis of Political Life*. John Wiley, New York, 1965.
- \_\_\_\_\_, *A Framework for Political Analysis*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1965.
- \_\_\_\_\_, « The Theoretical Relevance of Political Socialization ». *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 2, June 1968, 125-146.
- EASTON, David, DENNIS, Jack. *Children in the Political System : Origins of Political Legitimacy*. McGraw-Hill, New York, 1969.
- ECKSTEIN, Harry. *Pressure Group Politics. The Case of the British Medical Association*. Ruskin House, George Allen, London, 1960.
- ELLUL, Jacques. *L'Illusion politique*. R. Laffont, Paris, 1965.
- EHRlich, Stanislaw, « Les groupes de pression et la structure politique du capitalisme » *Revue française de science politique*, vol. 13, n° 1, 1963, 25-43.
- GARCEAU, Oliver. *The Political Life of the American Medical Association*. Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1961.
- GILB, Corinne L. *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*. Harper and Row, New York, 1966.
- IONESCU, Ghita. *L'Avenir politique de l'Europe orientale*. Fururibles, S.E.D.E.I.S., Paris, 1967.
- JOUVENEL, Bertrand DE. *De la politique pure*. Calmann-Lévy, Paris, 1963.
- KAHN, Hans. « Société et État dans les oeuvres de jeunesse de Karl Marx ». *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 5, 1948, 165-175.
- LAVAU, Georges. « La dissociation du pouvoir ». *Esprit*, juin 1956, 817-830.
- McKEAN, Dayton D. *Party and Pressure Politics*. Houghton Mifflin, Boston, 1940.
- PARSONS, Talcott. « The Political Aspect of Social Structure and Process ». (Dans EASTON, David, ed. *Varieties of Political Theory*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1966.)
- \_\_\_\_\_, *Authority*. Nomos 1, Harvard University Press, Cambridge, 1958.
- POWELL, Norman John. *Anatomy of Public Opinion*. Prentice-Hall, New York, 1951.

RIGGS, Fred W. *Administration in Developing Countries*. Houghton Mifflin, Boston, 1964.

TOURAINE, Alain. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965.

## *II. Un schéma d'analyse*

ALMOND, Gabriel A. « A Developmental Approach to Political Systems ». *World Politics*, Vol. 17, January 1965, 183-214. (Dans FINKLE, Jason L., GABLE, Richard W. *Political Development and Social Change*. John Wiley, New York, 1966, 96-119.)

ALMOND, Gabriel A., COLEMAN, James S. *The Politics of the Developing Areas*. Princeton University Press, Princeton, 1960.

ARON, Raymond. « Social Structure and Social Class ». (Dans COSER, Lewis A., ed. *Political Sociology*. Harper and Row, New York, 1966.)

BOTTOMORE, Thomas. *Elites and Society*. Basic Books, New York, 1964.

CLUB JEAN MOULIN. *L'État et le Citoyen*. Éditions du Seuil, Paris, 1961.

CONVERSE, Philip E. « The Nature of Mass Beliefs in Mass Publics ». (Dans APTER, David E., éd. *Ideology and Discontent*. The Free Press of Glencoe, New York, 1964, 206-262.)

DION, Léon. « À la recherche d'une méthode d'analyse des partis et des groupes d'intérêt ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 2, 1969, 226-245.

DJORDJEVIC, Jovan. « Interest Groups in the Political System of Yugoslavia ». (Dans EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 197-228.)

DUMONT, Fernand. « Le sociologue et le pouvoir ». *Recherches sociographiques*, vol. 7, nos 1 et 2, 1966, 11-20.

EASTON, David. *A Framework for Political Analysis*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1965.

\_\_\_\_\_, *A Systems Analysis of Political Life*. John Wiley, New York, 1965.

\_\_\_\_\_, *Varieties of Political Theory*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1966.

- EHRlich, Stanislaw. « Les groupes de pression et la structure politique du capitalisme ». *Revue française de science politique*, vol. 13, n° 1, 1963, 25-43.
- GOODE, William J. « A Theory of Role Strain ». *American Sociological Review*, vol. 25, 1960, 483-496.
- LAVAU, Georges. « Les aspects socio-culturels de la dépolitisation ». (Dans VEDEL, Georges, directeur. *La Dépolitisation, mythe ou réalité*, Librairie Armand Colin, 1962, 167-207.)
- \_\_\_\_\_, *Partis politiques et réalités sociales*. Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 38, Armand Colin, Paris, 1953.
- \_\_\_\_\_, « Political Pressures by Interest Groups in France ». (Dans EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 60-96.)
- LHOMME, Jean. *Pouvoir et Société économique*. Éditions Cujas, Paris, 1966.
- McKENZIE, Robert T. *British Political Parties*. Mercury Books, London, 1963.
- MEHL, Lucien. « Pour une théorie cybernétique de l'action administrative ». (Dans VEDEL, Georges, et coll. *Traité de science administrative*. Mouton, Paris, 1966.)
- MEYNAUD, Jean. *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*. Librairie Armand Colin, Paris, 1962. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- RÉMOND, René. « Le fait de la socialisation et les idéologies démocratiques ». (Dans *la Société démocratique*. 50e semaine sociale de France, Caen, 1963, Le Centurion, Paris, 1963.)
- ROKKAN, Stein. « The Comparative Study of Political Participation ». (Dans RANNEY, Austin, ed. *Essays on the Behavioral Study of Politics*. University of Illinois Press, 1962, 47-91.)
- ROSE, Arnold M. « Les sources de notre réformisme ». *Esprit*, novembre 1952, 596-605,
- TOURAINÉ, Alain. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965.
- VIET, Jean. « La notion de rôle en politique ». *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 2, 1960, 309-334.
- WAHLKE, John C., EULAU, Heinz. *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*. John Wiley, New York, 1962.

### *III. Problème des comparaisons*

BLONDEL, Jean. *An Introduction to Comparative Government*. Praeger, New York, 1969.

BRIBANTI, Ralph. « Comparative Political Analysis Reconsidered ». *The Journal of Politics*, vol. 30, n° 1, 1968.

DEUTSCH, Karl W., « The Theoretical Basis of Data Programs ». (Dans MERRITT, Richard L., et ROKKAN, Stein. *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in Cross-National Research*. Yale University Press, New Haven, 1963, 27-57.)

EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958.

LAVAU, Georges. « Sciences sociales et pouvoir politique ». (Dans *Pouvoir et société, Recherches et débats*, N° 33.)

RUSSELL, Bruce C., *et al.* *World Handbook of Political and Social Indications*. Yale University Press, New Haven, 1964 (3rd ed., 1967).

SCHEUCH, Erwin K. « Cross-National Comparisons Using Aggregate Data : Some Substantive and Methodological Problems ». (Dans MERRITT, Richard L., et ROKKAN, Stein. *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in Cross-National Research*. Yale University Press, New Haven, 1963, 131-169.)

SCHRIFTGIESER, Karl. *The Lobbyists. The Art and Business of Influencing Lawmakers*. Little, Brown, Boston, 1951.

UDY, Stanley H., Jr. « The Comparative Analysis of Organizations ». (Dans MARCH, James G., ed. *Handbook of Organizations*. Rand McNally, Chicago, 1965, 678-710.)

## Deuxième partie

### Morphologie des groupes d'intérêt

#### **CHAPITRE PREMIER :** **LE PHÉNOMÈNE ASSOCIATIONNISTE**

- ALLARDT, Erik, PESONEN, P. « Participation à la vie politique en Finlande ». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 12, n° 1, 1961, 31-45.
- ALMOND, Gabriel A. « A Comparative Study of Interest Groups and the Political Process ; A Research Note ». *The American Political Science Review*, vol. 52, n° 1, 1958, 270-282.
- BOTTOMORE, Thomas. « Social Stratification in Voluntary Organizations ». (Dans GLASS, D. V., ed. *Social Mobility in Britain*. Routledge and Kegan Paul, London, 1954.)
- BUSHEE, A. « Social Stratification in Voluntary Organizations ». *American Journal of Sociology*, Vol. 51, 1945, 217-246.
- Canadian Almanac and Directory*, Copp Publishing Co., Toronto, 1969.
- CLARK, Peter B., WILSON, James Q. « Incentive Systems. A Theory of Organizations ». *Administrative Science Quarterly*, vol. 6, n° 2, 1961, 129-161.
- DUMAZEDIER, Joffre, et coll. « Aspects de la fonction culturelle d'une agglomération urbaine. Annecy ». Ronéo, 1962.
- ECKSTEIN, Harry. *Division and Cohesion in Democracy. A Study of Norway*. Princeton University Press, Princeton, N. J., 1966.
- ELDERSVELD, Samuel J. « American Interest Groups. A Survey Research and Some Simplifications for Theory and Method ». (Dan EHRMANN, Henry W., ed. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 173-197.)
- ENGELMANN, F. C., SCHWARTZ, M.A. *Political Parties and the Canadian Social Structure*. Prentice-Hall, Scarborough, 1967.

- ESTRANGIN, Louis. « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie ». (Dans *la Société démocratique*. 50e semaine de France, Caen, 1963. *Chronique sociale de France*, Lyon, 1963.)
- FINER, S. E. *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*. Pall Mall Press, London, 1966.
- FREE, Lloyd A., CANTRIL, Hadley. *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*. Rutgers University Press, New Brunswick, N. J., 1967.
- GALLAGHER, O.R. « Voluntary Associations in France ». *Social Forces*, vol. 36, December 1957, 153-160.
- GRAZIA, Alfred DE. *Political Behavior*. The Free Press, New York, 1965.
- KEY, V.O., Jr. *Politics, Parties and Pressure Groups*. Thomas Y. Crowell, New York, fifth edition, 1964.
- LAPALOMBARA, Joseph. *Interest Groups in American Politics*. Princeton University Press, Princeton, N. J., 1964.
- LAPALOMBARA, Joseph, ed. *Crisis of Political Development*. Princeton University Press, Princeton, 1969.
- McKEAN, Dayton D. *Party and Pressure Politics*. Houghton Mifflin, Boston, 1949.
- MONSEN, Joseph R., Jr., CANNON, McKay. *The Makers of Public Policy : American Power Groups and their Ideologies*. McGraw-Hill, New York, 1965.
- RÉMOND, René. « Participation électorale et participation organisée ». (Dans VEDEL, Georges, directeur. *La Dépolitisation : mythe ou réalité*. Armand Colin, Paris, 1962.)
- ROKKAN, Stein. « The Comparative Study of Political Participation : Notes Toward a Perspective on Current Research ». (Dans RANNEY, Austin. *Essays on the Behavioral Study of Politics*. University of Illinois Press, Urbana, 1962, 47-91.)
- ROSE, Arnold M. *The Power Structure. Political Process in American Society*. Oxford University Press, New York, 1967, 218-219.
- SCHATTSCHNEIDER, E. E. *The Semi-Sovereign People*. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1960.

- THE EDITORS OF FORTUNE in collaboration with Russell W. DAVENPORT. U.S.A. *Permanent Revolution*. Prentice-Hall, New York, 1951.
- THÉRY, Henri. *Les Groupes sociaux, forces vives*. Éditions du Centurion, Paris, 1964.
- TOCQUEVILLE, Alexis DE. *De la démocratie en Amérique*, tome II. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- U. S. DEPARTMENT OF COMMERCE. *National Associations in the United States*. Washington D.C., Government Printing Office, 1949.
- VEDEL, Georges. (intervention dans un débat.) (Dans RÉMOND, René, et coll, *La Démocratie à refaire*. Éditions Ouvrières, Paris, 1963.)
- WALTON, John. « Substance and Artifact. The Current Status of Research on Community Power Structure ». *American Journal of Sociology*, Vol. 72, 1966, 430-438.
- WARNER, W. Lloyd. *American Life*. The University of Chicago Press, Chicago, 1962.
- WARNER, W. Lloyd, LUNT, Paul S. *The Social Life of a Modern Community*. Yankee City Series, vol. 1, Yale University Press, New Haven, 1941.
- WEINER, Myron. « Political Participation : Crisis of the Political Process ». (Dans LAPALOMBARA, Joseph, ed. *Crisis of Political Development*. Princeton University Press, Princeton, 1969.)
- WILENSKY, Harold L. « Life Cycle, Work Situation and Participation in Formal Associations ». (Dans KLEEMEIER, Robert, ed. *Aging and Leisure*. Oxford University Press, New York, 1961.)
- WOHLGEMUTH, Ernest. « Trade Associations as Interest Groups ». *Political Quarterly*, vol. 20, n° 1, 1958, 59-71.
- ZEIGLER, Harmon. *Interest Groups in American Society*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1964.

## **CHAPITRE II : GROUPES D'INTÉRÊT ET SYSTÈME SOCIAL**

### *I. Culture et socialisation politiques*

ABRAMS, Philip, LITTLE, Alan. « Britain : Young Voters, Young Activists and Irrelevance of Age ». Contribution to the 6th World Congress, Geneva, Sept. 1964, 21-25, *International Political Science Association*, 1964, 55 pages, miméo.

ALMOND, Gabriel A : « Comparative Political Systems ». *The Journal of Politics*, vol. 18, n° 3, 1956, 391-409.

———, « A Developmental Approach to Political Systems ». *World Politics*, vol. 17, January 1965, 183-214. (Dans FINKLE, Jason L., GABLE, Richard W., eds. *Political Development and Social Change*. John Wiley, New York, 1966, 96-119.)

ALMOND, Gabriel A., COLEMAN, James S., eds. *The Politics of Developing Areas*. Princeton University Press, Princeton, 1960.

ALMOND, Gabriel A., POWELL, G. Bingham, Jr. *Comparative Politics*. Little, Brown, Boston, 1966.

ALMOND, Gabriel A., VERBA, Sidney. *The Civic Culture*. Princeton University Press, Princeton, 1963.

BAUMAN, Zygmunt. « Polish Youth and Politics ». *International Political Science Association*. Contribution to the 6th World Congress, Paris, 1964, miméo. Résumé en langue française.

BRIM, Orville G., WHEELER, Stanton. *Socialization after Childhood. Two Essays*. John Wiley, New York, 1966.

CAIN, Leonard D. « Live Course and Social Structure ». (Dans Faviis, Robert E. L., ed. *Handbook of Modern Sociology*. Rand McNally, Chicago, 1964, 272-309.)

CHAPELL, D., WILSON, P. R. « Police Public Relations ». *Politics*, 2, 1967.

CHARLOT, J., CHARLOT, M. « Politisation et dépolitisation en Grande-Bretagne ». *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 3, 1961, 609-641.

CLAUSEN, John A., cd. *Socialization and Society*. Little, Brown, Boston, 1968.

- \_\_\_\_\_, Recent Developments in Socialization Theory and Research ». *The Annals of the American Academy of Social and Political Science*, vol. 377, May 1968, 139-155.
- CZUDNOWSKI, Moshe M. « A Salience Dimension of Politics for the Study of Political Culture ». *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 878-888.
- DANDT, H., LANGE, H. « Youth and Politics in Netherlands ». *International Political Science Association*, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- DENNIS, Jack. « Major Problems of Political Socialization Research ». *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1968, 85-114.
- DEUTSCH, Karl W. « Social Mobilization and Political Development ». *The American Political Science Review*, vol. 55, n° 3, Sept. 1961, 493-514. (Dans FINKLE, Jason L., GABLE, Richard W. *Political Development and Social Change*. John Wiley, New York, 1966, 205-226.)
- DUMONT, Fernand. *Le Lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*. HMH, Montréal, 1968.
- DUVERGER, Maurice. *La Participation des femmes à la vie politique*. Unesco, Paris, 1954.
- EASTON, David, DENNIS, Jack. *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*. McGraw-Hill, New York, 1969.
- ELKIN, Frederick. *The Child and Society. The Process of Socialization*. Random House, New York, 1960.
- ERIKSON, Erik H. *Childhood and Society*. Norton, New York, 1963.
- ESCHEN, Donald. Voir KIRK, Jerome, PINARD, Maurice. « The Conditions of Direct Action in a Democratic Society ». *The Western Political Quarterly*, vol. 22, n° 3, 1969, 309-326.
- ETZIONI, Amitai. « Mobilization as a Macro-Sociological Conception ». *The British Journal of Sociology*, vol. 19, n° 3, Sept. 1968, 243-254.
- FROMAN, Lewis A., Jr. « Learning Political Attitudes ». *Western Political Quarterly*, vol. 15, n° 2, 1962, 304-313.

- GLENN, Norval D., GRIMES, Michael. « Aging, Voting and Political Interest ». *American Sociological Review*, vol. 33, 1968, 563-575.
- GOLDMANN, L., JANNE, H. *Les Problèmes de la planification*. Université libre de Bruxelles, 1962.
- GREENSTEIN, Fred I. *Children and Politics*. Yale University Press, New Haven, 1965.
- \_\_\_\_\_, « Sex-Related Political Differences in Childhood ». *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 2, 1961, 353-372.
- GREER, B. « Students and Politics ». International Political Science Association, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- Hess, Robert D., TORNEY, Judith V. *The Development of Political Attitudes in Children*. Aldine Publishing Co., Chicago, 1967.
- HOFFMAN, David, WARD, Norman. *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*. Documents of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970.
- HYMAN, Herbert H. *Political Socialization. A Study in the Psychology of Political Behavior*. The Free Press, Glencoe, Ill., 1959.
- JACOB, Philip E. *Changing Values in College*. Harper, New York, 1957.
- JAIDE, W. « Jeunes et politique dans la République fédérale allemande ». International Political Science Association, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- JENNINGS, M. Kent, NIEMI, Richard G. « The Transmission of Political Values from Parents to Child ». *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 1, 1968, 169-184.
- KEMPER, Theodore D. « a Reference Group, Socialization and Achievement ». *The American Sociological Review*, vol. 33, n° 1, 1968, 31-46.
- Kim, Young C. « The Concept of Political Culture in Comparative Politics ». *The Journal of Politics*, vol. 26, n° 2, 1964, 313-337.
- KORNBERG, Allan, THOMAS, Norman. « The Political Socialization of National Legislative Elites in the United States and Canada ». *The Journal of Politics*, vol. 27, n° 4, 1965, 761-775.

- KROEBER, A. L., KLUCKHOHN, Clyde. *Culture. A Critical Review of Concepts and Definitions*. Vintage Books, New York, 1963.
- LANCELOT, Alain. *L'Abstentionnisme électoral en France*. Armand Colin, Paris, 1968.
- LANE, Robert. « Fathers and Sons : Foundations of Political Beliefs ». *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 3, 1959, 502-503.
- LANGTON, Kenneth P., JENNINGS, M. Kent. « Political Socialization and the High School. Civics Curriculum in the United States ». *The American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, 1968, 852-867.
- LAPIERRE, J.-W., NOIZET, G, « Recherches sur le civisme et le loyalisme des jeunes Français ». *International Political Science Association*, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- , L'information politique des jeunes Français ». *Revue française de science politique*, vol. 14, n° 3, 1964, 488-504.
- LIPPITT, Gordon L. « Training for Political Participation ». *Journal of Social Issues*, vol. 16, n° 1, 1960, 1-70.
- LIPSET, Martin Seymour. « The Possible Political Effects of Student Activism ». *Information sur les sciences sociales*, vol. 8, n° 2, 1969, 7-30.
- MACCOBY, Eleanor E., *et al.* « Youth and Political Change ». *Public Opinion Quarterly*, vol. 18, 1954, 23-39. (Dans EULAU, Heinz, *et al.* *Political Behavior*. The Free Press, Glencoe, Ill., 1959.)
- MARVICK, Dwaine, ed. *Political Decision Makers : Recruitment and Performance*. The Free Press, Glencoe, Ill., 1961,
- MCCLINTOCK, Charles G., TURNER, Henry A. « The Impact of College Upon Political Knowledge. Participation and Values ». *Human Relations*, vol. 15, 1962, 163-176.
- MERTON, R. K., READER, G. G., KENDALL, P. L., eds. *The Student Physician*, Harvard University Press, Cambridge, 1957.
- MILLER, D. R., SWANSON, G. E. *The Changing American Parent : A Study in the Detroit Area*. John Wiley, New York, 1958.
- PHILIPPART, A. « Une enquête sur l'information et les croyances populaires des jeunes en Belgique ». *International Political Science Association*, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.

- PINNEY, Edward L., ed. *Comparative Politics and Political Theory*. The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1966.
- PREWITT, Kenneth, *el al.* « Political Socialization and Political Roles ». *Public Opinion Quarterly*, vol. 30, n° 4, 1966-1967, 569-583.
- RANNEY, Austin. *Pathways to Parliament*. The University of Madison Press, 1965.
- RÉMOND, René. « Participation électorale et participation organisée ». (Dans VEDEL, Georges, directeur. *La Dépolitisation : mythe ou réalité*. Armand Colin, Paris, 1962.)
- \_\_\_\_\_, « La jeunesse et la vie politique en France ». *International Political Science Association*, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- ROIG, Charles, BILLOW-GRAND, Françoise. *La Socialisation des enfants. Contribution à l'étude de la formation des attitudes politiques en France*. Armand Colin, Paris, 1968.
- Ross, Edward A. « Social Control ». *American Journal of Sociology*, vol. 1, 1896, 513-535.
- SALISBURY, Robert H. « American Youth in American Politics : Overview and Research Prospects ». *International Political Science Association*, Contribution to the 6th World Congress, Geneva, 1964, miméo.
- STEINTRAGER, James, « Political Socialization and Political Theory ». *Social Research*, vol. 35, n° 1, 1968, 111-130.
- TANNENBAUM, Percy H., McLEOD, Jack M. « On the Measurement of Socialization ». *Public Opinion Quarterly*, 1967, 27-37.
- TEXIER, Jean C. « La jeunesse française et la vie politique ». *Revue française de science politique*, vol. 18, n° 6, 1968, 124-126.
- WAHLKE, John C., EULAU, Heinz. *The Legislative System : Explorations in Legislative Behavior*. John Wiley, New York, 1962.
- WEINBERG, Jan, WALKER, Kenneth N. « Student Politics and Political Systems : Toward a Typology ». *American Journal of Sociology*, vol. 75, n° 1, 1969, 76-96.

WHITE, Elliott S. « Intelligence and Sense of Political Efficacy in Children ». *Journal of Politics*, vol. 30, n° 3, 1968, 710-731.

---- « Intelligence, Individual Differences and Learning : An Approach to Political Socialization ». *The British Journal of Sociology*, vol. 20, n° 1, 1969, 50-59,

## *II. Associations volontaires*

ABERNATHY, Glenn. *The Right of Assembly and Association*. University of South Carolina Press, 1961.

AKE, Claude. *A Theory of Political Integration*. The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967.

ALLARDT, Erik, PESONEN, Perti. « Finlande : participation à la vie politique ». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 12, n° 1, 1960, 27-39.

ALLCOCK, J, B, « Voluntary Associations and the Structure of Power ». *The Sociological Review*, vol. 16, n° 1, 1968, 59-81.

ALMOND, Gabriel A., VERBA, Sidney. *The Civic Culture*. Princeton University Press, Princeton, 1963.

BABCHUK, Nicholas, BOOTH, Alan. « Voluntary Association Membership : A Longitudinal Analysis », *American Sociological Review*, vol. 34, 1969, 31-45.

\_\_\_\_\_, « Social Stratification and Membership in Instrumental Expressive Voluntary Associations ». *The Sociological Quarterly*, vol. 9, n° 4, 1969, 427-439.

BABCHUK, Nicholas, EDWARDS, John N. « Voluntary Associations and The Integration Hypothesis ». *Sociological Inquiry*, 1965.

BEER, Samuel H. « Group Representation in Britain and the United States ». *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, vol. 319, 1958, 130-141.

BERNS, Walter, *Freedom, Virtue and the First Amendment*. Louisiana State University Press, Baton Rouge, 1957.

BETTLEHEIM, Charles, FRÈRE, Suzanne. Une ville moyenne : Auxerre en 1950. Étude de structure sociale et urbaine. *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, n° 17, Armand Colin, Paris, 1950.

- BLISHEN, B., ed. *Canadian Society : Sociological Perspectives*. Macmillan, Toronto, 1964.
- BOTTOMORE, Thomas. « Social Stratification in Voluntary Organizations ». (Dans GLASS, D. V., ed. *Social Mobility in Britain*. Routledge and Kegan Paul, London, 1954.)
- BRAUNTHAL, Gerard. *The Federation of German Industry in Politics*. Cornell University Press, Ithaca, 1965.
- BUSHEE, F. A. « Social Organization in Small City ». *American Journal of Sociology*, vol. 51, 1945, 217-226.
- CHAPMAN, John W. « Voluntary Associations and the Political Theory of Pluralism ». (Dans PENNOCK, Roland, CHAPMAN, John W., eds. *Voluntary Associations*. Nomos XI, Atherton Press, New York, 1969.)
- CLARK, Peter B., WILSON, James Q. « Incentive Systems. A Theory of Organizations ». *Administrative Science Quarterly*, vol. 6, n° 2, 1961, 129-161.
- CLEVELAND, Alfred S. « N.A.M. : Spokesman for Industry ». *Harvard Business Review*, vol. 26, n° 3, 1948, 353-371.
- CONVERSE, Philip, MEISEL, John, PINARD, Maurice. *Attitudes of Canadians Towards Electoral Expenses (1965-1966)*. A National Inquiry Prepared by the Committee on Electoral Expenses, Ottawa, May 1966, miméo.
- DETROIT AREA STUDY OF THE UNIVERSITY OF MICHIGAN. *A Social Profile of Detroit*. University of Michigan, Ann Harbor, 1952.
- DREYER, Edward C., ROSENBAUM, Walter A. *Political Opinion and Electoral Behavior*. Wadsworth, Belmont, California, 1966.
- DUMAZEDIER, Joffre, et coll. *Aspect de la fonction culturelle d'une agglomération urbaine*. Annecy. Ronéo, 1962. Cité par ESTRANGIN, Louis. « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie ». (Dans *la Société démocratique*, 50e semaine de France, Caen, 1963. *Chronique Sociale de France*, Lyon, 1963.)
- EISENSTADT, S. N., « The Social Conditions of the Development of Voluntary Associations : A Class Study of Israël ». (Dans *Studies in Economic and Social Sciences*. Scripta Hierosolymitana 3, Jérusalem, 1956.)
- ENGELMANN, F. C., SCHWARTZ, M.A. *Political Parties and the Canadian Social Structure*. Prentice-Hall, Scarborough, 1967.

- ERNST, Morris L., *The First Freedom*. Macmillan, New York, 1946.
- FELLMAN, David. *The Constitutional Right of Association*. Chicago University Press, Chicago, 1963.
- FINER, S. E. *Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*. Pall Mall Press, London, 1966.
- FRANKEL, S. F. *Political Orientation and Ethnicity in a Bicultural Country. A Re-Analysis of Various Opinion Polls. Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism*, Queen's Printer Office, Ottawa, 1966.
- GABLE, Richard W. « N. A. M. : Influential Lobby or Kiss of Death ? » *The Journal of Politics*, vol. 15, n° 2, 1953, 254-273.
- GALBRAITH, John Kenneth. *American Capitalism : The Concept of Countervailing Power*. Houghton Mifflin, Boston, 1952.
- GALLAGHER, O.R. « Voluntary Associations in France ». *Social Forces*, vol. 36, Dec. 1957, 153-160.
- GILB, C. L. *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*. Harper, New York, 1966.
- GOLDHAMER, Herbert. « Voluntary Associations in the United States ». (Dans HATT, P. K., Reiss, A. J., eds. *Cities and Society*, 1957.)
- GOLDSCHMIDT, Maure L. « Rousseau on Intermediate Associations ». (Dans PENNOCK, Roland, CHAPMAN, John W., eds. *Voluntary Associations*. Nomos XI, Atherton Press, New York, 1969.)
- GORDON, C. Wayne, BABCHUK, Nicholas. « A Typology of Voluntary Associations ». *American Sociological Review*, Vol. 24, n° 1, 1959, 22-29.
- GROUPE DE RECHERCHE SOCIALE. *A Study of Inter-Ethnic Relations in Canada*. Étude faite pour le compte de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1965.
- HAGEDORN, Robert, LABOVITZ, Sanford. « Occupational Characteristics and Participation in Voluntary Associations ». *Social Forces*, vol. 47, n° 1, 1968, 16-27.
- HAUSKNECHT, Murray. *The Joiners*. The Bedmenster Press, New York, 1962.

- HOLDEN, David E. W. « Associations as Reference Groups : An Approach to the Problem ». *Rural Sociology*, vol. 30, 1965, 63-74.
- IONESCU, Ghita. *L'Avenir politique de l'Europe orientale*. Futuribles, Paris, 1967.
- JACOBY, A. P. « Some Correlates of Instrumental and Expressive Orientations to Associational Membership ». *Sociological Inquiry*, 1965.
- KEY, V.O., Jr. *Politics, Parties and Pressure Groups*. Thomas Y. Crowell, New York, Fifth edition, 1964.
- LANCELOT, Alain. *L'Abstentionnisme électoral en France*. Armand Colin, Paris, 1968.
- LANG, Kurt, LANG, Gladys E. *Collective Dynamics*. Thomas Y. Crowell, New York, 1961.
- LAPALOMBARA, Joseph. « The Utility and Limitations of Interest Group Theory in Non-American Field Situations » : *The Journal of Politics*, vol. 22, February 1960, 29-49.
- LASKIN, Richard, ed. *Social Problems. A Canadian Profile*. McGraw-Hill, Toronto, 1964.
- LAZARFELD, Paul F., BERELSON, Bernard R., GAUDET, Hazel. *The People's Choice*. Dwell, Sloan and Pearce, New York, 1948.
- LEMIEUX, Vincent, MEISEL, John. *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*. Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967, Rapport, Livre 6, les Associations volontaires au Canada. Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1970.
- LERNER, Max. *America as a Civilization*. Simon and Schuster, New York, 1957.
- LHOMME, Jean. *Pouvoir et Société économique*. Éditions Cujas, Paris, 1966.
- LINDQUIST, John H. « Socio-Economic Status and Political Participation ». *The Western Political Quarterly*, vol. 17, n° 4, 1964, 608-614.
- LIPSET, Martin Seymour, TROW, Martin, COLEMAN, James. *Union Democracy. The Inside Politics of the International Typographical Union*. The Free Press, Glencoe, Illinois, 1956.

- LYND, Robert S., LYND, Helen M. *Middletown*, two volumes. Harcourt, Brace, New York, 1937.
- MACIVER, R. M., PAGE, C. H. *Society : An Introductory Analysis*. New York, 1949.
- MCCONNELL, Grant. *Private Power and American Democracy*. Alfred A. Knopf, New York, 1967.
- MEISEL, John. *National Post-Election Survey*, 1968 (unpublished).
- MEISTER, Albert. « Vers une sociologie de l'association ». *Archives internationales de sociologie de la coopération*, n° 4, 1958.
- \_\_\_\_\_, *Associations coopératives et Groupes de loisirs en milieu rural*. Éditions de Minuit, Paris, 1957.
- MILLS, C. Wright. *The Power Elite*. Oxford University Press, New York, 1957.
- MCCRIS, Raymond N., MORRIS, Ruth, HOFFMAN, David, SHINDELER, Fred, LANPHIER, E. Michael. *Attitudes Toward Federal Government Information, Institute for Behavioral Research*. York University, Toronto, 1969, et, des mêmes auteurs, *A Summary Report for the Task Force on Government Information*, 1970.
- PALISI, Bartolomeo J. « A Critical Analysis of the Voluntary Association Concept ». *Sociology and Social Research*, vol. 62, n° 4, 1968, 392-405.
- PARSONS, Talcott. « The Political Aspect of Social Structure and Process ». (Dans EASTON, David. *Varieties of Political Theory*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1966, 71-113.)
- PORTER, John. *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*. The University of Toronto Press, Toronto, 1965.
- ROBERTS, B. C. *Trade Union Government and administration*. Bell, London, 1956.
- ROBERTSON, D. B., ed. *Voluntary Associations. A Study of Groups in Free Societies*. John Knox Press, Richmond, Virginia, 1964.
- ROKKAN, Stein. « The Comparative Study of Political Participation : Notes Toward a Perspective on Current Research ». (Dans RANNEY, Austin. *Essays on the Behavioral Study of Politics*. University of Illinois Press, Urbana, 1962, 47-91.)

- ROKKAN, Stein, CAMPBELL, Angus. « Citizen Participation in Political Life : Norway and the United States of America ». *International Social Science Journal*, vol. 12, 1960, 69-99. (Dans DREYER, Edward C., ROSENBAUM, Walter A. *Political Opinion and Electoral Behavior*. Wadsworth, Belmont, California, 1966, 439-463.)
- ROSE, Arnold M. « Voluntary Associations in France ». (Dans *Theory and Method in the Social Sciences*. University of Minnesota Press, Minneapolis, 1954.)
- \_\_\_\_\_, « Voluntary Association Under Conditions of Competition and Conflict ». *Social Forces*, vol. 34, 1955, 159-163.
- \_\_\_\_\_, *The Power Structure. Political Process in American Society*. Oxford University Press, New York, 1967.
- SALISBURY, Robert H. « An Exchange Theory of Interest Groups ». *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, n° 1, 1969, 1-32.
- SCHATTSCHNEIDER, E. E. *Party Government*. Rinehart, New York, 1962.
- SCOTT, Greer, ORLEANS, Peter. « The Mass Society and the Para-Political Structure ». *American Sociological Review*, vol. 27, n° 5, 1962, 634-646.
- SCOTT, John Carver, Jr. « Membership and Participation in Voluntary Associations ». *American Sociological Review*, vol. 22, n° 3, 1957, 315-326.
- SILLS, David L. « Voluntary Associations : Sociological Aspects ». *International Encyclopedia of the Social Sciences*, New York, vol. XIV, 1968.
- TOCQUEVILLE, Alexis DE. *De la démocratie en Amérique*. Gallimard, Paris, 1951. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- TRUMAN, David. *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.
- VERBA, Sidney. « Organizational Membership and Democratic Consensus ». *The Journal of Politics*, vol. 27, 1965, 467-497.
- WARNER, W. Lloyd. *American Life. Dream and Reality*. University of Chicago Press, Chicago, 1962.
- WARNER, W. Lloyd, LUNT, Paul S. *The Social Life of a Modern City*. Yale University Press, New Haven, 1941.
- WARRINER, C. K., PATHER, J.E. « Four Types of Voluntary Associations ». *Sociological Inquiry*, 1965.

WEBER, Max. « The Protestant Sects and the Spirit of California ». (Dans GERTH, H. H., MILLS, C. Wright. *From Max Weber : Essays in Sociology*. Oxford University Press, New York, 1958.)

WRIGHT, Charles R., HYMAN, Herbert. « Voluntary Association Memberships of American Adults : Evidence from National Surveys ». *American Sociological Review*, vol. 23, 1958, 284-294.

ZIMMER, Basil G., HAWLEY, Amos H. « The Significance of Membership in Associations ». *American Journal of Sociology*, Vol. 65, n° 2, 1959, 196-201.

### *III. Groupes et groupes d'intérêt*

#### *1. Groupes d'intérêt et composantes du système social*

##### A. LA CULTURE

BARBER, James David. *The Lawmakers : Recruitment and Adaptation to Legislative Life*. Yale University Press, New Haven, 1965.

GÉLINAS, André. *Les Parlementaires et l'Administration au Québec*. Les Presses de l'université Laval, Québec, 1969.

MACRAE, Duncan, Jr. *Parliament, Parties and Society in France*. St. Martin Press, New York, 1967.

MARVICK, Dwaine, ed. *Political Decision-Makers*. The Free Press of Glencoe, 1961.

MATTHEWS, Donald R. *The Social Background of Political Decision-Makers*. Garden City, Doubleday, New York, 1954.

\_\_\_\_\_, *United States Senators and their World*. University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1960.

MEYNAUD, Jean, directeur. « La profession parlementaire ». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 577-609.

##### B. LA COMMUNITY

AGGER, Robert E., and others. *The Rulers and the Ruled*. John Wiley, New York, 1964.

BANFIELD, Edward C. *Political Influence*. The Free Press, Glencoe, 1962.

BANFIELD, Edward, WILSON, James Q. *City Politics*. Harvard University Press, Cambridge, 1963.

BIDDLE, W. *The Community Development Process*. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1965.

DAHL, Robert A. *Who Governs ?* Yale University Press, New Haven, 1961.

DION, Léon. *Les Groupes et le Pouvoir politique aux États-Unis*. Les Presses de l'université Laval, Québec, Armand Colin, Paris, 1965. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

GRAND'MAISON, Jacques. *Vers un nouveau pouvoir ?* HMH, Montréal, 1969.

JENNINGS, M. Kent. *Community Influentials. The Elites of Atlanta*. The Free Press, Glencoe, 1964.

KAMMERER, C. D. F., and others. *The Urban Community*. Houghton Mifflin, Boston, 1963.

MÉDART, Jean-François. *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*. Armand Colin, Paris, 1969.

NISBET, Robert A. *The Quest for Community*. Oxford University Press, New York, 1953.

POLSBY, Nelson W. *Community Power and Political Theory*. Yale University Press, New Haven, 1963.

PRESTHUS, Robert. *Men at the Top*. Oxford University Press, New York, 1964.

ROSE, Arnold M. *The Power Structure. Political Process in American Society*. Oxford University Press, New York, 1967.

STEIN, Maurice R. *The Eclipse of Community*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1960.

#### C. LA STRATIFICATION SOCIALE

APTER, David. « A Comparative Method for the Study of Politics ». *American Journal of Sociology*, vol. 64, 1958, 221-237.

BENDIX, Reinhard, LIPSET, Martin Seymour, eds. *Class, Status and Power*. The Free Press, New York, 1966.

DION, Léon. Le Bill 60 et la Société québécoise. HMH, Montréal, 1967, 197 pp. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

EDITORS OF FORTUNE MAGAZINE. « A Survey ». *Public Opinion Quarterly*, vol. 7, 1943.

EHRMANN, Henry W. « Pressure Groups in France ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 319, 1958, 141-148.

LAPALOMBARA, Joseph. *Interest Groups in American Politics*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964.

LAVAU, Georges E. *Partis politiques et réalités sociales*. Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 38, Armand Colin, Paris, 1953.

\_\_\_\_\_, « The Political Pressure Action by Non-Political Groups in France ». (Dans EHRMANN, Henry W., ed. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 60-96.)

LIPSET, Martin Seymour. *L'Homme et la Politique*. Éditions du Seuil, Paris, 1963.

MEYNAUD, Jean. *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*. Armand Colin, Paris, 1962. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

TOURAINÉ, Alain. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965.

## 2. Différences entre groupes sociaux et groupes d'intérêt

ALLPORT, Gordon W. « The Psychology of Participation ». *Psychological Review*, vol. 52, 1945.

BAUER, Raymond A., SOLA POOL, Ithiel DE, DEXTER, Lewis A. *American Business and Public Policy : The Politics of Foreign Trade*. Atherton Press, New York, 1963.

Djordjevic, Jovan. « Interest Groups in the Political System of Yugoslavia ». (Dans EHRMANN, Henry W., *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 197-228.)

GILB, C.L. Hidden Hierarchies. *The Professions and Government*. Harper, New York, 1966.

- GOODE, William J. « A Theory of Role Strain ». *American Sociological Review*, vol. 25, 1960, 483-496.
- INKELES, Alex. *L'Opinion publique en Russie soviétique*. Les Iles d'Or, Paris, 1956 (d'abord publié aux États-Unis sous le titre *Public Opinion in Soviet Russia*. Harvard University Press, Cambridge, 1950).
- IONESCU, Ghita. *L'Avenir politique de l'Europe de l'Est*. Futuribles, Paris, 1967.
- KEY, V.O., Jr. *Politics, Parties and Pressure Groups*. Thomas Y. Crowell, New York, 1964.
- KRIESBERG, Martin. « Cross-Pressures and Attitudes : A Study of the Influence of Conflicting Propaganda on Opinions Regarding American-Soviet Relations ». *Public Opinion Quarterly*, vol. 12, 1949. (Dans ZISK, Betty H., ed. *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*. Wadsworth, Belmont, California, 1969, 122-131.)
- MEYNAUD, Jean. *Les Consommateurs et la Politique*. Étude de science politique, Lausanne, 1964.
- MILBRATH, Lester W. *The Washington Lobbyists*. Rand McNally, Chicago, 1963.
- OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.
- SCOBLE, Harry M. « Organized Labor in Electoral Politics ». *The Western Political Quarterly*, vol. 16, n° 3, 1963, 666-685. (Dans MAHOOD, H. R. *Pressure Groups in American Politics*. Scribner's, New York, 1967, 121-146.)
- TOMASEK, Robert D. (« The Migrant Problem and Pressure Group Politics ». *The Journal of Politics*, vol. 23, 1961, 295-319.
- VERBA, Sidney. « Organizational Membership and Democratic Consensus ». *The Journal of Politics*, vol. 27, 1965. (Dans ZISK, Betty H., ed. *American Interest Groups : Readings in Theory and Research*. Wadsworth, Belmont, California, 1969, 388-413.)
- ZEIGLER, Harmon. *The Politics of Small Business*. Public Affairs Press, Washington, D.C., 1961.

3. *Articulation des intérêts*

CASSIRER, Ernst. *Philosophie des Symbolischen Formen*, trois volumes. Marburg, 1923-1929.

DAHL, Robert A. *Pluralist Democracy in the United States. Conflict and Consent*. Rand McNally, Chicago, 1966.

DEXTER, L. A. « Where the Elephant Fears to Dance Among the Chickens : Business in Politics. The Case of Du Pont ». *Human Organization*, vol. 19, 1960-1961, 188-194.

DITTES, A., KELLY, H. « Effects of Different Conditions of Acceptance Upon Conformity to Group Norms ». *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 53, n° 1, 1956, 187-191.

EASTON, David, DENNIS, Jack. *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*. McGraw-Hill, New York, 1969.

EASTON, David, HESS, Robert D. « The Child's Political World ». *Midwest Journal of Political Science*, vol. 6, 1962. (Dans DREYER, Edward C., ROSENBAUM, Walter A., eds. *Political Opinion and Electoral Behavior*. Wadsworth, Belmont, California, 1966, 151-165.)

ECKSTEIN, Harry. *Division and Cohesion in Democracy. A Study of Norway*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1966.

EDELMAN, Murray. *The Symbolic Uses of Politics*. University of Illinois Press, Urbana, 1964.

ETZIONI, Amitai. *The Active Society*. The Free Press, New York, 1968.

GARCEAU, Oliver. *The Political Life of the American Medical Association*. Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1941.

GILB, C. L. *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*. Harper, New York, 1966.

HALLOWELL, John H. *The Moral Foundation of Democracy*. The University of Chicago Press, Chicago, 1954.

KELLEY, Stanley. *Professional Public Relations*. The John Hopkins Press, 1956.

- KEY, V.O., Jr. *Politics, Parties and Pressure Groups*. Thomas Y. Crowell, New York, 1964.
- LANGER, Suzanne K. *Philosophy in a New Key*. New York, 1942.
- LÉVI-STRAUSS, Claude. « Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss ». (Dans MAUSS, Marcel. *Sociologie et anthropologie*. Paris, 1950.) [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- LIPSET, Martin Seymour, TROW, Martin, COLEMAN, James. *Union Democracy. The Inside Politics of the International Typographical Union*. The Free Press, Glencoe, Illinois, 1956.
- LUTTBEG, Norman R., ZEIGLER, Harmon. « Attitude Consensus and Conflict in an Interest Group : An Assessment of Cohesion ». *The American Political Science Review*, vol. 60, 1966. (Dans ZISK, Betty H., ed. *American Political Interest Groups*. Wadsworth, Belmont, California, 1969, 132-149.)
- McKENZIE, Robert. *British Political Parties*. Mercury Books, London, 1963.
- OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.
- PERRY, Charner. « Moral Bases of Agreement and Cooperation in a Pluralist Society ». (Dans CLEVELAND, Harlan, LASSWELL, Harold D. *Ethics and Bigness*. Harper, New York, 1962, XLVII - LXIV.)
- PITKIN, Hannah F. « Obligation and Consent ». *The American Political Science Review*, vol. 59, n° 4, 1965, 990-999, et vol. 60, n° 1, 1966, 39-53.
- POTTER, Allen. *Organized Groups in British National Politics*. Faber and Faber, London, 1961.
- PROTHRO, James W., GRIGG, Charles M. « Fundamental Principles of Democracy : Bases of Agreement and Disagreement », *The Journal of Politics*, vol. 22, 1960, 276-294. (Dans BROWN, Bernard, WAHLKE, John C. *The American Political System*. Homewood, Illinois, 1967, 152-160.)
- SCHILPP, Paul Arthur, ed. *On Ernst Cassirer*. Library of Living Philosophers, New York, 1949.
- TANNENBAUM, Arnold S., BACHMANN, Gerald G. « Attitude of Uniformity and Role in a Voluntary Organization ». *Human Relations*, vol. 19, n° 3, 1966, 309-322.

- TUSSMAN, Joseph. *Obligation and the Body Politic*. Oxford University Press, New York, 1960.
- UDY, Stanley H. « The Comparative Analysis of Organizations ». (Dans MARCH, James G., ed. *Organization*. Rand McNally, Chicago, 1965, 678-710.)
- VERBA, Sidney. « Organizational Membership and Democratic Consensus ». *The Journal of Politics*, vol. 27, n° 3, 1965, 467-498.
- WILLCOCKS, Arthur J. *The Creation of the National Health Service*. Routledge and Kegan Paul, London, 1967.
- WILLIAMS, Robin M., Jr. « Coercion and Consensus Theories : Some Unresolved Issues ». *American Journal of Sociology*, vol. 71, n° 6, 1966, 717-721.
- ZEIGLER, Harmon, *Interest Groups in American Society*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1964.

### **CHAPITRE III: GROUPES D'INTÉRÊT ET SYSTÈME POLITIQUE**

#### ***1 : Conditions d'acceptation des groupes d'intérêt par le système politique.***

##### *1. Légitimité*

- BLONDEL, Jean. *La Société politique britannique*. Armand Colin, Paris, 1964.
- BORGESE, G. A. *La Marche du fascisme*. Éditions de l'Arbre, Montréal, 1945.
- BRAUNTHAL, Gerard. *The Federation of German Industries in Politics*. Cornell University Press, Ithaca, 1965.
- BUTLER, D., STOKES, D. *Political Change in Britain : Forces Shaping Electoral Choice*. London, 1969.
- CASTLES, Francis G. *Pressure Groups and Political Culture*. Routledge and Kegan Paul, London, 1967.
- CROLY, Robert. *The Promise of American Life*. Macmillan, New York, 1912.  
\_\_\_\_\_, *Progressive Democracy*. Macmillan, New York, 1914.

- CROZIER, Michel. « Disparition du politique ». *Recherches et Débats*, n° 53.
- DAHRENDORF, Ralf. *Society and Democracy in Germany*. Doubleday, Garden City, 1967.
- DION, Léon. « The Concept of Political Leadership ». *The Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 1, 1968, 2-18.
- EHRMANN, Henry W. « Direct Democracy in France ». *The American Political Science Review*, vol. 57, n° 4, 1963, 883-901.
- \_\_\_\_\_, *La Politique du patronat français*. Armand Colin, Paris, 1959.
- \_\_\_\_\_, « Administration et groupes de pression ». *Économie et Humanisme*, n° 123, 1960.
- EHRMANN, Henry W., ed. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958.
- FINER, S. E. *The Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*. Pall Mall Press, London, 1966.
- FREE, Lloyd H., CANTRIL, Hadley. *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinion*. Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967.
- GERMINO, Dante L. *The Italian Fascist Party in Power*. University of Minnesota Press, Minneapolis, 1959.
- HAYWARD, J. E. S. *Private Interests and Public Policy. The Experience of the French Economic and Social Council*. Longmans, London, 1966.
- HECKSCHER, Gunnar. *Démocratie efficace*. Presses Universitaires de France, Paris, 1957.
- \_\_\_\_\_, « Interest Groups in Sweden : Their Political Role ». (Dans EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. The University of Pittsburgh Press, 1958, 154-173.)
- INSTITUT NATIONAL DE PHILOSOPHIE POLITIQUE. « L'idée de légitimité ». *Annales de philosophie politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1967.
- LAPALOMBARA, Joseph. *Interest Groups in Italian Politics*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964.
- LASSWELL, H. D., KAPLAN, A. *Power and Society*. Yale University Press, New York, 1950.

- LEWY, Guenther. « Changing Conceptions of Political Legitimacy. Abandonment of Theocracy in the Islamic World ». (Dans SPITZ, David. *Political Theory and Social Change*. Atherton Press, New York, 1967, 91-117.)
- LOEWENBERG, Gerhard. *Parliament in the German Political System*. Cornell University Press, Ithaca, 1967.
- MATTHEWS, Donald R. U. S. *Senators and their World*. The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1960.
- MCCONNELL, Grant. *Private Power and American Democracy*. Alfred A. Knopf, New York. 1967.
- MEISEL, John. « Party Images in Canada : A Report on Work on Progress. » A Paper Presented to the Forty-second Annual Meeting of the Canadian Political Science Association, June 1970, miméo.
- MEYNAUD, Jean. *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*. Armand Colin, Paris, 1962.
- MOWRY, George E. *Theodore Roosevelt and the Progressive Movement*. Hill and Wang, New York, 1946.
- MYERS, Gustave. *History of the Great Fortunes*. The Modern Library, New York, 1907.
- OSGOOD, Charles E., Susi, George G., TANNENBAUM, Percy H. *The Measurement of Meaning*. University of Illinois, 1958.
- PIERCE, Roy. *French Politics and Political Institutions*. Harper, New York, 1968.
- POTTER, Allen. *Organized Groups in British National Politics*. Faber and Faber, London, 1961.
- POWELL, Norman J. *Anatomy of Public Opinion*. Prentice-Hall, New York, 1951.
- ROSE, Richard. *Politics in England*. Little, Brown, Boston, 1964.
- SCHATTSCHNEIDER, E. E. *The Semi-Sovereign People*. Holt, Rinehart, Winston, New York, 1960.
- SCOTT, Andrew M., HUNT, Margaret A. *Congress and Lobbies*. The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1965.

SNIDER, J. G., OSGOOD, Charles E., eds. *Semantic Differential Technique. A Source Book*. Aldine Publ., Chicago, Illinois, 1969.

*Sondages*, 1963, n° 2.

WAHLKE, John C., BUCHANAN, William, EULAU, Heinz, FERGUSON, Le Roy C. « American State Legislators, Role Orientations Toward Pressure Groups ». *Journal of Politics*, vol. 22, 1960. (Dans ZISK, Betty H. *American Political Interest Groups : Readings in Theory and Research*. Wadsworth, Belmont, California, 1969, 183-202.)

WAHLKE, John C., and others. *The Legislative System*. John Wiley, New York, 1962.

WEBER, MAX. *The Theory of Social and Economic Organization* (traduit de l'allemand par Talcott Parsons). The Free Press of Glencoe, 1947.

WEBSTER, Richard A. *The Cross and Fasces. Christian Democracy and Fascism in Italy*. Stanford University Press, Stanford, 1960.

WEYL, Walter E. *The New Democracy*. Macmillan, New York, 1913.

## 2. Apolitisme

BERNSTEIN, Marven H. *Regulating Business by Independent Commissions*. Princeton University Press, 1955.

BLOCH-LAÎNÉ, F. *À la recherche d'une économie concertée*. Editions de l'Épargne, Paris, 1964.

ENGELMANN, F. C., SCHWARTZ, M. A. *Political Parties and the Canadian Social Structure*. Prentice-Hall of Canada, Scarborough, 1967.

FINER, S. E. *The Anonymous Empire. A Study of the Lobby in Great Britain*. Pall Mall Press, London, 1966.

HEILBRONNER, André, DRAGO, Roland. « L'administration consultative en France ». *Revue internationale des sciences administratives*, n° 1, 1959, 57-67.

HOROWITZ, Gad. *Canadian Labour in Politics*. University of Toronto Press, 1968.

LAPALOMBARA, Joseph. *Interest Groups in Italian Politics*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1964.

MEYNAUD, Jean. *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*. Armand Colin, Paris, 1962. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

THORBURN, Hugh G. « Pressure Groups in Canadian Politics : Recent Revision of Anti-Combines Legislation ». *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 30, n° 2, 1964, 157-175.

TRUMAN, David. *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.

### 3. Représentation

AMERICAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION. « Toward a More Responsible Two-Party System ». *The American Political Science Review*, Supplement, Vol. 44, n° 3, part 2. 1950.

ANNALS OF THE AMERICAN ACADEMY OF POLITICAL AND SOCIAL SCIENCE. *Parties and Politics*, vol. 259, 1948.

BAILEY, Stephen Kemp. *Congress Makes a Law : The Story Behind the Employment Act of 1946*. Columbia University Press, New York, 1950.

BARBER, James David. *The Law Makers. Recruitment and Adaptation to Legislative Life* Yale University Press, New Haven, 1965.

BAUER, Raymond A. *American Business and Public Policy. The Politics of Foreign Trade*. Atherton Press, New York, 1964.

BELLEVILLE, P. « De la démocratie économique à la démocratie politique ». *Économie et Humanisme*, n° 140, juin-juillet 1962.

BERRINGTON, H. B., FINER, S. E. « La Chambre des Communes britannique ». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 667-691.

BIRCH, Anthony. *Representation and Responsible Government*. George Allen and Unwin, London, 1964.

BLAISDELL, Donald C. *American Democracy Under Pressure*. The Ronald Press, New York, 1957.

- BUCK, Philip W. *Amateurs and Professionals in British Politics, 1918-1959*. The University of Chicago Press, 1963.
- BURKE, Edmund. *Works*. Little, Brown, Boston, 1881, vol. II, 7th ed.  
\_\_\_\_\_, *Works*. Rivington, London, 1803-1827, 111, 194. (Cité par CANAVAN, Francis. « Burke ». Dans STRAUSS, Leo, CROUSEY, Joseph, eds. *History of Political Philosophy*. Rand McNally, Chicago, 1963.)
- BURNS, James McGregor. *Deadlock of Democracy. Four Party Politics in America*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1963.
- CAMPBELL, Peter. « Discipline and Loyalty in the French Parliament During the Pinay Government ». *Political Studies*, Vol. 1, n° 3, 1953, 247-257. (Dans WAHLKE, John C., EULAU, Heinz. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959, 143-150.)
- CARPER, Edith. « Illinois Goes to Congress for Army Land ». (Dans BOCK, Edwin A., CAMPBELL, Alan K. *Case Studies in American Government*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1962.)
- CARR, Robert K., and others. *American Democracy in Theory and Practice*. Rinehart, Chicago, 1967.
- CNUUDE, Charles F., MCCRONE, Donald J. « Constituency Attitudes and Congressional Voting : A Causal Model ». *The American Political Science Review*, vol. 60, n° 1, 1966, 66-72. (Dans DREYER, Edward C., ROSENBAUM, Walter A., eds. *Political Opinion and Electoral Behavior*. Wadsworth, Belmont, California, 1966. 401-412.)
- COMITÉ DE LA RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Étude préliminaire*, 1962.
- COMMONS, John R. *Representative Democracy*. Bureau of Economic Research, New Yorks, [s.d].  
\_\_\_\_\_, *Institutional Economics*. University of Wisconsin Press, vol. 2, 1959.
- CRANE, Wilder W., Jr. « Do Representatives Represent ». *The Journal of Politics*, vol. 22, no 1, 1960, 295-300.
- CRICK, Bernard. *The American Science of Politics. Its Origins and Conditions*. Routledge and Kegan Paul, London, 1959.
- DAHL, Robert A. *A Preface to Democratic Theory*. The University of Chicago Press, 1956.  
\_\_\_\_\_, *Congress and Foreign Policy*. Harcourt, Brace, New York, 1950.

- \_\_\_\_\_, *Pluralist Democracy in the United States*. Rand McNally, Chicago, 1967
- DAHL, Robert A., ed. *Political Oppositions in Western Democracies*. Yale University Press, New Haven, 1966.
- DEXTER, Lewis A. « The Representative and his District ». *Human Organization*, vol. 16, 1957.
- DION, Léon. « Au-delà des ambiguïtés de la politique consultative ». *Forces*, vol. 8, été 1969, 30-40.
- DION, Léon, « Political Ideology as a Tool of Functional Analysis in Socio-Political Dynamics ». *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 25, n° 1, 1959, 47-60.
- \_\_\_\_\_, « Politique consultative et système politique ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 2, 1969, 226-244.
- \_\_\_\_\_, « Democracy as Perceived by Public Opinion Analysts ». *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 28, n° 4, 1962, 571-585.
- DIXON, Robert G., Jr. *Democratic Representation. Reapportionment in Law and Politics*. Oxford University Press, New York, 1968.
- DOGAN, Mattei. « Political Ascent in a Class Society : French Deputies 1870-1958 ». (Dans MARVICK, Dwaine, ed. *Political Decision-Makers : Recruitment and Performance*. The Free Press of Glencoe, 1961.)
- DOWNS, Anthony. *An Economic Theory of Democracy*. Harper, New York, 1957.
- DUVERGER, Maurice. *Demain la République*. Julliard, Paris, 1958.
- \_\_\_\_\_, *Les Partis politiques*. Librairie Armand Colin, Paris, 1951.
- DUVERGER, Maurice, directeur de la publication. *Partis politiques et Classes sociales en France*. Armand Colin, Paris, 1955.
- EDINGER, Lewis J. « Continuity and Change in the Background of German Decision-Makers ». *Western Political Quarterly*, vol. 14, 1961.
- EHRMANN, H. « Les groupes d'intérêt et la bureaucratie dans les démocraties occidentales ». *Revue française de science politique*, vol. 21, 1961, 541-569.
- EPSTEIN, Leon D. *Political Parties in Western Democracies*. Frederick A. Praeger, New York, 1967.

- EULAU, Heinz, *et al.* « The Role of Representative : Some Empirical Observations on the Theory of Edmund Burke ». *The American Political Science Review*. vol. 53, n° 3, 1959, 742-757.
- FARRELLY, David G., HINDERAKER, Ivan. « Legislative Apportionment and Political Power ». *Law and Contemporary Problems*, vol. 17, 1952, 338-339, 351-361. (Dans WAHLKE, John C., EULAU, Heinz, eds. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959, 108-117.)
- FARRIS, Charles D. « A Method of Determining Ideological Groupings in Congress ». *The Journal of Politics*, vol. 20, May 1958, 308-338. (Dans WAHLKE, John C., EULAU, Heinz, eds. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959, 399-413.)
- FAUVET, Jacques. « Moyens d'expression de la volonté populaire ». (Dans RÉMOND, René, et coll. *La Démocratie à refaire*. Éditions Ouvrières, Paris, 1963.)
- FRIEDRICH, Carl J. *Man and His Government*. McGraw-Hill, New York, 1963.
- GALLOWAY, Georges B. *The Legislative Process in Congress*. Thomas Y. Crowell, 1953.
- GÉLINAS, André. *Les Parlementaires et l'Administration au Québec*. Presses de l'université Laval, Québec, 1969.
- GIERKE, Otto VON. *Political Theories of Middle Ages*. Cambridge University Press, Cambridge, 1900.  
———, *Natural Law and the Theory of Society, 1500-1800*. Cambridge University Press, Cambridge, 1934.
- GILBERT, Charles E., « Operative Doctrines of Representation ». *The American Political Science Review*, vol. 57, 1963, 604-618.
- GOGUEL, François, GROSSER, Alfred. *La Politique en France*, 2e édition. Armand Colin, Paris, 1964.
- GROSS, Bertrand M. *The Legislative Struggle. A Study in Social Combat*. McGraw-Hill, New York, 1953.
- GUTTSMAN, W. L. *The British Political Elite*. Macgibbon and Kee, London, 1965.
- HAMON, Léo. « Les parlementaires en France ». *Revue Internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961, 609-631.

- HARDIN, Charles M. *The Politics of Agriculture*. The Free Press of Glencoe, 1952.
- HERMENS, F. A. « Proportional Representation and the Breakdown of Germany ». *Social Research*, Vol. 3, n° 4, 1936, et vol. 4, 1937.
- HERRING, Pendleton. *The Politics of Democracy*. Rinehart, New York, 1940.
- HOBSON, William A. « Functional Representation ». *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 6.
- HOFFMAN, David, WARD, Norman. *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*. Document of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970.
- IONESCU, Ghita. *L'Avenir politique de l'Europe orientale*. Futuribles, Paris, 1967.
- JANOWITZ, Morris, MARVICK, Dwaine. *Competitive Pressure and Democratic Consent*. Quadrangle Books, Chicago, 1964.
- JEWELL, Malcolm E. « Party Voting in American States Legislatures ». *The American Political Science Review*, vol. 49, n° 3, 1955, 773-791. (Dans WAHLKE, John C., EULAU, Heinz, eds. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959, 121-132.)
- KEY, V.O., Jr. *Public Opinion and American Democracy*. Alfred A. Knopf, New York, 1961.
- , *Politics, Parties and Pressure Groups*, 5th ed. Thomas Y. Crowell, New York, 1964.
- LAVAU, Georges E. *Partis politiques et Réalités sociales*. Armand Colin, Paris, 1953.
- , « Political Pressures by Interest Groups in France ». (Dans EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958, 60-96.)
- , « Réflexions sur le régime politique de la France ». *Revue française de science politique*, vol. 12, n° 4, 1962, 813-844.
- LINDQUIST, John H. « Socio-Economic Status and Political Participation ». *The Western Political Quarterly*, vol. 17, n° 4, 1964, 608-615.
- LIPSON, Leslie. *The Democratic Civilization*. Oxford University Press, New York, 1964.

- MACRAE, Duncan, Jr. « The Relation Between Role Call Votes and Constituencies in the Massachusetts House of Representatives ». *The American Political Science Review*, vol. 46, n° 4, 1952, 1046-1055.
- \_\_\_\_\_, *Dimensions of Congressional Voting*. University of California Press, Berkeley, 1958.
- \_\_\_\_\_, *Parliament, Parties and Society in France, 1946-1958*. Macmillan, New York, 1967.
- MANSFIELD, Harvey C., Jr. « Modern and Medieval Representation ». (Dans PENNOCK, Roland J., CHAPMAN, John W., eds. *Representation*. Atherton Press, New York, 1968.)
- MARVICK, Dwaine, ed. *Political Decision-Makers : Recruitment and Performance*. The Free Press of Glencoe, 1961.
- MARX, Fritz Morstein. « Party Responsibility and Legislative Program ». *Columbia Law Review*, vol. 50, n° 2, 1950. (Dans WAHLKE, John C., EULLAU, Heinz, eds. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959, 55-61.)
- MATTHEWS, Donald R., *U. S. Senators and their World*. The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1960.
- \_\_\_\_\_, « Les sénateurs des États-Unis : Portrait collectif ». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 13, n° 4, 1961.
- MAYHEW, David R. *Party Loyalty among Congressman*. Harvard University Press, Cambridge, 1966.
- MAYO, Henry B. *An Introduction to Democratic Theory*. Oxford University Press, New York, 1960.
- MCKENZIE, R. T. « Parties, Pressure Groups and the British Political Process ». *The Political Quarterly*, vol. 29, n° 2, 1958, 5-16.
- McKEON, Richard, ed. *Democracy in a World of Tensions*. A Symposium prepared by Unesco, United Nations, Paris, 1951.
- MILL, John Stuart. *On Liberty and Considerations on Representative Government*. Blackwell, Oxford, 1948.
- MILLER, Warren E., STOKES, Donald E., « Constituency Influence in Congress ». *The American Political Science Review*, vol. 57, n° 1, 1963, 45-46. (Dans CROTTY, William J., et al., eds. *Political Parties and Political Behavior*. Allyn and Bacon, Boston, 1966, 458-477.)

- OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press, Cambridge, 1965.
- PENNOCK, J. Roland, CHAPMAN, John W., eds. *Representation*. Atherton Press, New York, 1968.
- PITKIN, Hannah F. *The Concept of Representation*. The University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1967.
- POTTER, Allen. *Organized Groups in British National Politics*. Faber and Faber, London, 1961.
- POWELL, Norman John. *Anatomy of Public Opinion*. Prentice-Hall, New York, 1953.
- RAE, Douglas. *The Political Consequences of Electoral Laws*. Yale University Press, New York, 1967.
- RANNEY, Austin. *Pathways to Parliament. Candidate Selection in Britain*. The University of Wisconsin Press, Madison and Milwaukee, 1965.
- RANNEY, Austin, KENDALL, Willmore. *Democracy and the American Party System*. Harcourt, Brace, New York, 1956.
- RICE, Stuart A. « Measuring Cohesion in Legislative Groups ». *Political Science Quarterly*, vol. 40, 1925, 60-72. (Dans WAHLKE, John C., EULAU, Heinz, eds. *Legislative Behavior*. The Free Press of Glencoe, 1959.)
- RIVERO, Jean. « De la politique des groupes à la politique de la nation ». *Chronique sociale*, vol. 30, n° 7, 1959, 380. (Dans ESTRANGIN, Louis. « Groupes, partis et forces vives dans la démocratie contemporaine ». *La Société démocratique*. Semaines sociales de France, Paris, 1963.)
- ROCHE, John P., LEVY, Leonard W., eds. *Parties and Pressure Groups*. Harcourt, New York, 1964.
- SARTORI, Giovanni. « Representation : Representational Systems ». *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 13, 1968.
- SCHLESINGER, Joseph A. *Ambition and Politics. Political Careers in the United States*. Rand McNally, Chicago, 1966.
- SCHUBERT, Glendon. *The Public Interest*. The Free Press of Glencoe, 1960.

SCHUMPETER, Joseph. *Capitalism, Socialism and Democracy*. Harper, New York, 1943. [Livre disponible en version française dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

TURNER, Julius. *Party and Constituency : Pressures on Congress*. John Hopkins, Baltimore, 1951.

WAHLKE, John C., BUCHANAN, William, EULAU, Heinz, FERGUSON, Le Roy C. *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*. John Wiley, New York, 1962.

WALKER, Harvey. *Legislative Process. Lawmaking in the United States*. Ronald, New York, 1948.

WHITE, Leonard D. « The Public Service of the Future ». (Dans MERRIAM, Charles E. *The Future of Government in the United States*. Harper, New York, 1942.)

WILTSE, Charles M. « The Representative Function of Bureaucracy ». *The American Political Science Review*, vol. 35, n° 2, 1941.

ZELLER, Belle, ed. *American States Legislatures*. Thomas Y. Crowell, New York, (s.d.).

## *II. Importance du système politique pour les groupes d'intérêt*

### *1. Système politique et statut des groupes*

BAILEY, Stephen Kemp. *Congress Makes a Law. The Story Behind the Employment Act of 1946*. Columbia University Press, New York, 1950.

CANNON, Mark W., MONSEN, Joseph R. *The Makers of Public Policy. American Power Groups and their Ideologies*. McGraw-Hill, New York, 1965.

CLEVELAND, Alfred S., « N.A.M. : Spokesman for Industry ». *Harvard Business Review*, vol. 26, May 1948.

DE SÈVE, Micheline. *Les Comités de planification au ministère de l'Éducation*. Université Laval, 1969, (thèse).

DION, Léon. *Le Bill 60 et la Société québécoise*. HMH, Montréal, 1967. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

DJORDJEVIC, Jovan. « Interest Groups and Political System of Yugoslavia ». (Dans EHRMANN, Henry W. *Interest Groups on Four Continents*. University of Pittsburgh Press, 1958.)

FROMAN, Lewis A., Jr. *People and Politics. An Analysis of the American Political System*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1962.

GILB, C. L. *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*. Harper, New York, 1966.

IONESCU, Ghita. *L'Avenir politique de l'Europe occidentale*. Futuribles, Paris, 1967.

LALIBERTÉ, Jean. *La Participation des étudiants aux comités gouvernementaux*. Université Laval, 1968, (thèse).

MACRIDIS, Roy C. « Interest Groups in Comparative Analysis ». *The Journal of Politics*, vol. 23, n° 1, 1961, 25-45.

MADISON, James. *The Federalist*. n° 10. Modern Library, New York, 1941.

MEISTER, Albert. *Socialisme et Autogestion. L'expérience yougoslave*. Éditions du Seuil, Paris, 1964.

MEYNAUD, Jean. *Nouvelles Études sur les groupes de pression en France*. Armand Colin, Paris, 1962. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

POTTER, Allen. *Organized Groups in British National Politics*. Faber and Faber, London, 1961.

ZEIGLER, Harmon. *Interest Groups in American Society*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1964.

## 2. Importance de la culture politique pour les groupes

BEER, Samuel H., ULAM, Adam B., eds. *Patterns of Government. The Major Political Systems of Europe*. Random House, New York, 1962.

BRAUNTHAL, Gerard. *The Federation of German Industry in Politics*. Cornell University Press, 1965.

DION, Léon. « Natural Law and Manifest Destiny in the Era of the American Revolution ». *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 28, n° 2, 1957, 227-247.

- DION, Léon. « Opinions publiques et systèmes idéologiques ». *Écrits du Canada français*, vol. 12, Montréal, 1962, 9-175. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]
- FREE, Lloyd A., CANTRIL, Hadley. *The Political Beliefs of Americans. A Study of Public Opinions*. Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1967.
- HODGE, Robert W., SIEGLE, Paul M., Rossi, Peter H. « Occupational Prestige in the United States, 1925-1963 ». *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 3, 1964, 286-302. (Dans BENDIX, Reinhard, LIPSET, Martin Seymour. *Class, Status and Power*. The Free Press of Glencoe, New York, 1966, 322-335.)
- HODGE, Robert W., TREIMAN, Donald J., Rossi, Peter H. « A Comparative Study of Occupational Prestige ». (Dans BENDIX, Reinhard, LIPSET, Martin Seymour. *Class, Status and Power*. The Free Press of Glencoe, New York, 1966, 309-322.)
- HOFFMAN, David, WARD, Norman, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*. Document of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Queen's Printer Office, Ottawa, 1970.
- INKELES, Alex, Rossi, Peter H. « National Comparisons of Occupational Prestige ». *American Journal of Sociology*, vol 61, n° 4, 1956.
- KORNHAUSER, William. *Politics of Mass Society*. The Free Press of Glencoe, 1959.
- LANE, Robert E. *Political Ideology. Why the American Common Man Believes What He Does*. The Free Press of Glencoe, New York, 1962.
- MACRIDIS, Roy C., WARD, Robert E., eds. *Modern Political Systems. Europe*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1963.
- McKEAN, Dayton David. *Party and Pressure Politics*. Houghton Mifflin, Boston, 1949.
- MITCHELL, William C. *The American Polity. A Social and Cultural Interpretation*. The Free Press of Glencoe, New York, 1962.
- NATIONAL OPINION RESEARCH CENTER. *The Public Looks at Politics and Politicians*. Report n° 20, 1944. (Dans MITCHELL, William C. *The American Polity*, The Free Press of Glencoe, 1962.)

PORTER, John, PINEO, P. C. *French-English Differences in the Evaluation of Occupations, Industries, Ethnicities, and Religions in Montreal Metropolitan Area*. A Study made for the Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism, Ottawa, 1966.

PYE, Lucian W., VERBA, Sidney. *Political Culture and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1965.

SCHWARTZ, Mildred A. *Public Opinion and Canadian Identity*. University of California Press, 1967.

SPIRO, Herbert J. *Government by Constitution. The Political Systems of Democracy*. Random House, New York, 1959.

STOKES, Donald E. « Popular Evaluations of Government... », (Dans CLEVELAND, Harlan, LASSWELL, Harold D., eds. *Ethics and Bigness*. Harper, New York, 1962, 61-73.)

### 3. Structures politiques et structures des groupes d'intérêt

BEER, Samuel H., ULAM, Adam B. *Patterns of Government*. Random House, New York, 1962.

BLAISDELL, Donald C. *American Democracy Under Pressure*. The Ronald Press, New York, 1957.

BLOCH-LAÎNÉ, François. *Pour une réforme de l'entreprise*. Éditions du Seuil, Paris, 1963.

BROWN, Bernard E. « Pressure Groups in the Fifth Republic ». *The Journal of Politics*, vol. 25, n° 3, 1963, 702-720.

GALBRAITH, John Kenneth. *American Capitalism : The Concept of Countervailing Power*. Houghton Mifflin, Boston, 1952.

\_\_\_\_\_, *The Affluent Society*. Houghton Mifflin, Boston, 1958.

\_\_\_\_\_, *The New Industrial State*. Houghton Mifflin, Boston, 1967.

GARCEAU, Oliver. *The Political Life of the American Medical Association*. Anchor Books, Hamden, Connecticut, 1961 (livre publié originellement en 1941).

GILB, C. L. *Hidden Hierarchies. The Professions and Government*. Harper, New York, 1966.

- HARDIN, Charles M. *The Politics of Agriculture*. The Free Press of Glencoe, Illinois, (s.d.).
- KEY, V.O., Jr. *Southern Politics in State and Nation*. Alfred A. Knopf, New York, 1956.  
\_\_\_\_\_, *American State Politics*. Alfred A. Knopf, New York, 1956.  
\_\_\_\_\_, *Politics, Parties and Pressure Groups*, 5th ed. Thomas Y. Crowell, New York, 1964,
- LEMIEUX, Vincent, MEISEL, John. *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*. A Study Made for the Royal Commission of Inquiry on Bilingualism and Biculturalism, Ottawa, 1966.
- LHOMME, Jean. *Pouvoir et Société économique*. Éditions Cujas, Paris, 1966.
- MCCONNELL, Grant. *The Decline of Agrarian Democracy*. University of California Press, 1953.  
\_\_\_\_\_, « The Spirit of Private Government ». *The American Political Science Review*, vol. 52, n° 3, 1958.  
\_\_\_\_\_, *Private Power and American Democracy*. Alfred A. Knopf, New York, 1967.
- ODEGARD, Peter H. *Pressure Politics. The Story of the Anti-Saloon League*. Columbia University Press, New York, 1928.
- PALAMOUNTAIN, Joseph C. *The Politics of Distribution*. Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1955.
- RUSSETT, Bruce M., and others. *World Handbook of Political and Social Indicators*. Yale University Press, New Haven, 1967.
- SELZNICK, Philip. « An Approach to the Theory of Bureaucracy ». *American Sociological Review*, vol. 8, n° 1, 1943, 47-54.  
\_\_\_\_\_, *TVA and Grass Roots. A Study in the Sociology of a Formal Organization*. The University of California Press, 1949. (Réédité par Harper Torchbook, New York, 1966.)
- SILLS, David. « Voluntary Associations : Instruments and Objects of Change ». *Human Organization*, vol. 18, n° 1, 1959, 17-21.
- TOURAINE, Alain. *Sociologie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris, 1965.
- TRUMAN, David. *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*. Alfred A. Knopf, New York, 1955.

WEBER, Ives. *L'Administration consultative*. Pichon et R. Durand-Auzias, Paris, 1968.

ZEIGLER, Harmon. *The Political Life of American Teachers*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1967.

\_\_\_\_\_, *Interest Groups in American Society*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1964.